UNIVERSITE BRETAGNE LOIRE

UNIVERSITÉ DE NANTES

Thèse de Doctorat

Claire AUZURET

Mémoire présenté en vue de l'obtention du
grade de Docteur de l'Université de Nantes
sous le sceau de l'Université Bretagne Loire

École doctorale : Sociétés, Temps, Territoires (STT)

Discipline : Sociologie (section 19 du CNU)

Unité de recherche : Centre Nantais de Sociologie (CENS) UMR 6025

Soutenue le jeudi 7 décembre 2017

Analyse des processus de sortie de la pauvreté

Pauvre un jour, pauvre toujours ?

JURY

Rapporteurs :	**Gilles MOREAU,** Professeur des universités, Université de Poitiers **Éric VERDIER**, Directeur de recherche CNRS, Université Aix-Marseille
Examinateurs :	**Cécile LEFÈVRE,** Professeure des universités, Université Paris Descartes, **Présidente du jury** **Pascale MOULÉVRIER**, Professeure des universités, Université de Nantes
Directeur de Thèse :	**Martine MESPOULET**, Professeure des universités, Université de Nantes

UNIVERSITÉ DE NANTES, UFR DE SOCIOLOGIE
ÉCOLE DOCTORALE 604 STT
LABORATOIRE DU CENS, UMR 6025

Claire AUZURET

Analyse des processus de sortie de la pauvreté
Pauvre un jour, pauvre toujours ?

Thèse de doctorat de sociologie
dirigée par
Martine MESPOULET

Soutenue le jeudi 7 décembre 2017

JURY :

M. Gilles MOREAU, Professeur des universités, Université de Poitiers, Rapporteur
M. Éric VERDIER, Directeur de recherche CNRS, Université Aix-Marseille, Rapporteur

Mme. Cécile LEFÈVRE, Professeure des université, Université Paris Descartes, Examinatrice et Présidente du jury
Mme. Pascale MOULÉVRIER, Professeure des universités, Université de Nantes, Examinatrice

Mme. Martine MESPOULET, Professeure des universités, Université de Nantes, Directrice de thèse

REMERCIEMENTS

***

Au terme de ce parcours de thèse, la mise en cohérence du travail effectué et l'écriture de ce manuscrit procure un apaisement certain. Il marque aussi la fin d'une période qui me donne l'occasion de remercier les personnes que j'ai rencontrées au cours de ces années.

Je remercie, en premier lieu, Martine Mespoulet, ma directrice de thèse, pour avoir encadré ce travail et suscité mon intérêt pour l'analyse des trajectoires de sortie de la pauvreté. Je remercie aussi Gilles Moreau et Éric Verdier pour avoir accepté d'évaluer ce travail et d'en être les rapporteurs. Je suis aussi sensible à la présence dans ce jury de Cécile Lefèvre, qui a été membre de mon comité de suivi de thèse, et de Pascale Moulévrier.

Je tiens à exprimer toute ma gratitude aux enseignants-chercheurs de l'université de Poitiers qui ont assuré ma formation en master 1 et 2 et qui m'ont incité à m'inscrire en doctorat. Merci à eux pour m'avoir appris à faire de la sociologie, en particulier à Marlaine Cacouault de tout son soutien et de toute son aide au cours de la dernière ligne droite de ce parcours de thèse.

Dans le cadre de cette recherche, j'ai bénéficié de l'appui matériel du CENS, de celui la MSHS Ange-Guépin de Nantes, d'une allocation régionale des Pays de la Loire et d'échanges au cours de différentes rencontres. Je remercie les membres du CENS pour nos échanges durant les séminaires et à l'extérieur, ainsi que les résidents de la MSHS pour leur accueil, et notamment David Imbert pour son aide dans la mise en place d'une procédure CNIL. C'est aussi dans les locaux de la MSHS que j'ai pris plaisir à rédiger un chapitre d'ouvrage avec Julie Voldoire.

Mes remerciements s'adressent aussi aux partenaires institutionnels de ce travail, à savoir les responsables de la Ville de Nantes, du Conseil général de Loire Atlantique et de la Caisse d'Allocations Familiales de Loire Atlantique. Je tiens à exprimer ma gratitude à Michel Lorant, Philippe Massonnaud, Francine Fenet, Audrey Daniel et à Aurélie Descombes.

Ma reconnaissance va aussi à Anabelle Lionnet qui a bien voulu accepter de faire l'extraction statistique qui a permis de réaliser la partie quantitative de l'enquête.

Les analyses présentées dans ce manuscrit doivent aussi à Manuella Roupnel et à Élodie Plissonneau qui m'ont aidé à progresser en statistiques.

Merci à Elvire Bornand et à Laura Nirello, mes collègues de bureau, pour la patience dont elles ont fait preuve à mon égard et pour leurs remarques toujours réconfortantes.

Je tiens également à remercier Joanne Walker, Joachim Benet, Arnaud Mège et Geneviève et Olivier Teytaud pour leurs relectures, nos échanges autour d'un café et leur aide pour la mise en forme du manuscrit.

Un grand merci aussi aux amis qui m'ont accompagné du début à la fin de ce parcours de thèse et qui ont su, en toutes circonstances, être présents quand je doutais et de l'avancée de mon travail de thèse et de moi-même. Un merci tout particulier à Nicolas Bonnin qui m'a fait prendre conscience que je n'étais pas qu'une thèse et à Lucie Braud, Yohan Guillet et Sacha dont la seule pensée suffit à me redonner le sourire. Merci aussi à toi, Audrey Rollandeau, pour nos despérados du samedi soir et à Blandine Poupinot, Roseline Partapa et Samuel Albert pour leurs encouragements sans cesse renouvelés.

Je n'oublie pas ma famille, notamment mes parents et mon frère, qui n'ont jamais manqué de mots pour me réconforter et me redonner confiance. Ils ont retenu leur souffle avec moi jusqu'au dépôt de ce travail… Je ne les en remercierai jamais assez.

Merci enfin aux personnes qui ont accepté de m'accueillir à leur domicile et de m'accorder de leur temps pour réaliser les entretiens. Sans leur participation, je n'aurai pas pu obtenir les éléments qui m'ont permis de mener à bien les analyses présentées dans ce manuscrit.

RÉSUMÉ DE THÈSE

***

Analyse des processus de sortie de la pauvreté.
Pauvre un jour, pauvre toujours ?

Dans un contexte de fortes mutations du travail et des statuts d'emploi, de transformations des structures familiales et d'apparition de nouveaux risques socio-économiques, cette thèse a pour objectif d'étudier les trajectoires de sortie de la pauvreté et les facteurs qui peuvent agir, en particulier l'environnement économique, social et territorial des individus et des ménages vivant en milieu urbain. Cette recherche vise aussi à expliciter la place que tient la trajectoire individuelle et familiale des ménages dans ces processus. Elle s'efforce de renouveler la problématique des sorties de la pauvreté en inscrivant l'objet de la recherche dans une approche à la fois multidimensionnelle, dynamique et contextualisée, en référence à un territoire local. Les méthodes quantitative et qualitative sont utilisées de manière complémentaire. La diversité des parcours relatifs à la pauvreté est mise en évidence. Il est montré que les sorties de la pauvreté relèvent d'une combinaison de facteurs, en particulier d'un retour à la stabilité de l'emploi associée à un soutien familial et institutionnel. En revanche, l'existence de freins à l'emploi et les caractéristiques dégradées du soutien familial des ménages expliquent la précarité professionnelle et l'instabilité économique dans laquelle ils se trouvent. Quatre obstacles à la sortie d'une situation de pauvreté ont été identifiés : la monoparentalité, la maladie, la faible participation ou l'absence de participation à toute activité productive et l'isolement social. Les pratiques développées par les ménages pour faire face aux difficultés d'accès à la consommation et se maintenir dans un parcours ascendant ont aussi été étudiées.

Mots clés :

Sortie de la pauvreté, trajectoires, travailleurs pauvres, précarité, analyse multidimensionnelle, analyse localisée, pratiques et stratégies, données administratives.

Analysis of the processes of getting out of poverty.

Once poor, always poor ?

In the context of significant mutations of employment and employment statuses, transformations of family structures and the appearance of new socio-economic risks, the objective of this thesis is to study trajectories out of poverty and the factors which can affect them, in particular the economic, social and territorial environment of individuals and households living in urban areas. This research also aims to explain the role the households' individual and family trajectories play in these processes. It endeavours to renew the question of routes out of poverty by using a multidimensional, dynamic and contextualised approach in reference to a local territory. Quantitative and qualitative methods are mobilised in a complementary way. The diversity of experiences of poverty are highlighted. The thesis shows that getting out of poverty depends on a combination of factors, and in particular, on a return to stable work, and family and institutional support. However, the existence of barriers to employment and the breakdown of households' family support explain the professional precarity and economic instability in which they find themselves. Four obstacles to getting out of poverty were identified: single parenthood, illness, little or no participation in productive activity and social isolation. The practices developed by households to cope with difficulties in access to consumption and to maintain or improve their economic situation were also studied.

Keywords :

Routes out of poverty, trajectories, poor workers, precarity, multidimensional analysis, localised analysis, practices and strategies, administrative data.

TABLE DES MATIÈRES

***

REMERCIEMENTS **3**
RÉSUMÉ DE THÈSE **5**
TABLE DES MATIÈRES **7**
TABLE DES ILLUSTRATIONS **17**
INDEX **21**

INTRODUCTION **29**
La pauvreté : un thème qui traverse les siècles, les espaces et les disciplines **29**
La pauvreté : une question sociologique qui est toujours d'actualité **32**
Les sorties de la pauvreté : un objet de recherche peu étudié **37**
Une démarche de recherche qui inscrit les sorties de la pauvreté dans une triple approche **40**
Un développement construit autour de huit chapitres **44**

CHAPITRE 1. Construire une approche multidimensionnelle des sorties de la pauvreté **47**
1.1. De qui et de quoi parle-t-on quand on parle de pauvreté ? 47
1.1.1. Mesurer et compter le nombre de pauvres : l'approche monétaire de la pauvreté 50
1.1.1.1. Le seuil de pauvreté absolue 50
1.1.1.2. Le seuil de pauvreté relative 51
1.1.1.3. Les enjeux autour de la définition d'un seuil de pauvreté 53
1.1.2. La pauvreté administrative 55
1.1.3. La pauvreté en termes de conditions de vie : un cumul de privations 57
1.1.4. La pauvreté subjective 60
1.2. Les causes de l'entrée dans la pauvreté et les processus liés à la pauvreté 61
1.2.1. Des causes individuelles et des causes sociétales 62
1.2.1.1. Des catégories de population à risques de pauvreté 62
1.2.1.2. Des dysfonctionnements sociaux 67

1.2.2. Les processus liés à la pauvreté : une combinaison de facteurs de difficultés et un affaiblissement du rôle protecteur des instances de socialisation 70
1.3. Le traitement de la pauvreté : cibler pour agir 74
1.4. Les modes de vie et les stratégies de survie des populations pauvres 79
1.5. Les sorties de la pauvreté : un angle d'approche peu pris en compte par les sociologues 82
1.5.1. Sortir d'un dispositif de minima social n'est pas un gage de sortie de la pauvreté ... 82
1.5.2. La durée passée dans une situation de pauvreté : des facteurs déclencheurs aux facteurs protecteurs 86
1.5.3. Les sorties de la pauvreté : des études peu nombreuses limitées à une approche monétaire 89
1.6. Le questionnement et l'originalité de la démarche de recherche 93
1.6.1. La problématique et les hypothèses de travail 93
1.6.2. Les apports de ce travail à la connaissance des sorties de la pauvreté 96

CHAPITRE 2. Articuler les approches quantitative et qualitative pour étudier les sorties de la pauvreté 101
2.1. Une population d'enquête qui reflète des enjeux pour la (re)définition des politiques sociales 101
2.2. Une approche contextualisée de la pauvreté : le choix des terrains d'enquête 105
2.2.1. La population nantaise : une population jeune, diplômée et composée de ménages de petite taille 107
2.2.2. Des quartiers qui n'accueillent pas les mêmes types de ménages 109
2.3. La combinaison des méthodes d'enquête quantitative et qualitative 114
2.3.1. Utiliser des données administratives à des fins de recherches scientifiques 114
2.3.1.1. Entre invisibilité statistique et invisibilité sociale ou pourquoi accéder à un fichier de la CAF 115
2.3.1.2. Appréhender de manière statistique la dynamique des sorties de la pauvreté 117
2.3.1.3. Appréhender de manière statistique les sorties de pauvreté sur un territoire local . 119
2.3.2. La mise en place de l'enquête quantitative : une succession d'étapes 120
2.3.2.1. La nécessité d'une démarche d'enquête partenariale pour accéder aux données.... 120
2.3.2.2. L'approche quantitative : définir des grandes tendances et identifier des facteurs de sortie de la pauvreté 122

2.3.3. L'approche qualitative : entrer dans le détail des parcours de vie et interroger les manières d'agir et de penser des interviewés 125
2.3.3.1. Interroger des ménages sortis de la pauvreté : la constitution d'un échantillon 127
2.3.4. Un regard croisé pour aborder les sorties de la pauvreté sous différents angles 130

CHAPITRE 3. Quantifier les sorties de la pauvreté 133
3.1. La constitution originale d'une base de données : les différentes étapes de l'extraction 133
3.1.1. Passer d'un ménage au sens de l'INSEE à un foyer allocataire de la CAF 134
3.1.2. Les filtres successifs utilisés pour créer la base de données 139
3.1.3. Ménages pauvres et foyers à bas revenus : des méthodes de calcul qui divergent .. 142
3.1.4. Créer un suivi longitudinal pour suivre les foyers sur quatre années consécutives..146
3.1.5. Les variables retenues pour constituer la base de données 154
3.1.5.1. Des variables dont la nature est liée aux missions de la CAF 154
3.1.5.2. Choisir des variables pertinentes pour étudier les sorties de la pauvreté 156
3.2. Les impensés d'une administration ou l'invisibilité statistique : les difficultés méthodologiques rencontrées 160
3.2.1. Un champ d'observation incomplet 160
3.2.2. Une source administrative insatisfaisante : des variables absentes, incomplètes ou faussées 162
3.3. L'élaboration d'une classification des foyers et la mise en évidence des différents parcours de pauvreté 165
3.3.1. Aborder la pauvreté à l'aide de sa dimension monétaire 166
3.2.2. La création de quatre catégories de foyers 167
3.2.3. La mise en évidence d'une diversité de parcours de pauvreté des foyers 170
3.2.3.1. Les parcours de pauvreté des foyers pauvres 171
3.2.3.2. Les parcours relatifs à la pauvreté des foyers non pauvres 172
3.2.3.3. Les parcours de pauvreté des foyers disparus et inconnus 174

CHAPITRE 4. La population étudiée et les parcours de pauvreté des foyers 181
4.1. La population étudiée : évolutions entre 2008 et 2011 181
4.1.1. L'évasion des foyers sans enfant 182
4.1.2. De plus en plus de femmes à la tête des foyers 188
4.1.2.1. Des femmes de moins en moins présentes sur le marché du travail 189

4.1.2.2. Des femmes plus souvent à la tête de foyers monoparentaux 192
4.1.3. Une augmentation des foyers étrangers 193
4.1.4. Des foyers immobiles aux foyers mobiles 194
4.1.4.1. Des foyers qui se concentrent dans les zones d'habitat social 194
4.1.4.2. De plus en plus de foyers qui habitent dans le parc public 197
4.1.4.3. Des familles qui restent vivre dans le parc public nantais 200
4.1.4.4. Des foyers qui quittent Nantes pour aller vivre à proximité 201
4.1.5. Des foyers dont la durée d'inscription sur le marché du travail diminue 205
4.1.6. Des foyers dont les ressources économiques augmentent 207
4.2. Des catégories de foyers aux spécificités différentes 208
4.2.1. Les foyers pauvres 208
4.2.1.1. Des foyers plus âgés 208
4.2.1.2. Des foyers plus souvent monoparentaux 209
4.2.1.3. Des foyers peu mobiles 210
4.2.1.4. Des foyers dont les membres sont moins insérés sur le marché du travail 211
4.2.2. Les foyers non pauvres 213
4.2.2.1. Des foyers plus jeunes 213
4.2.2.2. Des foyers plus souvent en couple avec des enfants 214
4.2.2.3. Des foyers qui déménagent davantage 215
4.2.2.4. Des foyers plus insérés sur le marché du travail 215
4.3. Les variables d'influence du niveau de revenu des foyers 217
4.3.1. Le sexe : un facteur qui n'explique pas seul la situation économique des foyers ... 217
4.3.2. L'âge et la nationalité : des facteurs qui éloignent de l'inscription sur le marché du travail 219
4.3.3. L'existence d'une relation entre pauvreté et monoparentalité 222
4.3.4. L'absence d'enfant(s) : un effet protecteur par rapport à la pauvreté ? 224
4.3.5. L'immobilité résidentielle : entre cause et conséquence de la pauvreté 225
4.3.6. L'emploi : un facteur qui protège de la pauvreté 229
4.4. Les parcours de pauvreté des foyers : des facteurs multiples d'influence 233
4.4.1. Les facteurs de sortie consolidée de la pauvreté 234
4.4.1.1. Des facteurs professionnels prépondérants 234
4.4.1.2. La constitution d'un couple et la naissance d'enfant(s) : des facteurs familiaux de sortie de la pauvreté 236
4.4.1.3. Mobilité résidentielle et sortie de la pauvreté 237

4.4.1.4. Versement des prestations familiales et sortie de la pauvreté 238
4.4.2. Les facteurs d'installation dans la pauvreté 240
4.4.2.1. La monoparentalité : un facteur de maintien dans la pauvreté 240
4.4.2.2. L'immobilité résidentielle : un facteur de pauvreté durable 242
4.4.2.3. Les difficultés d'insertion sur le marché du travail : un facteur d'installation dans la pauvreté 243
4.4.2.4. Les foyers en situation de pauvreté durable : des bénéficiaires d'aides au logement associées aux prestations familiales 244
4.4.3. Des facteurs qui ont les mêmes effets 246
4.4.3.1. Des parcours de pauvreté aux points communs 246
4.4.3.2 Des parcours aux points identiques mais marqués par des différences 248

CHAPITRE 5. Qualifier les sorties de la pauvreté 253
5.1. Une enquête de terrain qui se nourrit des données chiffrées 254
5.1.1. Un dispositif d'enquête qualitative construit à partir des résultats statistiques 254
5.1.2. Un dispositif d'enquête qualitative qui donne de la substance au suivi statistique . 257
5.2. Une population d'enquête peu visible 260
5.2.1. Un protocole d'enquête fait d'étapes successives 260
5.2.2. Le sociologue face à l'invisibilité physique et sociale des enquêtés 265
5.3. Donner de la visibilité aux invisibles : la mise en place de dispositifs d'enquête parallèles 269
5.3.1. Recruter des personnes à interroger grâce aux institutions d'aide et d'action sociale 270
5.3.2. Passer par les associations d'aide et d'action sociale 271
5.3.2.1. Le Secours Populaire Français : instaurer une relation sur le long terme 271
5.3.2.2. Les Restaurants du Cœur et Le P'tit Plus : solliciter d'anciens bénéficiaires et des bénéficiaires qui ont quitté la commune de Nantes 273
5.3.3. Recruter des enquêtés grâce aux associations de réinsertion professionnelle et sociale 276
5.4. Bâtir un échantillon d'enquête à partir de choix significatifs 278
5.5. Avant, pendant et après les entretiens : des difficultés méthodologiques aux « biais » d'enquête à valeur heuristique 282
5.5.1. Une population d'enquête fuyante : de refus d'entretien en refus d'entretien 282
5.5.2. Des enquêtés qui n'ont ni les mêmes dispositions, ni les mêmes intérêts à parler .. 285

5.5.3. La qualité des informations recueillies : entre cohérence biographique, biais de mémoire, omissions et mensonges 288

CHAPITRE 6. Les processus de sortie de la pauvreté 291

6.1. Un cas exemplaire de sortie de la pauvreté : le cas de Valérie 292

6.1.1. Grandir en milieu populaire : les effets de la socialisation primaire 294

6.1.1.1. Le rapport à l'argent : faire des économies 294

6.1.1.2. Le rapport au travail et le goût de l'effort 296

6.1.1.3. Le rapport aux études et au savoir : mes parents « voulaient que j'ai une bonne situation » 297

6.1.2. Des premiers espoirs d'ascension sociale déçus 299

6.1.2.1. Des difficultés pour s'insérer dans la vie active 299

6.1.2.2. Revenir à ses aspirations professionnelles antérieures 302

6.1.3. Trois conditions d'emploi favorables à la sortie de la pauvreté 304

6.1.3.1. La durée de travail hebdomadaire : la principale clé pour ouvrir la porte de la sortie de la pauvreté 304

6.1.3.2. Un revenu d'activité supérieur au SMIC : un facteur prépondérant de sortie de la pauvreté 305

6.1.3.3. Le type de contrat de travail : un facteur de maintien hors de la pauvreté 307

6.1.4. Le réseau familial et la mise en couple : des remparts face à la pauvreté 310

6.1.4.1. La famille : une protection et un soutien 310

6.1.4.2. Quand la mise en couple est synonyme de bi-activité protectrice 312

6.2. Quand les mêmes facteurs ont les mêmes effets 314

6.2.1. L'exemple de Michel et Sylvie : « je ne fais que de l'intérim » 314

6.2.1.1. Un petit changement professionnel aux grandes conséquences économiques 318

6.2.1.2. Les aides institutionnelles et les réseaux : des tremplins pour sortir de la pauvreté 322

6.2.1.3. Le couple en tant que soutien affectif 324

6.2.1.4. « On est chanceux » 324

6.2.2. L'exemple de Marie : aide-soignante et maman isolée 328

6.2.2.1. La « spirale » de la pauvreté 330

6.2.2.2. Demander de l'aide à ses proches 335

6.2.2.3. Être parent isolé et travailler à temps réduit 339

6.3. Le répertoire des pratiques et stratégies développées par les enquêtés 343
6.3.1. Le registre du « faire moins » 345
6.3.2. Le registre du « faire sans » 349
6.3.3. Le registre du « faire soi-même » 350
6.3.4. Le registre du « faire en premier » 350
6.3.5. Le registre du « faire en plusieurs fois » 351
6.3.6. Le registre du « faire à l'avance » 352
6.3.7. Le registre du « faire avec et/ou grâce aux autres » 352
6.3.8. Le registre du « faire autrement » 354

CHAPITRE 7. Les allers-retours entre situation de pauvreté et de non pauvreté 357
7.1. Un cas exemplaire d'expériences temporaires mais répétées de la pauvreté : le cas de Magalie 358
7.1.1. Les différents freins à l'emploi 360
7.1.1.1. L'absence de diplôme et de formation professionnalisante 362
7.1.1.2. L'absence d'une expérience professionnelle continue 363
7.1.1.3. L'âge comme frein à l'emploi 364
7.1.1.4. Entre discrimination sexuelle et stéréotypes sexués 366
7.1.1.5. Le lieu de résidence et les problèmes de mobilité 369
7.1.1.6. Quand l'état de santé réduit le champ des possibles 373
7.1.1.7. La présence d'enfant(s) et les frais de garde : des freins à l'emploi des femmes 374
7.1.2. Des réseaux relationnels aux caractéristiques affaiblies 376
7.1.2.1. Un réseau familial à la densité réduite 377
7.1.2.2. Un réseau familial de faible qualité 378
7.1.2.3. Un réseau familial de faible intensité 379
7.1.2.4. Un réseau familial de faible solidité 380
7.1.2.5. Quand les faiblesses du réseau familial accentuent les difficultés 382
7.1.3. Des interviewés « en attente » de garanties 384
7.1.3.1. Une zone d'instabilité et d'incertitude 384
7.1.3.2. À la recherche d'éléments stabilisateurs 387
7.2. Des registres de pratiques amplifiés 390
7.2.1. Des privations subies et des conditions de vie dégradées 390
7.2.1.1. Du « quand c'est possible » au « j'ai pas le choix » 390
7.2.1.2. Un accès aux pratiques culturelles et de loisirs qui s'éloigne 393

7.2.2. Rester à distance des institutions bancaires 394
7.2.3. Une augmentation du recours aux dispositifs d'aide et d'action sociale 396
7.3. Des comportements et des stratégies variées pour aller vers l'emploi 398
7.3.1. Perdre sa vie en la gagnant et se former pour aller vers l'emploi : le cas de Coralie 400
7.3.1.1. Un rapport fragile aux études 400
7.3.1.2. Un rapport instrumental au travail 404
7.3.1.3. Se former pour aller vers un emploi stable à temps complet qui plaît 407
7.3.1.4. « Chassez le naturel, il revient au galop ! » : la force de l'expérience sociale antérieure 409
7.3.1.5. Tirer parti des études pour aller vers un emploi stable à temps plein qui plaise 410
7.3.2. À la recherche d'un équilibre entre l'emploi et les aides sociales : le cas de Clotilde 414
7.3.2.1. Une entrée dans la vie active au compte-gouttes 416
7.3.2.2. La monoparentalité : un facteur de fragilisation aux incidences multiples 418
7.3.2.3. Des efforts qui n'aboutissent pas aux résultats escomptés : un abandon progressif de la lutte 420
7.3.2.4. La précarité professionnelle : une « salle d'attente » aux multiples facteurs d'incertitude économique 424
7.3.2.5. Être à la recherche d'un seuil d'équilibre et d'une optimisation des aides 426

CHAPITRE 8. Les obstacles à la sortie d'une situation de pauvreté 429
8.1. Un cumul de désavantages : le cas d'Amandine 429
8.1.1. Un arrêt précoce des études qui contraint la trajectoire professionnelle 433
8.1.2. Compenser l'absence de diplômes par la formation 438
8.1.3. La chute dans la pauvreté : devenir chef d'une famille monoparentale 442
8.1.4. Un état de santé qui se dégrade et des possibilités d'emploi réduites 445
8.1.5. De l'inscription dans des réseaux associatifs à l'isolement social 448
8.2. La maladie, un obstacle à la sortie d'une situation de pauvreté : le cas de Stéphane 451
8.2.1. Un début de vie empreint de fragilité 456
8.2.2. Reprendre ses études et se former pour réaliser un métier-passion 461
8.2.3. « Quand j'suis devenu épileptique, tout a été remis en question » 462
8.2.4. Les effets d'une séparation et d'un changement de contexte territorial 465

8.3. La richesse des pauvres : acquisition, transmission et reproduction de savoirs et de savoir-faire de « débrouille » 471
8.3.1. Des registres de pratiques plus affirmés 472
8.3.2. Une dépendance durable vis-à-vis des dispositifs d'aide et d'action sociale 475

CONCLUSION 479
Une approche multidimensionnelle 480
Une combinaison de facteurs 482
Quatre obstacles à la sortie d'une situation de pauvreté 484
Huit registres de pratiques pour sortir de la pauvreté 485
Ouvrir de nouvelles pistes de recherche 487
BIBLIOGRAPHIE 491
ANNEXES 535

ANNEXE 1. Présentation de la région des Pays de la Loire 537
ANNEXE 2. Présentation du département de Loire-Atlantique 539
ANNEXE 3. Présentation des quartiers de la commune de Nantes 540
ANNEXE 4. La classification exhaustive des parcours de pauvreté des foyers 547
ANNEXE 5. Grille d'entretien utilisée pour réaliser les entretiens approfondis à caractère biographique 553
ANNEXE 6. Courrier type envoyé aux foyers de l'échantillon d'enquête 565
ANNEXE 7. Historique, valeurs, missions et fonctionnement du Secours populaire français 566
ANNEXE 8. Historique, missions et fonctionnement des Restos du Cœur 568
ANNEXE 9. Qu'est-ce que l'épicerie sociale de Rezé ? 569
ANNEXE 10. Qu'est-ce que l'Atelier de bricolage des Dervallières ? 570
ANNEXE 11. Qu'est-ce que le Centre unique de bricolage ? 571

TABLE DES ILLUSTRATIONS

***

Cartes

Carte 1. Les quartiers de la commune de Nantes 106
Carte 2. Répartition des foyers allocataires au sein des différents quartiers nantais, en 2008 (en %) 195
Carte 3. Répartition des foyers restés vivre dans l'agglomération nantaise, en fonction de l'intensité du flux (en %) 203

Figures

Figure 1. Répartition des variables présentes dans le dictionnaire des codes du fichier de la CAF (en effectif) 154
Figure 2. Répartition des variables retenues dans la base de données (en effectif) 156
Figure 3. Répartition des foyers en fonction de leur catégorie d'appartenance (en %) 169
Figure 4. Structure familiale des foyers allocataires en 2008 et en 2011 (en %) 186
Figure 5. Sexe des chefs de famille des foyers allocataires en 2008 et en 2011 (en %) 188
Figure 6. Nombre de mois travaillés au cours d'une année des chefs de famille des foyers allocataires en 2008 et en 2011 (en %) 191
Figure 7. Nature du logement des foyers allocataires en 2008 et en 2011 (en %) 197
Figure 8. Foyers allocataires percevant des aides au logement en 2008 et en 2011 (en %) . 199
Figure 9. Structure familiale des foyers allocataires qui ont quitté Nantes en 2008 et en 2011 (en %) 204
Figure 10. Nombre de mois travaillés par les chefs de famille des foyers allocataires en 2008 et en 2011 (en %) 206
Figure 11. Structure familiale des foyers pauvres et de l'ensemble des foyers en 2011 (en %) 209
Figure 12. Nombre de mois travaillés par des chefs de famille des foyers pauvres et ceux de l'ensemble des foyers en 2011 (en %) 212

Figure 13. Structure familiale des foyers non pauvres et de l'ensemble des foyers en 2011 (en %) 214
Figure 14. Nombre de mois travaillés par des chefs de famille des foyers non pauvres et les chefs de famille de l'ensemble des foyers en 2011 (en %) 216
Figure 15. Répartition des chefs de famille des foyers pauvres et non pauvres en fonction de leur tranche d'âge en 2011 (en %) 220
Figure 16. Structure famille des foyers en fonction de leur grande catégorie d'appartenance en 2011 (en %) 223
Figure 17. Lieu de résidence des foyers en fonction de leur grande catégorie d'appartenance en 2011 (en %) 226
Figure 18. Nombre de mois travaillés au cours de l'année par les chefs de famille des foyers en fonction de leur grande catégorie d'appartenance en 2011 (en %) 229
Figure 19. Durée d'emploi des chefs de famille des foyers sortis de la pauvreté en fonction des années (en %) 234
Figure 20. Durée d'emploi des conjoints des chefs de famille des foyers sortis de la pauvreté en fonction des années (en %) 235
Figure 21. Structure familiale des foyers sortis de la pauvreté en fonction des années (en %) 236
Figure 22. Structure familiale des foyers en situation de pauvreté durable en fonction des années (en %) 241

Schémas

Schéma 1. Passer d'un ménage au sens de l'INSEE à un ou des foyer(s) allocataire(s) de la CAF 136
Schéma 2. Les filtres successifs utilisés pour créer l'extraction 139
Schéma 3. Phénomène de déperdition des foyers au fur et à mesure des années 148
Schéma 4. Les étapes successives de la classification des foyers 165
Schéma 5. Les filtres successifs utilisés pour créer l'échantillon d'enquête 261
Schéma 6. Résultats de la prise de contact avec les foyers de l'échantillon d'enquête en 2013 267

Tableaux

Tableau 1. Mode de calcul de la population pauvre 142
Tableau 2. Mode de calcul de la population à bas revenus 144
Tableau 3. Facteurs expliquant le phénomène de déperdition des foyers 149
Tableau 4. Les quatre catégories de foyers créées 168
Tableau 5. Les parcours de pauvreté des foyers pauvres 171
Tableau 6. Les parcours de pauvreté des foyers non pauvres 173
Tableau 7. Les parcours de pauvreté des foyers disparus et inconnus 175
Tableau 8. Les parcours de pauvreté retenus pour l'enquête et leurs variantes 177
Tableau 9. Répartition des ménages français et nantais en fonction de leur structure familiale en 2008 (en %) 182
Tableau 10. Répartition des foyers allocataires de la CAF en France métropolitaine et à Nantes en fonction de leur structure familiale (en %) 183
Tableau 11. Répartition des foyers allocataires de la CAF à bas revenus de France métropolitaine en fonction de leur structure familiale (en %) 184
Tableau 12. Revenu médian mensuel des différentes catégories de foyers en fonction du sexe de leur chef de famille en 2008 et en 2011 (en euros) 218
Tableau 13. Les trois parcours de pauvreté des foyers et leurs variantes 233

INDEX

***

Acronymes d'organismes, d'institutions ou d'instituts

ABD : Atelier de Bricolage des Dervallières

ADDM : Association Départementale pour le Développement de la Musique

AFP : Agence France Presse

AFPA : Association pour la Formation Professionnelle des Adultes

ANAF : Association Nantaise d'Aide Familiale

ANDEVA : Association Nationale de Défense des Victimes de l'Amiante

ANPE : Agence Nationale pour l'Emploi

ASSEDIC : ASSociation pour l'Emploi Dans l'Industrie et le Commerce

ATD Quart Monde : Agir Tous pour la Dignité Quart Monde

AURAN : Agence d'Urbanisme de la Région Nantaise

BIT : Bureau International du Travail

CAF : Caisses d'Allocations Familiales

CAFLA : Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CEE : Communauté Économique Européenne

CEIC : Centre d'Études sur l'Identité Collective

CERIEMP : Centre d'Étude et de Recherche sur les Relations Inter-Ethniques et les Minorités

CERISCOP : Centre d'Études et de Recherches Internationales

CFA : Centres de Formation d'Apprentis

CG : Conseil Général

CGDD : Commissariat Général au Développement Durable

CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

CHU : Centre d'Hébergement d'Urgence

CLIS : Classe Pour l'Inclusion Scolaire

CNAF : Caisse Nationale d'Allocations Familiales

CNAV : Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse

CNED : Centre National d'Études à Distance

CNIL : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés

CNIS : Conseil National de l'Information Statistique

CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique

COMPAS-TIS : Centre d'Observation et de Mesure des Politiques d'Action Sociale-Traitement des informations

CREDOC : Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de vie

CRIR : Centre de Ressources Informatiques de Rochefort

CUB : Centre Unique de Bricolage

DARES : Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques

DASI : Direction de l'Action Sociale et de l'Insertion

DEPP : Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance

DGALN : Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature.

DGAS : Direction Générale de l'Action Sociale

DREES : Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques

DROS : Dispositif Régional d'Observation Sociale

DSDS : Direction des Statistiques Démographiques et Sociales

DSER : Direction des Statistiques des Études et de la Recherche

EHESS : École des Hautes Etudes en Sciences Sociales

ENS : École Normale Supérieure

FNARS : Fédération Nationale des associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale

HCE : Haut Conseil de l'Égalité

HCSP : Haut Conseil de la Santé Publique

IDIES : Institut pour le Développement et l'Information Économique et Sociale

lFCM : Institut Français de Chirurgie de la Main

IFOCOTEP : Institut de FOrmation du COmmerce et des TEchniques Professionnelles

IGAS : Inspection Générale des Affaires Sociales

INED : Institut National d'Études Démographiques

INRA : Institut National de la Recherche Agronomique

INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

IRES : Institut de Recherches Économiques et Sociales

JOC : Jeunesses Ouvrières Chrétiennes

LEGT : Lycées d'Enseignement Général et Technologique

LP : Lycées Professionnels

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

MEN : Ministère de l'Éducation Nationale

MESR : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

MFR : Maisons Familiales Rurales

MIN : Marché d'Intérêt National

MPF : Mouvement Populaire des Familles

MSA : Mutualité Sociale Agricole

MSH : Maison des Sciences de l'Homme

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Économiques

ODENORE : Observatoire Des NOn-REcours aux droits et services

OFCE : Observatoire Français des Conjonctures Économiques

ONPES : Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale

ONU : Organisation des Nations Unies

SETIT : Sciences de l'Électronique, des Technologies de l'Information et des Télécommunications

SPF : Secours Populaire Français

UCAP : Usages des Chiffres dans l'Action Publique Territoriale

UE : Union Européenne

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture

Sigles utilisés par la Caisse d'allocation familiale

AAH : Allocation Adulte Handicapé

AEEH : Allocation d'Éducation pour Enfant Handicapé

AJPP : Allocation Journalière de Présence Parentale

ALF : Allocation de Logement Familial

ALS : Allocation de Logement à caractère Social

API : Allocation de Parent Isolé

APL : Aide Personnalisée au Logement

ARS : Allocation de Rentrée Scolaire

ASS : Allocation de Solidarité Spécifique

PAJE : Prestation d'Accueil au Jeune Enfant

RMI : Revenu Minimum d'Insertion

RSA : Revenu de Solidarité Active

Autres sigles

AES : Administration Économique et Sociale
AFI : Aides Financières Individuelles
AOC : Appellation d'Origine Contrôlée
ARE : Aide au Retour à l'Emploi
ASC : Aide au paiement d'une Complémentaire Santé
ASH : Agent de Service Hospitalier
ASI : Allocation Supplémentaire d'Invalidité
ASPA : Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées
ATA : Allocation Temporaire d'Attente
ATSEM : Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles
ATS-R : Allocation Transitoire de Solidarité de Remplacement
AV : Allocation Veuvage
AVC : Accident Vasculaire Cérébral
BEP : Brevet d'Études Professionnelles
BEPC : Brevet d'Études du Premier Cycle
BTP : Bâtiment et Travaux Publics
BTS : Brevet de Technicien Supérieur
CAE : Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi
CAP : Certificat d'Aptitude Professionnelle
CAPES : Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement du Second degré
CDD : Contrats à Durée Déterminée
CDI : Contrat à Durée Indéterminée
CDII : Contrat à Durée Indéterminée Intermittent
CEP : Certificat d'Études Primaires
CES : Contrat Emploi Solidarité
CESU : Chèque Emploi Service Universel
CIE : Contrat Initiative Emploi
CLM : Congé de Longue Maladie
CMU : Couverture Maladie Universelle
CMU-C : Couverture Maladie Universelle Complémentaire

CPE : Conseiller Principal d'Éducation

CSP : Contrat de Sécurisation Professionnelle

CTT : Contrat de Travail Temporaire

CUI : Contrat Unique d'Insertion

DAEU : Diplôme d'Accès aux Études Universitaires

DALO : Droit Au Logement Opposable

DE : Diplôme d'État

DEFA : Diplôme d'État aux Fonctions d'Animateur

DEUG : Diplôme d'Études Universitaires Générales

DNB : Diplôme National du Brevet

DUDH : Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

EAT : Examen d'Aptitude Technique

EDTR : Enquête sur la Dynamique du Travail et des Revenus

eJRIEPS : e Journal de la Recherche sur l'Intervention en Éducation Physique et Sport

EPCV : Enquêtes Permanentes des Conditions de Vie

EPS : Éducation Physique et Sportive

ERF : Enquête Revenus Fiscaux

ES : Économique et sociale

ESF : Économie Sociale et Familiale

ESPS : Enquête sur la Santé et la Protection Sociale

ESS : Économie Sociale et Solidaire

EU-SILC : Enquête sur les revenus et les conditions de vie de l'Union Européenne

FSL : Fonds de Solidarité pour le Logement

HLM : Habitation à Loyer Modéré

IRIS : Îlots Regroupés pour l'Information Statistique

IRM : Imageries par Résonance Magnétique

ISF : Impôt Sur la Fortune

MAUSS : Mouvement anti-utilitariste dans les sciences sociales

MRG : Montant du Revenu Garanti

NIR : Numéro d'Inscription au Répertoire

NIRPP : Numéro d'Inscription au Répertoire des Personnes Physiques

ORL : Oto-Rhino-Laryngologie

PACA : Provence-Alpes-Côte d'Azur

PAO : Publication Assistée par Ordinateur

PSBH : Panel Study on Belgian Households (Étude de Panel sur les Ménages Belges)

PUCA : Plan Urbanisme Construction Architecture

PUMA : Protection Universelle MAladie

QPV : Quartiers Prioritaires de la Ville

RSO : Revenu de Solidarité Outre-Mer

RSTA : Revenu Supplémentaire Temporaire d'Activité

RUC : Revenu par Unité de Consommation

SIP : Santé et Itinéraire Professionnel

SDF : Sans Domicile Fixe

SMIC : Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance

SNCF : Société Nationale des Chemins de Fer français

SRCV : Statistiques sur les Ressources et les Conditions de Vie des personnes

TEF : Tableaux de l'Économie Française

TMS : Troubles Musculo-Squelettiques

UC : Unités de Consommation

ZUS : Zone Urbaine Sensible

INTRODUCTION

***

La pauvreté : un thème qui traverse les siècles, les espaces et les disciplines

Le 17 octobre 1987, à l'appel du Père Joseph Wresinski, la première journée mondiale de la misère fut créée[1]. Trente années après, la pauvreté reste toujours d'actualité.

Ce thème traverse les siècles, les espaces et les disciplines. Des écrivains et des artistes de chaque époque ont mis ce sujet au centre de leurs œuvres. De Jean de La Fontaine[2] à Anna Sam[3], en passant par Honoré de Balzac[4], Victor Hugo[5], Émile Zola[6] ou Albert Camus[7], tous décrivent le quotidien de populations pauvres et dénoncent les inégalités sociales. De la même manière, dans les toiles intitulées *Des glaneuses*[8] et *La Blanchisseuse*[9], respectivement peintes en 1857 et 1963, Jean-François Millet et Honoré Daumier présentent le travail laborieux des couches sociales les plus défavorisées de leurs époques. Des chansons françaises célèbres qui

---

[1] Grieu Etienne, « Refuser la misère, le père Joseph Wresinski et ATD-Quart Monde », *Transversalités*, n° 111, 2009/3, pp. 91-103.

[2] Dans les *Fables*, Jean de La Fontaine associe chaque animal à un personnage et à une attitude : le lion représente le roi et le pouvoir, l'âne le peuple victime et naïf, la chèvre et le mouton les victimes résignées. De La Fontaine Jean, *Fables*, Livre I à XII, 1694.

[3] Anna Sam parle des conditions de travail et des difficultés économiques d'une hôtesse de caisse qui se demande si « avec chaque prime mise bout à bout, on peut joindre les deux bouts ». Sam Anna, *Les tribulations d'une caissière*, Paris, Stock, 2008.

[4] En partant de l'histoire d'un père qui vend ses biens pour que ses filles se marient, dans le *Père Goriot*, Honoré de Balzac fait une description des différentes couches sociales de la société parisienne, sous la Restauration. Balzac Honoré De, *Le Père Goriot*, Paris, Librairie générale française, 1983.

[5] Dans *Les Misérables*, Victor Hugo dépeint la vie des gens miséreux dans Paris et dans la province du XIXème siècle. Hugo Victor, *Les Misérables*, Paris, Gallimard, 1951.

[6] Dans *L'Assommoir*, Émile Zola dresse le portrait d'ouvriers et d'ouvrières du XIXème siècle. Dans la préface de l'ouvrage, il s'exprime ainsi : « J'ai voulu peindre la déchéance fatale d'une famille ouvrière, dans le milieu empesté de nos faubourgs. Au bout de l'ivrognerie et de la fainéantise, il y a le relâchement des liens de la famille, les ordures de la promiscuité, l'oubli progressif des sentiments honnêtes, puis comme dénouement la honte et la mort. C'est de la morale en action simplement ». Zola Émile, *L'Assommoir*, Paris, Spedem, 1969.

[7] Dans *Le Premier Homme*, Albert Camus raconte sa propre expérience de la pauvreté, enfant et adolescent. Son roman permet d'appréhender le rapport à l'avenir des pauvres. Camus Albert, *Le premier homme*, Paris, Gallimard, 1994.

[8] Dans ce tableau, Jean-François Millet incarne le prolétariat rural. Il met en évidence la distance sociale entre des femmes qui glanent du blé dans les champs au premier plan et des charrettes remplies de cette céréale et destinées aux propriétaires, au second.

[9] Cette peinture d'Honoré Daumier montre une lavandière et son enfant. La scène expose la dureté de la tâche effectuée par la mère. Il laisse voir la solidarité populaire et l'idée de reproduction sociale. La mère aide sa fille à monter la dernière marche des escaliers et l'enfant tient dans sa main le battoir qui a permis d'essorer le linge.

abordent le thème de la pauvreté peuvent aussi être évoquées. Nous pensons par exemple à *Madame la Misère* de Léo Ferré, sortie en 1967, ou à *Misère* de Michel Colucci.

N'ayant pas une visée sociologique, ces œuvres offrent néanmoins une définition et/ou une illustration de la pauvreté à travers les conditions de vie et de travail des personnages qu'elles présentent, ainsi que leurs représentations du monde et leur rapport à l'avenir. Certaines des conséquences de la pauvreté, telles que les problèmes de santé, l'affaiblissement de la conscience politique ou la dépendance vis-à-vis des institutions y sont également présentées.

De même, le thème de la pauvreté fait régulièrement l'actualité médiatique. Dès que le thermomètre descend, les journalistes se préoccupent des conditions d'hébergement des Sans domicile fixe (SDF) et dès qu'il monte, du départ en vacances des familles monoparentales et des actifs pauvres. En effet, l'imaginaire collectif associe couramment la pauvreté au visage d'un SDF et nous rapportons généralement ce phénomène au manque d'argent et aux difficultés à se loger, se nourrir, se soigner[10], à partir en vacances ou à réaliser une activité sportive.

L'année est ponctuée de différents reportages, documentaires et émissions journalistiques sur la pauvreté. Un des derniers en date, fortement critiqué par la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS) pour son côté stigmatisant, s'intitulait *Rue des Allocs*. Cette émission proposait aux téléspectateurs une immersion dans le quartier de Saint-Leu présenté comme « l'un des quartiers les plus pauvres d'Amiens et de France »[11].

La pauvreté telle qu'elle est abordée par les médias n'est pas dénuée d'intérêt pour les sociologues. La diversité des chiffres présentés dans les reportages permet de constater la difficulté qu'il y a à quantifier le nombre d'individus et de ménages pauvres. En effet, comme le souligne Benoît Martin, « les méthodes existantes [pour évaluer un nombre de pauvres] sont assez nombreuses et les résultats peuvent être très différents. Les sources de ces disparités sont d'ordre technique mais aussi conceptuel et politique, et intimement liées à l'organisation qui produit et diffuse ces statistiques »[12].

---

[10] Espinasse Marie-Thérèse, Sautory Olivia, « Les opinions des Français sur la pauvreté et le RMI », *in* Lelièvre Michèle, Nauze-Fichet Emmanuelle, *RMI : l'état des lieux*, Paris, La Découverte, 2008, pp. 251-270.

[11] Emission diffusée par M6, *La Rue des Allocs*, août 2016.

[12] Martin Benoît, « Quelles ''mesures'' pour quantifier la pauvreté ? Les indicateurs produits par les organisations internationales », *CERISCOPE Pauvreté*, 2012. Article consultable en ligne à l'adresse suivante : http://ceriscope.sciences-po.fr/pauvrete/content/part1/quelles-mesures-pour-quantifier-la-pauvrete

La pauvreté en tant que sujet médiatique offre aussi la possibilité d'identifier les stéréotypes associés aux individus et aux ménages pauvres[13]. Dans les reportages, les organismes, les institutions et les acteurs qui sont au contact des plus démunis sont présentés : conseillers des Caisses d'allocations familiales (CAF), de pôle emploi, responsables des Centres communaux d'action sociale (CCAS), assistantes sociales, bénévoles et salariés d'associations d'aide et de réinsertion professionnelle et sociale, sans oublier les « banquiers solidaires »[14] dont parle Pascale Moulévrier, c'est-à-dire les banquiers qui font partie de l'Économie sociale et solidaire (ESS). Enfin, dans ces émissions on peut observer les modes de vie et les difficultés des individus et des ménages pauvres : problèmes de santé, difficulté à payer le loyer, mise en place de stratégies de survie, dépendance vis-à-vis des institutions, restrictions de consommation, cadre de vie dégradé, etc.

Le thème de la pauvreté est aussi sujet à débats politiques, notamment à l'approche d'élections. Les hommes politiques proposent des solutions pour lutter contre la pauvreté, voire pour « l'éradiquer »[15]. En effet, comme le souligne Patrick Bruneteaux, l'État « se veut le garant de la solidarité nationale en affichant sans cesse sa résolution d'éradiquer la pauvreté »[16]. Deux interprétations s'opposent : l'une considère les pauvres comme responsables de leur sort, l'autre comme des victimes de leur situation[17]. Ceux qui privilégient la première interprétation s'intéressent aux effets désincitateurs du versement des minima sociaux sur la recherche et la durée d'emploi des personnes qui en bénéficient[18]. À ce titre certains élus s'interrogent d'ailleurs sur la possibilité de conditionner le versement du Revenu de solidarité active (RSA) socle à des heures de bénévolat[19] et contrôlent les comptes en banque des bénéficiaires[20], et les chercheurs parlent de la réforme du RSA comme d'une réforme « d'activation »[21] des pauvres et des chômeurs par l'emploi. À l'inverse, les

---

[13] ATD Quart-Monde, *En finir avec les idées fausses sur les pauvres et la pauvreté*, Paris, ATD Quart-Monde, 2015.

[14] Moulévrier Pascale, « Les ''banquiers solidaires'' ou la légitimation d'une ''profession économique'', *Formation emploi*, n° 111, juillet-septembre 2010, pp. 51-65.

[15] Bruneteaux Patrick, « La lutte contre la ''grande pauvreté'' : un marché ? », *Regards croisés sur l'économie*, n° 4, 2008/2, pp. 223-233.

[16] *Ibid.*, p. 223.

[17] Geremek Bronislaw, *La potence ou la pitié : L'Europe et les pauvres du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Gallimard, 1987.

[18] Guillemot Danièle, Pétour Patrick, Zajdela Hélène, « Trappe au chômage ou trappe à la pauvreté. Quel est le sort des allocataires du RMI ? », *Revue économique*, vol. 53, n° 6, 2002, pp. 1 235-1252.

[19] Article de presse avec l'AFP, « RSA contre bénévolat : les bénéficiaires du Haut-Rhin seront incités à donner un coup de main », *20 minutes*, le 14 novembre 2016.

[20] Article de presse de Fanny Hardy, « Contrôles des comptes en banque des bénéficiaires du RSA : 852.000 euros économisés en 2016 dans le Haut-Rhin », *20 minutes*, le 23 mai 2016.

[21] Barbier Jean-Claude, « Activer les pauvres et les chômeurs par l'emploi ? Leçons d'une stratégie de réforme », *Politiques sociales et familiales*, vol. 104, n° 1, 2011, pp. 47-58.

personnes qui considèrent que les pauvres sont des victimes de leur situation parlent de la création d'un revenu universel[22], défini par les membres du Mouvement français pour un revenu de base (MFRB) comme « un droit inaliénable, inconditionnel, cumulable avec d'autres, distribué par la communauté politique à tous ses membres, de la naissance à la mort, sur une base individuelle, sans contrôle des ressources ni exigence de contrepartie, dont le montant et le financement sont ajustés démocratiquement »[23].

La pauvreté est donc un thème récurrent du débat public. Elle traverse les différentes sphères de la vie sociale et retient l'attention de nombreux acteurs. Elle est l'expression d'inégalités socio-économiques entre les individus et les ménages[24]. À l'évidence, elle est une source de préoccupations au sein de nombreux pays et, d'après Serge Paugam, elle l'est d'autant plus au sein de « société[s] globalement riche[s] et démocratique[s] où l'on recherche de manière prioritaire l'égalité réelle et non plus seulement l'égalité formelle [entre] des individus-citoyens »[25].

La pauvreté : une question sociologique qui est toujours d'actualité

Depuis la révolution industrielle au début du XIXème siècle, de nombreux travaux ont porté sur la pauvreté des classes laborieuses[26], y compris sur celle des femmes[27]. La pauvreté est en effet devenue un objet de recherche très travaillé, en particulier depuis le début des années 1970 et au fur et à mesure que les visages de la pauvreté se sont transformés.

Les sociologues cherchent d'abord à définir la pauvreté afin de compter le nombre d'individus et de ménages pauvres. Certains privilégient une approche monétaire de la pauvreté, c'est-à-dire qu'ils considèrent comme pauvres les individus et les ménages dont les ressources sont strictement inférieures à un seuil, qu'ils qualifient de seuil de pauvreté

[22] Les termes utilisés par les hommes politiques faisant référence au revenu universel sont nombreux. Ils le nomment également revenu d'existence, revenu de base, revenu inconditionnel, revenu d'autonomie ou encore allocation universelle.

[23] Voir les données issues du site internet du Mouvement français pour un revenu de base à l'adresse suivante : http://www.revenudebase.info/

[24] Schnapper Dominique, *La démocratie providentielle. Essai sur l'égalité contemporaine*, Paris, Gallimard, 2002.

[25] Paugam Serge, *Les formes élémentaires de la pauvreté*, Paris, PUF, 2005.

[26] Villermé Louis-René, *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers dans les manufactures de coton, de laine et de soie*, Paris, Renouard, 1840 ; Buret Eugène, *De la misère des classes laborieuses en Angleterre et en France*, Paris, Paulin, 1840.

[27] Thiercé Agnès, « La pauvreté laborieuse au XIXème siècle vue par Julie-Victoire Daubié », *Travail, genre et sociétés*, n° 1, 1991/1, pp. 119-128.

monétaire[28], absolue[29] ou relative[30]. D'autres, comme Sandrine Dauphin et Pauline Domingo, définissent la pauvreté de manière administrative, en comptant le nombre d'individus et de ménages qui bénéficient des minima sociaux leur garantissant un revenu minimum[31]. Dans ce cadre-là, la pauvreté d'une personne est moins définie par le manque d'argent que par la relation d'assistance qu'il y a entre elle et la société[32]. D'autres encore, tels que Stéfan Lollivier, Danier Verger et Madior Fall parlent de pauvreté en termes de conditions de vie, comme d'un cumul de privations dans différents domaines de la vie des ménages[33]. Les derniers, enfin, utilisent l'approche subjective de la pauvreté pour estimer le nombre d'individus et de ménages pauvres, c'est-à-dire qu'ils partent de la perception qu'ont les personnes sur leur propre situation pour les considérer comme pauvres[34].

Si les auteurs cités ci-dessus ne quantifient pas la pauvreté de la même manière, c'est aussi parce qu'ils s'accordent sur la difficulté qu'il y a à définir ce phénomène en raison de son aspect multidimensionnel[35].

Les sociologues cherchent aussi à expliquer les causes de la pauvreté. D'un côté, à l'image des recherches de Jean Labbens[36] et de Serge Paugam[37], ils mettent en évidence les facteurs individuels de la pauvreté et identifient des catégories de population qui risquent d'en faire l'expérience. De l'autre, ils envisagent cette question sous l'angle des dysfonctionnements sociaux, c'est-à-dire qu'ils la mettent en rapport avec le contexte économique, social et politique du pays dans lequel vivent les citoyens et avec des facteurs conjoncturels et structurels.

Au cours de la période de forte croissance économique des Trente Glorieuses, entre les années 1945 et 1975, avec le développement de la sécurité sociale[38] la France connaît une période de plein emploi. Au cours de ces années, la pauvreté est perçue comme marginale.

---

[28] Hourriez Jean-Michel, Legris Bernard, « L'approche monétaire de la pauvreté : méthodologie et résultats », *Économie et statistique*, n° 308-310, octobre 1998, pp. 35-63.
[29] Milano Serge, *La pauvreté absolue*, Paris, Hachette, 1988.
[30] Lollivier Stéfan, « La pauvreté : définitions et mesures », *Regards croisés sur l'économie*, n° 4, 2008/2, pp. 21-29.
[31] Dauphin Sandrine, Domingo Pauline, « Pauvreté et politiques publiques : des hommes et des femmes dans les mêmes situations », *Informations sociales*, n° 182, 2014, pp. 108-118.
[32] Simmel Georg, *Les pauvres*, Paris, PUF, 1998.
[33] Lollivier Stéfan, Verger Daniel, « Pauvreté d'existence, monétaire ou subjective sont distinctes », *Économie et statistique*, n° 308-310, octobre 1998, pp. 113-142 ; Fall Madior, Verger Daniel, « Pauvreté relative et conditions de vie en France », *Économie et statistique*, n° 383-384-385, 2005, pp. 91-107.
[34] *Ibid.*, p. 123.
[35] Charbonnel Jean-Michel, « Point de repère. Définir et mesurer la pauvreté : un exercice délicat », *Informations sociales*, n° 182, 2014/2, pp. 10-15.
[36] Labbens Jean, *Sociologie de la pauvreté, le tiers-monde et le quart monde*, Paris, Gallimard, 1978.
[37] Paugam Serge, *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, Paris, PUF, 1991.
[38] Voir l'Ordonnance n° 45-2259 du 4 octobre 1945 portant organisation de la sécurité sociale.

D'après Serge Paugam, sans pour autant disparaître, sa visibilité recule[39] et les travaux des sociologues portent davantage sur la persistance des inégalités de classes dans la société française que sur la pauvreté. Néanmoins, certaines enquêtes comme celle de Colette Pétonnet étudient les conditions de vie du sous-prolétariat des cités de transit[40].

Le choc pétrolier de 1973 met en évidence les premières limites de la société de consommation. Il est suivi du second, en 1979. Selon Nicolas Duvoux, dans les recherches sociologiques, c'est aussi au cours de cette période qu'émerge la question des « nouveaux pauvres »[41], qui renvoie au développement du chômage de masse et à la multiplication de nouveaux statuts d'emploi (intérim, Contrats à durée déterminée (CDD), temps partiel, stages, contrats aidés), du début des années 1980.

Dans les années 1980 et 1990, la concurrence mondiale s'intensifie avec la chute du Mur de Berlin, l'élargissement de l'Europe et l'émergence de nouvelles puissances économiques comme la Chine. Des délocalisations d'emplois industriels ou de services sont observables vers des pays où le prix de la main-d'œuvre est plus bas. Dans ce contexte, les sociologues montrent que les formes de la pauvreté évoluent en France. En effet, si la pauvreté était le fait des familles nombreuses et des personnes âgées en 1970, elle prend davantage la forme d'une pauvreté active au cours des années 1990[42]. Certains chercheurs, comme Sophie Ponthieux et Émilie Raynaud, utilisent d'ailleurs la catégorie des « travailleurs pauvres »[43] pour signifier que l'emploi ne protège pas/plus forcément de la pauvreté.

De la même manière, Robert Castel indique que l'on assiste à une « crise de la société salariale »[44], c'est-à-dire à une remise en question des protections liées au statut de l'emploi traditionnel en Contrat à durée indéterminée (CDI) à temps complet. À la fin des années 1990 et au cours des années 2000, les travaux sur la précarité professionnelle, définie à l'aide des dimensions de l'insatisfaction au travail et de l'instabilité de l'emploi par Serge Paugam[45], se multiplient également. Pour preuves, ceux de Patrick Cingolani[46] ou de Maryse Bresson[47] qui

---

[39] Paugam Serge, *Les formes élémentaires de la pauvreté*, *Op.cit.*, p. 146.
[40] Pétonnet Colette, *On est tous dans le brouillard. Ethnologie des banlieues*, Paris, Galilée, 1979.
[41] Duvoux Nicolas, « Nouveaux pauvres, nouvelles politiques », *Politiques sociales et familiales*, n° 104, 2011, pp. 7-17.
[42] Clerc Denis, *La France des travailleurs pauvres*, Paris, Ed. Grasset et Fasquelle, 2008.
[43] Ponthieux Sophie, Raynaud Émilie, « Les travailleurs pauvres », *Les travaux de l'Observatoire 2007-2008*, 2008, pp. 163-183.
[44] Castel Robert, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris Gallimard, 1995.
[45] Paugam Serge, *Le salarié de la précarité. Les nouvelles formes de l'intégration professionnelle*, Paris, PUF, 2000.
[46] Cingolani Patrick, *La précarité*, Paris, PUF, 2015.
[47] Bresson Maryse, *Sociologie de la précarité*, Paris, Armand Colin, 2015.

parlent des différentes approches de la précarité et des divers domaines que recouvre ce concept.

Nous voyons ensuite se multiplier les enquêtes sociologiques qui portent sur les processus d'exclusion. Celles-ci abordent la pauvreté sous un angle non plus statique mais dynamique. Parmi ces travaux, nous comptons ceux de Robert Castel, de Serge Paugam et de Vincent De Gaulejac et Isabelle Taboada-Léonetti, qui portent respectivement sur les processus de « désaffiliation sociale »[48], de « disqualification sociale »[49] et de « désinsertion sociale »[50]. En effet, au cours des années 1990, comme le signale Serge Paugam, « il s'agissait non plus d'étudier [la pauvreté] de façon statique à partir d'un seuil de revenu, mais de l'analyser comme un processus multidimensionnel de cumul de handicaps pouvant conduire entre autres à la rupture des liens sociaux. Une attention particulière était ainsi accordée aux trajectoires individuelles et collectives »[51]. En creux de leurs analyses, les auteurs de ces recherches parlent d'un affaiblissement du rôle protecteur des instances de socialisation (école, famille, travail).

Avec la mise en place du minimum vieillesse en 1956, de l'Allocation adulte handicapé (AAH) en 1975, de l'Allocation de parent isolé (API) en 1976, de l'Allocation de solidarité spécifique (ASS) en 1984 et du Revenu minimum d'insertion (RMI) en 1988, puis avec la loi d'orientation du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions[52] et la mise en place du RSA dix en plus tard, en 2008, les chercheurs s'intéressent aussi aux bénéficiaires des minima sociaux[53]. Ils s'interrogent sur leurs trajectoires sociales[54] et se questionnent sur les relations entre les usagers et les agents des administrations[55]. Ils abordent aussi les effets des réformes sociales tant du point de vue des « trappes à chômage ou à pauvreté »[56] qu'elles créent, c'est-à-dire des effets désincitateurs du montant des minima sociaux sur la reprise

[48] Castel Robert, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, *Op.cit.*, p. 14.
[49] Paugam Serge, *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, *Op.cit.*, p. 4.
[50] De Gaulejac Vincent, Taboada-Léonetti Isabelle, « La désinsertion sociale. Déchéance sociale et processus d'insertion », *Recherches et Prévisions*, vol. 38, n° 1, 1994, pp. 77-83.
[51] Paugam Serge, « Les formes contemporaines de la pauvreté et de l'exclusion en Europe », *Etudes rurales*, n° 159-160, 2001, pp. 73-96.
[52] Voir la Loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions. Loi consultable sur le site internet de Légifrance à l'adresse suivante : https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000206894.
[53] Lelièvre Michèle, Nauze Fichet Emmanuelle, *RMI, l'état des lieux 1988-2008*, Paris, La Découverte, 2008.
[54] Paugam Serge, *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, *Op.cit.*, p. 10.
[55] Dubois Vincent, *La vie au guichet. Relation administrative et traitement de la misère*, Paris, Économica, 1999.
[56] Guillemot Danièle, Pétour Patrick, Zajdela Hélène, « Trappe au chômage ou trappe à la pauvreté. Quel est le sort des allocataires du RMI ? », *Art.cit.*, p. 1 235.

d'une activité des bénéficiaires, que sous l'angle de « la ''flexicurité'', qui consiste à concilier souplesse du travail et sécurité des emplois »[57], selon Yannick L'Horty.

De manière plus générale, pour reprendre le titre de l'ouvrage de Robert Castel et de Nicolas Duvoux c'est aussi *L'avenir de la solidarité*[58] qui intéresse les sociologues, c'est-à-dire le traitement institutionnel réservé aux pauvres et les interrogations que soulève la réforme du RSA, en termes de représentations et d'effets sociaux de la pauvreté.

Les chercheurs qui travaillent sur ce thème n'oublient pas d'étudier également les effets qu'ont les crises, et notamment ceux de la crise mondiale qui a touché la France en 2008, sur la situation professionnelle, économique et sociale des individus et des ménages en situation de pauvreté[59], ainsi que sur leurs comportements, électoraux en particulier[60].

Enfin, au début de ce XXIème siècle, nous voyons apparaître des enquêtes sur la pauvreté et les droits des travailleurs détachés[61], c'est-à-dire sur les personnes qui sont employées dans un autre État membre de l'Union européenne (UE) que le leur.

Les travaux qui portent sur la pauvreté sont donc nombreux. De manière générale, ils montrent que ce phénomène relève d'une combinaison de facteurs et que les formes et significations de la pauvreté changent en fonction des configurations historiques et sociales. Dans le numéro 98 de la revue *Communications*, Nicolas Duvoux et Jacques Rodriguez indiquent en effet qu'au fur et à mesure des années, « le pauvre n'est plus uniquement ce ''pèlerin de Dieu'' laissé aux bons soins des âmes charitables, ou ce paresseux passible d'enfermement, mais, de plus en plus, un travailleur désœuvré, sous-employé ou mal payé »[62].

En outre, comme le souligne Jeanne Lazarus, « les enjeux qu'affrontent les sociologues de la pauvreté ne sont pas seulement théoriques et méthodologiques mais bien également politiques »[63]. En effet, les chercheurs se questionnent à la fois sur la manière de

---

[57] L'Horty Yannick, « Vers une ''flexicurité'' à la française ? Une notion en construction », *Informations sociales*, n° 142, 2007/6, pp. 104-113.

[58] Castel Robert, Duvoux Nicolas, *L'avenir de la solidarité*, Paris, PUF, 2013.

[59] Outin Jean-Luc, « Crise financière, crise économique et crise sociale : un enchaînement à hauts risques », *Informations sociales*, n° 180, 2013/3, pp. 10-21.

[60] Mayer Nonna, « Les effets politiques de la crise : le vote des personnes pauvres et précaires en 2012 », *Informations sociales*, n° 180, 2013/6, pp. 52-59. Voir aussi Cartier Marie *et al., La France des « petits moyens ». Enquête sur la banlieue pavillonnaire*, Paris, La Découverte, 2008. Pour une période plus récente, nous pouvons aussi faire référence à l'ouvrage de Gérard Mauger et Willy Pelletier, *Les classes populaires et le FN. Explications de vote*, Paris, Ed. du Croquant, 2017.

[61] Morsa Marc, « Le travail détaché dans l'Union Européenne : enjeux juridiques et économiques », *Informations sociales*, n° 194, 2016/3, pp. 82-94.

[62] Duvoux Nicolas, Rodriguez Jacques, « La pauvreté insaisissable. Enquête(s) sur une notion », *Communications*, n° 98, 2016/1, pp. 7-22.

[63] Lazarus Jeanne, « Les enjeux de la sociologie de la pauvreté », *CERISCOPE Pauvreté*, 2012. Article consultable en ligne à l'adresse suivante :
http://ceriscope.sciences-po.fr/pauvrete/content/part1/les-enjeux-de-la-sociologie-de-la-pauvrete

définir et de quantifier la pauvreté et sur les relations qui existent entre ce phénomène et l'assistance. Enfin, pour problématiser la pauvreté, il est nécessaire qu'ils aient une vision d'ensemble de la société. Ainsi, la pauvreté demeure toujours un thème d'actualité. D'après Maryse Bresson, il s'agit en effet d'« une question majeure, incontournable pour tout auteur désireux de saisir le sens des mutations actuelles de la société »[64], c'est-à-dire de ce qu'elle appelle « le paradigme de la précarité »[65].

Néanmoins, malgré le volume des travaux qui portent sur la pauvreté, les recherches sociologiques s'intéressent peu aux processus de sortie d'une telle situation.

Les sorties de la pauvreté : un objet de recherche peu étudié

Peu de travaux portent en effet sur la sortie d'une situation de pauvreté d'individus et de ménages. Néanmoins, trois grandes catégories de recherches s'en approchent.

La première, représentée par les enquêtes de Cédric Afsa[66], de Sabine Chaupain-Guillot et d'Olivier Guillot[67] ou de Jean-Paul Zoyem[68], analyse les motifs de sortie des bénéficiaires de dispositifs de minima sociaux. Les études qui font partie de cette première catégorie n'abordent pas directement les processus de sortie de la pauvreté, puisqu'elles insistent plus sur les facteurs qui font transiter les individus d'un dispositif de minima social à l'autre que sur ceux qui contribuent à leur sortie de la pauvreté. En revanche, elles soulignent que la sortie des dispositifs de minima sociaux n'est pas un gage de sortie de la pauvreté.

Nous regroupons ensuite les travaux de Catherine Pollak[69], de Pascal Godefroy et de Nathalie Missègue[70] ainsi que de Pascale Breuil-Genier, de Jean-Michel Hourriez et de

[64] Bresson Maryse, « La pauvreté est-elle encore une question sociologique d'actualité ? Un enjeu de définition, de méthode et de théorie », *Pensée plurielle*, n° 16, 2007/3, pp. 9-17.
[65] *Ibid.*, p. 14.
[66] Afsa Cédric, Guillemot Danièle, « Plus de la moitié des sorties du RMI se font grâce à l'emploi », *Insee Première*, n° 632, février 1999, pp. 1-4.
[67] Chaupain-Guillot Sabine, Guillot Olivier, « Les trajectoires individuelles des bénéficiaires de l'allocation de parent isolé. Conditions d'entrée dans le dispositif, durées de séjour et modes de sortie », *CNAF, Dossier d'études n° 13*, octobre 2000, pp. 1-126
[68] Zoyem Jean-Paul, « Contrats d'insertion et sortie du RMI. Évaluation des effets d'une politique sociale », *Économie et Statistique*, n° 346-347, 2001, pp. 75-102.
[69] Pollak Catherine, « Analyse des parcours de pauvreté : l'apport des enquêtes longitudinales », *Informations sociales*, n° 156, 2009/6, pp. 106-112.
[70] Godefroy Pascal et Missègue Nathalie, « Pauvretés monétaire et en termes de conditions de vie : sur cinq années, un tiers de la population a été confrontée à la pauvreté », in *Le revenu et le patrimoine des ménages*, Paris, INSEE, 2012, pp. 45-55.

Stéfan Lollivier[71] dans la deuxième catégorie de travaux qui abordent la question des sorties de la pauvreté. Les recherches citées ci-dessus appréhendent les phénomènes liés à la pauvreté de manière dynamique, en tenant compte du temps. Elles mettent en évidence l'hétérogénéité des parcours relatifs à la pauvreté. Elles s'intéressent aux entrées, aux sorties et aux allers-retours dans la pauvreté. Ces enquêtes font certes référence aux sorties de la pauvreté d'individus et de ménages, mais elles parlent davantage des facteurs qui favorisent l'entrée dans la pauvreté ou qui protègent de cette situation que de ceux qui en expliquent la sortie.

Enfin, comme en témoignent les recherches de Stéfan Lollivier et de Daniel Verger[72], ainsi que celle de Pascale Breuil-Genier, de Sophie Ponthieux et de Jean-Paul Zoyem[73], bien que plus rare, une troisième catégorie de travaux étudie davantage les facteurs et les processus qui contribuent aux sorties de la pauvreté d'individus et de ménages. De la même manière que les enquêtes citées précédemment, ces recherches abordent la pauvreté sous un aspect dynamique, en utilisant des données de panels. Elles permettent également de mettre en évidence la diversité des parcours relatifs à la pauvreté des foyers. Néanmoins, une de leurs principales limites est de restreindre la définition des sorties de la pauvreté à une approche strictement monétaire et quantitative. Les individus et les ménages sont en effet considérés comme étant sortis de cette situation dès lors que leurs ressources économiques sont strictement supérieures au seuil de pauvreté monétaire. Or, ces études ne tiennent pas compte des autres approches de la pauvreté (administrative, en termes de conditions de vie, subjective). De plus, rares sont les enquêtes qui appréhendent les sorties de la pauvreté à un niveau local. Enfin, comme en témoigne l'étude d'Antoine Chastand[74], le champ de population couvert par ces travaux est parfois limité aux familles, laissant de côté l'analyse de la situation des ménages en couple sans enfant ou vivant seuls.

La sortie d'une situation de pauvreté d'individus et de ménages est donc peu étudiée par les sociologues. Notre travail de thèse entend éclairer ce domaine. Plus particulièrement, il cherche à renouveler la problématique des sorties de la pauvreté en se donnant pour objectif d'analyser les trajectoires de sortie de cette situation et les facteurs qui peuvent agir, en particulier l'environnement économique, social et territorial des individus et des ménages

[71] Breuil-Genier Pascale, Hourriez Jean-Michel, Stéfan Lollivier, « Impact du non-emploi sur les revenus et la pauvreté : l'influence de l'hétérogénéité individuelle observable », *Économie et prévision*, vol. 166, n° 1, 2004, pp. 1-18.

[72] Lollivier Stéfan et Verger Daniel, « Trois apports des données longitudinales à l'analyse de la pauvreté », *Économie et Statistique*, n° 383-384-385, 2005, pp. 248-274.

[73] Breuil-Genier Pascale, Ponthieux Sophie, Zoyem Jean-Paul, « Profils sur le marché du travail et caractéristiques familiales des actifs pauvres », *Économie et statistique*, n° 349-350, 2001, pp. 99-124.

[74] Chastand Antoine, « L'approche par les revenus : une analyse longitudinale », *Recherches et Prévisions*, vol. 14, n° 1, 1988, pp. 56-60.

vivant en milieu urbain. Notre recherche vise aussi à expliciter la place que tient la trajectoire individuelle et familiale dans ces processus.

Trois hypothèses principales sont formulées. Nous supposons d'abord qu'il existe une symétrie entre les facteurs d'entrée et de sortie de la pauvreté.

Nous faisons ensuite l'hypothèse que les caractéristiques dégradées du réseau familial des individus et des ménages freinent leur sortie de cette situation.

Enfin, les individus et les ménages développeraient différents types de pratiques pour faire face aux difficultés d'accès à la consommation et pour se maintenir dans un parcours ascendant.

Depuis la fin des Trente Glorieuses, le marché du travail français a connu de profondes transformations. Aujourd'hui, il se caractérise par le développement d'un chômage de masse d'une part, et par la multiplication des emplois atypiques d'autre part[75]. On observe aussi une stagnation des salaires parallèlement à une augmentation du coût de la vie.

À ces changements économiques s'ajoutent des transformations de la cellule familiale qui fragilisent la solidité et la résistance des liens sociaux et familiaux[76]. Ces évolutions du contexte français ont des répercussions sur le développement de nouveaux risques socio-économiques pour les individus et les ménages. Elles ont aussi des conséquences sur l'émergence de nouvelles formes de pauvreté[77] et sur la linéarité des trajectoires sociales[78].

Pour sécuriser les parcours de vie des individus, au fil des années, les pouvoirs publics ont développé des dispositifs de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale : ce sont les minima sociaux. Ces dispositifs essayent de coller au plus près à la situation des individus et des ménages allocataires en leur garantissant un revenu minimum. Néanmoins, certains chercheurs interrogent les effets de la mise en place de ces dispositifs sur la situation économique et professionnelle des personnes qui en bénéficient[79] et d'autres,

[75] Paugam Serge, *Le salarié de la précarité. Les nouvelles formes de l'intégration professionnelle*, *Op.cit*.

[76] Dauphin Sandrine, Domingo Pauline, « Pauvreté et politiques publiques : des hommes et des femmes dans les mêmes situations », *Art.cit.,* p. 108.

[77] Déchaux Jean-Hugues, « Pauvretés ancienne et nouvelle en France », *Observations et diagnostics économiques*, n° 30, janvier 1990, pp. 7-33.

[78] Bessin Marc, « Parcours de vie et temporalités biographiques : quelques éléments de problématique », *Informations sociales*, n° 156, 2009, pp. 12-21.

[79] Guillemot Danièle, Pétour Patrick, Zajdela Hélène, « Trappe à chômage ou trappe à pauvreté. Quel est le sort des allocataires du RMI ? », *Art.cit.*, p. 1 250.

comme Pauline Domingo, se demandent quels sont leurs rôles effectifs dans les phénomènes de sortie de la pauvreté[80].

Aussi, au regard de l'évolution globale du contexte français, consacrer un travail de recherche aux facteurs et aux processus qui contribuent à la sortie d'une situation de pauvreté d'individus et de ménages apparaît pertinent, et il semble d'autant plus intéressant que la sortie de cette situation est plus complexe aujourd'hui que durant la période de forte croissance économique des Trente Glorieuses, pour ceux qui en font l'expérience.

La démarche adoptée pour répondre au questionnement de la recherche s'efforce d'être novatrice, dans le sens où elle inscrit les sorties de la pauvreté dans une approche à la fois multidimensionnelle, dynamique et contextualisée, en référence à un territoire local. En outre, elle s'insère dans la continuité d'un cheminement personnel.

Une démarche de recherche qui inscrit les sorties de la pauvreté dans une triple approche

Mon intérêt pour les trajectoires de sortie de la pauvreté s'inscrit dans la continuité des travaux de recherche que j'ai menés en master 1 et 2, à l'Université de Poitiers. Dans le cadre de ces enquêtes, j'ai travaillé auprès d'une population d'ouvriers[81], dans une usine rurale de fabrication de produits lactés.

Lors de ma première année de master, je me suis intéressée aux effets de l'organisation et des conditions de travail sur la santé des ouvriers. J'ai identifié une gamme de stratégies d'adaptation que développent les salariés individuellement et/ou collectivement pour instaurer un consensus entre leur activité et leur santé. Au cours de ma deuxième année, j'ai étudié les conflits interpersonnels entre les ouvriers de l'usine en lien avec leur activité professionnelle.

Les résultats de ces enquêtes ont nourri la réflexion qui a débouché sur la construction de l'objet de recherche de ma thèse de différentes manières. Fille d'agriculteurs vivant en milieu rural, j'ai pu observer des ménages issus de milieux sociaux défavorisés. Ceci m'a incitée à examiner les processus et les facteurs qui contribuent à leur entrée dans la pauvreté.

Au cours de mon année de master 2, j'ai réalisé des entretiens approfondis relatifs aux trajectoires scolaires et professionnelles d'ouvriers intérimaires. Dans la lignée des travaux de

[80] Domingo Pauline, « Les effets sur les familles des interventions sociales des CAF », *Dossier d'études CNAF-DSER*, n° 143, août 2011, pp. 40-44 ; Domingo Pauline, « Les aides financières individuelles : Quels bénéficiaires ? Quels effets ? », *Dossier d'études CNAF-DSER*, n° 119, août 2009, pp. 50-72.

[81] Dans ce manuscrit, les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique. Ils ont à la fois valeur d'un féminin et d'un masculin et n'ont d'autres fins que celle d'alléger le texte.

sociologie de l'éducation et de la culture, je définis une trajectoire de vie comme l'itinéraire qu'emprunte un individu entre un temps t et un temps t1, de sa classe sociale d'origine à sa classe sociale d'arrivée[82]. La trajectoire de vie ainsi définie tient donc compte des déterminants sociaux mais aussi des liens de causalité qui existent entre les différentes séquences de vie des personnes[83] et les différentes déclinaisons de cette trajectoire : scolaire, professionnelle, familiale, résidentielle, de type sanitaire.

À l'aide des entretiens réalisés en master 2, j'ai observé la manière dont certains événements intervenant dans la scolarité d'ouvriers intérimaires, tels que l'abandon ou l'arrêt brutal des études, la non-obtention d'un diplôme ou d'un concours ou l'impossibilité à trouver un maître d'apprentissage pouvaient avoir des répercussions sur d'autres dimensions de leur parcours de vie. J'utilise la notion de parcours de vie dans une logique de cheminement longitudinal moins balistique et plus complexe que celui de trajectoire de vie. Je définis un parcours de vie en tenant compte des déterminants sociaux de celui-ci, mais aussi du contexte dans lequel il se réalise et se déroule[84]. En fonction de ce contexte et aussi du cycle de vie d'un individu, ses capacités d'adaptation ne sont pas les mêmes. J'intègre aussi à la définition d'un parcours de vie des approches en termes de « bifurcations »[85] entendues, d'après Claire Bidart, à la fois comme des tournants majeurs qui reflètent des changements forts, qui sont ou non choisis par l'individu en fonction des contextes économiques, familiaux, professionnels, résidentiels et de type sanitaire.

J'ai constaté que les événements cités précédemment (arrêt des études, non-obtention d'un concours, difficultés à trouver un maître d'apprentissage) pouvaient accroître le risque de connaître une situation de pauvreté des ouvriers intérimaires, et les faire basculer dans cette situation. Ce premier constat a nourri l'exposé du questionnement de recherche de ma thèse. Dans le cadre de celle-ci, il m'a incité à interroger les différents facteurs qui peuvent expliquer le basculement d'individus et de ménages dans une situation de pauvreté, puis hors de cette situation. J'ai, en effet, cherché à inverser le sens de ma réflexion tout en intégrant d'autres dimensions que les dimensions scolaire et professionnelle à celle-ci.

---

[82] Bourdieu Pierre, Passeron Jean-Claude, *La Reproduction. Éléments pour une théorie du système d'enseignement,* Paris, Edition de Minuit, 1970.

[83] Passeron Jean-Claude, « Biographies, flux, itinéraires, trajectoires », *Revue française de sociologie*, vol. 31, n° 1, 1990, pp. 3-22.

[84] Bessin Marc, « Parcours de vie et temporalités biographiques : quelques éléments de problématique », *Art.cit.*, p. 16.

[85] Bidart Claire, « Crises, décisions et temporalités : autour des bifurcations biographiques », *Cahiers internationaux de sociologie*, n° 120, 2006/1, pp. 29-57.

De plus, les observations et les entretiens réalisés en master 2 m'ont montré la nécessité de travailler sur le cheminement des individus au cours du temps et sur les tournants majeurs[86] dans leurs parcours de vie, afin d'étudier leurs effets sur les expériences transitoires de la pauvreté. Dans le cadre de ma thèse, en tenant compte de l'aspect dynamique des trajectoires et des parcours de vie des individus, je voulais donc aller au-delà du simple repérage d'événements qui contribuent au basculement d'individus et de ménages dans la pauvreté. Je désirais aussi interroger la manière dont s'imbriquent les différents types de facteurs et leurs effets sur la sortie de cette situation. En interrogeant la manière dont jouent ces facteurs et la façon dont ils contribuent aux sorties de la pauvreté, tout l'intérêt était d'étudier comment s'opèrent les passages d'un état à un autre et sous quelles conditions.

Par ailleurs, il me semblait important d'analyser les contextes dans lesquels se construisent les trajectoires de vie des individus et des ménages. Si les enquêtes que j'ai réalisées au cours des masters 1 et 2 se situent en milieu rural, celle que j'ai menée en thèse se positionne en milieu urbain. En partant de l'hypothèse que l'ensemble des conditions économiques, sociales et politiques qui constituent le cadre de vie des ménages, et qui sont susceptibles d'agir sur lui, auraient des effets différenciés sur leur sortie de la pauvreté, je voulais mener une analyse des parcours de vie d'individus et de ménages en les inscrivant dans un territoire donné. En fonction des contraintes et des ressources disponibles selon les lieux, de l'inscription des ménages dans des réseaux de sociabilité et des formes d'intervention de politiques nationales et locales en matière d'assistance, la façon dont est vécue la pauvreté par les individus et les ménages n'est pas identique. En effet, comme le souligne Serge Paugam, « être pauvre dans un pays lui-même pauvre […] n'a pas le même sens, pour ceux qui en font l'expérience, qu'être pauvre dans un pays plus prospère »[87].

Enfin, je souhaitais réinvestir le questionnement de recherche portant sur les stratégies d'adaptation des ouvriers, issu de mon travail de master 1. Il s'agissait en effet d'appréhender les pratiques et les stratégies que les individus et les ménages peuvent développer pour faire face aux aléas qu'ils rencontrent.

Pour formuler le questionnement initial de ma thèse, forte des résultats obtenus dans le cadre de mes mémoires de master 1 et 2, j'ai voulu étudier les éléments constitutifs des sorties de la pauvreté. En particulier, j'ai envisagé la sortie d'une situation de pauvreté d'individus et

[86] Abbott Andrew, « À propos du concept de turning point » *in* Bessin Marc, Bidart Claire, Grossetti Michel (dir.), *Bifurcations. Les sciences sociales face aux ruptures et à l'événement*, Paris, La Découverte, 2009, pp. 187-211.
[87] Paugam Serge, *Les formes élémentaires de la pauvreté*, *Op.cit.*, p. 74.

de ménages comme le résultat d'une combinaison de facteurs liés à leur environnement économique et social et à leur trajectoire individuelle et familiale.

Ainsi, dans le cadre de cette thèse, le parti pris est d'inscrire l'objet de la recherche au carrefour d'une triple approche dynamique, multidimensionnelle et contextualisée de la pauvreté, en référence à un territoire local.

L'approche dynamique de la pauvreté permet d'aborder l'objet de la recherche non pas d'un point de vue statique, comme un état, mais comme un processus. En tenant compte du temps, il est possible de repérer les différents changements qui interviennent dans le parcours de vie d'individus et de ménages et qui participent, de par leur imbrication, à leur sortie de la pauvreté[88]. En effet, seule la reconstitution intégrale du parcours de vie d'individus et de ménages peut livrer le système complet des déterminations qui ont agi avant la sortie d'une situation de pauvreté, qui ont continué d'agir, sous une forme modifiée, pendant la sortie et qui ont conduits les individus et les ménages au point d'aboutissement actuel, à savoir leur sortie effective de la pauvreté.

L'approche multidimensionnelle de la pauvreté offre quant à elle la possibilité d'aborder l'objet de la recherche sous différents angles, en allant notamment au-delà d'aspects strictement monétaires de la pauvreté et en tenant compte de l'expérience vécue des individus et des ménages et de leurs conditions de vie. En effet, la pauvreté ne peut pas être évaluée seulement en fonction d'un niveau de ressources financières. D'autres éléments, tels que le type d'activité des membres présents dans un ménage, le type de contrat de travail, le temps de travail hebdomadaire, ainsi que la composition familiale d'un ménage, l'état de santé de ses membres, leur niveau de diplôme, d'épargne ou de dépendance vis-à-vis des dispositifs d'aide et d'action sociale, sont aussi des éléments pertinents pour étudier ce phénomène.

L'approche contextualisée de la pauvreté aide à s'interroger sur un ensemble d'éléments contextuels. En effet, l'étude des sorties de la pauvreté ne peut être dissociée du contexte économique, social et politique d'un territoire donné. Comme le signale Serge Paugam, elle doit tenir compte des spécificités du territoire d'enquête en termes de développement économique et du marché de l'emploi, d'aspects plus sociaux, telles que des dynamiques associatives présentes sur le territoire, et des caractéristiques des politiques publiques mises en œuvre sur celui-ci[89]. Tous ces éléments vont, en effet, avoir un rôle sur les processus de sortie de la pauvreté d'individus et de ménages.

---

[88] Lollivier Stéfan, Verger Daniel, « Trois apports des données longitudinales à l'analyse de la pauvreté », *Économie et statistique*, *Art.cit.*, p. 247.

[89] Paugam Serge, *Les formes élémentaires de la pauvreté*, *Op.cit.*, p. 74.

Le dispositif d'enquête allie un suivi quantitatif, basé sur des données chiffrées, à un suivi qualitatif qui s'appuie sur des entretiens semi-directifs à caractère biographique. La population considérée est composée de ménages d'actifs pauvres et d'actifs fragiles vivant ou non en couple, ayant ou non des enfants et touchant ou non le RSA activité pour compléter leur revenu.

L'inscription de cette thèse dans le cadre du projet de recherche Usages des chiffres dans l'action publique territoriale (UCAP) et le soutien des partenaires institutionnels (responsables de la Ville de Nantes, du Conseil général (CG) de Loire-Atlantique et de la Caisse d'allocations familiales de Loire-Atlantique (CAFLA)) a rendu possible la réalisation d'un suivi quantitatif, grâce à une extraction de foyers allocataires de la CAF. Cette dernière offre la possibilité de suivre les foyers ciblés dans le temps. La partie quantitative de l'enquête a été complétée par un volet plus qualitatif sur la base d'entretiens semi-directifs à caractère biographique. Les trente et un entretiens réalisés ont permis d'affiner le questionnement qui se rapporte aux différentes trajectoires des personnes qui ont été interrogées et aux différents points d'inflexion repérables dans leur parcours de vie.

Ce travail de recherche met donc en œuvre une approche contextualisée sur les territoires de la commune de Nantes et de l'agglomération nantaise. Huit chapitres constituent le corps de la thèse.

Un développement construit autour de huit chapitres

Dans le premier chapitre, dans le prolongement de notre introduction, nous présentons les approches théoriques de la pauvreté et décrivons le cadre d'analyse des trajectoires de sortie de la pauvreté et les questions qu'il soulève. Ce chapitre définit plus largement le questionnement de la recherche, c'est-à-dire notre problématique et nos hypothèses de travail.

Le second chapitre présente les approches méthodologiques des sorties de la pauvreté ainsi que nos démarches empiriques. Un apport du travail réalisé concerne la méthodologie utilisée qui articule méthodes d'enquête quantitative et qualitative.

Le troisième chapitre permet de comprendre de quelle manière on passe de la définition à la quantification des sorties de la pauvreté. Il expose les modes et les mécanismes de constitution de la base de données exploitée et les limites liées à son exploitation. Il met aussi en évidence la diversité des parcours de pauvreté des foyers.

Le quatrième chapitre présente l'évolution des caractéristiques socio-économiques des foyers allocataires de la CAF. La combinaison des facteurs qui contribuent aux parcours de maintien, d'allers-retours et de sortie de la pauvreté est mise en évidence.

Le cinquième chapitre montre comment on passe de la quantification à la qualification des sorties de la pauvreté. Nous verrons que la mise en place du dispositif d'enquête qualitative s'est nourri des premiers résultats quantitatifs.

Les trois derniers chapitres sont consacrés à la présentation et à l'interprétation des résultats. Ils soulignent ce qu'apporte une approche dynamique, multidimensionnelle et localisée en termes de nouvelles connaissances sociologiques aux processus liés à la pauvreté et en particulier aux sorties de la pauvreté.

CHAPITRE 1. Construire une approche multidimensionnelle des sorties de la pauvreté

***

Sans se vouloir exhaustif, ce chapitre dresse un panorama des travaux de recherche qui existent en sciences humaines et sociales, particulièrement dans le contexte français, sur la pauvreté. Il permet de situer notre objet de recherche, à savoir les sorties de la pauvreté, au regard des problématiques mises en œuvre par différents auteurs.

Cette revue de littérature s'organise en plusieurs parties. Dans un premier temps, nous nous intéresserons à la manière dont le concept de pauvreté est définit par les chercheurs en sociologie. Nous présenterons aussi les travaux de recherche qui nous intéressent plus particulièrement dans le cadre de ce travail, à savoir ceux qui interrogent les causes et les processus d'entrée d'individus et de ménages dans une situation de pauvreté, ceux qui traitent des modes de vie des populations « pauvres » et ceux qui portent sur les dispositifs de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale développés à leur égard. Dans un second temps, nous situerons l'objet de notre recherche au sein de ces travaux. Dans un troisième temps, nous exposerons le questionnement de recherche de notre travail et l'originalité de la démarche mise en place.

1.1. De qui et de quoi parle-t-on quand on parle de pauvreté ?

Étymologiquement, le terme « pauvreté » vient de la racine latine *« pauper »* qui veut dire « qui possède peu » et du mot grec *« aporos »* qui, selon Estelle Galbois et Sylvie Rougier-Blanc, signifie « celui qui n'a pas les moyens de se procurer les revenus nécessaires »[90]. D'après le dictionnaire le petit Larousse, la pauvreté est l'état d'une personne qui manque d'argent et de ressources[91]. Elle renvoie à la privation, au besoin et au dénuement.

Avant d'être un concept sociologique, on utilise le terme pauvreté dans le langage courant. Pour cette raison, nous avons tous à l'esprit des représentations de la pauvreté

[90] Galbois Estelle, Rougier-Blanc Sylvie, « Les pauvres et la pauvreté en Grèce ancienne », *Mondes sociaux*, le 15 mars 2017.
[91] Jeuge-Maynart Isabelle, *Dictionnaire le petit Larousse illustré*, Paris, Larousse, 2010.

et des personnes en situation de pauvreté. Nous associons par exemple la pauvreté au visage d'un SDF, à celui d'un immigré vivant en Centre d'hébergement d'urgence (CHU) ou à celui d'une personne handicapée qui demande un colis d'aide alimentaire aux Restos du Cœur. Nous nous représentons aussi la pauvreté à travers le portrait d'un jeune ou d'un demandeur d'emploi qui sollicite une aide ponctuelle au CCAS. Nous pensons également à un quinquagénaire qui touche le RSA[92] ou à une mère de famille monoparentale. Dans la vie courante, nous associons donc la pauvreté à différents visages et à différentes réalités dont les expériences ont pour points communs l'absence ou le manque de ressources de différente nature. Ce manque peut être de nature professionnelle, financière ou lié aux besoins physiologiques.

En confrontant les représentations sociales et les opinions des Français sur la pauvreté et sur le RMI entre les années 2000 et 2006, Marie-Thérèse Espinasse et Olivia Sautory montrent en effet que ces derniers définissent les situations de pauvreté en faisant référence à trois types de privations : le fait de « ne pas manger à sa faim, ne pas avoir de logement [et] ne pas pouvoir se soigner »[93]. D'ailleurs, d'après l'historienne Axelle Brodiez-Dolino, jusqu'au XXème siècle, qu'elles soient illustrées par des peintres ou décrites par des écrivains, les situations de pauvreté étaient généralement connotées négativement et associées à la maladie[94]. Selon Robert Castel, « la pauvreté prosaïque des gens de ''vile condition'' évoque [aussi] la faim, le froid, la maladie [et] l'abandon »[95]. Elle est aussi mise en relation avec le vice, la violence, voire le crime, comme en témoignent les proverbes populaires suivants : « la pauvreté est la mère de tous les vices », « pauvreté engendre tricherie », « la pauvreté fait les voleurs comme l'amour les poètes » ou encore « quand pauvreté se montre à la porte, conscience se jette par la fenêtre ». Néanmoins, comme l'indiquent Michel Autès, Hayet Zeggar[96] et Yves Lochard, les représentations qu'a l'opinion publique de la pauvreté ne sont pas sans rapport avec celles qui sont véhiculées par les

---

[92] La RSA concerne toutes les personnes qui ont au moins 25 ans ou qui assument la charge d'au moins un enfant. Sous certaines conditions, cette allocation peut être étendue aux personnes de moins de 25 ans (RSA jeune).

[93] Espinasse Marie-Thérèse, Sautory Olivia, « Les opinions des Français sur la pauvreté et le RMI », *Art.cit.*, p. 255. À ce sujet voir aussi les travaux de Katia Julienne et Murielle Monrose, « Les opinions des Français sur la pauvreté et l'exclusion au début de l'année 2004 », *Études et Résultats*, décembre 2004, n° 357, pp. 1-12 et ceux de Laurent Caillot, « Les représentations de l'opinion : la connaissance vécue est un déterminant majeur », *Les Travaux de l'Observatoire 2001-2002,* Paris, La Découverte, 2002, pp. 121-150.

[94] Brodiez-Dolino Axelle, *Combattre la pauvreté. Vulnérabilités sociales et sanitaires de 1880 à nos jours*, Paris, Ed. du CNRS, 2013.

[95] Castel Robert, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, *Op.cit.*, p. 69.

[96] Zeggar Hayet, « Les représentations de la pauvreté et de l'exclusion dans la presse écrite et audiovisuelle », *Les travaux de l'Observatoire 2001-2002, Cahier 2, Chapitre 2*, ONPES, 2000, pp. 203-225.

médias. À ce titre, Michel Autès indique que « la presse joue un rôle important pour construire l'objet pauvreté »[97] et Yves Lochard parle de la presse comme d'une « instance de fabrication [des] représentations »[98]. Quand le thermomètre baisse ou qu'il monte, on assiste en effet à la multiplication des articles de presse et des reportages qui traitent de la pauvreté. Même si des représentations communes de la pauvreté peuvent être mises en évidence, cette catégorie est difficile à appréhender, car les réalités vécues auxquelles elle renvoie sont multiples et multidimensionnelles.

Les auteurs des différents rapports de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES) parlent d'une « définition officielle »[99] de la pauvreté. Cette définition a été adoptée par le Conseil européen, le 19 décembre 1986. Elle considère comme pauvres « les personnes dont les ressources (matérielles, culturelles et sociales) sont si faibles qu'elles sont exclues des modes de vie minimaux acceptables dans l'État membre dans lequel elles vivent »[100].

Au-delà de cette définition, la littérature sociologique met en évidence quatre approches différentes, mais complémentaires, de la mesure de la pauvreté. Il s'agit des approches monétaire, administrative et subjective de la pauvreté et de la pauvreté en termes de conditions de vie.

Nous présentons ces différentes approches ici car elles nous ont été utiles pour donner une définition de ce que nous considérons comme une sortie de la pauvreté d'individus et de ménages.

---

[97] Autès Michel, « Les représentations de la pauvreté dans la presse écrite », *Les travaux de l'Observatoire 2001-2002, Cahier 2, Chapitre 2,* ONPES, 2002, pp. 105-120

[98] Lochard Yves, *Les représentations de la pauvreté dans la presse écrite*, Etude pour l'ONPES, Paris, Grass/CNRS, 2001.

[99] ONPES, *Le rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2005-2006*, Paris, La Documentation Française, 2006.

[100] Amand-Eeckhout Laurence, « Pauvreté dans l'Union européenne. Impact social de la crise économique », *Bibliothèque du Parlement européen, Library Briefing*, le 18 février 2013, pp. 1-7.

1.1.1. Mesurer et compter le nombre de pauvres : l'approche monétaire de la pauvreté

L'approche monétaire de la pauvreté considère toute personne comme étant en situation de pauvreté lorsque les ressources financières du ménage dans lequel elle vit sont strictement inférieures à un seuil : au seuil de pauvreté monétaire[101]. Avec cette approche, seul l'aspect pécuniaire permet de distinguer les individus et les ménages pauvres de ceux qui ne le sont pas.

Les instituts de statistique utilisent des instruments de mesure appelés seuils de pauvreté. L'un est le seuil de pauvreté « absolue », l'autre le seuil de pauvreté « relative ». Ces deux seuils mettent en évidence un niveau minimal de bien-être économique jugé nécessaire à un ménage pour assurer la satisfaction de ses besoins physiologiques et de qualité de vie[102].

1.1.1.1. Le seuil de pauvreté absolue

Au cours des années 1900, dans la lignée des travaux du sociologue britannique Benjamin Seebohm Rowntree[103] qui a mené une réflexion sur l'existence d'un salaire minimum de subsistance, les politiques sociales de différents pays ont fixé un seuil de pauvreté absolue. Ce seuil fait référence au coût d'un panier de biens et de services qu'une personne doit se procurer pour obtenir les quantités qui lui permettent d'assurer la satisfaction de ses besoins nutritionnels vitaux et quotidiens[104]. Il est évalué à partir des calories journalières qui sont nécessaires à un individu pour rester en bonne santé[105].

Les États-Unis, le Canada, l'ONU et la Banque mondiale utilisent la notion de seuil de pauvreté absolue. D'après les critères de l'ONU, en 2014, une personne était pauvre quand elle vivait avec moins de 1,25 dollar par jour[106]. Ce seuil a été relevé par la Banque de France à 1,90 dollar par jour depuis 2015. Partant de cette approche, la pauvreté recule dans le

---

[101] Hourriez Jean-Michel, Legris Bernard, « L'approche monétaire de la pauvreté : méthodologie et résultats », *Art.cit.*, p. 35.
[102] Wagle Udaya, « Repenser la pauvreté : définition et mesure », *Revue internationale des sciences sociales*, n° 171, 2002/1, pp. 175-186.
[103] Rowntree Seebohm, *Poverty, a study of town life*, Londres, Thomas Nelson and Sons, 1902.
[104] Lollivier Stéfan, « La pauvreté : définitions et mesures », *Art.cit.*, p. 23 ; Voir aussi Milano Serge, *La pauvreté absolue*, *Op.cit.*, p. 12.
[105] Fleurbaey Marc *et al.*, « Mesurer la pauvreté ? », *Économie et statistique,* n° 308-309-310, 1997, pp. 23-33.
[106] Rapport des Nations Unies, *Éliminer la pauvreté 2015, c'est possible ! Objectifs du Millénaire pour le développement. Rapport de 2014*, New York, 2011.

monde. En effet, en 1981, 1,9 milliard de personnes étaient pauvres au sein des pays en voie de développement ou émergeants alors que 800 millions l'étaient en 2013[107].

Le seuil de pauvreté absolue n'évolue pas par rapport à la distribution et la répartition des revenus de la population d'un territoire donné, c'est-à-dire qu'il n'est pas sensible à l'évolution annuelle des revenus des ménages d'un pays. Dès lors, la valeur du panier de biens et de services considérés, et donc du seuil de pauvreté absolue, diminue avec le temps[108]. Avec ce seuil, les situations de pauvreté sont considérées comme plus marginales au fur et à mesure des années.

De plus, le seuil de pauvreté absolue ne prend pas en compte la trajectoire individuelle et familiale des personnes. Il ne tient pas compte de l'origine sociale des individus. Pourtant, d'après Marc Fleurbaey et ses collègues, « un individu qui a vécu depuis son enfance dans une situation de pauvreté, dont les parents étaient pauvres, a de fortes chances d'avoir des goûts, des compétences et un organisme lui permettant de mieux survivre à ce seuil qu'une autre personne qui n'a jamais été préparée dans son passé à subir une expérience de cette nature »[109] et qui doit s'y adapter.

1.1.1.2. Le seuil de pauvreté relative

Si certains organismes calculent un seuil absolu, d'autres comme l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), Eurostat et les pays européens définissent un seuil de pauvreté relative. Ce dernier correspond à un pourcentage donné du revenu médian[110] de la population d'un pays et il évolue, chaque année, selon la variation des ressources de cette population. Il change donc en fonction du pays et de l'époque étudiée[111].

La norme en France et dans les pays européens est de fixer le seuil de pauvreté relative à 60 % du revenu médian des habitants d'un pays. Dès lors, un individu est considéré comme pauvre quand les ressources économiques du ménage dans lequel il vit, mesurées par son Revenu par unité de consommation (RUC), sont inférieures à 60 % du revenu médian de la population française.

---

[107] Observatoire des inégalités, « La grande pauvreté baisse dans le monde mais de fortes inégalités persistent entre territoires », le 30 octobre 2015.
[108] Lollivier Stéfan, « La pauvreté : définitions et mesures », *Art.cit.,* p. 23.
[109] Fleurbaey Marc *et al.*, « Mesurer la pauvreté ? »*, Art.cit*., p. 27.
[110] Le revenu médian partage une distribution de salaires en deux parties égales.
[111] INSEE, *Pour comprendre… la mesure de la pauvreté*, Paris, septembre 2014.

La mesure du RUC permet de comparer les ressources économiques des ménages qui ont des tailles et des compositions familiales différentes, à partir d'une échelle d'équivalence, c'est-à-dire qu'elle repose sur un système de pondération qui attribue un coefficient à chaque personne du ménage, ramené à un nombre d'Unités de consommation (UC).

L'échelle d'équivalence la plus utilisée est celle de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). D'après l'INSEE, elle retient 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans[112]. Des controverses entre les chercheurs portent sur les critères des échelles d'équivalence à retenir, car ils ont des effets sur la composition de la population des ménages pauvres. En effet, comme le signale Jérôme Accardo, « plus une échelle donne du poids aux individus supplémentaires […], plus elle abaisse le revenu des ménages les plus nombreux »[113]. Ainsi, en fonction de l'échelle d'équivalence utilisée, les ménages en couple avec enfant(s) seront surreprésentés parmi les ménages pauvres. En outre, cette approche part aussi du fait qu'il y a une répartition égale des ressources entre tous les membres du foyer alors que ce n'est pas forcément le cas.

D'après l'INSEE, en France, en 2014, avec un seuil de pauvreté relative fixé à 60 % du revenu médian, tout individu qui vivait dans un ménage dont le RUC était inférieur à 1 008 € par mois était pauvre[114]. Avec cette approche, en 1970, en France, on comptait 8,8 millions de personnes pauvres et 8,7 millions en 2014[115], ce qui correspondait à des taux de pauvreté[116] égaux à 18,2 % et à 14,1 %.

---

[112] Voir les données de l'INSEE à unité de consommation à l'adresse suivante : http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/unite-consommation.htm. Jusqu'à la fin des années 1980, l'échelle d'équivalence la plus utilisée était celle d'Oxford. Cette dernière attribuait 1 UC au premier adulte du ménage, 0,7 UC par adulte supplémentaire et 0,5 UC par enfant.

[113] Accardo Jérôme, « Du bon usage des échelles d'équivalence. L'impact du choix de la mesure », *Informations sociales*, n° 137, 2007/1, pp. 36-45.

[114] Voir les données de l'INSEE à seuils de pauvreté mensuels à l'adresse suivante : http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?ref_id=natsos04401.

[115] Observatoire des inégalités, « Un million de pauvres de plus en dix ans », le 20 décembre 2016.

[116] Le taux de pauvreté correspond à la part d'individus (ou de ménages) dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté, pour une année donnée.

1.1.1.3. Les enjeux autour de la définition d'un seuil de pauvreté

La fixation d'un seuil de pauvreté relative à 60 % du revenu médian relève d'un consensus au sein de l'Union européenne (UE), puisqu'elle rend possible les comparaisons entre le taux de pauvreté des différents pays européens. Néanmoins, conformément aux recommandations du Conseil national de l'information statistique (CNIS)[117], l'INSEE publie aussi des données aux seuils de 40 %, de 50 % et de 70 % du revenu médian.

Selon le seuil utilisé, le nombre de personnes pauvres peut doubler, voire tripler[118]. En effet, d'après l'ONPES, en France, en 2001, il y avait 3,5 millions de personnes pauvres au seuil de 50 % du revenu médian, 7,1 millions au seuil de 60 % et 12 millions au seuil de 70 %[119]. L'importance de la pauvreté varie donc considérablement selon le seuil choisi. Plus le seuil utilisé correspond à un pourcentage élevé du revenu médian de la population d'un pays et plus le nombre de personnes pauvres est élevé. Aussi, comme le souligne Serge Paugam, « la définition d'un seuil de pauvreté, aussi élaboré et précis soit-il, est toujours arbitraire »[120]. Cette définition résulte de paramètres qui sont choisis arbitrairement par les chercheurs. Les choix effectués ont un impact sur l'importance du nombre d'individus et de ménages pauvres alors que leur situation objective et leurs conditions matérielles ne changent pas forcément[121].

Parce qu'elle est conventionnelle, c'est-à-dire qu'elle dépend des critères qui sont retenus pour la définir, la pauvreté recouvre des enjeux politiques et sociaux[122]. Comme l'écrit Didier Gelot, « le choix d'un indicateur est [en effet] un acte normatif qui résume des choix politiques, résultant eux-mêmes de représentations sociales et de considérations techniques »[123]. Dès lors, les changements affectant les conventions statistiques ont des

---

[117] Voir la proposition 28 du CNIS à la page 65 : « Le groupe demande à ce que la diffusion des principaux indicateurs monétaires puisse systématiquement s'accompagner de variantes. La mise en place de ce type de variantes dès 2007 semble un objectif réaliste ». Rapport du CNIS, *« Niveaux de vie et inégalités sociales »*, CNIS, mars 2007, pp. 1-117.

[118] Gelot Didier, « Les statistiques sur la pauvreté : un sujet de controverse », *Note de travail des Chantiers de l'IDIES*, n° 18, septembre 2011, pp.1-5.

[119] ONPES*, Rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2003-2004*, Paris, La Documentation française, 2004.

[120] Paugam Serge, « S'affranchir des prénotions », *in* Paugam Serge, *L'enquête sociologique*, Paris, PUF, 2010, pp. 7-26.

[121] Fleurbaey Marc *et al.,* « Mesurer la pauvreté ? »*, Art.cit*., p. 29.

[122] Desrosières Alain, « La statistique, outil de libération ou outil de pouvoir ? », *in* Desrosières Alain, *Prouver et gouverner. Une analyse politique des statistiques publiques*, Paris, La Découverte, 2014, pp. 70-84.

[123] Gelot Didier, « Les statistiques sur la pauvreté : un sujet de controverse »*, Art.cit.*, p. 1.

conséquences sur l'évolution de la pauvreté[124]. Ils ont des effets sur l'élaboration de politiques sociales de garantie de revenus et sur les modes d'intervention des institutions publiques dans ce domaine[125], sur le ciblage et la caractérisation des populations pauvres par les politiques publiques, sur la mesure des inégalités sociales et territoriales et sur les analyses sociologiques et économiques de la pauvreté[126].

Les enjeux qui entourent la définition d'un seuil ne se limitent pas au dénombrement des individus et des ménages pauvres. Ils concernent aussi les chiffres de la délinquance[127], la mesure des sans-abri[128] ou le nombre de chômeurs[129]. Par exemple en raison des critères retenus par le Bureau international du travail (BIT) d'une part, et par Pôle emploi d'autre part, le nombre de chômeurs variait fortement entre ces deux instituts. Au quatrième trimestre de l'année 2014, le premier comptabilisait 2,9 millions de personnes chômeuses[130] et le second dénombrait environ 5 millions de personnes inscrites sur ses listes[131]. Ainsi, au même titre que le nombre des pauvres, l'effectif des chômeurs varie considérablement en fonction des instituts de statistique qui produisent les chiffres et en fonction de la définition que ces instituts donnent d'un chômeur.

Malgré les limites et les enjeux politiques et sociaux qui entourent la première approche de la pauvreté, celle-ci permet de compter rapidement le nombre d'individus et de ménages pauvres à l'aide d'un indice monétaire. La mise en évidence des différents seuils de pauvreté (absolu/relatif) permet aussi de comprendre que les phénomènes relatifs à la pauvreté doivent être contextualisés en référence à un territoire et à une année donnée. Néanmoins, être en situation de pauvreté, ce n'est pas simplement manquer d'argent. On peut aussi être reconnu comme pauvre par l'administration.

---

[124] Jany-Catrice Florence, « Les mesures de la pauvreté : enjeux et controverses », *in* Berthoud Arnaud, Lengaigne Benoît, Mardellat Patrick, *Figures et énigme de la pauvreté*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaire du Septentrion, 2009, pp. 27-56.

[125] Messu Michel, « Les politiques publiques de lutte contre la pauvreté. Variation sur l'approche française », *Forum Sociológico*, n° 20, 2010, pp. 21-28.

[126] Jany-Catrice Florence, « Les mesures de la pauvreté : enjeux et controverses », *Art. cit.*, p. 27.

[127] Aubusson De Cavarlay Bruno, « Les statistiques de police. Méthodes de production et conditions d'interprétation », *Mathématiques et sciences humaines*, n° 134, 1996, pp. 39-61.

[128] Brousse Cécile, « Définir et compter les sans-abri en Europe, enjeux et controverses », *Genèses*, n° 58, 2005, pp. 48-71.

[129] Freyssinet Jacques, « L'inépuisable controverse sur ''le'' chiffre du chômage », *Note de travail des Chantiers de l'IDIES*, n° 27, avril 2014, pp. 1-4.

[130] INSEE, « Le taux de chômage augmente de 0,1 point au quatrième trimestre 2014 », *Informations rapides*, n° 52, mars 2015, pp. 1-2.

[131] DARES, « Demandeurs d'emploi inscrits et offres collectées par Pôle emploi en octobre 2015 », *DARES Indicateurs*, n° 086, novembre 2015, pp. 1-20.

1.1.2. La pauvreté administrative

L'approche administrative de la pauvreté, aussi appelée pauvreté administrative, entend compter le nombre d'individus et de ménages pauvres en partant de ceux qui sont reconnus comme tels par l'administration[132], c'est-à-dire à qui les pouvoirs publics garantissent un revenu minimum, en raison de leurs faibles ressources.

Cette approche considère comme pauvres l'ensemble des bénéficiaires des neuf minima sociaux en vigueur en France. Parmi ces bénéficiaires, on compte les personnes qui perçoivent le RSA, l'ASS[133], l'Allocation transitoire de solidarité de remplacement (ATS-R)[134], l'Allocation temporaire d'attente (ATA)[135], l'AAH[136], l'Allocation supplémentaire d'invalidité (ASI)[137], l'Allocation veuvage (AV)[138], l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA)[139] et le Revenu de solidarité outre-mer (RSO)[140].

D'après Mathieu Calvo, à la fin de l'année 2013, environ 4 millions de personnes touchaient une des neuf allocations mentionnées ci-dessus[141] et parmi celles-ci, 1,8 million étaient bénéficiaires du RSA socle dont le montant s'élevait à 512 € par mois pour une personne seule[142]. Versés sous conditions de ressources, les montants mensuels des minima sociaux peuvent varier du simple au triple. En effet, au 1er janvier 2015, pour une personne seule, la prime transitoire de solidarité s'élevait à 300 € mensuels alors que le montant mensuel du RSO était de 911 €. Néanmoins, malgré les différences constatées entre le montant de ces aides, toutes se situent en-dessous du seuil de pauvreté monétaire relative fixé à 60 % du revenu médian.

---

[132] Dauphin Sandrine, Domingo Pauline, « Pauvreté et politiques publiques : des hommes et des femmes dans les mêmes situations », *Art.cit.,* p. 109.

[133] L'ASS s'adresse aux chômeurs qui ont épuisé leurs droits à l'assurance chômage et qui justifient d'au moins cinq années d'emploi au cours des dix dernières années qui précédent la fin de leur contrat de travail.

[134] L'ATS-R s'adresse aux chômeurs qui n'ont pas atteint l'âge minimum requis pour partir à la retraite mais dont le nombre de trimestres cotisés est assez élevé pour qu'ils puissent bénéficier d'une retraite à taux plein.

[135] L'ATA est une allocation chômage qui concerne exclusivement les demandeurs d'asile.

[136] L'AAH s'adresse aux personnes handicapées qui ne peuvent prétendre à aucun avantage vieillesse, à aucune pension d'invalidité et à aucune rente d'accident du travail d'un montant au moins égal à l'AAH.

[137] L'ASI concerne les personnes qui sont invalides, titulaires d'une pension d'invalidité ou de retraite, et qui n'ont pas atteint l'âge minimum requis pour bénéficier de l'Allocation de solidarité aux personnes âgées.

[138] L'AV s'adresse aux conjoints survivants d'assurés sociaux décédés qui n'ont pas atteint l'âge minimum requis pour percevoir une pension de réversion.

[139] L'ASPA assure un niveau de revenu égal au minimum vieillesse aux individus âgés de plus de 65 ans.

[140] Le RSO s'adresse aux personnes qui ont entre 55 et 64 ans, qui bénéficient du RSA depuis plusieurs années et qui s'engagent à quitter définitivement le marché du travail.

[141] Calvo Mathieu, « Les bénéficiaires de minima sociaux en 2013 », *Etudes et Résultats*, n° 945, décembre 2015, pp. 1-6. Voir aussi le rapport de la DREES réalisé sous la direction de Michèle Lelièvre et intitulé, *Minima sociaux et prestations sociales. Ménages aux revenus modestes et redistribution*, 2015.

[142] Centre d'observation de la société, « Quatre millions d'allocataires de minima sociaux : qui touche combien ? », publié le 18 avril 2016.

D'après Christian Loisy, les critères administratifs qui définissent le montant des minima sociaux « traduisent le niveau de vie minimal que la société est prête à accorder aux populations défavorisées »[143]. Ainsi, l'approche administrative de la pauvreté croise celle de Georg Simmel dans la mesure où l'état de pauvreté d'une personne est autant défini par la relation d'assistance qu'il y a entre elle et la société que par son manque de ressources. Georg Simmel explique en effet que « ce n'est qu'à partir du moment où [les individus] sont assistés, ou peut-être dès que leur situation globale aurait dû exiger assistance, bien qu'elle n'ait pas encore été donnée, qu'ils deviennent membres d'un groupe caractérisé par la pauvreté. Ce groupe ne demeure pas uni par l'interaction de ses membres, mais par l'attitude collective que la société, en tant que tout, adopte à son égard »[144].

Le versement des minima sociaux est soumis à différentes conditions. Dès lors, un changement dans les règles d'attribution de ces aides peut contribuer à faire augmenter ou diminuer le nombre d'individus et de ménages pauvres, au sens administratif. Notons enfin que cette approche ne comptabilise pas les personnes qui ne recourent pas aux minima sociaux.

Ainsi, la pauvreté peut aussi être mesurée à travers la relation d'assistance qui existe entre les bénéficiaires des minima sociaux et la société à laquelle ils appartiennent. En outre, puisque les bénéficiaires des minima sociaux n'ont pas les mêmes caractéristiques socio-économiques en termes d'âge, de situation professionnelle ou d'état de santé, cette approche met en évidence l'hétérogénéité des situations de pauvreté. Mais le phénomène de la pauvreté peut aussi être appréhendé à partir d'une approche en termes de conditions de vie.

[143] Loisy Christian, « Pauvreté, Précarité, exclusion. Définitions et concepts », *Les travaux de l'Observatoire*, Paris, La Découverte, 2000, pp. 23-52.
[144] Simmel Georg, *Les pauvres*, *Op.cit.*, p. 14-15.

1.1.3. La pauvreté en termes de conditions de vie : un cumul de privations

L'approche de la pauvreté en termes de conditions de vie est aussi appelée « pauvreté en conditions d'existence »[145], d'après Mathilde Clément. Cette approche considère comme pauvres les individus et les ménages qui cumulent plusieurs privations par rapport à ce que Jean-Michel Charbonnel appelle « un bien-être estimé standard dans [une] société considérée »[146], c'est-à-dire par rapport à ce que la majorité des foyers d'un pays donné détient.

Pour compter le nombre d'individus et de ménages pauvres grâce à cette approche, les instituts de statistique utilisent un éventail d'indicateurs de privations. Comme l'indiquent Jérôme Accardo et Thibaut de Saint Pol, « au-delà d'un certain nombre de privations, le ménage est dit pauvre en conditions de vie »[147]. Cette mesure de la pauvreté renvoie donc à un cumul de désavantages dans différents domaines.

Le sociologue anglais Peter Townsend a été l'un des premiers à élaborer le concept de « deprivation »[148], c'est-à-dire à appréhender la pauvreté à partir d'un ensemble d'indicateurs de privations. Par la suite, différents chercheurs se sont inspirés de ses travaux pour construire des indicateurs de pauvreté en termes de conditions de vie. Pour cela, comme le précisent Françoise Euvrard et Alain Prélis, ils se sont appuyés sur « une série d'articles […] de ''nécessités''»[149], c'est-à-dire sur une liste de biens et de services dont il est « normal » de disposer dans une société donnée. Ces items ont été classés en différentes catégories, soit l'alimentation, les conditions de logement, la santé, l'éducation ou les loisirs. Cette liste d'indicateurs a permis d'estimer le revenu en-dessous duquel une personne a des difficultés à accéder aux modes de vie et aux activités que les auteurs qualifient d'« ordinaires »[150]. Progressivement, l'approche de la pauvreté en termes de conditions de vie a donc été affinée, puisque des indicateurs non monétaires et subjectifs ont été intégrés à la réflexion.

À la fin des années 1990, en France, Stéfan Lollivier et Daniel Verger ont fait de même en définissant vingt-cinq items relatifs à la pauvreté en conditions d'existence.

---

[145] Clément Mathilde, « Mieux comprendre les facteurs de risque de pauvreté en conditions de vie en contrôlant les caractéristiques inobservées fixes », *Économie et statistique*, n° 469-470, 2014, pp. 37-59.

[146] Charbonnel Jean-Michel, « Point de repère. Définir et mesurer la pauvreté : un exercice délicat », *Art.cit.,* p. 12.

[147] Accardo Jérôme, De Saint Pol Thibaut, « Qu'est-ce qu'être pauvre aujourd'hui en Europe ? L'analyse du consensus sur les privations », *Économie et statistique*, n°421, 2009, pp. 3-27.

[148] Townsend Peter, *Poverty in the United Kingdom : a survey of household resources and standards of living,* Penguin Books, London, 1979.

[149] Euvrard Françoise, Prélis Alain, « La lutte contre la pauvreté dans la construction européenne », *Recherches et Prévisions*, n° 38, décembre 1994, pp. 113-124.

[150] *Ibid.*, p. 118.

Ils ont réparti ces items en trois domaines : celui du logement, du confort et des inconvénients qu'il présente (présence ou non d'eau chaude, équipement sanitaire au sein du domicile) ; celui des biens durables (possession ou non d'un téléviseur couleur, d'une voiture, d'un téléphone) et celui de la consommation (possibilité de manger de la viande ou du poisson une fois tous les deux jours, d'acheter des vêtements neufs, de remplacer des meubles usés)[151].

À l'heure actuelle, deux mesures de la pauvreté en conditions d'existence sont couramment admises : la première est utilisée par Eurostat et la seconde par l'INSEE.

D'après l'office statistique de l'UE, sont pauvres en termes de conditions de vie les personnes et les ménages qui se trouvent « dans l'incapacité de se procurer certains biens et services considérés par la plupart des individus comme souhaitables, voire nécessaires, pour avoir un niveau de vie acceptable »[152]. Plus exactement, pour Eurostat, les personnes et les ménages en situation de pauvreté cumulent au moins trois des neuf éléments suivants : le fait de ne pas pouvoir faire face à des dépenses inattendues, de ne pas pouvoir partir une semaine en vacances par an hors de leur maison, d'avoir des arriérés de paiements, de ne pas pouvoir manger un repas avec de la viande, du poisson ou équivalent pour les végétariens tous les deux jours, de ne pas pouvoir chauffer son domicile, de ne pas pouvoir acheter de machine à laver, de téléviseur couleur, de téléphone ou de voiture personnelle[153].

De la même manière, en France, d'après Madior Fall et Daniel Verger, un individu est considéré comme pauvre en termes de conditions de vie quand il est dans « l'impossibilité, pour des raisons pécuniaires et non pour des raisons de goûts plus ou moins ascétiques de s'assurer une consommation décente en matière d'alimentation, de logement, d'habillement, soit dans les registres usuellement qualifiés de fondamentaux »[154].

Pour compter le nombre d'individus et de ménages pauvres grâce à cette approche, l'INSEE utilise, tous les ans, le dispositif Statistiques sur les ressources et les conditions de vie des personnes (SRCV)[155]. Ce dispositif propose une liste composée de vingt-sept items de privations qui sont regroupés en quatre domaines : l'insuffisance de ressources, les restrictions

---

[151] Lollivier Stéfan, Verger Daniel, « Pauvreté d'existence, monétaire ou subjective sont distinctes », *Art.cit.*, pp. 114-115.

[152] Voir les données d'Eurostat à privation matérielle à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Glossary:Severe_material_deprivation_rate

[153] Pan Ké Shon Jean-Louis, *Pourquoi l'indicateur de pauvreté en conditions de vie baisse malgré la crise économique ouverte en 2008 ?*, Document de travail INSEE-Direction des Statistiques Démographiques et Sociales, n° F1502, Paris, janvier 2015.

[154] Fall Madior, Verger Daniel, « Pauvreté relative et conditions de vie en France », *Art.cit.*, p. 96.

[155] Avant la mise en place du dispositif SRCV, l'INSEE mesurait la pauvreté en termes de conditions de vie grâce au dispositif d'Enquêtes permanentes en conditions de vie (EPCV).

de consommation, les retards de paiement et les difficultés liées au logement[156]. Par convention, les individus et les ménages qui cumulent au moins huit des vingt-sept privations répertoriées sont considérés comme pauvres. Avec cette approche, le cumul de désavantages fait donc sens pour considérer les individus et les ménages comme pauvres.

D'après les critères retenus par Eurostat, en France, entre les années 2007 et 2015, le taux de personnes pauvres en termes de conditions de vie a sensiblement diminué. En effet, en 2007, 12,2 % des Français déclaraient cumuler au moins trois des neuf items de privations définis par Eurostat et 11,1 % étaient dans cette situation en 2015[157].

De la même manière, d'après les critères retenus par l'INSEE, le nombre d'individus et de ménages pauvres en conditions d'existence a sensiblement diminué en dix ans. En 2004, 14,6 % des ménages de France métropolitaine disaient cumuler au moins huit des vingt-sept privations répertoriées par le dispositif SRCV alors qu'ils étaient 12,8 % à être dans ce cas en 2014[158].

Il existe des débats entre les chercheurs à propos des indicateurs à retenir pour compter le nombre d'individus et de ménages pauvres en termes de conditions de vie. Ces réflexions portent d'un côté sur la base théorique de ces indicateurs[159] et de l'autre sur leur aspect subjectif[160]. Le choix des items retenus pour construire les indicateurs est en effet arbitraire, tant du point de vue de la nature des privations choisies que de leur nombre et du poids qui leur est attribué[161]. En outre, la construction de ces indicateurs doit tenir compte du contexte économique, social et politique des pays et de leurs spécificités culturelles et géographiques[162].

Ainsi, l'aspect subjectif de cette troisième mesure de la pauvreté rend difficile l'interprétation de son évolution au cours du temps et en fonction des espaces.

---

[156] Schneider Valérie, « En pleine crise, la pauvreté en conditions de vie diminue selon les statistiques officielles », site de l'Observatoire des inégalités, le 4 septembre 2014.

[157] Voir les données issues des statistiques de l'Union Européenne sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC) à taux de privation matérielle en fonction du nombre de privations à l'adresse suivante : http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/submitViewTableAction.do

[158] Voir les données issues de l'enquête SRCV de l'INSEE, « Pauvreté en conditions de vie de 2004 à 2014 », *INSEE Résultats*, n° 190, 2017, pp. 1-4.

[159] Pan Ké Shon Jean-Louis, *Pourquoi l'indicateur de pauvreté en conditions de vie baisse malgré la crise économique ouverte en 2008 ?, Op.cit.*, p. 56.

[160] Accardo Jérôme, De Saint Pol Thibaut, « Qu'est-ce qu'être pauvre aujourd'hui en Europe ? L'analyse du consensus sur les privations », *Art.cit.*, p. 24.

[161] Godefroy Pascal, Ponthieux Sophie, « Pauvreté en conditions de vie en France et privations matérielles dans les pays de l'Union européenne », *Les Travaux de l'Observatoire 2009-2010*, Paris, La Découverte, 2011, pp. 289-314.

[162] Pan Ké Shon Jean-Louis, *Pourquoi l'indicateur de pauvreté en conditions de vie baisse malgré la crise économique ouverte en 2008 ?*, *Op.cit.*, p. 39.

En outre, le nombre d'individus et de ménages pauvres en conditions d'existence dépend du mode de calcul et des critères qui sont utilisés pour les qualifier comme tels.

Il existe enfin une approche subjective de la pauvreté.

1.1.4. La pauvreté subjective

L'approche subjective de la pauvreté compte le nombre d'individus et de ménages pauvres en partant de la manière dont ils se définissent et se perçoivent, c'est-à-dire à partir de la perception qu'ils ont de leur situation économique et de leur niveau de consommation[163]. Avec cette approche, sont considérés comme pauvres les individus et les ménages qui se déclarent comme tels et qui disent éprouver des difficultés à équilibrer leur budget. Selon Jean-Michel Charbonnel, l'approche subjective de la pauvreté permet donc aux chercheurs de « cerner la perception qu'ont les ménages de leur aisance matérielle et/ou psychologique, ainsi que la plus ou moins grande facilité avec laquelle ils font face à leurs dépenses de consommation »[164].

Néanmoins, d'après Elena Lasida, Kévin Minkieba Lompo et Jean-Luc Dubois, la pauvreté perçue par les personnes varie en fonction du contexte économique du pays dans lequel elles vivent et du niveau des inégalités présentes dans ce pays[165]. Les auteurs expliquent en effet qu'en contexte de crise économique un nombre plus élevé de personnes s'estiment pauvres et que la pauvreté subjective s'accroît au fur et à mesure que les inégalités augmentent dans un pays.

De son côté, Serge Paugam indique que la mesure de la pauvreté subjective est « trop sensible à la formulation des questions »[166], c'est-à-dire qu'elle varie en fonction de la manière dont les individus comprennent les questions qui leur sont posées et les expressions (« être à l'aise », « réussir à joindre les deux bouts ») qu'elles contiennent.

Enfin, la perception qu'ont les individus et les ménages de leur propre situation économique n'est pas sans rapport avec leur situation et expérience passées et les habitudes de consommation prises au cours du temps[167].

---

[163] Lollivier Stéfan, Verger Daniel, « Pauvreté d'existence, monétaire ou subjective sont distinctes », *Art.cit.*, p. 123.

[164] Charbonnel Jean-Michel, « Point de repère. Définir et mesurer la pauvreté : un exercice délicat », *Art.cit.*, p. 13.

[165] Lasida Elena, Minkieba Lompo Kévin, Dubois Jean-Luc, « La pauvreté : une approche socio-économique. Entretien avec Jean-Luc Dubois », *Transversalités*, n° 111, 2009/3, pp. 35-47.

[166] Paugam Serge, *Les formes élémentaires de la pauvreté*, *Op.cit.*, p. 4.

[167] Loisy Christian, « Pauvreté, Précarité, exclusion. Définitions et concepts », *Art.cit.*, p.16.

Ainsi, il n'existe pas de définition unique de la pauvreté. On peut compter le nombre d'individus et de ménages pauvres à l'aide de quatre approches différentes qui sont complémentaires. Des travaux mentionnés précédemment, nous retenons trois éléments : d'abord que le nombre d'individus et de ménages pauvres dépend de la définition que l'on utilise et des critères que l'on choisit pour définir la pauvreté ; puis que la pauvreté est un phénomène qui doit être contextualisé en référence à un territoire et à une époque donnée, et qu'il s'agit d'un phénomène multidimensionnel qui ne se limite pas à un aspect strictement monétaire. Être en situation de pauvreté, c'est aussi se percevoir comme tel, cumuler un certain nombre de privations et entretenir un rapport particulier avec la société dans laquelle on vit.

Ces différentes approches de la pauvreté nous ont été utiles pour donner une définition de la sortie d'une situation de pauvreté d'individus et de ménages. En effet, en partant de ces différentes mesures, nous avons fait le choix de définir les sorties de la pauvreté ne tenant pas seulement compte d'un aspect pécuniaire. Nous les avons aussi définies en interrogeant la perception qu'ont les individus et les ménages sur leur situation économique, en questionnant le type de relation qui les lient à l'assistance et en cherchant à identifier le nombre de privations qu'ils cumulent.

Nous allons maintenant voir ce que nous apprennent les recherches qui portent sur les causes de la pauvreté et sur les processus de paupérisation.

1.2. Les causes de l'entrée dans la pauvreté et les processus liés à la pauvreté

Les travaux de recherche qui s'intéressent à la pauvreté ou au risque pour des individus et des ménages de connaître une situation de pauvreté mettent généralement ce phénomène en relation avec différentes causes et différents processus. Certaines de ces causes sont individuelles, d'autres liées à l'état de la société.

Les premières interrogent les caractéristiques socio-économiques des individus et des ménages qui font l'expérience de situations de pauvreté ou qui risquent d'en faire l'expérience. Elles cherchent à identifier les événements qui sont intervenus dans les trajectoires et les parcours de vie pour comprendre les facteurs qui expliquent l'entrée dans cette situation. Les secondes s'intéressent davantage aux variations conjoncturelles et structurelles du marché du travail et aux transformations sociétales plus générales. Elles insistent sur les dysfonctionnements du système social pour expliquer les situations de pauvreté. Les travaux qui s'intéressent aux processus liés à la pauvreté soulignent quant à eux

le délitement des instances de socialisation (école, famille, travail, protection sociale), c'est-à-dire qu'ils parlent de l'affaiblissement du rôle intégrateur de ces institutions et de leurs agents.

1.2.1. Des causes individuelles et des causes sociétales

1.2.1.1. Des catégories de population à risques de pauvreté

Au-delà des préjugés[168] qui sont associés aux individus et aux ménages pauvres (oisiveté[169], mauvaise gestion du budget, problèmes psychologiques[170]), de nombreux travaux portent sur les causes de l'entrée dans une situation de pauvreté. Sans vouloir être exhaustive, nous énonçons ici les principales causes dont parlent les sociologues.

En considérant que la pauvreté peut résulter de situations chroniques qui sont héritées à la naissance et qui se reproduisent de génération en génération, Jean Labbens puis Martin Hirsh parlent de la « pauvreté héritée »[171], alors que Serge Paugam met l'accent sur la pauvreté subie à la suite d'une chute dans cette situation[172] en raison d'un accident de la vie, tels que la perte d'un emploi, un licenciement, une séparation ou un problème de santé. Les premiers auteurs insistent sur la relation entre l'héritage économique et social de naissance des personnes et les situations de pauvreté pendant que le second s'intéresse aux facteurs qui contribuent à l'entrée d'individus et de ménages dans cette situation, sans pour autant omettre de prendre en compte l'origine sociale.

La rupture de ce que Serge Paugam appelle le « lien de filiation »[173], c'est-à-dire le réseau familial qui entoure un individu et qui lui assure une protection et de la sécurité affective peut également constituer une des causes de l'entrée dans la pauvreté ou un facteur qui favorise ce phénomène.

---

[168] ATD Quart Monde, *En finir avec les idées fausses sur les pauvres et la pauvreté*, *Op.cit.*, p. 5.

[169] Paugam Serge, Selz Marion, « La perception de la pauvreté en Europe depuis le milieu des années 1970. Analyse des variations structurelles et conjoncturelles », *Économie et statistique*, n° 383-384-385, 2005, pp. 283-305.

[170] Dans l'ouvrage *Histoire de la folie à l'âge classique*, Michel Foucault revient sur l'origine historique du rapprochement entre les fous et les pauvres qui étaient chassés de la ville et placés dans les mêmes établissements, afin d'être rendus aptes au travail. Foucault Michel, *Histoire de la folie à l'âge classique*, Paris, Gallimard, 1972.

[171] Hirsch Martin, Villeneuve Sylvaine, *La pauvreté en héritage. 2 millions d'enfants pauvres en France*, Paris, Robert Laffont, 2006.

[172] Paugam Serge, *Les formes élémentaires de la pauvreté*, *Op.cit.*, p. 64.

[173] Paugam Serge, *Le lien de social*, Paris, PUF, 2008 ; Voir aussi Paugam Serge, *L'intégration inégale. Force, fragilité et rupture des liens sociaux*, Paris, PUF, 2014.

À ce titre, les recherches de Jean-Marie Firdion[174], de Maryse Marpsat[175] et de Cécile Brousse[176] mettent en évidence la faiblesse des liens familiaux des personnes sans-domicile.

De plus, des recherches menées par l'INSEE montrent que l'absence de diplôme ou la faiblesse du niveau de diplôme accroît le risque de pauvreté des individus. En effet, selon Louis Maurin, Valérie Schneider et Nina Schmidt, « ne pas arriver à décrocher un titre scolaire est un lourd handicap [puisqu'en 2010] le taux de pauvreté au seuil de 50 % du revenu médian des personnes sans diplôme [était] de 10,9 % contre 3,3 % pour les bac + 2 »[177]. De la même manière, d'après les données issues de l'Observatoire des inégalités, en France, en 2013, on constatait que parmi la population des individus en situation de pauvreté monétaire âgés de 15 ans et plus, hors étudiants, 35,6 % n'avaient aucun diplôme ou le Certificat d'études primaires (CEP) alors que 5,2 % avaient un bac + 2[178].

En outre, les travaux qui portent sur les ménages en situation de pauvreté indiquent qu'il s'agit plutôt de foyers composés d'individus jeunes. En effet, toujours d'après les données issues de l'Observatoire des inégalités, en France, en 2013, « un peu plus de la moitié des personnes pauvres [au seuil de 50 % du revenu médian avaient] moins de 30 ans »[179].

L'orientation scolaire et le devenir professionnel des individus, et notamment des femmes, n'est pas non plus sans lien avec l'expérience de situations de pauvreté ou le risque d'en faire l'expérience. Comme en attestent les travaux de Christian Baudelot et de Roger Establet[180], bien que meilleures élèves que les garçons de la maternelle à l'université, les femmes occupent des emplois moins qualifiés que leurs homologues masculins. Marlaine Cacouault et Françoise Oeuvrard font le même constat en indiquant que « la formation des filles les conduit vers des positions professionnelles moins valorisées »[181]. Ainsi, les emplois occupés par les femmes sur le marché du travail sont plus souvent des

---

[174] Firdion Jean-Marie, Marpsat Maryse, « Le lien familial des personnes sans domicile : entre soutien et obstacle », in Paugam Serge, *L'intégration inégale. Force, fragilité et rupture des liens sociaux*, Paris, PUF, 2014, pp. 77-96 ; Firdion Jean-Marie, « Influence des événements de jeunesse et héritage social au sein de la population des utilisateurs des services d'aide aux sans - domicile », *Économie et Statistique*, 2006, n° 391-392, pp. 85-114.

[175] Frechon Isabelle, Marpsat Maryse, « Placement dans l'enfance et précarité de la situation de logement », *Économie et statistique*, n° 488-489, 2016, pp. 37-68.

[176] Brousse Cécile, Jean-Marie Firdion, Marpsat Maryse, *Les sans-domicile*, Paris, La Découverte, 2008 ; Brousse Cécile, « Devenir sans-domicile, le rester : rupture des liens sociaux ou difficultés d'accès au logement ? », *Économie et statistique*, n° 391-392, 2006, pp. 35-64.

[177] Maurin Louis, Schneider Valérie, Schmidt Nina, « L'état de la pauvreté en France », *Notes de l'Observatoire des inégalités*, n° 1, octobre 2013, pp. 1-8.

[178] Observatoire des inégalités, « La pauvreté selon le diplôme », le 16 octobre 2013.

[179] Observatoire des inégalités, « La pauvreté selon l'âge », le 9 janvier 2015.

[180] Baudelot Christian, Establet Roger, *Allez les filles ! Une révolution silencieuse*, Paris, Seuil, 2006 ; Voir aussi Duru-Bellat Marie, *L'école des filles. Quelles formations pour quels rôles sociaux ?*, Paris, L'Harmattan, 1990.

[181] Cacouault Marlaine, Oeuvrard Françoise, *Sociologie de l'éducation*, Paris, La Découverte, 2009.

emplois à bas salaires que ceux des hommes[182]. À ce titre, Pierre Concialdi et Sophie Ponthieux indiquent que « les femmes représentent l'écrasante majorité [des travailleurs à] bas salaires »[183] et Monique Meron et Rachel Silvera parlent des salaires féminins comme d'un salaire d'« appoint »[184] dans les ressources des ménages. En outre, de manière générale, les conditions de travail[185] et d'emploi[186] des femmes sont moins favorables (temps partiel[187], CDD, sous-emploi) que celles des hommes. Ceci augmente donc le risque des femmes de connaître une situation de pauvreté[188].

Les études sociologiques qui portent sur la pauvreté montrent aussi que le taux de pauvreté des ménages est plus élevé quand les membres qui les constituent font partie de la catégorie socioprofessionnelle des ouvriers et des employés. D'après les données issues de l'Observatoire des inégalités, on note en effet que « les deux tiers des pauvres vivent dans un ménage dont la personne de référence est ouvrière, employée ou retraitée »[189]. De la même manière, les personnes inactives ou retraitées ont une plus forte probabilité de faire l'expérience de situations de pauvreté[190], au même titre que les personnes qui ne vivent pas en couple, qu'elles aient ou non des enfants[191], et que les individus et les ménages qui résident soit dans les grands pôles urbains, soit dans les zones rurales[192].

Les accidents de la vie ne sont pas non plus sans rapport avec les situations de pauvreté d'individus et de ménages. C'est le constat fait par Manuella Roupnel-Fuentes dans l'enquête qu'elle a menée auprès des chômeurs de Moulinex afin d'étudier les effets qu'a eu le licenciement sur leur vie professionnelle et quotidienne. Deux ans après le licenciement, l'auteure montre qu'une partie des licenciés a des problèmes financiers : si l'on parle de

---

[182] Maruani Margaret, *Travail et emploi des femmes*, Paris, La Découverte, 2017.
[183] Concialdi Pierre, Ponthieux Sophie, « L'emploi à bas salaire : les femmes d'abord », *Travail, genre et sociétés*, n° 1, 1999, pp. 23-41.
[184] Meron Monique, Silvera Rachel, « Salaires féminins : le point et l'appoint », *Travail, genre et sociétés*, n° 15, 2006/1, pp. 27-30.
[185] Laufer Jacqueline *et al.*, « Le travail de nuit des femmes », *Travail, genre et sociétés*, n° 5, 2001/1, pp. 135-160.
[186] Battagliola Françoise, « Des femmes aux marges de l'activité, au cœur de la flexibilité », *Travail, genre et sociétés*, n° 1, 1999, pp. 157-177.
[187] Angeloff Tania, « Des miettes d'emploi : temps partiel et pauvreté », *Travail, genre et sociétés*, n° 1, 1999, pp. 43-70.
[188] Maruani Margaret, Silvera Rachel, « Travail et pauvreté : la part des femmes », *Travail, genre et sociétés*, n° 1, 1999, pp. 21-22.
[189] Observatoire des inégalités, « Qui sont les pauvres en France ? », le 24 décembre 2016.
[190] Observatoire des inégalités, « La pauvreté selon l'activité », le 29 mai 2015.
[191] Observatoire des inégalités, « La pauvreté selon le type de ménage », le 29 mai 2015 ; Voir aussi l'Observatoire des inégalités, « Familles monoparentales et pauvreté », le 1er octobre 2011.
[192] Maillard Martial, « Les grands pôles urbains et les zones rurales plus exposés au risque de pauvreté », *INSEE Flash Picardie*, n° 4, février 2015, pp. 1-2.

pauvreté de manière absolue, d'après elle, « 17 % des anciens Moulinex [pouvaient] être considérés comme appartenant à un ménage pauvre, voire très pauvre »[193].

De la même manière mais du côté de la sphère familiale, les séparations, les divorces et le passage au statut de famille monoparentale constituent des événements propices au développement de la pauvreté, notamment pour les femmes. En effet, comme le soulignent Sandrine Dauphin et Pauline Domingo, « aujourd'hui les chiffres tendent à montrer une féminisation de la pauvreté : les femmes sont plus nombreuses que les hommes à vivre en dessous du seuil de pauvreté […]. Cette féminisation de la pauvreté est corrélative à l'augmentation du nombre de foyers monoparentaux – constitués à 85 % par des femmes avec leur(s) enfant(s) – et qui sont davantage touchés par la pauvreté »[194]. En 2005, Françoise Milewski et ses collègues faisaient déjà ce constat et insistaient sur le cumul de désavantages subis par les ménages monoparentaux. Les auteurs écrivent que « même si les familles monoparentales présentent un risque de pauvreté environ deux fois et demie plus élevé que l'ensemble des ménages, ce risque n'est pas lié à la monoparentalité en elle-même mais à l'accumulation de facteurs de précarité »[195].

Enfin, les problèmes de santé constituent d'autres facteurs de risques d'entrée dans la pauvreté. À ce titre, Mathilde Clément indique que « risque de pauvreté élevé et dégradation de l'état de santé vont de pair »[196].

En outre, si l'on s'intéresse à la situation des personnes surendettées c'est-à-dire aux personnes qui, d'après Laurence Dauphin, « ne parviennent plus, malgré leurs efforts et de façon durable, à rembourser leurs mensualités de crédits et/ou plus généralement à faire face à leurs dettes non professionnelles »[197], on s'aperçoit que dans 75 % des cas le surendettement de ces personnes n'est pas causé par un recours excessif aux crédits mais par un accident de la vie, tel que la perte d'un emploi, le décès d'un conjoint, la maladie, une séparation ou un

---

[193] Roupnel-Fuentes Manuella, *Les chômeurs de Moulinex*, Paris, PUF, 2011.

[194] Dauphin Sandrine, Domingo Pauline, « Pauvreté et politiques publiques : des hommes et des femmes dans les mêmes situations », *Art.cit.,* p. 108 ; Voir aussi Lorgnet Jean-Paul, Pujol Jérôme, « Familles et pauvreté : aspects statistiques et dynamiques », *Politiques sociales et familiales*, n° 98, décembre 2009, pp. 71-77 ; Juby Healter *et al.*, « Pauvreté des familles monoparentales et parcours professionnel des mères après la rupture », *Recherches sociologiques*, vol. 46, n° 2, 2005, pp. 217-243.

[195] Milewski Françoise *et al.*, *Les inégalités entre les femmes et les hommes : les facteurs de précarité*, Paris, La Documentation française, juillet 2005.

[196] Clément Mathilde, « Mieux comprendre les facteurs de risque de pauvreté en conditions de vie en contrôlant les caractéristiques inobservées fixes », *Art.cit.*, p. 37.

[197] Dauphin Laurence, « Endettement et recours aux services bancaires en 2008 », *INSEE Première*, n° 1352, mai 2011, pp. 1-4.

divorce[198]. On constate aussi que les différentes caractéristiques des ménages surendettés recroisent celles des personnes pauvres ou qui risquent de le devenir[199].

L'entrée dans une situation de pauvreté peut donc résulter de différentes causes : elle peut être héritée à la naissance ou intervenir à la suite d'un accident de la vie. Certaines populations ont plus de risques de faire l'expérience de situations de pauvreté que d'autres : il s'agit des personnes qui naissent dans une famille modeste, des individus dont le lien de filiation a été rompu, des personnes jeunes, peu ou pas diplômées, des femmes, des ouvriers et des employés, des personnes inactives, retraitées ou qui rencontrent des difficultés pour se maintenir en emploi, des individus qui sont célibataires, locataires, des personnes qui vivent soit dans un grand pôle urbain ou, au contraire, en milieu rural et de celles qui connaissent des accidents de la vie (divorce, séparation, monoparentalité, licenciement, maladie).

Des travaux qui portent sur les causes de l'entrée dans une situation de pauvreté d'individus et de ménages, on peut donc retenir quatre éléments : d'abord que l'étude de la pauvreté recouvre différentes sphères de la vie des individus et des ménages, puis qu'étudier les phénomènes relatifs à la pauvreté, c'est devoir tenir compte des ressources économiques, sociales et culturelles possédées par les personnes à la naissance et à l'âge adulte. Les travaux relatifs à la pauvreté doivent également interroger ce que Marc Bessin, Claire Bidart et Michel Grossetti appellent « les bifurcations biographiques », c'est-à-dire les « changements brusques et imprévisibles [et les] ruptures de sens »[200] qui interviennent dans le parcours de vie des individus et des ménages qui font l'expérience de la pauvreté. Les recherches dont il a été question sous-entendent également qu'il est nécessaire d'inscrire l'étude des phénomènes relatifs à la pauvreté dans une approche dynamique et contextualisée en référence à un territoire donné, puisque selon Serge Paugam, l'expérience des situations de pauvreté varie en fonction du « degré du développement économique et du marché de l'emploi [d'un territoire donné, de] la forme et [de] l'intensité des liens sociaux et [de] la nature du système de protection sociale et d'action sociale »[201] présent dans ce territoire.

---

[198] Direction de la surveillance des relations entre les particuliers et la sphère financière, « Typologie des situations de surendettement », *Bulletin de la Banque de France*, n° 175, 1er trimestre 2009, pp. 65-69.

[199] Banque de France, *Le surendettement des ménages. Enquête typologique 2013. Analyses nationales et régionales*, Banque de France, novembre 2014, pp. 1-316.

[200] Bessin Marc, Bidart Claire, Grossetti Michel, *Bifurcations. Les sciences sociales face aux ruptures et à l'événement*, Paris, La Découverte, 2009.

[201] Paugam Serge, *Les formes élémentaires de la pauvreté*, *Op.cit.*, p. 74.

Face aux arguments des chercheurs qui imputent la pauvreté à la responsabilité individuelle des individus[202], d'autres parlent de causes sociales pour expliquer ce phénomène.

1.2.1.2. Des dysfonctionnements sociaux

En tant que philosophe, économiste, sociologue et militant politique, Karl Marx a été l'un des premiers à remettre en question le système économique du XIXème siècle. En effet, dans l'ouvrage *Le Manifeste du parti communiste*, l'auteur présente une critique du système capitaliste. D'après lui, « l'histoire de toute société jusqu'à nos jours est l'histoire de la lutte des classes »[203] et c'est donc le fonctionnement d'ensemble de l'économie et de la société qui est à l'origine de la pauvreté des travailleurs : les propriétaires des moyens de production exploitent les ouvriers et les maintiennent sous pression en raison de ce que Karl Marx appelle « une armée de réserve »[204], c'est-à-dire en présence de chômeurs toujours disponibles pour occuper les emplois.

De leur côté, en considérant à la fois les causes individuelles et sociales de la pauvreté, Colette Bec et Giovanna Procacci[205] montrent que les politiques sociales se sont construites sur une conception qui repose sur l'articulation de deux valeurs : la responsabilité individuelle et la solidarité sociale. Ainsi, la pauvreté ne peut pas être imputée à la seule responsabilité de l'individu. Elle relève également de contraintes extérieures (milieu de naissance, origine sociale, logiques économiques et sociales).

Jusqu'à la fin des années 1970, avec le développement de la Sécurité sociale et avec la période de plein emploi, la pauvreté est perçue comme marginale. Dès lors, les travaux de recherche portent davantage sur la persistance des inégalités de classes au sein de la société que sur la pauvreté en elle-même. Néanmoins, quelques chercheurs comme Colette Pétonnet[206] s'intéressent à la pauvreté des personnes qui vivent dans les cités de transit. L'auteure cherche à comprendre pour quelles raisons ces individus et ces ménages se maintiennent dans une situation de pauvreté. Elle conclut en disant qu'il existe des boucs émissaires, accusés d'être à l'origine des problèmes sociétaux, dans toutes les sociétés mais que ces personnes sont des victimes de préjugés raciaux et sociaux.

---

[202] Ogien Ruwen, *Théories ordinaires de la pauvreté*, Paris, PUF, 1983.
[203] Marx Karl, *Le Manifeste du parti communiste*, 1848.
[204] Marx Karl, *Le Capital. Critique de l'économie politique*, *Op.cit.*, p. 113.
[205] Bec Colette, Procacci Giovanna, *De la responsabilité solidaire*, Paris, Syllepse, 2003.
[206] Pétonnet Colette, *On est tous dans le brouillard. Ethnologie des banlieues*, *Op.cit.*, p. 10.

Au début des années 1980, émerge ensuite la question de la « nouvelle pauvreté »[207] ou des « nouveaux pauvres »[208] selon les expressions de Serge Paugam et de Nicolas Duvoux, qui renvoient à la dégradation du marché de l'emploi et à l'affaiblissement des liens sociaux.

Au cours de cette période, les explications données par les sociologues s'agissant de la pauvreté changent. Selon Maryse Bresson, ces derniers expliquent moins la pauvreté par les thèses marxistes de la lutte des classes que par « l'émergence d'un nouvel ordre social ou d'un nouveau mécanisme central de régulation [dans lequel] la précarité intervient comme un aspect important (voire, comme le trait marquant) de cette mutation d'ensemble de la société »[209]. On assiste en effet au développement d'un chômage de masse et à la multiplication de nouveaux statuts d'emploi (intérim, CDD, travail à temps partiel, stages, contrats aidés) qui s'éloignent du statut traditionnel de l'emploi en CDI à temps complet[210], et qui frappent par ailleurs de plein fouet les trajectoires féminines[211].

Au regard de la réorientation opérée par les sociologues, certains auteurs comme Luc Boltanski et Eve Chiapello parlent de « crise de la critique du capitalisme »[212] ; d'autres, comme Robert Castel, analysent les bouleversements observés en appuyant leur argumentaire sur l'idée qu'on assiste à une « crise de la société salariale »[213], c'est-à-dire à une remise en question des droits et des protections sociales associées au contrat de travail.

Dès lors, les travaux de recherche qui portent sur « la pauvreté laborieuse »[214] selon l'expression de Yannick L'Horty et sur la catégorie des « travailleurs pauvres »[215], c'est-à-dire sur les personnes actives occupées qui vivent dans un ménage en situation de pauvreté se multiplient, au même titre que le nombre de ménages faisant partie de cette catégorie de population. En effet, en France, d'après Christine Lagarenne et Nadine Legendre[216], en 1996, 1,3 millions de personnes en situation de pauvreté travaillaient. C'était le cas pour 1,75 millions d'entre elles, en 2005, selon Sophie Ponthieux et

---

[207] Paugam Serge, *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, *Op.cit.*, p. 3.
[208] Duvoux Nicolas, « Nouveaux pauvres, nouvelles politiques », *Art.cit.,* p. 7.
[209] Bresson Maryse, *Sociologie de la précarité*, *Op.cit.*, p. 78.
[210] Cingolani Patrick, *La précarité*, *Op.cit.*, pp. 22-23.
[211] Fortino Sabine, « L'apport des trajectoires sociales pour comprendre la précarité au féminin. L'exemple d'une recherche sur l'insertion professionnelle de chômeuses de longues durée », *Papeles del* CEIC, n° 44, 2009, pp. 1-30.
[212] Boltanski Luc, Chiapello Eve, *Le Nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 1999.
[213] Castel Robert, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, *Op.cit.*, p. 519.
[214] L'Horty Yannick, « Pourquoi le travail ne protège plus de la pauvreté », *Regards croisés sur l'économie*, n° 4, 2008, pp. 107-114.
[215] Ponthieux Sophie, « Les travailleurs pauvres : identification d'une catégorie », *Travail, genre et sociétés*, n° 11, 2004/1, pp. 93-107.
[216] Lagarenne Christine, Legendre Nadine, « Les travailleurs pauvres en France : facteurs individuels et familiaux », *Économie et statistique*, n° 335, 2000, pp. 3-25.

Émilie Raynaud[217]. Progressivement réapparaît donc la question des « surnuméraires »[218] et des « inutiles au monde »[219] dont parlent Karl Marx et Robert Castel, c'est-à-dire des individus placés en (semi)-situation d'exclusion sociale et économique comme si la société pouvait se passer d'eux.

Enfin, au milieu des années 1990, sous la plume de François Dubet et de Didier Lapeyronnie naît une autre explication de la pauvreté et des problèmes sociaux. Les auteurs expliquent en effet que l'on passe d'un monde qui place le travail au centre de la formation de la vie collective, puisque la lutte des classes divise les travailleurs autant qu'elle les unifie, à un monde où existent « ''ceux du dedans'' et ''ceux du dehors'', [d]es inclus et [d]es exclus [qui] se juxtaposent sans se rencontrer, ni se combattre »[220]. Ainsi, comme le précise Maryse Bresson, « il existe au cœur même de nos sociétés un ''centre'' (la ville) et une ''périphérie'' (les banlieues) et dans la société française, le cœur des problèmes sociaux [se] déplace de l'usine vers les villes »[221], c'est-à-dire que la nouvelle question sociale initiée par le développement des statuts d'emplois précaires devient une « question urbaine »[222], selon l'expression de Jacques Donzelot. Ainsi, d'après cet auteur, avec le développement de la violence et des émeutes dans les banlieues, « l'idée de ''fracture urbaine'' semble […] prendre la relève de celle de fracture sociale »[223].

Les travaux dont il a été question dans la partie précédente montrent que les causes de la pauvreté sont plurielles, à la fois individuelles et sociales. Il nous est donc apparu nécessaire d'étudier les sorties de la pauvreté en adoptant un angle d'approche qui permette de combiner les différentes causes de la pauvreté.

En outre, les travaux qui portent sur les processus liés à la pauvreté insistent sur le cumul des difficultés rencontrées par les personnes qui s'y inscrivent, et en creux sur l'affaiblissement du rôle protecteur des instances de socialisation et de leurs agents.

---

[217] Ponthieux Sophie, Raynaud Émilie, « Les travailleurs pauvres », *Art.cit.,* p. 163.
[218] Marx Karl, *Le Capital. Critique de l'économie politique*, *Op.cit*., p. 15.
[219] Castel Robert, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, *Op.cit.*, p. 623.
[220] Dubet François, Lapeyronnie Didier, *Les Quartiers d'exil*, *Op.cit.*
[221] Bresson Maryse, *Sociologie de la précarité*, *Op.cit.*, p. 80.
[222] Donzelot Jacques, « La nouvelle question urbaine », *Revue esprit*, n° 258, novembre 1999, pp. 87-114.
[223] *Ibid.*, p. 87.

1.2.2. Les processus liés à la pauvreté : une combinaison de facteurs de difficultés et un affaiblissement du rôle protecteur des instances de socialisation

Dans l'ouvrage *L'épreuve du chômage*, Dominique Schnapper parle du processus de cumul de difficultés auquel sont confrontés les chômeurs. Elle écrit que « les situations de précarité sont l'aboutissement d'incidents successifs, dont les effets sont cumulatifs : le licenciement interrompt la trajectoire professionnelle envisagée et commencée. Il risque d'entraîner successivement affaiblissement des revenus, rupture conjugale et familiale, isolement progressif si rien ne vient casser cette spirale qui s'entretient elle-même. Le caractère cumulatif des handicaps sociaux est au cœur des processus par lesquels certains chômeurs sont conduits par étapes à la marginalité »[224].

Au même titre que Dominique Schnapper, Serge Paugam, Robert Castel, Vincent De Gaulejac et Isabelle Taboada Léonetti associent respectivement les processus de « disqualification sociale »[225], de « désaffiliation sociale »[226] et de « désinsertion sociale »[227] à une combinaison de facteurs à l'origine de difficultés.

Serge Paugam parle en effet de la disqualification sociale comme d'un processus par lequel différentes franges de la population sont refoulées dans la sphère de l'inactivité professionnelle et de l'assistance, en raison, dit-il, de l'« affaiblissement ou de la rupture des liens de l'individu avec la société au sens de la perte de la protection et de la reconnaissance sociale »[228]. Il différencie trois phases dans ce processus : une phase de fragilité dans laquelle les individus font l'épreuve du déclassement social ou ont des difficultés d'insertion professionnelle et de maintien dans l'emploi ; une seconde phase de dépendance qui se caractérise par la présence d'individus qui ont renoncé à trouver un emploi et qui sont de plus en plus dépendants vis-à-vis des dispositifs d'aide et d'action sociale, et une phase de rupture des liens sociaux, notamment lorsque les personnes ne peuvent plus bénéficier d'aides et qu'elles glissent vers des situations plus marginales.

De son côté, Robert Castel parle de la « désaffiliation sociale » comme de l'aboutissement d'un processus de décrochage des individus, c'est-à-dire comme d'un ensemble de ruptures d'appartenance à la société, qui les mène à ce qu'il appelle

---

[224] Schnapper Dominique, *L'épreuve du chômage*, Paris, Gallimard, 1981.
[225] Paugam Serge, *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, *Op.cit.*, p. 4.
[226] Castel Robert, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, *Op.cit.*, p. 14.
[227] De Gaulejac Vincent, Taboada-Léonetti Isabelle, « La désinsertion sociale. Déchéance sociale et processus d'insertion », *Art.cit.,* p. 77.
[228] Paugam Serge, « Les formes contemporaines de la disqualification sociale, *CERISCOPE Pauvreté*, 2012.

« l'inexistence sociale »[229]. D'après l'auteur, ces ruptures reposent sur deux axes d'intégration-non intégration par le travail et par la sociabilité familiale, qui vont de la stabilité de l'emploi à l'absence de travail et de l'inscription d'un individu dans des réseaux sociaux solides à l'isolement social. Ces axes permettent de définir un continuum de situations composé de quatre zones dans lesquelles un individu peut se trouver en fonction de sa situation. La zone d'intégration se caractérise par la stabilité de l'emploi et l'inscription dans des réseaux relationnels solides. La zone de vulnérabilité associe la précarité du travail et la fragilité des réseaux sociaux. La zone de désaffiliation est caractérisée par l'absence de travail et l'isolement social, et la zone d'assistance renvoie à l'absence de travail et à la dépendance vis-à-vis des dispositifs d'aide et d'action sociale.

Enfin pour Vincent De Gaulejac et Isabelle Taboada Léonetti le processus de désinsertion sociale est caractérisé par des ruptures économiques et professionnelles, sociales et relationnelles et plus symboliques qui entraînent les individus et les ménages vers ce qu'ils appellent la « déchéance sociale »[230], c'est-à-dire une vie sans valeur économique et sans utilité sociale. Les auteurs mettent en évidence une phase de résistance dans laquelle, comme son nom l'indique, les individus résistent à une situation qu'ils jugent temporaire, tel que le chômage ou le célibat ; une phase d'adaptation au cours de laquelle ils acceptent leur situation et se structurent une nouvelle identité et une phase d'installation où, résignés, ils perdent l'envie de lutter et trouvent des justificatifs à leur nouvelle identité.

Les analyses de ces auteurs ne se recroisent pas totalement. Mais elles font toutes référence à un processus de cumul de difficultés rencontrées par les individus et les ménages pour participer pleinement à la vie économique, sociale et politique de leur pays. Ces processus ne réduisent pas les handicaps rencontrés par les personnes à une simple addition. Ils les intègrent dans les trajectoires sociales des individus, c'est-à-dire qu'ils tiennent à la fois comptent du moment où elles interviennent et des autres facteurs auxquels elles sont associées. Ainsi, pour faire référence à ces processus, il convient plutôt de parler d'une combinaison de facteurs générant des difficultés que d'un cumul de handicaps.

Les trois processus mis en évidence ont aussi en commun de ne pas appréhender la pauvreté et les problèmes sociaux simplement à partir d'une dimension économique. Ils les inscrivent dans des dimensions professionnelles, relationnelles, identitaires et politiques. Sous l'effet de la crise des années 1970 et des mutations du travail et de l'emploi, de la

[229] Castel Robert, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, *Op.cit.*, p. 19.
[230] De Gaulejac Vincent, Taboada Léonetti Isabelle, « La désinsertion sociale. Déchéance sociale et processus d'insertion », *Art.cit.*, p. 79.

famille et des relations de proximité, du logement, du lien politique et de la protection sociale, les processus de disqualification sociale, de désaffiliation sociale et de désinsertion sociale menacent de nombreuses catégories de population, y compris celles que l'on peut considérer comme « intégrées ». À ce titre, Robert Castel indique qu'aujourd'hui « la zone de vulnérabilité se dilate, [qu']elle empiète sur celle de l'intégration et [qu']elle alimente la désaffiliation »[231].

En creux, les analyses de ces auteurs mettent aussi en évidence l'affaiblissement du rôle protecteur des instances de socialisation et de leurs agents, c'est-à-dire des structures et des personnes qui produisent du lien entre les individus et entre eux et la société. En effet, en analysant et en distinguant les causes et les conséquences des processus qu'ils étudient, ils éclairent aussi ceux pluriels de l'affaiblissement du lien social.

Par exemple, dans l'ouvrage *Le salarié de la précarité*, Serge Paugam s'intéresse à l'intégration professionnelle qu'il définit à travers une dimension de satisfaction au travail et une de stabilité de l'emploi[232]. Dans ce cadre-là, il revient sur les facteurs structurels du processus de disqualification sociale mis en évidence grâce à une enquête réalisée en collaboration avec Jean-Paul Zoyem et Jean-Michel Charbonnel[233]. Il examine aussi les effets qu'a l'insécurité de l'emploi sur le quotidien des individus et des ménages (accès aux droits sociaux, bouleversements familiaux, déstructuration des collectifs). Il indique qu' « il n'y a pas distinction des sphères d'intégration que sont la famille, l'emploi, la vie politique. Il y a interdépendance de ces sphères, et lorsqu'on est mal intégré dans l'une de ces sphères, les risques d'être mal intégré dans les autres sont plus forts »[234].

De son côté, Robert Castel inscrit l'analyse du processus de désaffiliation sociale dans une approche sociohistorique. Il met aussi en évidence les mutations liées au travail et à l'emploi. D'après lui, le fonctionnement actuel du marché du travail menace l'ensemble des salariés puisqu'il contribue, d'un côté, à fragiliser les solidarités professionnelles, familiales, de voisinage et liées à la protection sociale et, de l'autre, à appauvrir une partie de la population[235]. À ce titre, il intitule d'ailleurs un de ses ouvrages *La montée des incertitudes : travail, protection, statut de l'individu* et il parle d'« une société du risque […] [dans laquelle]

---

[231] Castel Robert, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, *Op.cit.*, p. 17.
[232] Paugam Serge, *Le salarié de la précarité. Les nouvelles formes de l'intégration professionnelle*, *Op.cit.*, p. 17.
[233] Paugam Serge, Zoyem Jean-Paul, Charbonnel Jean-Michel, *Précarité et risque d'exclusion en France*, Paris, La Documentation française, 1993.
[234] Paugam Serge, « Nouvelles précarités », 2001. Article consultable en ligne à l'adresse suivante : http://www.cerc.gouv.fr/meetings/seminairejuin2001/paugam.doc.
[235] Castel Robert, *La montée des incertitudes. Travail, protections, statut de l'individu*, *Op.cit.*, p. 31.

les régulations collectives font défaut pour maîtriser tous les aléas de l'existence »[236]. Pour faire référence aux effets qu'ont les mutations du travail sur le quotidien des individus et des ménages et notamment sur l'effritement des protections sociales, il parle aussi « d'une difficulté croissante à être assuré contre les principaux risques sociaux que l'on pourrait qualifier de ''classiques'' […] (accident, maladie, chômage, incapacité de travailler due à l'âge ou à la présence d'un handicap…) […] [et il fait référence à] une panne, suivie d'une érosion, des systèmes de protection qui s'étaient déployés dans la société salariale sur la base de conditions de travail stables »[237].

Vincent De Gaulejac et Isabelle Taboada Léonetti s'intéressent davantage au vécu des individus qui font l'expérience de la désinsertion sociale, et notamment à l'image négative qu'ils ont d'eux-mêmes en raison de la stigmatisation sociale qui est associée à leur statut.

Des travaux mentionnés précédemment, nous retenons les éléments suivants : d'abord que l'étude des phénomènes relatifs à la pauvreté doit se situer à l'articulation de différents niveaux d'analyse que sont le travail, les réseaux relationnels et familiaux et la protection sociale, dont les spécificités s'inscrivent elles-mêmes en référence à un territoire donné.

Ces phénomènes doivent aussi être appréhendés sous un angle dynamique, c'est-à-dire en étudiant les trajectoires sociales des individus et des ménages qui en font l'expérience afin d'identifier les facteurs qui contribuent à leur entrée dans une situation de pauvreté et afin de repérer la manière dont ces facteurs se combinent. Selon Sabine Fortino, « la triple perspective : chronologique, diachronique et synchronique [de l'analyse des trajectoires sociales permet en effet] […] de situer les individus dans un ''temps historique collectif'' […], de repérer les relations causales des faits et des événements qui surgissent dans une trajectoire (avant/après) […] [et] de saisir l'impact et l'imbrication des différentes sphères sociales dans lesquelles s'inscrit l'itinéraire d'un individu »[238].

Les différentes explications de la pauvreté et les processus liés à ce phénomène sont aussi en rapport avec le traitement réservé aux individus et aux ménages pauvres par les pouvoirs publics, avec le développement de dispositifs de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale et avec la mise en place de catégories d'appréhension et d'action publique

[236] *Ibid.*, p. 31.
[237] Castel Robert, *L'insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé ?*, Paris, Ed. du Seuil et de la République des Idées, 2003.
[238] Fortino Sabine, « L'apport des trajectoires sociales pour comprendre la précarité au féminin. L'exemple d'une recherche sur l'insertion professionnelle de chômeuses de longues durée », *Art.cit.,* p. 9.

appliquées aux pauvres. Ce sont sur ces différents éléments et sur leur intérêt pour construire notre objet de recherche que revient le troisième volet de cette revue de littérature.

1.3. Le traitement de la pauvreté : cibler pour agir

Depuis l'Antiquité, les sociétés s'interrogent sur les causes de la pauvreté et sur le traitement à réserver aux individus et aux ménages pauvres. D'après Ernest-Marie Mbonda, les philosophes de l'Antiquité, tels que Platon, Aristote ou Épicure associaient la pauvreté à « une source potentielle du vice »[239] et de paresse. Dès lors, ils prescrivaient d'exclure les pauvres au-delà des frontières de la cité.

Au Moyen-Âge, le phénomène social de la pauvreté est pris en compte de manière différente par la société, et notamment par l'Église. En effet, d'après Catherine Larrère, « en reconnaissant la dignité des pauvres, en les honorant, l'Église chrétienne ne leur donne pas seulement un statut religieux, ou moral, elle fait de la pauvreté un souci présent. Parler des pauvres et de l'Église au Moyen-Âge, c'est étudier la façon dont l'Église prend en charge la pauvreté, sinon pour y remédier, du moins pour l'alléger »[240].

À partir du XVIIème siècle, on s'intéresse ensuite davantage aux causes sociales de la pauvreté d'individus et de ménages. En effet, comme le précise Ernest-Marie Mbonda, « aux XVIIème et XVIIIème siècles, les fondements religieux de l'assistance aux pauvres [sont] contestés, de même que la volonté de faire de l'assistance une dette sociale. On ne croyait plus que la pauvreté était la conséquence de la paresse mais qu'elle résultait d'une série de facteurs sociaux, économiques et politiques indépendants de la volonté de l'individu ».[241]

Sous l'influence des philosophes des Lumières, se développe alors l'idée que l'assistance aux pauvres doit être le fait de l'État et non plus celui de l'Église. Pour éradiquer la pauvreté, les personnes en situation de pauvreté doivent être rendues aptes au travail. C'est le « grand renfermement »[242] analysé par Michel Foucault.

En France, l'évolution du traitement de la pauvreté et le ciblage des individus et des ménages pauvres par les pouvoirs publics repose donc progressivement sur une distinction forte entre plusieurs catégories de population : entre les individus et les ménages qui ne

---

[239] Mbonda Ernest-Marie, « La pauvreté comme violation des droits humains : vers un droit à la non pauvreté », *Revue internationale des sciences sociales*, n° 18, 2004/2, pp. 309-321.
[240] Larrère Catherine, « Montesquieu et les pauvres », *Cahiers d'économie politique*, n° 59, 2010/2, pp. 24-43.
[241] Mbonda Ernest-Marie, « La pauvreté comme violation des droits humains : vers un droit à la non pauvreté », *Art.cit.,* pp. 314-315.
[242] Foucault Michel, *Histoire de la folie à l'âge classique*, *Op.cit.*, p. 56.

peuvent pas travailler en raison de leur état de santé (vieillards et invalides) et ceux qui le peuvent. Ensuite, parmi ceux qui sont en capacité de travailler, on distingue ceux qui ne désirent pas travailler (les pauvres « non méritants ») et ceux qui cherchent activement à travailler (les pauvres « méritants »). Ceux de la première catégorie sont considérés comme responsables de leur situation par les pouvoirs publics. Ces derniers estiment ne pas devoir leur venir en aide. Les difficultés des seconds sont mises en rapport avec des dysfonctionnements sociaux qui soulignent l'injustice du système. Envers les individus et les ménages de cette seconde catégorie (chômeurs, retraités, jeunes connaissant des difficultés pour trouver un premier emploi, ménages de travailleurs pauvres, etc.), l'État se doit d'intervenir au nom de ce qu'Axelle Brodiez-Dolino appelle le « devoir républicain de solidarité sociale »[243]. L'intervention des pouvoirs publics à l'égard de ces personnes passe alors par la mise en place d'un ensemble de droits. Ainsi, au fil des années, on observe en France une évolution du traitement de la pauvreté ainsi que des catégories d'appréhension et d'action publique appliquées aux pauvres.

L'évolution du traitement de la pauvreté par les politiques publiques repose sur le ciblage progressif de catégories de population en situation de pauvreté. Il débouche sur des prises en charge différenciées en fonction des périodes données. Michel Messu met en évidence trois paradigmes de la pauvreté qui renvoient à trois conceptions différentes de la pauvreté à partir desquelles les politiques publiques se sont développées[244].

Le premier paradigme, qu'il qualifie de « pauvreté-retard »[245], fait référence à la période des Trente Glorieuses (1945-1973). Au cours de ces années, la pauvreté est pensée comme résiduelle. Les pouvoirs publics l'associent à un retard culturel. Ils cherchent donc à accompagner les individus qui en font l'expérience, tant au niveau de l'éducation que de l'insertion dans l'emploi ou par le logement.

Le second paradigme de « pauvreté-exclusion »[246], selon l'expression de Michel Messu, fait suite au premier choc pétrolier de 1973 et à la crise économique et politique française qui en découle. Il correspond à une redéfinition de la pauvreté par les pouvoirs publics. En effet, des années 1970 à 1990, les individus et les ménages pauvres sont perçus comme des personnes exclues des différentes instances de socialisation. Comme l'explique Frédéric Viguier, au cours de cette période, le terme d'exclusion est de plus en plus utilisé

[243] *Ibid*, p. 11.
[244] Messu Michel, « Les politiques publiques de lutte contre la pauvreté. Variation sur l'approche française », *Art.cit.*, p. 22.
[245] *Ibid.,* p. 21.
[246] *Ibid.*, p. 21.

dans le langage politico-administratif[247]. René Lenoir est un des premiers à en faire usage, en 1974[248]. Sous ce terme, il regroupe des catégories de population diverses (handicapés physiques et mentaux, personnes âgées invalides, jeunes toxicomanes, SDF).

Progressivement, les catégories de pauvreté et d'exclusion deviennent des catégories de l'action publique[249]. Les politiques publiques associent ces situations à des dysfonctionnements sociaux. Elles cherchent à élargir leur champ d'action afin de mieux couvrir les personnes susceptibles de faire l'expérience de la pauvreté. Les premiers minima sociaux sont mis en place : le minimum vieillesse est créé en 1956, l'AAH en 1975, l'API en 1976, l'ASS en 1984 et le RMI en 1988. D'après Frédéric Viguier, les catégories de pauvreté et d'exclusion « acquièrent [donc] une efficacité pratique et institutionnelle […] dans la gestion des problèmes sociaux contemporains »[250]. À cet égard, avec un volet visant à faciliter l'insertion des personnes disposant de faibles ressources, la mise en place du RMI semble être une solution pour lutter contre la pauvreté d'une partie des jeunes et des actifs inoccupés.

Enfin, depuis les années 1990, Michel Messu parle du paradigme de la « pauvreté citoyenne »[251], qu'il associe à des difficultés d'adaptation des individus à la flexibilité du travail. La figure des travailleurs pauvres apparaît. Avec la mise en place du RSA, en 2008, qui s'est substitué au RMI et à l'API, ces ménages sont identifiés comme des cibles de l'action publique. Le dispositif du RSA comporte en effet deux volets : un qui s'adresse aux personnes sans ressources (RSA socle ou de base) et un qui complète les revenus du travail de ceux qui sont en situation de pauvreté (RSA activité ou chapeau). Ainsi, le traitement de la pauvreté par les pouvoirs publics a évolué au fil des années. Il a débouché sur différentes catégories d'appréhension et d'action publique appliquées aux pauvres et sur un élargissement des cibles de l'action sociale : des laissés pour compte de la croissance, aux exclus puis aux précaires. En complément, on assiste également au développement de travaux qui portent sur ce que Yves Chassard et Jean-Yves Kerbourc'h appellent « la flexicurité »[252], c'est-à-dire la

---

[247] Viguier Frédéric, « Pauvreté et exclusion : des nouvelles catégories de l'État social », *Regards croisés sur l'économie,* n° 4, 2008/2, pp. 152-161.

[248] Lenoir René, *Les Exclus : un Français sur dix*, Paris, Le Seuil, 1974.

[249] Mauger Gérard, « Les politiques d'insertion. Une contribution paradoxale à la déstabilisation du marché du travail », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 136-137, 2001/1, pp. 5-14.

[250] Viguier Frédéric, « Pauvreté et exclusion : des nouvelles catégories de l'État social », *Art.cit.*, p. 153.

[251] Messu Michel, « Les politiques publiques de lutte contre la pauvreté. Variation sur l'approche française », *Art.cit.*, p. 22.

[252] Chassard Yves, Kerbourc'h Jean-Yves, « Les institutions de la flexicurité », *La Revue de l'IRES*, n° 63, 2009/4, pp. 77-103 ; Keune Maarten, Pochet Philippe, « Flexicurité en Europe : une approche critique », *La Revue de l'IRES*, n° 63, 2009/4, pp. 105-126 ; Tuchszirer Carole, « Le modèle danois de ''flexicurité''. L'improbable ''copier-coller'' », *Informations sociale*s, n° 142, 2007/6, pp. 132-141.

manière de sécuriser les parcours professionnels des individus et des ménages au regard des mutations du travail et de l'emploi.

Depuis la conférence nationale de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale qui s'est tenue en décembre 2012, au concept d'exclusion, les pouvoirs publics préfèrent celui d'inclusion sociale, jugé moins stigmatisant[253]. D'un côté, ils insistent sur la nécessité d'inclure les individus et les ménages en situation de pauvreté dans la société, de l'autre, ils mettent plutôt en avant les réponses à apporter à la pauvreté et non ses conséquences.

Néanmoins, depuis le milieu des années 1990, des travaux administratifs et de recherche portent sur l'efficacité, l'efficience et la pertinence des dispositifs d'aide et d'action sociale tels qu'ils sont construits. À ce titre, dès la première année de la mise en œuvre du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, François Cherèque et Simon Vanackere ont proposé quinze mesures prioritaires de lutte contre la pauvreté[254], telles que l'allongement de la durée moyenne des contrats aidés, le fait de permettre l'accès à des complémentaires santé ou d'améliorer la procédure de traitement du surendettement.

Les études interrogent aussi sur les difficultés d'accès à certains minima sociaux, d'où la multiplication des travaux de recherche sur le non-recours aux droits et aux services sociaux[255], c'est-à-dire sur les raisons qui expliquent, selon Philippe Warin, qu'une « personne ne reçoi[ve] pas, quelle qu'en soit la raison, une prestation ou un service auquel elle [peut] prétendre »[256]. La majorité des études interrogent les causes du non-recours et mettent en évidence différentes catégories de non-recours[257]. D'autres s'intéressent davantage aux conséquences du non-recours et à son impact sur les inégalités et sur la pauvreté des ménages[258]. Il s'agit donc d'interroger quels sont à la fois les effets d'une surconsommation et

---

[253] Rapport gouvernemental, *Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. Bilan 2013-2014 et feuille de route 2015-2017,* le 3 mars 2015.

[254] Cherèque François, Vanackere Simon, *Évaluation de la 1ère année de mise en œuvre du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale*, Rapport de l'IGAS, n° 2013-024R, Tome 1, 2014, pp. 1-255.

[255] Warin Philippe, « Le non-recours aux droits. Question en expansion, catégorie en construction, possible changement de paradigme dans la construction des politiques publiques », *SociologieS,* le 15 novembre 2012, pp. 1-16.

[256] Warin Philippe, *Le non-recours aux politiques sociales*, Grenoble, PUG, 2016.

[257] Warin Philippe, « Qu'est-ce que le non-recours aux droits sociaux ? », *La vie des idées*, le 1er juin 2010 ; Van Oorschot Wim, Math Antoine, « La question du non-recours aux prestations sociales », *Recherches et Prévisions,* n° 43, 1996, pp. 5-17.

[258] Domingo Pauline, Pucci Muriel, « Impact du non-recours sur l'efficacité du RSA ''activité'' seul », *Économie et Statistique*, n° 467-468, 2014, pp. 117-140 ; Warin Philippe, « Une approche de la pauvreté par le non-recours aux droits sociaux », *Lien social et politiques*, n° 61, 2009, pp. 137-146.

d'une sous-consommation d'aides sociales sur le phénomène de la pauvreté et sur les finances publiques[259].

Apparaissent également des travaux sur ce que différents chercheurs nomment des « trappes à l'inactivité, au chômage et à la pauvreté »[260]. Les premières renvoient à l'idée d'une désincitation financière des minima sociaux à trouver un emploi pour les inactifs. Les secondes évoquent, pour les chômeurs, la question de l'incitation financière à accepter un emploi en raison de l'existence d'une indemnisation, et les troisièmes font référence à la situation des individus et des ménages qui bien qu'ayant un emploi se maintiennent en situation de pauvreté.

Enfin, parmi les travaux qui portent sur les effets des dispositifs d'aide et d'action sociale tels qu'ils sont construits, on peut aussi citer des recherches qui s'intéressent aux relations entre les usagers et les agents administratifs comme ceux de Vincent Dubois[261], des travaux qui portent sur les rapports de domination et de pouvoir qui s'exercent entre les guichetiers et les bénéficiaires, entre les guichetiers eux-mêmes et entre les agents d'accueil et leurs supérieurs à l'image de ceux de Lionel Chaty[262]. À ce titre, pour mettre en évidence les relations de domination et de pouvoir entre les usagers et les agents d'accueil des administrations, Pierre Strobel indique d'ailleurs que « fondamentalement, les services publics restent marqués, à des degrés divers, par l'exercice d'une forme de domination, au nom du Prince ou du peuple. Encore aujourd'hui, administrer c'est dominer […], et non pas servir des clients particuliers en fonction de leurs demandes »[263]. On peut aussi faire référence à des enquêtes qui traitent de l'image négative qu'ont les usagers d'eux-mêmes en raison de la stigmatisation associée à leur statut[264]. Ces travaux renvoient par ailleurs au processus de « déchéance sociale » dont parlent Vincent De Gaulejac et Isabelle Taboada Léonetti.

Des travaux mentionnés ci-dessus, nous retenons trois éléments : d'abord que l'étude des phénomènes relatifs à la pauvreté doit être contextualisée en référence à un territoire donné. Le traitement de la pauvreté par les pouvoirs publics dépend en effet du système de

---

[259] ODENORE, *L'envers de la ''fraude sociale''. Le scandale du non-recours aux droits sociaux*, Paris, La Découverte, 2012.

[260] Donné Stéphane, Thibault Florence, « RSA versus RSTA : le dilemme entre trappe à pauvreté et trappe à l'inactivité », *Politiques sociales et familiales*, vol. 106, n° 1, 2011, pp. 49-64 ; Zajdela Hélène, « Faut-il avoir peur des trappes à chômage ? », *Revue du MAUSS*, n° 18, 2001/2, pp. 94-104.

[261] Dubois Vincent, *La vie au guichet. Relation administrative et traitement de la misère*, *Op.cit.*, p. 2.

[262] Chaty Lionel, « Le rapport aux Postes : pour une analyse de la configuration de l'administration face à ses usagers, le cas d'un bureau de poste parisien », *Politiques et management public*, vol. 11, n° 3, 1993, pp. 77-96.

[263] Strobel Pierre, « L'usager, le client et le citoyen : quels rôles dans la modernisation du service public ? », *Recherches et prévisions*, n° 32, juin 1993, pp. 31-44.

[264] Siblot Yasmine, « Stigmatisation et intégration sociale au guichet d'une institution familière. Le bureau de poste d'un quartier populaire », *Sociétés contemporaines*, n° 47, 2002, pp. 79-99.

protection sociale présent dans un pays. Puis que ces phénomènes peuvent être appréhendés à partir de nombreuses catégories de population. Nous avons vu qu'au fur et à mesure des années, en fonction des mutations du travail et de l'emploi et des mutations sociales plus générales, les pouvoirs publics ont ciblé de nouvelles catégories de population à aider. Celles-ci renvoient à l'apparition de nouvelles formes de pauvreté. Enfin, l'analyse des phénomènes liés à la pauvreté doit aussi tenir compte des effets des dispositifs d'aide et d'action sociale sur les situations objectives (amélioration de la situation économique, dépendance aux aides, trappes à l'inactivité, au chômage, à la pauvreté) et subjectives des bénéficiaires (stigmatisation).

Étudier les sorties de la pauvreté, c'est donc aussi tenir compte de la manière dont les pouvoirs publics catégorisent les individus et les ménages pauvres, des relations que ces derniers entretiennent avec les agents des administrations, de la manière dont ils se perçoivent et du rôle effectif des dispositifs d'aide et d'action sociale dans les phénomènes liés aux sorties de la pauvreté.

Les travaux de recherche qui portent sur les modes de vie et les pratiques développées par les populations pauvres et par celles issues de milieux populaires sont également intéressants dans le cadre de notre recherche. D'un côté, ils conduisent à étudier le rôle que tiennent les individus et les ménages dans leur sortie de la pauvreté, c'est-à-dire à ne pas simplement les percevoir comme des spectateurs mais aussi comme des acteurs de leur parcours. D'autre part, ils permettent de mettre en évidence l'éventail des ressources dont disposent les personnes et les foyers étudiés.

1.4. Les modes de vie et les stratégies de survie des populations pauvres

Parmi les travaux qui portent sur les modes de vie d'individus et de ménages pauvres et issus de milieux populaires, nous pouvons citer ceux d'Olivier Schwartz[265] et de Richard Hoggart[266]. Ces recherches plongent le lecteur dans le quotidien de populations défavorisées.

À partir d'une enquête ethnographique, menée de 1980 à 1985, Olivier Schwartz s'intéresse en effet aux conditions d'existence des familles ouvrières qui vivent dans des Habitations à loyer modéré (HLM) et dans des lotissements d'un quartier du Nord de la France. Il met en évidence les rôles attribués aux différents membres de la famille, insiste sur

[265] Schwartz Olivier, *Le monde privé des ouvriers. Hommes et femmes du Nord*, *Op.cit.*, p. 11.
[266] Hoggart Richard, *La culture du pauvre. Etude sur le style de vie des classes populaires en Angleterre*, *Op.cit.*, p. 29.

les rapports entre les sexes en milieux populaires et sur les contraintes économiques auxquelles ces familles sont confrontées.

De la même manière, mais au sujet des classes populaires du Nord-Est de l'Angleterre, l'objectif de Richard Hoggart est, dit-il, « de planter le décor de la vie quotidienne [des habitants] et de décrire […] les attitudes, les manières et les formes de sociabilité proprement populaires »[267]. Dans l'ouvrage *33 Newport Street : Autobiographie d'un intellectuel issu des classes populaires anglaises*[268], il raconte sa propre expérience de la pauvreté. Aux États-Unis, sous un registre biographique, Oscar Lewis, présente aussi la vie quotidienne d'une famille portoricaine[269].

Les chômeurs de Marienthal plongent également le lecteur dans le quotidien des familles ouvrières suite à la fermeture de l'usine de la ville. Les auteurs montrent la manière dont les individus et les ménages qui font l'expérience du chômage vivent cette situation et les répercussions qu'elle a sur leur quotidien et leur vie familiale. L'argent consacré à chaque poste de consommation diminue au fur et à mesure que les ressources économiques s'amoindrissent[270].

Dans la continuité de ces différents travaux, pour une époque plus récente, les recherches de Yasmine Siblot et de ses collègues présentent les rapports à l'argent, au travail et aux administrations des classes populaires. Elles reviennent sur les conditions de travail et d'emploi de ces catégories de populations, sur leurs pratiques culturelles et de loisirs et sur leurs orientations politiques. Les auteurs insistent entres autres sur ce qu'ils appellent « la condition de salariat subalterne »[271] des ouvriers et des employés qui se caractérise, selon eux, par des « bas salaires et [l]'incertitude de l'emploi, [la] dureté et [le] contrôle du travail, [et les] faibles perspectives d'ascension professionnelle »[272].

Les recherches qui traitent des modes de vie et du quotidien des individus et des ménages pauvres présentent généralement les pratiques et les stratégies que les personnes développent pour faire face aux difficultés qu'elles rencontrent. À ce titre, Numa Murard et Jean-François Laé parlent des individus et des foyers d'une cité de transit de Normandie

---

[267] *Ibid.*, p. 29.
[268] Hoggart Richard, *33 Newport Street : autobiographie d'un intellectuel issu des classes populaires anglaises,* Paris, Seuil, 2013.
[269] Lewis Oscar, *La Vida. Une famille porto-ricaine dans une culture de pauvreté : San Juan et New York*, Paris, Gallimard, 1969.
[270] Lazarsfeld Paul, Jahoda Marie, Zeiseil Hans, *Les chômeurs de Marienthal,* Paris, Ed. de Minuit, 1981.
[271] Siblot Yasmine *et al.*, *Sociologie des classes populaires contemporaines*, *Op.cit.*, p. 90.
[272] *Ibid.*, p. 90.

comme de personnes « qui agissent, courent, se débattent [et] se débrouillent pour survivre au jour le jour »[273].

Deux grands types de stratégies sont mises en évidence par ces recherches : celles qui sont légales, dans le sens où elles ne vont pas à l'encontre de la loi et celles qui, à l'inverse, sont plus illégales. Parmi les premières, on peut faire référence aux travaux qui portent sur la production domestique entendue, selon Alain Degenne et ses collègues, comme l'ensemble des « biens ou [d]es services produits ou fabriqués par les ménages pour leurs besoins propres en dehors de leurs activités professionnelles »[274] comme le fait de réaliser des conserves, de jardiner ou de poser de la tapisserie dans son logement. On peut aussi parler du recours aux solidarités familiales[275] ou au capital d'autochtonie que Nicolas Renahy définit comme « l'ensemble des ressources que procure l'appartenance à des réseaux de relations localisées »[276]. Différents travaux portent aussi sur le recours aux dispositifs d'aide et d'action sociale, comme le micro-crédit et ses effets sur les sorties de la pauvreté[277].

Les recherches qui s'intéressent aux pratiques plus illégales portent quant à elles sur le travail au noir[278] et sur les économies souterraines définies par Bernard Fortin, Guy Lacroix et Dominique Pinard comme « la somme des revenus générés par la production des biens et services dissimulés aux autorités gouvernementales »[279]. On pense aussi à l'activité qualifiée de « bricole »[280] par Florence Weber, c'est-à-dire à toute « activité privée non marchande »[281] ou à celles que différents auteurs regroupent sous le terme de « débrouille »[282] et qui

---

[273] Murard Numa, Laé Jean-François, *L'argent des pauvres : la vie quotidienne en cité de transit,* Paris, Le Seuil, 1985 ; Voir aussi Laé Jean-François, Murard Numa, « Formes de consommation populaire. L'économie de survie », *Les temps modernes*, n° 465, avril 1985, pp. 1910-1924.

[274] Degenne Alain *et al.*, « La production domestique atténue-t-elle la pauvreté ? », *Économie et Statistique*, n° 308-309-310, 1997, pp. 159-186 ; Weber Florence, « Réduire ses dépenses, ne pas compter son temps. Comment mesurer l'économie domestique ? », *Genèses*, vol. 25, n° 1, 1996, pp. 5-28.

[275] Pitrou Agnès, *Les solidarités familiales. Vivre sans famille ?,* Toulouse, Privat, 1992.

[276] Renahy Nicolas, « Classes populaires et capital d'autochtonie. Genèse et usages d'une notion », *Regards sociologiques*, n° 40, 2010, pp. 9-26.

[277] Gandré Pauline, « Le microcrédit : fausse ou vraie solution à la pauvreté ? », *Idées économiques et sociales*, n° 168, 2012/2, pp. 22-31 ; Voir aussi Bernard Alain, « Le microcrédit, pour sortir de la pauvreté », *Revue Projet,* n° 317, 2010/4, pp. 40-42.

[278] Weber Florence*, Le travail au noir, une fraude parfois vitale ?*, Paris, Ed. Rue d'Ulm, 2008 ; Voir aussi Debordeaux Danièle, « Travailler au noir, les pratiques d'alternance entre le travail salarié, le chômage et le travail au noir », *Recherches et Prévisions*, n° 10, 1987, pp. 11-16 et Klatzmann Rosine, *Le travail au noir*, Paris, PUF, 1982.

[279] Fortin Bernard, Lacroix Guy, Pinard Dominique, « Évaluation de l'économie souterraine au Québec. Une approche micro-économétrique », *Revue économique*, vol. 60, 2009/5, pp. 1 257-1 274.

[280] Weber Florence, *Le travail à côté. Une ethnographie des perceptions*, Paris, Ed. de l'EHESS, 2009.

[281] *Ibid.*, p. 80.

[282] Jamoulle Pascale, *La débrouille des familles. Récits de vies traversées par les drogues et les conduites à risques*, Belgique, Ed. De Boeck, 2009.

correspondent, selon Sylvie Ayimpam, à « l'intelligence inventive déployée par [les] citadins pour survivre »[283]. Celles-ci peuvent prendre la forme de trafics et/ou de business.

Des travaux mentionnés ci-dessus, nous retenons deux éléments : d'abord que les classes populaires ont leurs logiques propres en termes de rapport entre les sexes, de rapport à l'argent, au travail et à l'implantation géographique ; puis que, loin d'être passifs, les individus et les ménages qui font l'expérience de la pauvreté sont au moins en partie acteurs de leur situation. La preuve en est les stratégies qu'ils développent en fonction des ressources dont ils disposent et qu'ils peuvent effectivement mobiliser dans un territoire donné.

Comme nous l'avons vu, de nombreuses études sociologiques portent sur le phénomène de la pauvreté. Certaines s'intéressent à la manière de compter le nombre d'individus et de ménages pauvres. D'autres étudient les causes et identifient les caractéristiques socio-économiques des populations qui risquent d'en faire l'expérience. D'autres encore portent sur les processus qui mènent à cette situation et sur les facteurs et les événements qui favorisent la pauvreté (licenciement, chômage, monoparentalité, problème de santé, difficultés d'accès au logement, séparation, divorce). Il existe également des recherches sur les dispositifs de lutte contre la pauvreté, des études qui portent sur les modes de vie d'individus et de ménages pauvres et des enquêtes qui s'intéressent aux pratiques et aux stratégies qu'ils développent pour faire face aux difficultés qu'ils rencontrent.

Néanmoins, la sortie d'une situation de pauvreté d'individus et de ménages constitue un angle d'approche peu pris en compte par les sociologues.

1.5. Les sorties de la pauvreté : un angle d'approche peu pris en compte par les sociologues

1.5.1. Sortir d'un dispositif de minima social n'est pas un gage de sortie de la pauvreté

Dominique Demailly s'intéresse par exemple aux motifs de sortie du RMI. Elle étudie le devenir de ces allocataires entre les mois de décembre 1996 et de janvier 1998[284]. L'auteure indique que les deux tiers des sorties du RMI se font grâce à l'emploi et qu'un tiers résulte soit du passage dans un autre dispositif de minima social, tel que l'AAH, l'API, l'ASS ou le minimum vieillesse, soit de changements intervenus dans la situation familiale de l'allocataire qui contribuent à l'arrêt de la perception du RMI. Mais sortir du dispositif du RMI ou d'un

[283] Ayimpam Sylvie, *Économie de la débrouille à Kinshasa. Informalité, commerce et réseaux sociaux*, Paris, Ed. De Karthala, 2014.
[284] Demailly Dominique, « Les sorties du RMI : des motifs souvent multiples et imbriquées, *Études et Résultats,* n° 16, 1999, pp. 1-8.

autre dispositif de minima social ne signifie pas sortir d'une situation de pauvreté. Un allocataire peut par exemple sortir de l'AAH, entrer dans le dispositif du RSA socle et en cela se maintenir en situation de pauvreté. En outre, Dominique Demailly indique que les sorties du dispositif du RMI peuvent relever d'événements multiples intervenant simultanément, ce qui « ne permet pas toujours de trancher en faveur d'un motif de sortie plutôt qu'un autre »[285].

En réalisant une enquête auprès d'un échantillon représentatif des allocataires du RMI au 31 décembre 1996, Cédric Afsa et Danièle Guillemot[286] obtiennent des résultats proches de ceux de Dominique Demailly. En effet, les auteurs concluent également au fait que plus de la moitié des sorties du RMI se fait grâce à l'emploi et qu'un quart de ces sorties s'expliquent par le remplacement du RMI par un autre minima social. En revanche, contrairement à Dominique Demailly, ces auteurs mettent en évidence l'instabilité professionnelle dans laquelle se trouvent les anciens allocataires du RMI : dans un cas sur quatre, l'emploi obtenu est un emploi d'ouvrier ou d'employé non qualifié, d'une durée inférieure à six mois et faiblement rémunéré. De plus, ils indiquent que « probablement parce qu'ils sont sortis de la période qui offre la possibilité de toucher à la fois un salaire et le RMI, [une partie des anciens allocataires du RMI] affirment y avoir perdu financièrement »[287]. Ainsi, sortir d'un dispositif de minima social n'est pas toujours synonyme d'une sortie de la pauvreté.

C'est ce que constatent également Sabine Chaupain-Guillot et Olivier Guillot en étudiant les trajectoires individuelles de mères bénéficiaires de l'API entre les mois de juillet 1991 et mai 1994[288]. Ces auteurs soulèvent quatre motifs de sortie de l'API : la mise en couple, l'augmentation des revenus d'activité, l'arrivée au terme légal de l'aide et le fait de ne plus avoir d'enfant à charge. En creux de leurs analyses, ils notent que la sortie du dispositif de l'API n'est pas toujours un gage de sortie de la pauvreté pour les mères interrogées. En effet, si cette dernière peut déboucher sur une sortie du système des aides sociales, un quart des anciennes allocataires de l'API perçoivent ensuite le RMI. Ainsi, les auteurs concluent au fait que « l'épisode d'API peut déboucher, selon le cas, sur une sortie effective

[285] *Ibid.*, p. 7.
[286] Afsa Cédric, Guillemot Danièle, « Plus de la moitié des sorties du RMI se font grâce à l'emploi », *Art.cit., p. 4*.
[287] *Ibid.*, p. 4.
[288] Chaupain-Guillot Sabine, Guillot Olivier, « Les trajectoires individuelles des bénéficiaires de l'allocation de parent isolé. Conditions d'entrée dans le dispositif, durées de séjour et modes de sortie », *Art.cit.*, p. 13 ; Voir aussi Chaupain-Guillot Sabine, Guillot Olivier, « Au sortir de l'allocation de parent isolé. Résultats d'une enquête auprès des allocataires de Meurthe-et-Moselle », *Recherches et Prévisions*, n° 50/51, 1997-1998, pp. 17-25.

(définitive ou non) du système d'aide sociale ou sur une transition vers un autre dispositif de revenu minimum (qui prend alors le relais de l'API) »[289].

Comme les auteurs cités précédemment, en présentant les résultats d'une étude réalisée à partir d'un échantillon représentatif de bénéficiaires du RMI, suivis des mois de janvier 1997 à septembre 1998, Jean-Paul Zoyem indique que la sortie de ce dispositif peut se faire de différentes manières : soit grâce à l'emploi, soit grâce à l'inactivité (passage à la retraite), soit grâce à un événement d'ordre familial (naissance d'un enfant, mise en couple, mariage)[290]. Il définit la sortie du dispositif du RMI comme le fait pour un allocataire de ne pas avoir perçu cette aide pendant trois mois consécutifs. Au même titre que Dominique Demailly, Jean-Paul Zoyem insiste sur le fait qu'une sortie du RMI grâce à l'emploi n'est pas toujours définitive. En effet, les personnes peuvent être à nouveau bénéficiaires du RMI quelques mois plus tard. En outre, il ajoute aux résultats des chercheurs cités précédemment en s'intéressant à la probabilité pour un allocataire de sortir du dispositif du RMI en fonction de ses caractéristiques socio-économiques. Il indique que la sortie de ce dispositif s'éloigne au fur et à mesure que l'allocataire reste dans celui-ci et s'il en sort puis y revient. Il note aussi que plus un allocataire du RMI est jeune, diplômé et en bonne santé, plus la durée passé dans le dispositif est faible.

Les résultats obtenus par Bernard Gomel, Dominique Méda et Évelyne Serverin sur l'efficacité du dispositif du RSA dans le retour à l'emploi des bénéficiaires et dans l'amélioration de leur situation économique[291] sont plus tranchés que ceux de Dominique Demailly et Jean-Paul Zoyem. Ces derniers définissent la sortie d'une situation de pauvreté des bénéficiaires par le fait qu'ils suivent « une trajectoire vertueuse allant du RSA socle au RSA activité. Dans l'idéal, [ils] quittent (rapidement) le RSA socle seul (absence de tout revenu d'activité) pour le RSA socle activité (petits revenus irréguliers d'activité), puis pour le RSA activité seul (une activité plus régulière mais à temps partiel) avant de sortir du dispositif par dépassement du Montant du revenu garanti (MRG) »[292]. Pour définir la sortie d'une situation de pauvreté, les auteurs utilisent donc une approche monétaire et dynamique de la pauvreté. Partant de cette définition, ils concluent à l'inefficacité du dispositif du RSA à

[289] Chaupain-Guillot Sabine, Guillot Olivier, « Durée effective de perception et modes de sortie de l'API. Une analyse à partir d'un panel d'allocataires de Meurthe-et-Moselle », *Recherches et Prévisions*, vol. 1, n° 62, 2000, pp. 83-103.
[290] Zoyem Jean-Paul, « Contrats d'insertion et sortie du RMI. Evaluation des effets d'une politique sociale », *Art.cit.,* pp. 87-88.
[291] Gomel Bernard, Méda Dominique, Serverin Évelyne, « Le parti perdu de la réduction de la pauvreté par le RSA », *Connaissance de l'emploi*, n° 105, juin 2013, pp. 1-4.
[292] *Ibid.*, p. 2.

répondre à ses deux objectifs qui sont d'inciter les bénéficiaires à reprendre le travail d'un côté, et de créer un supplément de revenu pour les travailleurs qui ont de faibles revenus de l'autre.

Enfin, dans un registre proche mais un peu différent, on peut aussi citer des travaux qui portent sur les motifs de sortie des principales aides sociales, comme ceux de Violaine Fernandez et Muriel Nicolas[293]. À partir de données portant sur un panel d'allocataires de la CAF, les auteures indiquent trois motifs principaux de sortie des allocations familiales : l'âge des enfants, la décohabitation d'un enfant et le départ d'une fratrie entière du domicile familial. Elles constatent que la sortie d'une aide peut coïncider avec l'ouverture d'une autre, ainsi la sortie de l'une entraîne l'entrée dans l'autre. Enfin, elles notent que la sortie des aides au logement est majoritairement liée à une augmentation des ressources des ménages.

Il existe donc tout un pan de recherches sur les motifs de sortie des dispositifs de minima sociaux. Certes, ces travaux indiquent qu'une partie des sorties de ces dispositifs se fait par une augmentation des ressources des allocataires, mais ils n'abordent pas directement les facteurs et les processus qui contribuent à la sortie d'une situation de pauvreté d'individus et de ménages. Ils les laissent plutôt supposer au lecteur.

De plus, ils insistent davantage sur la manière dont les individus et les ménages en situation de pauvreté transitent d'un dispositif de minima social à l'autre que sur la façon dont ils sortent de cette situation.

Ils soulignent enfin la fragilité de la situation professionnelle et économique des personnes qui sortent des dispositifs de minima sociaux en indiquant que leur sortie n'est pas définitive. En effet, s'agissant des bénéficiaires du RMI, Philippe Cordazzo indique que « dans les faits, il y a deux types de bénéficiaires : ceux qui entrent une seule fois et qui […] sortent définitivement [du dispositif], et ceux qui [y] entrent et qui [en] sortent fréquemment »[294].

Au-delà des travaux qui portent sur les motifs de sortie des dispositifs de minima sociaux, d'autres s'intéressent à la durée passée par les individus et les ménages dans une situation de pauvreté et aux entrées, aux sorties et aux allers-retours dans cette situation.

[293] Fernandez Violaine, Nicolas Muriel, « Motifs de sortie des principales prestations familiales et des aides au logement », *l'E-ssentiel*, n° 149, août 2014, pp. 1-4.

[294] Cordazzo Philippe, « Les bénéficiaires du RMI : évolution et renouvellement des effectifs (1989-2002) », *Recherches et prévisions*, n° 74, décembre 2003, pp. 71-79.

1.5.2. La durée passée dans une situation de pauvreté : des facteurs déclencheurs aux facteurs protecteurs

Catherine Pollak s'intéresse à l'apport des enquêtes longitudinales pour étudier les phénomènes liés à la pauvreté. Elle explique que ce type d'enquêtes, qui tient compte du temps, est intéressant pour mettre en évidence la diversité des parcours de pauvreté des foyers, en fonction de leur durée[295]. Dans sa thèse, Youssoufou Hamadou Daouda écrit la même chose[296]. Néanmoins il insiste davantage sur l'impact qu'a la durée passée dans une situation de pauvreté sur les conditions d'existence des individus et des ménages.

La première auteure parle de parcours de pauvreté « transitoire »[297], que d'autres appellent pauvreté « intermittente »[298] ou « ponctuelle »[299], et de parcours de pauvreté « chronique »[300], que certains chercheurs qualifient également de « persistante »[301], « continue »[302] ou « récurrente »[303]. Les personnes concernées par le premier type de parcours font l'expérience de la pauvreté sur une courte période (une année sur deux par exemple) et les secondes sur une période plus longue (plusieurs années consécutives).

Partant des différents parcours de pauvreté mis en évidence, Catherine Pollak s'intéresse aux facteurs individuels qui expliquent ces situations. Elle indique que les familles monoparentales et les ménages dont les membres sont sans emploi, pas ou faiblement diplômés, âgés ou en mauvaise santé ont une plus forte probabilité de faire l'expérience de la pauvreté. D'après elle, les changements dans le statut d'emploi, les revenus et la structure familiale constituent des événements déclencheurs des entrées et des sorties de la pauvreté. Néanmoins, si l'emploi et l'instruction protègent de la pauvreté, ils n'en garantissent pas la sortie.

---

[295] Pollak Catherine, « Analyse des parcours de pauvreté : l'apport des enquêtes longitudinales », *Art.cit.*, p. 106.

[296] Hamadou Daouda Youssoufou, *Dynamiques de pauvreté, inégalités et croissance économique en Afrique subsharienne : une investigation appliquée au cas du Niger*, Thèse de doctorat de sciences économiques dirigée par Jean-Pierre Lachaud, soutenue le 19 novembre 2010, à l'Université Montesquieu-Bordeaux IV.

[297] Pollak Catherine, « Analyse des parcours de pauvreté : l'apport des enquêtes longitudinales », *Art.cit.,* p. 106.

[298] Raiq Hicham, Plante Charles, « Trajectoires de pauvreté et monoparentalité : le Québec dans une perspective comparative », *Sociologie et sociétés*, vol. 45, n° 1, 2013, pp. 67-90.

[299] Van Kerm Philippe, « Une perspective longitudinale sur la pauvreté en Belgique », *Reflets et perspectives de la vie économique*, Tome XLI, 2002/3, pp. 23-36.

[300] Pollak Catherine, « Analyse des parcours de pauvreté : l'apport des enquêtes longitudinales », *Art.cit.,* p. 106.

[301] Philippe Van Kerm, « Une perspective longitudinale sur la pauvreté en Belgique », *Art.cit.,* p. 26.

[302] *Ibid.*, p. 26.

[303] Godefroy Pascal et Missègue Nathalie, « Pauvretés monétaire et en termes de conditions de vie : sur cinq années, un tiers de la population a été confrontée à la pauvreté », *Art.cit.*, p. 45.

Dans un second article, rédigé avec Bernard Gazier, la chercheuse intègre à l'analyse des parcours de pauvreté une réflexion qui porte sur l'influence des facteurs liés aux mutations économiques, sociales et institutionnelles[304]. Éric Maurin et Catherine Chambaz font la même chose en montrant que les taux des sorties de la pauvreté sont moins importants en période de récession qu'en période de forte croissance économique[305].

Comme Catherine Pollak, Pascale Breuil-Genier, Jean-Michel Hourriez et Stéfan Lollivier notent que la probabilité de faire l'expérience de la pauvreté est moins élevée pour les personnes en emploi. Ils indiquent en effet qu'« il subsiste un écart fortement significatif, mais attendu, de niveau de vie (ou de risque de pauvreté) entre personnes actuellement en emploi et personnes actuellement sans emploi »[306].

Guillaume Allègre et Hélène Périvier-Timbeau font des constats similaires. Néanmoins, ils s'intéressent en plus aux caractéristiques des emplois qui protègent de cette situation. Ils indiquent que l'emploi stable à temps plein réduit fortement le risque de faire l'expérience de la pauvreté, notamment par rapport à un emploi qui est précaire, peu qualifié et qui n'offre pas ou peu de perspectives d'évolution[307].

Pour autant, le fait de travailler n'est pas un facteur suffisant pour éviter la pauvreté. En effet, comme le signalent Nadine Laib en étudiant les liens qui existent entre chômage, faibles rémunérations et pauvreté[308] ou Éric Maurin et Catherine Chambaz, « le chômage serait un facteur de pauvreté, mais, pour autant, le plein emploi resterait une condition (largement) insuffisante pour se protéger de la pauvreté et de la persistance dans la pauvreté »[309]. D'autres facteurs, tels que la composition familiale des ménages, doivent être pris en compte.

À ce titre, partant des données de l'Enquête sur la dynamique du travail et des revenus (EDTR) de statistique canada, de 2002 à 2007, Hicham Raiq et Charles Plante montrent que les familles canadiennes composées d'un seul parent ont plus de risques de vivre au moins une année de pauvreté que les familles qui comptent deux parents. Ils indiquent également

---

[304] Pollak Catherine, Bernard Gazier, « Que sait-on des trajectoires de pauvreté dans les pays riches ? », *Regards croisés sur l'économie,* n° 4, 2009, pp. 86-94.

[305] Maurin Éric, Chambaz Catherine, « La persistance dans la pauvreté et son évolution. Une évaluation sur données françaises », *Économie et prévision*, vol. 122, n° 1, 1996, pp. 133-152.

[306] Breuil-Genier Pascale, Hourriez Jean-Michel, Stéfan Lollivier, « Impact du non-emploi sur les revenus et la pauvreté : l'influence de l'hétérogénéité individuelle observable », *Art.cit.,* p. 13.

[307] Allègre Guillaume, Périvier-Timbeau Hélène, « Pauvreté et activité : vers quelle équation sociale ? », *Lettre de l'OFCE*, Paris, 2005, pp. 1-8.

[308] Laib Nadine, « Quels liens entre chômage, faibles rémunérations et pauvreté ? », *Les travaux de l'Observatoire 2005-2006*, 2006, pp. 135-160.

[309] Maurin Éric, Chambaz Catherine, « La persistance dans la pauvreté et son évolution. Une évaluation sur données françaises », *Art.cit.,* p. 146.

que par rapport aux secondes, les premières font davantage d'allers-retours entre situation de pauvreté et de non pauvreté[310]. Pascal Godefroy et Nathalie Missègue font le même constat en soulignant que « la vie en couple est moins associée à la pauvreté »[311].

Ainsi, dans les travaux susmentionnés, quelles que soient les données de panel utilisées (données longitudinales de l'EDTR de statistique canada, données du Panel study on belgian households (PSBH), données du panel Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV), etc.), la période considérée et le terrain d'enquête étudié, les auteurs s'accordent sur différents points.

Leurs résultats indiquent que les situations de pauvreté courte sont plus fréquentes que les situations de pauvreté longue. Ils sont aussi d'accord sur les facteurs qui augmentent le risque des individus et des ménages de connaître une situation de pauvreté, y compris durable. En effet, tous soulignent que les ménages dont les membres sont âgés, en mauvaise santé, au chômage et pas ou peu diplômés ont une plus forte probabilité de faire l'expérience de la pauvreté et de se maintenir dans cette situation. Il en est de même pour les familles monoparentales et les ménages avec des enfants.

De plus, ces auteurs constatent que l'emploi joue un rôle autant dans les entrées que dans les sorties de la pauvreté. Mais tous observent aussi que ce facteur ne garantit pas à lui seul la sortie d'une situation de pauvreté. D'autres doivent être intégrés à l'analyse.

Les travaux dont nous avons parlé dans cette partie font donc tous référence aux sorties de la pauvreté d'individus et de ménages mais ils les étudient de manière indirecte. En effet, ils les abordent davantage en parlant des facteurs qui éloignent, qui rapprochent ou qui accentuent le risque des individus et des ménages de faire l'expérience de la pauvreté et de se maintenir dans cette situation, que de ceux qui contribuent effectivement à leur sortie de la pauvreté. C'est-à-dire qu'ils abordent les sorties de la pauvreté sous en angle spécifique, en laissant de côté l'analyse des facteurs qui contribuent à les expliquer.

Néanmoins, quelques auteurs ont étudié les sorties de la pauvreté de manière plus détaillée.

---

[310] Raiq Hicham, Plante Charles, « Trajectoires de pauvreté et monoparentalité : le Québec dans une perspective comparative », *Art.cit.,* pp. 75-76.

[311] Godefroy Pascal et Missègue Nathalie, « Pauvretés monétaire et en termes de conditions de vie : sur cinq années, un tiers de la population a été confrontée à la pauvreté », *Art.cit.*, p. 51.

1.5.3. Les sorties de la pauvreté : des études peu nombreuses limitées à une approche monétaire

Les recherches qui s'intéressent à la sortie d'une situation de pauvreté d'individus et de ménages sont peu nombreuses. La population et les terrains retenus pour mener des enquêtes sur ce phénomène diffèrent en fonction des auteurs, au même titre que les données de panel utilisées et la période d'étude choisie. Mais un consensus se dégage autour des résultats.

À l'image des travaux de Stéfan Lollivier et de Daniel Verger[312], les sociologues qui travaillent sur ce phénomène ont d'abord en commun de mettre en évidence l'hétérogénéité des parcours de pauvreté des foyers. Pascale Breuil-Genier, Sophie Ponthieux et Jean-Paul Zoyem[313] qui ont suivi de manière statistique des ménages d'actifs pauvres sur quatre années consécutives, de 1994 à 1997, mettent en exergue deux parcours de pauvreté de ces ménages. Ils définissent le parcours des actifs qui restent en situation de pauvreté sur l'ensemble des années étudiées et celui de ceux qu'ils considèrent comme sortis d'une situation de pauvreté, dans la mesure où leurs ressources économiques sont strictement supérieures au seuil de pauvreté monétaire, fixé à 60 % du revenu médian, à partir de l'année 1995.

De la même manière, à partir des données du panel européen qui portent sur les années 1994 à 1998, Jean-Paul Zoyem met en évidence différents parcours de pauvreté des ménages en âge de travailler. Il définit des parcours de pauvreté « persistante »[314] et de pauvreté « passagère »[315]. D'après lui, un foyer s'inscrit dans le premier type de parcours s'il a été pauvre au moins trois années au cours des cinq étudiées, de manière consécutive ou non, et dans le second parcours s'il n'a été pauvre qu'une seule année sur les cinq retenues.

---

[312] Lollivier Stéfan et Verger Daniel, « Trois apports des données longitudinales à l'analyse de la pauvreté », *Art.cit.,* p. 248.

[313] Breuil-Genier Pascale, Ponthieux Sophie, Zoyem Jean-Paul, « Profils sur le marché du travail et caractéristiques familiales des actifs pauvres », *Art.cit.,* p. 99.

[314] Zoyem Jean-Paul, *La dynamique des bas revenus : une analyse des entrées-sorties de pauvreté*, Paris, INSEE, septembre 2002.

[315] *Ibid.*, p. 6.

De leur côté, Madior Fall, Jean-Paul Lorgnet et Nathalie Missègue analysent les dynamiques individuelles d'entrée et de sortie de la pauvreté à partir du dispositif des SRCV et montrent qu'entre 2003 et 2006, « 5,3 % à 5,9 % des personnes [sont restées] pauvres, [qu'] une proportion comparable [est sortie] de la pauvreté (5 % à 6,3 %) [et qu'] une part moindre y [est entrée] (3,9 % à 4,8 %) »[316].

Ainsi, en fonction des données qu'ils utilisent, les sociologues qui travaillent sur les sorties de la pauvreté mettent en évidence différents parcours de pauvreté des foyers. De manière plus générale, ils s'accordent sur le fait que les entrées et sorties de la pauvreté sont liées à des événements familiaux (formation d'un couple, naissance, divorce) et à des événements de la vie professionnelle (nombre de mois travaillés, augmentation ou diminution des revenus d'activité).

Plus précisément, les ménages qui sortent d'une situation de pauvreté sont plus souvent jeunes, diplômés, de nationalité française, des couples et des personnes qui n'ont pas d'enfant que ceux qui se maintiennent dans la pauvreté. L'emploi salarié à temps complet toute l'année, la reprise d'une activité du conjoint et le départ d'enfant(s) du domicile familial ont aussi des effets positifs sur les sorties de la pauvreté. En effet, d'après un article du Centre d'observation de la société, « l'événement majeur qui fait basculer vers la pauvreté ou en sortir, est l'accès à l'emploi ou sa perte, mais aussi le défaut d'emploi durable »[317].

En partant des données issues d'un panel de familles de la CNAF, Antoine Chastand arrive aux mêmes conclusions. D'après lui, ce sont en effet les revenus d'activité qui sont la cause principale des sorties de pauvreté des familles[318]. Néanmoins, par rapport aux autres auteurs, il intègre une « approche genre » à l'analyse des entrées et des sorties de la pauvreté et indique que « chez les entrants et les sortants, c'est l'évolution des revenus de l'homme seul qui détermine, pour environ 50 % des femmes, le changement de position par rapport au seuil »[319] de pauvreté.

Jean-Paul Zoyem ajoute aux résultats susmentionnés que l'ouverture d'un droit à une nouvelle aide, comme des prestations familiales suite à la naissance d'un enfant, peut contribuer à la sortie d'une situation de pauvreté d'un ménage[320]. De son côté, en partant d'un

---

[316] Fall Madior, Lorgnet Jean-Paul, Missègue Nathalie, « Trajectoires individuelles et pauvreté », Paris, INSEE, 2010, pp. 65-79.

[317] Centre d'observation de la société, « Qui devient pauvre et qui s'en sort ? », le 28 décembre 2015. Article consultable en ligne à l'adresse suivante : http://www.observationsociete.fr/revenus/pauvrete/qui-devient-pauvre-et-qui-sen-sort.html#return-note-567-3

[318] Chastand Antoine, « L'approche par les revenus : une analyse longitudinale », *Art.cit.,* p. 59.

[319] *Ibid.*, p. 59.

[320] Zoyem Jean-Paul, *La dynamique des bas revenus : une analyse des entrées-sorties de pauvreté*, *Op.cit.,* p. 21.

panel d'actifs pauvres en âge de travailler suivis des années 1994 à 2001, Virginie Jourdain conclut que le nombre d'années passées sur le marché du travail n'a pas d'influence sur les probabilités de sortie de la pauvreté. Néanmoins, elle indique aussi que « les actifs dont le passé est fragilisé par un précédent passage dans la pauvreté […] sortent moins vite de la pauvreté que les autres »[321].

D'autres auteurs comme Pierre-Joseph Ulysse et ses collègues[322], des chercheurs de l'OCDE[323] ou Claire Gondard-Delcroix[324] tiennent également compte de la manière dont le niveau de développement économique d'un territoire influe sur les sorties de la pauvreté d'individus et de ménages. À ce titre, les seconds indiquent que « le risque de devenir pauvre est en général plus élevé dans les pays qui ont un fort taux de pauvreté »[325].

De la même manière, Claire Gondard-Delcroix note que « la localisation géographique [des ménages] apparaît comme un aspect central dans l'explication des formes de pauvreté chronique et transitoire »[326].

Enfin, de son côté, Sophie Rousseau s'intéresse directement aux conséquences d'un choc conjoncturel, à savoir le passage d'un cyclone, sur l'évolution de la situation économique des paysans d'un village de Madagascar[327].

Ainsi, les travaux de recherche dont il a été question dans cette partie analysent tous les facteurs qui expliquent la sortie d'une situation de pauvreté d'individus ou de ménages. Ils ont en commun d'appréhender la pauvreté en tenant compte du temps, c'est-à-dire en utilisant des suivis longitudinaux, sur des périodes plus ou moins longues, de deux à cinq ans en moyenne. L'usage de données de panels permet ainsi d'appréhender la diversité des parcours de pauvreté des foyers.

Néanmoins, les analyses proposées dans ces enquêtes se limitent à une approche monétaire et quantitative de la pauvreté, c'est-à-dire qu'elles considèrent un individu ou un ménage comme étant sorti d'une situation de pauvreté dès lors que ses ressources sont

---

[321] Jourdan Virginie, « Dynamique de la pauvreté au sein de la population active en France : étude de la sortie de la pauvreté », *XXVI Congrès international de la population,* Marrakech, 2009, pp. 1-16.

[322] Ulysse Pierre-Joseph *et al.*, « Les ''travailleurs pauvres'', témoins et acteurs des mutations sociétales en cours », *Lien social et politiques*, n° 61, 2009, pp. 123-136.

[323] OCDE, « Chapitre 2. Quand l'argent fait défaut : la dynamique de la pauvreté dans les pays de l'OCDE », *in* OCDE, *Perspectives de l'emploi de l'OCDE*, Paris, Ed. de l'OCDE, 2001, pp. 37-93.

[324] Gondard-Delcroix Claire, « Spécificités des dynamiques de pauvretés dans deux régions rurales de Madagascar », *Économie rurale*, n° 311, mai-juin 2009, pp. 49-66.

[325] OCDE, « Chapitre 2. Quand l'argent fait défaut : la dynamique de la pauvreté dans les pays de l'OCDE », *Art.cit.*, p. 50.

[326] Gondard-Delcroix Claire, « Spécificités des dynamiques de pauvretés dans deux régions rurales de Madagascar », *Art.cit.*, p. 61.

[327] Rousseau Sophie, « Vulnérabilité et résilience, analyse des entrées et sorties de la pauvreté : les cas de Manjakandriana à Madagascar », *Mondes en développement*, n° 140, 2007/4, pp. 25-44.

strictement supérieures au seuil de pauvreté monétaire une année donnée alors qu'elles ne l'étaient pas à l'année précédente. Aucune des études citées ne définit la sortie d'une situation de pauvreté en allant au-delà d'indicateurs monétaires. En effet, la majorité ne tient compte ni de l'approche administrative de la pauvreté, ni de la pauvreté en termes de conditions de vie, ni de l'approche subjective de la pauvreté. C'est-à-dire que ces études laissent de côté l'analyse des représentations des individus et des ménages qui font l'expérience de la pauvreté et les moyens dont ils disposent pour s'extraire de cette situation.

Le choix de restreindre la définition des sorties de la pauvreté à une approche monétaire peut se comprendre et se justifier en raison des informations disponibles dans les fichiers administratifs[328]. Mais, dans les faits, on peut s'interroger sur la pertinence de limiter ce phénomène à un aspect strictement monétaire. L'approche monétaire de la pauvreté engendre en effet une dichotomie forte entre les ménages pauvres et non pauvres alors qu'ils peuvent avoir des situations économiques très proches mais différentes d'un, de dix ou de cent euros. À ce titre, d'après Belhadj Besma, « nous pouvons […] difficilement soutenir que deux individus dont le revenu est équivalent sont, pour cette seule raison, dans la même situation, et moins encore que deux individus dont le revenu ne différerait que de quelques millimes pourraient être en deçà et au-delà du seuil de pauvreté et être considérés, pour ces quelques millimes, l'un comme pauvre et l'autre comme non pauvre »[329].

En outre, les enquêtes dont il a été question ne concernent pas toutes le territoire français, et parmi celles qui s'intéressent à la situation française, la plupart abordent les parcours et les sorties de la pauvreté à partir de panels nationaux et/ou régionaux, mais peu les appréhendent à un niveau communal.

Par ailleurs, on note que certains de ces travaux, comme l'étude d'Antoine Chastand[330], limitent l'analyse des sorties de la pauvreté aux familles, laissant de côté l'étude de la situation des ménages en couple sans enfant et des ménages qui vivent seuls. De la même manière, Pascale Breuil-Genier, Sophie Ponthieux et Jean-Paul Zoyem ne s'intéressent qu'aux parcours de pauvreté des actifs[331].

---

[328] Desrosières Alain, « Décrire l'état ou explorer la société : les deux sources de la statistique publique », *Genèses*, n° 58, 2005/1, pp. 4-27.

[329] Besma Belhadj, « Pauvretés persistante, chronique et transitoire. Construction des indices flous », communication à la 3ème conférence internationale des SETIT, du 27 au 30 mars 2015, Tunisie.

[330] Chastand Antoine, « L'approche par les revenus : une analyse longitudinale », *Art.cit.*, p. 56.

[331] Breuil-Genier Pascale, Ponthieux Sophie, Zoyem Jean-Paul, « Profils sur le marché du travail et caractéristiques familiales des actifs pauvres », *Art.cit.*, p. 99.

Les sorties de la pauvreté d'individus et de ménages sont peu documentées. Les chercheurs et les responsables des services d'aide et d'action sociale ont donc une faible connaissance des facteurs et des processus qui contribuent à les expliquer. Comme nous allons le voir, notre travail entend justement aborder ce phénomène sous différents angles.

1.6. Le questionnement et l'originalité de la démarche de recherche

1.6.1. La problématique et les hypothèses de travail

Dans le cadre de cette recherche, nous énonçons notre problématique de travail comme suit : quels sont les facteurs et les processus qui expliquent que certains ménages, dans des situations pourtant équivalentes, sortent d'une situation de pauvreté et se maintiennent dans un parcours ascendant pendant que d'autres y restent et n'arrivent pas à en sortir ?

Plus précisément, nous nous demandons quels sont les facteurs liés à l'environnement économique, social et territorial des individus et des ménages qui contribuent à leur sortie d'une situation de pauvreté. Nous cherchons également à savoir dans quelle mesure la trajectoire individuelle et familiale des ménages joue un rôle déterminant dans les sorties de la pauvreté.

Ce questionnement d'ensemble conduit à formuler les trois hypothèses suivantes :

- ✓ Les sorties de la pauvreté d'individus et de ménages résulteraient d'une combinaison de facteurs opposés à ceux qui contribuent à l'entrée des personnes dans la pauvreté.

Grâce à cette première hypothèse, nous cherchons d'un côté à identifier les facteurs qui favorisent la sortie d'une situation de pauvreté d'individus et de ménages, et de l'autre à étudier l'existence d'une symétrie entre les facteurs d'entrée et de sortie de la pauvreté. Nous cherchons en effet à savoir si les mêmes facteurs sont susceptibles d'agir en sens inverse sur le phénomène de la pauvreté.

Pour vérifier cette hypothèse nous voulons repérer l'enchaînement des événements biographiques qui favorisent le basculement des individus et des ménages dans une situation de pauvreté d'une part, et les comparer avec ceux qui contribuent à leur sortie de cette situation d'autre part.

Plusieurs facteurs seront étudiés. Au regard de l'existence d'actifs pauvres, nous porterons une attention particulière à l'activité salariée des individus présents au sein des

ménages et nous chercherons à comprendre dans quelle(s) mesure(s) et sous quelle(s) condition(s) cette dernière contribue à leur sortie de la pauvreté. En fonction des conditions d'emploi des travailleurs (type de contrat de travail, durée hebdomadaire de travail, taux horaire de rémunération, etc.), nous partons du présupposé qu'il existe des sorties de la pauvreté plus consolidées que d'autres.

Nous nous intéressons aussi à la mobilité résidentielle des ménages et à l'impact que peut avoir le passage d'un logement dans le parc privé[332] à un logement dans le parc public ou social sur les sorties de la pauvreté de personnes et de foyers.

- ✓ Les sorties de la pauvreté seraient en lien avec les caractéristiques du réseau familial dont disposent les individus et les ménages sur un territoire donné. Plus particulièrement elles seraient en rapport avec la densité, la qualité, l'intensité et la solidité de ce dernier.

Nous définissons la densité du réseau familial d'une personne en dénombrant le nombre d'individus qui appartiennent à sa famille. Plus le nombre de personnes connues est élevé, plus la densité du réseau familial est importante.

Nous définissons la qualité du réseau familial d'une personne à partir des ressources culturelles, sociales et économiques qu'ont les membres de sa parenté. Plus les conditions socio-économiques des individus qui font partie du réseau familial sont favorables, plus la qualité de celui-ci est élevée.

Nous définissions l'intensité du réseau familial d'une personne à partir de la fréquence et du nombre de contacts (physiques, téléphoniques, par courrier électronique) qu'elle a avec ses proches. L'intensité du réseau familial d'une personne est d'autant plus importante que le nombre des échanges entre les individus et leur régularité sont élevés.

[332] Plusieurs éléments distinguent les logements du parc social et du parc privé. Les premiers sont attribués sous conditions de ressources, pas les seconds. Pour effectuer une demande de logement social, il faut remplir un dossier unique par département alors que les personnes doivent faire un dossier différent pour chaque demande de logement dans le parc privé. De plus, en cas de non-obtention du logement souhaité, dans le parc social, les ménages peuvent faire valoir l'exercice du droit au logement, pendant qu'il n'existe aucun recours concernant les logements du parc privé. Le loyer des logements sociaux est fixé selon une procédure très encadrée, celui des logements du parc privé est, dans la majorité des cas, librement arrêté par le propriétaire. Dans les deux cas, chaque année, une révision du loyer peut être effectuée. La durée de bail des logements sociaux est indéterminée alors que celle des habitations du parc privé est variable. Enfin, dans les deux cas, le bailleur peut mettre un terme au bail - Synthèse réalisée à partir d'informations recueillies sur le site internet officiel de l'administration française, à l'adresse suivante :
https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31290.

Enfin, par la solidité d'un réseau familial, nous entendons la présence de relations établies, réciproques et résistantes au temps entre les individus. Nous définissons la solidité du réseau familial d'une personne à partir du nombre de fois où elle peut faire appel à ses proches en cas de besoin, et ce quel que soit la nature du besoin : affectif, financier, aide à la garde des enfants ou toute autre forme d'aide. Plus la durée de vie des échanges réciproques entre les individus est importante et plus la solidité d'un réseau familial d'un ménage est assurée. La deuxième hypothèse interroge donc l'influence et le rôle qu'ont les solidarités, y compris familiales, sur la sortie d'une situation de pauvreté d'individus et de ménages.

- ✓ Les individus et les ménages développeraient des pratiques et des stratégies pour améliorer leur quotidien et se maintenir dans un parcours ascendant. Celles-ci encourageraient leur sortie de la pauvreté.

La troisième hypothèse interroge les manières de faire des individus et des ménages et les ressources qu'ils peuvent mobiliser et qu'ils mobilisent effectivement pour sortir de la pauvreté.

Deux types de pratiques seront étudiés de manière privilégiée : d'un côté, l'usage que font les individus et les ménages des dispositifs d'intervention sociale existants, c'est-à-dire des aides légales et facultatives, et de l'autre les pratiques supposées plus ou moins illégales qu'ils développent. Nous nous intéresserons à l'action que peuvent exercer ces deux types de pratiques sur les sorties de la pauvreté.

Dans le cadre de la troisième hypothèse, nous nous demandons également si et dans quelle mesure les dispositifs d'aide et d'action sociale existants, contribuent à la sortie d'une situation de pauvreté d'individus et de ménages.

Nous cherchons donc à déterminer l'éventail des pratiques et des stratégies développées par ces derniers pour favoriser leur sortie de la pauvreté. Les pratiques identifiées seront mises en rapport avec les ressources dont disposent les individus et les ménages sur un territoire donné, avec celles qu'ils peuvent effectivement mobiliser au regard de leur situation (conditionnalité des aides, possibilité de déménager, solidité du réseau familial) et avec leurs capacités à les mobiliser (savoir chercher des informations, demander de l'aide, s'informer au guichet d'une institution).

La problématique et les hypothèses de travail formulées conduisent à inscrire l'objet de la recherche dans différents domaines de la discipline sociologique. La pauvreté est en effet un thème qui est transversal à plusieurs domaines de la sociologie.

Nous nous appuierons tout d'abord sur des travaux de sociologie de la pauvreté. Mais nous intégrerons aussi à notre réflexion des recherches de sociologie de l'éducation (sortie du système scolaire sans diplôme, choix d'orientation, influence du niveau d'études et des diplômes obtenus sur les sorties de la pauvreté), de sociologie de la famille (recul du mariage, augmentation du nombre de séparations et de divorces, monoparentalité, recompositions familiales), de l'emploi (chômage de masse, dégradation des conditions d'emploi, intérim, temps partiel subi, difficultés d'insertion sur le marché du travail), du travail (conditions de travail des actifs), du genre (rapports de genre, effectifs d'hommes et de femmes en fonction des secteurs d'activité), de la santé (troubles musculo-squelettiques, troubles dépressifs, accès à la santé), du lien social (montée de l'individualisme, amoindrissement des collectifs, isolement social) ou encore des politiques publiques (dispositifs de lutte contre la pauvreté développés, politique de la Ville).

Ainsi, nous désirons aborder les sorties de la pauvreté sous différents angles. Appréhender ce phénomène peu connu par les chercheurs et les responsables d'aide et d'action sociale constitue un apport à la connaissance sociologique. Pour cette raison, dans la dernière partie de ce chapitre, nous mettons en évidence l'originalité du positionnement de notre objet de recherche au regard des (quelques) travaux qui existent sur celui-ci.

1.6.2. Les apports de ce travail à la connaissance des sorties de la pauvreté

Dans le cadre de notre enquête, nous désirons renouveler la problématique des sorties de la pauvreté d'individus et de ménages en allant au-delà des travaux existants. Pour cela, notre travail se propose d'inscrire les phénomènes liés à la pauvreté, et notamment les sorties de la pauvreté, dans une approche qui se veut à la fois multidimensionnelle, dynamique et localisée.

Ainsi, nous ne définissons pas la sortie d'une situation de pauvreté à l'aide d'une approche strictement monétaire comme le font la plupart des recherches qui portent sur ce phénomène, mais en l'abordant sous un aspect multidimensionnel. En effet, nous tiendrons aussi compte des conditions de vie des individus et des ménages qui font l'expérience de la pauvreté, de la manière dont ils se perçoivent, de leur plus ou moins grande dépendance vis-à-vis des aides sociales et du rapport qu'ils ont aux dispositifs d'aide et d'action sociale, et à la société de manière plus générale.

Plus précisément, nous considérons un individu ou un ménage comme étant sorti d'une situation de pauvreté à partir du moment où une combinaison de facteurs lui a permis d'obtenir des ressources économiques strictement supérieures au seuil de pauvreté monétaire, une ou plusieurs années consécutives, et d'avoir accès à des conditions de vie qu'il juge décentes et qui le sont effectivement au regard des travaux qui portent sur la pauvreté en conditions d'existence. Un individu ou un ménage sorti d'une situation de pauvreté ne se sent pas non plus pauvre et dépendant des dispositifs d'aide et d'action sociale, et ne l'est pas dans les faits.

Notre travail inscrit également l'objet de la recherche dans une approche contextualisée de la pauvreté, c'est-à-dire qu'il tient compte du contexte économique, social et politique du territoire étudié. L'étude des sorties de la pauvreté, de ses contours, de ses causes, de ses formes et de ses effets ne peut être dissociée du contexte dans lequel vivent les individus et les ménages[333]. Emre Korsu indique en effet que « la croissance économique soutenue [dans un pays] entraîne, en règle générale, une amélioration des conditions matérielles de vie des plus démunis et amoindrit, en conséquence, la pauvreté »[334].

De la même manière, Michèle Mansuy, Dominique Pallez, Laurent Davezies et Emre Korsu montrent que la pauvreté prend des formes différentes en fonction des territoires[335]. Ainsi, autant lié à des causes conjoncturelles, que structurelles et individuelles les sorties de la pauvreté relève d'une combinaison de facteurs dont la nature est différente.

La particularité de notre enquête est d'étudier ce phénomène à un niveau local, au niveau de la commune de Nantes et des quartiers nantais, puisque comme le signalent les chercheurs de l'ONPES, « en métropole ou dans les Dom, les études locales apparaissent de plus en plus nécessaires car il existe une forte diversité des figures locales de la pauvreté »[336].

---

[333] Paugam Serge, *Les formes élémentaires de la pauvreté*, *Op.cit.*, p. 74.

[334] Korsu Emre, « Pauvreté et territoires. La diversité des situations régionales en France », *Les annales de la recherche urbaine*, n° 93, 2002, pp. 33-47.

[335] Mansuy Michèle, Pallez Dominique, « Dimensions territoriales de la pauvreté : synthèse des travaux », *Les Travaux de l'ONPES*, 2001-2002, 2002, pp. 291-320 ; Davezies Laurent, Korsu Emre, « Un essai de géographie de la pauvreté », *Les Travaux de l'ONPES*, 2001-2002, 2002, pp. 167-247.

[336] ONPES, *Le rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2005-2006*, Paris, La Documentation française, 2006.

En outre, en raison des mutations du travail et des statuts d'emploi[337] et des évolutions de la structure familiale[338] que connaît la France depuis la fin des Trente Glorieuses, ainsi que de la diminution des protections sociales[339], étudier les sorties de la pauvreté d'individus et de ménages de manière dynamique est intéressante dans la mesure où il apparaît d'autant plus difficile de sortir de cette situation.

Aujourd'hui, les évolutions du contexte économique, social et politique français ont des répercussions sur le développement de « nouveaux risques »[340] pour les foyers, selon l'expression de Robert Castel, autant que sur l'émergence de nouvelles formes de pauvreté[341] et que sur la linéarité des trajectoires sociales des individus[342]. En effet, en un demi-siècle, le phénomène social de la pauvreté s'est renouvelé. Il se présente sous des aspects plus diversifiés qu'antérieurement. Il prend des formes et des caractéristiques nouvelles. Par exemple, les pauvres d'avant les Trente Glorieuses étaient majoritairement des familles nombreuses et des ménages d'inactifs alors que ceux d'aujourd'hui sont davantage des familles monoparentales et des ménages isolés ainsi que des ménages d'actifs[343].

Les transformations sociétales ont aussi des effets sur la linéarité du parcours de vie des ménages. Aujourd'hui, les différentes étapes de la vie des individus et leurs identifications sont moins affirmées et les carrières professionnelles et familiales plus discontinues et segmentées. En effet, d'après Marc Bessin, « l'effritement de la société salariale, la crise de l'État social et les mutations familiales ont depuis une trentaine d'années ébranlé le rapport au temps biographique. La réversibilité des actes et l'incertitude des statuts engendrent des parcours de vie professionnelle ou familiale qui ne peuvent plus être pensés de façon unilinéaire et irréversible »[344]. Faits de « ruptures »[345], de « bifurcations et de carrefours »[346] selon les termes de Claire Bidart, cette moindre linéarité des parcours de vie créée une multiplication des transitions et des changements de situations qu'ils soient professionnels, résidentiels ou familiaux. Souvent rapprochés dans le temps, ces changements se caractérisent

---

[337] Castel Robert, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, *Op. cit.*, p. 519.
[338] Déchaux Jean-Hugues, *Sociologue de la famille*, Paris, La Découverte, 2009.
[339] Castel Robert, *La montée des incertitudes. Travail, protections, statut de l'individu*, *Op.cit.*, p. 247.
[340] Castel Robert, *L'insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé ?*, *Op.cit.*, p. 58.
[341] Clerc Denis, *La France des travailleurs pauvres*, *Op.cit.*, p. 26.
[342] Bessin Marc, « Parcours de vie et temporalités biographiques : quelques éléments de problématique », *Art.cit., p. 17.*
[343] Déchaux Jean-Hugues, « Pauvretés ancienne et nouvelle en France », *Art.cit.,* p. 20.
[344] Bessin Marc, « Parcours de vie et temporalités biographiques : quelques éléments de problématique », *Art.cit., p. 16.*
[345] Bidart Claire, « Crises, décisions et temporalités : autour des bifurcations biographiques », *Cahiers internationaux de sociologie*, n° 120, 2006/1, pp. 29-57.
[346] *Ibid.*, p. 36.

par des phénomènes d'allers-retours dans le chômage, dans la pauvreté, dans des situations de célibat et confrontent les ménages à de nouvelles difficultés.

Pour faire face aux nouveaux besoins qu'ont les ménages vivant ces situations changeantes, les politiques publiques et les responsables institutionnels du social développent des dispositifs d'aide et d'intervention sociale de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. Dans ce cadre-là, le système de protection social français couvre en effet un certain nombre de risques (chômage, maladie, invalidité…).

Étudier les phénomènes liés à la pauvreté de manière dynamique permet donc d'analyser à la fois les facteurs individuels et sociétaux qui contribuent à la sortie d'une situation de pauvreté d'individus et de ménages, et donc d'analyser la pauvreté à un niveau intermédiaire : entre micro et macro-analyse.

***

Dans ce chapitre, nous avons montré qu'il existe de nombreux travaux autour du thème de la pauvreté. Les premiers s'intéressent à la manière de compter le nombre d'individus et de ménages pauvres à l'aide d'un seuil de pauvreté, d'indicateurs de pauvreté en termes de conditions de vie ou en partant de la perception qu'ont les individus sur leur situation. Les seconds travaillent sur les causes individuelles et sociétales en relation avec la pauvreté et sur les processus de cumul de désavantages qui contribuent à l'entrée d'individus et de ménages dans cette situation. Au fil des années, face au constat de dysfonctionnements sociaux, les politiques publiques ont cherché à cibler les catégories de populations pauvres et ont développé des dispositifs d'aide et d'action sociale à leur égard : il s'agit des minima sociaux. D'autres recherches enfin questionnent les manières de faire des personnes et des foyers face à l'expérience vécue de la pauvreté.

Néanmoins, il existe peu de travaux de recherche sur les sorties de la pauvreté. Notre travail se propose donc d'aborder ce phénomène. Plus particulièrement, il a pour but d'étudier les facteurs et les processus liés à la sortie d'une situation de pauvreté d'individus et de ménages vivant en milieu urbain. Il renouvelle la problématique des sorties de la pauvreté en inscrivant cet objet de recherche dans une approche qui se veut à la fois multidimensionnelle, dynamique et contextualisée, en référence à un territoire local.

Appréhender la pauvreté en interrogeant le basculement des individus et des ménages « vers le haut » de manière multidimensionnelle, dynamique et contextualisée conduit à faire plusieurs choix méthodologiques. C'est ce que nous allons voir dans le chapitre suivant.

CHAPITRE 2. Articuler les approches quantitative et qualitative pour étudier les sorties de la pauvreté

***

Dans ce chapitre, nous rendons compte de la méthodologie d'enquête mise en place pour répondre au questionnement de la recherche. Nous présentons d'abord la population et les terrains d'enquête, puis le dispositif d'enquête. Notre recherche se situe au croisement de plusieurs méthodes de recueil des données. Elle allie la réalisation d'une enquête quantitative et qualitative. La combinaison de ces deux méthodes a été pensée comme un moyen de répondre au questionnement de la recherche. Ce chapitre expose la procédure suivie et le déroulement de l'enquête. Il présente également les spécificités de la démarche, ses intérêts heuristiques et ses apports scientifiques.

2.1. Une population d'enquête qui reflète des enjeux pour la (re)définition des politiques sociales

Nous avons choisi une population d'enquête composée de ménages de travailleurs pauvres et de « travailleurs fragiles »[347], étant ou non en couple, ayant ou non des enfants et touchant ou non le RSA activité pour compléter leur revenu.

On parle communément de travailleurs pauvres pour faire référence aux individus qui travaillent mais qui vivent dans un ménage qui éprouve des difficultés économiques. Plus précisément, Sophie Ponthieux indique que la catégorie des travailleurs pauvres est composite, puisqu'elle croise les concepts de travail et de pauvreté et les unités statistiques de l'individu et du ménage[348].

D'un côté, la définition d'un travailleur tient compte de la perception d'un revenu d'activité et de la durée de présence d'un individu sur le marché du travail. En effet, est considéré comme un travailleur tout individu qui effectue des activités marchandes, qui est rémunéré pour réaliser ces tâches et qui a été présent au moins la moitié d'une année de

[347] Durang Xavier, « Les nouveaux visages de la pauvreté laborieuse. Une approche des travailleurs en région PACA à partir de la source CAF », *Recherches et Prévisions*, vol. 88, n° 1, 2007, pp. 109-119.
[348] Ponthieux Sophie, « Les travailleurs pauvres : identification d'une catégorie », *Art.cit.,* p. 97.

référence sur le marché du travail, dont au moins un mois en emploi. De l'autre côté, la définition de la pauvreté tient compte des ressources d'un ménage au regard de sa composition familiale. Un individu est pauvre quand il vit dans un ménage dont les ressources sont inférieures au seuil de pauvreté monétaire définit, en France, au seuil de 60 % du revenu médian[349]. Ainsi, les travailleurs pauvres sont les personnes qui ont été présentes sur le marché du travail au moins la moitié d'une année de référence, dont au moins un mois en emploi, et qui ont vécu tout au long de cette période dans un ménage dont les ressources étaient inférieures au seuil de pauvreté monétaire.

À caractéristiques d'emploi égales sur le marché du travail tous les actifs ne sont pas pauvres. Par exemple, une personne peut percevoir un revenu d'activité net mensuel proche de 500 € mais ne pas être en situation de pauvreté, puisque les ressources de son conjoint compensent la faiblesse de son revenu. La mise en commun des revenus au sein d'un ménage peut donc contribuer à la non pauvreté d'un travailleur qui pourrait l'être si la configuration familiale de son ménage et/ou la situation professionnelle de son conjoint étaient différentes. Ainsi, comme l'indique Julien Damon, « on peut être très faiblement rémunéré mais ne pas compter parmi les pauvres (parce que les autres ressources familiales sont plus importantes). À l'inverse, on peut être recensé comme pauvre avec pourtant un niveau de rémunération que l'on dirait convenable (par exemple, proche de la médiane des revenus) »[350].

En raison d'une meilleure protection sociale en France qu'aux États-Unis, la naissance de la catégorie des travailleurs pauvres ou des actifs pauvres a été plus tardive dans l'hexagone. En effet, en France, suite aux mutations du marché du travail et aux changements relatifs à la norme d'emploi (CDD, intérim, temps partiel), cette question est apparue dans les années 1990, grâce aux travaux de recherche montrant que l'emploi ne protège pas/plus forcément de la pauvreté[351].

D'après l'Observatoire des inégalités, le nombre d'actifs pauvres « a plutôt diminué entre le milieu des années 1990 et le début des années 2000, […] [mais] depuis la moitié des années 2000, on [assiste] à une lente remontée »[352]. En effet, en 2003, on comptait 1,7 million de travailleurs pauvres pendant qu'on en dénombre presque deux millions en 2013, au seuil de

[349] S'il le désire, le lecteur peut se reporter à la définition du seuil de pauvreté monétaire présente dans le chapitre 1.

[350] Damon Julien, « Pauvreté laborieuse et protection sociale. Pour une transformation en profondeur des prestations sociales », *Informations sociales*, n° 142, 2007/6, pp. 40-52.

[351] Chemineau Danie, Quiroga Armelle, « Le travail ne protège pas forcément de la pauvreté. Quatre foyers allocataires à bas revenus sur dix comprennent au moins un travailleur », *INSEE Ile-de-France*, n° 315, février 2009, pp. 1-8.

[352] Observatoire des inégalités, « Un million de travailleurs pauvres en France », le 17 décembre 2015.

60 % du revenu médian. Ainsi, d'après Denis Clerc, le profil des individus et des ménages en situation de pauvreté a changé depuis les années 1970. Avant, il était le fait des personnes âgées qui avaient une faible retraite. Aujourd'hui, il ressemble plutôt aux visages de jeunes sans emploi, de chômeurs de longue durée ou de familles, y compris d'actifs occupés[353].

Dans le cadre de l'enquête, nous nous intéressons également à ce que Xavier Durang appellent les ménages de « travailleurs fragiles »[354], c'est-à-dire aux ménages dont au moins un des membres en âge de travailler a été actif six mois au cours d'une année de référence, dont au moins un mois en emploi, et dont « seules les prestations familiales versées par la CAF leur permettent d'avoir un niveau de vie supérieur au seuil de bas revenus »[355]. Néanmoins, afin de prendre en compte l'ensemble des ménages et pas simplement de ceux qui sont parents, nous élargissons la définition proposée par Xavier Durang pour nous rapprocher de celle donnée par Danie Chemineau et Armelle Quiroga. Les auteures considèrent comme des travailleurs fragiles l'ensemble des ménages, avec ou sans enfant(s), dont les revenus seraient inférieurs au seuil de pauvreté en l'absence de tous types de prestations sociales[356] versées par la CAF[357].

Nous avons choisi une population d'enquête composée de ménages de travailleurs pauvres et de travailleurs fragiles car il s'agit de catégories de population qui associent deux propriétés qui apparaissent antagonistes, à savoir le travail et la pauvreté. Comme le souligne Sophie Ponthieux, « une personne ''raisonnablement'' insérée sur le marché du travail ne devrait pas être pauvre »[358]. Ainsi, la situation des ménages étudiés reflète l'apparition d'une nouvelle forme de pauvreté que l'on peut percevoir comme paradoxale : comment est-il possible d'expliquer que des hommes et des femmes fassent l'expérience de la pauvreté alors qu'ils travaillent ?

Les ménages de la population d'enquête sont aussi considérés par les politiques publiques comme des « pauvres méritants »[359] selon l'expression de Yannick L'Horty, dans le sens où ils essayent de sortir de la pauvreté en travaillant, comme le stipule la réforme du RSA. En effet, d'après Philippe Mongin, dans cette réforme, l'emploi est présenté « comme le

[353] Clerc Denis, *La France des travailleurs pauvres*, *Op.cit.*, pp. 25-26.
[354] Durang Xavier, « Les nouveaux visages de la pauvreté laborieuse. Une approche des travailleurs en région PACA à partir de la source CAF », *Art.cit.,* p. 110.
[355] *Ibid.,* p. 110. Les CAF mesurent la pauvreté des foyers à partir du seuil de bas revenus. Nous verrons dans le chapitre 3 de quelle manière les CAF calculent ce seuil.
[356] Ces prestations comprennent les allocations familiales, les aides au logement et les minima sociaux versés par les CAF.
[357] Chemineau Danie, Quiroga Armelle, « Le travail ne protège pas forcément de la pauvreté. Quatre foyers allocataires à bas revenus sur dix comprennent au moins un travailleur », *Art.cit.,* p. 2.
[358] Ponthieux Sophie, « Les travailleurs pauvres : identification d'une catégorie », *Art.cit.,* p. 103.
[359] L'Horty Yannick, « Pourquoi le travail ne protège plus de la pauvreté », *Art.cit.,* p. 111.

moyen préférable de sortie de la pauvreté »[360]. En cela, les ménages étudiés s'opposent aux personnes soupçonnées par les pouvoirs publics de ne pas accepter d'emploi car elles seraient désincitées à travailler en raison du montant des aides sociales qu'elles perçoivent. Pour qualifier ce phénomène de désincitation au travail, certains chercheurs comme Hélène Zajdela, Danièle Guillemot et Patrick Pétour parlent du versement des minima sociaux comme de « trappes à l'inactivité »[361], « au non-emploi »[362] ou « au chômage »[363].

En outre, ces ménages correspondent à des catégories de population que les institutions du social souhaitent investiguer tant elles questionnent les modalités de prise en charge de la pauvreté. Ce sont, en effet, des catégories d'action publique qui reflètent des enjeux pour la (re)définition des politiques sociales. Elles se situent au croisement de questions liées aux mutations du marché du travail, à l'évolution des structures familiales (augmentation du nombre de divorces, développement de la monoparentalité) et à la lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. Ainsi, d'après Xavier Durang, l'augmentation des individus et des ménages qui font l'expérience de ces situations peut être mise en rapport avec la « convergence des crises de l'emploi et de la famille »[364].

Ces catégories de population engendrent aussi une réflexion autour de l'évaluation, voire de l'efficacité des dispositifs d'aide et d'action sociale. En effet, en raison du faible recours des travailleurs pauvres à certains dispositifs sociaux, tels que le RSA activité[365], les chercheurs s'intéressent aux conséquences du non-recours sur la pauvreté et la faiblesse des revenus d'individus et de ménages[366]. Ils se demandent par exemple dans quelle mesure le fait de les « faire venir à » l'institution contribuent à les « faire sortir » de la pauvreté.

De plus, l'apparition de ces catégories soulève une réflexion autour des rapports de genre, puisque la situation de ces ménages est susceptible de cacher la faiblesse des revenus d'activité des femmes. Tania Angeloff indique, en effet, qu'« à gros traits, [les] caractéristiques [des travailleurs pauvres] rejoignent celles des travailleurs à temps partiel »[367] et que les emplois à temps partiel sont majoritairement occupés par les femmes.

---

[360] Mongin Philippe, « Sur le revenu de solidarité active », *Revue d'économie politique*, vol. 118, 2008/4, pp. 433-474.
[361] Guillemot Danièle, Pétour Patrick, Zajdela Hélène, « Trappe à chômage ou trappe à pauvreté. Quel est le sort des allocataires du RMI ? », *Art.cit.,* p. 1239.
[362] *Ibid.*, p. 1239.
[363] Zajdela Hélène, « Faut-il avoir peur des trappes à chômage ? », *Revue du MAUSS*, *Art.cit.*, p. 94.
[364] Durang Xavier, « Les nouveaux visages de la pauvreté laborieuse. Une approche des travailleurs en région PACA à partir de la source CAF », *Art.cit.,* p. 113.
[365] Okbani Nadia, « Les travailleurs pauvres face au RSA activité, un rendez-vous manqué ? », *Revue française des affaires sociales*, n° 4, 2013/4, pp. 34-55.
[366] Van Oorschot Wim, Math Antoine, « La question du non-recours aux prestations sociales », *Art.cit.,* p. 6.
[367] Angeloff Tania, « Des miettes d'emploi : temps partiel et pauvreté », *Art.cit.,* p. 51.

Enfin, nous avons retenu une population composée de ménages de travailleurs pauvres et de travailleurs fragiles car nous désirons nous intéresser à des personnes et des foyers qui sont à la fois situation de pauvreté, d'activité et d'emploi. En situation de pauvreté pour identifier les facteurs et les processus qui contribuent à leur sortie de cette situation au cours du temps, et en situation d'activité et d'emploi afin qu'ils disposent d'un élément socialisateur pour s'extraire de la pauvreté.

Ainsi, dans le cadre de cette recherche, les questions relatives aux pauvres en activité et aux actifs pauvres communiquent et se recoupent dans la mesure où l'on cherche à savoir quels sont les facteurs qui permettent aux ménages de travailleurs de sortir d'une situation de pauvreté tout en s'interrogeant sur leurs caractéristiques d'activité et d'emploi lorsqu'ils sont pauvres.

Nous avons ensuite inscrit la recherche dans une approche contextualisée de la pauvreté, c'est-à-dire en référence à un territoire donné.

2.2. Une approche contextualisée de la pauvreté : le choix des terrains d'enquête

Pour terrain d'enquête, nous avons retenu la commune de Nantes. En premier lieu, ce choix relève d'un souci pratique puisque je vivais à Nantes et que j'étais hébergée à la Maison des sciences de l'homme (MSH) Ange-Guépin, au début de mon parcours de thèse. Retenir le territoire nantais comme lieu d'enquête est intéressant par rapport à l'objet de la recherche en raison de ses spécificités.

La commune de Nantes s'étend sur une superficie de soixante-cinq kilomètres carrés et compte onze quartiers : le Centre-ville et les quartiers Bellevue-Chantenay-Sainte-Anne, Dervallières-Zola, Hauts-Pavés-Saint-Félix, Malakoff-Saint-Donatien, Ile de Nantes, Breil-Barberie, Nantes Nord, Nantes Erdre, Doulon-Bottière et Nantes Sud.

Carte 1. Les quartiers de la commune de Nantes

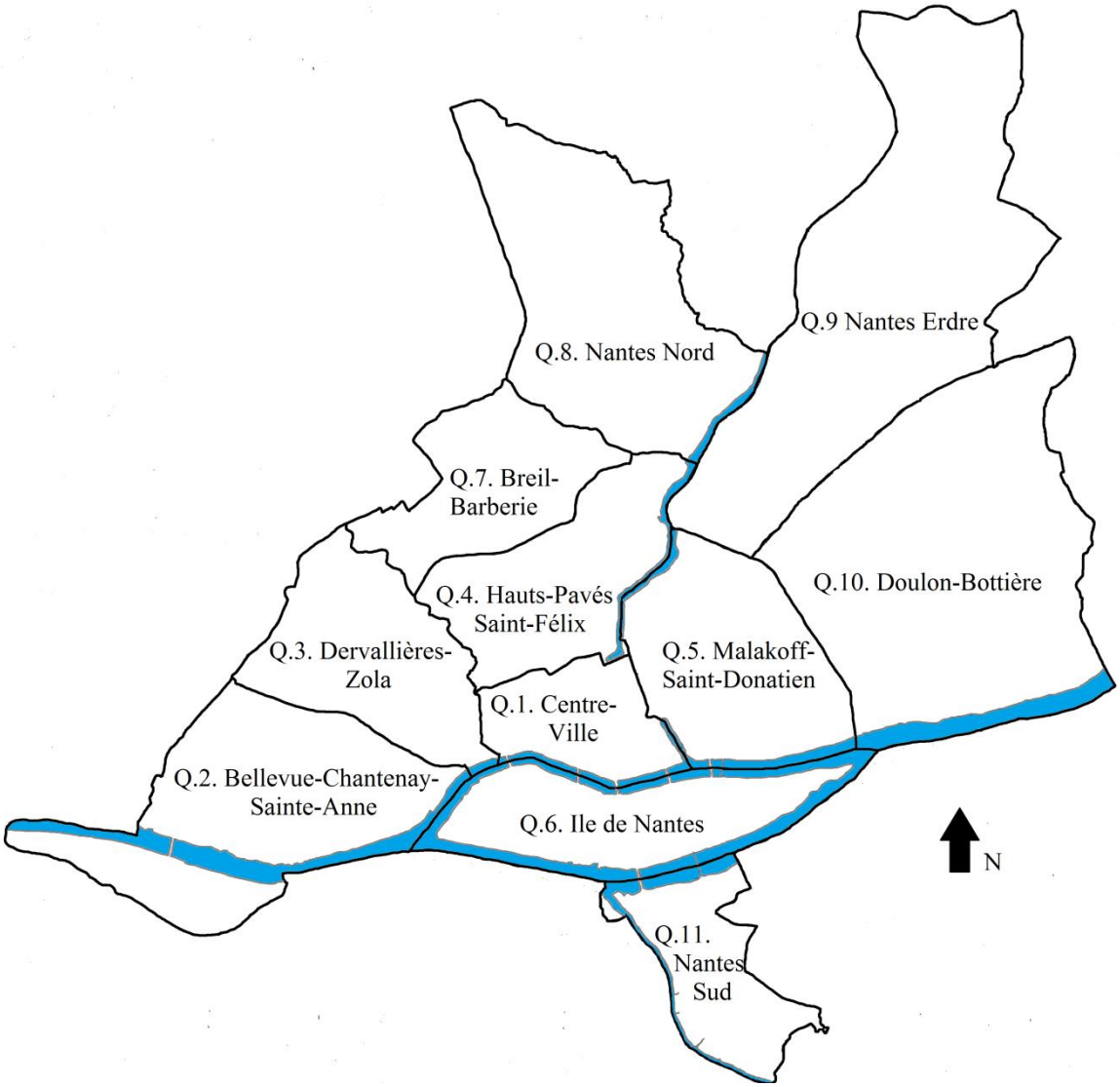

2.2.1. La population nantaise : une population jeune, diplômée et composée de ménages de petite taille

D'après les données issues de l'INSEE[368] et un rapport réalisé par la Ville de Nantes, Nantes métropole et l'Agence d'urbanisme de la région nantaise (AURAN)[369], les spécificités du territoire et de la population nantaise sont les suivantes : à l'image de la région et du département[370] dont elle fait partie, la croissance annuelle de la population nantaise est sensiblement supérieure à celle de France métropolitaine, en raison de son solde naturel[371]. En 2014, 298 209 ménages vivaient à Nantes.

La population de cette ville est jeune[372]. Un peu moins d'un tiers (29,4 %) des habitants a entre 15 et 29 ans, un cinquième (19,9 %) entre 30 et 44 ans, moins d'un cinquième (18,2 %) a 60 ans et plus, 16,9 % se situent dans la tranche d'âge des 45-59 ans et 15,6 % ont moins de 15 ans. De plus, par rapport aux douze grandes villes de France, le taux d'étrangers[373] est faible à Nantes : il est de 6,2 %.

Nantes accueille une population diplômée. Un tiers (32,4 %) des habitants âgés de plus de 15 ans détiennent au moins un diplôme de l'enseignement supérieur, un quart (24,5 %) a obtenu un diplôme inférieur au baccalauréat, 13,6 % sont titulaires du baccalauréat ou du brevet professionnel et 9,2 % n'ont aucun diplôme. Un cinquième (20,3 %) des nantais de plus de 15 ans sont scolarisés.

Par rapport à la moyenne nationale, Nantes abrite une part importante de ménages composés d'une seule personne (51,2 %) et de ménages en couple sans enfant (19,9 %). La ville compte aussi un peu moins d'un cinquième (17 %) de ménages en couple avec enfant(s), 7,9 % de familles monoparentales et 4 % de foyers qui se trouvent dans une autre situation (colocation par exemple).

En outre, il s'agit de la troisième ville de France par rapport à sa croissance d'emploi, notamment dans le tertiaire. En 2012, Nantes était la première ville de France en raison de sa part d'emplois à temps partiel (21,9 %) et elle se positionnait à la quatrième place par le taux d'activité des femmes âgées de 15 à 64 ans.

---

[368] Voir les données issues du site de l'INSEE portant sur la commune de Nantes à l'adresse suivante : https://www.insee.fr/fr/statistiques/1405599?geo=DEP-44+COM-44109.

[369] Ville de Nantes, Nantes Métropole, AURAN, *Nantes et ses quartiers*, Nantes, 2012.

[370] S'il le désire, le lecteur peut se reporter aux notes de synthèse qui portent sur les spécificités de la région des Pays de la Loire et du département de Loire-Atlantique en annexes 1 et 2.

[371] Le solde naturel correspond à la différence entre les naissances et les décès.

[372] Sauf indication contraire, les données qui suivent portent sur l'année 2011.

[373] Les personnes qui résident en France mais qui n'ont pas la nationalité française sont ici qualifiées d'étrangères.

Par ailleurs, plus d'un quart des actifs nantais font partie des professions intermédiaires ou des employés (28,7 % et 26,4 %), un peu moins d'un quart (24,2 %) sont cadres, moins d'un cinquième (16,5 %) sont ouvriers, 4,1 % sont artisans, commerçants et chefs d'entreprise et 0,1 % sont agriculteurs.

Cette ville est aussi la première de France par sa croissance du parc de logements. À Nantes, la majorité (90,9 %) des logements sont des résidences principales et plus des deux tiers (77,9 %) des habitations, des appartements. Mais par rapport aux autres grandes villes de France, le taux de maisons est élevé à Nantes. 61 % des nantais sont locataires, 37,3 % sont propriétaires et 1,7 % occupent une résidence principale à titre gratuit. Cela positionne la ville à la troisième place des douze grandes villes de France par sa proportion de propriétaires occupants.

Enfin, en 2013, plus de la moitié (60,1 %) des ménages nantais étaient imposables. Cette même année, le revenu médian annuel net des habitants était de 20 726 € et le taux de pauvreté des habitants s'établissait à 16 %.

Ainsi, par rapport aux grandes villes de l'hexagone, Nantes abrite une population jeune, diplômée, comportant davantage de ménages composés d'une seule personne et de couples sans enfant. Le parc de logements y est important. Le niveau de développement économique de ce territoire est élevé et le taux de pauvreté des habitants bas par rapport à celui des cents grandes communes de France[374]. Étudier les facteurs et les processus qui contribuent à la sortie d'une situation de pauvreté d'individus et de ménages qui résident à Nantes apparaît donc intéressant et d'autant plus intéressant que cette ville cumule de nombreux avantages par rapport aux autres communes françaises. Cela laisse supposer que les spécificités de ce territoire peuvent faciliter la sortie de la pauvreté des individus et des ménages de la population d'enquête. Néanmoins, tous les quartiers nantais n'ont pas les mêmes spécificités. En effet, tous n'accueillent pas des ménages aux caractéristiques socio-économiques identiques.

[374] Maurin Louis, Mazery Violaine, « Les taux de pauvreté des 100 plus grandes communes de France », *Compas études*, n° 11, janvier 2014, pp. 1-4.

2.2.2. Des quartiers qui n'accueillent pas les mêmes types de ménages

Les analyses locales de la pauvreté, et notamment des sorties de la pauvreté, existent peu. Pour effectuer l'enquête, nous avons donc choisi la commune de Nantes comme terrain, et plus précisément quatre des onze quartiers de cette ville. De manière générale, chaque quartier nantais a des spécificités[375].

Le Centre-ville abrite une population jeune, des étudiants, des personnes diplômées et des ménages dont la taille moyenne est inférieure à la moyenne nantaise. On y trouve une part plus élevée de cadres.

Le quartier Bellevue-Chantenay-Sainte-Anne est celui où les parts d'habitants n'ayant aucun diplôme et de familles sont les plus élevées. La taille moyenne des ménages de ce quartier est aussi la plus élevée des quartiers de Nantes et les habitants de Bellevue-Chantenay-Sainte-Anne sont ceux dont le taux de chômage est le plus important. Les actifs qui résident dans ce territoire sont plutôt des employés et des ouvriers et les résidences principales de quatre et cinq pièces et plus y sont surreprésentées.

Le quartier Dervallières-Zola est le plus peuplé de la commune de Nantes. Il accueille une population plus âgée que la moyenne nantaise et davantage de résidents titulaires du CEP ou du Brevet d'études du premier cycle (BEPC). La structure familiale des ménages de ce quartier est proche de la moyenne nantaise. À Dervallières-Zola, les actifs font plutôt partie des professions intermédiaires mais toutes les catégories socioprofessionnelles sont bien représentées. Par rapport à la moyenne nantaise, dans ce quartier, on trouve une part légèrement plus élevée de maisons.

En raison de sa proximité avec le Centre-ville, le quartier Hauts-Pavés-Saint-Félix connaît une forte attractivité. Ce quartier est relativement âgé et plutôt féminin. Les personnes diplômées de l'enseignement supérieur y sont surreprésentées. C'est dans ce quartier que l'on trouve la part des habitants titulaires d'un diplôme supérieur au bac + 2 la plus élevée. Les ménages sans enfant y sont aussi surreprésentés et le taux de chômage des habitants est faible par rapport à la moyenne nantaise. Il s'agit aussi du quartier nantais où l'on trouve la part la plus élevée d'actifs faisant partie des professions intermédiaires et des employés.

[375] S'il le désire, le lecteur peut se reporter à la note de synthèse qui porte sur les spécificités des quartiers de la commune de Nantes en annexe 3.

Le quartier Malakoff-Saint-Donatien accueille quant à lui une population qui est plutôt jeune et masculine. Dans ce quartier, les personnes qui sont en cours d'études et les personnes titulaires d'un diplôme supérieur au bac + 2 sont légèrement surreprésentées. La taille moyenne et la structure familiale des ménages de ce quartier sont relativement proches de la moyenne nantaise. Toutes les catégories socioprofessionnelles sont bien représentées.

Le quartier insulaire de l'Ile de Nantes a connu la plus forte croissance de population et du parc de logements des onze quartiers nantais entre les années 2006 et 2011. Il accueille plutôt des jeunes adultes diplômés. Il se situe d'ailleurs à la première position des quartiers nantais par sa part d'habitants ayant entre 30 et 44 ans. Dans ce quartier, la taille moyenne des ménages est inférieure à la moyenne nantaise et la part des ménages en couple sans enfant est la moins élevée des quartiers nantais. Les employés, les ouvriers et les personnes qui font partie des professions intermédiaires sont surreprésentées dans ce quartier.

Le quartier Breil-Barberie abrite une population plutôt féminine et vieillissante. Peu d'habitants de ce quartier n'ont aucun diplôme et la part des titulaires d'un diplôme supérieur au bac + 2 est plus importante que la moyenne nantaise. La taille moyenne des ménages de ce quartier est également supérieure à la moyenne nantaise et les ménages avec ou sans enfant(s) sont surreprésentés. Breil-Barberie est aussi le quartier nantais où la part des femmes actives de 15 à 64 ans est la plus élevée. La composition sociale de ce quartier est proche de la moyenne nantaise.

Le quartier Nantes Nord est composé d'une population qui est plutôt jeune et masculine. Dans ce quartier, les habitants qui n'ont aucun diplôme, qui sont munis d'un diplôme de niveau 5 (CEP, BEPC, Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ou Brevet d'études professionnelles (BEP)), qui sont constitués d'une seule personne et les familles monoparentales sont surreprésentées. Le taux d'activité des actifs de 15 à 64 ans est inférieur à la moyenne nantaise. Ceux qui sont salariés sont surreprésentés dans le quartier, mais on en trouve aussi moins qu'ailleurs qui occupent un emploi stable (CDI ou qui font partie de la fonction publique). Enfin, les habitants du quartier Nantes Nord sont plus fréquemment des ouvriers et des employés.

Le quartier Nantes Erdre abrite plutôt des familles jeunes dont les membres sont sans diplôme ou peu diplômés. Le taux d'activité des actifs de 15 à 64 ans de ce quartier est supérieur à la moyenne nantaise et les employés et ouvriers y sont nombreux. C'est dans ce quartier que l'on trouve la part la plus élevée d'actifs utilisant leur voiture pour aller travailler. À Nantes Erdre, les logements qui sont des maisons sont surreprésentés et leur taille moyenne est supérieure à la moyenne nantaise.

Le quartier Doulon-Bottière est composé d'une population qui est plus âgée que la moyenne nantaise. Les personnes sans diplôme, qui détiennent un diplôme de niveau 5 ou qui sont titulaires du baccalauréat ou du brevet professionnel sont surreprésentées. Dans ce quartier, la taille moyenne des ménages est supérieure à la moyenne nantaise. C'est d'ailleurs le quartier nantais qui accueille la part la moins élevée de ménages composés d'une seule personne. Les employés et les ouvriers y sont nombreux. Ce quartier a connu la plus forte croissance de logements des quartiers nantais entre les années 2006 et 2011 et c'est aussi celui où la part des maisons et le nombre de pièces au sein des résidences principales sont les plus importantes.

Le quartier Nantes Sud enfin est le moins peuplé de la commune de Nantes. Il abrite plutôt une population féminine, âgée et peu diplômée. Il s'agit d'ailleurs du quartier nantais qui accueille la part la plus élevée d'habitants titulaires du CEP ou du BEPC. Nantes Sud héberge aussi plus de ménages en couple sans enfant et de familles monoparentales que la moyenne nantaise. Ce quartier est également celui où le taux d'activité des actifs de 15 à 64 ans est le plus élevé. Les employés, les ouvriers et les personnes qui font partie des professions intermédiaires y sont surreprésentées. Les actifs du quartier travaillent plus souvent que les actifs des autres quartiers à l'extérieur de la commune de Nantes.

Pour répondre à notre questionnement de recherche, en plus de l'intérêt porté aux spécificités de chaque quartier nantais et aux caractéristiques de la population qui y réside, nous avons identifié les quartiers qui concentrent des ménages de travailleurs pauvres aux structures familiales diversifiées. Nous sommes partie de l'hypothèse que la composition familiale des foyers a une influence sur les sorties de la pauvreté. De même, nous avons tenu compte des dynamiques territoriales et associatives, en supposant que la sortie d'une situation de pauvreté d'individus et de ménages est facilitée par les ressources, et notamment par le réseau associatif, mobilisable au sein d'un quartier.

Pour identifier les parties de la ville de Nantes qui répondaient à nos attentes, lors de la phase exploratoire de l'enquête, nous avons obtenu des données sur les caractéristiques socio-économiques des foyers allocataires de la CAF qui résidaient à Nantes et dans chaque quartier nantais en 2008, c'est-à-dire sur les foyers qui avaient eu au moins un droit payable par la CAF au 31 décembre de cette année. Les données utilisées avaient été transmises au CCAS par la CAF. Elles ont permis d'identifier les zones où se concentrent les foyers de travailleurs pauvres.

D'après les données utilisées, en 2008, 13 % des foyers allocataires de la CAF nantais pouvant être considérés comme des travailleurs pauvres résidaient dans le Centre-ville, 12 % logeaient dans le quartier Dervallières-Zola, 11 % à Malakoff-Saint-Donatien, 10 % à Bellevue-Chantenay-Sainte-Anne et dans le quartier Hauts-Pavés-Saint-Félix, 9 % vivaient à Nantes Nord et à Doulon-Bottière, 8 % dans le quartier de l'Ile de Nantes et de Nantes Erdre, 6 % à Breil-Barberie et 4 % à Nantes Sud. Au regard de ces premières informations, le Centre-ville et les quartiers Dervallières-Zola, Malakoff-Saint-Donatien, Bellevue-Chantenay-Sainte-Anne, Hauts-Pavés-Saint-Félix, Nantes Nord et Doulon-Bottière pouvaient être retenus comme quartiers d'enquête. Néanmoins, des parties de la ville mentionnées précédemment, nous avons exclu les quartiers Bellevue-Chantenay-Sainte-Anne et Malakoff-Saint-Donatien. Le premier parce qu'il connaissait des travaux de réhabilitation quand l'enquête a débuté et le second parce que sa population avait déjà été soumise à de nombreuses enquêtes au cours des dernières années.

Au-delà de la concentration des ménages de travailleurs pauvres dans les différents quartiers nantais, nous avons aussi identifié ceux qui accueillaient des ménages aux compositions familiales variées. En 2008, d'après les données utilisées, presque la moitié (48 %) des foyers allocataires de la CAF nantais identifiés comme des travailleurs pauvres étaient isolés, c'est-à-dire composés d'une personne vivant seule dans son logement, un peu moins d'un tiers (30 %) étaient des ménages en couple avec ou sans enfant et plus d'un cinquième (22 %) des familles monoparentales, entendues comme des foyers composés d'un adulte vivant seul avec un ou plusieurs enfants à charge.

L'analyse effectuée a permis de constater que, cette même année, les foyers étant des travailleurs pauvres isolés étaient surreprésentés dans le Centre-ville. Presque les trois quarts (72 %) étaient dans cette situation.

L'analyse a aussi montré que les foyers d'actifs pauvres monoparentaux étaient relativement bien représentés, voire surreprésentés, dans les quartiers Doulon-Bottière (28 %), Dervallières-Zola (23 %) et Nantes Nord (23 %).

Enfin, à cette date, les foyers de travailleurs pauvres en couple avec ou sans enfant étaient surreprésentés dans les quartiers Nantes Nord (38 %) et Doulon-Bottière (40 %). Au regard de ces résultats, retenir le Centre-ville, Doulon-Bottière et Dervallières-Zola comme quartiers d'enquête est apparu pertinent : le premier parce qu'il concentre une majorité de foyers d'actifs pauvres isolés, le second car on y rencontre, au contraire, plus de foyers de travailleurs pauvres en couple avec ou sans enfant(s) et le troisième car la

composition familiale des foyers de travailleurs pauvres qui y résident est proche de la moyenne nantaise.

Pour confirmer le choix des terrains d'enquête, un intérêt a enfin été porté aux dynamiques territoriales et associatives présentes dans les quartiers. Pour cela, j'ai rencontré les responsables de territoires des différents secteurs de la commune de Nantes entre les mois d'août et d'octobre 2011. Les échanges ont conclu aux faits que le tissu associatif est dense dans le Centre-ville. De son côté, le quartier Dervallières-Zola mêle à la fois des associations anciennes des années 1960 et de nouvelles associations, souvent mises en place par des jeunes femmes issues de l'immigration. Alors que les associations sont aussi présentes à l'est qu'à l'ouest de la commune de Nantes, celles implantées à l'est, et notamment dans le quartier Doulon-Bottière, travaillent moins ensemble. Les liens qu'elles entretiennent entre elles sont plus distendus.

Les rencontres qui ont eu lieu avec les responsables de territoires ont donc confirmé le choix des trois quartiers d'enquête envisagés. En effet, le Centre-ville et les quartiers Dervallières-Zola et Doulon-Bottière concentrent une part importante d'actifs pauvres. Alors que le Centre-ville abrite plutôt des travailleurs pauvres isolés qui vivent dans des logements du parc privé, les quartiers Dervallières-Zola et Doulon-Bottière accueillent davantage de familles d'actifs pauvres qui résident dans des logements du parc social.

De plus, les deux premiers quartiers ont la spécificité de disposer d'un tissu associatif riche et varié et de structures qui travaillent ensemble alors que c'est moins le cas dans le quartier Doulon-Bottière.

Par ailleurs, en 2008, l'Ile de Nantes concentrait moins de foyers allocataires de la CAF pouvant être considérés comme des actifs pauvres (8 %) que la majorité des autres quartiers nantais. Néanmoins, nous l'avons retenu comme quartier d'enquête car les caractéristiques familiales des actifs pauvres qui vivent dans ce quartier ressemblent à celles de ceux qui résident dans le Centre-ville. En effet, les foyers d'actifs pauvres isolés sont surreprésentés dans le quartier de l'Ile de Nantes. En 2008, on en dénombrait 61 %.

De plus, contrairement au Centre-ville, le quartier insulaire concentre des parts plus élevées de foyers de travailleurs pauvres avec ou sans enfant (25 %) et monoparentaux (14 %). Plus encore, bien que certaines parties de l'Ile de Nantes abritent des foyers qui cumulent des désavantages, tels que la monoparentalité, un loyer élevé au regard du revenu

d'activité, l'instabilité de l'emploi et des ressources faibles, ces zones ne font pas partie de la politique de la ville[376]. Il est donc apparu intéressant d'aller y mener une investigation.

Pour répondre à notre questionnement de recherche, ce sont donc le Centre-ville et les quartiers Dervallières-Zola, Doulon-Bottière et Ile de Nantes qui ont été retenus comme terrains d'enquête.

Nous avons ensuite opté pour un dispositif d'enquête qui allie un suivi quantitatif, basé sur des données chiffrées, à un suivi qualitatif qui s'appuie sur des entretiens semi-directifs à caractère biographique. Nous allons expliquer les raisons de ce choix ainsi que les intérêts et les apports scientifiques d'une telle démarche dans la partie qui suit.

2.3. La combinaison des méthodes d'enquête quantitative et qualitative

2.3.1. Utiliser des données administratives à des fins de recherches scientifiques

Pour mener une enquête sur les sorties de la pauvreté de ménages de travailleurs pauvres et de travailleurs fragiles, une des premières difficultés est liée au repérage de ces ménages, c'est-à-dire aux sources mobilisables pour les trouver, notamment à un niveau communal.

La France dispose d'un ensemble de bases de données sociales et économiques produites et gérées par des organismes publics. Au niveau national, ces bases couvrent de façon exhaustive et continue la population dans différents domaines (minima sociaux, revenus, prestations sociales, chômage, logement). Ces dernières existent aussi à d'autres niveaux territoriaux. Dans le domaine de l'action publique et sociale et des politiques de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, au niveau régional la France utilise les fichiers des conseils régionaux, au niveau départemental les bases de données des CAF et au niveau communal les données générées par les CCAS.

[376] La politique de la ville est encadrée par la loi n° 2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, adoptée le 21 février 2014. Elle a pour objectifs de réduire les écarts de développement au sein des quartiers d'une même ville et d'améliorer les conditions de vie des habitants qui résident dans les quartiers les plus défavorisés. Cette politique permet d'établir une géographie prioritaire de la ville, c'est-à-dire d'identifier les territoires qui sont les plus en difficultés afin d'y concentrer des moyens : ce sont les Quartiers prioritaires de la ville (QPV). Cette politique est interministérielle car elle nécessite que différents ministères et organismes interviennent. Elle est aussi contractuelle puisqu'elle ne peut se passer de la signature de contrats de ville qui réunissent différents représentants de l'État. Elle est également territorialisée dans la mesure où son intervention est adaptée aux territoires qui concentrent des ménages qui ont des ressources faibles. Elle est enfin co-construite avec les habitants et les acteurs locaux des quartiers. Ces derniers sont en effet impliqués dans toutes les étapes de la démarche. Synthèse réalisée à partir d'informations recueillies sur le site internet du Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, à l'adresse suivante :
http://www.ville.gouv.fr/?l-essentiel-de-la-politique-de-la-ville

Néanmoins, malgré la présence de ces différents fichiers, les sociologues disposent de peu de données statistiques sur certains aspects de la pauvreté, et notamment sur les processus de sortie de la pauvreté. Il s'agit, en effet, d'aspects peu visibles et peu accessibles au niveau statistique, soit parce qu'ils sont difficilement mesurables et objectivables, soit parce qu'ils se réfèrent à des problèmes d'identification ou qu'ils relèvent de zones d'ombre de la recherche.

De quels outils et de quelles bases de données les chercheurs disposent-ils alors pour mener des analyses locales et fines sur les processus de sortie de la pauvreté ?

2.3.1.1. Entre invisibilité statistique et invisibilité sociale ou pourquoi accéder à un fichier de la CAF

Dans la littérature sociologique, les sorties de la pauvreté sont peu étudiées de façon générale, et plus particulièrement de manière statistique. Le manque d'études sur ce phénomène peut être mis en lien avec les difficultés méthodologiques auxquelles sont confrontés les sociologues pour l'appréhender. Ces difficultés sont de différents types.

La première est liée à un problème de repérage et d'accès à des ménages qui ont été en situation de pauvreté et qui ne le sont plus. Pour étudier les processus de sortie de la pauvreté, il fallait en effet partir de ménages pauvres ou l'ayant été afin d'observer et d'analyser les facteurs qui contribuent ou ont contribué à les faire sortir de cette situation au cours du temps. Aussi, dès le début de mon travail de thèse, je me suis posée des questions sur la manière de repérer statistiquement parlant, mais aussi physiquement parlant, ces populations peu visibles, et, par conséquent, difficiles d'accès pour effectuer une enquête.

Trouver une base de données qui permette d'identifier des ménages de travailleurs pauvres n'était pas une chose facile, du fait notamment des difficultés liées à la construction statistique de cette catégorie. En effet, cette dernière est complexe car elle lie deux concepts (le concept de travailleur[377] et celui de pauvreté[378]) et deux niveaux d'analyse (celui de l'individu et celui du ménage). À ce titre, elle est qualifiée d'« hybride »[379] par Sophie Ponthieux. La composition familiale d'un ménage a également un effet sur sa sortie de la

[377] Pour rappel, le concept de travailleur s'appréhende au niveau de l'individu. Un travailleur est une personne qui a été active au moins six mois au cours d'une année de référence, dont au moins un mois en emploi.

[378] Pour rappel, le concept de pauvreté s'appréhende au niveau du ménage. Sont pauvres les individus qui vivent dans un ménage dont les ressources sont inférieures au seuil de pauvreté monétaire. Pour savoir si les revenus d'un ménage se situent en-dessous du seuil de pauvreté, on définit son revenu par unité de consommation. Cette mesure repose sur un système de pondération qui attribue un coefficient à chaque personne du ménage, ramené à un nombre d'unités de consommation. Le nombre d'unités de consommation présentes dans un ménage varie en fonction du nombre de personnes qui y vivent et de leur âge.

[379] Ponthieux Sophie, « Les travailleurs pauvres : identification d'une catégorie », *Art.cit.*, p. 104.

pauvreté. En effet, des attributs analogues en termes d'activité individuelle des adultes présents au sein d'un foyer vont ou non entraîner une augmentation de ses ressources, en fonction de sa taille et de l'âge de ses membres. Sophie Ponthieux indique en effet qu'« avec la construction ''travailleur/ individu pauvre/ménage'', un travailleur peut être pauvre soit du fait de sa situation défavorable (chômage, emploi peu rémunérateur, temps partiel, activité non salariée), soit du fait des caractéristiques du ménage dans lequel il vit (qui déterminent les autres ressources auxquelles il peut avoir accès sous l'hypothèse d'une mise en commun des ressources au sein d'un ménage), soit des deux »[380]. Ainsi, les processus qui se rapportent à la pauvreté sont complexes à expliquer car ils se réfèrent à une imbrication de facteurs, notamment de facteurs professionnels et familiaux.

Dès lors, une des difficultés liée à la construction de statistiques sur la catégorie des travailleurs pauvres, puis au repérage de ménages sortis de cette situation, est en rapport avec le croisement d'un ensemble de variables. Travailler sur les sorties de la pauvreté de ces ménages nécessite donc d'avoir accès à une base de données qui croise les variables « temps d'activité » et « temps emploi » au cours d'une année des travailleurs présents dans les ménages et la variable « ressources du ménage ». Il faut aussi trouver un fichier de données qui contiennent des informations sur le nombre de personnes qui vivent dans les ménages et sur l'âge de leurs membres.

Pour dépasser cette première difficulté, la piste d'un recours à un fichier de la CAF a été envisagée puisqu'en tant qu'« acteurs majeurs de la politique familiale, les CAF aident les familles dans leur vie quotidienne et assurent le versement de minima sociaux aux plus démunis »[381]. Aussi, elles connaissent les individus et les ménages en situation de précarité et de pauvreté. En outre, au regard des simulations de demande d'aides effectuées sur le site internet de la CAF[382], nous avons constaté que les données contenues dans les fichiers de cette administration permettent de disposer de données de cadrage actualisées sur de nombreux ménages de la population d'enquête.

---

[380] Ponthieux Sophie, *Les travailleurs pauvres comme catégorie statistique. Difficultés méthodologiques et exploration d'une notion de pauvreté en revenu d'activité, Op.cit.*, pp. 29-30.

[381] Brochure institutionnelle de la CAF, *Comprendre les Allocations Familiales*, Paris, CNAF, 2009.

[382] Effectuer des simulations de demande d'aides sur le site internet de la CAF donne des indications sur les variables susceptibles d'être présentes dans les fichiers statistiques des CAF. Celles-ci concernent l'état civil (âge, sexe, nationalité, situation matrimoniale) et les situations résidentielle, familiale, professionnelle et économique des personnes. Le demandeur doit répondre à des questions qui portent sur la nature de ses ressources (revenus du travail et de la formation, indemnités de sécurité sociale et chômage, pensions et rentes, revenus du patrimoine, prestations familiales, autres). Des informations rétrospectives comme la date de la dernière activité salariée sont également demandées.

Pour répondre à notre questionnement de recherche, il fallait ensuite trouver une base de données qui permette d'appréhender les sorties de la pauvreté de manière dynamique.

2.3.1.2. Appréhender de manière statistique la dynamique des sorties de la pauvreté

La seconde difficulté à laquelle les chercheurs sont confrontés lorsqu'il s'agit d'étudier les phénomènes relatifs aux sorties de la pauvreté relève de leur caractère dynamique. L'étude de ces processus nécessite en effet de mettre en place de nouveaux outils que sont les analyses longitudinales, c'est-à-dire des analyses qui, d'après l'Institut national des études démographiques (INED), « étudi[ent] la survenue d'un [ou de plusieurs] événement[s] au cours du temps »[383].

En France, selon Pierre Mercklé, la plupart des enquêtes quantitatives, et notamment celles qui portent sur la pauvreté, sont des enquêtes ponctuelles qui ont pour objectif d'analyser la situation, les opinions et les pratiques des individus et des ménages à un moment précis[384]. Ces travaux qui reposent sur des données en coupes transversales ne font apparaître que des effets nets, à un moment t, d'un ensemble de flux d'entrées et de sorties de la pauvreté, comme si l'on photographiait les choses à un moment précis. Mais, comme l'indique Alain Degenne, « peu d'enquêtes sont réalisées dans le but de tenir compte de la durée »[385] et rares sont les sociologues qui ont accès à des données extensives qui permettent d'étudier l'évolution des phénomènes dans le temps. Ainsi, les chercheurs comme les responsables des services d'aide et d'action sociale ont une faible connaissance des faits sociaux pris sous un angle dynamique, et notamment des processus de sortie de la pauvreté.

À ce titre, notre travail de recherche va plus loin dans la connaissance des sorties de pauvreté en tenant justement compte du temps. Pour cette raison, nous voulions trouver une base de données qui offre la possibilité de suivre des individus et des ménages de la population d'enquête sur plusieurs années consécutives. En effet, pour étudier l'aspect dynamique des phénomènes liés à la pauvreté, les données de panel s'avèrent les plus adaptées, puisqu'elles permettent de renouveler les observations sur un échantillon de mêmes

[383] INED, « Analyses longitudinales : démarches, outils, expériences », *Journée scientifique du Pôle Suds*, Paris, le jeudi 21 mars 2013.
[384] Mercklé Pierre, « Analyse longitudinale », *in* Paugam Serge, *Les 100 mots de la sociologie*, Paris, PUF, 2015, pp. 24-26.
[385] Degenne Alain, « Introduction à l'analyse des données longitudinales », *Sciences Humaines*, 2003, pp. 1-4.

personnes ou de mêmes ménages[386]. La prise en compte du temps permet de dépasser l'analyse transversale des phénomènes en les filmant plutôt qu'en les photographiant.

Elle offre dès lors la possibilité de mettre en perspective les changements qui interviennent dans la situation globale des individus et des ménages (changements familiaux, liés à l'emploi, au logement, à la santé) et les relations de causalité entre les événements, tout en tenant compte du contexte économique, social et politique dans lequel ils apparaissent. Marc Bessin explique en effet qu'une analyse en termes de parcours de vie, qui sous-entend donc une approche dynamique, permet « de mieux comprendre et analyser le déroulement des existences au fil du temps »[387] et qu'elle s'ancre dans un contexte socio-historique donné. De son côté, Safi Mirna utilise les termes suivants pour parler de l'intérêt des analyses longitudinales : « Parce qu'elles permettent d'intégrer le passé dans l'analyse du présent […], les données longitudinales sont bien plus aptes que les données en coupe à fournir des analyses dynamiques des faits sociaux. […] les chercheurs en sciences sociales peuvent en tirer d'importants profils pour décrire les carrières et les trajectoires ainsi que pour investiguer les liens de causalité entre les faits sociaux »[388].

En outre, comme le montrent Stéfan Lollivier et Daniel Verger, une approche longitudinale de la pauvreté permet d'observer les régularités relatives aux facteurs socio-économiques qui se rapportent aux entrées et aux sorties de la pauvreté et de mettre en exergue l'hétérogénéité des expériences vécues de la pauvreté, tant en termes de durée que de difficultés qu'elles entraînent dans le quotidien des personnes concernées[389]. Elle permet de distinguer la pauvreté qualifiée de « transitoire »[390] et celle appelée « durable »[391] par Catherine Pollak et Bernard Gazier. La première renvoie à la situation d'un ménage dont les ressources alternent entre dépassement et non dépassement du seuil de pauvreté monétaire d'une année à l'autre et la seconde faire référence à une pauvreté plus longue, voire transmise de génération en génération.

Administrativement parlant, en prenant en compte des séquences de vie individuelles et en offrant la possibilité d'analyser les changements qui interviennent, au cours du temps,

---

[386] Pollak Catherine, « Analyse des parcours de pauvreté : l'apport des enquêtes longitudinales », *Art.cit.,* p. 106.

[387] Bessin Marc, « Parcours de vie et temporalités biographiques : quelques éléments de problématique », *Art.cit., p. 12.*

[388] Mirna Safi, « L'analyse longitudinale : données et méthodes », *in* Chenu Alain, *La France dans les comparaisons internationales*, Paris, Presses de Sciences Po, 2011, pp. 161-172.

[389] Lollivier Stéfan, Verger Daniel, « Trois apports des données longitudinales à l'analyse de la pauvreté », *Art.cit.*, p. 247.

[390] Pollak Catherine, Gazier Bernard, « Que sait-on des trajectoires de pauvreté dans les pays riches ? », *Art.cit.,* p. 87.

[391] *Ibid.*, p. 94.

dans la situation des personnes et des foyers allocataires de la CAF[392], les bases de données de cette administration étaient susceptibles de répondre à nos attentes. Ces dernières offrent en effet la possibilité d'observer la chronologie des événements de vie d'individus et de ménages. À ce titre, elles rendent possible une analyse des effets liés à l'emploi, à la famille, au logement ou encore à la santé dans les sorties de la pauvreté. Aussi, en assurant la possibilité d'engager une analyse de type longitudinal, l'accès à un fichier de la CAF s'est à nouveau avéré pertinent pour réaliser la partie quantitative de l'enquête.

Par ailleurs, les données de cette administration permettent d'étudier la pauvreté de manière locale.

2.3.1.3. Appréhender de manière statistique les sorties de pauvreté sur un territoire local

Un des objectifs de notre travail de recherche est d'appréhender les processus de sortie de la pauvreté de manière locale, et plus particulièrement en tenant compte des dynamiques territoriales et associatives présentes dans les quartiers et les micro-quartiers nantais.

À ce titre, nous désirions, d'une part, disposer de données qui permettent de localiser de manière géographique fine les individus et les ménages de la population d'enquête, et d'autre part de données qui soient en mesure d'apporter des informations sur certains aspects territoriaux de la pauvreté, difficiles à cerner statistiquement. Il s'agit notamment de phénomènes qui relèvent du jargon institutionnel et que les responsables de la direction des solidarités de la Ville de Nantes appellent les « zones grises »[393]. Selon eux, situées au sein de petites unités territoriales que sont les Îlots regroupés pour l'information statistique (IRIS)[394], ces zones, dispersées au sein de la commune de Nantes, ne sont identifiées ni comme des sites prioritaires par la politique de la Ville ni comme des zones d'habitat social. Néanmoins, elles concentrent davantage de publics précaires que la moyenne nantaise. Pour définir ces zones, à partir des données qui leur sont fournies par la CAF, les responsables institutionnels de la Ville de Nantes se basent sur plusieurs indicateurs de précarité, tels que la part des personnes

[392] Chaupain-Guillot Sabine, Guillot Olivier, « Analyse des trajectoires des sortantes de l'API », *Revue économique*, vol. 54, 2003/3, pp. 607-616.
[393] DASI, Ville de Nantes, *Le Nantoscope des besoins sociaux*, 2010, pp. 1-78.
[394] Les IRIS découpent le territoire national en mailles de taille homogène. Ils constituent les unités élémentaires en matière de partition des communes en quartiers et micro-quartiers. Les critères géographiques et démographiques qu'ils respectent sont stables dans le temps et leurs contours sont identifiables sans ambiguïté. D'après l'INSEE, 16 100 IRIS sont présents en France, dont 650 dans les départements et territoires d'Outre-Mer. Voir les données issues du site internet de l'INSEE à l'adresse suivante : https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1523.

isolées et des travailleurs pauvres qui vivent dans ces micro-quartiers ou leur solvabilité pour payer le loyer[395].

Puisque les données des CAF permettent de trouver et d'identifier les individus et les ménages qui résident au sein de petites unités territoriales, le recours à un fichier de la CAF s'est à nouveau avéré pertinent dans le cadre de notre recherche. Cyrille Broilliard, Thomas Le Jeannic et Pascal Oger indiquent en effet que « les données disponibles dans les CAF sont particulièrement pertinentes pour les études locales sur [la pauvreté] : elles permettent de connaître, tous les ans, et à un niveau géographique très fin, les revenus des allocataires ainsi que leur situation de famille et d'autres données sociodémographiques »[396].

Pour réaliser la partie quantitative de l'enquête, nous avons donc utilisé des données administratives de la CAF. Pour cela, plusieurs étapes se sont succédées.

2.3.2. La mise en place de l'enquête quantitative : une succession d'étapes

2.3.2.1. La nécessité d'une démarche d'enquête partenariale pour accéder aux données

Le fait que mon travail de thèse soit réalisé dans le cadre du projet de recherche UCAP a permis de solliciter l'aide des partenaires institutionnels pour mettre en place la partie quantitative de l'enquête. À ce titre, dès le mois de septembre 2011, j'ai pris contact avec des responsables de la CAF, et notamment avec Monsieur Éric Berna, alors sous-directeur du pôle action sociale, Monsieur Guy Thomas, responsable du service du travail social et des aides financières individuelles et Madame Anabelle Lionnet, responsable du service statistique. Les rencontres répétées avec ces personnes ont permis d'obtenir un accord de principe pour disposer des données de la CAF, afin de réaliser une extraction.

Néanmoins, pour accéder aux informations contenues dans le fichier général de cette administration, la mise en place d'une procédure de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, appelée procédure CNIL, est nécessaire. En effet, en France, l'accès et le traitement d'informations à caractère personnel est encadré juridiquement. La CNIL et la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés[397]

[395] DASI, Ville de Nantes, *Le Nantoscope des besoins sociaux*, *Op.cit.*, p. 25.

[396] Broilliard Cyrille, Le Jeannic Thomas, Oger Pascale, « Une source, une méthode pour mesurer localement la pauvreté », *Recherches et Prévisions*, vol. 52, n° 1, 1998, pp. 37-58.

[397] Voir la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, consultable en ligne sur le site internet de la CNIL à l'adresse suivante : https://www.cnil.fr/fr/loi-78-17-du-6-janvier-1978-modifiee.

encadrent les différentes procédures informatiques liées aux données qui permettent d'identifier, de manière directe ou indirecte, une personne physique au sein de fichiers.

La déclaration CNIL remplie à la mi-octobre 2011[398] vise à garantir le respect de la vie privée des allocataires de la CAF. Cette déclaration a pour but de protéger les informations à caractère personnel qui peuvent être à la source d'atteintes aux droits et aux libertés. Dans cette dernière, j'ai justifié de l'intérêt qu'il y a à exploiter un fichier de la CAF dans le cadre d'une recherche sur les processus de sortie de la pauvreté. J'ai informé la CNIL de l'objet de la recherche, de ses objectifs et du dispositif d'enquête. Cette demande a reçu une réponse positive deux mois plus tard. Ainsi, comme l'indiquent les responsables du Haut conseil de la santé publique (HCSP), « les textes actuels ne constituent pas un obstacle insurmontable à l'accès aux données à caractère personnel des bases, mais ils rendent néanmoins complexes les circuits de transmission des données »[399].

Avant de constituer une base à partir des informations contenues dans le fichier général de la CAF, j'ai cherché à comprendre ce qui définit un foyer allocataire, comment est créé son dossier statistique au sein de cette administration et de quelles informations il se compose.

Un foyer allocataire de la CAF est un foyer à qui a été reconnu le droit de percevoir au moins une prestation de la part de la CAF au cours du mois considéré. Il se compose d'un allocataire, de son conjoint éventuel et des enfants et autres personnes à charge qui entrent dans le calcul d'au moins une aide[400]. La constitution de son dossier repose sur une déclaration de situation de l'allocataire, c'est-à-dire sur des renseignements qui portent sur son état civil, puis sur une déclaration de ressources et sur une demande de prestation(s) (demande d'aide au logement, de minima sociaux, d'allocations familiales). Toutes ces informations sont saisies grâce à un logiciel de gestion des dossiers des allocataires, à un moment t, au 31 décembre de chaque année : elles constituent le fichier général des foyers allocataires de la CAF.

En accédant au dictionnaire des codes de ce fichier, c'est-à-dire au document synthétique qui indique de quelle manière chaque variable et chaque modalité de variable est codée et notée dans la base de données, nous avons constaté que la source CAF contient

[398] Mes remerciements s'adressent à Monsieur David Imbert, secrétaire général de la MSH Ange-Guépin de Nantes et responsable du pôle montage de projet à la MSH, pour son aide dans la mise en place de cette procédure.

[399] Haut conseil de la santé publique, *Pour une meilleure utilisation des bases de données administratives et médico-administratives nationales pour la santé publique et la recherche*, Paris, HCSP, mars 2012.

[400] Chemineau Danie, Quiroga Armelle, « Le travail ne protège pas forcément de la pauvreté. Quatre foyers allocataires à bas revenus sur dix comprennent au moins un travailleur », *INSEE Ile-de-France*, *Art.cit.*, p. 2.

jusqu'à cent soixante-quatorze informations différentes sur chaque foyer allocataire. Celles-ci portent sur leur situation résidentielle, familiale, économique ou de type sanitaire, ainsi que sur certaines de leurs caractéristiques sociodémographiques[401].

Nous avons ensuite procédé à l'extraction statistique à partir de laquelle nous avons travaillé. Pour dépasser les obstacles organisationnels, cette dernière a été réalisée par Anabelle Lionnet en fonction des critères que nous lui avons demandés. En effet, comme le précisent les responsables du Haut conseil de la santé publique, une telle étape nécessite la « participation active de l'organisme gestionnaire des données, car cette activité implique diverses étapes techniques lourdes »[402].

Pour créer l'extraction, comme nous le verrons dans le chapitre suivant, plusieurs filtres successifs ont été utilisés. Ils ont permis de ne retenir que les foyers allocataires de la CAF qui étaient nantais et qui pouvaient être considérés comme des foyers de travailleurs pauvres au 31 décembre 2008.

En outre, l'extraction réalisée permet de suivre les foyers ciblés dans le temps, sur quatre années consécutives : de 2008 à 2011. À quelques rares exceptions, elle contient quatre-vingt-onze variables différentes sur chaque foyer suivi, pour chacune des années considérées.

Cette extraction a été exportée sur mon poste de travail, à la MSH Ange-Guépin de Nantes, sous format SAS, au mois de février 2012. L'exploitation des données statistiques a ensuite pu débuter. Cette dernière offre de nombreux avantages dans le cadre de notre recherche.

2.3.2.2. L'approche quantitative : définir des grandes tendances et identifier des facteurs de sortie de la pauvreté

Les données actualisées de la CAF permettent d'abord de trouver de manière statistique la population d'enquête. Grâce à elles, les traits dominants et distinctifs des foyers étudiés, y compris au sein de petites unités territoriales, peuvent être mis en évidence.

Ces données offrent aussi la possibilité de mettre en exergue l'hétérogénéité des parcours relatifs à la pauvreté des foyers. En effet, selon la durée des situations de pauvreté des individus et des ménages, différents parcours de pauvreté peuvent être identifiés :

[401] Pillon Jacqueline, Durang Xavier, « Quand le travail ne protège pas de la pauvreté… Approche de la pauvreté laborieuse à partir des données CAF », *Les Cahiers du DROS,* n° 1, octobre 2006, pp. 1-8.
[402] Haut conseil de la santé publique, *Pour une meilleure utilisation des bases de données administratives et médico-administratives nationales pour la santé publique et la recherche, Op.cit*, p. 9.

des parcours de sortie de la pauvreté, des parcours de pauvreté durable et des parcours de pauvreté transitoire, dans lesquels la situation économique des foyers oscille entre une situation pauvreté et de non pauvreté.

Outre la mise en évidence de ces différents parcours, les données de la CAF permettent d'obtenir une mesure chiffrée des faits sociaux[403], c'est-à-dire d'identifier les proportions d'individus et de ménages concernés par les situations mentionnées précédemment et de réaliser un cadrage quantitatif sur ces derniers, et notamment sur les foyers sortis de la pauvreté au cours du temps.

Plus encore, l'extraction qui a été exploitée constitue une richesse considérable pour les sociologues qui désirent travailler sur les processus de sortie de la pauvreté, dans le sens où elle se compose d'un ensemble de variables sur les ménages, y compris sociodémographiques, pertinentes pour étudier les facteurs qui favorisent ce phénomène. En effet, grâce à l'observation des caractéristiques socio-économiques des foyers à un moment t et à l'analyse de l'évolution de ces dernières au cours du temps, les données quantitatives permettent, d'un côté, de caractériser à grands traits les individus et les ménages qui s'inscrivent dans les différents parcours de pauvreté et, de l'autre, elles offrent la possibilité de mettre au jour des régularités relatives à ces différentes situations. En cela, comme l'indiquent Pascale Dietrich, Marie Loison et Manuella Roupnel, l'analyse quantitative aide « à découvrir des phénomènes cachés à la vue du qualitativiste. Ce calibrage par des données chiffrées met par exemple en évidence des processus sociaux, des relations ou des récurrences »[404]. En effet, en repérant les changements qui interviennent dans la situation des foyers au cours du temps, les facteurs explicatifs des entrées et des sorties de la pauvreté peuvent être dégagés grâce à l'analyse quantitative.

Enfin, les données de la CAF permettent d'observer des phénomènes d'intermittence entre des périodes individuelles d'emploi et d'activité et d'identifier les facteurs, souvent multiples, imbriqués et interagissant entre eux, qui infléchissent le déroulement des parcours[405].

Néanmoins, outre les problèmes inhérents à l'utilisation de données de gestion administrative (définitions différentes entre les institutions[406], champs d'observation

---

[403] Dietrich Pascale, Loison Marie, Roupnel Manuella, « Articuler les approches quantitative et qualitative », *in* Paugam Serge, *L'enquête sociologique*, Paris, PUF, 2010, pp. 207-222.
[404] *Ibid.*, p. 220.
[405] Battagliola Françoise *et al.*, « À propos des biographies : regards croisés sur questionnaires et entretiens », *Population*, vol. 48, 1993, pp. 325-346.
[406] Debras Brigitte, « Mesure des bas revenus : enjeux méthodologiques sur les données des caisses d'allocations familiales », *Politiques sociales et familiales*, n° 98, décembre 2009, pp. 78-84.

incomplets des fichiers et problèmes de représentativité de catégories de population et des territoires[407], biais liés au phénomène de déperdition et problèmes de suivi géographique des allocataires[408], sources d'erreurs possibles, changements de législations et de règlementations, etc.) que nous détaillerons dans le chapitre suivant, des facteurs nécessaires à une meilleure compréhension des sorties de la pauvreté d'individus et de ménages sont absents de la source CAF. En effet, l'analyse quantitative réalisée à partir de cette base ne donne aucune indication sur l'origine sociale, les antécédents familiaux et les conditions de vie des allocataires durant l'enfance et la jeunesse. Pourtant, ces différents facteurs jouent un rôle dans les phénomènes liés à la pauvreté. Nous y avons fait référence dans le chapitre 1 en parlant de la rupture du « lien de filiation » et des travaux de recherche qui portent sur les sans domicile fixe[409].

La source CAF n'indique pas non plus les écoles fréquentées par les allocataires, les raisons d'une éventuelle interruption de la scolarité ou le(s) diplôme(s) obtenu(s). Toutefois, on sait que la probabilité de faire l'expérience de la pauvreté pour un ménage est plus élevée si les membres qui le composent ne sont titulaires d'aucun diplôme ou faiblement diplômés[410].

Les circonstances d'entrée sur le marché du travail et les conditions d'emploi et de travail des actifs ne sont pas non plus renseignées dans la base de données de la CAF alors qu'on assiste à une dégradation du marché du travail depuis le début des années 1970, qui « affecte les modes d'entrée sur [celui-ci] des jeunes générations »[411], selon Françoise Battagliola et ses collègues.

De plus, les données de la CAF ne permettent pas de saisir la manière dont les personnes élaborent leur itinéraire et les ressources dont elles font preuve pour surmonter les situations de pauvreté, bien que ces dernières puissent influer sur les pratiques qu'elles développent. Ainsi, comme le soulignent Pascale Dietrich, Marie Loison et Manuella Roupnel, « les variables des enquêtes existantes et utilisées au cours d'une analyse secondaire

[407] Chemineau Danie, Quiroga Armelle, « Le travail ne protège pas forcément de la pauvreté. Quatre foyers allocataires à bas revenus sur dix comprennent au moins un travailleur », *INSEE Ile-de-France*, *Art.cit.*, p. 3.
[408] Safi Mirna, « L'analyse longitudinale : données et méthodes », *Art.cit.*, pp. 168-169.
[409] Firdion Jean-Marie, Marpsat Maryse, « Le lien familial des personnes sans domicile : entre soutien et obstacle », *Art.cit.*, pp. 78-79 ; Firdion Jean-Marie, « Influence des événements de jeunesse et héritage social au sein de la population des utilisateurs des services d'aide aux sans-domicile », *Art.cit.,* pp. 90-91.
[410] Maurin Louis, Schneider Valérie, Schmidt Nina, « L'état de la pauvreté en France », *Art.cit.*, p. 4.
[411] Battagliola Françoise *et al.*, « À propos des biographies : regards croisés sur questionnaires et entretiens », *Art.cit.*, p. 331.

ne ‘’collent’’ pas toujours à l’objet d’étude : parfois des questions essentielles ne sont pas posées ou bien les différentes modalités de variables ne sont pas totalement ajustées »[412].

En outre, si l’analyse quantitative permet d’appréhender les changements qui interviennent dans la situation des individus et des ménages, elle peine à saisir l’enchaînement entre les événements et le sens de ces enchaînements. En effet, d’après Françoise Battagliola et ses collègues, certes, les données quantitatives identifient des faits bruts mais « l’interprétation de la co-occurrence de plusieurs événements, dont certains relèvent de l’itinéraire individuel (comme généralement les événements de la vie professionnelle) et d’autres de l’histoire du couple (comme le mariage ou la naissance d’un enfant) n’est pas évidente »[413] à appréhender à l’aide des données quantitatives.

Dès lors, pour ne pas restreindre l’étude des sorties de la pauvreté aux données disponibles au sein du fichier de la CAF, nous avons complété l’approche quantitative des parcours liés à la pauvreté par une approche qualitative de ces derniers. Dans ce cadre-là, nous avons réalisé des entretiens semi-directifs à caractère biographique.

2.3.3. L’approche qualitative : entrer dans le détail des parcours de vie et interroger les manières d’agir et de penser des interviewés

L’analyse qualitative des phénomènes liés à la pauvreté permet tout d’abord de compléter et de gagner en profondeur en comblant les « lacunes » des données quantitatives, c’est-à-dire en intégrant de nouveaux éléments à l’analyse des sorties de la pauvreté. En effet, les variables sociodémographiques non présentes ou mal renseignées au sein du fichier de la CAF, telles que l’origine sociale des allocataires, les diplômes obtenus ou le niveau d’études et la catégorie socioprofessionnelle, peuvent être recueillies à l’aide des entretiens.

Grâce à l’analyse qualitative, on s’intéresse aussi à certaines composantes du bien-être des personnes interrogées, comme l’aide apportée par la famille, la capacité à gérer un budget ou les conditions de travail et d’emploi (type de contrat de travail, durée hebdomadaire de travail, niveau de rémunération), dont on fait l’hypothèse qu’elles influent sur la sortie d’une situation de pauvreté des foyers.

De plus, en offrant la possibilité d’étudier les conditions de vie des ménages qui ont des ressources proches, les entretiens permettent de dépasser la dichotomie de l’approche

[412] Dietrich Pascale, Loison Marie, Roupnel Manuella, « Articuler les approches quantitative et qualitative », *Art.cit.*, p. 211.
[413] Battagliola Françoise *et al.*, « À propos des biographies : regards croisés sur questionnaires et entretiens », *Art.cit.*, p. 339.

monétaire et quantitative de la pauvreté qui considère les foyers ou bien comme pauvres ou bien comme non-pauvres en fonction d'un seuil, comme si, selon l'expression de Jean-Pierre Dupuy, « un cheveu greffé sur le crâne d'un chauve [le transformait] en non chauve »[414].

De la même manière, alors que les données statistiques de la CAF partent de l'hypothèse d'une équirépartition des ressources au sein des ménages, la réalisation d'entretiens offre la possibilité d'appréhender l'effectivité ou non de cette répartition égale des revenus.

Plus encore, recourir aux méthodes qualitatives est pertinent lorsque l'on désire restituer les comportements des personnes interrogées, c'est-à-dire leurs manières d'agir et les pratiques qu'elles développent pour améliorer leur quotidien, ainsi que les marges de manœuvre dont elles disposent. À l'aide des entretiens, on peut par exemple étudier la place que tient la participation à la vie associative, syndicale ou politique d'un individu sur l'élargissement d'un réseau social et sur la sortie d'une situation de pauvreté.

Plus que de restituer les comportements, les données qualitatives aident à comprendre les représentations, c'est-à-dire les manières de penser, des interviewés. Dès lors, les logiques sous-jacentes aux parcours individuels ainsi que les facteurs qui contribuent à orienter les décisions peuvent être appréhendés. De même, grâce aux entretiens, on pourra aborder l'inadéquation supposée entre les catégories auxquelles les institutions du social assimilent les individus et les ménages en situation de pauvreté et la façon dont ils se perçoivent.

En outre, s'il est possible d'identifier les changements qui interviennent dans le parcours de vie des interviewés grâce aux données chiffrées, les entretiens à caractère biographique expliquent les raisons de ces changements et mettent en exergue le sens dans lequel ils s'enchaînent. Ils permettent de comprendre que deux changements qui interviennent au cours d'un même mois, l'un professionnel, l'autre résidentiel, sont dépendants : d'une mutation professionnelle découlera un changement de département de résidence, comme d'un déménagement, la reprise d'une activité professionnelle.

Les données qualitatives rendent aussi possible la compréhension des logiques sous-jacentes aux itinéraires scolaires, professionnels, familiaux et résidentiels des interviewés en les mettant au regard de ceux de leur conjoint et en prenant en compte l'histoire passée et leurs aspirations sociales futures, ainsi que le contexte socio-historique dans lequel ces parcours s'inscrivent. En effet, d'après Sabine Fortino, « une analyse en terme de trajectoire biographique accorde […] une importance forte aux cheminements individuels,

[414] Dupuy Jean-Pierre, « Tchernobyl et l'invisibilité du mal », *Esprit*, mars-avril 2008, pp. 67-79.

à la particularité de chaque histoire… tout en considérant les récits de vie recueillis ‘’comme des moyens d’accès à la connaissance d’objets socio-historiques tels que mondes sociaux ou situations socialement construites’’. De fait, les trajectoires peuvent se lire comme des expériences à la fois singulières et collectives, voire générationnelles »[415].

Pour résumer, les données qualitatives permettent donc d’affiner le questionnement qui se rapporte aux parcours de vie des personnes interrogées et aux points d’inflexion qui interviennent dans ces derniers. Au même titre que Gabrielle Balazs avec les demandeurs d’emploi[416], en effectuant des entretiens semi-directifs à caractère biographique, notre souhait n’est donc pas simplement de rendre compte des différentes catégories de pauvres et des différents parcours relatifs à la pauvreté. Il est aussi de comprendre de quelle manière les personnes appréhendent les situations de pauvreté, le sens qu’elles donnent à la pauvreté et la manière dont elles vivent et réagissent à cette situation, en fonction de leur origine sociale, de leur trajectoire sociale et de leurs caractéristiques sociales antérieures à la situation de pauvreté. Pour réaliser les entretiens, nous avons mis en place différents dispositifs.

2.3.3.1. Interroger des ménages sortis de la pauvreté : la constitution d’un échantillon

Pour interroger des individus et des ménages sortis d’une situation de pauvreté, nous avons constitué un échantillon d’enquête à partir du fichier de la CAF. Comme nous le verrons de manière plus détaillée dans le chapitre 5, seuls les foyers allocataires de la CAF qui s’inscrivaient dans un processus de sortie de la pauvreté, qui étaient en âge de travailler, qui se composaient d’au moins un travailleur et qui vivaient soit dans un des quatre quartiers nantais choisis pour réaliser l’enquête, soit à l’extérieur de la commune de Nantes ont été retenus pour constituer l’échantillon. Ces foyers avaient des compositions familiales variées.

L’échantillon était composé de soixante-douze foyers. L’entrée en contact avec ces derniers s’est d’abord faite par courrier postal, puis l’enquête de terrain a débuté. Cette dernière a eu lieu entre février 2013 et avril 2014. La prospection a commencé dans le Centre-ville. Elle s’est poursuivie dans les quartiers Dervallières-Zola, Ile de Nantes, Doulon-Bottière et s’est terminée dans les communes de l’agglomération nantaise.

Bien que séduisant, ce premier protocole a rapidement montré ses limites, dans le sens où nous avons rencontré de nombreuses difficultés pour accéder aux foyers de l’échantillon

[415] Fortino Sabine, « L’apport des trajectoires sociales pour comprendre la précarité en féminin. L’exemple d’une recherche sur l’insertion professionnelle de chômeuses de longue durée », *Art.cit.,* p. 8.
[416] Balazs Gabrielle, « Les facteurs et les formes de l’expérience du chômage », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 50, n° 1, 1983, pp. 69-83.

(absence de noms sur les interphones, impossibilité d'entrer dans les immeubles, absence de noms sur les boîtes aux lettres, changement d'adresse, etc.).

Afin de dépasser les difficultés rencontrées, des dispositifs parallèles ont été développés. Pour cela, nous avons élargi les critères de constitution de l'échantillon et nous avons eu recours à des associations caritatives, à des associations ayant un objectif de réinsertion professionnelle et sociale et nous avons directement sollicité des foyers à la sortie des bâtiments de la CAF.

La mise en place de ces différents dispositifs a débouché sur la création d'un échantillon qualitatif composé de trente-et-un ménages aux caractéristiques socio-économiques diversifiées.

De manière générale, la date des interviews a été fixée soit le jour de la première rencontre avec les personnes interrogées, soit lorsque nous les avons recontactées par téléphone. Dans tous les cas, je me suis assurée qu'elles disposeraient d'une plage horaire suffisante pour réaliser l'entretien. Un texto de rappel leur a été envoyé la veille de l'échange.

J'ai noté la manière dont j'ai pris contact avec chaque interviewé ainsi que l'évolution de la relation d'enquête, la date et le lieu de l'échange. Quand cela a été possible, les entretiens se sont déroulés au domicile des personnes interrogées. Vingt-cinq des trente-et-un entretiens ont été réalisés au domicile des interviewés, trois au sein d'associations, deux dans un des bureaux de la MSH Ange-Guépin de Nantes et un dans un bar du Centre-ville. Les six personnes qui ont refusé d'effectuer l'entretien à leur domicile ont dit le faire soit par souci pratique, soit par manque de place dans leur logement.

De manière générale, avant le début de chaque entretien, j'ai rappelé le thème de l'enquête aux interviewés et mon statut d'étudiante. Je leur ai précisé qu'il n'y avait pas de bonnes ou de mauvaises réponses et que je m'engageais à respecter l'anonymat des noms de personnes et de lieux. J'ai posé la grille d'entretien devant moi. Je leur ai présenté les trois temps de l'échange et leur ai demandé leur autorisation pour enregistrer.

Je n'ai pas éprouvé de difficultés pour faire accepter l'enregistrement aux personnes interrogées. Peu y ont attaché une grande importance, trois ont eu une réaction amusée face au dictaphone et la majorité l'a régulièrement regardé au début de l'échange. Les interviewés ont ensuite eu tendance à l'« oublier ». Néanmoins, lorsqu'il a été question du thème des pratiques et des stratégies, et notamment de celles illégales (travail au noir, fraudes aux aides, etc.), trois personnes ont répondu par des silences, des signes de tête ou ont donné des réponses très courtes, quatre ont parlé moins fort, deux se sont « souvenus » de la présence du

dictaphone après avoir parlé : « Ah, mais c'est enregistré ça aussi ! ». Toutefois, la majorité (22) n'a rien changé à la tonalité de sa voix et au rythme de l'échange.

J'ai commencé l'entretien par des questions de présentation. Celles-ci ont permis de montrer aux interviewés qu'ils seraient guidés durant l'échange. Au cours des premières minutes, les personnes interrogées ont été attentives à la manière dont elles parlaient et aux termes qu'elles utilisaient, mais l'attention portée au langage s'est relâchée progressivement. Faire parler les parents de leurs enfants a permis de « lancer » l'entretien. Pour les interviewés qui n'avaient pas d'enfant, c'est plutôt le thème du travail qui a été l'élément déclencheur de leurs paroles. Le thème des pratiques et des stratégies a également été apprécié par les interlocuteurs parce qu'il leur a permis de mettre en avant leurs savoirs et leurs savoir-faire auprès de l'enquêtrice.

Les entretiens ont été assez longs. Ils ont permis de faire apparaître le point de vue de chaque personne sur son parcours de vie. En moyenne, ils ont duré deux heures et demie : une heure et quart pour le plus court et sept heures pour le plus long. Deux entretiens ont été réalisés en plusieurs fois.

À la fin de chaque échange, les interviewés ont été invités à indiquer des personnes qui pourraient participer à l'enquête. Je n'ai pas immédiatement coupé l'enregistrement. Certains ont ressenti le besoin « de se confier ». Deux l'ont fait après l'arrêt du dictaphone. Cinq interviewés ont posé des questions sur l'usage qui allait être fait de l'enregistrement et deux ont désiré le conserver.

Le dispositif d'enquête développé repose donc sur la combinaison de méthodes d'enquête quantitative et qualitative. En ce sens, il permet de croiser les regards sur un même objet de recherche et de l'aborder sous différentes perspectives.

2.3.4. Un regard croisé pour aborder les sorties de la pauvreté sous différents angles

La combinaison des méthodes d'enquête quantitative et qualitative permet de recueillir à la fois des données factuelles et subjectives sur les individus et les ménages de la population d'enquête.

Ce dispositif méthodologique apporte, selon l'expression de Pascale Dietrich, de Marie Loison et de Manuella Roupnel, une « ''double preuve'' »[417], c'est-à-dire qu'il permet de confirmer les résultats obtenus grâce aux données chiffrées par ceux recueillis à l'aide des entretiens et vice-versa.

De plus, en se complétant, les deux approches mettent en exergue la complexité des processus de sortie de la pauvreté à l'aide d'un double éclairage[418]. En effet, chaque méthode apporte un éclairage spécifique sur l'objet de recherche. Ainsi, en utilisant simultanément les deux méthodes, le chercheur « peut soit regarder le paysage dans son ensemble ou au contraire choisir de zoomer sur les détails de ce panorama. Il peut donc jouer sur deux tableaux : le niveau macro et micro »[419].

La combinaison de ces deux méthodes aide aussi le sociologue à clarifier et à interpréter les résultats obtenus grâce à l'une par l'autre et réciproquement. Par exemple, ce qu'il est difficile d'appréhender dans l'enquête statistique, comme le sens des enchaînements entre les événements et les logiques sous-jacentes à la dynamique des itinéraires, peut l'être grâce aux entretiens. À ce titre, Pierre Bourdieu indiquait d'ailleurs que « les connaissances qualitatives expliquent ce que le quantitatif constate »[420]. Mais, dans le même temps, l'analyse quantitative permet de mettre en évidence des régularités statistiques invisibles aux yeux du qualitativiste.

La combinaison des deux méthodes permet enfin de découvrir des paradoxes et/ou des résultats qui apparaissent contre-intuitifs, que le sociologue cherchera à expliquer.

---

[417] Dietrich Pascale, Loison Marie, Roupnel Manuella, « Articuler les approches quantitative et qualitative », *Art.cit.*, p. 217.

[418] Gondard-Delcroix Claire, *La combinaison des analyses qualitative et quantitative. Pour une étude des dynamiques de pauvreté en milieu rural malgache*, Thèse de doctorat de sciences économiques dirigée par Jean-Pierre Lachaud, soutenue le 20 décembre 2006, à l'Université Montesquieu Bordeaux IV.

[419] Dietrich Pascale, Loison Marie, Roupnel Manuella, « Articuler les approches quantitative et qualitative », *Art.cit.*, p. 209.

[420] Bourdieu Pierre, *Questions de sociologie*, Paris, Ed. de Minuit, 1984.

Comme pour la population des enfants de couples mixtes étudiée par Anne Unterreiner, l'articulation des deux méthodes quantitative et qualitative permet donc au chercheur d'aborder les sorties de la pauvreté sous différents angles et de manière plus approfondie que les études réalisées ultérieurement par les sociologues sur cet objet de recherche[421].

***

Le dispositif d'enquête développé repose donc sur une triple approche multidimensionnelle, dynamique et contextualisée de la pauvreté et sur la combinaison de méthodes d'enquête quantitative et qualitative. Il permet d'aborder l'objet de la recherche sous différents perspectives, et notamment en allant au-delà d'un aspect strictement monétaire. Il permet aussi d'étudier les sorties de la pauvreté en tenant compte du temps, des itinéraires individuels et des relations causales qui existent entre des événements de vie qui interviennent de manière simultanée[422]. Il réinscrit aussi les parcours individuels dans une histoire collective. Il offre enfin la possibilité d'analyser les expériences vécues de la pauvreté au regard du contexte économique, social et politique propre à chaque pays, tout en en soulignant ses spécificités locales. La combinaison des suivis quantitatif et qualitatif permet quant à elle d'étudier les sorties de pauvreté en les appréhendant autant au niveau macrosociologique, c'est-à-dire de manière globale, qu'au niveau microsociologique, en prenant en compte les actions individuelles, les trajectoires de vie et les décisions des individus.

Dans le chapitre suivant, nous allons revenir sur la manière dont le dispositif d'enquête quantitative a été mis en place.

[421] Unterreiner Anne, « La moindre performance scolaire des enfants de couples mixtes en France. Un éclairage par les méthodes quantitative et qualitative », *Sociologie*, vol. 2, n° 1, 2011/1, pp. 51-71.
[422] Daniel Bertaux, *L'enquête et ses méthodes. Le récit de vie*, Paris, Armand Colin, 2005.

CHAPITRE 3. Quantifier les sorties de la pauvreté

***

Dans ce chapitre, nous allons rendre compte de la manière dont nous sommes passée de la définition à la quantification des sorties de la pauvreté.

Dans un premier temps, nous présenterons les modes et les mécanismes de constitution de la base de données qui a été exploitée et les éléments qui en font son originalité. Dans un deuxième temps, nous mettrons en évidence les limites méthodologiques liées à son exploitation et leurs conséquences sur les résultats de l'enquête. Nous montrerons aussi de quelle manière il a été possible de dépasser les difficultés rencontrées. Dans un troisième temps, nous présenterons la classification des différents parcours de pauvreté identifiés.

3.1. La constitution originale d'une base de données : les différentes étapes de l'extraction

Pour constituer la base de données qui a été exploitée, nous avons procédé à une extraction et à la mise en place de filtres successifs.

L'extraction a été réalisée en partant du fichier général des foyers allocataires de la CAFLA[423], au 31 décembre 2008, c'est-à-dire à partir de l'ensemble des foyers de Loire Atlantique qui avaient eu au moins un droit payable par cette CAF, au 31 décembre de cette même année. L'extraction a été réalisée par Anabelle Lionnet, la responsable du service statistique de la CAF, en fonction des critères que nous lui avons demandés et afin de ne retenir que la population qui correspondait au mieux, au sein du fichier général de la CAF, à la population d'enquête initialement recherchée dans le cadre de notre travail.

En partant du fichier général des foyers allocataires de la CAF, trois filtres successifs ont été mis en place : un premier, relatif à la commune d'habitation des foyers, un second lié au niveau de leurs ressources économiques et un troisième qui concerne la situation de leurs membres face à l'activité et à l'emploi. Comme nous allons le voir, ce n'est qu'en identifiant

[423] Dans la suite du manuscrit, afin de faciliter la lecture, nous simplifierons l'écriture de l'acronyme CAFLA par celui de CAF.

les foyers allocataires de la CAF travailleurs à bas revenus au sein du fichier général de la CAF qu'il a été possible d'appréhender la population d'enquête initialement recherchée, à savoir une population composée de ménages de travailleurs pauvres et fragiles.

Un ménage de travailleurs pauvres au sens de l'INSEE ne correspond pas tout à fait à un foyer allocataire de la CAF travailleurs à bas revenus. Néanmoins, ce n'est qu'à partir de cette seconde population que nous avons pu appréhender la première au sein du fichier de la CAF. Il existe plusieurs différences méthodologiques entre ces deux populations. Ces dernières ont des conséquences sur l'analyse des données.

3.1.1. Passer d'un ménage au sens de l'INSEE à un foyer allocataire de la CAF

Les données présentes au sein du fichier général de la CAF ne concernent que les foyers allocataires de celle-ci. Les CAF définissent un foyer allocataire comme l'ensemble des personnes couvertes par les allocations qu'elles versent, qu'il s'agisse de l'allocataire de référence ou de ses ayants droits, tels qu'un conjoint, des ascendants, des descendants ou des collatéraux. Ne sont présents au sein du fichier de la CAF que les foyers dont le chef de famille[424] a moins de 65 ans, dès lors que celui-ci n'est ni agriculteur, ni étudiant, qu'il ne relève pas d'un régime de sécurité sociale spécial et qu'il a un conjoint, s'il existe, qui a également moins de 65 ans[425].

Un foyer allocataire de la CAF n'équivaut pas à un ménage au sens de l'INSEE. En effet, on peut trouver plusieurs foyers allocataires au sein d'un ménage entendu, d'après l'INSEE, comme « l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes ne soient nécessairement unies par des liens de parenté »[426]. Mais dans un ménage, il y aura toujours autant de foyers fiscaux, c'est-à-dire de « personnes inscrites sur

[424] Jusqu'en 1970, le droit français reconnaissait au père la fonction de « chef de famille ». Ce dernier prenait les décisions pour tous les membres de la famille. Suite à la loi du 4 juin 1970, la notion de « chef de famille » a été supprimée au profit de celle « d'autorité parentale conjointe », afin de promouvoir l'égalité des sexes. De son côté, la CAF utilise la notion de « responsable de dossier CAF ». Le responsable de dossier CAF est la personne qui, au sein d'un foyer allocataire, est en charge de remplir les documents administratifs. C'est aussi celle qui reçoit les prestations de la CAF pour elle, ainsi que pour le foyer fiscal qu'elle représente, c'est-à-dire pour ses ayants droits. À la notion de « responsable de dossier CAF » nous avons préféré celle de « chef de famille » non pas pour en faire un usage tel qu'entendu dans sa définition première (puissance paternelle – d'autant plus que les responsables de dossier CAF sont majoritairement des femmes), mais plutôt pour ce qu'elle recouvre en termes de responsabilité matérielle face aux ayants droits. Voir la loi n° 70-459 du 4 juin 1970 relative à l'autorité parentale consultable à l'adresse suivante :
https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000693433

[425] CAF, CNAF, INSEE, MSA, Réseau Perspicaf, « Pauvreté, bas revenus : apports des données de la CAF », *Dossier d'études*, n° 108, août 2008, pp. 1-66.

[426] Voir la définition d'un ménage donnée par l'INSEE à l'adresse suivante :
http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/menage-recensement.htm.

une même déclaration de revenus »[427] selon l'INSEE, que de foyers potentiellement allocataires de la CAF. L'exemple suivant, appuyé par deux configurations différentes, va rendre les choses plus concrètes.

Jean, Céline, Louis et Julien vivent dans le même logement. En ce sens, ils représentent un ménage au sens de l'INSEE. Jean et Céline sont concubins. Louis et Julien sont leurs enfants. Céline travaille à temps partiel en tant qu'agent d'entretien. Elle perçoit du RSA activité de la part de la CAF pour compléter son revenu d'activité. Jean est ouvrier dans une usine de fabrication de produits lactés. Il est salarié à temps plein. Louis a 18 ans. Il est étudiant en première année de licence d'informatique à l'université de Nantes. Julien a 30 ans. Il n'est plus ayant droit de ses parents. Il est actif inoccupé et bénéficie d'une Aide au retour à l'emploi (ARE) de la part de Pôle emploi.

Dans ce ménage, se trouvent deux foyers fiscaux : le foyer fiscal de Jean, de Céline et de Louis, leur fils cadet, et celui de Julien, le deuxième enfant qui n'est pas ayant droit de ses parents. Ces deux foyers fiscaux représentent un ménage fiscal. D'après l'INSEE, un ménage fiscal est, en effet, « un ménage constitué par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement »[428]. Au sein de ce ménage, un seul foyer fiscal est allocataire de la CAF : celui de Jean, de Céline et de Louis qui perçoit le RSA activité et des allocations familiales de la part de la CAF.

[427] Voir la définition d'un foyer fiscal donnée par l'INSEE à l'adresse suivante : http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/foyer-fiscal.htm
[428] Voir la définition d'un ménage fiscal donnée par l'INSEE à l'adresse suivante : http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/menage-fiscal.htm

Schéma 1. Passer d'un ménage au sens de l'INSEE à un ou des foyer(s) allocataire(s) de la CAF

Première configuration :

Un ménage au sens de l'INSEE = c'est les différentes personnes qui vivent dans la même résidence principale

Exemple d'un homme et d'une femme concubins avec deux enfants
La femme touche le RSA activité de la part de la CAF
Le premier enfant est ayant droit de ses parents
Le deuxième enfant n'est plus ayant droit de ses parents. Il perçoit l'ARE de la part de Pôle emploi.

↓

Un ménage fiscal au sens de l'INSEE = c'est un ménage constitué par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement.

Un foyer fiscal = c'est l'ensemble des personnes inscrites sur une même déclaration de revenus

Dans cette configuration, il y a deux foyers fiscaux :

- Celui des parents et de leur enfant ayant droit
- Et celui du deuxième enfant

↓

Un foyer allocataire de la CAF = c'est un foyer fiscal qui perçoit des allocations de la part de la CAF

Dans cette configuration, il y a un foyer allocataire de la CAF :

- Celui des parents et de leur enfant ayant droit qui perçoit le RSA activité et des allocations familiales.

Reprenons ce même exemple trois années plus tard en supposant que Julien, l'aîné des enfants, n'ait pas retrouvé de travail et qu'il n'ait jamais été en emploi au cours des trois années précédentes. Julien ne bénéficie plus de l'ARE. Il est maintenant chômeur de longue durée et bénéficiaire du RSA socle. Avec cette nouvelle configuration, au sein du ménage de Jean, Céline, Louis et Julien, il y a toujours deux foyers fiscaux. Mais, maintenant, il n'y a non plus un foyer allocataire de la CAF mais deux : celui de Jean, de Céline et de Louis qui

perçoit le RSA activité et des allocations familiales et celui de Julien qui est bénéficiaire du RSA socle.

Ainsi, la définition d'un ménage au sens de l'INSEE ne correspond pas exactement à celle d'un foyer allocataire de la CAF. Il peut y avoir plusieurs foyers allocataires de la CAF au sein d'un même ménage.

Deuxième configuration :

Un ménage = c'est les différentes personnes qui vivent dans la même résidence principale

Exemple d'un homme et d'une femme, concubins, avec deux enfants
La femme touche le RSA activité de la part de la CAF
Le premier enfant est ayant droit de ses parents
Le deuxième enfant n'est plus ayant droit de ses parents et touche le RSA socle de la part de la CAF.

↓

Un foyer fiscal = c'est l'ensemble des personnes inscrites sur une même déclaration de revenus

Dans cette configuration, il y a deux foyers fiscaux :

- Celui des parents et de leur enfant ayant droit

↓

Un foyer allocataire de la CAF = c'est un foyer fiscal qui perçoit des allocations de la part de la CAF

Dans cette configuration, il y a deux foyers allocataires de la CAF :

- Celui des parents et de leur enfant ayant droit qui perçoit le RSA activité et des allocations familiales,
- Celui du deuxième enfant qui touche le RSA socle de la part de la CAF.

Ce décalage peut être à la source de biais dans le cadre de l'enquête. On risque en effet d'interroger un ménage au sein duquel se trouvent différents foyers allocataires de la CAF. Sauf à connaître le numéro de sécurité sociale ou l'adresse de l'ensemble des personnes

vivant dans un ménage, ce qui n'a pas pu être le cas dans le cadre de l'enquête, il était impossible de reconstituer avec exactitude les ménages à partir des foyers allocataires de la CAF.

De plus, en raison du décalage dans les définitions, il est possible que les ressources de certains foyers soient sous-estimées dans la base de données, c'est-à-dire que le montant moyen de leurs dépenses de consommation ne corresponde pas au montant moyen effectivement dépensé, en raison des économies d'échelle qu'ils réalisent en vivant dans le même logement. Pourtant, au regard de l'objet de la recherche, cet aspect de la pauvreté n'est pas négligeable, puisque quel que soit le volume de chauffage produit par un foyer allocataire de la CAF, ses coûts fixes seront identiques qu'il y ait deux ou cinq personnes dans le ménage.

Le décalage entre les deux définitions peut aussi entraîner une surreprésentation des foyers isolés au sein du fichier de la CAF. Dans le cadre de l'exploitation statistique, nous définissons un foyer isolé comme un foyer qui comprend une personne qui vit seule. Un foyer monoparental est composé d'un seul adulte vivant avec un ou plusieurs enfants à charge de moins de 21 ans. Un foyer en couple avec enfant(s) comprend deux adultes, mariés, pacsés ou qui vivent de manière maritale avec un ou plusieurs enfants à charge de moins de 21 ans. Un foyer en couple sans enfant enfin est composé de deux adultes, mariés, pacsés ou qui vivent de manière maritale sans enfant à charge.

Si pour l'INSEE les quatre personnes dont il a été question dans l'exemple proposé auparavant représentent un ménage en couple avec enfants, il n'en est pas de même au sens de la CAF. En effet, avec la seconde configuration étudiée, le ménage INSEE en couple avec enfants de Jean, Céline, Louis et Julien est composé de deux foyers allocataires de la CAF. Le premier, celui de Jean, Céline et Louis est comptabilisé par la CAF comme un foyer en couple avec enfant et le second, celui de Julien, comme un foyer isolé, alors même que le ménage dans lequel vivent ces personnes est un ménage en couple avec enfants.

Ainsi, au sein du fichier exploité, la composition familiale d'un ménage au sens de l'INSEE ne correspond pas toujours à celle d'un foyer allocataire de la CAF. Un risque de surreprésentation de certains types de foyers, en particulier des foyers isolés n'est pas exclu.

On peut aussi se demander si la manière dont la CAF comptabilise les foyers peut être propice au développement de pratiques et de stratégies de la part d'individus et de ménages. Nous faisons par exemple l'hypothèse que deux personnes qui entretiennent une relation affective habitent dans le même logement sans déclarer vivre de manière maritale à la CAF. De la même manière, le fait pour un enfant de ne pas ou de ne plus être ayant droit de ses

parents peut-il être révélateur de pratiques et de stratégies mises en place par une partie des ménages pour maximiser les aides légales perçues par la CAF ? Ces réflexions seront approfondies dans le chapitre 7.

Avant d'y revenir, nous allons présenter la manière dont nous avons constitué la base de données.

3.1.2. Les filtres successifs utilisés pour créer la base de données

Nous avons construit la base de données en partant du fichier général des foyers allocataires de la CAF, au 31 décembre 2008. Comme le montre le schéma 2, différents filtres ont été utilisés afin de ne retenir que la population d'enquête qui correspondait au mieux, au sein du fichier de la CAF, à celle recherchée des ménages de travailleurs pauvres.

Schéma 2. Les filtres successifs utilisés pour créer l'extraction

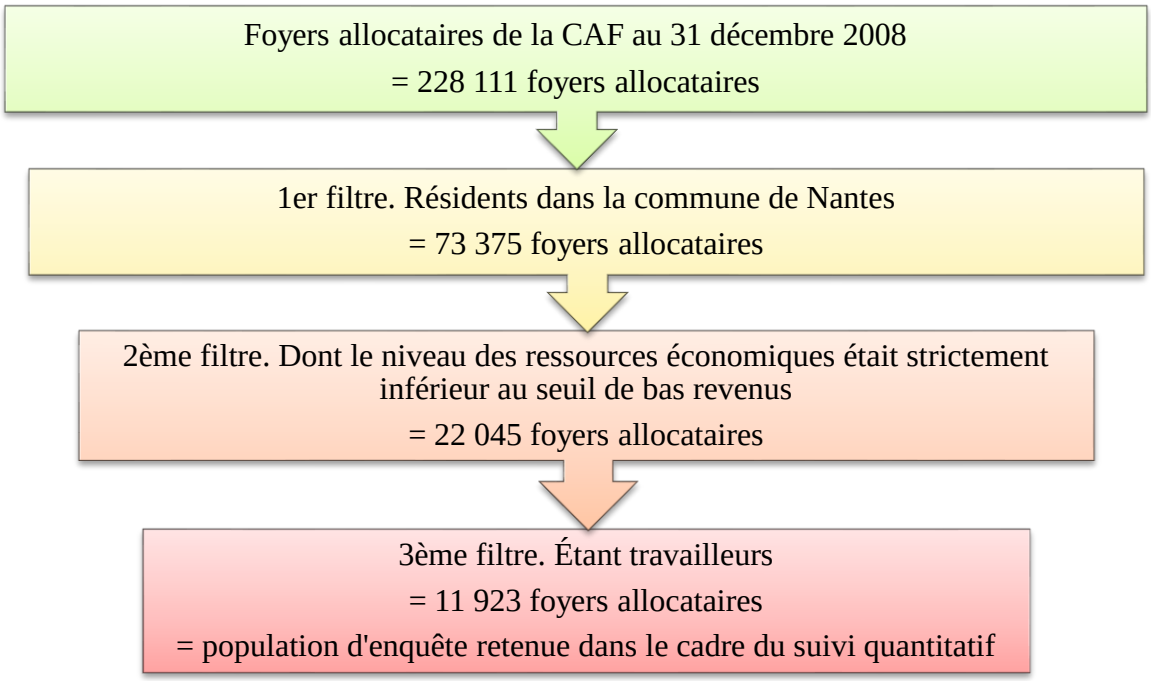

Au 31 décembre 2008, on comptait 228 111 foyers allocataires de la CAF.

Partant de ces foyers, un premier filtre relatif à leur commune d'habitation a été mis en place. Il a permis de ne retenir que les foyers qui résidaient dans la commune de Nantes à cette date. Ce choix s'explique par la mise en place d'une approche contextualisée au

territoire nantais dans le cadre de notre recherche. La mise en place du premier filtre a fait passer le nombre des foyers retenus de 228 111 à 73 375.

Le second filtre utilisé concerne le niveau des ressources économiques des foyers. Il a été mis en place afin de ne retenir que les foyers qui étaient en situation de pauvreté monétaire relative, au 31 décembre 2008. Pour identifier les foyers qui sont en situation de pauvreté, la CAF définit un seuil qu'elle appelle « seuil de bas revenus ». Avec ce seuil, tout individu est considéré comme étant pauvre dès lors qu'il vit dans un foyer dont les revenus avant impôts se situent en-dessous du seuil bas revenus. En 2008, ce seuil était fixé à 903 € par UC et par mois. Dans le cadre de l'extraction, n'ont donc été retenus que les foyers qui étaient nantais et qui avaient des ressources économiques inférieures au seuil de bas revenus. Nous avons retenu ces foyers car nous voulions partir d'une population composée de personnes en situation de pauvreté pour être en mesure d'appréhender les facteurs qui contribuent à leur sortie de la pauvreté au cours du temps. Une fois ce second filtre mis en place, l'effectif des foyers s'est réduit à 22 045.

Le dernier filtre utilisé concerne la situation des individus présents dans les foyers face à l'activité et à l'emploi. Il a été mis en place afin de ne retenir que des foyers dans lesquels au moins un des membres en âge de travailler, c'est-à-dire de 16 à 64 ans, avait été un travailleur au cours de l'année 2008.

Le choix de ne retenir que des foyers de travailleurs pour débuter le suivi statistique s'explique de différentes manières : d'abord parce que nous voulions comprendre ce qui explique qu'à conditions égales sur le marché du travail, certains actifs sont pauvres alors que d'autres ne le sont pas ; puis parce que nous désirions que les membres des foyers étudiés disposent d'éléments socialisateurs, ici en l'occurrence du facteur « travail », pour pouvoir rebondir. En effet, comme nous l'avons vu dans le chapitre 1, les travaux des chercheurs spécialisés sur les questions en rapport avec la pauvreté étudient généralement les processus liés à la pauvreté en les mettant au regard de deux facteurs principaux : celui du travail et celui des solidarités familiales. C'est pour cette raison qu'il est apparu pertinent de ne retenir que des foyers de travailleurs lors de la mise en place du troisième filtre.

Pour considérer un foyer de travailleurs, c'est la définition d'un travailleur la plus communément admisse qui a été retenue, à savoir celle de l'INSEE. Ainsi, ont été considérés comme des travailleurs toutes les personnes en âge de travailler présentes au sein des foyers allocataires de la CAF qui se sont déclarées actives au moins six mois au cours de l'année 2008, dont au moins un mois en emploi.

La définition d'un travailleur croise deux variables : celle de la durée de présence en activité d'une personne au cours d'une année et celle de la durée de présence en emploi. Ainsi, pour repérer les foyers de travailleurs, il a fallu identifier la situation face à l'activité et face à l'emploi de chaque individu, en âge de travailler, présent au sein de chaque foyer allocataire de la CAF retenu auparavant. Pour ce faire, nous avons observé de manière mensuelle la situation d'activité et d'emploi des personnes en âge de travailler présentes au sein des foyers allocataires de la CAF, pour l'année 2008. Ainsi, la base de données créée contient des variables mensuelles qui permettent d'appréhender la situation d'activité et d'emploi de chacun des adultes présents dans les foyers retenus et des variables annuelles, relatives à leur situation économique. Une fois le troisième filtre mis en place, il ne restait plus que 11 923 foyers allocataires de la CAF nantais travailleurs à bas revenus au sein de l'extraction réalisée.

Afin d'être en conformité avec les données recueillies par la CAF, pour appréhender une population composée de ménages de travailleurs pauvres au sens de l'INSEE, la partie quantitative de l'enquête a dû être recentrée sur les foyers allocataires de la CAF travailleurs à bas revenus, au cours de l'année 2008. En effet, comme le remarque Xavier Durang, seule la notion de « travailleurs à bas revenus [permet, au sein du fichier général de la CAF], de dénombrer les allocataires actifs et en emploi au moins un mois de l'année (en raison de leur situation et/ou de celle de leur conjoint) tout en ayant un niveau de vie inférieur au seuil de bas revenus à l'échelle du foyer »[429]. C'est-à-dire qu'au sein du fichier de la CAF seule la notion de « foyers de travailleurs à bas revenus » permet d'appréhender celle de « ménages de travailleurs pauvres » au sens de l'INSEE.

Nous avons parlé des différences qui existent entre l'unité statistique du ménage utilisé par l'INSEE et celle du foyer retenue par la CAF et de leurs éventuelles conséquences sur les résultats de l'enquête. Nous allons maintenant parler des conséquences que peut avoir un mode de calcul différent entre la population pauvre et la population à bas revenus.

[429] Durang Xavier, « Les nouveaux visages de la pauvreté laborieuse. Une approche des travailleurs pauvres en région PACA à partir de la source CAF », *Art.cit.,* p. 110.

3.1.3. Ménages pauvres et foyers à bas revenus : des méthodes de calcul qui divergent

L'INSEE et la CAF considèrent qu'une personne est en situation de pauvreté monétaire relative quand le niveau des ressources économiques du ménage (ou du foyer) dans lequel elle vit, mesuré par son RUC[430], est inférieur à un seuil : au seuil de pauvreté pour l'INSEE et au seuil de bas revenus pour la CAF. Ces deux seuils sont des instruments de mesure de la pauvreté. Néanmoins, il existe des différences dans leur mode de calcul. Ces dernières s'expliquent par des écarts conceptuels et méthodologiques qui portent sur le champ d'observation utilisé par ces organismes et sur les définitions qu'ils utilisent pour appréhender les concepts de « revenu disponible » et de « RUC ». Elles ont cependant des conséquences sur les caractéristiques des foyers présents au sein du fichier exploité.

Tableau 1. Mode de calcul de la population pauvre

Population	Pauvre
Source	Enquête revenus fiscaux
Unité statistique observée	Ménages vivant en France métropolitaine.
Revenu disponible pris en compte	Revenus d'activité + Revenus de remplacement + Revenus du patrimoine + certaines allocations perçues versées par la CAF - les impôts directs
Concept de revenus	Après impôts
Échelle d'équivalence utilisée	Échelle de l'OCDE modifiée
Définition	Le seuil de pauvreté monétaire correspond à 60 % de la médiane des niveaux de vie, après impôts, observés au niveau national.
Seuil utilisé	En 2008, le seuil de pauvreté monétaire s'établissait à 949 € par UC et par mois.

Pour identifier la population pauvre, l'INSEE se base sur l'Enquête revenus fiscaux (ERF) qu'il réalise, chaque année, avec la Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS). Cette enquête consiste à produire des statistiques sur le niveau de vie, c'est-à-dire sur le niveau des ressources économiques, des ménages ainsi que sur le taux de pauvreté. Elle porte sur un échantillon représentatif de ménages de France métropolitaine.

[430] Pour rappel, le RUC est le Revenu par unité de consommation.

Dans cette enquête, la population pauvre est identifiée à l'aide de la déclaration de revenus faite par les ménages. À partir de cette dernière, le RUC de chaque ménage est calculé. Pour cela, on tient compte du revenu annuel disponible, après impôts, de l'ensemble des membres présents dans le ménage, et on le divise par douze.

Le revenu disponible pris en compte correspond aux revenus d'activité (salaires, primes) des membres du ménage, aux revenus de remplacement, c'est-à-dire aux revenus qui permettent de compenser une perte de rémunération au cours d'une période d'inactivité (maladie, invalidité, maternité, allocations chômage), ainsi qu'aux revenus du patrimoine (revenus fonciers, rentes viagères) qui sont indiqués sur la déclaration de revenus. À ces ressources, on soustrait le montant des impôts directs payés par le ménage, c'est-à-dire les taxes versées au trésor public (taxe habitation, l'impôt sur le revenu, etc.).

Le montant de ces revenus est ensuite rapporté au nombre d'UC qui composent le ménage. Le nombre d'UC présentes dans un ménage est calculé à l'aide d'une échelle d'équivalence qui tient compte des économies d'échelle faites par ce dernier en fonction de sa taille et de l'âge de ses membres. Cette échelle, dite de l'OCDE modifiée, attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC par tout autre adulte ou enfant de 14 ans et plus et 0,3 UC pour chaque enfant de moins de 14 ans.

L'INSEE considère ensuite un ménage comme pauvre quand son niveau de vie est inférieur à 60 % du revenu médian observé au niveau national. En 2008, ce seuil était de 949 € par UC et par mois.

Tableau 2. Mode de calcul de la population à bas revenus

Population	À bas revenus
Source	Données issues du fichier CAF
Unité statistique observée	Les foyers allocataires de la CAF
Revenu disponible pris en compte	Revenus d'activité + Indemnités journalières d'accident du travail ou de maladie professionnelle + Revenus de remplacement + Revenus des non-salariés + Retraites, pensions et rentes imposables + Pensions alimentaires reçues + Autres revenus - Certains revenus non imposables - Certaines charges déductibles - Non prise en compte des revenus du patrimoine
Concept de revenus	Avant impôts
Échelle d'équivalence utilisée dans le calcul du RUC	Échelle de l'OCDE modifiée + 0,2 UC pour les familles monoparentales.
Définition	Le seuil de bas revenus est égal à 60 % de la médiane des revenus par unité de consommation observés au niveau national.
Seuil utilisé	En 2008, le seuil de bas revenus s'établissait à 903 € euros par UC et par mois.

De son côté, pour identifier la population à bas revenus, la CAF utilise les données issues de ses fichiers. Ces dernières portent exclusivement sur les foyers qui sont allocataires de cette administration, c'est-à-dire sur les personnes qui sont couvertes par les allocations de la CAF, y compris les ayants droit.

Pour identifier la population à bas revenus, la CAF calcule le RUC de chaque foyer observé. Pour cela, elle tient compte du revenu disponible mensuel, avant impôts, des membres du foyer et de l'ensemble des allocations perçues au cours du mois de l'observation. Ce revenu repose sur la déclaration annuelle de ressources que le foyer allocataire lui fait parvenir. Il correspond à la somme des revenus annuels obtenus, avant impôts, par l'ensemble des membres du foyer, divisé par douze ou par trois pour les allocataires du RMI, de l'API et du RSA, pour qui la déclaration de ressources s'effectue de manière trimestrielle.

Le revenu disponible d'un foyer de la CAF correspond aux revenus d'activité de ses membres, aux éventuelles indemnités journalières d'accident du travail ou de maladie professionnelle perçues par ce dernier, aux revenus de remplacement ainsi qu'aux allocations d'assurance chômage et de préretraite. Sont aussi comptés les revenus des non-salariés comme les revenus des autoentrepreneurs, les retraites, les pensions, les rentes imposables et les pensions alimentaires reçues de la part d'un autre foyer. En revanche, les revenus du patrimoine et certains autres revenus non imposables, comme le minimum vieillesse, ne sont pas pris en compte.

La CAF divise ensuite l'ensemble des revenus et des prestations perçues par un foyer par le nombre d'UC qui le composent. Le nombre d'UC est calculé à l'aide de la même échelle d'équivalence que celle qui est utilisée par l'INSEE. Néanmoins, la CAF ajoute 0,2 UC à cette échelle pour les foyers monoparentaux.

Elle identifie ensuite un foyer comme étant à bas revenus lorsque son RUC est inférieur au seuil de bas revenus fixé à 60 % de la médiane des RUC observés au niveau national. En 2008, ce seuil était de 903 € par UC et par mois.

Ainsi, les méthodes utilisées par l'INSEE et la CAF pour identifier la population pauvre ne sont pas identiques. Il existe des écarts méthodologiques et conceptuels dans les modes de calculs. Ceux-ci portent sur le champ d'observation couvert par ces fichiers. En effet, pendant que les données de la CAF assurent une couverture exhaustive, celles de l'INSEE se basent sur un échantillon national. Ceci signifie qu'il y a dans le fichier général de la CAF une population qui est potentiellement plus pauvre en moyenne que la population des pauvres de manière globale, puisque les données de la CAF portent sur les ayants droit de la politique publique de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.

De plus, les unités statistiques utilisées pour identifier la population pauvre diffèrent entre la CAF et l'INSEE. La première utilise l'unité du foyer allocataire et la seconde, celle du ménage. Or, le dénombrement des pauvres ne sera pas identique en fonction du périmètre observé. L'exemple suivant va rendre les choses plus concrètes.

Dans un ménage au sens de l'INSEE se trouvent deux adultes et un enfant de plus de 30 ans qui est bénéficiaire du RSA socle. Ce ménage dispose d'un revenu de 2 500 €. Dans celui-ci, aucune personne ne sera comptabilisée comme pauvre au sens de l'INSEE

puisque le RUC[431] de ce ménage est strictement supérieur au seuil de pauvreté monétaire relative fixé à 949 € par mois et par UC, en 2008. En revanche, au sein de ce ménage se trouvent deux foyers allocataires de la CAF : le premier composé des deux adultes et le second qui se réfère au jeune qui est bénéficiaire du RSA socle. Les parents disposent d'un revenu global de 2 000 € pendant que le jeune perçoit 500 €. Le foyer allocataire du couple aura un RUC de 1 333 €. Il ne sera pas comptabilisé comme étant pauvre au sens de la CAF, c'est-à-dire à bas revenus. Néanmoins, le deuxième foyer allocataire, celui du fils, sera comptabilisé parmi les foyers à bas revenus.

Avec ces méthodes de calculs, il y aura donc toujours plus de personnes pauvres avec le seuil de bas revenus qu'avec le seuil de pauvreté et celles comptabilisées comme étant à bas revenus par la CAF correspondront à la population qu'il faut aider du point de vue de l'État.

De plus, la CAF et l'INSEE ne tiennent pas compte des mêmes ressources pour définir le concept de revenu disponible. En effet, contrairement à l'INSEE, les données de la CAF ne prennent en compte ni les revenus du patrimoine ni les impôts. Ceci signifie donc que l'extraction qui a été réalisée contient une population de pauvres situés dans une fourchette basse de la pauvreté, puisqu'il n'est pas tenu compte des impôts.

Enfin, pour identifier la population à bas revenus, la CAF ajoute 0,2 UC à l'échelle d'équivalence utilisée par l'INSEE, pour les foyers monoparentaux. Ainsi, ces foyers sont susceptibles d'être surreprésentés au sein de la base de données que nous avons créée, puisque comme le signale un rapport de la CNAF, le « choix de l'échelle d'équivalence [utilisée par la CAF] augmente automatiquement le nombre de familles monoparentales sous le seuil de bas revenus »[432].

Une fois les foyers de la population d'enquête extraits du fichier général de la CAF, un suivi longitudinal de ces derniers a été mis en place.

3.1.4. Créer un suivi longitudinal pour suivre les foyers sur quatre années consécutives

Le suivi longitudinal des foyers a débuté au 31 décembre 2008. Cette date a été retenue pour débuter le suivi statistique car elle correspond à la fin de l'année civile et au moment où la CAF procède à l'actualisation annuelle du dossier de chaque foyer allocataire.

[431] Le RUC de ce ménage est de 1 250 € par mois. Il correspond à l'opération suivante : 2 500 € / 2 UC (le nombre d'UC présentes dans le ménage – 1 UC pour le premier adulte, 0,5 UC pour le deuxième adulte, 0,5 UC pour le troisième adulte).

[432] CAF, CNAF, INSEE, MSA, Réseau Perspicaf, « Pauvreté, bas revenus : apports des données de la CAF », *Art.cit.*, p. 18.

Le choix de partir de l'année 2008 et de suivre des foyers sur plusieurs années consécutives s'explique de différentes manières : d'abord par la nécessité qu'il y avait à mettre en place un dispositif d'enquête qui permette de suivre des foyers dans le temps, pour étudier les facteurs et les processus qui contribuent aux sorties de la pauvreté. En effet, seul un suivi sur plusieurs années consécutives pouvait permettre d'analyser la manière dont les changements intervenus dans les parcours de vie influent sur les phénomènes liés à la pauvreté.

Ce suivi devait aussi porter sur un nombre suffisant d'années pour faciliter l'observation d'évolutions significatives dans la situation des foyers. Aussi, nous avons choisi de le réaliser sur quatre années consécutives : les années 2008, 2009, 2010 et 2011.

En partant de l'année 2008, nous désirons aussi observer les effets éventuels de la crise économique et financière française, démarrée en 2008, sur la situation économique des foyers.

Une fois les foyers de la population d'enquête identifiée pour l'année 2008, ils ont été suivis jusqu'en 2011 grâce à leur numéro de dossier CAF, aussi appelé numéro d'allocataire CAF ou numéro de matricule CAF. Chaque foyer allocataire de la CAF a un numéro de matricule. Ce numéro permet de l'identifier de manière unique au sein du fichier général de la CAF. Il s'agit d'un numéro unique par département, c'est-à-dire d'un numéro qui reste inchangé tant que le foyer ne change pas de département de résidence. En revanche, si ce dernier déménage dans un autre département, son numéro de matricule change également. Dès lors, il devient impossible de l'identifier au sein du fichier général d'une autre CAF et d'obtenir des informations sur les membres qui le composent. En effet, quand le dossier d'un foyer est transféré d'une CAF à une autre, la précédente caisse ne reçoit plus d'informations sur celui-ci. Dans le meilleur des cas, elle dispose d'informations relatives à la nouvelle localisation géographique du foyer (nouvelle commune d'habitation) ; dans le pire des cas, d'aucune information.

Pour réaliser l'extraction, nous avons donc utilisé le numéro de matricule CAF des foyers pour les suivre dans le temps. Le fait de se restreindre à ce numéro a eu des conséquences sur le nombre de foyers suivis et sur la qualité des informations disponibles sur eux.

Au fur et à mesure des années du suivi longitudinal, les changements qui sont intervenus dans la situation des foyers ont d'abord entraîné un phénomène de déperdition. C'est-à-dire qu'entre les années 2008 et 2011 une partie des foyers a disparu de la base de données.

Schéma 3. Phénomène de déperdition des foyers au fur et à mesure des années

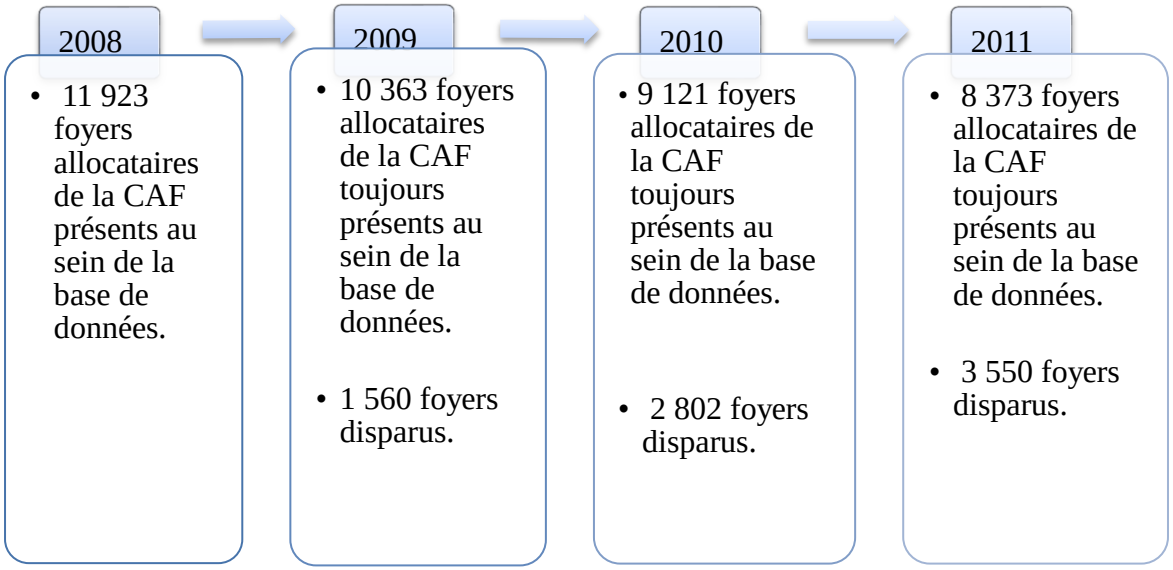

Ainsi, le numéro de matricule CAF n'a pas permis pas de suivre tous les foyers sur les quatre années du suivi statistique. Par exemple, la situation de ceux qui ont déménagé au-delà des frontières du département de Loire-Atlantique au cours de ces années n'a pas pu être étudiée. De 11 923 foyers suivis en 2008, il en reste 8 373 en 2011 au sein de la base de données, soit une évaporation de 3 550 foyers entre l'année du début et de la fin du suivi statistique.

En outre, n'utiliser que le numéro de matricule des foyers pour les suivre a eu des conséquences sur la qualité des informations disponibles sur eux. En effet, dès qu'un foyer disparaît de la base de données, aucun renseignement n'apparaît sur lui l'année suivante. Faute de données sur ce dernier, les valeurs de l'ensemble des variables qui le concernent sont référencées par un point « . » au sein de l'extraction. Ceci entraîne donc une absence d'informations sur la situation des foyers évaporés de la base.

La mobilité résidentielle des foyers explique une partie du phénomène de déperdition constaté, mais ce n'est pas le seul facteur. D'autres l'expliquent également. Des changements intervenus dans la composition familiale des foyers et/ou dans leur situation matrimoniale, professionnelle, économique, de type sanitaire ou d'une autre nature permettent également de comprendre ce phénomène.

Tableau 3. Facteurs expliquant le phénomène de déperdition des foyers

Cause(s) de la disparition du foyer de la base de données de la CAF	
Changements dans la composition familiale	
*Départ d'un enfant du domicile familial/du foyer fiscal *Les enfants présents dans le foyer ont plus de 21 ans	*Diminution du nombre d'UC présentes dans le foyer => Augmentation du niveau de vie du foyer => Arrêt du versement des aides légales de la part de la CAF au foyer, dépassement des seuils de versement. *Arrêt du versement des allocations familiales au foyer.
Changements dans la situation matrimoniale	
*Mise en couple/recomposition familiale *Décès d'un conjoint	*Augmentation (ou diminution) du nombre d'UC présentes dans le foyer et augmentation parallèle du niveau de vie du foyer => Arrêt du versement des aides légales de la part de la CAF au foyer, dépassement des seuils de versement.
Changements dans la situation professionnelle d'un/des membre(s)	
*Départ à la retraite	*Prise en charge du foyer par la CNAV, les foyers sont absents du champ d'observation couvert par la CAF.
*Passage d'un emploi à temps partiel à un emploi à temps plein d'un ou de plusieurs membres du foyer	*Augmentation du niveau de vie du foyer => Arrêt du versement des aides légales de la part de la CAF, dépassement des seuils de versement.
*Passage du statut de salarié à celui d'indépendant agriculteur	*Prise en charge du foyer par la MSA, les foyers sont absents du champ d'observation couvert par la CAF.
*Passage du statut de salarié à celui d'étudiant	*Possible absence de versement d'aides légales de la part de la CAF au foyer.
Changements dans la situation résidentielle	
*Déménagement *Passage du statut de locataire à celui de propriétaire	*Changement de matricule CAF du foyer (cas d'un changement de département). *Le foyer ne perçoit plus d'aides au logement ni aucune autre aide légale de la part de la CAF
Changements dans la situation de type sanitaire	
*Passage du statut de personne handicapée à celui de personne handicapée vivant en maison spécialisée	*Ces foyers sont absents du champ d'observation couvert par la CAF.

Autres changements	
*Les membres du foyer ont plus de 65 ans	*Ils ne sont plus pris en charge par la CAF, les foyers sont absents du champ d'observation couvert par la CAF.
*Le foyer ne peut plus bénéficier d'aides légales de la part de la CAF (non renouvellement d'un titre de séjour)	*Arrêt du versement d'aides légales de la part de la CAF au foyer.
*Arrêt du recours aux aides légales de la CAF	

Le départ d'un ou de plusieurs enfant(s) d'un foyer, leur avancée en âge et/ou l'avancée en âge d'autres membres du foyer expliquent aussi leur disparition de la base de données. En effet, l'avancée en âge des enfants d'un foyer qui ne perçoit que des allocations familiales peut expliquer sa disparition de la base de données, puisque ces aides ne sont versées qu'aux foyers qui ont des enfants de moins de 21 ans.

De la même manière, un individu qui vit seul et qui a 64 ans en 2008 ne sera plus présent dans le fichier en 2009. Le champ d'observation couvert par la CAF se limite aux personnes de moins de 65 ans.

De même, le départ d'un enfant ou d'une personne du foyer peut avoir pour conséquence de faire s'évaporer un foyer de la base. Par exemple, en 2009, le foyer de Thomas, Christine et Léane avait un RUC mensuel de 1 250 €. Il était allocataire de la CAF et percevait des aides au logement. En 2009, Léane avait 22 ans. Elle était ayant droit de ses parents. Elle était étudiante, sans revenu et à la recherche d'un premier emploi. En 2010, elle trouve emploi, quitte le domicile familial et n'est plus ayant droit de ses parents. Le foyer de ses parents perd donc 0,5 UC, sans pour autant que les revenus d'activité ne diminuent. Si bien qu'en 2010, le RUC mensuel de Thomas et de Christine passe de 1 250 € à environ 1 667 € mensuel. N'ayant plus le droit de bénéficier d'aides légales de la part de la CAF, ce foyer disparaît de la base de données.

La disparition des foyers du fichier s'explique aussi par des changements intervenus dans la situation professionnelle d'un ou de plusieurs de leurs membres. Le passage du statut d'actif occupé ou d'actif inoccupé à celui d'inactif, en particulier à ceux d'étudiant et de retraité, peut faire disparaître des foyers de la base de données. Les premiers parce qu'ils ne perçoivent pas toujours d'aides de la part de cette administration et les seconds car ils sont pris en charge par la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV).

De la même manière, un individu qui passe du statut de salarié à celui d'indépendant agricole disparaîtra de l'extraction. Il sera pris en charge par la Mutualité sociale agricole (MSA).

Passer d'un emploi à temps partiel à un emploi à temps plein peut aussi faire disparaître des foyers du fichier. Si l'augmentation des revenus d'activité est supérieure au seuil de versement des aides, le foyer ne perçoit plus l'aide. Il disparaît de la base.

Les changements qui interviennent dans la situation matrimoniale des foyers, tels que les mises en couple, les recompositions familiales, les séparations, les divorces ou encore les veuvages et les décès peuvent aussi être à l'origine de la disparition des foyers du suivi longitudinal. En effet, les changements matrimoniaux entraînent une augmentation ou une diminution du nombre d'UC présentes dans les foyers. Ces changements, associés à une augmentation des ressources peuvent contribuer à faire dépasser le seuil de versement des aides, à l'arrêt du versement de celles-ci et, par conséquent, à l'évaporation des foyers du fichier.

Des changements de type sanitaire peuvent aussi expliquer la disparition de foyers de la base de données. Le fait pour un individu de passer du statut de personne reconnue handicapée à celui de personne reconnue handicapée vivant en maison spécialisée explique sa disparition de la base de données. En effet, le champ d'observation couvert par les CAF ne tient pas compte des handicapés qui vivent en maison spécialisée.

Enfin, les foyers qui n'ont plus recours aux aides légales de la CAF, de manière volontaire (découragement administratif) ou involontaire (mauvaise information ou manque d'information), disparaîtront également de l'extraction.

Ainsi, de manière générale, la disparition des foyers de la base de données entre les années 2008 et 2011 s'explique par un ou des changements intervenus dans leur situation. Ces changements peuvent être d'ordre familial, matrimonial, professionnel, résidentiel, économique, de type sanitaire ou d'une autre nature. Mais leur conséquence commune est l'évaporation des foyers du suivi statistique. Néanmoins, tous les changements qui interviennent dans la situation des foyers n'entraînent pas forcément leur disparition de la base de données.

En outre, cette évaporation peut être en relation avec un seul facteur de changement mais aussi avec plusieurs qui interviennent de manière simultanée ou non. La disparition d'un foyer du fichier exploité est donc dépendante tout à la fois de sa composition familiale, de la situation matrimoniale de ses membres, de leur âge, de leur statut d'emploi, du niveau de

leurs ressources économiques, de leur situation résidentielle, de leur situation de type sanitaire et de facteurs plus symboliques (non-recours).

Par ailleurs, un foyer allocataire de la CAF peut disparaître de la base de données une année donnée et réapparaître dans celle-ci l'année suivante ou plusieurs années après. C'est le cas du foyer de Xavier. En 2009, Xavier était célibataire sans enfant. Il travaillait à temps plein et touchait des aides au logement. Son foyer était dans le fichier de la CAF en 2009. En 2010, Xavier déclare être en concubinage avec Estelle qui travaille également à temps plein. Au regard du niveau de leurs ressources économiques, le foyer de Xavier et d'Estelle ne peut plus bénéficier d'aides légales de la part de la CAF. Il disparaît donc de la base de données en 2010. Mais, en 2011, le contrat de travail d'Estelle se termine. Celle-ci devient demandeuse d'emploi. Les revenus du foyer diminuent. Il perçoit à nouveau des droits aux aides au logement de la part de la CAF. Ainsi, le foyer de Xavier et d'Estelle réapparaît dans le fichier, en 2011.

Enfin, puisque la CAF représente la branche famille de la sécurité sociale, elle s'occupe en priorité des familles. Aussi, nous faisons l'hypothèse que les foyers sans enfant ont une plus forte probabilité de disparaître de la base de données que ceux qui sont parents, puisque les seconds peuvent ouvrir davantage de droits (allocations familiales notamment) auprès de la CAF que les premiers.

Pour améliorer la qualité du suivi statistique des foyers disparus de la base, on aurait pu retrouver leurs membres à l'aide de leur numéro de sécurité sociale[433]. En effet, d'après la CNIL, ce numéro est le « reflet sous forme numérique de l'identité de chacun […], il constitue un identifiant fiable et stable, conçu pour rester immuable à vie »[434].

Les organismes qui interviennent dans le secteur de la sécurité sociale, de la santé et de la protection sociale (organismes d'assurance maladie complémentaire, professionnels de la santé, Pôle emploi, employeurs, CAF, administration fiscale, etc.) sont les principaux à l'utiliser. Néanmoins, en raison de son caractère signifiant, ce numéro peut induire des risques

[433] Le numéro de sécurité sociale est aussi appelé Numéro d'identité, Numéro d'inscription au répertoire des personnes physiques (NIRPP) ou Numéro d'inscription au répertoire (NIR). Dans les années 1940, il était qualifié de numéro national. Ce numéro est composé de treize chiffres qui correspondent aux données d'état civil d'une personne. Il a été créé par René Carmille pour les besoins du recrutement militaire. Sauf exception, le numéro de sécurité sociale d'un individu ne change pas au cours de sa vie. Ce numéro sert à identifier de manière unique toute personne inscrite dans le Répertoire national d'identification des personnes physiques (RNIPP) géré par l'INSEE, à lever les problèmes relatifs aux homonymes et à vérifier ou à contrôler la réalité de la situation sociale des demandeurs. Ce numéro est utilisé au sein des fichiers administratifs depuis le début des années 1970. À ce sujet, voir l'article de Lévy Michel-Louis, « Le numéro d'identité », in *Population et Sociétés*, INED, n° 232, février 1989, pp. 1-4.

[434] CNIL, « Le NIR, un numéro pas comme les autres », *in* CNIL, *20ème rapport d'activité 1999*, *Chapitre 2*, Paris, La Documentation française, 2000, pp. 61-99.

de sélection et de discrimination de catégories de population. À ce titre, la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés[435] a été adoptée. Elle a débouché sur la création de la CNIL qui est « chargée de veiller à ce que l'informatique soit au service du citoyen et qu'elle ne porte atteinte ni à l'identité humaine, ni aux droits de l'Homme, ni à la vie privée, ni aux libertés individuelles ou publiques »[436].

L'emploi du numéro de sécurité sociale est donc très encadré et confiné à certains organismes habilités à l'utiliser[437]. L'utilisation généralisée et non finalisée de ce numéro est refusée par la CNIL et sa diffusion d'un fichier à un autre, dans le cas d'interconnexions éventuelles entre les bases de données, est strictement encadrée et cantonnée à la sphère sociale.

Dans le cadre de notre enquête, une procédure d'accès au fichier général de la CAF a été demandée auprès de la CNIL. Néanmoins, dans le respect des contraintes relatives au traitement des données à caractère personnel et notamment de l'usage du numéro de sécurité sociale, le recours à celui-ci n'a pas été possible. Ceci a eu des conséquences sur le nombre de foyers suivis et sur la qualité des informations disponibles sur eux. En effet, sans interconnexion entre le numéro de matricule CAF des foyers et le numéro de sécurité sociale de ses membres, les informations qui concernent les foyers disparus de la base de données ne sont que partielles. Elles ne portent pas sur l'ensemble des années du suivi longitudinal. Les traitements statistiques ont donc été réalisés à partir des informations disponibles.

Une fois le suivi longitudinal des foyers mis en place, nous avons choisi différentes variables pour constituer la base de données.

[435] Voir la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée consultable en ligne à l'adresse suivante :
http://www.cnil.fr/fileadmin/documents/approfondir/textes/CNIL-78-17_definitive-annotee.pdf.
[436] Voir les données issues du site internet de la CNIL à l'adresse suivante :
http://www.cnil.fr/linstitution/qui-sommes-nous/
[437] Délibération n° 83-058 du 29 novembre 1983 portant adoption d'une recommandation concernant la consultation du Répertoire national d'identification des personnes physiques et l'utilisation du Numéro d'inscription au répertoire, Journal officiel du 21 janvier 1984.

3.1.5. Les variables retenues pour constituer la base de données

3.1.5.1. Des variables dont la nature est liée aux missions de la CAF

Le dictionnaire des codes du fichier général des foyers allocataires de la CAF, aussi appelé dictionnaire d'information institutionnel, décrit l'ensemble des variables présentes dans le fichier administratif de la CAF et les différentes modalités possibles de réponse. Il comprend cent soixante-quatorze variables qui se rapportent à différents domaines de la vie des foyers.

Figure 1. Répartition des variables présentes dans le dictionnaire des codes du fichier de la CAF (en effectif)

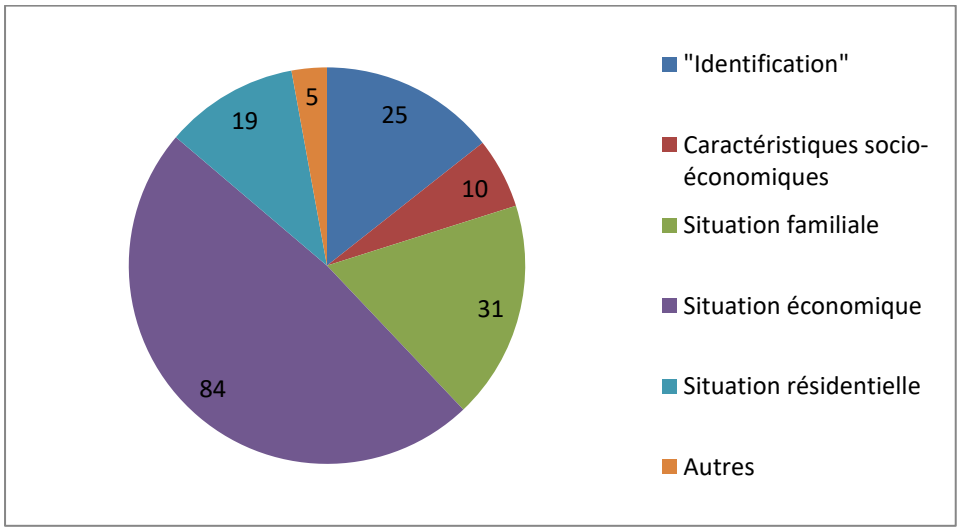

Vingt-cinq permettent d'identifier un foyer de manière unique ou donnent une indication sur l'état de son dossier administratif. Il s'agit d'informations comme le numéro de matricule CAF du foyer, le numéro de sécurité sociale des personnes qui le composent, la date à laquelle le dossier statistique d'un foyer a été créé ou d'informations sur la catégorie à laquelle il appartient, c'est-à-dire de quelle(s) aide(s) il bénéficie. Nous avons qualifié ces variables de variables « d'identification ».

Dix variables concernent les caractéristiques socio-économiques des membres présents dans les foyers, trente-et-unes donnent une indication sur leur composition familiale, quatre-vingt-quatre permettent d'appréhender la nature (revenus d'activité, minima sociaux, allocations familiales, revenus liés à l'assurance chômage, etc.) et le montant de leurs revenus,

dix-neuf apportent une indication sur le domaine résidentiel et cinq, enfin, font référence à l'assurance vieillesse et au nombre de mois d'affiliation des foyers à celle-ci.

Les variables « d'identification » mises de côté, l'analyse du dictionnaire des codes de la CAF fait apparaître deux éléments. D'un côté, elle met en évidence l'importance du nombre de variables qui portent sur la situation économique des foyers et, de l'autre, l'importance de celles en relation avec leurs situations familiale et résidentielle. En effet, un peu moins de la moitié (48 %) des variables du fichier de la CAF se rapportent au domaine économique, un peu moins d'un tiers (29 %) à la composition familiale ou la localisation géographique des foyers et plus des trois quarts (77 %) donnent une indication sur l'un de ces trois domaines (économique, familial ou résidentiel).

L'importance des données qui concernent ces trois domaines peut s'expliquer par les missions attribuées à la CAF par l'État. En effet, en tant qu'organisme privé chargé d'un service public, la CAF a pour missions principales de mettre en œuvre les politiques familiales, les politiques départementales de l'habitat et les politiques de lutte contre la pauvreté. Elle s'occupe donc de ces trois domaines prioritairement en assurant le versement de prestations légales prévues par la loi aux foyers. Quelle que soit la nature de ces aides, toutes ont un « rôle d'amortisseur de crise particulièrement important »[438], d'après les données issues du site internet de la CAF, dans le sens où elles visent à prévenir les situations de pauvreté et d'exclusion des foyers. Aussi, au regard des missions de la CAF, il n'est pas étonnant de constater qu'autant de variables soient en rapport avec les domaines économique, familial et résidentiel des foyers au sein du dictionnaire des codes de cette administration.

Nous observons donc ici un effet du recours à des données administratives, puisque les variables qui sont présentes dans le fichier de la CAF sont dépendantes des missions et des domaines d'intervention qui sont attribués à cette administration. Dès lors, le dictionnaire des codes contient essentiellement des variables qui permettent de savoir si un foyer peut ouvrir ou non des droits à la CAF et des variables qui sont nécessaires au calcul du montant des prestations qui peuvent lui être versées. La composition familiale d'un foyer, son statut face au logement et le statut d'activité et d'emploi des membres qui le composent sont en effet trois variables principales qui déterminent, d'un côté, les aides légales qu'il perçoit et, de l'autre, leur montant.

Parmi les cent soixante-quatorze variables présentes dans ce dictionnaire, nous en avons retenu quatre-vingt-six pertinentes par rapport à notre objet de recherche.

[438] Voir les données issues du site internet de la CAF à l'adresse suivante : http://www.caf.fr/ma-caf/caf-de-loire-atlantique/qui-sommes-nous/nos-temps-forts-et-chiffres-cles

3.1.5.2. Choisir des variables pertinentes pour étudier les sorties de la pauvreté

Les quatre-vingt-six variables retenues permettent d'appréhender les processus de sortie de la pauvreté. Elles se répartissent comme suit :

Figure 2. Répartition des variables retenues dans la base de données (en effectif)

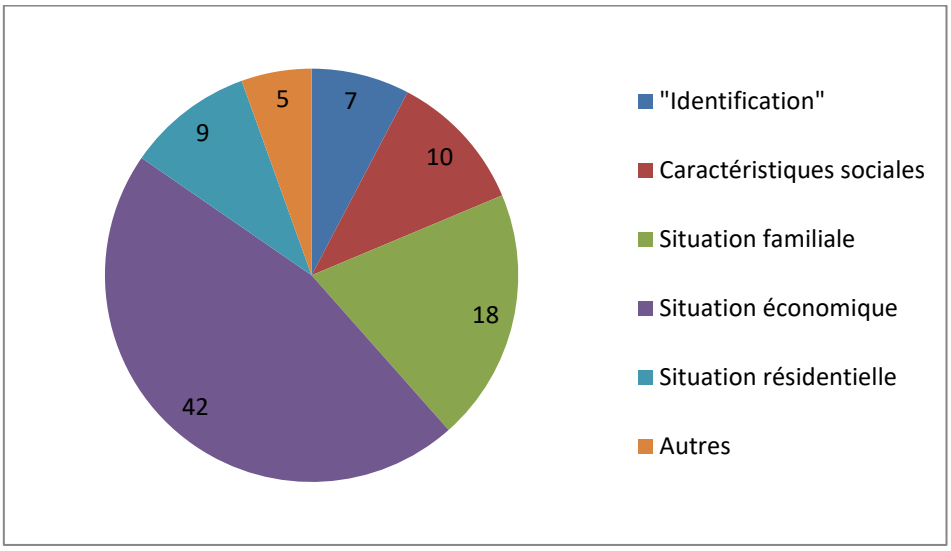

Quarante-deux concernent la situation économique des foyers allocataires et la nature de leurs ressources. Celles que nous avons choisies se rapportent plus particulièrement aux montants bruts annuels des revenus d'activité des membres des foyers, aux montants de leurs ressources brutes trimestrielles et annuelles d'activité pour l'année en cours, l'année N-1 et l'année N-2 et au montant de leur revenu annuel net imposable.

Nous avons aussi retenu des variables qui se rapportent aux montants mensuels des aides au logement perçues par les foyers[439]. D'autres variables encore font référence aux montants mensuels des différents minima sociaux, en particulier de l'API, du RMI, de l'ARE et de l'AAH. Se trouvent aussi des indications sur le montant mensuel des prestations

[439] Les aides au logement sont des transferts sociaux qui visent à réduire la charge financière que représentent les dépenses liées au logement. Il existe trois types d'aides au logement : l'Aide personnalisée au logement (APL), l'Allocation de logement familiale (ALF) et l'Allocation de logement à caractère social (ALS). Ces trois aides ne sont pas cumulables. Pour prétendre à l'une d'entre elles, il faut avoir une charge de logement, comme un remboursement de prêt ou un loyer, occuper une résidence principale au moins huit mois par an et que l'habitation occupée soit décente et conforme aux normes de sécurité, de santé et de confort minimum. Les aides au logement sont attribuées sous conditions de ressources. Leur calcul tient compte de la composition familiale des foyers, de leur lieu de résidence et de la nature de leur logement - Synthèse réalisée à partir d'informations recueillies sur le site internet officiel de la CAF à l'adresse suivante : https://www.caf.fr/aides-et-services/s-informer-sur-les-aides/logement-et-cadre-de-vie/les-aides-au-logement

familiales perçues par les foyers, notamment sur le montant de l'Allocation de rentrée scolaire (ARS).

Ces différentes variables ont été conservées car elles donnent des indications sur le niveau de vie des foyers et sur la nature de leurs ressources. Grâce à ces variables, nous pourrons porter une attention à la manière dont le versement d'aides légales influe sur la sortie d'une situation de pauvreté d'individus et de foyers.

Dix-huit variables présentes dans l'extraction concernent la situation familiale des foyers. Parmi celles-ci, nous trouvons des variables sur le nombre d'enfant(s) ou d'autres personnes à charge, des variables sur l'âge des enfants et des variables sur le nombre d'enfants qui ouvrent droit aux allocations familiales, en fonction de leur âge.

Ces variables ont été retenues car elles permettront de mettre en exergue les relations existantes entre les phénomènes liés à la pauvreté et la composition familiale des foyers. À l'aide de ces variables, nous chercherons à savoir quel(s) type(s) de foyers se maintiennent le plus longtemps en situation de pauvreté au regard de leur composition familiale et quels sont ceux qui en sortent le plus rapidement.

De la même manière, l'hypothèse d'une sortie de la pauvreté qui serait facilitée par l'absence d'enfant(s) au sein des foyers pourra être vérifiée. Ainsi, grâce à ces variables, nous porterons une attention particulière aux effets des changements qui interviennent dans la composition familiale des foyers sur les phénomènes en rapport avec la pauvreté.

Grâce à ces variables, nous pourrons aussi mettre le coût des enfants en rapport avec les phénomènes liés à la pauvreté. Nous définissons ici le coût des enfants comme les contraintes et les avantages financiers qu'ils représentent dans le budget des familles, en fonction de leur nombre et de leur âge. Un enfant âgé de six mois représente une contrainte financière dans le sens où son entretien nécessite l'achat de produits d'hygiène, de matériels adaptés à son âge, de vêtements ou encore de produits alimentaires spécifiques (laits infantiles, petits pots). Mais, il peut aussi être à la source d'avantages financiers pour un foyer, dans la mesure où il ouvre un droit à la Prestation d'accueil au jeune enfant (PAJE).

Nous avons aussi retenu dix variables qui se rapportent aux caractéristiques socio-économiques des membres des foyers allocataires de la CAF. Ces variables donnent des indications sur la situation professionnelle du chef de famille d'un foyer, sur celle de son conjoint éventuel, sur le régime de sécurité sociale auxquels ils sont affiliés, sur la situation

matrimoniale du foyer, sur le sexe, la nationalité et la date de naissance du chef de famille et sur celle de son conjoint éventuel.

Ces variables ont été conservées pour voir s'il existe des corrélations entre certains des attributs qui permettent de caractériser les foyers et les sorties de la pauvreté. Elles permettront d'interroger le niveau de pauvreté des foyers en fonction de leur cycle de vie, c'est-à-dire l'importance de l'écart qui existe entre le niveau de leurs ressources économiques et le seuil de bas revenus en fonction de l'âge des personnes qui composent un foyer.

Ces variables permettront aussi d'appréhender les sorties de la pauvreté en fonction du sexe, de la nationalité et du statut face au logement, à l'activité et à l'emploi des membres présents dans un foyer.

Neuf des quatre-vingt-six variables retenues au sein de l'extraction concernent la situation résidentielle des foyers. Elles portent sur leur localisation géographique dans le département de Loire-Atlantique, sur leur statut résidentiel (locataires/propriétaires) et sur la nature de leur logement (parc privé/parc public).

Grâce à ces variables, il sera possible d'étudier les effets qu'a le passage du statut de locataire du parc privé au statut de locataire du parc social sur les phénomènes liés à la pauvreté des foyers. Ces variables ont aussi été conservées pour mettre en évidence des phénomènes de mobilité résidentielle des foyers et la manière dont celle-ci influe sur les sorties de la pauvreté.

De plus, elles offriront la possibilité d'observer des phénomènes de concentration de certains types de foyers au sein de petites zones territoriales, comme les micro-quartiers nantais.

Enfin, sept variables « d'identification » des foyers allocataires de la CAF ont été retenues. Parmi celles-ci, celle intitulée « matricule CAF » a été utilisée pour identifier chaque foyer suivi dans le cadre de l'enquête quantitative.

Pour les besoins de l'enquête, nous avons aussi créé cinq autres variables : une relative au RUC des foyers et quatre qui portent respectivement sur le nombre de mois en activité et en emploi au cours d'une année du chef de famille du foyer et de son conjoint éventuel.

Nous avons créé la première pour connaître directement le niveau des ressources économiques des foyers en fonction des années étudiées. Cette mesure a été obtenue en rapportant l'ensemble des revenus des foyers au nombre d'UC qui les composent. Pour créer

cette variable, nous avons pris en compte les derniers revenus annuels connus ou déclarés à la CAF par les foyers. Ces revenus ont été divisés par douze et augmentés du montant des prestations légales versées par la CAF pour le mois de décembre de l'année en cours. Les coefficients de pondération suivants ont été utilisés dans l'échelle d'équivalence : 1 UC pour le premier adulte du foyer, 0,5 UC par adulte supplémentaire et par enfant de 14 ans ou plus, 0,3 UC par enfant de moins de 14 ans et 0,2 UC pour les familles monoparentales.

Les variables qui concernent le nombre de mois en activité et en emploi au cours d'une année des membres d'un foyer ont quant à elles été créées pour étudier les effets qu'ont ces durées sur les sorties de la pauvreté. À l'aide de ces variables, nous chercherons à savoir dans quelle mesure une augmentation de la durée de présence en activité et/ou en emploi de chacun des membres d'un foyer et/ou de l'un ou l'autre favorise sa sortie de la pauvreté. Nous porterons donc une attention particulière aux changements qui interviennent dans la situation professionnelle des membres présents dans les foyers et à leurs effets sur les sorties de la pauvreté.

Sauf exception, les quatre-vingt-onze variables mentionnées précédemment sont présentes pour chacune des quatre années du suivi longitudinal.

Dans la base de données, le RUC de certains foyers n'est pas renseigné pour une ou plusieurs années du suivi statistique. L'absence de valeur pour cette variable peut s'expliquer de différentes manières.

Ceci peut d'abord correspondre au cas des foyers qui ne perçoivent de la part de la CAF que des prestations qui ne sont pas soumises à conditions de ressources. Dès lors, ils ne sont pas dans l'obligation de fournir et de déclarer leurs revenus à la CAF.

Ceci peut aussi être le fait des foyers qui déclarent de manière tardive leurs revenus à la CAF, c'est-à-dire plusieurs mois après l'actualisation annuelle de leur dossier statistique.

Il peut aussi s'agir de foyers dont les revenus sont mal connus, comme ceux des étudiants et des foyers qui perçoivent une double AAH.

L'absence de valeur pour cette variable peut également être en lien avec des changements intervenus dans la situation professionnelle des membres des foyers, comme le passage du statut de salarié à celui de retraité qui entraîne un non renseignement de leur revenu dans la base de données.

Enfin, les foyers qui bénéficient du RSA déclarent leurs ressources de manière trimestrielle à la CAF. Nous pouvons donc supposer qu'un décalage temporel entre la communication des revenus faite par les allocataires et la saisie de ceux-ci au sein du fichier

statistique par les conseillers de cette administration, est à l'origine de l'absence d'informations sur leur situation économique.

La base de données à partir de laquelle nous avons travaillé constitue une richesse considérable pour les chercheurs qui désirent étudier les facteurs et les processus de sortie de la pauvreté d'individus et de ménages. Néanmoins, les données exploitées sont issues d'un fichier administratif, c'est-à-dire qu'elles n'ont pas été directement conçues pour effectuer une analyse de statistique sociale[440]. Ainsi, sauf à vouloir réaliser en amont un travail entre les chercheurs et les services administrant les bases de données, dans un premier temps, le sociologue doit faire avec les informations disponibles et non avec celles qui lui sont nécessaires. Eu égard à la source de données de la CAF, certaines limites et difficultés méthodologiques ont donc été identifiées. Ces difficultés et leurs effets sur les résultats obtenus vont maintenant être présentés.

3.2. Les impensés d'une administration ou l'invisibilité statistique : les difficultés méthodologiques rencontrées

3.2.1. Un champ d'observation incomplet

Pour les professionnels de l'action publique, le travail de quantification des sorties de la pauvreté repose souvent sur une estimation plus que sur une mesure exacte. La complexité de ce phénomène engendre aussi bien pour les professionnels du social que pour les chercheurs, des difficultés méthodologiques pour identifier les populations concernées. Dès lors, une fois l'extraction réalisée, avant de l'exploiter, nous avons pris connaissance de ses premières limites et des difficultés méthodologiques qu'elles allaient engendrer dans le cadre de notre recherche.

La première difficulté identifiée concerne le champ d'étude couvert par le fichier de la CAF. Le champ d'observation de cette administration privée, chargé d'un service public, reste incomplet. Il n'est pas exhaustif. Aussi, certaines catégories de population exclues, absentes ou mal représentées au sein du fichier de la CAF sont invisibles statistiquement. Elles sont difficiles à trouver pour étudier leur sortie de la pauvreté. En effet, comme le signalent Cyrille Broilliard, Thomas Le Jeannic et Pascal Oger, les données de la CAF couvrent « la population des allocataires, celle de leur conjoint éventuel, des enfants à charge et des autres personnes à

[440] Desrosières Alain, « Décrire l'état ou explorer la société : les deux sources de la statistique publique », *Art.cit.,* p. 5.

charge »[441]. Néanmoins, comme l'indique aussi Catherine Jaulent, « le champ retenu pour déterminer [la population des foyers allocataires de la CAF] exclut certaines catégories d'allocataires pour lesquels la constitution de leur revenu avec les fichiers CAF [est] impossible ou entachée d'incertitudes importantes »[442]. Il s'agit des personnes qui ont 65 ans ou plus, des agriculteurs, des étudiants, y compris de ceux qui touchent des aides au logement, ainsi que des personnes handicapées qui vivent en maisons spécialisées. Les premières sont exclues du champ d'observation du fichier général de la CAF car elles sont prises en charge par la CNAV, les secondes parce qu'elles sont couvertes par la MSA et les dernières parce que la CAF estime que l'ensemble de leurs revenus sont mal connus. Aussi, les catégories de population mentionnées ci-dessus ne sont pas présentes au sein de l'extraction, ce qui contribue à rendre invisible leur sortie de la pauvreté à l'aide du suivi statistique.

D'autres catégories sont également absentes de la base de données. C'est le cas des foyers qui ne bénéficient d'aucune prestation légale de la CAF ou qui n'y recourent pas. En fonction de la durée et de la validité de leur titre de séjour, certains foyers d'origine étrangère ou en situation irrégulière n'apparaissent pas non plus au sein du suivi longitudinal. Ainsi, la sortie d'une situation de pauvreté de ces populations n'est pas visible grâce à l'exploitation statistique.

Qui plus est, nous avons observé des problèmes de représentativité de la population et des territoires au sein du fichier. Les foyers en couple sans enfant ou avec un seul enfant qui ne perçoivent aucune prestation de la CAF sont peu représentés dans la base de données. Leur sortie de la pauvreté est donc plus difficile à appréhender. À l'inverse, les foyers monoparentaux sont surreprésentés dans le fichier.

En outre, les aides de la CAF sont surtout distribuées dans des territoires où se concentrent des foyers en situation de pauvreté. Pour cette raison, certaines zones géographiques peuvent être qualifiées artificiellement de « territoires de pauvres », puisque le calcul du nombre de pauvres dans un territoire donné repose sur la domiciliation des personnes dans la zone considérée. Or, les SDF peuvent être domiciliés au CCAS. Ceci contribue donc à faire augmenter artificiellement le nombre de personnes pauvres dans un territoire donné sans que celles-ci n'y soient effectivement présentes.

[441] Broilliard Cyrille, Le Jeannic Thomas et Oger Pascal, « Une source, une méthode pour mesurer localement la pauvreté », *Art.cit.*, p. 58.
[442] Jaulent Catherine, « 3,4 millions d'allocataires à bas revenus dans les caisses d'allocations familiales en 2006 », *L'e-ssentiel*, CNAF, DSER, n° 76, août 2008, pp. 1-4.

D'autres obstacles à l'étude des sorties de la pauvreté que le champ d'observation couvert par la CAF existent. Ces biais sont en rapport avec les variables. Dans certains cas, ces dernières sont absentes, incomplètes ou faussées et des sources d'erreurs possibles ont été mises en évidence.

3.2.2. Une source administrative insatisfaisante : des variables absentes, incomplètes ou faussées

La base de données de la CAF renseigne le sociologue sur de nombreuses variables utiles à l'analyse sociologique des sorties de la pauvreté. Néanmoins, lorsqu'il s'agit d'aller au-delà d'une approche monétaire de la pauvreté s'observe une absence de variables essentielles à l'analyse de ce phénomène. En effet, le fichier de la CAF ne référence pas certaines dimensions de la vie des foyers, tels que le domaine scolaire ou relationnel. Les données relatives à la scolarité des membres des foyers, à leur niveau d'études et de diplôme, à la morphologie des réseaux sociaux dans lesquels ils s'inscrivent ou bien aux économies souterraines qu'ils peuvent effectuer sont absentes du fichier de la CAF. Or, tous ces éléments peuvent servir l'analyse sociologique des trajectoires de sortie de la pauvreté.

D'autres domaines, tels que les domaines professionnel et économique pourtant présents au sein de la base n'interrogent pas certains indicateurs nécessaires à la mesure des sorties de la pauvreté. C'est le cas de la catégorie socioprofessionnelle des personnes présentes dans les foyers, de leur profession, de la nature de leur contrat de travail, de leur temps de travail hebdomadaire ou de leur niveau d'épargne. En effet, ces informations ne sont pas renseignées au sein du fichier de la CAF. Pourtant, au même titre que les données qui portent sur le niveau de diplôme et l'étendue des réseaux sociaux, elles sont utiles au sociologue pour comprendre les processus de sortie de la pauvreté des foyers. Dès lors, les données de la CAF n'offrent qu'une vision partielle du phénomène étudié.

Dans le même ordre d'idées, aucune variable n'indique les montants des revenus du patrimoine des foyers[443], des prestations alimentaires qui leur sont versées éventuellement et des transferts liés à la solidarité familiale ou amicale. À ce titre, nous pouvons faire

[443] À compter du 1er octobre 2016, « la loi n° 2015-1785 de finances pour 2016 met fin au versement des aides au logement pour les enfants des familles assujetties à l'Impôt sur la fortune (ISF), et prévoit la prise en compte de la valeur du patrimoine pour l'attribution de ces aides ». En effet, à compter de cette date, la CAF tiendra compte du patrimoine des familles (livrets A, résidences secondaires, livrets d'épargne) pour calculer le montant de l'APL. Voir le site officiel de l'administration française à l'adresse suivante : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12006.

l'hypothèse que l'absence de ces variables au sein de la base de données contribue à sous-estimer les ressources de certains foyers.

Dans l'extraction, une autre difficulté concerne les valeurs de certaines variables, en particulier de celles qui se rapportent aux montants des ressources des foyers. Dans certains cas, elles sont inconnues, manquantes ou faussées. En effet, les valeurs des variables qui concernent la situation économique des foyers sont parfois inconnues et référencées par le nombre « 99999.99 » ou par un point « . » dans le fichier statistique. Comme nous l'avons vu précédemment, le premier cas s'explique par des déclarations de ressources tardives ou non obligatoires, par des revenus mal connus de la CAF ou par des décalages temporaires entre la déclaration des ressources et leur saisie, le second concerne exclusivement les foyers qui ont disparus de la base de données. Néanmoins, quel que soit la raison du non renseignement des valeurs de ces variables, celles-ci constituent une limite forte pour identifier une partie des foyers possiblement sortis de la pauvreté.

En outre, les valeurs de certaines variables peuvent être faussées au sein de l'extraction. Par exemple, l'estimation des ressources de tous les foyers n'est pas homogène : pour les foyers allocataires du RSA, les ressources retenues sont dites « contemporaines »[444] d'après Brigitte Debras, c'est-à-dire qu'elles concernent l'année en cours alors que pour les autres foyers ce sont les ressources de l'année N-1 qui sont utilisées.

De plus, un biais dans le calcul du RUC des foyers réside dans la mensualisation du revenu annuel déclaré. En effet, l'estimation des ressources mensuelles des foyers est obtenue en divisant le revenu annuel par douze. Ce calcul répartit équitablement les ressources annuelles des foyers sur chaque mois. Néanmoins, il tend à rendre invisible leur sortie éventuelle de la pauvreté au cours d'une année. En effet, en ne tenant pas compte de l'alternance des revenus des foyers en fonction de leurs périodes d'emploi et de chômage, ce calcul tend à lisser leurs ressources sur une année.

Des changements législatifs et l'évolution des dispositifs mis en place perturbent aussi la continuité de la série statistique. Ils peuvent venir complexifier l'analyse des résultats obtenus. Dans la base de données, les variables « RMI versé » et « API versé » sont présentes pour les années 2008 à 2010 et absentes pour l'année 2011. Parallèlement, la variable « RSA versé » se trouve dans le fichier à partir de l'année 2009. Aussi, alors que le RMI et l'API ont été fusionnés lors de la mise en place du RSA, ces trois variables ont coexisté et ont été renseignées au sein du fichier de la CAF pendant plusieurs années consécutives.

[444] Debras Brigitte, « Mesure des bas revenus : enjeux méthodologiques sur les données des caisses d'allocations familiales », *Art.cit.,* p. 83.

Dès lors, des difficultés apparaissent lorsqu'il s'agit d'appréhender l'effectif réel de foyers bénéficiant de ces minima sociaux et l'effectif réel de ceux qui n'en bénéficient pas et/ou qui en sont sortis. En effet, en raison des changements législatifs, il est légitime de se demander si c'est l'effectif des foyers percevant ces minima sociaux qui augmente ou si ce sont les systèmes d'évaluation qui contribuent à faire augmenter leurs effectifs.

Enfin, dans la base de données de la CAF, il y a des sources d'erreurs possibles, d'où la nécessité de savoir qui peut entrer des données, comment elles sont saisies et quels sont les problèmes d'usage connus par les services qui administrent le fichier. En effet, des phénomènes qui interrogent ont été observés dans le fichier de la CAF. Par exemple, certains chefs de famille de foyers référencés de sexe masculin en 2008 se transforment en chef de famille de sexe féminin les années suivantes, ou vice-versa. Nous faisons l'hypothèse que ce phénomène correspond à des changements dans la situation matrimoniale des foyers.

Nous avons également observé quelques foyers dont le montant du RUC mensuel était supérieur à 25 000 €. Pour expliquer ce phénomène, nous avons fait l'hypothèse qu'il s'agissait de réceptions d'héritages ou de rentes.

Au final, l'extraction à partir de laquelle nous avons travaillé constitue une richesse considérable pour étudier les sorties de la pauvreté. Elle donne en effet des informations précieuses sur les différentes sphères de la vie des foyers et sur l'évolution de leur situation au cours du temps. Néanmoins, les données dont nous disposons n'ont pas été construites et pensées dans un cadre strictement sociologique. Elles relèvent d'une logique administrative. Ainsi, comme nous l'avons vu, du fait même de leur nature, ces données ne sont pas exemptes de limites pour notre recherche. Elles offrent certes la possibilité de quantifier les sorties de la pauvreté mais elles ne permettent d'étudier qu'en minorant des individus et des foyers concernés par cette situation, à savoir ceux qui sont allocataires de la CAF, qui peuvent bénéficier d'aides légales de la part de cette administration ou qui y recourent, ceux qui habitent le département de Loire-Atlantique, qui ont moins de 65 ans, qui ne font pas partie d'un régime spécial et qui ne sont pas handicapés vivant en maisons spécialisées ou étudiants. Les autres foyers ne sont pas visibles au sein du fichier de la CAF. Dès lors, leur sortie de la pauvreté devient plus complexe à appréhender.

Pour étudier les facteurs et les processus qui contribuent à la sortie de la pauvreté des foyers présents au sein de l'extraction, nous avons observé l'évolution de leur situation économique au cours du temps. Ceci a débouché sur l'élaboration d'une classification des foyers. Dans la partie qui suit, nous expliquons la manière dont nous avons procédé pour

obtenir cette classification, les différentes catégories de foyers créées et les différents parcours de pauvreté mis en évidence grâce à celle-ci.

3.3. L'élaboration d'une classification des foyers et la mise en évidence des différents parcours de pauvreté

Pour entamer une discussion sur la sortie d'une situation de pauvreté des foyers et pour quantifier ces sorties à l'aide de la base de données, trois étapes se sont succédées.

Schéma 4. Les étapes successives de la classification des foyers

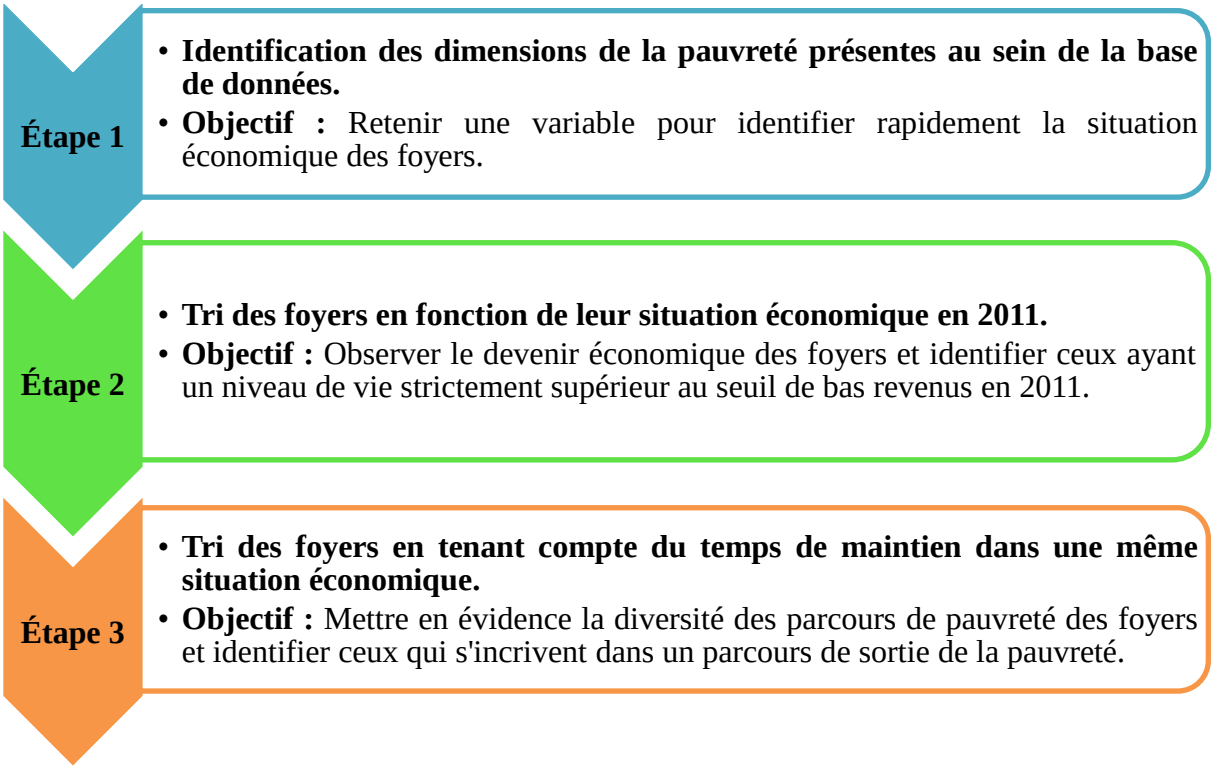

Nous avons d'abord mené une réflexion sur les dimensions de la pauvreté présentes au sein du fichier de la CAF.

Puis nous avons trié les foyers en fonction de leur situation économique à la fin du suivi statistique, en 2011. Ce premier tri a permis d'observer le devenir économique des foyers trois ans après le début du suivi longitudinal. Il a donné lieu à la création de quatre catégories de foyers.

Un second tri a tenu compte du temps pendant lequel les foyers ont eu un niveau de vie strictement inférieur ou supérieur ou égal au seuil de bas revenus. Ce second tri, ajouté au premier, a permis de mettre en évidence la diversité des parcours de pauvreté des foyers. Comme nous allons le voir, parmi ceux-ci, nous avons observé des parcours de sortie de la pauvreté. Certains apparaissent plus consolidés que d'autres.

3.3.1. Aborder la pauvreté à l'aide de sa dimension monétaire

Comme tout concept, la pauvreté comprend différentes dimensions. Comme nous l'avons vu dans le chapitre 1, la première est monétaire, la seconde administrative, la troisième subjective et la dernière aborde la pauvreté en termes de conditions de vie. Ces différentes dimensions de la pauvreté sont nécessaires à l'analyse de ce phénomène et à sa quantification, ainsi qu'à celles de certains de ses aspects. Néanmoins, dans le cadre du suivi quantitatif, pour identifier la sortie d'une situation de pauvreté d'individus et de foyers, nous avons privilégié l'approche monétaire.

Si nous avons privilégié cette approche c'est parce que la base de données de la CAF comprend une majorité de variables relatives à la situation économique des foyers et que la variable concernant le RUC permet d'identifier rapidement la situation économique des allocataires.

De plus, les données présentes au sein du fichier ne permettent pas ou que partiellement de saisir la sortie d'une situation de pauvreté à l'aide d'une autre approche. En effet, s'agissant de la pauvreté en termes de conditions de vie, une seule variable relative à la décence du logement des foyers permet d'obtenir une indication sur le niveau des privations des foyers. De la même manière, dans l'extraction, aucune variable ne concerne la pauvreté subjective des foyers, c'est-à-dire la perception qu'ils ont de leur propre situation.

Plus encore, si la base de données contient des indications sur la pauvreté administrative des foyers, c'est-à-dire sur la situation des bénéficiaires de minima sociaux, une de ses limites est de ne pas tous les appréhender. En effet, parmi les neuf minima sociaux en vigueur en France, seuls deux sont versés par la CAF. Il s'agit du RSA et de l'AAH. Les autres sont pris en charge par des organismes différents. Leurs bénéficiaires sont donc absents du champ d'observation couvert par la CAF.

En outre, en raison des changements de règlementation qui sont intervenus dans les législations relatives aux minima sociaux entre le début et la fin du suivi statistique des foyers, il était difficile d'utiliser l'approche administrative de la pauvreté pour quantifier les

sorties de la pauvreté. En effet, suite à la loi n° 2008-1249[445] qui a été promulguée le 1er décembre 2008, l'API et le RMI ont été refondus dans le RSA. Or, comme nous l'avons vu précédemment, dans le fichier, les trois variables que sont l'API, le RMI et le RSA apparaissaient toutes les trois pour les années 2009 et 2010, si bien qu'il était difficile d'identifier avec certitude, sans risque de doublons, les foyers qui étaient en situation de pauvreté administrative pour ces années.

Ainsi, pour élaborer une classification des foyers, le principal critère de pauvreté que nous avons retenu est un critère monétaire. Le choix de retenir cette dimension de la pauvreté a été fonction des possibilités offertes par la base de données.

Une fois cette approche retenue, nous avons d'abord trié les foyers en fonction de leur situation économique à la fin du suivi statistique, en 2011.

3.2.2. La création de quatre catégories de foyers

Le premier tri a été mis en place afin d'observer la situation économique des foyers trois ans après le début du suivi statistique, puis pour identifier et distinguer ceux étant encore ou à nouveau en situation de pauvreté en 2011 et ceux ne l'étant pas ou plus. C'est-à-dire pour distinguer ceux qui avaient encore ou à nouveau un niveau de vie inférieur ou égal au seuil de bas revenus en 2011 de ceux dont les ressources économiques étaient strictement supérieures à ce seuil cette même année. Nous considérons en effet que tous les foyers sortis de la pauvreté sont d'abord des foyers dont le niveau de vie est strictement supérieur au seuil de bas revenus pour l'année 2011.

Pour effectuer ce premier tri, nous avons utilisé la variable « RUC du foyer ». Cette dernière a permis d'identifier rapidement un foyer comme étant ou non en situation de pauvreté.

Partant de cette variable, qu'il s'agisse de l'année 2008, de l'année 2009, de l'année 2010 ou de l'année 2011, nous avons considéré que tous les foyers qui avaient un RUC inférieur ou égal à 956 € par mois étaient en situation de pauvreté. Le seuil de 956 € correspond à la moyenne des seuils de bas revenus des années 2008 à 2011. À l'inverse, tous les foyers qui avaient un RUC strictement supérieur à 956 € par mois ont été classés parmi les foyers qui n'étaient pas en situation de pauvreté pour la ou les années considérées.

[445] Voir la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion sur le site de Légifrance consultable à l'adresse suivante :
https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019860428

Nous avons donc utilisé un seuil de bas revenus moyen pour distinguer les foyers pauvres des foyers non pauvres pour chaque année du suivi longitudinal.

Les seuils de bas revenus des années 2008 à 2011 ont été lissés et condensés dans un seul et même seuil de bas revenus et c'est ce seuil de bas revenus recalculé qui a été utilisé pour classer les foyers en fonction de leur situation économique en 2011 et au cours des autres années du suivi longitudinal. Quelle que soit l'année du suivi longitudinal observée, les variations annuelles du seuil de bas revenus définies par la CAF n'ont donc pas directement été prises en compte. Elles ont été aplanies dans un seul et même seuil de bas revenus. Le choix d'utiliser un seuil de bas revenus invariable pour les quatre années du suivi longitudinal a permis de comparer des situations définies de la même manière. Nous avons fait ce choix car sur une période courte, ici de quatre années, nous avons estimé que les modes de vie changent peu et que les comportements relatifs à la manière d'utiliser les ressources changent également lentement. Dès lors, il a été permis de lisser le seuil de bas revenus sur les quatre années du suivi longitudinal.

La mise en place du premier tri a débouché sur la création de quatre catégories de foyers en fonction de leur situation économique en 2011. Il a aussi permis d'identifier les foyers qui étaient toujours présents au sein de la base de données à la fin du suivi statistique et ceux qui avaient disparus du fichier.

Tableau 4. Les quatre catégories de foyers créées

<table>
<tr><th>2008</th><th>2009</th><th>2010</th><th>2011</th></tr>
<tr><td rowspan="4">Tous les foyers retenus ont un niveau de vie inférieur ou égal au seuil de bas revenus. 11 923 foyers</td><td colspan="2" rowspan="4">Observation du devenir économique des foyers en 2011 au regard du niveau de leur RUC. ⟶</td><td>Foyers pauvres 4 994</td></tr>
<tr><td>Foyers non pauvres 2 842</td></tr>
<tr><td>Foyers inconnus 537</td></tr>
<tr><td>Foyers disparus 3 550</td></tr>
</table>

Nous avons en effet distingué les foyers pauvres en 2011 des foyers non pauvres, inconnus et disparus de la base de données. Les premiers avaient un RUC inférieur ou égal au seuil de bas revenus recalculé pour l'année 2011 ; les seconds en avaient un strictement supérieur à ce seuil et les troisièmes et quatrièmes avaient un niveau de vie qui était inconnu pour cette même année : les troisièmes parce que leur situation économique n'était pas renseignée et les quatrièmes parce qu'ils avaient disparus de la base de données.

Parmi les 11 923 foyers suivis, 4 994 étaient encore ou à nouveau en situation de pauvreté à la fin du suivi statistique, 2 842 n'étaient pas ou plus en situation de pauvreté à cette même date, 537 avaient une situation économique inconnue et 3 550 avaient disparus du fichier statistique. Le diagramme circulaire présenté ci-dessous permet d'appréhender de manière visuelle le pourcentage de foyers présent au sein de chaque catégorie créée.

Figure 3. Répartition des foyers en fonction de leur catégorie d'appartenance (en %)

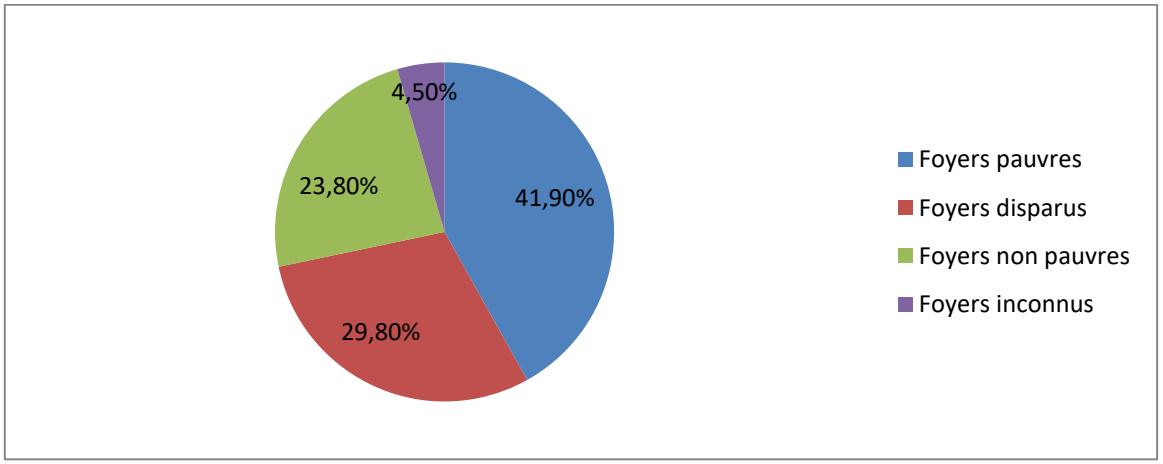

En observant ce diagramme, nous pouvons faire plusieurs constats par rapport au pourcentage de foyers présents au sein des différentes catégories élaborées.

Trois ans après le début du suivi statistique, nous constatons d'abord que la part des foyers qui ont encore ou à nouveau un niveau de vie inférieur ou égal au seuil de bas revenus est la plus importante. En effet, un peu plus de quatre foyers sur dix (41,90 %) étaient dans cette situation en 2011. D'un autre côté, à peine un quart (23,80 %) des foyers n'étaient pas ou plus en situation de pauvreté à la fin du suivi longitudinal. Par eux-mêmes, ces deux chiffres mettent en évidence la difficulté qu'il semble y avoir pour les foyers suivis à s'extraire d'une situation de pauvreté. Il conduit aussi à s'interroger sur les caractéristiques socio-économiques des foyers qui réussissent à relever ce défi.

De plus, nous constatons qu'entre les années 2008 et 2011 un peu moins d'un tiers (29,80 %) des foyers ont disparus de la base de données et que 4,50 % ont une situation économique inconnue à la fin du suivi statistique.

Si notre regard ne se porte que sur les 8 373 foyers qui étaient toujours présents au sein de la base de données en 2011, exclusion faite des 3 550 foyers disparus donc, nous constatons plus encore l'importance de ceux qui étaient encore ou à nouveau en situation de

pauvreté à la fin du suivi statistique. En effet, parmi ceux toujours présents dans le fichier en 2011, plus de la moitié (59,6 %) étaient encore ou à nouveau en situation de pauvreté, un peu plus d'un tiers (33,9 %) n'étaient pas ou plus pauvres et 6,5 % avaient une situation économique inconnue.

Plus encore, parmi les 7 836 foyers qui étaient toujours présents au sein de la base de données en 2011 et dont la situation économique était renseignée, un peu moins des deux tiers (63,7 %) étaient encore ou à nouveau en situation de pauvreté et un peu plus d'un tiers (36,3 %) n'y étaient pas ou plus.

Parmi les foyers suivis, nous observons donc une majorité de foyers qui sont encore ou à nouveau pauvres à la fin du suivi statistique.

Le premier critère de classement des foyers a donc permis de définir quatre catégories de foyers en fonction de leur situation économique en 2011. Une fois ces catégories définies, nous nous sommes ensuite intéressée à la situation économique des foyers en 2009 et en 2010. Comme nous allons le voir, ce second critère de classement des foyers a permis de mettre en évidence la diversité de leurs parcours de pauvreté.

3.2.3. La mise en évidence d'une diversité de parcours de pauvreté des foyers

Pour quantifier les sorties de la pauvreté à l'aide de la base de données, toujours à l'aide de la variable RUC, nous avons ensuite trié les foyers en fonction de leur situation économique en 2009 et en 2010. C'est-à-dire que nous avons observé le temps pendant lequel ils se sont maintenus dans une même situation économique, à savoir en situation de pauvreté ou non.

Le second critère de tri des foyers a été mis en place en partant du postulat que plus que d'avoir un niveau de vie strictement supérieur au seuil de bas revenus en 2011, un foyer devait aussi s'être maintenu plusieurs années consécutives au-dessus de ce seuil pour s'inscrire dans un parcours de sortie de la pauvreté consolidée, c'est-à-dire dans un parcours de sortie durable de la pauvreté ou de maintien hors d'une situation de pauvreté.

La mise en place du second critère de tri des foyers a débouché sur une classification plus complexe de ces derniers et sur la mise en évidence de différents parcours de pauvreté. En effet, il a permis d'identifier des parcours et des sous-parcours de pauvreté des foyers au sein de chaque catégorie créée.

La classification exhaustive obtenue est présente dans l'annexe 4 du manuscrit. Néanmoins, pour faciliter la compréhension du lecteur, nous proposons ici une classification

condensée et simplifiée. Au sein de chaque catégorie de foyers créée, ne seront mis en évidence que les quatre à cinq parcours relatifs à leur pauvreté qui sont les plus pertinents par rapport à notre objet de recherche. Nous allons nommer chacun de ces parcours et parler de l'effectif de foyers qu'ils contiennent.

3.2.3.1. Les parcours de pauvreté des foyers pauvres

Au sein de la catégorie des foyers pauvres, nous avons mis en évidence quatre parcours de pauvreté des foyers : le parcours des foyers qui ont été en situation de pauvreté durable, celui des foyers qui ont été en situation de non pauvreté une seule année au cours du suivi statistique, celui de ceux qui ont été en situation de non pauvreté deux années consécutives et celui des foyers dont le parcours n'a pas pu être classé.

Tableau 5. Les parcours de pauvreté des foyers pauvres

2008	**2009**	**2010**	**2011**	**Effectif de foyers**	**Pourcentage à partir de la catégorie concernée**	**Pourcentage sur l'ensemble des foyers**
Catégorie des foyers pauvres				4 994	100 %	41,9 %
Parcours 1 – Parcours des foyers **en situation de pauvreté durable**				3 644	73 %	30,6 %
Inférieur ou égal*	Inférieur ou égal	Inférieur ou égal	Inférieur ou égal			
Parcours 2 – Parcours des foyers **en situation de non pauvreté une seule année**				791	15,8 %	6,6 %
Inférieur ou égal	Strictement supérieur	Inférieur ou égal	Inférieur ou égal			
Inférieur ou égal	Inférieur ou égal	Strictement supérieur	Inférieur ou égal			
Parcours 3 – Parcours des foyers **en situation de non pauvreté deux années consécutives**				285	5,7 %	2,4 %
Inférieur ou égal	Strictement supérieur	Strictement supérieur	Inférieur ou égal			
Parcours 4 – Parcours des **foyers inclassables**				274	5,5 %	2,3 %
Inférieur ou égal	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné			
Total				/	/	100 %

*Lecture :
L'expression « inférieur ou égal » signifie que le niveau de vie des foyers était inférieur ou égal au seuil de bas revenus pour l'année considérée.
L'expression « strictement supérieur » indique que les foyers avaient un niveau de vie strictement supérieur au seuil de bas revenus pour l'année considérée.

Les premiers ont eu un niveau de vie inférieur ou égal au seuil de bas revenus au cours des quatre années du suivi statistique, c'est-à-dire qu'ils se sont maintenus en situation de pauvreté quatre années consécutives. Les foyers qui s'inscrivent dans ce type de parcours sont au nombre de 3 644. Ils représentent quasiment les trois quarts (73 %) des foyers pauvres et un peu moins d'un tiers (30,6 %) de l'ensemble des foyers suivis.

Les seconds ont eu un niveau de vie strictement supérieur au seuil de bas revenus une année au cours du suivi longitudinal, soit en 2009 soit en 2010. Ces derniers sont au nombre de 791. Ils représentent moins d'un cinquième (15,8 %) des foyers pauvres et 6,6 % de l'ensemble des foyers.

Les troisièmes ont eu un niveau de vie strictement supérieur au seuil de bas revenus deux années consécutives au cours du suivi longitudinal, à savoir en 2009 et en 2010. Ils sont au nombre de 285, représentent 5,7 % des foyers pauvres et 2,4 % de l'ensemble des foyers.

Les quatrièmes enfin ont eu un niveau de vie non renseigné[446] au moins une année au cours du suivi longitudinal. Ces derniers sont au nombre de 274. Ils représentent 5,5 % des foyers pauvres et 2,3 % de l'ensemble des foyers.

Au final, au sein de la première grande catégorie de foyers créée, il est intéressant de constater que la majorité des foyers s'inscrivent dans un parcours de pauvreté durable, c'est-à-dire de maintien dans une situation de pauvreté.

Nous avons ensuite identifié les parcours relatifs à la pauvreté des foyers non pauvres.

3.2.3.2. Les parcours relatifs à la pauvreté des foyers non pauvres

Cinq parcours relatifs à la pauvreté des foyers non pauvres ont été mis en évidence : le parcours des foyers en situation de sortie consolidée de la pauvreté, celui des foyers en situation de sortie intermédiaire de la pauvreté, celui de ceux qui s'inscrivent dans un parcours ascendant, celui des foyers dans un parcours de transitions courtes dans la pauvreté et celui des foyers dont le parcours n'a pas pu être classé.

Les premiers ont eu un niveau de vie strictement supérieur au seuil de bas revenus trois années consécutives au cours du suivi longitudinal, à savoir en 2009, en 2010 et en 2011. Les foyers qui s'inscrivent dans ce type de parcours sont au nombre de 836. Ils représentent plus d'un quart (29,4 %) des foyers non pauvres et 7 % de l'ensemble des foyers.

[446] Non renseigné parce que le foyer a disparu de la base de données ou parce que son niveau de vie était inconnu pour l'année considérée.

Les deuxièmes ont eu un niveau de vie strictement supérieur au seuil de bas revenus deux années consécutives au cours du suivi longitudinal, à savoir en 2010 et en 2011. Ces foyers sont au nombre de 646. Ils représentent un peu plus d'un cinquième (22,7 %) des foyers non pauvres et 5,4 % de l'ensemble des foyers.

Les troisièmes ont eu un niveau de vie strictement supérieur au seuil de bas revenus une année au cours du suivi longitudinal, à savoir en 2011. Au nombre de 808, ces foyers représentent plus d'un quart (28,4 %) des foyers non pauvres et 6,8 % de l'ensemble des foyers.

Tableau 6. Les parcours de pauvreté des foyers non pauvres

2008	2009	2010	2011	Effectif de foyers	Pourcentage à partir de la catégorie concernée	Pourcenta-ge sur l'ensemble des foyers
Catégorie des foyers non pauvres				2 842	100 %	23,8 %
Parcours 1 – Parcours des foyers **en situation de sortie consolidée de la pauvreté**				836	29,4 %	7 %
Inférieur ou égal*	Strictement supérieur	Strictement supérieur	Strictement supérieur			
Parcours 2 – Parcours des foyers **en situation de sortie intermédiaire de la pauvreté**				646	22,7 %	5,4 %
Inférieur ou égal	Inférieur ou égal	Strictement supérieur	Strictement supérieur			
Parcours 3 – Parcours **de pauvreté ascendant des foyers**				808	28,4 %	6,8 %
Inférieur ou égal	Inférieur ou égal	Inférieur ou égal	Strictement supérieur			
Parcours 4 – Parcours de situations de **transitions courtes dans la pauvreté des foyers**				238	8,4 %	2 %
Inférieur ou égal	Strictement supérieur	Inférieur ou égal	Strictement supérieur			
Parcours 5 – Parcours des **foyers inclassables**				314	11,1 %	2,6 %
Inférieur ou égal	NR	NR	Strictement supérieur			
Total				/	/	100 %

*Lecture :
L'expression « inférieur ou égal » signifie que le niveau de vie des foyers était inférieur ou égal au seuil de bas revenus pour l'année considérée.
L'expression « strictement supérieur » indique que les foyers avaient un niveau de vie strictement supérieur au seuil de bas revenus pour l'année considérée.
L'expression « NR » indique que les foyers avaient un niveau de vie non renseigné pour l'année considérée.

Les quatrièmes ont eu un niveau de vie strictement supérieur au seuil de bas revenus en 2009 et inférieur ou égal à ce seuil en 2010. Ces foyers alternent d'une année à l'autre entre niveau de vie strictement supérieur au seuil de bas revenus et niveau de vie inférieur ou égal à ce seuil. Leur situation économique fluctue donc d'une année à l'autre. Les foyers qui s'inscrivent dans ce type de parcours sont au nombre de 238. Ils représentent 8,4 % des foyers non pauvres et 2 % de l'ensemble des foyers.

Enfin, un cinquième et dernier parcours concerne les foyers qui ont eu un niveau de vie non renseigné au moins une année au cours du suivi longitudinal. Comme pour la première catégorie de foyers élaborée, les parcours de ces foyers n'ont pas pu être classés. Ces derniers sont au nombre de 314. Ils représentent 11,1 % des foyers non pauvres et 2,6 % de l'ensemble des foyers observés.

Au final, au sein de la catégorie des foyers non pauvres, nous constatons qu'une minorité, seulement 7 %, s'inscrit dans un parcours de sortie de la pauvreté que nous avons appelé consolidée, dans la mesure où le niveau de vie des foyers concernés par cette situation a été strictement supérieur au seuil de bas revenus trois années consécutives. Pourtant, c'est notamment à ces foyers qu'une attention sera portée afin de comprendre quels sont les facteurs et les processus qui contribuent aux sorties de la pauvreté et au maintien des foyers hors de cette situation.

Nous avons ensuite identifié les parcours de pauvreté des foyers disparus et inconnus.

3.2.3.3. Les parcours de pauvreté des foyers disparus et inconnus

Six parcours de pauvreté ont été identifiés pour ces deux catégories de foyers. Nous les avons regroupés car la classification sur laquelle ils débouchent est identique.

En effet, les foyers qui s'inscrivent dans le premier parcours ont eu un niveau de vie inférieur ou égal au seuil de bas revenus trois années consécutives au cours du suivi longitudinal, à savoir en 2008, en 2009 et en 2010 mais leur situation économique n'est pas renseignée pour l'année 2011, soit parce qu'ils ont disparu de la base de données, soit parce que leur niveau de vie est inconnu. 422 foyers sont dans cette situation. Ils représentent 3,5 % de l'ensemble des foyers.

Dans le deuxième parcours repéré, les foyers ont eu un niveau de vie strictement supérieur au seuil de bas revenus une seule année au cours du suivi statistique et non renseigné pour la dernière année. Les foyers qui ont ce type de parcours sont au nombre de 354. Ils représentent 3 % de l'ensemble des foyers étudiés.

Tableau 7. Les parcours de pauvreté des foyers disparus et inconnus

2008	2009	2010	2011	Effectif de foyers	% sur l'ensemble des foyers
Catégorie des foyers disparus et inconnus				4 087	34,3 %
Parcours 1 – Parcours des foyers dont le niveau de vie a été inférieur ou égal au seuil de bas revenus trois années consécutives et non renseigné la dernière année				422	3,5 %
Inférieur ou égal	Inférieur ou égal	Inférieur ou égal	NR		
Parcours 2 – Parcours des foyers dont le niveau de vie a été strictement supérieur au seuil de bas revenus une seule année au cours du suivi statistique et non renseigné la dernière année				354	3 %
Inférieur ou égal	Inférieur ou égal	Strictement supérieur	NR		
Inférieur ou égal	Strictement supérieur	Inférieur ou égal	NR		
Parcours 3 – Parcours des foyers dont le niveau de vie a été strictement supérieur au seuil de bas revenus deux années consécutives et non renseigné la dernière année				319	2,7 %
Inférieur ou égal	Strictement supérieur	Strictement supérieur	NR		
Parcours 4 – Parcours des foyers dont le niveau de vie a été strictement supérieur au seuil de bas revenus une année et non renseigné deux années				786	6,6 %
Inférieur ou égal	Strictement supérieur	NR	NR		
Inférieur ou égal	NR	Strictement supérieur	NR		
Parcours 5 – Parcours des foyers dont le niveau de vie a été inférieur ou égal au seuil de bas revenus deux années et non renseigné deux années				676	5,7 %
Inférieur ou égal	Inférieur ou égal	NR	NR		
Inférieur ou égal	NR	Inférieur ou égal	NR		
Parcours 6 – Parcours des foyers dont le niveau de vie n'a pas été renseigné trois années consécutives				1 530	12,8 %
Inférieur ou égal	NR	NR	NR		
Total				/	100 %

Les foyers qui s'inscrivent dans le troisième type de parcours ont eu un niveau de vie strictement supérieur au seuil de bas revenus deux années consécutives et non renseigné pour la dernière année. Ces derniers sont 319. Ils représentent 2,7 % de la totalité des foyers.

Le quatrième parcours regroupe 786 foyers qui représentent 6,6 % de l'ensemble des foyers observés. Ces derniers ont eu un niveau de vie strictement supérieur au seuil de bas revenus une année et non renseigné deux années.

Dans le cinquième parcours repéré, le niveau de vie des foyers a été inférieur ou égal au seuil de bas revenus deux années et non renseigné deux années. 676 foyers, qui représentent 5,7 % de la totalité des foyers, sont dans cette situation.

Enfin dans le dernier parcours, la situation financière des foyers n'a pas été renseignée pour trois années consécutives. Ce parcours compte 1 530 foyers, soit 12,8 % de l'effectif total des foyers.

La catégorie des foyers disparus et inconnus concerne 4 087 foyers, soit plus d'un tiers (34,3 %) de l'effectif total des foyers suivis.

Au sein de l'ensemble des parcours de pauvreté présentés, nous avons choisi de nous intéresser seulement à ceux dont la situation économique des foyers était connue pour les quatre années du suivi statistique. C'est-à-dire que n'ont été exploités que les parcours de pauvreté complets. En effet, les rapprochements entre les parcours qui comportaient l'ensemble des éléments d'analyse et ceux incomplets ont été jugés complexes. Ils ont été jugés d'autant plus difficiles à analyser sans mettre en place de traitements statistiques spécifiques, telle qu'une classification ascendante hiérarchique qui permet, d'après Olivier Martin, d'obtenir un découpage « des foyers en groupes homogènes dans un ensemble hétérogène »[447].

En outre, en raison de l'aspect multidimensionnel et dynamique de l'objet de la recherche, aucune classification ascendante hiérarchique n'a été réalisée. Les traitements statistiques liés à l'analyse des différents parcours de pauvreté des foyers ont donc seulement porté sur les 7 248 foyers qui avaient une situation économique connue pour les années 2008, 2009, 2010 et 2011, c'est-à-dire pour lesquels le parcours de pauvreté était entièrement renseigné.

Partant de ces foyers, trois parcours principaux de pauvreté ont été mis en évidence, dont certains comprennent des variantes.

[447] Martin Olivier, *L'enquête et ses méthodes, l'analyse de données quantitatives*, Paris, Armand Colin, 2011.

Le premier est un parcours de maintien dans la pauvreté des foyers, c'est-à-dire de pauvreté durable, dans la mesure où le niveau de vie des foyers a été inférieur ou égal au seuil de bas revenus au cours des quatre années du suivi statistique. 3 644 foyers sont concernés par cette situation. Ils représentent la moitié (50,3 %) des foyers dont le parcours de pauvreté est renseigné pour l'ensemble des années du suivi statistique.

Tableau 8. Les parcours de pauvreté retenus pour l'enquête et leurs variantes

2008	2009	2010	2011	Effectif de foyers	% des foyers
Parcours de maintien dans la pauvreté dont :				**3 644**	**50,3 %**
Variante 1 – Parcours de pauvreté durable				3 644	50,3 %
Inférieur ou égal*	Inférieur ou égal	Inférieur ou égal	Inférieur ou égal		
Parcours de sortie de la pauvreté dont :				**2 290**	**31,6 %**
Variante 1 – Parcours de sortie consolidée de la pauvreté				836	11,5 %
Inférieur ou égal	Strictement supérieur	Strictement supérieur	Strictement supérieur		
Variante 2 – Parcours de sortie intermédiaire de la pauvreté				646	8,9 %
Inférieur ou égal	Inférieur ou égal	Strictement supérieur	Strictement supérieur		
Variante 3 – Parcours ascendant				808	11,2 %
Inférieur ou égal	Inférieur ou égal	Inférieur ou égal	Strictement supérieur		
Parcours de pauvreté transitoire dont :				**1 314**	**18,1 %**
Variante 1 – Parcours de transitoires courtes dans la pauvreté				238	3,3 %
Inférieur ou égal	Strictement supérieur	Inférieur ou égal	Strictement supérieur		
Variante 2 – Parcours de transitions très courtes dans la pauvreté				791	10,9 %
Inférieur ou égal	Strictement supérieur	Inférieur ou égal	Inférieur ou égal		
Inférieur ou égal	Inférieur ou égal	Strictement supérieur	Inférieur ou égal		
Variante 3 – Parcours de transitions longues dans la pauvreté				285	3,9 %
Inférieur ou égal	Strictement supérieur	Strictement supérieur	Inférieur ou égal		
Total				**7 248**	**100 %**

*Lecture :
L'expression « inférieur ou égal » signifie que le niveau de vie des foyers était inférieur ou égal au seuil de bas revenus pour l'année considérée.
L'expression « strictement supérieur » indique que les foyers avaient un niveau de vie strictement supérieur au seuil de bas revenus pour l'année considérée.

Le deuxième parcours est un parcours que nous avons qualifié de sortie de la pauvreté des foyers. Il concerne un peu moins d'un tiers (31,6 %) des foyers dont la situation économique est renseignée pour l'ensemble des années du suivi statistique et il comprend différentes variantes.

La première concerne les foyers qui s'inscrivent dans un parcours de sortie consolidée de la pauvreté, dans la mesure où leur situation économique a été strictement supérieure au seuil de bas revenus trois années consécutives. 836 foyers sont dans cette situation. Ils représentent 11,5 % des foyers sur lesquels nous allons travailler.

La deuxième variante se rapporte aux foyers qui s'inscrivent dans un parcours de sortie intermédiaire de la pauvreté, dans le sens où leur situation économique a été deux années consécutives strictement supérieure au seuil de bas revenus, à savoir en 2010 et en 2011. Ces foyers sont 646. Ils représentent 8,9 % des foyers qui vont être étudiés.

Nous avons également défini une variante ascendante des parcours de sortie de la pauvreté. Cette dernière fait référence aux foyers dont la situation économique a été strictement supérieure au seuil de bas revenus une année : la dernière année du suivi longitudinal. 808 foyers s'inscrivent dans cette troisième variante du parcours principal de sortie de la pauvreté. Ils représentent 11,2 % des foyers.

Nous avons enfin mis en évidence un parcours de pauvreté que nous avons qualifié de transitoire. Ce parcours concerne les foyers dont la situation économique est, à une fréquence plus ou moins élevée, c'est-à-dire d'une année à l'autre, ou de deux années en deux années, soit inférieure ou égale au seuil de bas revenus, soit strictement supérieure à ce seuil. Les foyers qui s'inscrivent dans ce type de parcours sont au nombre de 1 314. Ils représentent moins d'un cinquième (18,1 %) des foyers dont le niveau de vie est renseigné pour les quatre années du suivi statistique.

Au sein de ce parcours de pauvreté transitoire, nous avons repéré un parcours de transitions courtes dans la pauvreté, dans le sens où le niveau de vie des foyers alterne d'une année à l'autre en étant soit inférieur ou égal au seuil de bas revenus, soit strictement supérieur à ce seuil. 238 foyers sont concernés par cette situation. Ils représentent 3,3 % des foyers.

La deuxième variante repérée concerne les foyers dont le niveau de vie a été strictement supérieur au seuil de bas revenus une seule année au cours du suivi statistique. Ces foyers sont au nombre de 791. Ils représentent 10,9 % des foyers.

Enfin, nous avons mis en évidence un parcours de transitions longues dans la pauvreté. Ce parcours se rapporte aux foyers qui ont eu un niveau de vie strictement supérieur au seuil

de bas revenus deux années consécutives, en 2009 et en 2010, et inférieur ou égal à ce seuil les autres années. 285 foyers, qui représentent 3,9 % des foyers dont la situation économique est renseignée pour les quatre années du suivi longitudinal, s'inscrivent dans ce parcours.

Pour étudier les facteurs et les processus qui contribuent aux sorties de la pauvreté, notre attention se portera en particulier sur les caractéristiques socio-économiques des foyers qui s'inscrivent dans les différentes variantes du parcours de sortie de la pauvreté définies. C'est-à-dire que nous mettrons en évidence les spécificités socio-économiques de ces foyers et l'évolution de celles-ci au cours du temps. Nous effectuerons également des comparaisons entre les caractéristiques socio-économiques des foyers qui s'inscrivent dans un parcours de sortie de la pauvreté et celles des foyers qui sont dans un autre parcours de pauvreté.

***

L'extraction statistique sur laquelle nous avons travaillé a été construite à partir des données administratives de la CAF, en mettant en place des filtres successifs. Elle a permis d'identifier une population de foyers allocataires de la CAF travailleurs nantais à bas revenus, c'est-à-dire la population qui correspondait au mieux au sein du fichier de la CAF à celle initialement recherchée des ménages de travailleurs pauvres. La base de données que nous avons construite permet de réaliser un suivi longitudinal des foyers sur quatre années consécutives. Néanmoins, elle permet d'étudier un minorant des individus et des foyers sortis de la pauvreté, à savoir ceux qui sont couverts par le champ d'observation de la CAF. Pour autant, les données présentes au sein de l'extraction ont aussi permis de mettre en évidence l'hétérogénéité des parcours de pauvreté des foyers. Nous avons mis en exergue trois grands parcours de pauvreté des foyers : un parcours de sortie de la pauvreté, un parcours de pauvreté transitoire et un parcours de maintien dans la pauvreté, ainsi que différentes variantes au sein de ces parcours.

Dans le chapitre suivant, nous allons présenter les caractéristiques socio-économiques de l'ensemble des foyers suivis et celles des foyers qui s'inscrivent dans les différentes catégories et les différents parcours de pauvreté identifiés. Ainsi, nous mettrons en évidence les facteurs qui contribuent aux sorties de la pauvreté des foyers, aux situations de pauvreté transitoire et aux situations de maintien dans la pauvreté.

CHAPITRE 4. La population étudiée et les parcours de pauvreté des foyers

***

Dans ce chapitre, nous allons présenter la population d'enquête et les facteurs explicatifs des différents parcours de pauvreté des foyers.

Pour cela, dans un premier temps, nous rendrons compte des caractéristiques socio-économiques des foyers allocataires de la CAF étudiés et de leurs tendances d'évolution entre les années 2008 et 2011. En creux, ce premier point conduira à formuler des hypothèses sur les attributs des foyers qui restent dans la base de données et sur ceux des foyers qui disparaissent du fichier. Dans un second temps, nous parlerons des spécificités des différentes catégories de foyers créées et des facteurs explicatifs de leur différence de revenu. Dans un troisième temps, nous mettrons en évidence les facteurs qui contribuent aux sorties de la pauvreté d'individus et de foyers. Nous étudierons aussi les facteurs qui expliquent l'installation des foyers dans la pauvreté. Nous évoquerons enfin des parcours faits d'expériences temporaires mais répétées de la pauvreté, c'est-à-dire que nous parlerons des facteurs explicatifs des parcours de pauvreté transitoire des foyers.

4.1. La population étudiée : évolutions entre 2008 et 2011

En 2008, 11 923 foyers nantais allocataires de la CAF classés travailleurs à bas revenus étaient présents dans la base de données. Trois ans après, en 2011, 8 373 foyers étaient toujours visibles dans le fichier, en raison d'un phénomène de déperdition des foyers. Les caractéristiques socio-économiques de ces foyers et leurs tendances d'évolution au cours du temps vont être présentées dans un premier temps.

Pour l'année 2011, l'analyse ne porte bien sûr que sur les foyers encore présents dans la base de données. Comme nous l'avons vu dans le chapitre 3, 3 550 foyers ont disparu de l'extraction entre l'année du début et de la fin de la période observée. Plus aucune donnée n'est donc disponible sur ces derniers.

Les évolutions que nous avons observées dans la situation des foyers portent sur leur situation familiale, leur sexe et leur nationalité, et aussi sur leurs situations résidentielle, professionnelle et économique.

4.1.1. L'évasion des foyers sans enfant

En 2008, parmi les 11 923 foyers observés, plus de la moitié (56,38 %) n'avaient aucun enfant à charge. Cette même année, la majorité des foyers (70,40 %) déclaraient ne pas avoir de conjoint[448], c'est-à-dire être célibataires, divorcés, séparés ou veufs et 29,60 % disaient en avoir un, c'est-à-dire être mariés, pacsés ou concubins. Plus précisément, presque la moitié (47,12 %) des foyers étaient isolés, c'est-à-dire qu'ils vivaient seuls dans leur logement, presque un quart (23,28 %) étaient monoparentaux, c'est-à-dire composés d'un adulte vivant seul avec un ou plusieurs enfants à charge de moins de 21 ans, un cinquième (20,34 %) étaient en couple avec enfant(s) et 9,26 % vivaient en couple sans enfant.

Tableau 9. Répartition des ménages français et nantais en fonction de leur structure familiale en 2008 (en %)

	Population des ménages*	
	Ménages de France métropolitaine	**Ménages nantais**
	2008 (en %)	
Ménages isolés	33,5 %	50,5 %
Ménages en couple sans enfant	27,2 %	20,1 %
Ménages en couple avec enfant(s)	28,2 %	17,7 %
Ménages monoparentaux	8,5 %	7,7 %
Autres ménages (colocation)	2,6 %	4 %
Total	100 %	100 %

*Sources : Données issues du site de l'INSEE dossier statistique sur les territoires de France métropolitaine et de la commune de Nantes tableaux intitulés FAM T1- Ménages selon leur composition aux adresses suivantes : http://www.insee.fr/fr/themes/dossier_complet.asp?codgeo=METRODOM-1 et =COM-44109.

[448] Dans ce chapitre, nous utiliserons aussi l'expression foyers « en couple » pour parler des foyers qui disent avoir un conjoint et être mariés, pacsés ou concubins.

Ces premiers pourcentages interrogent. En effet, parmi les foyers allocataires de la CAF, nous constatons une forte présence des foyers isolés et de foyers monoparentaux et, à l'inverse, une présence moins importante de foyers en couple avec ou sans enfant. Dans le chapitre 2, nous avons vu que par rapport à la moyenne nationale, la commune de Nantes abrite une part importante de ménages composés d'une seule personne. C'est ce que confirme le tableau 9. En effet, en 2008, un tiers (33,5 %) des ménages de France métropolitaine étaient des ménages isolés alors que c'était le cas pour la moitié (50,5 %) des ménages nantais.

De plus, en 2008, les ménages en couple avec ou sans enfant et les familles monoparentales étaient moins présentes à Nantes qu'en France métropolitaine. Nous pouvons donc faire l'hypothèse que les spécificités de la structure familiale des ménages nantais ont des répercussions sur la plus forte présence des foyers isolés dans la base de données. Cette hypothèse semble se confirmer quand on observe la répartition des foyers allocataires de la CAF en France métropolitaine et à Nantes en fonction de leur structure familiale.

Tableau 10. Répartition des foyers allocataires de la CAF en France métropolitaine et à Nantes en fonction de leur structure familiale (en %)

	Population des foyers allocataires de la CAF*	
	Foyers allocataires de la CAF de France métropolitaine	**Foyers allocataires de la CAF nantais**
	Au 31 décembre 2009 (en %)	
Ménages isolés	35,5 %	57,3 %
Ménages en couple sans enfant	5,4 %	6,6 %
Ménages en couple avec enfant	43,6 %	24,5 %
Ménages monoparentaux	15,5 %	11,6 %
Total	100 %	100 %

*Sources : Données CAF au 31 décembre 2009 – Site de la Cafdata jeux de données aux adresses suivantes : http://data.caf.fr/dataset/repartition des-foyers-allocataires-selon-le-type-de-famille-niveau national/resource/eb54fb6a-58fb-44d9-9110 0054233e4a10 ; *Ibid.,*par-commune/resource/59ea1a6a-a02b-4b3d-bfed-ccf17db2048c

En effet, au 31 décembre 2009, on observait une surreprésentation des foyers isolés allocataires de la CAF sur le territoire nantais par rapport à l'échelle nationale : un peu plus d'un tiers (35,5 %) des foyers étaient isolés au niveau national alors que plus de la moitié (57,3 %) étaient dans ce cas à Nantes. Dans le même temps, on constatait une sous-

représentation des foyers allocataires en couple avec enfant(s) à Nantes (24,5 % contre 43,6 % en France métropolitaine), une moindre présence de foyers monoparentaux à Nantes et un pourcentage un peu plus élevé de ménages en couple sans enfant sur le territoire nantais (6,6 % contre 5,4 % en France métropolitaine).

L'observation de ces résultats conduit à nouveau à se demander dans quelle mesure les missions attribuées à la CAF représentent un facteur qui détermine la plus forte présence de certains types de foyers dans la base de données. L'importance des foyers isolés et des foyers en couple avec enfant(s) parmi les foyers allocataires est probablement à rapporter aux effets du recours à un fichier administratif et aux missions attribuées à la CAF. Nous savons en effet que les domaines d'intervention de la CAF concernent la petite enfance et la famille, le logement et l'insertion. Aussi, au regard des missions de cette administration, il est logique que les foyers qui ont des enfants ou qui sont isolés soient surreprésentés dans le fichier par rapport à ceux qui ne sont pas parents.

Nous notons aussi que les foyers allocataires de la CAF à bas revenus sont plus fréquemment des foyers isolés et des foyers monoparentaux.

Tableau 11. Répartition des foyers allocataires de la CAF à bas revenus de France métropolitaine en fonction de leur structure familiale (en %)

	Population des foyers allocataires de la CAF à bas revenus*
	Foyers allocataires de la CAF à bas revenus de France métropolitaine
	Au 31 décembre 2006 (en %)
Ménages isolés	42,9 %
Ménages en couple sans enfant	6,3 %
Ménages en couple avec enfant(s)	23,7 %
Ménages monoparentaux	27,1 %
Total	100 %

*Source : CAF, CNAF, INSEE, MSA, Réseau Perspicaf, « Pauvreté, bas revenus : apports des données de la CAF », *Art.cit.,* p. 28.

En effet, au 31 décembre 2006, parmi les foyers allocataires de la CAF à bas revenus de France métropolitaine, 42,9 % étaient des foyers isolés, plus d'un quart (27,1 %) des foyers monoparentaux, un peu moins d'un quart (23,7 %) des foyers en couple avec enfant(s) et 6,3 % des foyers en couple sans enfant. Ainsi, parmi les foyers allocataires de la CAF, ceux à bas revenus sont plus souvent des foyers isolés et monoparentaux. Nous faisons donc l'hypothèse que ces deux types de foyers sont ceux qui éprouvent le plus de difficultés socio-économiques.

Néanmoins, les données qui portent sur la répartition familiale des foyers de la CAF doivent aussi être rapportées aux effets du recours à un fichier administratif et aux diverses limites et difficultés méthodologiques qu'engendre ce recours. En effet, comme le précise Jean-Paul Grémy, une des difficultés principales en relation avec l'utilisation d'un fichier administratif est « l'exploitation de données en vue d'un objectif ou selon une problématique différents de ceux qui ont présidé à la production de ces données »[449]. La CAF aide prioritairement les foyers qui ont des enfants et/ou qui connaissent des difficultés économiques et sociales, comme l'isolement social. Là encore, il n'apparaît donc pas anormal de trouver davantage de foyers isolés et de foyers avec enfant(s) au sein du fichier que de foyers qui n'ont pas d'enfant.

De plus, nous avons vu que la CAF attribue 0,2 UC supplémentaire[450] aux foyers monoparentaux par rapport aux autres types de foyers. L'attribution de ces UC supplémentaires a pour principale conséquence d'augmenter le nombre de foyers qui ont cette structure familiale dans le fichier de la CAF. Ceci contribue donc à expliquer que bien que moins représentés parmi les ménages français, les familles monoparentales le soient davantage au sein des foyers allocataires de la CAF, et notamment parmi ceux à bas revenus.

Ainsi, au regard des spécificités de la structure familiale des foyers nantais allocataires de la CAF, nous pouvons faire l'hypothèse que la part de ceux isolés et à bas revenus sera également plus importante à Nantes qu'au niveau national. Ceci se confirme quand on observe la structure familiale des foyers présents dans la base de données à partir de laquelle nous avons travaillé. En effet, en 2008, les foyers isolés (47,12 %) étaient les plus nombreux dans notre fichier.

---

[449] Grémy Jean-Paul « Problèmes de l'analyse secondaire », *in* Girard Alain, Malinvaud Edmond, *Les enquêtes d'opinion et la recherche en sciences sociales*, Paris, L'Harmattan, 1989, pp. 51-87.

[450] CAF, CNAF, INSEE, MSA, Réseau Perspicaf, « Pauvreté, bas revenus : apports des données de la CAF », *Art.cit.,* p. 19.

En 2011, parmi les 8 373 foyers toujours présents dans la base de données, la part de ceux qui avaient ou n'avaient pas d'enfant était presque la même qu'en 2008. En effet, en 2011, toujours plus de la moitié (55,54 %) des foyers n'avaient aucun enfant à charge alors que 44,46 % en avaient au moins un. Néanmoins, depuis l'année 2008, on observait une diminution de la part des foyers qui déclaraient avoir un conjoint. En effet, en 2008, 70,40 % des foyers disaient être en couple alors qu'un peu moins des deux tiers (64,53 %) étaient dans cette situation en 2011.

En croisant les deux variables précédentes, à savoir la présence d'enfant(s) dans le foyer et la présence d'un conjoint, on observe, entre 2008 et 2011, une part plus importante de foyers monoparentaux et de foyers en couple avec enfant(s) et, à l'inverse, une diminution de la part de ceux qui sont isolés et en couple sans enfant. Cela étant dit, la majorité des foyers reste isolés. Plus précisément, en 2011, plus d'un tiers (37,70 %) des foyers étaient isolés, plus d'un quart étaient des foyers en couple avec enfant(s) (28 %) ou des foyers monoparentaux (26,82 %) et 7,48 % étaient des foyers en couple sans enfant alors qu'ils étaient respectivement moins de la moitié (47,12 %), un cinquième (20,34 %), moins d'un quart (23,28 %) et 9,26 % à être dans ces différentes situations en 2008.

Figure 4. Structure familiale des foyers allocataires en 2008 et en 2011 (en %)

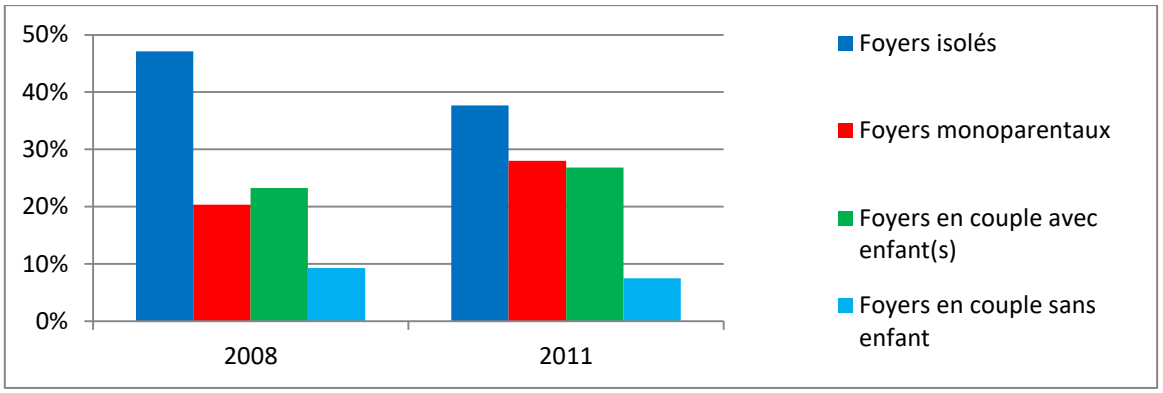

Ainsi par rapport à l'année 2008, en 2011, on constate une « évasion » des foyers sans enfant de la base de données, même si les foyers isolés y restent majoritaires.

Les recherches sociologiques mettent en évidence les difficultés économiques et sociales que rencontrent les personnes isolées. En effet, d'après Julien Damon, l'isolement social est une des causes de la pauvreté et la pauvreté entretient l'isolement[451].

[451] Damon Julien, *L'exclusion*, Paris, PUF, 2011.

Ces deux phénomènes s'auto-entretiennent l'un l'autre. Les résultats obtenus concernant la part de foyers isolés dans le fichier confirment les analyses faites par d'autres chercheurs. En revanche, entre 2008 et 2011, la diminution de la part des foyers isolés dans la base de données interroge.

Deux hypothèses peuvent être avancées pour expliquer ce phénomène : soit une partie des foyers isolés a disparu de la base de données entre 2008 et 2011, soit ils s'y sont maintenus mais sous une autre forme familiale, avec une composition familiale différente.

Comme nous l'avons vu dans le chapitre 3, la disparition des foyers de la base de données est en rapport avec des changements intervenus dans leur structure familiale (départ d'enfant du domicile familial) et/ou dans leur situation matrimoniale (veuvage, recomposition familiale), professionnelle (départ à la retraite, augmentation du temps d'emploi, passage au statut d'indépendant agricole), résidentielle (déménagement, handicapé allant vivre en maison spécialisée), économique (augmentation des ressources et dépassement du seuil de versement des aides) ou d'une autre nature (prise en charge par la CNAV, titre de séjour non valide). Toutes ces causes contribuent à la disparition des foyers de la base de données. Au regard des résultats obtenus, nous pouvons donc faire l'hypothèse que les foyers qui disparaissent de la base de données sont des foyers sans enfant, puisque ces derniers sont de moins en moins nombreux dans la base de données entre 2008 et 2011.

En outre, nous faisons l'hypothèse que la diminution de la part des foyers isolés au sein du fichier s'explique par des changements qui sont intervenus dans leur situation familiale. Nous supposons qu'une partie de ces foyers sont toujours présents dans l'extraction mais qu'ils ne le sont plus en tant que foyers isolés mais en tant que conjoint d'un autre allocataire ou en tant que foyers monoparentaux. Dans ce cas-là, la diminution de la part des foyers isolés entre les années 2008 et 2011 ne s'expliquerait plus par leur disparition du fichier mais par l'évolution de leur situation familiale. Ils se transformeraient soit en foyers en couple, avec ou sans enfant, soit en foyers monoparentaux. Entre 2008 et 2011, nous constatons en effet que la part des foyers en couple avec enfant(s) et des foyers monoparentaux augmente. D'un côté, ce résultat s'explique par le vieillissement des foyers et l'arrivée d'enfant(s) au sein de ceux-ci. De l'autre, par le fait que les aides versées par la CAF concernent prioritairement les familles. Certaines, comme la PAJE, sont versées aux foyers dès l'arrivée d'un premier enfant, d'autres, telles que les allocations familiales, concernent tous les foyers avec enfant(s). Par ailleurs, on peut se demander si l'augmentation de la part des foyers monoparentaux dans la base de données entre 2008 et 2011 est en relation avec une plus grande dépendance de ces foyers vis-à-vis des aides légales de la CAF.

Au-delà de la situation familiale des foyers, on constate des évolutions dans la situation de leurs chefs de famille.

4.1.2. De plus en plus de femmes à la tête des foyers

Entre 2008 et 2011, on observe une augmentation de la part des foyers allocataires de la CAF qui ont une femme pour chef de famille. En effet, plus de la moitié des foyers (59,34 %) avaient une femme à leur tête en 2008 et un peu moins des deux tiers (63,74 %) étaient dans ce cas en 2011.

Figure 5. Sexe des chefs de famille des foyers allocataires en 2008 et en 2011 (en %)

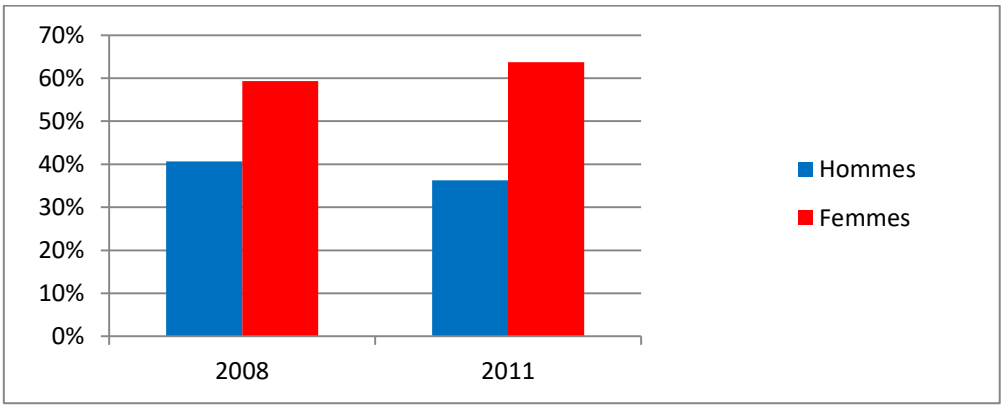

La plus grande part de femmes à la tête des foyers peut sans nul doute s'expliquer par le fait que ce sont généralement les femmes plus que les hommes qui s'occupent des tâches administratives. En effet, les recherches sociologiques montrent le partage inégal du travail domestique, y compris du travail administratif, entre les hommes et les femmes au sein des ménages[452], notamment en milieux populaires. En effet, d'après Richard Hoggart, les femmes passent plus de temps que leurs conjoints à s'occuper des « papiers », à prendre contact avec des conseillers et elles « supporte[nt] [aussi] les longues attentes aux guichets ou aux portes des services publics »[453]. Elles consacrent également plus de temps que les hommes à ce que Bernard Lahire appelle les « écritures domestiques »[454], c'est-à-dire à classer, répondre ou

[452] Brousse Cécile, « La répartition du travail domestique entre conjoints reste largement spécialisée et inégale », *in La France, portrait social 1999-2000*, Paris, INSEE, 1999, pp. 135-151.
[453] Hoggart Richard, *La culture du pauvre. Étude sur le style de vie des classes populaires en Angleterre*, Paris, Ed. de Minuit, 1970.
[454] Lahire Bernard, « Écritures domestiques : la domestication du domestique », *Informations sur les sciences sociales*, vol. 34, n° 4, 1995, pp. 567-592.

remplir des documents administratifs, à réaliser des listes de courses alimentaires ou à tenir un carnet de comptes à jour. D'après Yasmine Siblot, le partage des tâches administratives au sein des foyers « révèle le caractère complexe des rapports de genre »[455] en milieu populaire, toujours « inégal et dissymétrique »[456]. Lorsque ce sont les hommes qui réalisent ces tâches ils les mettent en relation avec certaines de leurs compétences et les distinguent d'autres tâches domestiques comme la couture, le repassage ou la préparation des repas. Mais lorsque ce sont les femmes qui s'en occupent, la réalisation de ces activités est banalisée, voire dévalorisée. Pourtant, la prise en charge des tâches administratives peut représenter une ressource pour ces dernières. En effet, d'après Yasmine Siblot, ajoutée à l'obtention de titres scolaires, les femmes peuvent réutilisées ce « savoir-faire administratif »[457] à des fins professionnelles.

Au regard des résultats cités ci-dessus, nous formulons différentes hypothèses. Nous faisons l'hypothèse que ce sont plutôt des chefs de famille de sexe masculin qui disparaissent de la base de données, puisqu'en 2008 et 2011 la part des femmes à la tête des foyers augmente. Puis nous cherchons à savoir si l'augmentation de la part des foyers qui ont une femme pour chef de famille s'explique par les difficultés qu'éprouvent les femmes à se maintenir en emploi d'une part, et par l'augmentation des foyers monoparentaux qui ont une femme à leur tête d'autre part.

4.1.2.1. Des femmes de moins en moins présentes sur le marché du travail

La situation des femmes face au système éducatif puis face au marché du travail s'est profondément modifiée en un siècle[458]. Les inégalités hommes-femmes se sont réduites au cours de cette période. Mais certaines disparités persistent. En effet, par rapport aux hommes, les femmes occupent plus souvent des emplois peu qualifiés. Elles ont aussi plus fréquemment des emplois à temps partiel[459]. Ainsi, en 2013, d'après Claude Minni, 31 % des femmes en emploi travaillaient à temps partiel contre 7 % des hommes[460].

---

[455] Siblot Yasmine, « ''Je suis la secrétaire de la famille !'' La prise en charge féminine des tâches administratives entre subordination et ressource », *Genèses*, n° 64, 2006/3, pp. 46-66.
[456] *Ibid.*, p. 64.
[457] *Ibid.,* p. 61.
[458] Cacouault Marlaine, Oeuvrard Françoise, *Sociologie de l'éducation*, *Op.cit*., pp. 42 à 44.
[459] Maruani Margaret, *Travail et emploi des femmes*, *Op.cit.*, p. 76. Voir aussi Guedj Hélène, « Le taux d'emploi des hommes et des femmes. Des écarts plus marqués en équivalent temps plein », *INSEE Première*, n° 1462, août 2013, pp. 1-4.
[460] Minni Claude, « Femmes et hommes sur le marché du travail. Les disparités se réduisent mais les emplois occupés restent très différents », *DARES Analyses*, n° 017, mars 2015, pp. 2-12.

En outre, il existe des disparités entre le salaire des femmes et des hommes. À ce titre, Amine Chamkhi et Fabien Toulemonde indiquaient qu'« en 2012, le salaire horaire net des femmes était inférieur de 16,3 % en moyenne à celui des hommes »[461]. Aussi, on peut se demander si l'augmentation de la part des femmes à la tête des foyers s'explique par une diminution de leur présence sur le marché du travail et, par conséquent, par leur plus grande dépendance vis-à-vis des dispositifs d'aide et d'action sociale que les hommes.

Les résultats obtenus montrent qu'entre 2008 et 2011 les femmes à la tête des foyers ont été moins nombreuses à s'insérer sur le marché du travail. En effet, plus d'un quart (28,52 %) n'avaient pas travaillé en 2008 contre plus d'un tiers (37,17 %) en 2011.

Pourtant, entre ces deux années, la diminution de leur présence sur le marché du travail n'a pas été plus importante que celle des hommes chefs de famille des foyers. En effet, plus des deux tiers des chefs de famille de sexe masculin (71,64 %) et de sexe féminin (71,48 %) avaient travaillé au moins un mois en 2008. Néanmoins, en 2011, un peu moins des deux tiers (62,83 %) des femmes à la tête des foyers étaient dans cette situation contre plus de la moitié (57,91 %) des chefs de famille de sexe masculin. Ainsi, même si la part des femmes insérées sur le marché du travail a diminué entre 2008 et 2011, elle a diminué moins vite que celle des hommes.

Par ailleurs, on observe un décrochage du temps d'inscription sur le marché du travail pour l'ensemble des chefs de famille des foyers ; quel que soit leur sexe, à partir de l'année 2010. Peut-on considérer qu'il s'agit d'un effet de la crise économique française débutée en 2008 ?

Les résultats cités ci-dessus ne signifient pas que les femmes à la tête des foyers ont travaillé plus longtemps que les hommes et qu'elles ont gagné davantage qu'eux. En effet, bien qu'elles aient été plus insérées sur le marché du travail, ceci ne veut pas dire que leur durée hebdomadaire de travail, que leur taux horaire de rémunération et que leurs revenus d'activité étaient supérieurs à celui des hommes. Les résultats mis en évidence montrent simplement que le nombre de mois travaillés au cours des années étudiées a été plus important pour les femmes que pour les hommes à la tête des foyers.

Par ailleurs, ils mettent en évidence les difficultés qu'éprouvent les chefs de famille des foyers allocataires de la CAF, tous sexes confondus, à se maintenir en emploi sur la totalité d'une année. En effet, entre 2008 et 2011, on constate à la fois une augmentation de la part des chefs de famille qui n'ont pas travaillé au cours de l'année, une stagnation de ceux

[461] Chamkhi Amine, Toulemonde Fabien, « Ségrégation professionnelle et écarts de salaires femmes-hommes », *DARES Analyses,* n° 082, novembre 2015, pp. 1-12.

qui ont été en emploi pendant douze mois et une diminution de la part de ceux qui ont travaillé entre un et onze mois.

Figure 6. Nombre de mois travaillés au cours d'une année des chefs de famille des foyers allocataires en 2008 et en 2011 (en %)

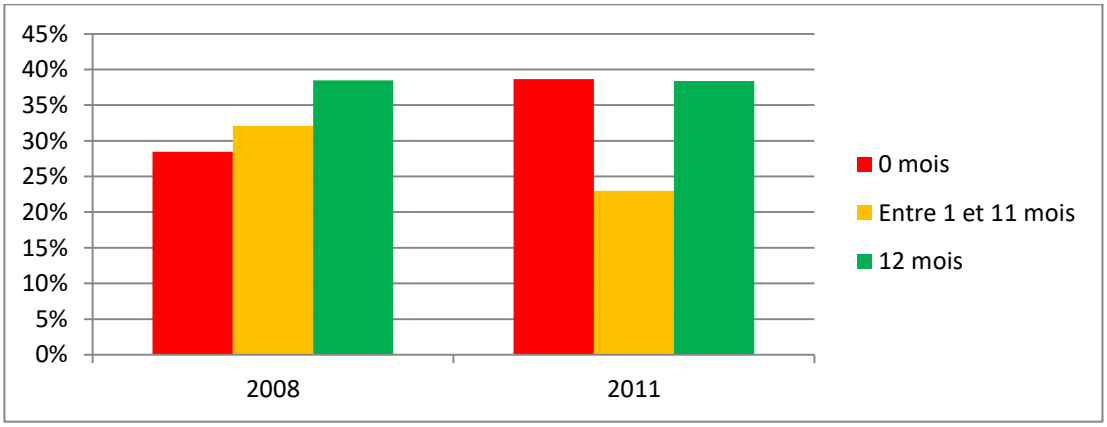

En 2008, plus d'un quart (28,46 %) des chefs de famille des foyers n'avaient pas travaillé alors que c'était le cas pour plus d'un tiers (38,64 %) d'entre eux en 2011. De plus, au début de la période observée, un peu moins d'un tiers (32,09 %) des chefs de famille des foyers avaient été en emploi entre un et onze mois alors qu'ils étaient moins d'un quart (22,99 %) à être dans cette situation en 2011. En revanche, la part des chefs de famille qui avaient été en emploi sur les douze mois de l'année est restée stable entre 2008 et 2011 : elle était de plus d'un tiers (39,45 %) en 2008 comme en 2011 (38,37 %).

Les difficultés des foyers pour se maintenir en emploi sur la totalité d'une année trouvent une première explication en rapport avec leur âge. En 2008 et en 2011, l'âge médian des chefs de famille était respectivement de 35 et de 36 ans révolus. Globalement, ces derniers sont donc nés dans les années 1970-1975, juste avant ou au moment du premier choc pétrolier de 1973. Bien qu'une partie d'entre eux ait pu profiter de la massification scolaire[462], nous pouvons penser que leurs trajectoires professionnelles ont été discontinues et faites d'allers-retours entre périodes d'emploi et de chômage, puisqu'ils sont entrés sur le marché du travail dans les années 1990-1995, dans un contexte de développement du chômage de masse et de multiplication de nouveaux statuts d'emploi (intérim, temps partiel, CDD, etc.)[463].

[462] Beaud Stéphane, *80 % au bac… et après ? Les enfants de la démocratisation scolaire*, Paris, La Découverte, 2002.
[463] Paugam Serge, *Le salarié de la précarité. Les nouvelles formes de l'intégration professionnelle*, *Op.cit.*, p. 17.

De plus, nous pouvons faire l'hypothèse que leurs difficultés à s'insérer et à se maintenir sur le marché du travail sont en relation avec une absence ou un manque de diplômes et de qualifications. Néanmoins, aucune variable de la base de données ne nous renseigne à ce sujet. Pourtant, Florence Lefresne précise que « chaque génération occupe finalement moins d'emplois stables que la précédente, que […] les contrats temporaires (CDD ou intérim) débouchent moins souvent qu'au début des années 1980 sur un contrat à durée indéterminée »[464] et qu'un écart se creuse progressivement entre les diplômés et les non diplômés en termes de stabilité de l'emploi.

Nous pouvons donc expliquer l'augmentation de la part des foyers qui ont une femme pour chef de famille par les difficultés qu'éprouvent ces dernières pour se maintenir en emploi. Mais on peut aussi se demander si cette augmentation est en rapport avec l'accroissement des foyers monoparentaux qui ont une femme pour chef de famille.

4.1.2.2. Des femmes plus souvent à la tête de foyers monoparentaux

Depuis les travaux pionniers de Nadine Lefaucheur sur la monoparentalité[465], la plupart des enquêtes sociologiques qui traitent de ce thème montre que les chefs de famille des foyers monoparentaux sont très majoritairement des femmes. Ces foyers connaissent plus souvent des situations de pauvreté et de dépendance vis-à-vis des dispositifs d'aide et d'action sociale[466], en France comme à l'étranger[467]. À ce titre, d'après Sandrine Dauphin et Pauline Domingo, la pauvreté administrative serait « le reflet de la pauvreté monétaire des femmes »[468], puisque celles-ci sont à la fois plus nombreuses que les hommes à être en situation de pauvreté et à être bénéficiaires de certains minima sociaux, comme le RSA.

Dans la base de données, on observe effectivement une augmentation de la part des foyers monoparentaux entre 2008 et 2011. Cette dernière passe d'un cinquième (20,34 %)

---

[464] Lefresne Florence, « Effets générationnels et transformations structurelles de l'emploi », R*egards croisés sur l'économie*, n° 7, 2010/1, pp. 92-100.

[465] Lefaucheur Nadine, **«** Familles monoparentales : les mots pour le dire **»,** *in* Bailleau Francis, Lefaucheur Nadine, Peyre Vincent, *Lectures sociologiques du travail social*, Paris, Éd. Ouvrières, 1985, pp. 204-217.

[466] Clément Justinia, Mathieu Françoise, Mahieu Ronan, « 1,5 million de familles monoparentales sont allocataires des CAF », *L'E-ssentiel*, n° 33, janvier 2005, pp. 1-4 ; Clément Justinia, Mahieu Ronan, Mathieu Françoise, « Les familles monoparentales et la précarité (1994-2003), *Recherches et Prévisions*, vol. 79, n° 1, 2005, pp. 117-123.

[467] Lévy Christine, « Les familles monoparentales à l'épreuve de la précarité et du regard social », *Informations sociales*, n° 168, 2011/6, pp. 78-88 ; Kondo Rie, « Les mères japonaises et coréennes en situation de monoparentalité : un risque de précarité », *Politiques sociales et familiales*, n° 101, septembre 2010, pp. 19-34.

[468] Dauphin Sandrine, Domingo Pauline, « Pauvreté et politiques publiques : des hommes et des femmes dans les mêmes situations ? », *Art.cit.*, p. 109.

des foyers observés en 2008 à plus d'un quart (28 %) en 2011. En outre, la proportion des foyers monoparentaux ayant une femme pour chef de famille est restée très stable au cours du temps : elle était de 94,36 % en 2008 et de 94,68 % en 2011. Un premier éclairage sur l'augmentation de la proportion de femmes à la tête des foyers peut donc s'expliquer par l'évolution de leur composition familiale au cours du temps. Cette augmentation semble en partie s'expliquer par un accroissement de la part des foyers monoparentaux qui ont une femme à leur tête.

Nous constatons aussi des évolutions en ce qui concerne la nationalité des foyers.

4.1.3. Une augmentation des foyers étrangers

Entre 2008 et 2011, la majorité des foyers étaient français mais on note une augmentation de la part des étrangers. En effet, en 2008, la majorité (87,65 %) des foyers étaient français et 12,35 % étaient des étrangers, issus ou non de la Communauté économique européenne (CEE). Trois ans après, en 2011, plus des trois quarts (84,72 %) des foyers étaient français pendant que 15,28 % étaient étrangers (+ 3 points par rapport à 2008).

La présence plus importante des foyers français parmi les foyers observés s'explique, d'un côté, par la plus faible proportion de ménages étrangers que de ménages français au sein de la population française et nantaise. En effet, au 1er janvier 2014, d'après le recensement de la population effectué par l'INSEE, « au sein de la population résident en France, 61,6 millions de personnes [avaient] une nationalité française et 4,2 millions […] une nationalité étrangère (6,4 % de la population) »[469]. D'un autre côté, ce résultat peut s'expliquer par les conditions de nationalité et/ou de validité de titre de séjour nécessaires à l'obtention des aides de la CAF. En effet, pour pouvoir bénéficier des aides légales de la CAF, les foyers étrangers doivent justifier d'un titre de séjour valide ou en cours de validité.

Au regard des résultats obtenus, nous pouvons faire deux hypothèses : d'abord que les foyers étrangers éprouvent plus de difficultés économiques et sociales que les foyers français, puisque leur part augmente au sein du fichier de la CAF, puis que ce sont plutôt des foyers français qui disparaissent de la base de données entre 2008 et 2011.

Entre 2008 et 2011, on observe aussi des phénomènes de mobilité résidentielle des foyers.

[469] Brutel Chantal, « Populations française, étrangère et immigrée en France depuis 2006 », *INSEE Focus*, n° 38, octobre 2005, pp. 1-6.

4.1.4. Des foyers immobiles aux foyers mobiles

4.1.4.1. Des foyers qui se concentrent dans les zones d'habitat social

En 2008, les foyers observés se concentraient dans le Centre-ville (11,47 %) de Nantes et dans les quartiers nantais qui comprenaient des zones d'habitat social, tels que les quartiers Dervallières-Zola (11,93 %), Bellevue-Chantenay-Sainte-Anne (11,22 %), Malakoff-Saint-Donatien (11,09 %) et Nantes Nord (9,49 %). Nous pouvons faire l'hypothèse que ces foyers habitaient dans ces quartiers en raison de leur niveau de revenu. En effet, les foyers retenus pour débuter l'enquête quantitative sont des foyers allocataires de la CAF à bas revenus.

Au regard de leurs caractéristiques économiques on suppose qu'ils vivent dans des HLM du parc public. En 2008, ils étaient ensuite un peu moins nombreux à vivre dans les quartiers Doulon-Bottière (8,88 %), Hauts-Pavés-Saint-Félix (8,54 %), Nantes Erdre (7,43 %), Ile de Nantes (6,74 %) et Breil-Barberie (6,25 %). Ils étaient encore moins nombreux à habiter à Nantes Sud (3,50 %). Leur moindre présence dans ce quartier-ci peut s'expliquer par le caractère plus excentré de ce dernier par rapport au Centre-ville. Notons aussi qu'en 2008, 3,46 % des foyers qui vivaient à Nantes avaient un quartier d'habitation non renseigné dans le fichier, probablement en raison d'un défaut d'actualisation des données.

Carte 2. Répartition des foyers allocataires au sein des différents quartiers nantais en 2008 (en %)

En 2011, parmi les foyers qui étaient encore présents dans la base de données, la très grande majorité (87,47 %) vivait à Nantes et 12,42 % habitaient dans une autre commune. Entre 2008 et 2011, on constate donc que des foyers ont quitté la commune de Nantes. Comme en 2008, en 2011, les foyers se concentraient dans les quartiers nantais qui comprenaient des zones d'habitat social, à savoir sur le quartier Bellevue-Chantenay-Sainte-Anne (12,25 %), Dervallières-Zola (11,38 %), Doulon-Bottière (9,98 %) et Nantes Nord (9,35 %). En revanche, en 2011, la part de ceux qui habitaient dans les quartiers Malakoff-

Saint-Donatien et Hauts-Pavés-Saint-Félix était un peu moins élevée qu'en 2008. En effet, s'ils étaient respectivement 11,09 % et 8,54 % à vivre dans ces quartiers en 2008, ils n'étaient plus que 8,34 % et 5,59 % à y habiter en 2011 (- 3 points par rapport à l'année 2008).

Plus encore, en 2011, la part des foyers qui habitaient dans le Centre-ville était beaucoup moins élevée qu'en 2008. Elle était passée de 11,47 % à 6,27 % (- 5 points par rapport à l'année 2008). Les foyers se répartissaient comme suit dans les autres quartiers de la commune de Nantes en 2011 : 8,10 % habitaient le quartier Nantes-Erdre, 5,73 % Breil-Barberie, 5,51 % l'Ile de Nantes et 3,40 % à Nantes Sud. Enfin, en 2011, 1,56 % des foyers habitaient à Nantes mais avaient un quartier d'habitation non renseigné dans le fichier. En outre, en 2011, 12,42 % des foyers ne résidaient plus à Nantes. Ainsi, entre le début et la fin de la période étudiée, on constate un départ conséquent des foyers du Centre-Ville de Nantes et dans une moindre mesure des quartiers Malakoff-Saint-Donatien et Hauts-Pavés-Saint-Félix.

Plusieurs hypothèses peuvent être formulées pour expliquer ce phénomène. On peut d'abord penser que ces évolutions sont le fait des foyers qui habitent encore à Nantes en 2011 : ces derniers auraient simplement changé de quartier d'habitation entre 2008 et 2011. C'est-à-dire qu'ils auraient été mobiles au sein des quartiers nantais et qu'ils auraient fait le choix de fuir le Centre-ville, dont les loyers sont plus onéreux, et les quartiers Malakoff-Saint-Donatien et Hauts-Pavés-Saint-Félix pour aller vers des quartiers proches.

On peut aussi supposer que les évolutions observées sont le fait soit des foyers qui ont déménagé hors de la commune de Nantes entre 2008 et 2011, soit le fait de ceux qui ont disparu de la base de données entre ces deux années, notamment en raison d'un changement de département de résidence. Nous vérifions cela un peu plus loin, dans la partie qui porte sur les foyers qui ont quitté la commune de Nantes au cours de la période étudiée.

Au-delà du quartier d'habitation, on note des évolutions dans la nature du logement occupée par les foyers.

4.1.4.2. De plus en plus de foyers qui habitent dans le parc public

Entre 2008 et 2011, on constate une augmentation de la part des foyers observés qui vivent dans le parc public. En 2008, un peu moins de la moitié (46,33 %) des foyers vivaient dans le parc privé et 41,89 % dans le parc public. La nature du logement de 11,78 % des foyers n'était pas renseignée dans le fichier.

Au sein de la base de données, la variable relative à la nature du logement est renseignée quand des aides au logement peuvent être versées aux foyers, quand ils ont des impayés de loyer ou lorsqu'ils ont contracté un prêt d'accession à la propriété dans les douze derniers mois. Cela complique l'analyse des résultats obtenus, car à partir d'un simple tri à plat sur la variable « nature du logement » des foyers, on ne peut pas savoir combien parmi ceux dont la variable n'est pas renseignée vivent dans le parc public et combien habitent le parc privé. Néanmoins, puisque la variable est renseignée quand les foyers ont des impayés de loyer, qu'ils ont contracté un prêt d'accession à la propriété ou qu'ils perçoivent des aides au logement, on peut supposer qu'ils vivent dans le parc privé. Cependant rien ne permet de vérifier cette hypothèse avec certitude, à l'aide de la base de données.

En 2008, un peu moins de la moitié (46,33 %) des foyers vivaient donc dans le parc privé, 41,89 % dans le parc public et pour 11,78 % la nature du logement était inconnue. Si nous nous intéressons seulement aux foyers pour qui la nature du logement était renseignée, bien évidemment, les chiffres obtenus sont différents. On observe en effet une augmentation de la part de ceux qui vivent dans le parc privé : plus de la moitié (52,52 %) étaient dans ce cas en 2008 et, à l'inverse, 47,48 % habitaient dans le parc public.

Figure 7. Nature du logement des foyers allocataires en 2008 et en 2011 (en %)*

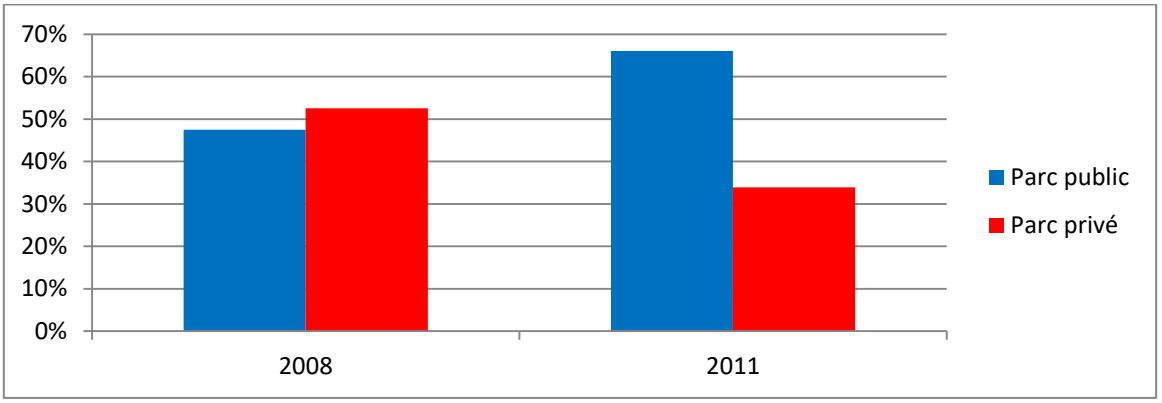

*Pour les foyers dont la nature du logement est renseignée

Trois ans plus tard, en 2011, les deux tiers (66,06 %) des foyers dont la nature du logement était renseignée habitaient dans le parc public et un tiers (33,94 %) résidaient dans le parc privé. Entre 2008 et 2011, on constate donc une inversion de la tendance dans la nature du logement occupée par les foyers. En effet, si, au début de la période étudiée, une plus grande part de foyers habitait dans le parc privé, ce n'était plus le cas à la fin.

Nous faisons l'hypothèse que cette évolution s'explique par l'accès à des logements sociaux de la part des foyers avec enfant(s). La présence d'enfant(s) faciliterait l'accès à ce type d'habitations. L'hypothèse formulée est confirmée. En effet, la part des foyers avec enfant(s) qui vivaient dans le parc public a augmenté entre 2008 et 2011. En 2008, parmi les foyers qui avaient des enfant(s), un peu moins des trois quarts (73,55 %) vivaient dans le parc social alors que c'était le cas de plus des trois quarts (76,66 %) en 2011. Néanmoins, entre 2008 et 2011, on constate aussi que l'accès aux logements sociaux à davantage été le fait des foyers sans enfant que des foyers avec enfant(s). En effet, les foyers sans enfant étaient un peu plus d'un quart (27,77 %) à habiter dans le parc public en 2008 et plus de la moitié (52,97 %) à être dans cette situation en 2011.

Ainsi, les foyers avec enfant(s) étaient certes majoritaires à habiter dans le parc public en 2008 et en 2011, mais entre 2008 et 2011 l'augmentation de la part des foyers sans enfant qui ont accédé à un logement du parc public a été plus importante que celle des foyers avec enfant(s). Nous pouvons donc faire l'hypothèse que les foyers sans enfant ont éprouvé des difficultés économiques au cours de la période observée.

En creux, les résultats cités précédemment conduisent à se demander si les foyers qui disparaissent de la base de données ne sont pas ceux qui habitent dans le parc privé, puisque parmi les foyers encore présents dans la base de données en 2011, la part de ceux qui vivent dans le parc public augmente.

Figure 8. Foyers allocataires percevant des aides au logement en 2008 et en 2011 (en %)

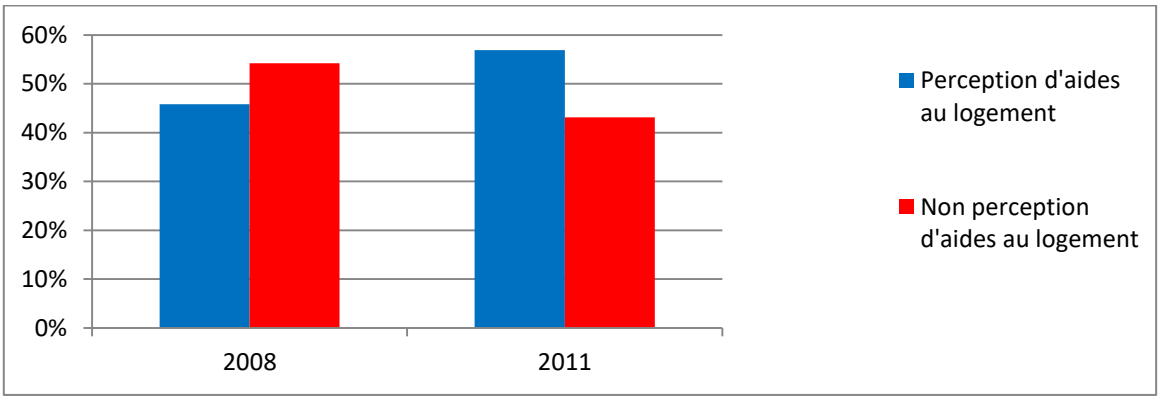

Par ailleurs, entre ces deux années, on constate une augmentation de la part des foyers qui touchaient des aides au logement. En effet, en 2008, moins de la moitié (45,83 %) des foyers observés avaient des aides au logement pendant qu'ils étaient plus de la moitié (56,86 %) à en bénéficier en 2011. En outre, on observe une relation entre le fait de vivre dans le parc privé et de ne pas percevoir d'aides au logement et, à l'inverse, entre le fait d'habiter dans le parc public et de bénéficier d'aides au logement. En effet, en 2008 comme en 2011, la majorité (environ 91 %) des foyers qui vivaient dans le parc privé ne touchaient pas d'aides au logement alors que la presque totalité (environ 99 %) de ceux qui résidaient dans le parc public en bénéficiaient.

En résumé, entre 2008 et 2011, on peut mettre en évidence trois phénomènes en ce qui concerne la situation résidentielle des foyers allocataires de la CAF. On note d'abord qu'une partie d'entre eux a quitté la commune de Nantes et les quartiers du Centre-ville et de Malakoff-Saint-Donatien et Hauts-Pavés-Saint-Félix. On note ensuite une augmentation de la part de ceux qui habitent dans le parc public, notamment celle des foyers sans enfant. Enfin, on constate une relation entre le fait de vivre dans le parc social et de percevoir des aides au logement.

Pour mieux comprendre ces évolutions, nous avons observé la situation familiale des foyers qui sont restés vivre dans la commune de Nantes entre 2008 et 2011, et celle de ceux qui ont quitté cette commune. Nous cherchons à savoir qui sont les foyers restés vivre à Nantes et qui sont ceux qui en sont partis. Nous faisons l'hypothèse que les premiers sont des foyers avec enfant(s), qui vivent dans le parc social et qui perçoivent des aides au logement. À l'inverse, nous supposons que les seconds n'ont pas d'enfant et qu'ils vivent plutôt dans des

logements du parc privé. Les ressources économiques des seconds seraient plus élevées que celles des premiers, ce qui serait soit une cause, soit une conséquence de leur déménagement.

4.1.4.3. Des familles qui restent vivre dans le parc public nantais

En 2008, les foyers restés vivre à Nantes se concentraient dans les quartiers nantais qui comprennent des zones d'habitat social, tels que Bellevue-Chantenay-Sainte-Anne (13,2 %), Dervallières-Zola (12,6 %), Doulon-Bottière (10,7 %), Malakoff-Saint-Donatien (10,6 %) ou Nantes Nord (10,5 %). Ils se répartissaient comme suit dans le territoire nantais : 8,5 % vivaient dans le Centre-ville, 8,2 % à Nantes Erdre, 6,6 % dans le quartier Hauts-Pavés-Saint-Félix, 6,4 % à Breil-Barberie, 5,8 % dans l'Ile de Nantes et 2,9 % logeaient à Nantes Sud. 4 %, enfin, vivaient à Nantes mais avaient un quartier d'habitation qui n'était pas renseigné.

Trois ans après, la répartition de ces foyers au sein des différents quartiers nantais était assez proche de celle de 2008. Mais, en 2011, la part de ceux qui habitaient le quartier du Centre-ville et les quartiers Hauts-Pavés-Saint-Félix et Malakoff-Saint-Donatien était sensiblement moins élevée qu'en 2008. On peut donc dire que les foyers restés vivre à Nantes se concentrent plutôt dans les quartiers qui comprennent des zones d'habitat social. En effet, entre 2008 et 2011, la part des foyers restés à Nantes et qui vivaient dans le parc public a augmenté. En 2008, un peu moins des deux tiers (61,86 %) de ces foyers, dont la nature du logement était renseignée, vivaient dans le parc public alors que la majorité (69,08 %) était dans cette situation en 2011. En outre, entre 2008 et 2011, parmi les foyers restés vivre à Nantes, la part de ceux qui percevaient des aides au logement a augmenté. En effet, plus de la moitié (58 %) avaient des aides au logement en 2008 tandis qu'ils étaient 60,99 % à être dans ce cas en 2011. Au regard de ces deux premiers résultats, on peut donc supposer que leur situation économique se détériore.

En 2008 comme en 2011, les deux tiers (66,26 %) de ces foyers déclaraient aussi ne pas être en couple et plus de la moitié (54,44 %) avaient des enfants. Plus précisément, au cours de la période étudiée, plus d'un tiers (38,80 %) étaient des foyers isolés, plus d'un quart (27,46 %) des foyers monoparentaux ou des foyers en couple avec enfant(s) (26,98 %) et 6,76 % des foyers en couple sans enfant.

De plus, parmi les foyers restés vivre à Nantes, ceux qui avaient des enfants et dont la nature du logement était renseignée, étaient plus des trois quarts (76,09 %) à habiter le parc public en 2008 et la majorité (81,15 %) y résidaient en 2011. À l'inverse, parmi les foyers qui n'avaient pas d'enfant et dont la nature du logement était connue un peu moins de la moitié (43,96 %) habitaient le parc public en 2008 et plus de la moitié (55,36 %) étaient dans cette situation en 2011. Les foyers de parents étaient donc plus nombreux à habiter dans le parc public que ceux qui ne l'étaient pas.

En outre, entre 2008 et 2011, le revenu médian mensuel des foyers restés vivre à Nantes a augmenté, mais il est resté inférieur au seuil de bas revenus que nous avons calculé et lissé sur les différentes années du suivi statistique. En effet, le revenu médian mensuel des foyers restés vivre à Nantes est passé de 667 € en 2008 à 837 € en 2011. À la fin de la période observée, un quart des foyers restés à Nantes avaient un revenu inférieur à 675 € par mois et les trois quarts en avaient un inférieur à 1 033 €. L'augmentation des ressources économiques de ces foyers peut probablement s'expliquer par l'augmentation de la part de ceux qui vivent dans le parc public : nous faisons l'hypothèse que le passage d'un logement du parc privé à une habitation du parc public contribue à améliorer le niveau de revenu des foyers.

En résumé, les foyers restés vivre à Nantes entre 2008 et 2011 sont plutôt des foyers qui ont des enfants, et notamment des foyers monoparentaux, qui vivent dans le parc public, qui perçoivent des aides au logement et dont la moitié était encore ou à nouveau pauvres en 2011. Nous faisons donc l'hypothèse que la monoparentalité est un facteur d'immobilité résidentielle des foyers, notamment dans le parc public, et aussi de pauvreté, voire de maintien dans la pauvreté.

Nous allons maintenant nous intéresser aux spécificités des foyers qui ont quitté la commune de Nantes.

4.1.4.4. Des foyers qui quittent Nantes pour aller vivre à proximité

Entre 2008 et 2011, 12,42 % des foyers observés ont quitté la commune de Nantes. Au début de la période étudiée, ces foyers se concentraient dans les quartiers nantais qui comprenaient des zones d'habitat social : à Bellevue-Chantenay-Sainte-Anne (13,08 %), Malakoff-Saint-Donatien (11,54 %), Dervallières-Zola (11,15 %), Nantes Nord (10,19 %) ou encore à Doulon-Bottière (8,56 %). Ils étaient ensuite moins présents dans le Centre-ville (8,08 %), à Breil-Barberie (8,17 %), dans l'Ile de Nantes (7,41 %), et encore moins présents dans les quartiers Hauts-Pavés-Saint-Félix, Nantes Erdre (7,21 %) et Nantes Sud (4,23 %).

Trois ans après, plus aucun ne résidait à Nantes mais la majorité (89,90 %) vivait dans la région des Pays de la Loire, 86,54 % habitaient dans le département de Loire-Atlantique et un peu plus de la moitié (52,60 %) logeaient dans une autre commune de l'agglomération nantaise. Plus précisément, parmi les foyers qui résidaient dans une autre commune de l'agglomération nantaise, un peu moins d'un quart (22,67 %) habitaient à Saint-Herblain et moins d'un cinquième (16,45 %) à Rezé, c'est-à-dire dans des communes de l'agglomération nantaise facilement accessibles par voies de tramway et où le parc social est développé. Ils étaient ensuite un peu moins nombreux à habiter dans les communes d'Orvault (8,96 %), de Bouguenais (8,78 %), de Saint-Sébastien-sur-Loire (8,59 %), de Vertou (6,22 %) et de la Chapelle-sur-Erdre (6,03 %) et encore moins nombreux à vivre à Couëron (4,57 %), Sainte-Luce-sur-Loire (3,29 %), Carquefou (2,74 %) et Thouaré-sur-Loire (2,56 %), et très peu présents à Indre, La Montagne, Basse-Goulaine, Les Sorinières, Bouaye, Sautron, Saint-Jean-de-Boiseau, Mauves-sur-Loire, Le Pellerin, Saint-Aignan-Grandlieu et Saint-Léger-les-Vignes.

Carte 3. Répartition des foyers restés vivre dans l'agglomération nantaise en fonction de l'intensité du flux (en %)

Légende :

——— De 0,01 % à 5 %

▬▬ De 6 à 10 %

▬▬ 11 % et plus

Ainsi, la très grande majorité des foyers qui ont quitté la commune de Nantes entre 2008 et 2011 a déménagé vers des territoires proches. On peut se demander quel est le motif principal de leur déménagement. Nous faisons l'hypothèse que ce dernier est favorisé par l'existence d'un réseau familial dans la nouvelle commune de résidence, qu'il est en relation

avec des motifs professionnels et/ou en rapport avec le besoin d'obtenir un logement qui soit plus en adéquation avec leur composition familiale et leur niveau de revenu.

De plus, parmi les foyers qui ont quitté Nantes, la part de ceux qui étaient en couple a augmenté entre 2008 et 2011. En effet, en 2008, un plus d'un tiers (37,79 %) de ces foyers déclaraient être en couple tandis qu'un peu moins de la moitié (47,31 %) disaient être dans cette situation en 2011. De la même manière, la part de ceux qui avaient des enfants a augmenté entre le début et la fin de la période observée : parmi ces foyers, 53,27 % avaient des enfants en 2008 tandis que c'était le cas pour 57,98 % d'entre eux en 2011.

Ainsi, par rapport aux foyers restés vivre à Nantes, ceux qui ont quitté cette commune étaient plus souvent en couple et avaient un peu plus souvent des enfants en 2011. Nous pouvons donc faire l'hypothèse que la mise en couple associée à la présence d'enfant(s) va de pair avec la mobilité résidentielle.

Figure 9. Structure familiale des foyers allocataires qui ont quitté Nantes en 2008 et en 2011 (en %)

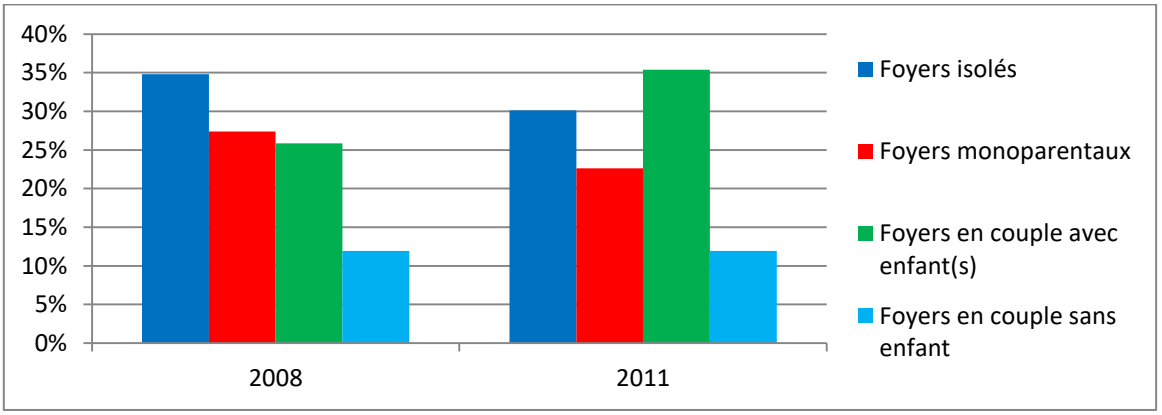

Plus précisément, en 2011, plus d'un tiers (35,38 %) des foyers qui ont quitté Nantes étaient des foyers en couple avec enfant(s), 30,10 % des foyers isolés, un peu plus d'un cinquième (22,60 %) des foyers monoparentaux et 11,92 % des foyers en couple sans enfant. En 2008, ils étaient respectivement plus d'un quart à être des foyers monoparentaux (27,40 %) ou en couple avec enfant(s) (25,87 %), plus d'un tiers (34,81 %) à être des foyers isolés et 11,92 % à vivre en couple sans avoir d'enfant.

Ainsi, les foyers qui ont quitté Nantes entre 2008 et 2011 étaient plus souvent que ceux restés dans cette commune des foyers en couple, des foyers avec enfant(s) et aussi des foyers en couple avec enfant(s).

En outre, ils ont été de plus en plus nombreux à habiter le parc privé entre 2008 et 2011. En effet, en 2008, plus de la moitié (55,67 %) d'entre eux résidaient dans un logement du parc privé pendant qu'un peu moins des deux tiers (64,11 %) étaient dans cette situation en 2011.

Ainsi, par rapport aux foyers restés vivre à Nantes, ceux qui ont quitté cette commune vivaient plus souvent dans le parc privé. Nous pouvons faire l'hypothèse que la situation économique de ces foyers s'améliore et que ces derniers sont en voie d'accession à la propriété, d'autant plus qu'ils ont été de plus en plus nombreux à ne pas percevoir d'aides au logement entre 2008 et 2011. En effet, en 2008, plus de la moitié (58,08 %) d'entre eux ne percevaient pas d'aides au logement contre un peu moins des trois quarts (71,73 %) en 2011.

Par ailleurs, entre 2008 et 2011, le revenu médian mensuel des foyers qui ont quitté la commune de Nantes a augmenté. Il est passé de 670 € par mois en 2008 à 988 € par mois en 2011. À la fin de la période observée, un quart des foyers qui ne résidaient plus à Nantes avaient un revenu inférieur à 721 € par mois et les trois quarts en avaient un inférieur à 1 248 €.

En résumé, les foyers partis de Nantes sont donc plutôt des foyers en couple avec enfant(s), qui vivent dans le parc privé, qui ne perçoivent pas d'aides au logement et dont les ressources économiques s'améliorent. Nous faisons donc l'hypothèse que la mise en couple associée à la présence d'enfant(s) est un facteur d'amélioration du revenu des foyers et aussi un facteur de déménagement.

Entre 2008 et 2011, nous constatons aussi des évolutions dans la situation professionnelle des foyers.

4.1.5. Des foyers dont la durée d'inscription sur le marché du travail diminue

Entre le début et la fin de la période observée, on constate que la durée d'inscription sur le marché du travail des chefs de famille des foyers allocataires de la CAF a diminué. En effet, plus d'un quart (28,46 %) des personnes à la tête des foyers n'avaient pas travaillé au cours de l'année 2008 et 71,54 % avaient été en emploi au moins un mois au cours de cette année, dont un peu moins d'un tiers (32 %) entre un et onze mois et plus d'un tiers (39,54 %) sur la totalité de l'année. Trois ans plus tard, une part plus élevée des chefs de famille n'avaient pas travaillé. En effet, en 2011, plus d'un tiers (38,96 %) des chefs de famille des foyers n'avaient pas été en emploi et 61,04 % avaient travaillé au moins un mois au cours de

l'année, dont moins d'un quart (22,93 %) entre un et onze mois et plus d'un tiers (38,11 %) sur la totalité de l'année.

Figure 10. Nombre de mois travaillés par les chefs de famille des foyers allocataires en 2008 et en 2011 (en %)

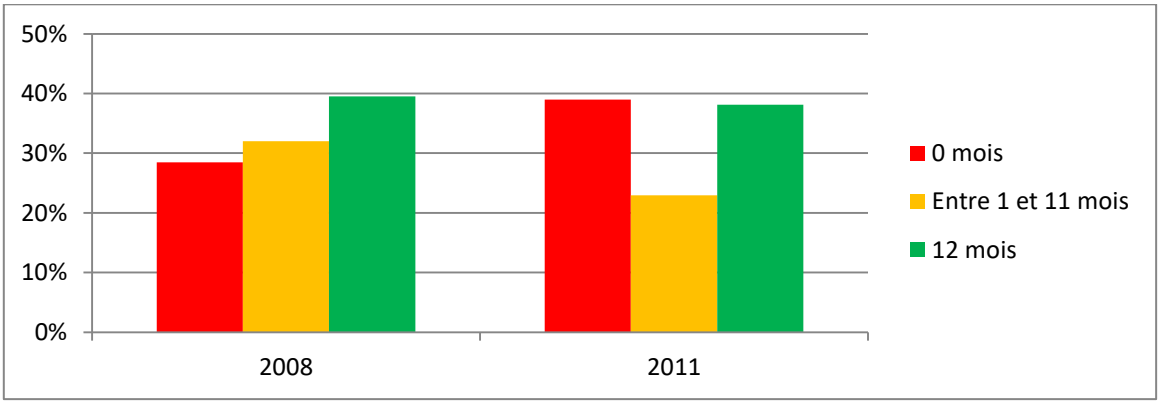

Ainsi, entre 2008 et 2011, la part des chefs de famille des foyers qui n'ont pas travaillé a augmenté, la part de ceux qui ont été en emploi entre un et onze mois a diminué et celle de ceux qui ont travaillé sur la totalité de l'année est restée stable. Comme nous l'avons vu précédemment, ces résultats soulignent les difficultés qu'éprouvent les chefs de famille à se maintenir en emploi. Il est nécessaire de se demander ce qui explique leurs problèmes pour rester en emploi. Dans ce cadre-là, nous faisons l'hypothèse que les contrats de travail stables (CDI) favorisent le maintien des personnes dans une situation d'emploi et qu'ils contribuent ainsi aux sorties de la pauvreté et, à l'inverse, que les contrats courts (intérim, CDD, contrats aidés) augmentent les difficultés professionnelles rencontrées par les chefs de famille.

Nous nous demandons aussi si les difficultés des membres des foyers pour rester en emploi sont en relation avec leur âge, leur nationalité, leur niveau de diplôme et les moyens de transport dont ils disposent. Nous supposons, en effet, que certaines catégories de population ont plus de difficultés pour s'inscrire durablement sur le marché du travail : il s'agirait des jeunes et des personnes plus âgées, des étrangers, des individus non ou peu diplômés et de ceux qui ne disposent pas de véhicule personnel pour se déplacer.

Néanmoins, entre 2008 et 2011, on constate aussi que parmi les chefs de famille des foyers qui ont travaillé au cours des années 2008 et 2011, la part de ceux qui ont été en emploi pendant douze mois a augmenté. En effet, parmi eux, en 2008, plus de la moitié (55,26 %) ont travaillé pendant douze mois alors qu'ils étaient un peu moins des deux tiers (62,43 %) à être

dans cette situation en 2011. Ainsi, entre 2008 et 2011, malgré une moindre insertion des chefs de famille des foyers sur le marché du travail, parmi ceux qui ont été en emploi, la part des personnes qui ont travaillé sur la totalité des mois de l'année a augmenté : elle est passée de plus de la moitié à un peu moins des deux tiers entre 2008 et 2011.

À l'aide de la variable « RUC du foyer », nous avons aussi observé des évolutions dans le niveau des ressources économiques des foyers allocataires de la CAF.

4.1.6. Des foyers dont les ressources économiques augmentent

Entre 2008 et 2011, la situation économique des foyers s'est améliorée. En 2008, le RUC médian mensuel des foyers allocataires de la CAF était de 653 € pendant qu'il était de 850 € en 2011, soit une augmentation de 200 € environ. En 2008, un quart des foyers avaient un revenu inférieur à 513 € par mois et les trois quarts en avaient un inférieur à 789 €. Trois ans après, 25 % d'entre eux percevaient moins de 674 € par mois et 75 % touchaient moins de 1 055 € mensuels.

Ainsi, malgré l'augmentation des ressources économiques des foyers entre 2008 et 2011, à la fin de la période observée, plus de la moitié d'entre eux avaient encore ou à nouveau un revenu inférieur ou égal au seuil de bas revenus, c'est-à-dire qu'ils étaient encore ou à nouveau en situation de pauvreté monétaire. On peut faire l'hypothèse que la faible insertion des foyers sur le marché du travail, associée à leurs difficultés à se maintenir en emploi, contribuent à expliquer l'évolution relative de leurs ressources économiques.

Par ailleurs, si le revenu des foyers s'est amélioré, on constate aussi qu'il s'est diversifié entre 2008 et 2011. En effet, l'écart type qui sert à mesurer la dispersion de l'ensemble des données sur la variable du « RUC des foyers » est plus important en 2011 qu'en 2008. Il est de 192 € en 2008 et de 346 € en 2011. On observait donc une plus grande hétérogénéité dans la situation économique des foyers en 2011 qu'en 2008. Ce résultat paraît aller de soi dans le sens où, au début de la période étudiée, tous les foyers avaient un revenu inférieur ou égal au seuil de bas revenus alors que ce n'était plus le cas en 2011. Ainsi, il est nécessaire de faire attention à l'effet trompe l'œil qui se dissimule sous la tendance générale dans l'amélioration des ressources économiques des foyers entre 2008 et 2011. En effet, comme nous l'avons vu dans le chapitre 3, tous les foyers n'avaient pas un revenu strictement supérieur au seuil de bas revenus à la fin de la période observée. On distinguait quatre catégories de foyers : les premiers avaient des ressources économiques qui étaient encore ou à nouveau inférieures ou égales au seuil de bas revenus en 2011 ; les seconds avaient un revenu

qui était strictement supérieur au seuil de bas revenus cette année-là ; les troisièmes avaient un revenu qui n'était pas renseigné dans la base de données et les derniers avaient disparu du fichier.

On constatait aussi une diversité de parcours relatifs à la pauvreté des foyers observés. En fonction de leur temps de maintien dans une même situation économique, certains s'inscrivaient dans un parcours de sortie de la pauvreté, d'autres dans un parcours de pauvreté transitoire, c'est-à-dire de « rechutes » dans la pauvreté, et d'autres encore dans un parcours d'installation dans cette situation.

Nous allons étudier les spécificités des deux premières catégories de foyers créées, pour qui le revenu était connu pour l'année 2011. C'est-à-dire que nous allons analyser les attributs des foyers que nous avons qualifiés de pauvres d'un côté, et ceux des foyers que nous avons nommés non pauvres de l'autre, afin d'identifier les facteurs qui agissent sur la situation économique des foyers. Nous nous intéresserons ensuite aux différents parcours de pauvreté de ces foyers, et en particulier aux facteurs explicatifs des parcours de sortie de la pauvreté.

4.2. Des catégories de foyers aux spécificités différentes

4.2.1. Les foyers pauvres

Nous avons qualifié de foyers pauvres tous les foyers allocataires de la CAF qui avaient un revenu qui était encore ou à nouveau inférieur ou égal au seuil de bas revenus en 2011. 4 994 foyers font partie de cette catégorie. Ils représentent 41,90 % de l'ensemble des foyers allocataires. Comme nous allons le voir, ils peuvent être caractérisés de différentes manières.

4.2.1.1. Des foyers plus âgés

Entre 2008 et 2011, parmi les foyers pauvres, on constate que la part des chefs de famille de sexe masculin et féminin est restée sensiblement la même. En effet, en 2008 et en 2011, un peu moins des deux tiers (63 %) des foyers pauvres avaient une femme à leur tête. Cette part était très proche de celle de l'ensemble des foyers allocataires, fixée à 63,74 %.

Entre 2008 et 2011, l'âge médian des chefs de famille des foyers pauvres a augmenté. Il était de 38 ans révolus en 2008 et de 41 ans révolus en 2011, c'est-à-dire qu'il était supérieur de deux ans à l'âge médian des chefs de famille de l'ensemble des foyers

allocataires en 2011. Ceci signifie donc que les foyers pauvres avaient plutôt des chefs de famille plus âgés que l'ensemble des foyers observés. En effet, en 2011, un quart des chefs de famille des foyers pauvres avaient moins de 33 ans révolus et les trois quarts moins de 49 ans révolus alors qu'un quart des chefs de famille de l'ensemble des foyers allocataires avaient moins de 31 ans révolus et que les trois quarts avaient moins de 48 ans révolus.

En 2008 comme en 2011, les foyers pauvres étaient aussi un peu plus souvent que l'ensemble des foyers allocataires des étrangers, même si la majorité était française. En effet, à la fin de la période observée, 17,18 % des foyers pauvres étaient étrangers tandis que 15,28 % l'étaient parmi l'ensemble des foyers.

4.2.1.2. Des foyers plus souvent monoparentaux

Entre le début et la fin de la période étudiée, on constate une relative stabilité dans la structure familiale des foyers pauvres. En effet, en 2008 et en 2011, les foyers isolés étaient les plus nombreux parmi les foyers pauvres.

Figure 11. Structure familiale des foyers pauvres et de l'ensemble des foyers en 2011 (en %)

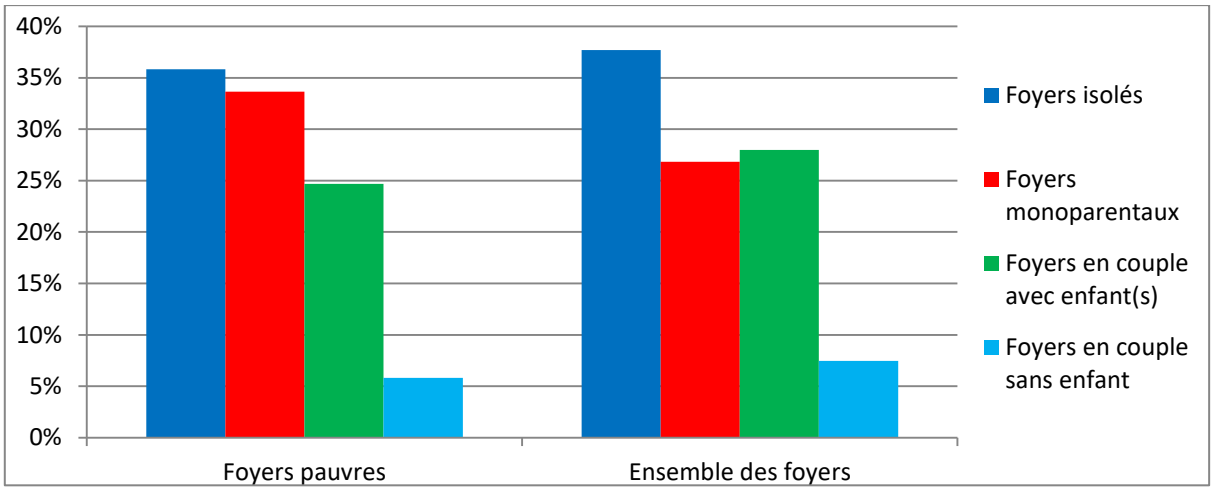

Ils étaient plus d'un tiers à être dans cette situation en 2008 (36,38 %) et en 2011 (35,84 %). Mais, entre 2008 et 2011, parmi les foyers pauvres, la part des foyers monoparentaux a sensiblement augmenté : elle est passée d'un peu moins d'un tiers (31,22 %) en 2008 à un tiers (33,66 %) en 2011. En outre, environ un quart des foyers pauvres étaient des foyers en couple avec enfant(s) : 26,73 % étaient dans cette situation en 2008 et 24,69 %

en 2011. Enfin, en 2008 comme en 2011, il y avait peu de foyers en couple sans enfant parmi les foyers pauvres : 5,67 % en 2008 et 5,81 % en 2011.

Ainsi, parmi les foyers pauvres, on comptait beaucoup de foyers isolés et de foyers monoparentaux. D'ailleurs, en 2011, les foyers pauvres étaient plus souvent des foyers monoparentaux que l'ensemble des foyers allocataires. Les premiers étaient environ un tiers (33,66 %) à être dans cette situation tandis que les seconds étaient un peu plus d'un quart (26,82 %) à être des foyers monoparentaux.

Les foyers pauvres étaient aussi un peu moins souvent des foyers en couple avec enfant(s) que l'ensemble des foyers allocataires. En effet, en 2011, plus qu'un quart (28 %) de l'ensemble des foyers étaient des foyers en couple avec enfant(s) pendant que moins d'un quart (24,69 %) étaient dans cette situation parmi les foyers pauvres.

4.2.1.3. Des foyers peu mobiles

Tous les foyers pauvres habitaient dans la commune de Nantes en 2008. Trois ans après, en 2011, 92,05 % d'entre eux résidaient toujours à Nantes alors que c'était le cas de 87,47 % de l'ensemble des foyers allocataires. Ainsi, au cours de la période étudiée, les foyers pauvres étaient plus souvent restés habiter à Nantes que l'ensemble des foyers allocataires. Ils ont donc été peu mobiles entre 2008 et 2011.

Entre 2008 et 2011, on constate aussi que la part des foyers pauvres qui percevaient des aides au logement a augmenté : plus de la moitié (59,85 %) de ces foyers percevaient des aides au logement en 2008 alors qu'ils étaient un peu moins d'un tiers (64,04 %) à être dans cette situation en 2011. Dans le même temps, 45,83 % des foyers allocataires de la CAF avaient des aides au logement en 2008 et 56,86 % en percevaient en 2011. Ainsi, en 2008 et en 2011, les foyers pauvres étaient plus souvent des foyers qui percevaient des aides au logement que l'ensemble des foyers allocataires.

D'un côté, entre 2008 et 2011, on note que la part des foyers pauvres qui vivaient dans un logement du parc public a augmenté et, de l'autre, que les foyers pauvres habitaient plus souvent que l'ensemble des foyers allocataires dans le parc public en 2008 comme en 2011. En effet, en 2008, un peu moins des deux tiers (64,30 %) des foyers pauvres vivaient dans le parc public contre moins de la moitié (47,48) de l'ensemble des foyers allocataires.

De la même manière, en 2011, plus des deux tiers (70,10 %) des foyers pauvres vivaient dans un logement du parc public contre deux tiers (66,06 %) pour l'ensemble des

foyers allocataires. Ainsi, au cours des années observées, les foyers pauvres vivaient plus souvent dans un logement du parc public que l'ensemble des foyers allocataires.

4.2.1.4. Des foyers dont les membres sont moins insérés sur le marché du travail

Entre 2008 et 2011, la part des foyers pauvres insérés sur le marché du travail a diminué. C'est-à-dire que les chefs de famille des foyers pauvres, et leurs conjoints pour ceux qui en avaient un, se sont de moins en moins inscrits sur le marché du travail entre 2008 et 2011. En effet, plus d'un tiers (38,05 %) des chefs de famille des foyers pauvres n'ont pas travaillé en 2008 tandis qu'ils étaient 45,25 % à être dans cette situation en 2011. Parallèlement, entre 2008 et 2011, on observait une diminution de la part des chefs de famille des foyers pauvres qui avaient été en emploi entre un et onze mois, et sur la totalité de l'année. En effet, en 2008, plus d'un quart (26,39 %) de ces chefs de famille avaient travaillé entre un et onze mois contre moins d'un quart (22,93 %) en 2011. Et la part des chefs de famille des foyers pauvres qui avaient travaillé toute l'année était passée de plus d'un tiers (35,56 %) en 2008 à moins d'un tiers (31,82 %) en 2011. Ainsi, entre le début et la fin de la période observée, les chefs de famille des foyers pauvres ont été de moins en moins insérés sur le marché du travail.

Il en est de même pour leurs conjoints[470]. Ces derniers ont aussi été de moins en moins présents sur le marché du travail entre 2008 et 2011. En effet, moins de la moitié (44,87 %) des conjoints des chefs de famille des foyers pauvres n'ont pas travaillé en 2008 et plus de la moitié (53,13 %) étaient dans cette situation en 2011. Dans le même temps, ceux qui avaient été en emploi entre un et onze mois et sur la totalité de l'année avait diminué. En effet, à peine un quart (23,30 %) avaient travaillé entre un et onze mois en 2008 alors qu'ils étaient moins d'un cinquième (19,57 %) à être dans la même situation en 2011. De la même manière, un tiers (31,83 %) des conjoints des chefs de famille des foyers pauvres avaient travaillé sur la totalité de l'année 2008 alors qu'un peu plus d'un quart (26,92 %) étaient dans cette situation à la fin de la période observée.

[470] Au sein de la base de données, la variable qui concerne le nombre de mois travaillés au cours d'une année par les conjoints des chefs de famille des foyers allocataires est systématiquement renseignée, y compris lorsque le chef de famille du foyer déclare ne pas être en couple. En effet, dans ce cas, la valeur de la variable « nombre de mois travaillés par le conjoint au cours de l'année » est renseignée par un zéro. Pour éviter toute erreur, nous avons donc réalisé les traitements statistiques relatifs aux conjoints en ne tenant compte que des foyers qui déclaraient être en couple. Dans la suite du texte, pour faciliter la lecture, au lieu d'indiquer qu'il s'agit des conjoints des chefs de famille des foyers qui déclarent être en couple, nous réduirons l'intitulé exact et parlerons des conjoints ou des conjoints des chefs de famille.

Figure 12. Nombre de mois travaillés par des chefs de famille des foyers pauvres et ceux de l'ensemble des foyers en 2011 (en %)

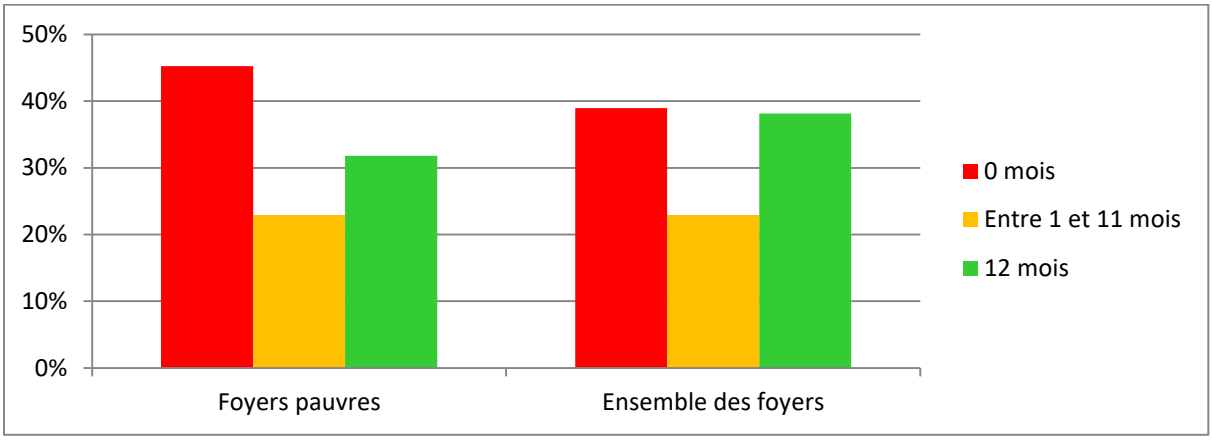

Si on compare la durée d'inscription sur le marché du travail des chefs de famille des foyers pauvres avec celle de ceux de l'ensemble des foyers allocataires, on s'aperçoit que les premiers ont été beaucoup moins présents sur le marché du travail en 2008 et en 2011 que les seconds. En effet, pendant que plus d'un tiers (38,96 %) des chefs de famille de l'ensemble des foyers allocataires n'avaient pas travaillé en 2011, c'était le cas pour 45,25 % des chefs de familles des foyers pauvres. Dans le même temps, en 2011, la part des chefs de familles des foyers pauvres et de l'ensemble des foyers allocataires qui avaient travaillé entre un et onze mois était identique, à savoir de 22,93 %. Néanmoins, les premiers avaient été moins souvent en emploi sur la totalité de l'année 2011 que les seconds. En effet, moins d'un tiers (31,82 %) des chefs de famille des foyers pauvres avaient travaillé sur l'ensemble des mois de l'année 2011 contre plus d'un tiers (38,11 %) pour l'ensemble des chefs de famille des foyers observés.

Enfin, entre 2008 et 2011, le revenu médian mensuel des foyers pauvres a sensiblement augmenté. Il est passé de 648 € par mois au début de la période observée à 707 € par mois à la fin de celle-ci. En 2011, un quart des foyers pauvres avaient un revenu médian mensuel inférieur à 615 € et les trois quart en avaient un inférieur à 832 €.

En résumé, nous pouvons donc dire que les foyers pauvres ont pour caractéristiques d'être plus âgés et plus souvent des foyers monoparentaux que l'ensemble des foyers allocataires de la CAF observés. Ils sont aussi plus souvent restés vivres dans la commune de Nantes entre 2008 et 2011 et plus souvent des résidents du parc public que l'ensemble des foyers allocataires. Ils perçoivent aussi plus souvent qu'eux des aides au logement.

Les membres des foyers pauvres ont été moins souvent insérés sur le marché du travail au cours de la période observée et moins présents sur celui-ci que ceux de l'ensemble des foyers allocataires.

Nous allons maintenant nous intéresser aux attributs des foyers qualifiés de non pauvres.

4.2.2. Les foyers non pauvres

Nous avons intégré tout foyer allocataire de la CAF qui avait un revenu qui était strictement supérieur au seuil de bas revenus en 2011 à la catégorie des foyers non pauvres. 2 842 foyers font partie de cette catégorie. Ces derniers représentent à peine un quart (23,80 %) de l'ensemble des foyers allocataires. Ils peuvent être caractérisés de différentes manières.

4.2.2.1. Des foyers plus jeunes

Entre 2008 et 2011, la part des chefs de famille de sexe masculin et de sexe féminin est restée stable parmi les foyers non pauvres. En effet, au cours de ces années, un peu moins des deux tiers (65 %) avaient une femme à leur tête. Les foyers non pauvres avaient aussi un peu plus souvent une femme pour chef de famille que l'ensemble des foyers allocataires.

Au cours de la période observée, l'âge médian des chefs de famille des foyers non pauvres a augmenté. Il était de 34 ans révolus en 2008 et de 37 ans révolus en 2011. En 2011, un quart des foyers non pauvres avaient un chef de famille qui avait moins de 29 ans révolus et les trois quarts en avaient un qui avait moins de 45 ans. En 2008 et en 2011, les personnes à la tête des foyers non pauvres étaient donc plus jeunes que l'ensemble des chefs de famille des foyers allocataires.

Au cours des années 2008 et 2011, la majorité des foyers non pauvres étaient français. Mais ces derniers étaient aussi moins souvent des foyers étrangers que l'ensemble des foyers allocataires. En effet, en 2011, on comptait 11,29 % de foyers étrangers parmi les foyers non pauvres contre 15,28 % au sein de l'ensemble des foyers allocataires.

4.2.2.2. Des foyers plus souvent en couple avec des enfants

Entre 2008 et 2011, on constate une relative stabilité de la part des foyers non pauvres qui sont isolés (40,82 % en 2008 et 39,02 % en 2011). Néanmoins, au cours de la période étudiée, on note une augmentation de la part des foyers en couple avec enfant(s) et une diminution de celle des foyers qui sont monoparentaux ou en couple sans enfant parmi les foyers non pauvres. En effet, entre 2008 et 2011, parmi les foyers non pauvres, la part des foyers en couple avec enfant(s) est passée d'un quart (25,12 %) à plus d'un tiers (35,75 %), celle des foyers monoparentaux d'environ un quart (24,28 %) à un moins d'un cinquième (18,26 %) et celle des foyers en couple sans enfant de 9,78 % à 6,97 %.

Figure 13. Structure familiale des foyers non pauvres et de l'ensemble des foyers en 2011 (en %)

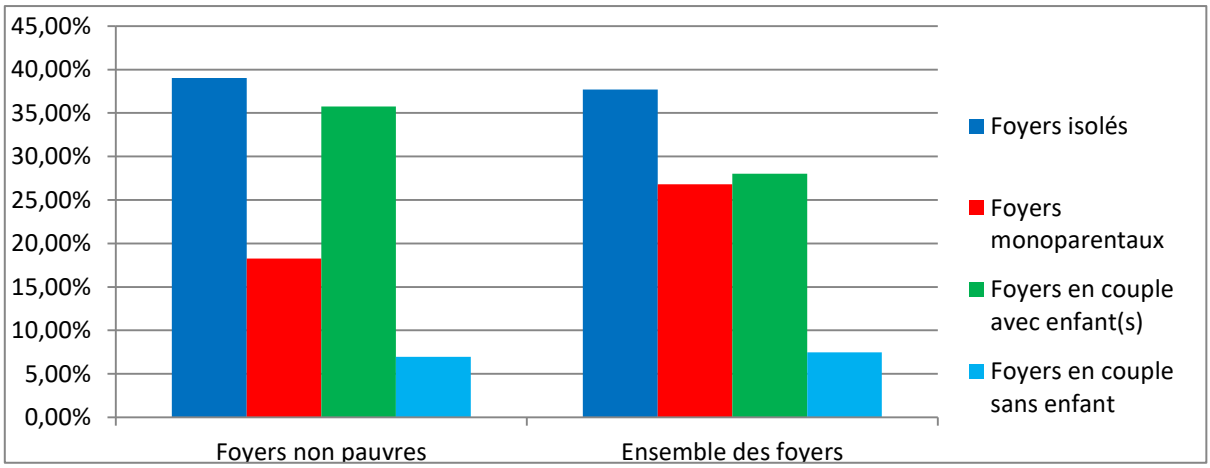

En 2011, par rapport à l'ensemble des foyers allocataires, les foyers non pauvres avaient donc pour spécificités d'être moins souvent des foyers monoparentaux et plus souvent des foyers en couple avec enfant(s).

4.2.2.3. Des foyers qui déménagent davantage

On note un phénomène de mobilité résidentielle d'une partie des foyers non pauvres entre 2008 et 2011. En effet, si tous les foyers non pauvres habitaient la commune de Nantes en 2008, 16,12 % l'avaient quitté en 2011. La part des foyers non pauvres qui avaient quitté la commune de Nantes entre 2008 et 2011 était plus élevée que celle l'ensemble des foyers allocataires, qui étaient 12,42 % à habiter une autre commune que Nantes en 2011.

De plus, la part des foyers non pauvres qui habitaient dans le parc public avait augmenté entre 2008 et 2011. Elle était passée de 53,69 % à 59,24 %. Néanmoins, même si cette dernière avait augmenté, en 2011, les foyers non pauvres habitaient moins souvent dans le parc public que l'ensemble des foyers allocataires : les premiers étaient plus de la moitié (59,24 %) à y résider contre les deux tiers (66,06 %) des seconds.

Plus encore, entre 2008 et 2011, de moins en moins de foyers non pauvres percevaient des aides au logement. En effet, ils étaient plus des trois quarts (89,24 %) à percevoir des aides au logement en 2008 contre 81,71 % à en avoir en 2011. À cette date, la part des foyers non pauvres qui percevaient des aides au logement était proche de celle de l'ensemble des foyers allocataires de la CAF.

4.2.2.4. Des foyers plus insérés sur le marché du travail

Entre le début et la fin de la période étudiée, on constatait une relative stabilité de la part des foyers non pauvres qui n'avaient pas été en emploi au cours des années 2008 et 2011 et une augmentation de la part de ceux qui avaient travaillé entre un et onze mois et sur la totalité de l'année. En effet, en 2008 et en 2011, environ un quart (26,64 %) des foyers non pauvres n'avaient pas travaillé. Mais, entre ces deux années, parmi ceux qui avaient été en emploi, de plus en plus avaient travaillé sur la totalité de l'année. En effet, en 2008, moins de la moitié (40,22 %) des chefs de famille des foyers non pauvres avaient travaillé sur la totalité de l'année alors qu'ils étaient presque la moitié (49,16 %) à être dans cette situation en 2011. Dans le même temps, les chefs de famille des foyers non pauvres étaient respectivement un tiers (33,85 %) et un quart (24,20 %) à avoir travaillé entre un et onze mois en 2008 et en 2011. Ainsi, entre 2008 et 2011, les chefs de famille des foyers non pauvres ont été de plus en plus présents sur le marché du travail.

Figure 14. Nombre de mois travaillés par des chefs de famille des foyers non pauvres et les chefs de famille de l'ensemble des foyers en 2011 (en %)

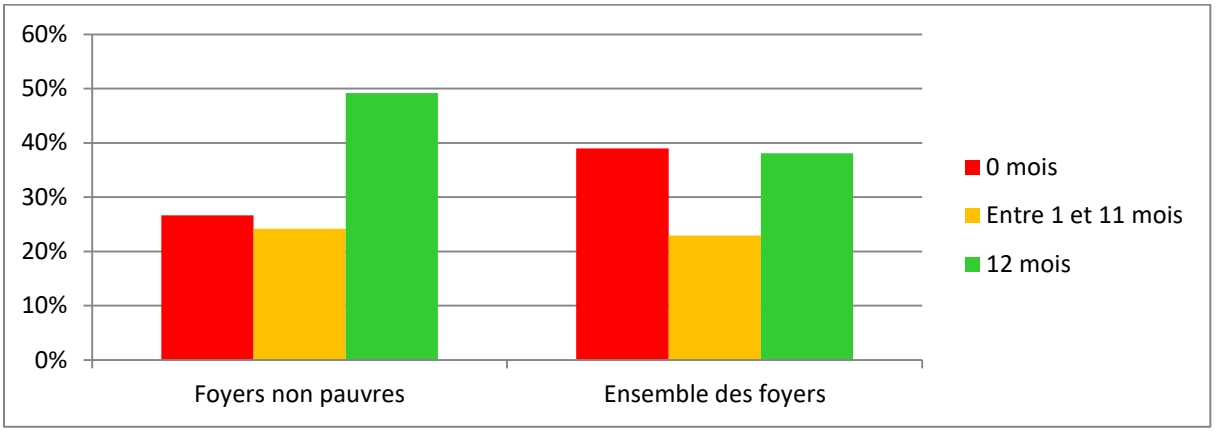

Si on compare la durée d'inscription sur le marché du travail des chefs de famille des foyers non pauvres avec celle de l'ensemble des chefs de famille des foyers allocataires, on s'aperçoit que les premiers ont été beaucoup plus présents sur le marché du travail en 2011 que les seconds. En effet, pendant que plus d'un tiers (38,96 %) des seconds n'avaient pas travaillé en 2011, seuls un peu plus d'un quart (26,64 %) des premiers étaient dans ce cas.

De la même manière, entre 2008 et 2011, la durée d'inscription sur le marché du travail des conjoints des chefs de famille des foyers non pauvres avait augmenté. En 2008, plus d'un tiers (39,42 %) des conjoints des chefs de famille des foyers non pauvres n'avaient pas travaillé alors qu'ils étaient seulement un peu plus d'un quart (27,18 %) à être dans cette situation en 2011. Dans le même temps, la part des conjoints des chefs de famille des foyers non pauvres qui avaient travaillé entre un et onze mois était restée relativement stable entre 2008 et 2011, autour d'un quart, et la part de ceux qui avaient été en emploi toute l'année avait fortement augmenté : elle était passée d'un peu plus d'un tiers (35,69 %) en 2008 à presque la moitié (49,42 %) en 2011.

Enfin, entre 2008 et 2011, le revenu médian mensuel des foyers non pauvres avait augmenté. Il était de 718 € par mois en 2008 et de 1 141 € par mois en 2011, c'est-à-dire plus d'une fois et demie plus élevé à la fin qu'au début de la période étudiée. En 2011, un quart des foyers non pauvres avaient un revenu inférieur à 1 033 € par mois et les trois quart en avaient un inférieur à 1 331 € par mois. À cette date, le revenu médian mensuel des foyers non pauvres étaient 1,3 fois plus élevé que celui de l'ensemble des foyers allocataires.

En résumé, nous pouvons donc dire que les foyers non pauvres ont pour caractéristiques principales d'être plus jeunes, moins souvent des étrangers et plus souvent des foyers en couple avec enfant(s) que l'ensemble des foyers allocataires de la CAF. Ils sont aussi plus souvent qu'eux partis vivre à l'extérieur de la commune de Nantes entre 2008 et 2011 et ils résident plus souvent dans le parc privé. Les membres des foyers non pauvres ont aussi été beaucoup plus fréquemment insérés sur le marché du travail que les membres de l'ensemble des foyers allocataires.

Au regard de ces résultats, nous allons maintenant formuler des hypothèses sur les différents facteurs qui agissent sur le revenu des foyers.

4.3. Les variables d'influence du niveau de revenu des foyers

Dans la partie précédente, nous avons rendu compte des principales caractéristiques socio-économiques des foyers pauvres et non pauvres ainsi que de leurs tendances d'évolution entre 2008 et 2011. Nous avons aussi mis en évidence les spécificités de ces deux catégories de foyers par rapport à l'ensemble des foyers allocataires pour l'année 2011. Sur la base de ces premiers résultats, nous allons maintenant formuler différentes hypothèses sur les facteurs qui agissent sur la situation économique des foyers une année donnée.

4.3.1. Le sexe : un facteur qui n'explique pas seul la situation économique des foyers

En 2011, quelle que soit leur catégorie d'appartenance, un peu moins des deux tiers des foyers avaient une femme pour chef de famille. Comme nous l'avons vu précédemment, ce constat ne surprend pas. En effet, au regard du partage inégal du travail administratif entre les hommes et les femmes, que ces dernières déclarent être le chef de famille du foyer à la CAF n'a rien d'étonnant[471].

En revanche, il est plus surprenant de constater que, dans la majorité des cas, le revenu médian mensuel des femmes à la tête des foyers est légèrement supérieur à celui des hommes.

[471] Brousse Cécile, « La répartition du travail domestique entre conjoints reste largement spécialisée et inégale », *Art.cit.,* p. 136.

Tableau 12. Revenu médian mensuel des différentes catégories de foyers en fonction du sexe de leur chef de famille en 2008 et en 2011 (en euros)

	Foyers pauvres				Foyers non pauvres				Ensemble des foyers allocataires			
	2008		2011		2008		2011		2008	2011	2008	2011
	H [1]	F [2]	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Revenu médian mensuel	648	656	675	724	692 [3]	730	1151	1134	648	674	822	863
Quartile 1	512	555	593[4]	622	575	577	1034	1032	469	535	671	674
Quartile 3	754	780	809	841	813	827	1337	1 327	765	800	1046	1059

[1] Hommes, [2] Femmes
[3] En 2008, le revenu médian mensuel des hommes à la tête des foyers non pauvres était de 692 €.
[4] En 2011, 25 % des hommes à la tête des foyers pauvres avaient un revenu médian inférieur à 593 € par mois.

En effet, en 2008 comme en 2011, qu'il s'agisse des foyers pauvres, des foyers non pauvres ou de l'ensemble des foyers allocataires, on observe que le revenu médian mensuel des femmes à la tête des foyers est en moyenne supérieur de 10 à 50 € par rapport à celui des hommes. Pourtant, les inégalités entre les femmes et les hommes persistent sur le marché du travail. Les recherches sociologiques montrent d'abord que le taux d'emploi des femmes est inférieur à celui des hommes. En effet, d'après Hélène Guedj, « en 2011, parmi les femmes âgées de 20 à 64 ans ayant achevé leur formation initiale, 67 % ont un emploi : c'est 9 points de moins que les hommes »[472].

De plus, ces dernières ont plus souvent des contrats de courte durée et une durée de travail hebdomadaire moindre. En effet, d'après les auteurs d'un rapport de l'INSEE publié en 2016, « trois emplois en CDD sur cinq »[473] sont occupés par des femmes et celles-ci sont plus souvent employées à temps partiel que les hommes[474].

Enfin, les salaires des femmes sont en moyenne moins élevés que ceux des hommes[475], si bien que, selon Dominique Meurs et Sophie Ponthieux, la persistance des écarts

[472] Guedj Hélène, « Le taux d'emploi des hommes et des femmes. Des écarts plus marqués en équivalent temps plein », *Art.cit.*, p. 1.
[473] INSEE, *Tableaux de l'économie française*, Paris, INSEE-Mesurer pour comprendre, 2016.
[474] Afsa Essafi Cédric, Buffeteau Sophie, « L'activité féminine en France : quelles évolutions récentes, quelles tendances pour l'avenir ? », *Économie et Statistique,* n° 398-399, 2006, pp. 85-98.
[475] Chamkhi Amine, Toulemonde Fabien, « Ségrégation professionnelle et écarts de salaires femmes-hommes », *Art.cit.*, p. 1.

de salaires femmes-hommes peut être synthétisée à l'aide de trois éléments : d'abord, par les choix d'orientation scolaire encore très sexués qui mènent plutôt les femmes vers des emplois moins qualifiés et donc vers des secteurs d'activité moins rémunérateurs, puis par des durées hebdomadaires de travail (temps partiel) plus souvent moins importantes pour elles que pour les hommes et enfin par des discriminations salariales entre les femmes et les hommes[476].

Au regard des résultats obtenus, nous faisons donc l'hypothèse que les femmes compensent les freins qu'elles rencontrent sur le marché du travail par une plus forte inscription sur celui-ci que les hommes. C'est-à-dire que les hommes obtiendraient un revenu presque aussi élevé que celui des femmes en étant moins présents sur le marché du travail qu'elles.

Ainsi, nous pouvons dire que le sexe des chefs de famille des foyers n'est pas en mesure d'expliquer, à lui seul, le revenu des foyers pour une année donnée. L'analyse de la situation économique des foyers est plus complexe. Elle doit aussi tenir compte d'autres variables, et notamment de la situation face à l'emploi des membres présents dans les foyers.

L'âge et la nationalité des personnes présentes dans les foyers tiennent également une place dans l'explication de leur situation économique.

4.3.2. L'âge et la nationalité : des facteurs qui éloignent de l'inscription sur le marché du travail

En 2011, une des spécificités des chefs de famille des foyers pauvres était d'être un peu plus âgés que ceux de l'ensemble des foyers allocataires et que ceux des foyers non pauvres. À l'inverse, une des particularités des chefs de famille des foyers non pauvres étaient d'être plus jeunes. Plus précisément, en 2011, moins d'un cinquième (16,66 %) des chefs de famille des foyers pauvres avaient entre 16 et 30 ans, 45,18 % entre 31 et 45 ans, plus d'un tiers (34,18 %) entre 46 et 60 ans et 3,98 % avaient 61 ans ou plus. Les chefs de famille des foyers non pauvres étaient respectivement plus qu'un quart (27,66 %), 44,83 %, un quart (24,84 %) et 2,67 % à se situer dans ces différentes tranches d'âge.

[476] Meurs Dominique, Ponthieux Sophie, « L'écart des salaires entre les femmes et les hommes peut-il encore baisser ? », *Économie et Statistique*, n° 398-399, 2006, pp. 99-129.

Figure 15. Répartition des chefs de famille des foyers pauvres et non pauvres en fonction de leur tranche d'âge en 2011 (en %)

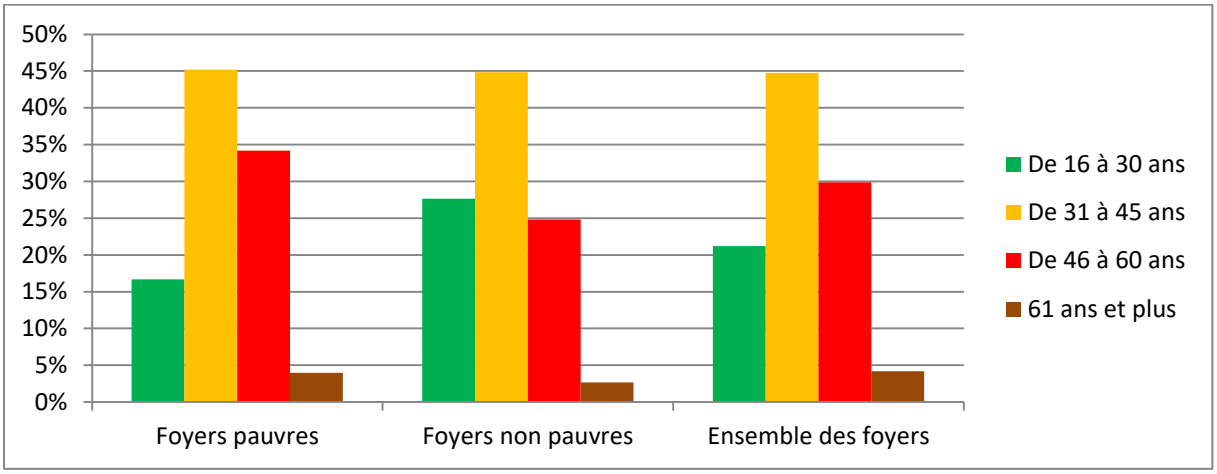

Ainsi, à la fin de la période étudiée, les chefs de famille des foyers pauvres étaient plus souvent plus âgés que ceux de l'ensemble des foyers mais aussi que ceux des foyers non pauvres. Les premiers étaient plus d'un tiers (38,16 %) à avoir 46 ans ou plus. Les seconds et les troisièmes étaient respectivement 34,05 % et 30,35 % à être dans cette tranche d'âge regroupée. Les résultats obtenus conduisent à formuler l'hypothèse que les difficultés que rencontrent les foyers pour trouver ou retrouver un emploi sont en rapport avec leur âge et qu'elles vont de pair avec leur situation économique.

Dans *L'épreuve du chômage*, Dominique Schnapper explique en effet que « la probabilité de trouver un emploi croît avec l'âge […] [mais qu'] elle décroit régulièrement à partir de 35-40 ans, pour devenir extrêmement faible au-delà de 55 ans »[477]. Ainsi, en août 2015, les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi depuis plus d'un an étaient plus d'un quart (26 %) à faire partie des 40-49 ans et les personnes qui étaient dans cette tranche d'âge étaient les plus touchées par le chômage de longue durée, d'après les données issues de l'Observatoire des inégalités[478]. Dans tous les cas, être actif inoccupé est aussi synonyme de restrictions budgétaires[479].

[477] Schnapper Dominique, *L'épreuve du chômage*, *Op.cit.*, p. 80.
[478] Observatoire des inégalités, « Qui sont les chômeurs de longue durée ? », article mis en ligne le 16 octobre 2015 et consultable en ligne à l'adresse suivante : http://www.inegalites.fr/spip.php?page=article&id_article=2096
[479] Demazière Didier, *Sociologie des chômeurs*, Paris, La Découverte, 2006. Dans un registre plus romancé voir aussi les ouvrages de Florence Aubenas, *Le quai de Ouistreham*, Paris, Ed. de l'Olivier, 2010 et de George Orwell, *Dans la dèche à Paris et à Londres*, Paris, Gallimard, 1935.

La nationalité des foyers occupe aussi une place dans l'explication du niveau de leurs ressources économiques. En 2011, quelle que soit la catégorie d'appartenance des foyers, la très grande majorité était française. Néanmoins, la part des foyers étrangers était un peu plus élevée parmi les foyers pauvres qu'au sein de l'ensemble des foyers allocataires et que parmi ceux qui étaient non pauvres.

Ce constat peut être mis en relation avec plusieurs éléments : d'abord, avec les discriminations à l'embauche des étrangers, puis avec « les inégalités professionnelles, [salariales] et [les] difficultés d'accès ou de maintien dans l'emploi »[480] qu'ils rencontrent, d'après Martine Brasseur et Audrey Becuwe. En effet, la discrimination à l'embauche affecte l'ensemble des candidats d'origine étrangère. D'après Anthony Edo et Nicolas Jacquemet, à curriculum vitae égal, « une candidature d'origine française reçoit […] en moyenne presque une fois et demie plus de réponses positives qu'une candidature qui ne l'est pas »[481].

Pascale Petit et ses collègues font le même constat et ajoutent qu'il existe des effets croisés, en termes de discrimination à l'embauche, entre le genre et l'origine des personnes. Dans ce cadre-là, ils parlent d'« un effet joint négatif »[482] entre le fait d'être de tel sexe et de telle origine dans cette forme de discrimination.

Le quartier d'habitation tient aussi une place dans l'accès à l'emploi des personnes, qu'elles soient ou non étrangères, dans leur accès à certains types d'emploi et dans les discriminations salariales vécues[483]. C'est ce qu'ont montré Thomas Couppié, Jean-François Giret et Stéphanie Moullet en analysant les différences d'accès à certains types d'emploi, et les écarts de rémunération entre des jeunes habitant en Zones urbaines sensibles (ZUS) et ceux n'y résidant pas[484]. L'éloignement géographique entre le lieu d'habitation et les bassins

---

[480] Brasseur Martine, Becuwe Audrey, « La discrimination au travail », *Humanisme et Entreprise*, n° 295, 2009/5, pp. 1-4.

[481] Edo Anthony, Jacquemet Nicolas, « Discrimination à l'embauche selon l'origine et le genre : défiance indifférenciée ou ciblée sur certains groupes ? », *Économie et statistique*, n° 464-465-466, 2013, pp. 155-172. Le dispositif méthodologique utilisé dans le cadre de cette enquête reposait sur l'envoi de CV fictifs à de offres d'emploi réelles. Les noms et prénoms des candidats indiqués sur les courriers avaient soit une consonance française, soit maghrébine, soit étrangère. Les compétences indiquées sur les CV étaient très proches de celles demandées dans les offres d'emploi.

[482] Petit Pascale, Duguet Emmanuel, L'Horty Yannick, Du Parquet Loic, Sari Florent, « Discrimination à l'embauche : les effets du genre et de l'origine se cumulent-ils systématiquement ? », *Économie et statistique*, n° 464-465-466, 2013, pp. 141-153.

[483] Duguet Emmanuel, Goujard Antoine, L'Horty Yannick, « Les inégalités territoriales d'accès à l'emploi : une exploration à partir de sources administratives exhaustives », *Économie et Statistique*, n° 415-416, 2008, pp. 17-44.

[484] Couppié Thomas, Giret Jean-François, Moullet Stéphanie, « Lieu de résidence et discrimination salariale : le cas des jeunes habitant dans une zone urbaine sensible », *Économie et Statistique*, n° 433-434, 2010, pp. 47-70.

d'emploi favorise le chômage des populations qui vivent dans les quartiers les plus défavorisés[485], qu'elles soient ou non diplômées, françaises ou étrangères.

Les étrangers et les personnes d'origine étrangère sont davantage confrontés au chômage que les nationaux. En effet, d'après les données issues de l'INSEE, en France, en 2014, le taux de chômage des personnes actives étrangères, âgées de 15 ans ou plus, était deux fois plus élevé que celui des personnes françaises. Il était de 19 % pour les premières et de 9 % pour les secondes[486]. En moyenne moins diplômés[487], lorsqu'ils sont en emploi, les étrangers font aussi plus souvent l'expérience de situations professionnelles précaires[488] et sont plus souvent ouvriers et employés. Ils sont aussi plus nombreux que les français à travailler dans des secteurs d'activité moins rémunérateurs[489], au sein desquels les conditions de travail sont plus dégradées[490].

Les résultats de notre enquête indiquent que la part des foyers étrangers est plus élevée parmi les foyers pauvres. Indirectement, ils confirment les travaux de recherches qui existent sur la situation économique des étrangers et des personnes d'origine étrangère.

4.3.3. L'existence d'une relation entre pauvreté et monoparentalité

En 2011, les foyers isolés (37,70 %) étaient majoritaires parmi l'ensemble des foyers allocataires et parmi les foyers pauvres (35,84 %) et non pauvres (39,02 %). Par rapport à l'ensemble des foyers, une des spécificités des foyers pauvres était d'être plus souvent des foyers monoparentaux. En effet, un tiers (33,66 %) d'entre eux étaient monoparentaux tandis qu'un peu plus d'un quart (26,82 %) l'étaient parmi l'ensemble des foyers allocataires et que moins d'un cinquième (18,26 %) étaient dans cette situation au sein des foyers non pauvres.

---

[485] L'Horty Yannick, Duguet Emmanuel, Du Parquet Loïc, Petit Pascale, Sari Florent, « Les effets du lieu de résidence sur l'accès à l'emploi : un test de discrimination auprès de jeunes qualifiés », *Économie et Statistique*, n° 447, 2011, pp. 71-95.

[486] INSEE, *Tableaux de l'économie française, Op.cit.*, p. 37.

[487] Canaméro Cécile, Canceill Geneviève, Cloarec Nathalie, « Chômeurs étrangers et chômeurs d'origine étrangère », *Premières Synthèses*, DARES, n° 46.2, 2000, pp. 1-8.

[488] Lainé Frédéric, Okba Mahrez, Rospabé Sandrine, « Les difficultés des étrangers sur le marché du travail : effet nationalité, effet quartier ? », *Premières Synthèses*, DARES, n° 17.3, avril 2005, pp.1-8.

[489] Maurin Éric, « Les étrangers : une main-d'œuvre à part ? », *Économie et Statistique*, n° 242, 1991, pp. 39-50.

[490] Jounin Nicolas, *Chantier interdit au public. Enquête parmi les travailleurs du bâtiment*, Paris, La Découverte, 2008.

Figure 16. Structure famille des foyers en fonction de leur grande catégorie d'appartenance en 2011 (en %)

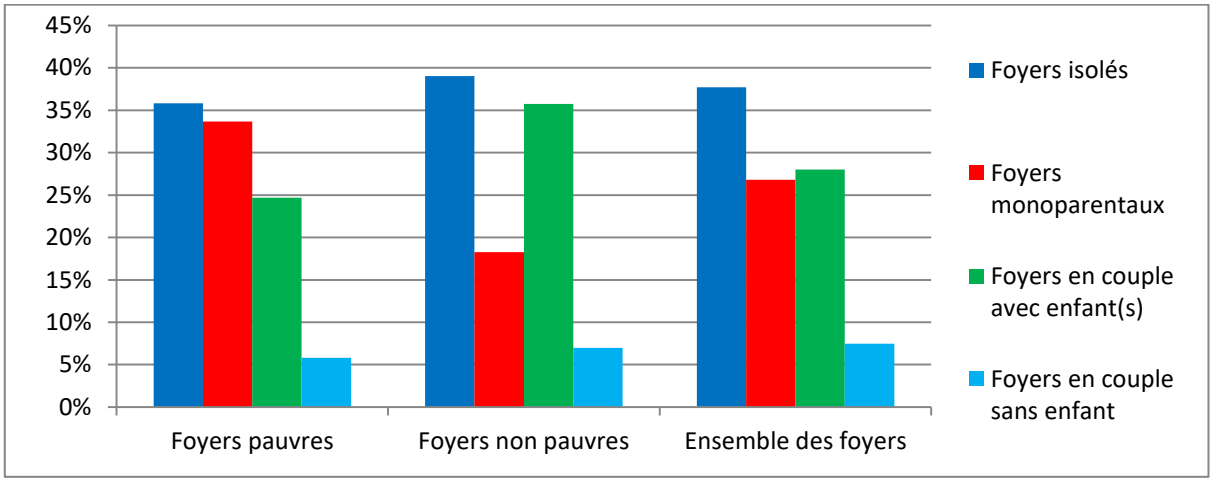

Dans le même temps, une des spécificités des foyers non pauvres était d'être plus fréquemment des foyers en couple avec enfant(s) (35,75 %) que l'ensemble des foyers allocataires et que les foyers pauvres. Ces résultats conduisent à confirmer la relation qui existe entre la monoparentalité et la pauvreté des foyers. L'existence de cette corrélation n'est plus à démontrer. Différents travaux en attestent.

Les familles monoparentales sont plus souvent pauvres que les foyers en couple. En effet, en 2010, en France métropolitaine, d'après les données issues de l'Observatoire des inégalités, « 34,5 % des familles monoparentales […] dispos[ai]ent de revenus inférieurs au seuil de pauvreté, à 60 % du revenu médian, contre 11,2 % des personnes vivant en couple »[491]. Dans plus de huit cas sur dix, les chefs de famille de ces foyers sont des femmes[492]. Les mères monoparentales sont plus souvent au chômage que celles qui vivent en couple[493]. Les premières éprouvent davantage de difficultés à conjuguer vie professionnelle et vie familiale, puisque trouver un moyen de garde pour les enfants complique l'accès au marché du travail[494]. Néanmoins, seules pourvoyeuses de ressources au sein des foyers, par rapport aux mères qui habitent avec leur conjoint, les mères seules avec un ou des enfants

[491] Observatoire des inégalités, « Familles monoparentales et pauvreté », *Art.cit.*, p. 1.
[492] Algava Elisabeth, « Les familles monoparentales : des caractéristiques liées à leur histoire matrimoniale », *Études et Résultats*, DREES, n° 218, février 2003, p. 1-12.
[493] Drieux Sylvaine, Martinez Corinne, Azaroili Nagat, Demonchy Valérie, « Familles monoparentales franciliennes : les femmes toujours en première ligne face aux difficultés », *INSEE Analyses*, n° 29, mars 2016, pp.1-4.
[494] Chardon Olivier, Daguet Fabienne, Vivas Émilie, « Les familles monoparentales. Des difficultés à travailler et à se loger », *INSEE Première*, n° 1195, juin 2008, pp. 1-4.

sont, lorsqu'elles sont en emploi, plus souvent à plein temps[495]. Elles sont aussi plus fréquemment employées et elles « se concentrent sur les métiers liés à la santé, aux services aux personnes et aux tâches administratives »[496] d'après Olivier Chardon, Fabienne Daguet et Émilie Vivas. Enfin, elles sont plus souvent bénéficiaires de prestations sociales que les ménages composés de deux parents, en particulier d'aides au logement et de minima sociaux[497].

4.3.4. L'absence d'enfant(s) : un effet protecteur par rapport à la pauvreté ?

D'après Pascal Godefroy, Jérôme Pujol, Émilie Raynaud et Magda Tomasini, en 2006, les foyers « les moins touchés par la pauvreté [étaient] les couples sans enfant »[498]. Les résultats de notre enquête confirment ceux des auteurs cités précédemment. En effet, en 2011, les foyers en couple sans enfant étaient moins présents au sein des foyers pauvres. Néanmoins, par rapport à l'ensemble des foyers allocataires, ce n'était pas le revenu médian mensuel des foyers en couple sans enfant qui était le plus élevé mais celui des foyers en couple avec enfant(s). En effet, à la fin de la période étudiée, le revenu médian des foyers en couple sans enfant était de 891 € par mois alors qu'il s'élevait à 920 € par mois pour les foyers en couple avec enfant(s) et respectivement à 838 € et à 786 € par mois pour les foyers isolés et monoparentaux.

Sur la base de ces résultats, nous faisons l'hypothèse que l'absence d'enfant(s) associée à la mise en couple protège les foyers de la pauvreté. L'effet protecteur de cette structure familiale serait en lien avec plusieurs éléments.

Ne pas avoir d'enfant(s) faciliterait d'abord les possibilités de mobilité résidentielle des foyers en couple vers un territoire où le niveau de développement économique du marché du travail est plus favorable[499]. « À l'évidence, plus [un foyer] est petit, plus il lui est facile de

---

[495] Drieux Sylvaine, Martinez Corinne, Azaroili Nagat, Demonchy Valérie, « Familles monoparentales franciliennes : les femmes toujours en première ligne face aux difficultés », *Art.cit., p. 2.*

[496] Chardon Olivier, Daguet Fabienne, Vivas Émilie, « Les familles monoparentales. Des difficultés à travailler et à se loger », *Art.cit., p. 3.*

[497] Lombardo Philippe, Pujol Jérôme, « Les niveaux de vie en 2008 », *INSEE Première*, n° 1311, septembre 2010, pp. 1-4.

[498] Godefroy Pascal, Pujol Jérôme, Raynaud Émilie, Tomasini Magda, « Inégalités de niveau de vie et mesures de la pauvreté en 2006 », *in Les revenus et le patrimoine des ménages*, Paris, INSEE, 2009.

[499] Gobillon Laurent, « Emploi, logement et mobilité résidentielle », *Économie et Statistique*, n° 349-350, 2001, pp. 77-98.

déménager »[500] selon Thierry Debrand et Claude Taffin. Dans ce sens, l'absence d'enfant(s) représenterait aussi un avantage pour trouver ou retrouver un emploi.

L'absence d'enfant(s) favoriserait aussi la bi-activité des foyers en couple, et donc leur probabilité de ne pas connaître de situations de pauvreté. D'après Daniel Courgeau et Monique Meron, la naissance ou « la présence d'un jeune enfant [peuvent, en effet,] retarder la reprise d'un emploi pour le père comme pour la mère, ou bien entraîner l'inactivité de la mère »[501]. Ainsi, si l'absence d'enfant(s) au sein d'un couple n'engendre pas de dépenses liées à leur entretien et leur éducation, au contraire, la naissance de bambins entraîne différents types de coûts. Comme le précise Olivier Thévenon, la naissance d'enfant(s) peut engendrer des « coûts directs »[502], tels que l'achat de lait maternisé, de couches et des « coûts indirects »[503], comme l'arrêt ou la réduction de son activité par un des membres du foyer. Elle a aussi des coûts à plus long terme, comme une diminution des droits à la retraite pour le parent qui s'arrête de travailler. La présence d'enfant(s) pèse sur le budget des foyers. Ainsi, en moyenne, le niveau de vie des couples sans enfant et des personnes célibataires est supérieur à celui des ménages en couple avec enfant(s)[504], et plus encore à celui des ménages monoparentaux[505].

Les résultats obtenus conduisent également à mettre en relation la mobilité résidentielle des foyers et leur niveau de vie.

4.3.5. L'immobilité résidentielle : entre cause et conséquence de la pauvreté

Il existe également une relation entre la mobilité résidentielle ou, à l'inverse, l'immobilité résidentielle des foyers allocataires de la CAF et leur situation de pauvreté. En 2011, une des spécificités des foyers pauvres étaient d'être plus nombreux à ne pas avoir quitté la commune de Nantes entre 2008 et 2011 par rapport aux foyers non pauvres et à l'ensemble des foyers allocataires. En effet, en 2011, la très grande majorité (92,05 %)

---

[500] Debrand Thierry, Taffin Claude, « Les facteurs structurels et conjoncturels de la mobilité résidentielle depuis 20 ans », *Économie et Statistique*, n° 381-382, 2005, pp. 125-146 ; Actif Nelly, « Mobilité résidentielle. La moitié des ménages mobiles a moins de 35 ans », *Revue économie de La Réunion*, n° 135, 2009, pp. 7-9.

[501] Courgeau Daniel, Monique Meron, « Mobilité résidentielle, activité et vie familiale des couples », *Économie et Statistique*, n° 290, 1995, pp. 17-31.

[502] Thévenon Olivier, « Compenser le coût des enfants : quelles implications pour les politiques familiales ? », *Politiques sociales et familiales*, n° 98, décembre 2009, pp. 15-25.

[503] *Ibid.*, p. 17.

[504] Sterdyniak Henri, « Politique familiale et prise en charge du coût de l'enfant. Un investissement à long terme », *Informations sociales*, n° 137, 2007/1, pp. 80-87.

[505] Bellamy Vanessa, « L'impact des enfants sur les budgets des ménages. Les familles monoparentales fragilisées », *Informations sociales*, n° 137, 2007/1, pp. 46-52.

des foyers pauvres résidaient à Nantes pendant que 87,47 % de l'ensemble des foyers allocataires et 83,88 % des foyers non pauvres étaient dans ce cas.

Figure 17. Lieu de résidence des foyers en fonction de leur grande catégorie d'appartenance en 2011 (en %)

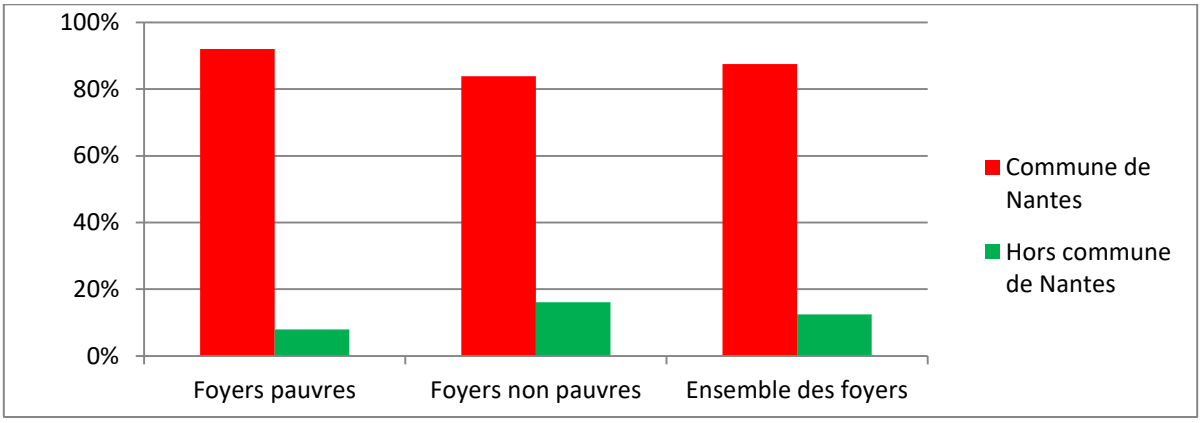

Face à ces résultats, nous formulons plusieurs hypothèses. La première concerne les foyers pauvres. La nature de leur logement (plutôt dans le parc public) et leur lieu de résidence s'expliqueraient par leur situation de pauvreté. La nature de leur logement et leur lieu de résidence entretiendraient ensuite leur immobilité résidentielle ou leur moindre mobilité résidentielle et leur situation de pauvreté.

Pour formuler cette hypothèse, nous partons de l'existence de différents travaux sociologiques. Les premiers portent sur les caractéristiques socio-économiques et résidentielles des foyers en situation de pauvreté, les seconds sur le lieu d'implantation de leur résidence principale et les troisièmes sur les effets de ces différents facteurs sur leurs comportements face à la mobilité ou l'immobilité résidentielle.

D'abord, d'après Corentin Trevien, « les locataires des logements sociaux sont plus souvent des ménages à faibles revenus »[506]. En effet, en France, l'obtention de ce type d'habitation est soumise à conditions de ressources[507]. De manière générale, les ménages en situation de pauvreté résident donc davantage dans le secteur social que ceux qui ne le sont

[506] Trevien Corentin, « Habiter en HLM : quels avantages, quelles différences ? », *INSEE Analyses*, n° 10, juillet 2013, pp. 1-4.
[507] Voir le site officiel de l'administration française service-public.fr à l'onglet logement social : conditions d'attribution, à l'adresse suivante :
https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F869

pas[508]. Ce constat ne signifie pas que tous maintiennent un faible niveau de revenu au cours du temps, puisqu'« il existe un droit au maintien dans les lieux indépendant de l'évolution des revenus des occupants »[509], selon Corentin Trevien. C'est aussi ce que mettent en évidence les résultats de notre enquête. En effet, si, en 2011, 70,10 % des foyers pauvres habitaient le parc public, 59,24 % y habitaient également parmi les foyers non pauvres.

Les travaux sociologiques montrent aussi que les logements sociaux sont plus fréquents au sein des quartiers les plus défavorisés, c'est-à-dire dans les quartiers qui font partie de la politique de la ville. Dans ces quartiers, comme le soulignent Auriane Renaud et François Sémécurbe, « le logement social est très présent : huit logements sociaux pour dix ménages »[510]. Dans le même temps, plusieurs auteurs montrent qu'habiter dans le parc public contribue à la moindre mobilité résidentielle des foyers. En effet, comme l'écrit Corentin Trevien, « alors que les locataires du parc privé sont les plus mobiles (5,8 années [au sein d'un même logement]), les ménages occupant une HLM présentent une durée d'occupation moyenne importante (10,7 années) »[511], mais moins importante que celle des propriétaires qui est proche des 20 ans. L'immobilité résidentielle des foyers qui habitent dans le parc social s'expliquerait, d'une part, par les bénéfices liés au montant moins élevé des loyers[512] et, d'autre part, par les plus grandes difficultés à déménager au sein de ce parc[513]. En effet, comme le précisent les membres du Commissariat général au développement durable (CGDD), « les locataires sociaux […], risquent de ne plus être éligibles à un nouveau HLM s'ils quittent le leur ou bien de subir une file d'attente potentiellement longue pour obtenir un autre logement dans le même parc »[514].

Nous faisons aussi l'hypothèse que l'immobilité résidentielle des foyers serait en rapport avec des risques de moindre mobilité résidentielle d'une partie d'entre eux au regard de leur composition familiale. Comme nous l'avons vu précédemment, les foyers

---

[508] Josnin Rémi, « Les conditions de logement des ménages à bas revenus en 2012 », *La lettre de l'ONPES*, n° 1, février 2012, pp. 1-7.

[509] Trevien Corentin, « Habiter en HLM : quel avantage monétaire et quel impact sur les conditions de logement ? », *Économie et Statistique*, n° 471, 2014, pp. 33-64.

[510] Renaud Auriane, Sémécurbe François, « Les habitants des quartiers de la politique de la ville. La pauvreté côtoie d'autres fragilités », *Insee Première*, n° 1593, mai 2016, pp. 1-4.

[511] Trevien Corentin, « Habiter en HLM : quel avantage monétaire et quel impact sur les conditions de logement ? », *Art.cit.*, p. 39.

[512] Driant Jean-Claude, Rieg Christelle, « Les conditions de logement des ménages pauvres, une approche statistique », *Les Travaux de l'Observatoire, 2003-2004*, 2004, pp. 291-327.

[513] Trannoy Alain, Wasmer Etienne, « La politique du logement locatif », *Notes du conseil d'analyse économique,* n° 10, 2013/3, pp. 1-12.

[514] CGDD, « La mobilité résidentielle progresse dans le parc locatif privé et diminue dans le parc social », *Le Point Sur*, n° 27, octobre 2009, pp. 1-4.

monoparentaux ou ceux qui ont des enfant(s) sont moins mobiles que ceux qui n'en ont pas[515] et ils habitent aussi plus fréquemment dans le parc social.

La formulation de cette hypothèse tient compte des différents types de coûts que peut représenter la mobilité résidentielle pour les foyers[516]. Pour les plus pauvres, ces coûts sont d'ordre matériel et d'ordre familial ou social, notamment quand la mobilité amène à renoncer à « un espace de ressources » présent sur un territoire local[517], à un « réseau d'interconnaissance déjà constitué »[518] pour reprendre les termes de Cécile Cuny et, plus généralement, à ce que certains appellent un « capital d'autochtonie »[519]. Nicolas Renahy définit ce dernier comme « l'ensemble des ressources que procure l'appartenance à des réseaux de relations localisées »[520]. Or, dans le même temps, la pauvreté des foyers serait entretenue par l'immobilité résidentielle et/ou par leur lieu de résidence. Leur quartier d'habitation aurait des effets sur l'accès à l'emploi. On pense en particulier aux effets des stigmates qui peuvent être posés par les employeurs sur certains quartiers d'habitation[521] ou aux coûts de transports liés aux déplacements répétés domicile-travail[522] qui constituent autant d'obstacles pour accéder à l'emploi.

Les résultats obtenus montrent aussi que les foyers non pauvres (16,12 %) ont plus souvent quitté la commune de Nantes entre 2008 et 2011 que l'ensemble des foyers allocataires (12,42 %) et que les foyers pauvres (7,95 %). La comparaison des tris à plats réalisés sur la situation résidentielle des différentes catégories de foyers met en évidence une relation entre le déménagement et la situation de non pauvreté des foyers. Reste néanmoins à comprendre le sens de cet enchaînement : soit la situation de non pauvreté des foyers favorise la mobilité résidentielle, soit le déménagement contribue à l'amélioration de la situation économique. Dans ce cadre-là, deux hypothèses sont formulées par rapport à la mobilité

---

[515] Couet Christine, « La mobilité résidentielle des adultes : existe-t-il des « parcours type » ?, *in* INSEE, *France, Portrait social*, Paris, 2006, pp. 159-179.

[516] Vignal Cécile, « Concilier mobilité résidentielle et mobilité professionnelle : cadrage statistique et pistes de réflexion », *Horizons stratégiques*, n° 2, juillet 2006, pp. 37-47.

[517] Vignal Cécile, « L'ancrage local, une ressource pour les classes populaires des territoires désindustrialisés ? », *in* Fol Sylvie, Miot Yoan, Vignal Cécile (dir.), *Mobilités résidentielles, territoires et politiques publiques*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2014, pp. 197-210 ; Fol Sylvie, « Mobilité et ancrage dans les quartiers pauvres : les ressources de la proximité », *Regards sociologiques*, n° 40, 2010, pp. 27-43.

[518] Cuny Cécile, « Les usages populaires du logement dans un grand ensemble de Berlin-Est », *Espaces et sociétés*, n° 144-145, 2011/1, pp. 89-104.

[519] Retière Jean-Noël, « Autour de l'autochtonie. Réflexions sur la notion de capital social populaire », *Politix*, n° 63, 2003, pp. 121-143.

[520] Renahy Nicolas, « Classes populaires et capital d'autochtonie. Genèse et usages d'une notion », *Art.cit.*, p. 9.

[521] L'Horty Yannick, Duguet Emmanuel, Du Parquet Loïc, Petit Pascale, Sari Florent, « Les effets du lieu de résidence sur l'accès à l'emploi : un test de discrimination auprès de jeunes qualifiés », *Art.cit.*, p. 72.

[522] *Ibid.*, p. 72.

résidentielle des foyers non pauvres : premièrement, parce qu'ils auraient trouvé ou retrouvé un emploi, une partie des foyers déménageraient pour se rapprocher de leur lieu de travail. Deuxièmement, via le déménagement, le passage du statut de locataire du parc privé à celui de locataire du parc public expliquerait la situation de non pauvreté d'une autre partie des foyers.

On constate aussi que l'insertion sur le marché du travail influe sur la situation économique des foyers.

4.3.6. L'emploi : un facteur qui protège de la pauvreté

Le nombre de mois travaillés par les membres des foyers allocataires de la CAF va de pair avec le niveau de leurs ressources économiques. En 2011, la spécificité des foyers non pauvres était d'avoir des membres qui avaient plus souvent travaillé, y compris tout au long de l'année, que ceux de l'ensemble des foyers allocataires et des foyers pauvres.

Figure 18. Nombre de mois travaillés au cours de l'année par les chefs de famille des foyers en fonction de leur grande catégorie d'appartenance en 2011 (en %)

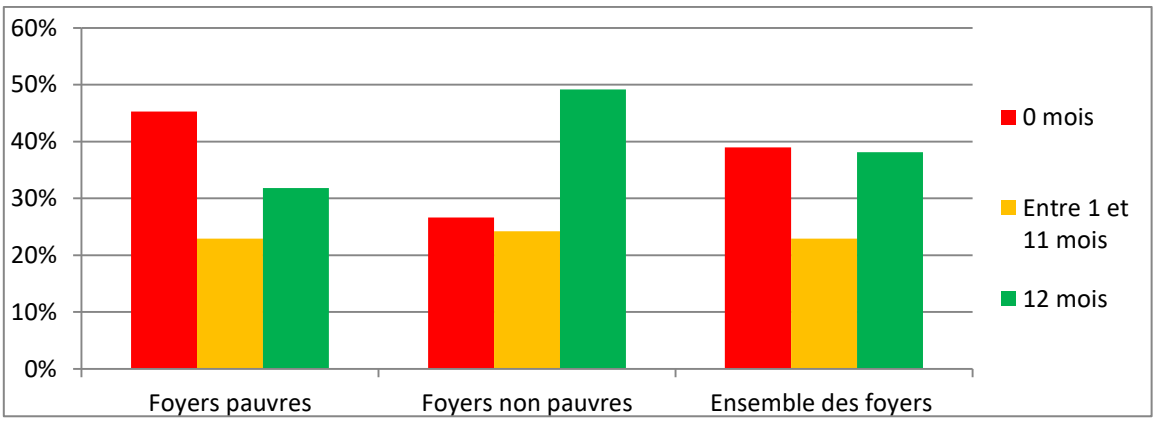

Sur la base de ces résultats, nous formulons les hypothèses suivantes. L'augmentation de la présence sur le marché du travail, grâce à l'obtention d'un contrat de travail à durée indéterminée, ajoutée à une augmentation du temps de travail hebdomadaire et/ou du taux horaire de rémunération, favoriseraient les situations de non pauvreté des foyers. À l'opposé, la situation économique des foyers pauvres relèverait d'un cumul de facteurs professionnels opposés (contrats de travail de courte durée, difficultés à se maintenir en emploi, temps

partiel, emplois peu rémunérés). S'y ajouteraient également des facteurs familiaux[523] puisque la pauvreté se mesure au niveau de l'unité statistique du ménage et qu'un ménage est pauvre quand ses ressources, rapportées au nombre d'unités de consommation qui le composent, c'est-à-dire à sa composition familiale, sont inférieures ou égales au seuil de pauvreté monétaire.

Pour formuler ces hypothèses, on part des études sociologiques qui portent sur les « actifs pauvres »[524] et sur les « travailleurs pauvres »[525] parce que celles-ci montrent que l'emploi ne protège pas toujours les ménages des situations de pauvreté. Pour expliquer ce phénomène plusieurs chercheurs, comme Yannick L'Horty, mettent en évidence trois causes : la faiblesse du taux horaire de rémunération des personnes en emploi, la multiplication des contrats de travail à temps partiel et le développement de ceux de courte durée, à l'origine d'allers-retours entre situations d'emploi et de chômage des ménages[526]. Denis Clerc fait les mêmes constats. En effet, pour cet auteur, « la première cause de l'existence de travailleurs pauvres est la faiblesse de leur rémunération »[527]. D'ailleurs, d'après une enquête menée par Pauline Charnoz et Michel Gollac, « en 2007, parmi les critères d'appréciation de leur emploi par les salariés, le salaire [était] la première source d'insatisfaction devant les conditions de travail, la stabilité de l'emploi et le temps de travail »[528].

La seconde cause de pauvreté des travailleurs est leur durée hebdomadaire de travail, et notamment le temps partiel. Celui-ci est qualifié de « miettes d'emploi »[529] par Tania Angeloff parce qu'il correspond à « un temps de travail inférieur à la durée légale du travail »[530]. Il engendre un « salaire partiel »[531] selon la chercheuse, car le revenu salarial mensuel perçu par un salarié est fonction de son taux horaire de rémunération et du nombre d'heures travaillées. Une partie des actifs occupés sont donc « pauvres […] parce qu'ils

---

[523] Breuil-Genier Pascale, Ponthieux Sophie, Zoyem Jean-Paul, « Profils sur le marché du travail et caractéristiques familiales des actifs pauvres », *Art.cit.*, p. 99.
[524] David Élodie, Dujin Anne, Olm Christine, Simon Marie-Odile, « Les actifs en situation de pauvreté : quelles expériences de la pauvreté ? », CREDOC, *Cahier de recherche*, n° 227, novembre 2006, pp. 1-111.
[525] Damon Julien, « Travailleurs pauvres : de quoi parle-t-on ? », *Droit social*, n° 3, 2009, pp. 292-299 ; Ponthieux Sophie, « Les travailleurs pauvres : identification d'une catégorie », *Art.cit.,* p. 101 ; Concialdi Pierre, « L'extension de la pauvreté laborieuse », *Revue Projet*, n° 280, 2004/3, pp. 63-67.
[526] L'Horty Yannick, « Pourquoi le travail ne protège plus de la pauvreté », *Art.cit.*, p. 112.
[527] Clerc Denis, « Quand le travail rend pauvre », *Transversalités*, n° 120, 2011/4, pp. 75-86.
[528] Charnoz Pauline, Gollac Michel, « En 2007, le salaire était la première source d'insatisfaction vis-à-vis de l'emploi », *INSEE Première*, n° 1270, décembre 2009, pp. 1-4.
[529] Angeloff Tania, « Des miettes d'emploi : temps partiel et pauvreté », *Art.cit.*, p. 43.
[530] Voir les données du site de l'INSEE à l'onglet définitions, méthodes et qualité à temps partiel à l'adresse suivante : https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1813
[531] Angeloff Tania, « Des miettes d'emploi : temps partiel et pauvreté », *Art.cit.*, p. 55.

– et surtout elles - ne peuvent obtenir qu'un emploi à temps partiel »[532], d'après Christian Chavagneux, plus souvent synonyme de «''bas salaires''»[533] selon Hélène Guedj et Sophie Ponthieux, c'est-à-dire de « salaires inférieurs aux deux tiers du salaire médian de l'ensemble de la population »[534]. Mais, comme le précise Julien Damon, les notions de « travailleur à bas salaire »[535] et de travailleur pauvre ne se recroisent pas forcément l'une l'autre : les ressources des autres membres du ménage et/ou les transferts sociaux peuvent venir compenser les faibles revenus d'activité d'un des membres du foyer[536]. Ils peuvent ainsi contribuer à ce qu'un « travailleur à bas salaire » ne vive pas dans un ménage pauvre.

Enfin, la troisième cause avancée par les sociologues pour expliquer la pauvreté des travailleurs est en relation avec le temps pendant lequel ils se maintiennent en emploi, c'est-à-dire leur durée d'emploi au cours d'une année. En effet, en fonction du type de contrat de travail qu'ont les personnes en emploi (CDI, CDD), Contrat unique d'insertion (CUI), Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), emplois saisonniers, missions d'intérim), comme l'expliquent Hélène Guedj et Sophie Ponthieux, « la protection offerte par [le] travail n'est, de manière évidente, pas la même »[537] : les actifs occupés seront plus ou moins amenés à connaître des épisodes d'inactivité ou de chômage entre leurs différents emplois. Ainsi, certains auteurs précisent que « les personnes continûment en emploi sont relativement moins nombreuses parmi les travailleurs pauvres que parmi l'ensemble des travailleurs »[538]. Et d'autres expliquent que « l'impact de l'emploi salarié à temps complet toute l'année apparaît positif »[539] sur les sorties de pauvreté des ménages. C'est donc en associant le niveau de rémunération des travailleurs, leur temps de travail hebdomadaire et leur durée d'emploi au cours d'une année que nous avons formulé des hypothèses.

Ainsi, les différentes variables que sont le sexe, l'âge, la nationalité, la structure familiale, la mobilité ou l'immobilité résidentielle et la situation face à l'emploi des membres

---

[532] Chavagneux Christian, « La pauvreté par l'emploi », *L'Économie politique, n° 26,* 2/2005, pp. 5-6.

[533] Guedj Hélène, Ponthieux Sophie, « Le risque de pauvreté des travailleurs à bas revenus d'activité dans les pays de l'Union européenne en 2008 et en 2012 », *in France, portrait social*, INSEE Références, édition 2015, pp. 53-66 ; Concialdi Pierre, Ponthieux Sophie, « Salariés à ''bas salaire'' et travailleurs pauvres : une comparaison France-Etats-Unis », *Premières Synthèses*, n° 02.1, 2000, pp. 1-7.

[534] Voir le site de l'INSEE à l'onglet définitions méthodes et qualité à bas salaires à l'adresse suivante : https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1075

[535] Damon Julien, « Pauvreté laborieuse et protection sociale. Pour une transformation en profondeur des prestations sociales », *Art.cit.*, p. 44.

[536] Laïb Nadine, « Quels liens entre chômage, faibles rémunérations et pauvreté ? », *Art.cit.*, p. 138.

[537] Guedj Hélène, Ponthieux Sophie, « Le risque de pauvreté des travailleurs à bas revenus d'activité dans les pays de l'Union européenne en 2008 et en 2012 », *Art.cit.*, p. 53.

[538] Ponthieux Sophie, Raynaud Émilie, « Les travailleurs pauvres », *Travaux 2007-2008 de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, Première partie, Cahier 3,* 2007-2008, pp. 163-183.

[539] Breuil-Genier Pascale, Ponthieux Sophie, Zoyem Jean-Paul, « Profils sur le marché du travail et caractéristiques familiales des actifs pauvres », *Art.cit.,* p. 114.

présents dans les foyers allocataires de la CAF ont des incidences sur leur situation économique. Ces différentes variables agissent sur le revenu des foyers. Nous allons maintenant nous intéresser à leur aspect dynamique sur le parcours de pauvreté des foyers, c'est-à-dire que nous allons mettre en évidence les facteurs qui favorisent le maintien du niveau de vie des foyers au-dessus et, à l'inverse, au-dessous du seuil de bas revenus, plusieurs années consécutives.

Dans la partie qui suit, la question principale à laquelle nous désirons répondre est la suivante : Quels sont les facteurs qui expliquent que certains foyers sortent d'une situation de pauvreté, d'une manière plus ou moins consolidée, pendant que d'autres s'installent dans cette situation et que d'autres encore font des expériences de la pauvreté qui sont temporaires mais répétées ?

4.4. Les parcours de pauvreté des foyers : des facteurs multiples d'influence

Dans le chapitre précédent, nous avons identifié trois parcours de pauvreté des foyers, qui comprennent chacun des variantes. Ils sont repris ci-dessous :

Tableau 13. Les trois parcours de pauvreté des foyers et leurs variantes

2008	2009	2010	2011
Parcours 1 de sortie de la pauvreté dont :			
Variante 1 : Parcours de sortie consolidée de la pauvreté			
Inférieur ou égal*	Strictement supérieur	Strictement supérieur	Strictement supérieur
Variante 2 : Parcours de sortie intermédiaire de la pauvreté			
Inférieur ou égal	Inférieur ou égal	Strictement supérieur	Strictement supérieur
Variante 3 : Parcours ascendant			
Inférieur ou égal	Inférieur ou égal	Inférieur ou égal	Strictement supérieur
Parcours 2 de pauvreté transitoire dont :			
Variante 1 : Parcours de transitions très courtes dans la pauvreté			
Inférieur ou égal	Strictement supérieur	Inférieur ou égal	Strictement supérieur
Variante 2 : Parcours de transitions courtes dans la pauvreté			
Inférieur ou égal	Strictement supérieur	Inférieur ou égal	Inférieur ou égal
Inférieur ou égal	Inférieur ou égal	Strictement supérieur	Inférieur ou égal
Variante 3 : Parcours de transitions longues dans la pauvreté			
Inférieur ou égal	Strictement supérieur	Strictement supérieur	Inférieur ou égal
Parcours 3 d'installation dans la pauvreté dont :			
Variante 1 : Parcours de pauvreté durable			
Inférieur ou égal	Inférieur ou égal	Inférieur ou égal	Inférieur ou égal

*Lecture :
L'expression « inférieur ou égal » signifie que le niveau de vie des foyers était inférieur ou égal au seuil de bas revenus pour l'année considérée.
L'expression « strictement supérieur » indique que les foyers avaient un niveau de vie strictement supérieur au seuil de bas revenus pour l'année considérée.

Nous allons analyser ces différents parcours. Deux de ces parcours s'opposent : il s'agit du parcours que nous avons qualifié de sortie consolidée de la pauvreté des foyers et de celui des foyers qui s'inscrivent dans une situation de pauvreté durable. Les premiers ont eu un revenu strictement supérieur au seuil de bas revenus trois années consécutives en 2009, 2010 et 2011 alors que les seconds ont eu une situation économique inférieure ou égale au seuil de bas revenus sur l'ensemble de la période étudiée. Parce qu'ils s'opposent et qu'ils sont nécessaires à la compréhension des autres parcours de pauvreté, nous qualifions ces deux

premiers parcours de principaux. Nous allons les analyser en premier. Nous nous intéresserons ensuite aux autres parcours de pauvreté.

4.4.1. Les facteurs de sortie consolidée de la pauvreté

4.4.1.1. Des facteurs professionnels prépondérants

Les facteurs prépondérants qui favorisent la sortie consolidée de la pauvreté des foyers sont en relation avec une plus forte inscription des foyers sur le marché du travail entre 2008 et 2011 d'un côté, et avec leur maintien en emploi de l'autre. Entre 2008 et 2011, parmi les foyers qui s'inscrivent dans un parcours de sortie consolidée de la pauvreté, on observe une augmentation de la part des chefs de famille qui ont travaillé au moins un mois au cours de chacune des années étudiées, et notamment de ceux qui ont été en emploi sur la totalité des mois de chaque année.

Figure 19. Durée d'emploi des chefs de famille des foyers sortis de la pauvreté en fonction des années (en %)

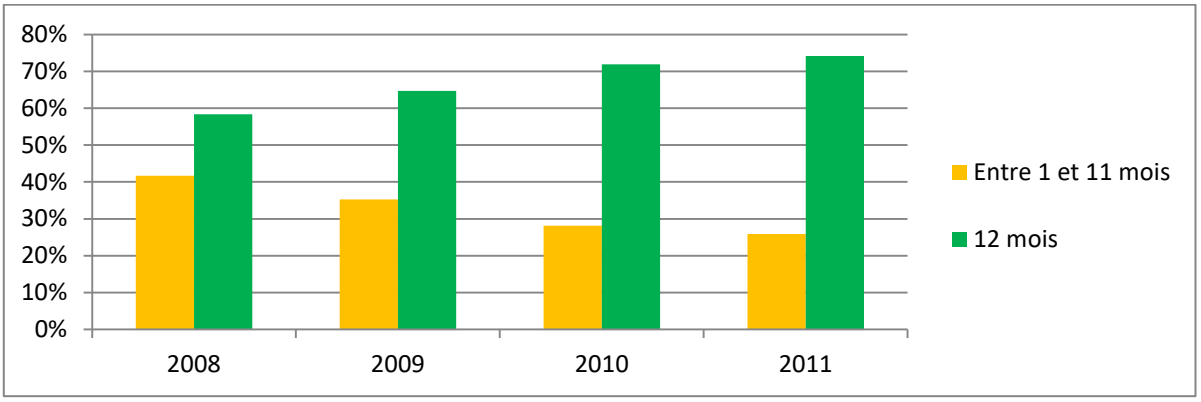

En effet, parmi les chefs de famille des foyers cités précédemment qui avaient travaillé au moins un mois au cours de chacune des années, la part de ceux qui ont été en emploi sur les douze mois est passée de plus de la moitié (58,32 %) en 2008 à un peu moins des deux tiers (64,71 %) en 2009, à 71,90 % en 2010 à presque les trois quarts (74,13 %) en 2011.

On observe la même chose pour leurs conjoints. La part de ceux qui ont travaillé au moins un mois au cours de l'année est passée de 70,06 % en 2008 à plus des trois quarts (78,13 %) à partir de 2009 pour stagner à 77,49 % en 2010 et 2011.

Figure 20. Durée d'emploi des conjoints des chefs de famille des foyers sortis de la pauvreté en fonction des années (en %)

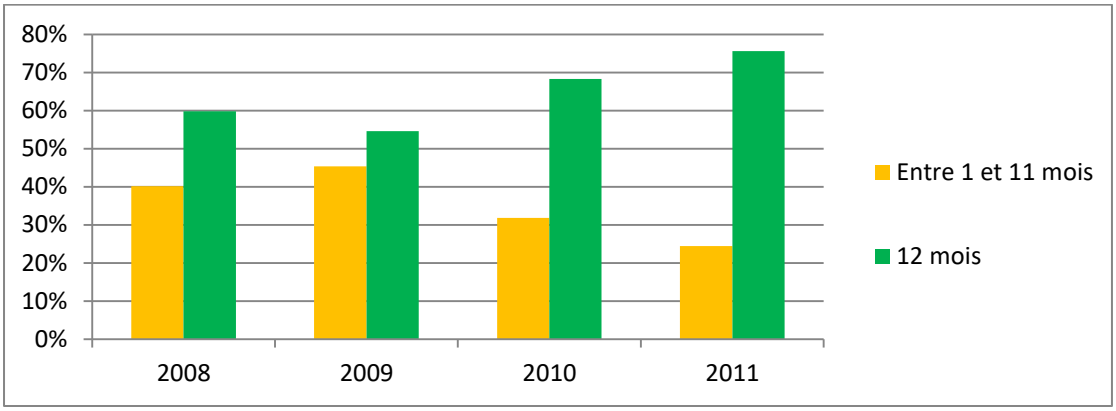

Et parmi les conjoints qui ont travaillé au cours de ces années, on note une progression de la part de ceux qui ont été en emploi pendant douze mois. En effet, celle-ci est passée de plus de la moitié en 2008 (59,83 %) et en 2009 (54,61 %) à plus d'un tiers (68,32 %) en 2010 pour atteindre les trois quarts (75,58 %) en 2011.

Ainsi, comme l'indique Catherine Pollak, « le facteur le plus déterminant dans les entrées comme dans les sorties de la pauvreté est l'emploi »[540]. Néanmoins, travailler plus souvent et plus longtemps au cours d'une année ne veut pas dire avoir une situation professionnelle stable, travailler à temps plein et/ou avoir une rémunération élevée. En effet, d'après Guillaume Allègre et Hélène Périvier-Timbeau, si l'emploi contribue aux sorties de la pauvreté, il n'est pas un facteur suffisant pour les expliquer puisque les emplois « précaires, peu qualifiants, offrant peu de perspective d'évolution […] ne garantissent pas une sortie de la pauvreté »[541]. La partie par entretiens de cette enquête permettra de mieux appréhender ces différents éléments.

Pour autant, parallèlement à ces résultats, on constate que le revenu médian mensuel des foyers qui s'inscrivent dans un parcours de sortie consolidée de la pauvreté s'améliore progressivement au cours de la période étudiée. Il passe de 760 € par mois en 2008 à 1 178 € par mois en 2011, c'est-à-dire qu'il était une fois et demie plus élevé en 2011 qu'en 2008. En 2011, un quart des foyers qui s'inscrivaient dans un parcours de sortie consolidée de la

[540] Pollak Catherine, « Analyse des parcours de pauvreté : l'apport des enquêtes longitudinales », *Art.cit.*, p. 108.
[541] Allègre Guillaume, Périvier-Timbeau Hélène, « Pauvreté et activité : vers quelle équation sociale ? », *Art.cit.*, p. 4.

pauvreté avaient un revenu inférieur à 1 060 € par mois et les trois quarts en avaient un inférieur à 1 381 € par mois.

Des facteurs familiaux intervenus dans la situation des foyers ont également favorisé leur sortie de la pauvreté entre 2008 et 2011.

4.4.1.2. La constitution d'un couple et la naissance d'enfant(s) : des facteurs familiaux de sortie de la pauvreté

Entre 2008 et 2011, on observe deux facteurs de changement familiaux dans la situation des foyers qui s'inscrivent dans un parcours de sortie consolidée de la pauvreté. Il s'agit de changements relatifs à la situation matrimoniale des foyers, en particulier de la constitution de couples, et de changements en relation avec la composition familiale, et notamment de la naissance ou de la présence nouvelle d'enfant(s) dans les foyers. Nous pensons notamment aux cas où découle de la constitution d'un couple, une famille recomposée, c'est-à-dire une famille qui « comprend un couple d'adultes, mariés ou non, et au moins un enfant né d'une union précédente de l'un des conjoints »[542].

Figure 21. Structure familiale des foyers sortis de la pauvreté en fonction des années (en %)

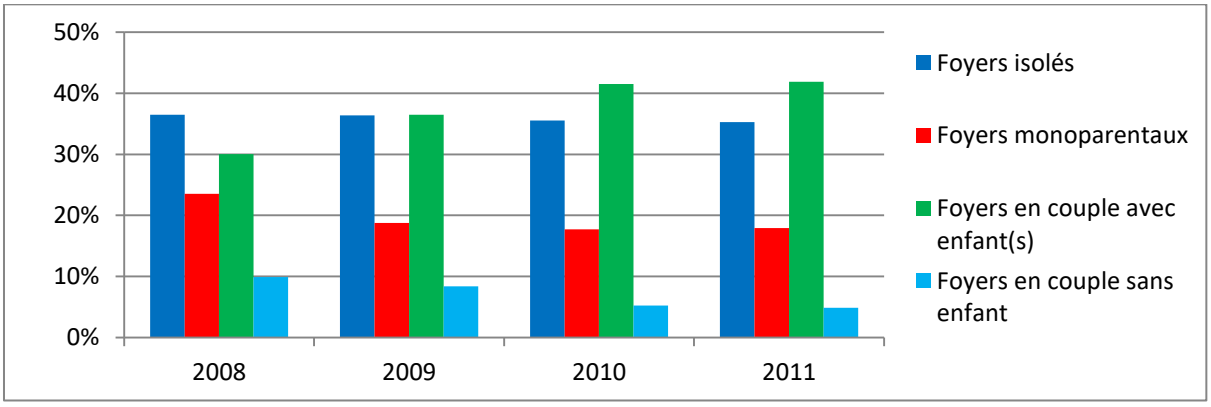

Entre 2008 et 2011, parmi les foyers qui s'inscrivent dans un parcours de sortie de la pauvreté, on constate une augmentation du nombre de ceux qui vivent en couple avec des enfants. La mise en couple associée à la présence d'enfant(s) semble favoriser la sortie d'une

[542] Voir le site de l'INSEE à l'onglet définitions méthodes et qualité à famille recomposée à l'adresse suivante : https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1315.

situation de pauvreté des foyers. En effet, entre 2008 et 2011, parmi les foyers qui s'inscrivaient dans un parcours de sortie consolidée de la pauvreté, la part des foyers isolés stagne à plus d'un tiers (environ 36 %) et celle des foyers monoparentaux diminue : elle passe d'un peu moins d'un quart (23,56 %) en 2008 à moins d'un cinquième (17,94 %) en 2011. En revanche, entre le début et la fin de la période étudiée, les foyers en couple avec enfant(s) ont été de plus en plus nombreux : moins d'un tiers (30,02 %) en 2008, plus d'un tiers (36,48 %) en 2009, 41,51 % en 2010 et 41,87 % en 2011. Ainsi, en 2011, les foyers en couple avec enfant(s) étaient une fois et demie plus présents parmi les foyers qui s'inscrivaient dans un parcours de sortie consolidée de la pauvreté que parmi ceux de l'ensemble des foyers allocataires. En effet, en 2011, les seconds étaient plus d'un quart (28 %) à être des foyers en couple avec enfant(s) tandis que les premiers étaient 41,87 % à l'être. Ainsi, comme le précisent Pascal Godefroy et Nathalie Missègue, « la vie en couple [serait] moins associée à la pauvreté »[543].

Une relation existe également entre la mobilité résidentielle des foyers et leur sortie de la pauvreté.

4.4.1.3. Mobilité résidentielle et sortie de la pauvreté

Bien qu'une relation entre la mobilité résidentielle des foyers allocataires de la CAF et leur sortie d'une situation de pauvreté existe, cette dernière est difficile à saisir à partir des données statistiques en notre possession. La complexité de cette relation est en rapport avec le sens de l'enchaînement entre ces deux éléments : est-ce la sortie d'une situation de pauvreté qui entraîne la mobilité résidentielle d'une partie des foyers ou est-ce la mobilité résidentielle de ces derniers qui explique leur sortie de la pauvreté ?

Entre 2008 et 2011, parmi les foyers qui s'inscrivaient dans un parcours de sortie consolidée de la pauvreté, on constate que la part de ceux qui ont quitté la commune de Nantes augmente progressivement. En effet, en 2008, tous les foyers s'inscrivant dans un parcours de sortie de la pauvreté vivaient à Nantes mais ils étaient 6,82 %, 12,92 % et 17,46 % à ne plus y résider en 2009, en 2010 et en 2011. Dans le même temps, parmi les foyers qui ont quitté la commune de Nantes entre 2008 et 2011 et pour qui la situation économique était renseignée dans la base de données, on note une augmentation de la part de ceux qui avaient un revenu strictement supérieur au seuil de bas revenus. En effet, en 2008

[543] Godefroy Pascal et Missègue Nathalie, « Pauvretés monétaire et en termes de conditions de vie : sur cinq années, un tiers de la population a été confrontée à la pauvreté », *Art.cit.*, p. 51.

tous les foyers qui avaient quitté Nantes avaient un revenu inférieur ou égal au seuil de bas revenus mais ils étaient plus d'un tiers (36,48 %), 44,70 % et plus de la moitié (53,50 %) à avoir un revenu strictement supérieur au seuil de bas revenus en 2009, en 2010 et en 2011. Ainsi, nous faisons l'hypothèse que les foyers qui quittent la commune de Nantes sont aussi ceux qui ont un niveau de vie qui s'améliore.

De plus, les foyers qui s'inscrivent dans un parcours de sortie consolidée de la pauvreté et qui ont quitté la commune de Nantes entre 2008 et 2011 ont été de plus en plus nombreux à habiter dans le parc privé. La moitié (50 %) était dans cette situation en 2008 tandis qu'ils étaient un peu moins des deux tiers (62,20 %) à l'être en 2011. Nous supposons donc qu'habiter dans le parc privé n'est pas un frein à la sortie d'une situation de pauvreté et que cela est la conséquence d'une augmentation des ressources.

Face à ces résultats, pour mieux comprendre le sens de l'enchaînement entre la mobilité résidentielle des foyers et leur sortie de la pauvreté, il est nécessaire d'interroger les motifs qui expliquent les déménagements. Thierry Debrand et Claude Taffin indiquent que « la mobilité lointaine est plutôt associée à une mobilité professionnelle »[544]. Aussi, nous nous demandons si la mobilité résidentielle des foyers observés est en rapport avec la reprise d'une activité professionnelle, leur niveau de diplôme, la surface du logement ou des problèmes de transports. Les entretiens réalisés permettront d'éclaircir ces différents points.

On constate aussi une relation entre la sortie d'une situation de pauvreté des foyers et la perception d'aides légales de la part de la CAF.

4.4.1.4. Versement des prestations familiales et sortie de la pauvreté

Différents types d'aides versées par la CAF semblent favoriser la sortie d'une situation de pauvreté des foyers. Il s'agit du versement des prestations familiales et de celui des aides au logement associées à la perception de minima sociaux.

De manière générale, entre 2008 et 2011, les foyers qui s'inscrivent dans un parcours de sortie consolidée de la pauvreté ont été de plus en plus nombreux à ne percevoir que des allocations familiales de la part de la CAF ou que des aides au logement associées à des minima sociaux. En effet, entre 2008 et 2011, la part des foyers sortis de la pauvreté qui n'ont bénéficié que des prestations familiales est passée d'un cinquième (20,57 %) en 2008 à un peu moins d'un quart (22,73 %) en 2009 à 31,34 % en 2010 pour atteindre plus d'un tiers

[544] Debrand Thierry, Taffin Claude, « Les facteurs structurels et conjoncturels de la mobilité résidentielle depuis 20 ans », *Art.cit.*, p. 132.

(33,37 %) en 2011. Si bien qu'à la fin de la période observée, parmi les foyers qui s'inscrivaient dans un parcours de sortie consolidée de la pauvreté, un sur trois ne touchait que des allocations familiales alors que seuls un cinquième (17,79 %) de l'ensemble des foyers allocataires étaient dans ce cas en 2011.

Entre 2008 et 2011, les foyers qui s'inscrivaient dans un parcours de sortie de la pauvreté étaient aussi de plus en plus nombreux à ne toucher que des aides au logement ajoutées à des minimas sociaux. Ces derniers étaient en effet trois fois et demie plus nombreux à être dans cette situation en 2011 qu'en 2008. Ils étaient 2,51 % à ne toucher que des aides au logement plus des minima sociaux en 2008 contre 8,85 % à être dans ce cas en 2011. En 2011, en proportion, les foyers sortis de la pauvreté étaient donc plus de deux fois plus nombreux que l'ensemble des foyers à ne toucher que des aides au logement plus des minima sociaux. Ainsi, on se demande si sans les prestations versées par la CAF, le revenu de ces foyers serait supérieur au seuil de bas revenus[545].

En revanche, entre le début et la fin de la période observée, la part de ceux qui ne percevaient que des aides au logement ou que des aides au logement plus des allocations familiales a diminué. En effet, la première est passée d'un peu moins de la moitié (48,20 %) en 2008 à 30,87 % en 2011 et la seconde d'un peu moins d'un quart (24,76 %) à un cinquième (19,74 %).

Par ailleurs, si le versement de prestations familiales d'une part, et la perception d'aides au logement associées à celle de minima sociaux d'autre part, semblent aller de pair avec la sortie consolidée d'une situation de pauvreté des foyers, ces aides concernent des foyers qui ont des structures familiales différentes. Ainsi, étant donnée la nature même des allocations familiales, leur perception ne contribue qu'à la sortie de la pauvreté des foyers qui ont des enfants. Ainsi, entre 2008 et 2011, on constate que la part des foyers avec enfant(s) à ne percevoir que ce type d'aides a augmenté : elle est passée d'un tiers (36,63 %) en 2008 à plus de la moitié (51,58 %) en 2011. À l'inverse, la perception d'aides au logement associée à celle de minima sociaux tient un rôle plus important dans la sortie de pauvreté des foyers qui n'ont pas d'enfant. En effet, entre 2008 et 2011, ces derniers étaient presque cinq fois plus nombreux à en toucher : leur part est passée de 4,29 % en 2008 à plus d'un cinquième (21,12 %) en 2011. Pour autant, entre 2008 et 2011, bien qu'étant de moins en moins nombreux à ne toucher que des aides au logement de la part de la CAF, les foyers sortis de la

[545] Chemineau Danie, Quiroga Armelle, « Le travail ne protège pas forcément de la pauvreté. Quatre foyers allocataires à bas revenus sur dix comprennent au moins un travailleur », *Art.cit.,* p. 3.

pauvreté qui n'avaient pas d'enfant étaient aussi majoritaires à n'avoir que ce type d'aide en 2011. Plus des deux tiers (67 %) étaient dans cette situation en 2011.

Ainsi, on peut dire que le versement d'aides au logement et de minima sociaux contribue plutôt à la sortie d'une situation de pauvreté des foyers sans enfant alors que le versement des prestations familiales à celle des foyers qui ont des enfants.

En résumé, entre 2008 et 2011, on constate que différents facteurs de changement sont intervenus dans la situation des foyers qui s'inscrivent dans un parcours de sortie consolidée de la pauvreté. Les facteurs prédominants sont d'ordre professionnel : l'augmentation du nombre de mois travaillés au cours d'une année et le maintien dans une situation d'emploi plusieurs années consécutives favorisent la sortie de la pauvreté des foyers. La mise en couple et la naissance ou la présence nouvelle d'enfant(s) dans les foyers ont aussi un effet sur leur sortie de la pauvreté. On fait l'hypothèse que la constitution d'un couple, en particulier composé de travailleurs, favorise les sorties de la pauvreté. Un facteur résidentiel entre également en jeu puisque la situation économique des foyers qui quittent la commune de Nantes s'améliore. Enfin, le versement des prestations familiales aux foyers qui ont des enfants semble avoir un impact sur leur sortie de la pauvreté. En revanche, c'est la perception d'aides au logement et de minima sociaux qui contribue le plus à celle des foyers en couple sans enfant.

Nous allons maintenant nous intéresser à l'évolution des caractéristiques des foyers qui s'inscrivent dans un parcours de pauvreté durable.

4.4.2. Les facteurs d'installation dans la pauvreté

4.4.2.1. La monoparentalité : un facteur de maintien dans la pauvreté

Nous avons analysé la sortie consolidée d'une situation de pauvreté des foyers en partant des facteurs de changement qui sont intervenus dans leur situation entre 2008 et 2011. Le parcours des foyers qui s'inscrivent dans une situation de pauvreté durable apparaît, quant à lui, davantage explicable non pas à partir de ce qui change dans la situation des foyers mais à partir de ce qui reste identique. En fait, le parcours de pauvreté de ces foyers est plutôt marqué par l'immobilité. Celle-ci concerne différentes dimensions de leur vie, et en premier lieu leur situation familiale.

En 2008 comme en 2011, on constate d'abord que les foyers monoparentaux étaient les plus nombreux parmi les foyers qui s'inscrivent dans un parcours de pauvreté durable.

En effet, en 2011, parmi ces foyers, plus d'un tiers (35,84 %) étaient des foyers monoparentaux, un tiers (33,32 %) des foyers isolés, un quart (25,16 %) des foyers en couple avec enfant(s) et 5,68 % des foyers en couple sans enfant.

Figure 22. Structure familiale des foyers en situation de pauvreté durable en fonction des années (en %)

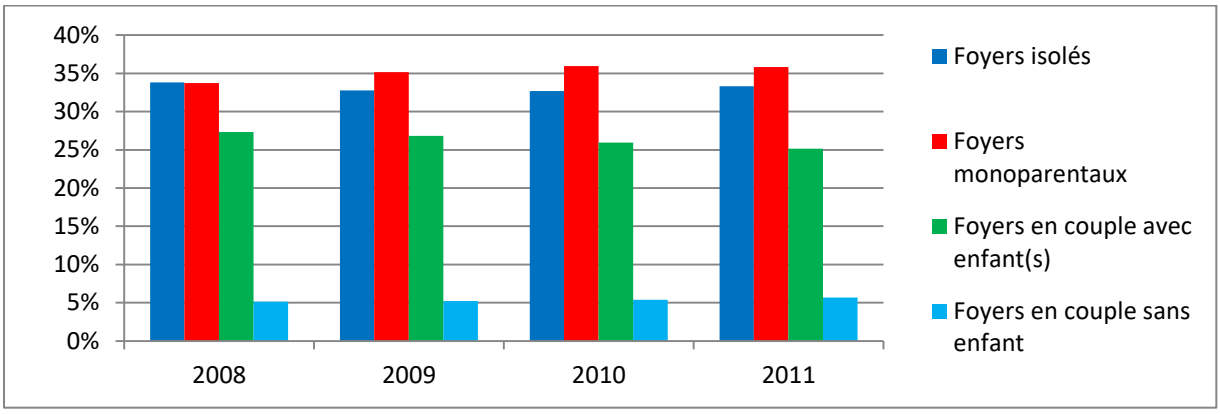

On note ensuite qu'au cours des différentes années de la période étudiée, la situation familiale des foyers qui s'inscrivaient dans un parcours d'installation dans la pauvreté a peu changé, c'est-à-dire qu'il y a toujours eu une part assez semblable de foyers monoparentaux, isolés ou en couple avec ou sans enfant parmi ces foyers. En outre, ceux qui étaient en situation de monoparentalité étaient les plus nombreux. En effet, au cours des années 2008, 2009, 2010 et 2011, parmi les foyers en situation de pauvreté durable, plus d'un tiers (35,17 % en moyenne) étaient des foyers monoparentaux, un tiers (33,15 % en moyenne) des foyers isolés, un peu plus d'un quart (26,30 % en moyenne) des foyers en couple avec enfant(s) et 5,36 % en moyenne des foyers en couple sans enfant.

En outre, en 2011, par rapport à l'ensemble des foyers allocataires, les foyers qui s'inscrivaient dans un parcours de pauvreté durable étaient en proportion plus nombreux à être des foyers monoparentaux. En effet, en 2011, plus d'un tiers (35,84 %) des foyers installés dans la pauvreté étaient des foyers monoparentaux alors qu'un peu plus d'un quart (26,82 %) de l'ensemble des foyers allocataires étaient dans cette situation familiale en 2011. Ainsi, sur la base de ces résultats, on peut dire que la pauvreté durable des foyers peut s'expliquer par leur maintien dans une situation de monoparentalité. Les données issues de l'Observatoire des

inégalités indiquent en effet que les foyers monoparentaux font plus fréquemment l'expérience de la pauvreté que les ménages en couple avec ou sans enfant(s)[546].

Les foyers qui s'inscrivent dans un parcours de pauvreté durable sont également immobiles au niveau résidentiel.

4.4.2.2. L'immobilité résidentielle : un facteur de pauvreté durable

Le parcours des foyers dont le revenu a été inférieur ou égal au seuil de bas revenus au cours des quatre années étudiées est marqué également par une immobilité résidentielle. En effet, en 2011, seuls 6,31 % des foyers qui s'inscrivaient dans un parcours de pauvreté durable ne vivaient plus dans la commune de Nantes alors que 12,53 % de l'ensemble des foyers allocataires étaient dans cette situation cette année-ci. C'est-à-dire que les foyers installés dans la pauvreté étaient deux fois moins nombreux que l'ensemble des foyers à avoir quitté la commune de Nantes en 2011. On peut donc faire l'hypothèse que le maintien dans une situation de pauvreté va de pair avec l'immobilité résidentielle des foyers.

En 2011, un peu moins des deux tiers (62,34 %) des foyers en situation de pauvreté durable résidant à Nantes depuis 2008 vivaient dans des quartiers nantais qui comprenaient des zones d'habitat social. Plus précisément, 16 % habitaient dans le quartier Bellevue-Chantenay-Sainte-Anne, 13,44 % le quartier Dervallières-Zola, 11,95 % logeaient à Doulon-Bottière, 11,28 % résidaient dans le quartier Nantes Nord et 9,67 % habitaient Malakoff-Saint-Donatien. Entre 2008 et 2011, ces foyers ont été immobiles, c'est-à-dire que leur effectif au sein de chaque quartier nantais est resté très stable entre le début et la fin de la période étudiée.

En outre, comme on pouvait s'y attendre, entre 2008 et 2011, ces foyers ont été de plus en plus nombreux à habiter dans le parc public et la majorité y résidait en 2011. Ils étaient plus des deux tiers (68,29 %), 70,36 %, 72,51 % et à peine les trois quarts (73,91 %) à loger dans le parc public en 2008, 2009, 2010 et 2011.

De plus, parmi les foyers en situation de pauvreté durable qui vivaient dans la commune de Nantes depuis 2008 et qui résidaient dans le parc public, la majorité était des foyers avec enfant(s) en 2011. En effet, en 2011, parmi ces foyers, 40,96 % étaient des foyers monoparentaux, moins d'un tiers (31,59 %) des foyers en couple avec enfant(s), plus d'un cinquième (22,13 %) des foyers isolés et 5,32 % des foyers en couple sans enfant.

[546] Observatoire des inégalités, *Familles monoparentales et pauvreté*, *Art.cit.*, p. 1.

Ainsi, le parcours des foyers en situation de pauvreté durable est marqué par leur immobilité résidentielle dans le parc public, en particulier dans le cas des foyers monoparentaux.

4.4.2.3. Les difficultés d'insertion sur le marché du travail : un facteur d'installation dans la pauvreté

Si l'immobilité familiale et résidentielle des foyers semble aller de pair avec leur maintien dans la pauvreté, on observe aussi l'existence d'une relation entre les difficultés d'insertion et de maintien sur le marché du travail des foyers et leur situation d'installation dans la pauvreté.

De manière générale, entre 2008 et 2011, parmi les foyers en situation de pauvreté durable, on observe une augmentation de la part de ceux qui n'ont pas travaillé au cours de chacune des années considérées. En effet, 41,63 % des chefs de famille des foyers qui se sont maintenus dans la pauvreté au cours de la période étudiée n'ont pas travaillé en 2008 alors qu'ils étaient 40,04 % à ne pas avoir travaillé en 2009 et presque la moitié (47,45 % et 47,20 %) à être dans cette situation en 2010 et en 2011. Aux mêmes dates, la part des chefs de famille de l'ensemble des foyers allocataires qui avaient travaillé était beaucoup plus élevée. En effet, presque les trois quarts (71,54 %) d'entre eux, 72,76 % puis 63,70 % et 61,04 % avaient travaillé au moins un mois au cours des années 2008, 2009, 2010 et 2011.

Dans le même temps, entre 2008 et 2011, la part des conjoints des chefs de famille des foyers en situation de pauvreté durable qui avait travaillé au moins un mois avait diminué. En effet, quelle que soit l'année étudiée, plus de la moitié de ces conjoints n'avaient pas travaillé. Ils étaient respectivement 54,10 %, 53,42 %, 58,93 % et 56,76 % à être dans ce cas en 2008, en 2009, en 2010 et en 2011. En proportion, ils étaient presque une fois et demie moins nombreux à être en emploi que les conjoints de l'ensemble des foyers au cours des mêmes années. Ainsi, la diminution de la durée d'insertion sur le marché du travail des membres présents dans un foyer et leur installation dans la pauvreté semblent aller de pair.

Le revenu médian mensuel des foyers qui s'inscrivaient dans un parcours de pauvreté durable a progressé de 35 € entre 2008 et 2011. Ce dernier s'établissait à 683 € par mois en 2011. Un quart des foyers en situation de pauvreté durable percevaient moins de 602 € par mois en 2011 et les trois quarts avaient un revenu inférieur à 808 € par mois.

Il semble que les aides légales versées par la CAF à ces foyers soient venues amortir leur moindre insertion sur le marché du travail.

4.4.2.4. Les foyers en situation de pauvreté durable : des bénéficiaires d'aides au logement associées aux prestations familiales

La nature des aides légales versées par la CAF aux foyers en situation de pauvreté durable est restée assez stable entre 2008 et 2011. En effet, parmi les foyers installés dans la pauvreté, entre le début et la fin de la période étudiée, 41 % en moyenne percevaient seulement des aides au logement, un peu plus d'un tiers (36 % en moyenne) touchaient des prestations familiales et des aides au logement, 14 % en moyenne ne bénéficiaient que de prestations familiales et 7 % en moyenne seulement des minima sociaux. Les foyers en situation de pauvreté durable étaient minoritaires à être dans une autre situation concernant la perception d'aides légales versées par la CAF.

Par rapport à l'ensemble des foyers observés, en 2011, on constate premièrement que la part des foyers en situation de pauvreté durable qui percevaient seulement des aides au logement était proche de celle de l'ensemble des foyers. En effet, cette année-là, 41,85 % des foyers installés dans la pauvreté et 40,31 % de l'ensemble des foyers allocataires touchaient seulement des aides au logement.

Deuxièmement, en 2011, on notait que la part des foyers en situation de pauvreté durable qui touchaient des prestations familiales associées à des aides au logement était plus élevée que celle de l'ensemble des foyers allocataires. En effet, plus d'un tiers (34,91 %) des premiers touchaient des prestations familiales plus des aides au logement en 2011 alors qu'un peu plus d'un quart (26,23 %) des seconds étaient dans cette situation.

Ainsi, les foyers en situation de pauvreté durable sont plus souvent des bénéficiaires de prestations familiales associées à des aides au logement que l'ensemble des foyers allocataires. Ce résultat ne surprend pas dans la mesure où les foyers installés dans la pauvreté sont aussi plus souvent des foyers monoparentaux que l'ensemble des foyers allocataires et donc des foyers plus susceptibles de percevoir à la fois des prestations familiales et des aides au logement. Nous pouvons aussi faire l'hypothèse que c'est surtout le versement des prestations familiales associées aux aides au logement qui amortit la situation de pauvreté de ces foyers. Pour autant, le versement de ces aides ne semble pas leur permettre de rebondir puisqu'ils se maintiennent dans la pauvreté. Les entretiens nous permettront donc d'y voir plus clair à ce sujet.

La comparaison du parcours des foyers qui s'inscrivent dans une situation de sortie consolidée de la pauvreté et du parcours des foyers qui sont installés dans la pauvreté met en évidence les facteurs qui agissent sur ces différentes situations. D'après l'analyse statistique, quatre facteurs jouent. Il s'agit de l'emploi, de la composition familiale des foyers, de leur situation résidentielle et de la perception d'aides légales de la part de la CAF. En effet, les membres des foyers qui s'inscrivent dans une situation de sortie consolidée de la pauvreté ont été de plus en plus nombreux à s'insérer sur le marché du travail entre 2008 et 2011 et à se maintenir en emploi au cours de la période étudiée alors que ceux qui s'inscrivent dans un parcours de pauvreté durable ont été de moins en moins nombreux à s'inscrire sur le marché du travail.

De plus, entre 2008 et 2011, les premiers ont été de plus en plus souvent des foyers en couple avec enfant(s) tandis que les seconds étaient plutôt des foyers monoparentaux. La mise en couple irait donc de pair avec l'amélioration des ressources économiques des foyers.

Plus encore, entre 2008 et 2011, les foyers qui s'inscrivaient dans une situation de sortie de la pauvreté ont été de plus en plus nombreux à quitter la commune de Nantes et à résider dans le parc privé alors que ceux qui se sont maintenus dans la pauvreté sont restés habiter à Nantes, dans le parc public. Quitter la commune de Nantes et résider dans le parc privé iraient donc de pair avec une amélioration du niveau de vie des foyers.

Enfin, entre 2008 et 2011, les foyers qui s'inscrivaient dans une situation de sortie consolidée de la pauvreté ont été de plus en plus nombreux à percevoir soit des prestations familiales pour les foyers avec des enfants, soit des aides au logement associées à des minima sociaux pour les foyers sans enfant, alors que ceux qui s'inscrivaient dans un parcours de pauvreté durable étaient majoritaires à bénéficier d'aides au logement et des prestations familiales. Percevoir des aides au logement associées à des allocations familiales irait donc de pair avec le maintien dans la pauvreté.

Une fois l'analyse des principaux parcours de pauvreté effectuée, nous avons étudié les autres parcours de pauvreté des foyers.

4.4.3. Des facteurs qui ont les mêmes effets

Nous avions envisagé de présenter une analyse de ces autres parcours de pauvreté de manière séparée, c'est-à-dire les uns après les autres, afin d'identifier les facteurs qui agissent sur la situation économique des foyers en fonction du parcours dans lequel ils s'inscrivent.

Par exemple, pour les foyers qui s'inscrivent dans un parcours de sortie intermédiaire de la pauvreté, nous désirions identifier les facteurs qui expliquent le passage du revenu des foyers au-dessus du seuil de bas revenus en 2010 et leur maintien dans cette situation économique en 2011. Pour les foyers dans un parcours ascendant, nous voulions comprendre pour quelles raisons leur revenu était inférieur ou égal au seuil de bas revenus en 2008, en 2009 et en 2010 et strictement supérieur à ce seuil en 2011. Nous désirions enfin repérer ce qui explique les situations de pauvreté temporaires mais répétées des foyers, qu'elles soient de très courte durée, de courte durée ou de plus longue durée. Suite à l'examen plus approfondi de chacun de ces parcours, nous avons choisi de présenter leur analyse de manière commune puisque, comme nous allons le voir, ces derniers ont des points de similitude.

4.4.3.1. Des parcours de pauvreté aux points communs

Dans les différents parcours cités ci-dessus, premièrement nous constatons que c'est l'association de deux facteurs, que nous avons qualifiés de principaux, qui intervient dans l'explication de la situation économique des foyers. Le premier facteur est d'ordre familial, le second d'ordre professionnel et le second est toujours prépondérant par rapport au premier.

Deuxièmement, on note que quelle que soit l'année considérée au sein des différents parcours, c'est toujours l'association de ces deux facteurs, mais sous des formes différentes, qui contribue à expliquer que le niveau de vie des foyers soit inférieur ou égal au seuil de bas revenus ou strictement supérieur à celui-ci. C'est aussi l'ajout de ces deux facteurs qui explique que la situation économique des foyers se maintient au-dessus ou à l'inverse au-dessous du seuil de bas revenus. C'est-à-dire que quel que soit le parcours de pauvreté étudié et quelle que soit l'année considérée au sein des parcours, deux formes familiales s'opposent. D'un côté, la mise en couple des foyers associée à la présence d'enfant(s) favorise leur situation de non pauvreté à un moment t, comme à un moment t+1, t+2 et/ou t+3. De l'autre, la monoparentalité va de pair avec situation de pauvreté et de maintien dans la pauvreté des foyers.

À ce premier facteur d'ordre familial et à sa première forme qu'est la mise en couple associée à la présence d'enfant(s) ou à sa seconde forme qu'est la monoparentalité, s'ajoute un facteur d'ordre professionnel. Ce second facteur, prépondérant par rapport au premier, prend lui aussi deux formes : soit la présence continue sur le marché du travail des membres présents au sein des foyers, soit leur retrait ou leur moindre présence sur le marché du travail.

Ainsi, au sein des différents parcours de pauvreté étudiés, ce sont toujours les deux premières formes de ces deux facteurs, c'est-à-dire la mise en couple associée à la présence d'enfant(s) et à une présence continue sur le marché du travail des membres présents dans les foyers, emboitées l'une dans l'autre, qui contribuent le plus à la situation de non-pauvreté des foyers à un moment t, mais aussi à un moment t+1, t+2 et/ou t+3. Au contraire, la monoparentalité associée au retrait ou à la moindre présence des foyers sur le marché du travail favorise la pauvreté des foyers à un moment t, comme à un moment t+1, t+2 et/ou t+3.

Pour rendre les choses plus concrètes, prenons l'exemple des foyers qui s'inscrivent dans un parcours de pauvreté ascendant. Ces derniers ont eu un niveau de vie inférieur ou égal au seuil de bas revenus en 2008 et en 2009 et strictement supérieur à ce seuil en 2010 et en 2011.

Entre 2008 et 2011, la part des foyers isolés et des foyers en couple sans enfant parmi les foyers s'inscrivant dans un parcours ascendant est restée relativement stable. Elle était d'environ 41 % pour les foyers isolés et de 7 % pour les foyers en couple sans enfant. Néanmoins, entre 2008 et 2011, on constate des changements dans la part des foyers monoparentaux et des foyers en couple avec enfant(s). En effet, en 2008 et en 2009 un peu moins d'un quart des foyers s'inscrivant dans un parcours ascendant, 24 % en moyenne, étaient des foyers monoparentaux alors que moins d'un cinquième, 17 % en moyenne, l'étaient en 2010 et en 2011. Parallèlement, plus d'un quart d'entre eux, 28 % en moyenne, étaient des foyers en couple avec enfant(s) en 2008 et en 2009 et ils étaient plus d'un tiers, 33,5 % en moyenne, à être dans cette situation en 2010 et en 2011. Ainsi, on constate que la part des foyers en couple avec enfant(s) augmente et que celle des foyers monoparentaux diminue à partir de l'année 2010, c'est-à-dire lorsque le revenu des foyers augmente et dépasse le seuil de bas revenus.

Dans le même temps, en 2008 et en 2009, on note que les membres des foyers qui s'inscrivent dans un parcours de pauvreté ascendant ont été présents sur le marché du travail mais qu'ils ont été moins nombreux à travailler douze mois d'affilée qu'en 2010 et qu'en 2011. En effet, au cours de la période étudiée, les chefs de famille de ces foyers ont été 71,52 %, plus des trois quart (76,78 %), 75,39 % et 71,29 % à avoir travaillé au moins un

mois au cours des années 2008, 2009, 2010 et 2011. Mais seuls 36,84 % et 42,88 % ont été en emploi sur les douze mois des années 2008 et 2009 pendant qu'ils étaient plus de la moitié (51,55 %) et un peu moins de la moitié (48,76 %) à être dans ce cas en 2010 et en 2011. Ainsi, on constate que la part des chefs de famille des foyers qui ont été en emploi, en particulier pendant douze mois, augmente à partir de 2010, c'est-à-dire lorsque le revenu des foyers augmente et dépasse le seuil de bas revenus.

Parallèlement, à partir de l'année 2010, la part des conjoints des chefs de famille des foyers qui s'inscrivent dans un parcours ascendant qui ont travaillé, et notamment de ceux qui ont été en emploi sur l'ensemble de l'année, a augmenté. Elle est passée de moins d'un tiers en 2008 et en 2009, 32 % en moyenne, à plus d'un tiers (41,86 %) en 2010 pour atteindre plus de la moitié (51,57 %) en 2011. Ainsi, on constate que la part des conjoints des chefs de famille des foyers qui s'inscrivent dans un parcours ascendant et qui ont été en emploi, en particulier pendant douze mois, augmente à partir de 2010, c'est-à-dire lorsque le revenu de leur foyer augmente aussi et dépasse le seuil de bas revenus.

Ces résultats s'observent également pour l'ensemble des autres parcours de pauvreté. C'est-à-dire que les situations de pauvreté et de maintien dans la pauvreté vont de pair avec la monoparentalité et la moindre présence des membres des foyers allocataires de la CAF sur le marché du travail. À l'inverse, les situations de non pauvreté et de maintien d'un revenu strictement supérieur au seuil de bas revenus vont de pair avec la mise en couple avec enfant(s) des foyers, la plus forte présence de leurs membres sur le marché du travail, et leur maintien en emploi sur les douze mois de chacune des années considérées.

De manière générale, si deux facteurs principaux, l'un d'ordre familial, l'autre d'ordre professionnel, contribuent à expliquer l'ensemble des parcours de pauvreté des foyers, ceux-ci restent néanmoins marqués par des différences. Ces dissimilitudes concernent principalement le temps pendant lequel les foyers ont réussi à maintenir leur niveau de vie au-dessus du seuil de bas revenus pendant la période étudiée.

4.4.3.2 Des parcours aux points identiques mais marqués par des différences

Certains, comme les foyers en situation de pauvreté durable, n'ont jamais eu un revenu strictement supérieur au seuil de bas revenus au cours de la période étudiée. D'autres, comme les foyers s'inscrivant dans un parcours de transitions courtes dans la pauvreté et dans un parcours ascendant ont eu une situation économique strictement supérieure au seuil de bas revenus seulement une année au cours des quatre considérées. D'autres encore, comme les

foyers ayant un parcours de sortie intermédiaire de la pauvreté ou de transitions longues ou très courtes dans la pauvreté ont eu un niveau de vie strictement supérieur au seuil de bas revenus deux années consécutives ou non. En effet, les foyers s'inscrivant dans un parcours de sortie intermédiaire de la pauvreté ont eu un niveau de vie strictement supérieur au seuil de bas revenus en 2010 et en 2011. Le revenu de ceux étant dans un parcours de transitions longues dans la pauvreté a été strictement supérieur à ce seuil en 2009 et en 2010 et les derniers ont eu une situation économique strictement supérieure au seuil de bas revenus en 2009 et en 2011. Enfin, seuls les foyers s'inscrivant dans un parcours de sortie consolidée de la pauvreté ont eu un niveau de vie strictement supérieur au seuil de bas revenus trois années consécutives, en 2009, en 2010 et en 2011.

Le facteur professionnel est l'un des facteurs principaux qui contribue à expliquer la situation économique des foyers à un moment t comme à un moment t+1, t+2 et/ou t+3 et il est prépondérant par rapport à tous les autres. Il est donc intéressant de se demander quel rôle tient le type de contrat de travail détenu par les membres actifs occupés des foyers dans le maintien de leur revenu au-dessus du seuil de bas revenus. Associé à leur durée hebdomadaire de travail et à leur taux horaire de rémunération, celui-ci est-il en mesure d'expliquer une partie des différences observées dans la durée de maintien du niveau de vie des foyers au-dessus du seuil de bas revenus ? En effet, si le facteur professionnel a toujours le même effet sur le niveau de vie des foyers, ne serait-ce pas alors le type de contrat de travail des membres des foyers, leur durée hebdomadaire de travail et leur taux horaire de rémunération qui contribueraient à expliquer la plus ou moins grande durée de maintien de leur niveau de vie au-dessus du seuil de bas revenus ?

Nous supposons, par exemple, que les membres des foyers s'inscrivant dans un parcours consolidée de la pauvreté sont mieux insérés professionnellement, et plus stables au niveau familial que les autres et qu'ils ont des CDI à temps plein. Nous faisons l'hypothèse que les foyers qui ont eu un niveau de vie strictement supérieur au seuil de bas revenus deux années consécutives ont des CDD renouvelables de deux ans ou d'un an et que ceux qui ont eu un revenu strictement supérieur au seuil de bas revenus seulement une année ou jamais ont des contrats de plus courte durée, tels que des CDD de trois mois renouvelables, des contrats aidés ou qu'ils signent des missions d'intérim. Néanmoins, si le facteur professionnel est prééminent dans l'explication du parcours de pauvreté des foyers, il faut aussi tenir compte d'un autre facteur principal d'ordre familial, et aussi de facteurs secondaires, tels que la situation résidentielle ou institutionnelle des foyers. L'enquête par entretiens va permettre de

vérifier les hypothèses formulées précédemment d'une part, et d'interroger les processus à l'œuvre dans l'explication des différents parcours de pauvreté mis en évidence d'autre part.

Par ailleurs, l'analyse des différents parcours de pauvreté mis en évidence conduit à soulever des hypothèses par rapport à ce que nous observons. Nous avons vu que les mêmes facteurs ont les mêmes effets sur le niveau de vie des foyers. On fait donc l'hypothèse qu'on observe les mêmes séquences de parcours de pauvreté mais à des périodes décalées. En effet, on observerait les mêmes choses mais dans des temporalités différentes. Ainsi, les foyers qui s'inscrivent dans un parcours de transitions longues dans la pauvreté, c'est-à-dire qui ont seulement eu un niveau de vie strictement supérieur au seuil de bas revenus en 2009 et en 2010, vivraient la même chose que les foyers en situation de sortie intermédiaire de la pauvreté. La séquence de pauvreté des premiers correspondrait à celle des seconds mais à des années différentes.

Dans ce cadre-là, les sept parcours de pauvreté des foyers mis en évidence pourraient être ramenés à trois. Le premier concernerait les foyers qui ont un parcours de sortie consolidée de la pauvreté. Le second, les foyers en situation de pauvreté durable. Et le troisième, les foyers qui connaissent des expériences temporaires mais répétées de la pauvreté. Néanmoins, la durée d'observation courte, sur quatre années, de notre base de données constitue une limite pour confirmer cette hypothèse. Ceci demande donc à être approfondi par une enquête par entretiens.

***

Dans ce chapitre, nous avons vu que les parcours de pauvreté des foyers relèvent d'une combinaison de facteurs de différente nature. Il existe deux facteurs principaux, l'un d'ordre professionnel, l'autre d'ordre familial qui, en fonction des formes qu'ils prennent, permettent d'expliquer les parcours de sortie de la pauvreté des foyers, de maintien des foyers dans une situation de pauvreté ainsi que les autres parcours. En effet, on a montré que c'est la mise en couple associée à la présence d'enfant(s) et à une inscription continue sur le marché du travail des membres présents dans les foyers qui contribuent à leur sortie de la pauvreté. À l'inverse, la monoparentalité associée au retrait ou à une moindre présence des membres des foyers sur le marché du travail favorise les situations de pauvreté à un moment t et l'installation dans la pauvreté. Nous avons également mis en évidence l'existence de facteurs secondaires, tels que la situation résidentielle ou institutionnelle des foyers dans l'explication des différents parcours de pauvreté.

De manière générale, si les mêmes facteurs produisent les mêmes effets, nous observons néanmoins des variations en termes de durée pendant laquelle les foyers maintiennent leur revenu au-dessus de seuil de bas revenus : seulement une année pour les uns, deux ou trois années consécutives pour les autres. Ces variations et ces différences sont difficiles à appréhender à la seule lecture d'une approche statistique de la pauvreté puisque, d'après Jean-Claude Driant et Christelle Rieg, celle-ci souffre « toujours des limites inhérentes aux données disponibles, forcément simplificatrices de réalités sociales complexes que l'on ne saurait réduire à l'acception monétaire »[547]. Comprendre ces variations dans les parcours de pauvreté des foyers nécessite donc d'interroger un ensemble d'indications, tels que l'origine sociale, le niveau de diplôme, le type de contrat de travail, la durée hebdomadaire de travail, le taux horaire de rémunération ou encore l'état de santé des membres présents dans les foyers. Elles conduisent aussi à questionner les processus à l'œuvre dans ces parcours. Si les sorties consolidées de la pauvreté semblent reposer sur des « mécanismes graduels »[548], ne peut-on pas aussi les expliquer à l'aide d'événements déclencheurs ? Pour préciser notre analyse et rendre compte de l'hétérogénéité des situations rencontrées par les foyers, nous avons construit une typologie. Cette dernière a été élaborée à l'aide du dispositif d'enquête qualitatif que nous allons présenter dans le chapitre suivant.

[547] Driant Jean-Claude, Rieg Christelle, « Les conditions de logement des ménages pauvres, une approche statistique », *Art.cit.*, p. 305.
[548] Domingo Pauline, Pucci Muriel, « Les vecteurs du non-recours au revenu de solidarité active du point de vue de l'usager », *Art.cit.*, p. 97.

CHAPITRE 5. Qualifier les sorties de la pauvreté

***

Dans ce chapitre, nous allons rendre compte de la manière dont nous avons fait pour passer de la quantification à la qualification des sorties de la pauvreté d'individus et de ménages vivant en milieu urbain.

Nous montrerons d'abord comment le questionnement du dispositif d'enquête qualitative a été construit et pour quelles raisons ce dispositif a été bâti. Nous verrons que sa mise en place s'est nourrie des premiers résultats de la partie quantitative de l'enquête et qu'elle a, dans le même temps, cherché à la nourrir[549].

Nous monterons ensuite de quelle manière nous avons procédé pour identifier des ménages de la population d'enquête et prendre contact avec eux. En raison de difficultés rencontrées sur le terrain, nous avons revu et réorganisé le premier protocole développé. Cette réorganisation a donné lieu à la mise en place de plusieurs autres dispositifs, parallèles au premier, pour rendre visible une population peu visible. La mise en place de ces différents dispositifs a débouché sur la création d'un échantillon significatif que nous présenterons.

Enfin, une fois les ménages de la population d'enquête identifiés, des difficultés et des questionnements méthodologiques se sont à nouveau présentés à nous. Ils concernent le comportement des enquêtés avant, pendant et après les entretiens, le rapport enquêteur-enquêtés, ainsi que la qualité des informations recueillies dans ce cadre-là. Une partie de ces difficultés introduisent des « biais ». Néanmoins, nous verrons que certaines de ces difficultés ont une valeur heuristique pour l'enquête.

[549] Dietrich Pascale, Loison Marie, Roupnel Manuella, « Articuler les approches quantitative et qualitative », *Art.cit.*, p. 110.

5.1. Une enquête de terrain qui se nourrit des données chiffrées

5.1.1. Un dispositif d'enquête qualitative construit à partir des résultats statistiques

L'analyse statistique a montré que la sortie d'une situation de pauvreté de foyers allocataires de la CAF relève d'un cumul de facteurs de différente nature. Plus précisément, s'inscrire plus longtemps sur le marché du travail au cours d'une année et se maintenir en emploi plusieurs années consécutives sont des éléments déterminants pour la sortie de la pauvreté. Néanmoins, si l'exploitation du fichier CAF permet de présenter ces résultats, elle n'offre pas la possibilité de savoir si certains types de contrat de travail, certaines durées hebdomadaires de travail et/ou certains seuils de revenus d'activité nets mensuels favorisent plus que d'autres la sortie d'une situation de pauvreté. Pour cette raison, nous avons voulu en tenir compte dans la construction du dispositif d'enquête qualitative. Nous supposons, en effet, que ces différents éléments contribuent aussi à expliquer les processus de sortie de la pauvreté. Plus précisément, nous avons fait l'hypothèse que les foyers qui sortent d'une situation de pauvreté en sortent parce qu'ils ont obtenu un contrat de travail à durée indéterminée à temps plein et que leur revenu d'activité net mensuel est supérieur au Salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC). Nous nous demandons aussi quelle place tiennent le type de trajectoire scolaire suivi par les membres des foyers, leur niveau de diplôme, le secteur d'activité dans lequel ils sont employés et l'acquisition de compétences à travers les formations et les expériences professionnelles, dans la sortie d'une situation de pauvreté.

L'analyse quantitative montre que parmi les foyers sortis d'une situation de pauvreté, ceux en couple avec enfant(s) sont de plus en plus nombreux : de moins d'un tiers (30,02 %) en 2008, ils passent à plus d'un tiers (36,48 %) en 2009, à 41,51 % en 2010 pour atteindre 41,87 % en 2011. La constitution d'un couple associée à la naissance ou à la présence nouvelle d'enfant(s) dans les foyers contribuent donc à expliquer les sorties de la pauvreté. Ces résultats poussent néanmoins à interroger d'autres éléments non accessibles au sein du fichier CAF, et notamment les moyens de garde qu'ont les foyers biactifs qui ont des enfants en bas âge, c'est-à-dire qui ne sont pas en âge d'être scolarisés. Dans quelle mesure les moyens de garde de ces foyers contribuent-ils à expliquer leur sortie de la pauvreté ? Nous faisons l'hypothèse que les foyers biactifs qui ont des jeunes enfants ont aussi des parents et/ou des amis qui vivent dans une des communes de l'agglomération nantaise et qui sont en mesure d'assurer la garde de leur(s) enfant(s), à moindres frais, en raison des

solidarités familiales qui peuvent se développer entre les membres de la famille. En ce sens, le réseau familial et amical des foyers contribuerait à leur sortie de la pauvreté.

Les résultats statistiques laissent aussi voir qu'une partie des foyers sortis de la pauvreté a quitté la commune de Nantes entre 2008 et 2011. Ces foyers ont plutôt quitté Nantes pour aller vivre à proximité, dans des logements du parc privé. Bien qu'il existe une relation entre la sortie d'une situation de pauvreté des foyers et leur mobilité résidentielle, il est nécessaire de vérifier le sens de cet enchaînement. L'observation de cette corrélation a éveillé notre désir d'aller interroger, à l'aide du dispositif d'enquête qualitative, les motifs et les conditions propices à la mobilité résidentielle de ces foyers. Nous avons fait l'hypothèse que la relation mise en évidence entre la sortie d'une situation de pauvreté et la mobilité résidentielle des foyers peut s'expliquer par une diversité de motifs[550].

Cinq hypothèses principales ont été formulées : soit la mobilité résidentielle des foyers est en rapport avec des motifs professionnels comme un changement d'emploi ou le désir de se rapprocher du lieu de travail, soit les foyers souhaitent se rapprocher d'un réseau familial ou amical pour assurer la garde de leur(s) enfant(s), par exemple. La mobilité peut encore relever d'un désir de changer d'environnement local ou il s'agit d'une mobilité que certains sociologues, comme Vincent Caradec, qualifient « de confort »[551] dans le sens où elle repose sur la recherche d'un mieux-être, tel que l'adaptation de la taille d'un logement à la composition familiale du ménage. La mobilité résidentielle est encore liée à des difficultés de transport et/ou d'accès aux transports en commun. Enfin, elle est à mettre en relation avec le « taux d'effort » lié à l'occupation de la résidence principale, aussi appelé « taux d'effort au logement », c'est-à-dire qu'elle vise, selon Karl Even, à réduire « la part des dépenses consacrées au logement [loyer ou remboursement d'emprunt, dépenses d'énergies et charges] dans [le] revenu »[552].

De plus, les statistiques montrent que le versement de prestations familiales d'un côté et la perception d'aides au logement de l'autre, ajoutées à celle de minima sociaux, favorisent la sortie d'une situation de pauvreté des foyers qui sont respectivement en couple avec des enfants et en couple sans enfant. Néanmoins, elles ne permettent pas d'interroger le niveau de dépendance qu'ont les foyers vis-à-vis de ces aides et, plus généralement, les représentations

---

[550] Delance Pauline, Vignolles Benjamin, « Ça déménage ? La mobilité résidentielle et ses déterminants », *in* INSEE Références, *Les conditions de logement en France*, Paris, INSEE, 2017, pp. 55-73.

[551] Caradec Vincent, « Les comportements résidentiels des retraités. Quelques enseignements du programme de recherche ''Vieillissement de la population et habitat'' », *Espace populations sociétés*, mis en ligne le 1er avril 2010, pp. 29-40, consultable en ligne à l'adresse suivante : URL : http:// eps.revues.org/3897.

[552] Even Karl, « L'augmentation de l'effort financier pour se loger. Cycle immobilier et modifications des compositions familiales des trente dernières années », *Informations sociales*, n° 155, 2009/5, pp. 60-69.

qu'ils ont du système et des dispositifs et prestations d'aide et d'action sociale françaises. Aussi, d'un côté, on se demande s'il est possible de dire d'un foyer qu'il est sorti d'une situation de pauvreté s'il estime ne pas pouvoir vivre décemment sans les transferts sociaux qui lui sont versés. C'est-à-dire s'il estime, d'après Jean-Michel Charbonnel, ne pas pouvoir bénéficier « d'un certain nombre […] d'éléments [jugés] nécessaires à un bien-être estimé standard dans la société »[553] dans laquelle il vit, sans la perception de ces prestations. Et, d'un autre côté, on cherche à savoir si les ménages ont d'autres moyens à leur disposition, tels que de l'épargne, des revenus du patrimoine ou un soutien financier familial ou amical pour se maintenir dans un parcours de sortie de la pauvreté. Tous ces éléments ne peuvent pas être appréhendés grâce à l'exploitation du fichier statistique. Aucune variable de la base de données de la CAF n'y fait référence. Néanmoins, c'est bien à partir des résultats statistiques mis en évidence et à partir de ce qui n'est pas visible aux yeux du sociologue, grâce à l'exploitation du fichier de la CAF, que le questionnement du dispositif d'enquête qualitative a pu être établi.

De la même manière, si les différents résultats de l'enquête quantitative témoignent de l'existence de relations entre l'âge des chefs de famille des foyers, leur sexe, leur nationalité et le parcours de pauvreté dans lequel ils s'inscrivent, ils peinent à dire la place que tiennent l'état de santé des membres de ces foyers et leur catégorie socioprofessionnelle dans la sortie de la pauvreté. Ils ne disent rien non plus de l'origine sociale des membres des foyers allocataires de la CAF et des pratiques et stratégies qu'ils développent pour sortir de la pauvreté et/ou se maintenir dans un parcours ascendant. Sur ce dernier point, nous avons fait l'hypothèse que les pratiques et stratégies développées par les ménages varient en fonction de la densité[554], de la qualité[555], de l'intensité[556] et de la solidité[557] des réseaux sociaux dans lesquels ils s'inscrivent. Plus précisément, pour sortir d'une situation de pauvreté, ceux qui bénéficient de réseaux, et notamment d'un réseau familial, s'appuieraient en premier lieu sur celui-ci pendant que ceux qui n'en ont pas auraient plus recours aux dispositifs d'aide et d'action sociale présents dans un territoire donné.

---

[553] Charbonnel Jean-Michel, « Point de repère. Définir et mesurer la pauvreté : un exercice délicat », *Informations sociales*, n°182, 2014/2, pp. 10-15.

[554] Nous définissons la densité d'un réseau social grâce au nombre de personnes auxquelles un enquêté peut faire appel en cas de difficultés.

[555] Nous définissons la qualité d'un réseau social à partir du capital social, économique, culturel et symbolique dont disposent les personnes auxquelles peut faire appel un enquêté en cas de difficultés.

[556] Nous définissions l'intensité d'un réseau social par la fréquence et le nombre de contacts (physiques, téléphoniques, mails, etc.) que peut avoir un enquêté avec les personnes de son réseau social.

[557] Nous définissons enfin la solidité d'un réseau social à partir du nombre de fois où un enquêté peut s'appuyer sur les personnes qui s'y inscrivent, en cas de difficultés.

Ainsi, c'est en partant des résultats statistiques obtenus grâce à l'exploitation du fichier CAF, mais aussi en tenant compte de ce que ces résultats ne permettent pas de dire, que nous avons construit le questionnement du dispositif d'enquête qualitative. Ce sont les premiers résultats statistiques obtenus au cours de l'enquête, qui poussent à aller interroger de manière plus approfondie, au moyen d'entretiens à caractère biographique, toute la complexité des processus de sortie de la pauvreté et à dépasser l'aspect globalisant de l'analyse quantitative. Le questionnement du dispositif d'enquête qualitative s'est donc nourri des données chiffrées et sa mise en œuvre cherche en même temps à nourrir les résultats statistiques.

5.1.2. Un dispositif d'enquête qualitative qui donne de la substance au suivi statistique

Le dispositif d'enquête qualitative a été construit à partir de questionnements issus des premiers résultats de l'analyse quantitative, mais aussi à partir d'éléments mis en évidence au moment de la phase exploratoire de l'enquête. Nous l'avons bâti pour mieux comprendre les processus qui sont à l'œuvre dans les sorties de la pauvreté d'individus et de ménages, ainsi que pour apporter un éclairage complémentaire aux résultats chiffrés. Ce dispositif repose sur des entretiens semi-directifs et son questionnement se décompose en trois parties.

La première porte sur la situation des enquêtés au moment de l'entretien. Elle introduit de nouvelles variables sociodémographiques dans l'analyse, telles que l'origine sociale, le niveau de diplôme, le type de contrat de travail, le temps hebdomadaire de travail ou encore la place occupée au sein de la fratrie. Des questions font appel à la subjectivité des personnes qui ont été interrogées comme : « Que pensez-vous du montant des aides qui vous sont versées par la CAF ? » ; « Que pensez-vous du rapport qualité-prix de votre logement ? » ; « Aujourd'hui, si vous deviez choisir un terme pour qualifier votre situation économique, quel terme choisiriez-vous et pourquoi ? » ou encore « Vous sentez-vous pauvre ? ».

La seconde partie du questionnement interroge les pratiques et stratégies développées par les ménages pour faire face aux aléas de la vie. Deux éléments complémentaires ont permis d'introduire le questionnement de cette deuxième partie. D'abord des résultats de recherches portant sur la vie quotidienne[558] et « l'économie de la débrouille »[559] des ménages en milieux populaires ; puis, les propos d'enquêtés recueillis grâce aux entretiens exploratoires. Dans cette partie, indirectement, les personnes interrogées ont été amenées à parler de la manière dont elles gèrent leur budget, des types et de la nature des privations qu'elles subissent et/ou s'imposent, de leur rapport à l'argent, de leur rapport aux institutions, aux dispositifs et aux prestations d'aide et d'action sociale ainsi que de la manière dont elles contournent les difficultés rencontrées.

Pour pouvoir identifier et mettre en évidence l'hétérogénéité des pratiques et stratégies développées par les foyers, nous les avons classées en fonction de leur nature et des grands domaines de consommation auxquels elles se rapportent. Neuf domaines ont été retenus : les pratiques liées aux consommations alimentaires (magasins fréquentés, aliments consommés, manière dont ces aliments sont choisis) ; celles relatives à l'achat de vêtements (fréquentation des friperies, échanges de vêtements entre parents) ; celles liées au logement (charges énergétiques, électricité, eau, gaz, assurance habitation) ; celles se rapportant au mobilier (récupération, dons de meubles) ; celles faisant référence à la santé et à l'accès aux soins (mutuelle, Couverture maladie universelle[560]) ; celles portant sur les moyens de transports et les frais qui y sont rattachés (frais d'essence, assurance voiture, carte de bus) ; celles relatives aux dispositifs d'aides et d'action sociale (recours aux aides, demande d'une

[558] Schwartz Olivier, *Le monde privé des ouvriers. Hommes et femmes du Nord*, *Op .cit.* ; Hoggart Richard, *La culture du pauvre. Étude sur le style de vie des classes populaires en Angleterre, Op.cit.*

[559] Ayimpam Sylvie, *Économie de la débrouille à Kinshasa. Informalité, commerce et réseaux sociaux*, *Op.cit.* ; Pascale Jamoulle, *La débrouille des familles. Récits de vies traversées par les drogues et les conduites à risque*, *Op.cit.* ; Weber Florence, *Le travail au noir : une fraude parfois vitale ?, Op.cit.*; Weber Florence, *Le travail à-côté : étude d'ethnographie ouvrière*, *Op.cit.*; Laé Jean-François, Murard Numa, *L'argent des pauvres. La vie quotidienne en cité de transit*, Paris, Seuil, 1985.

[560] Depuis le 1er janvier 2016, la Couverture maladie universelle (CMU) a été remplacée par la Protection universelle maladie (PUMA), qui est une protection sociale relative à l'accès aux soins et à la prise en charge des frais de santé en cas de maladie. Elle s'adresse aux personnes qui travaillent en France ou qui y résident de manière régulière et stable, ainsi qu'à leurs enfants de moins de 18 ans. Elle est effective à vie et permet aux personnes qui en bénéficient d'être remboursées de frais de santé de la même manière que les autres assurés sociaux. Pour les personnes qui disposent de faibles ressources, il existe également la Couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et l'Aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS). Grâce à la première, la part complémentaire des frais de santé est prise en charge gratuitement. La seconde concerne exclusivement les personnes qui ont des ressources qui dépassent de peu le seuil d'attribution de la CMU-C. Synthèse réalisée à partir d'informations recueillies sur le site internet de la CMU, à l'adresse suivante : https://www.cmu.fr/cmu-de-base.php.

aide coup de pouce[561], utilisation de micro-crédit, demande d'un logement HLM) ; celles se rapportant aux pratiques culturelles et de loisirs (sorties au cinéma, au restaurant, abonnement à la bibliothèque, vacances, moyens de communication) et celles, enfin, qui sont plus ou moins illégales (vol, business, pratiques commerciales clandestines, économie souterraine, recours à la prostitution).

Le questionnement comporte aussi une partie à caractère biographique qui permet de retracer le parcours de vie des personnes qui ont été interrogées et d'identifier ce que Marc Bessin, Claire Bidart et Michel Grossetti appellent des « bifurcations biographiques »[562], c'est-à-dire des « changements brusques et imprévisibles » qui interviennent dans le parcours de vie des personnes qui ont été interrogées. Ce questionnement permet aussi de repérer les événements et les déterminants économiques et sociaux susceptibles de déclencher la sortie d'une situation de pauvreté des ménages. De plus, il a pour but de comprendre les processus à l'œuvre dans les sorties de la pauvreté, et plus généralement dans les différents parcours relatifs à la pauvreté des foyers. Enfin, il permet de mettre en évidence les possibilités qui s'offrent aux personnes enquêtées aux différents moments de leur parcours de vie. Il interroge enfin les logiques sous-jacentes aux choix qu'ils effectuent et cherche à faire émerger leurs représentations sociales.

Ainsi, nous avons réalisé des entretiens semi-directifs approfondis à caractère biographique qui ont permis de connaître la situation des personnes qui ont été interrogées au moment de l'entretien, de retracer leur parcours de vie, et d'obtenir des informations sur les pratiques et stratégies qu'elles développent pour se maintenir dans un parcours ascendant[563]. Une fois le questionnement du dispositif d'enquête qualitative établit, la question suivante s'est posée : comment trouver des ménages faisant partie de la population d'enquête pour aller à leur rencontre ?

---

[561] Le CCAS de la Ville de Nantes propose plusieurs aides sociales facultatives à ses habitants. Ces aides sont qualifiées de sociales et de facultatives car elles reconnaissent un besoin de subsistance d'un côté, et n'ont pas un caractère obligatoire de l'autre. Elles sont versées aux ménages de manière ponctuelle et seulement aux ménages qui ont, au préalable, ouverts des droits aux aides légales auxquelles ils peuvent prétendre. Le CCAS de la Ville de Nantes propose onze aides sociales facultatives financières aux nantais, dont l'aide « coup de pouce » qui est une aide de secours vital. Synthèse réalisée à partir d'informations recueillies dans le guide suivant : Ville de Nantes, *Règlement d'aide sociale facultative du CCAS de la Ville de Nantes*, 2016.

[562] Bessin Marc, Bidart Claire, Grossetti Michel, *Bifurcations. Les sciences sociales face aux ruptures et à l'événement*, *Op.cit.*, p. 7.

[563] La grille d'entretien qui a été utilisée pour réaliser les entretiens approfondis se trouve en annexe 5. Le lecteur peut, s'il le désire, s'y reporter.

5.2. Une population d'enquête peu visible

5.2.1. Un protocole d'enquête fait d'étapes successives

Pour rencontrer d'anciens ménages de travailleurs pauvres sortis d'une situation de pauvreté ou des travailleurs fragiles et les interroger nous avons fait le choix, dans un premier temps, de constituer un échantillon d'enquête à partir du fichier CAF. Procéder de cette manière pour entrer en contact avec eux paraissait séduisant, pour plusieurs raisons : d'abord, pour s'assurer que les foyers étaient bien dans un processus de sortie de la pauvreté ou qu'ils s'étaient bien inscrits, à un moment t-1, dans ce type de parcours ; puis, pour être en mesure d'établir des liens entre leur suivi quantitatif et qualitatif, c'est-à-dire pour pouvoir mettre en correspondance les informations détenues sur eux à l'aide du fichier de la CAF et celles qu'ils donneraient au cours des entretiens. L'établissement d'un pont entre les deux types de suivis avait ainsi pour objectif de mieux comprendre, à partir des entretiens, les raisons des changements intervenus dans leur parcours de vie déjà repérés à l'aide du suivi quantitatif. Enfin, la constitution d'un échantillon sur la base du fichier CAF est intéressante puisqu'elle permet de repérer des foyers qui habitent au sein de petites unités territoriales.

Schéma 5. Les filtres successifs utilisés pour créer l'échantillon d'enquête

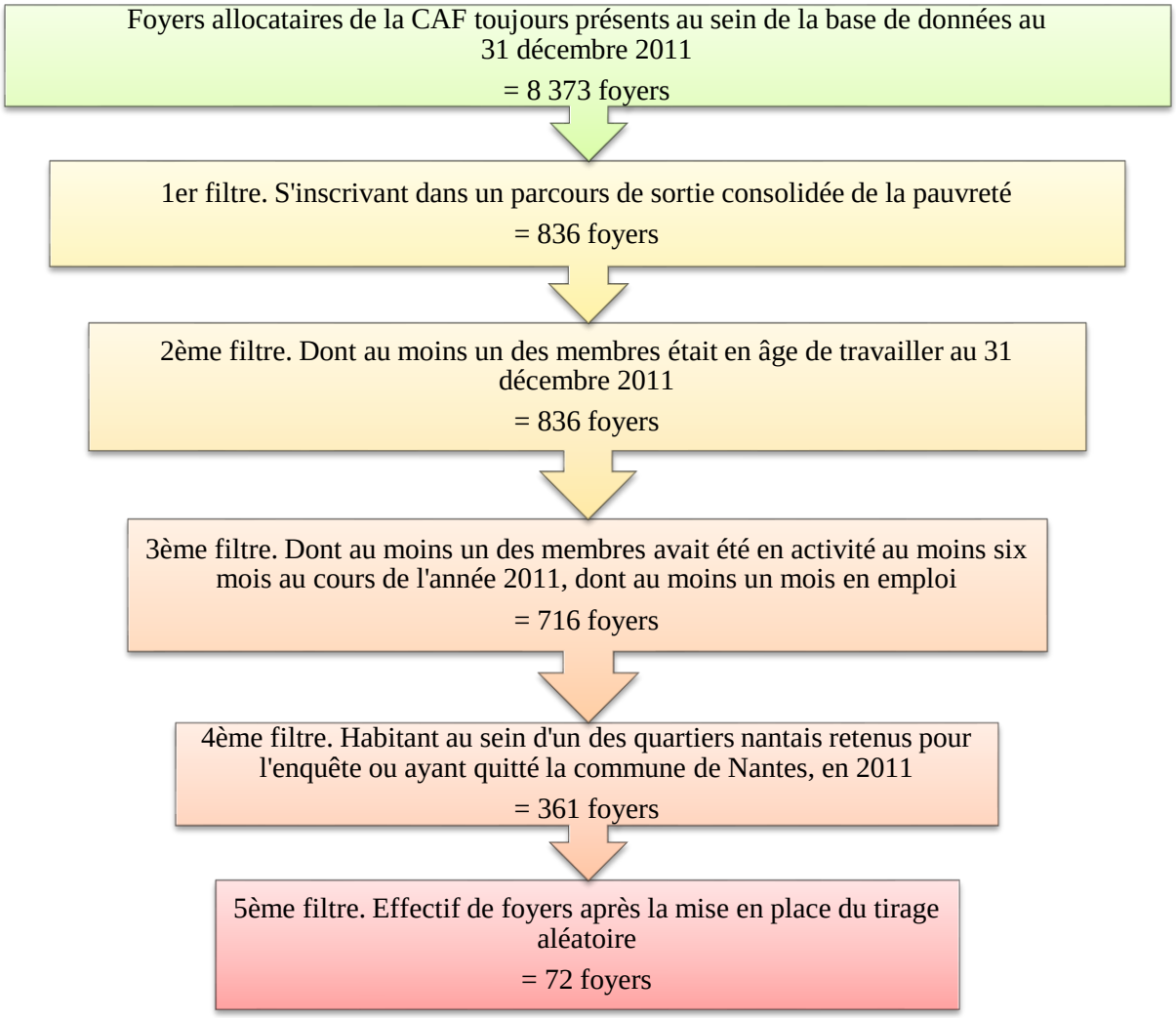

La construction de cet échantillon a reposé sur cinq critères différents qui, d'après les premiers résultats de l'analyse quantitative, correspondaient à des critères importants de sortie de la pauvreté. Parmi ces éléments se trouvent le niveau de vie des foyers, leur âge, la situation de leurs membres face à l'activité et à l'emploi, leur ancrage territorial et leur composition familiale.

Pour créer cet échantillon, différents filtres successifs ont été utilisés. Je suis partie de l'ensemble des foyers allocataires de la CAF toujours présents au sein de la base de données à la fin du suivi statistique, au 31 décembre 2011. Ces derniers étaient au nombre de 8 373.

Un premier filtre relatif à leur revenu a été mis en place afin de ne retenir que ceux qui s'inscrivaient dans un parcours de sortie consolidée de la pauvreté, c'est-à-dire qui avaient eu un niveau de vie strictement supérieur au seuil de bas revenus trois années consécutives, en 2009, 2010 et 2011. Au regard de l'objet de la recherche, je désirais en effet m'intéresser

prioritairement aux foyers dont la situation économique s'améliorait au cours du temps. La mise en place de ce premier filtre a fait passer l'effectif des foyers de 8 373 à 836, soit environ dix fois moins.

Un second filtre, relatif à l'âge des membres de ces foyers, a été apposé sur le premier. N'ont été retenus que ceux qui avaient au moins un de leurs membres en âge de travailler, au 31 décembre 2011, c'est-à-dire un membre qui avait entre 15 et 64 ans. Tous les foyers étaient dans cette situation. Leur effectif ne s'en est donc pas trouvé changé.

Un troisième filtre en lien avec la situation d'activité et d'emploi des membres présents au sein de ces foyers a été mis sur les deux précédents. En accord avec les critères définissant la catégorie de travailleur pauvre, je n'ai retenu que les foyers dont au moins un des membres avait été présent sur le marché du travail au moins la moitié de l'année 2011, dont au moins un mois en emploi. La mise en place de ce troisième filtre a fait baisser l'effectif de 836 foyers à 716. Les filtres de l'âge et de la situation d'activité et d'emploi des membres présents au sein des foyers ont été mis en place car l'analyse quantitative a montré que ceux sortis d'une situation de pauvreté sont majoritairement des foyers dont au moins un des membres est en âge de travailler et dont au moins un peut être considéré comme un travailleur au sens de l'INSEE. Par ailleurs, je voulais davantage m'intéresser à la sortie d'une situation de pauvreté de foyers d'actifs et d'actifs occupés puisque l'emploi apparaissait comme l'un des facteurs prépondérants qui permet d'expliquer les sorties de la pauvreté. Ceux qui n'étaient en 2011, ni actifs, ni actifs occupés étaient majoritairement des foyers dont au moins un de leurs membres était retraité ou invalide.

Un quatrième filtre mis en place fait référence à l'ancrage territorial des foyers. Puisque l'enquête tient compte des différentes dynamiques territoriales et associatives présentes sur le territoire de la commune de Nantes, je n'ai retenu que les foyers qui habitaient, en 2011, les quartiers nantais choisis pour réaliser l'enquête. Les quatre quartiers de la commune de Nantes qui ont été retenus sont le Centre-ville et les quartiers Dervallières-Zola, Ile de Nantes et Doulon-Bottière. Comme nous l'avons vu dans le chapitre 2, ces quartiers ont été sélectionnés pour plusieurs raisons : d'abord, parce qu'ils concentrent à la fois des ménages de travailleurs pauvres et de « travailleurs fragiles » ; puis parce qu'ils comprennent soit des zones prioritaires de la politique de la Ville au sein desquelles les ménages vivent dans le parc locatif social, soit des zones que les responsables institutionnels de la Ville de Nantes appellent « zones grises »[564] parce qu'y vivent, dans le parc locatif privé,

[564] DASI, Ville de Nantes, *Le Nantoscope des besoins sociaux*, *Op.cit.*, p. 23.

des ménages de travailleurs qui éprouvent autant de difficultés économiques et sociales que ceux qui vivent dans des quartiers prioritaires. Des quartiers qui comprennent ces deux types de zones à la fois ont également été sélectionnés. Enfin, les dynamiques associatives présentes sur ces quatre quartiers nantais sont différentes et ils regroupent des ménages aux compositions familiales diversifiées. De plus, puisque les premiers résultats statistiques faisaient apparaître une relation entre la sortie d'une situation de pauvreté des foyers et leur mobilité résidentielle, j'ai également intégré à l'échantillon ceux qui vivaient sur une autre commune que Nantes au 31 décembre 2011. Une fois ce filtre mis en place, l'effectif des foyers a presque diminué de moitié. Il est passé de 716 foyers à 361.

Afin d'obtenir un échantillon composé de ménages dont la structure familiale est hétérogène, je n'ai pas procédé à la mise en place de filtre sur cette variable. L'échantillon créé à partir du fichier de la CAF comprend aussi bien des foyers en couple sans enfant, que des foyers en couple avec enfant(s), monoparentaux ou isolés. Ce choix a été fait pour pouvoir effectuer des comparaisons entre les sorties de la pauvreté de foyers composés différemment sur le plan familial.

L'adresse des 361 foyers retenus a ensuite été mise à jour par Anabelle Lionnet pour l'année 2013, c'est-à-dire pour l'année du début du recueil des données de l'enquête de terrain. Tous les foyers entraient dans les critères de constitution de l'échantillon d'enquête une fois la mise à jour des adresses effectuée.

J'ai ensuite tiré, de manière aléatoire, un foyer sur cinq parmi les 361 retenus précédemment. Ainsi, l'échantillon tel qu'il a été construit comprend soixante-douze foyers qui s'inscrivent dans un parcours de sortie consolidée de la pauvreté. Ces foyers ont tous au moins un de leurs membres qui est en âge de travailler et qui a été en activité au moins six mois au cours de l'année 2011, dont au moins un mois en emploi. Tous vivent dans l'un des quatre quartiers de la commune de Nantes retenus pour réaliser l'enquête ou ont quitté cette commune en 2011. La composition familiale des foyers est diversifiée.

Les caractéristiques socio-économiques des foyers retenus étaient les suivantes, pour l'année 2011 : l'âge médian de leurs chefs de famille était de 33 ans révolus, un peu moins des deux tiers (62,50 %) des foyers avaient une femme à leur tête. La très grande majorité (91,67 %) était française. Un peu moins de la moitié (48,61 %) étaient des foyers en couple avec enfant(s), un peu plus d'un quart (26,39 %) étaient isolés, un peu moins d'un cinquième (19,44 %) monoparentaux et 5,56 % des foyers en couple sans enfant. 61,11 % d'entre eux habitaient encore la commune de Nantes. Parmi ceux qui avaient quitté Nantes, plus de la moitié (53,57 %) résidait au sein d'une autre commune de l'agglomération

nantaise et la très grande majorité (96,43 %) habitait encore une commune du département de Loire-Atlantique. Presque les trois quarts (72,22 %) des foyers avaient un chef de famille qui avait travaillé sur la totalité des mois de l'année 2011. Un cinquième (20,84 %) en avaient un qui avait été en emploi entre un et onze mois et seuls 6,94 % un qui n'avait pas été actif occupé au cours de l'année 2011. La moitié des foyers de l'échantillon ne percevait que des prestations familiales de la part de la CAF ; presque un tiers (29,17 %) seulement des aides au logement et 12,5 % des aides au logement associées à des prestations familiales. Les autres touchaient soit des aides au logement plus des minima sociaux (4,16 %), soit des prestations familiales et des minima sociaux (1,39 %), des minima sociaux seuls (1,39 %) ou étaient dans une autre situation (1,39 %). Enfin, en 2011, le niveau de vie médian des foyers retenus était de 1 213 € par mois.

Une fois cet échantillon constitué, l'enquête de terrain a débuté. Cette dernière a eu lieu entre février 2013 et avril 2014. Pour prendre contact avec les foyers retenus, un courrier leur a été envoyé. Ce courrier les informait de mon statut d'étudiante, du cadre dans lequel a été réalisée l'enquête, de ses objectifs et il les sollicitait pour y participer. Il leur annonçait également que je passerai à leur domicile pour prendre contact avec eux[565].

Tous les foyers n'ont pas été sollicités au même moment. J'ai procédé par étapes. C'est aux foyers qui habitaient le Centre-ville de la commune de Nantes que je me suis adressée en premier. Un courrier leur a été envoyé au milieu du mois de février 2013. Une semaine après l'envoi de celui-ci, je suis allée à leur rencontre et ce, jusqu'à la fin du mois de mars 2013. J'ai ensuite écrit aux foyers qui logeaient au sein des quartiers Dervallières-Zola, Ile de Nantes, Doulon-Bottière de la commune de Nantes et à ceux qui l'avaient quittée, respectivement au milieu des mois de mars, d'avril, de mai et de juin 2013. J'ai procédé avec ces derniers de la même manière qu'avec les premiers. Ainsi, pendant que j'étais physiquement sur le premier terrain d'enquête, les foyers du second terrain d'enquête étaient sollicités, par courrier, pour participer à l'étude et j'étais présente une semaine par mois sur deux terrains d'enquête en même temps. J'ai procédé ainsi pour plusieurs raisons. D'abord, afin optimiser le temps dont je disposais pour recueillir les données de la partie qualitative de l'enquête. Puis pour être en mesure d'être rapidement sur le terrain après la réception des courriers par les personnes sollicitées, afin d'augmenter les chances d'entrer en contact avec elles. Et enfin pour assurer une présence sur les différents terrains d'enquête tout en ayant le temps de passer plusieurs fois au domicile de chacun des foyers sollicités.

[565] Le courrier type envoyé aux foyers de l'échantillon d'enquête constitué à partir du fichier CAF se trouve en annexe 6.

Bien que séduisant, ce protocole a rapidement montré ses limites. Elles renvoient aux difficultés rencontrées pour trouver physiquement les ménages faisant partie de l'échantillon constitué à partir du fichier de la CAF. Elles interrogent dès lors sur l'invisibilité physique de cette catégorie de population, c'est-à-dire les « populations, plus ou moins paupérisées, qui ne semblent plus exister dans l'espace public que sous la forme de statistiques et de flux »[566], d'après Stéphane Beaud, Joseph Confavreux et Jade Lindgaard.

5.2.2. Le sociologue face à l'invisibilité physique et sociale des enquêtés

Pour réussir à entrer en contact avec les foyers de l'échantillon, j'ai été confrontée à différents types de difficultés. Premièrement, l'absence de noms sur certains interphones ne permettait pas de savoir si une partie des personnes habitait toujours à l'adresse indiquée par la CAF. Ceci, ajouté à la sécurisation de l'entrée des immeubles, via des codes et/ou des badges d'accès, ainsi qu'à l'absence de renseignements sur les coordonnées téléphoniques, a compliqué la prise de contact, ne serait-ce que de manière orale, avec les membres des foyers sélectionnés. Pour avoir une indication supplémentaire sur leur lieu de résidence, dès que cela a été possible, je suis entrée dans les immeubles et j'ai vérifié que le nom des personnes apparaissait bien sur une boîte aux lettres. Lorsque c'était le cas, un avis de passage y a été déposé. Néanmoins, je ne suis pas repassée une seconde ou une troisième fois au domicile des foyers dont le nom n'était présent ni sur l'interphone, ni sur une boîte aux lettres.

Deuxièmement, une à deux semaines après l'envoi de chaque vague de lettres, des courriers sont revenus. Je me suis dès lors aperçue que certains des foyers retenus pour réaliser la partie qualitative de l'enquête n'habitaient plus à l'adresse indiquée par la CAF. Néanmoins, aucune nouvelle indication résidentielle n'apparaissait sur les retours de courrier. Seule la case « destinataire inconnu à l'adresse » avait été cochée par les services de la Poste, et sur une seule enveloppe retournée, il était écrit : « n'habite plus ici depuis presque trois ans ».

Troisièmement, quand le nom des membres des foyers apparaissait à la fois sur les interphones et les boîtes aux lettres, je n'ai pas toujours réussi à entrer en contact oralement avec eux, probablement parce que dans la mesure où ils travaillaient, ils n'étaient pas présents à leur domicile au moment de mes passages. Certains d'entre eux avaient peut-être également une double résidence. Pour essayer de contourner cette difficulté, j'ai privilégié une présence

[566] Beaud Stéphane, Confavreux Joseph, Lindgaard Jade, *La France invisible*, Paris, La Découverte, 2006.

sur le terrain à l'heure des repas, le soir entre 17 heures et 20 heures, les mercredis après-midi, les samedis et certains jours fériés. Je suis passée une seconde puis une troisième fois chez ces personnes à des jours et horaires différents. J'ai déposé au moins un avis de passage dans leur boîte aux lettres. Après trois passages à leur domicile et après le dépôt d'un ou de deux avis de passage, sans retour de leur part, je ne suis pas retournée chez eux.

Enfin, la majorité des personnes avec lesquelles je suis entrée en contact oralement, par l'intermédiaire des interphones, ont refusé de participer à l'enquête. Le principal motif de refus avancé était le manque de temps.

Ainsi, malgré les informations détenues sur les foyers présents au sein de l'échantillon d'enquête constitué à partir du fichier CAF, j'ai éprouvé des difficultés à entrer physiquement en contact avec eux. Plus précisément, sur les soixante-douze foyers présents au sein de l'échantillon, je n'ai réussi à en trouver seulement vingt-cinq, soit un peu plus d'un tiers. En effet, parmi ces foyers, quarante-quatre habitaient réellement ou étaient supposés habiter à l'adresse indiquée par la CAF. Le nom de ces foyers apparaissait à la fois sur les interphones et une boîte aux lettres. Au contraire, au moment de l'enquête de terrain, vingt-huit n'habitaient plus à l'adresse donnée par la CAF ou étaient supposés ne plus y vivre puisque leurs noms n'étaient indiqués ni sur les interphones, ni sur les boîtes aux lettres.

En 2011, date des dernières informations disponibles sur ces foyers à partir du fichier statistique, la majorité des quarante-quatre foyers qui habitaient réellement ou étaient supposés habiter à l'adresse indiquée par la CAF en 2013, était soit des foyers en couple avec enfant(s), soit des foyers isolés. Les deux tiers de ces foyers avaient une femme pour chef de famille et les trois quarts des chefs de famille de ces foyers avaient été actifs occupés sur l'ensemble de l'année 2011. De plus, la majorité ne percevait que des prestations familiales ou seulement des aides au logement. Enfin, le niveau de vie médian de ces foyers était, en 2011, de 1 403 € par mois.

Schéma 6. Résultats de la prise de contact avec les foyers de l'échantillon d'enquête en 2013

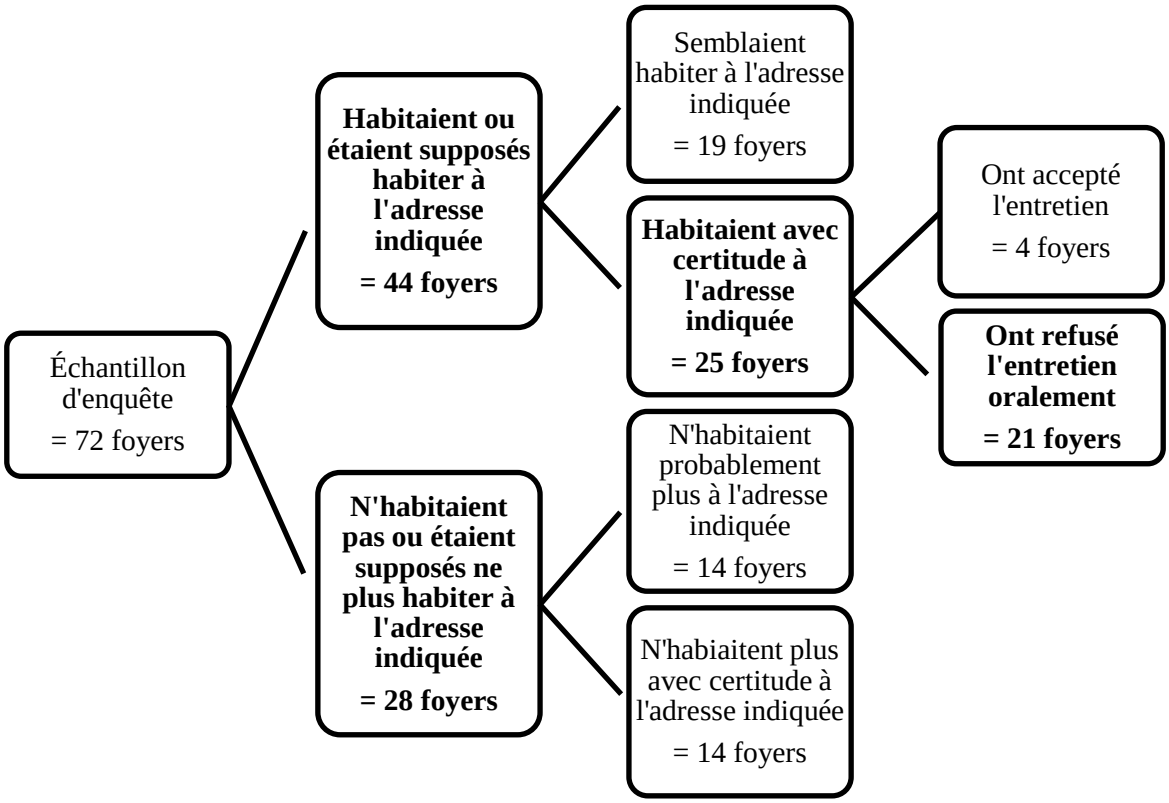

À la même date, la situation des vingt-huit foyers qui n'habitaient plus à l'adresse indiquée par la CAF ou étaient supposés ne plus y vivre en 2013, était la suivante : l'âge médian de leurs chefs de famille était de 31 ans révolus. Ces derniers avaient un peu plus souvent un homme à leur tête et il s'agissait plus souvent de foyers en couple sans enfant. La majorité avait un chef de famille qui avait travaillé au moins un mois au cours de l'année 2011, dont plus des deux tiers sur la totalité des mois de cette année. La majorité ne percevait que des aides au logement et leur niveau de vie médian était de 1 355 € par mois en 2011.

Parmi les quarante-quatre foyers qui habitaient à l'adresse indiquée ou qui étaient supposés y habiter, j'ai réussi à prendre contact avec vingt-cinq d'entre eux. Malgré le dépôt d'avis de passage dans leurs boîtes aux lettres, dix-neuf n'ont donné aucune suite à l'enquête. Parmi les vingt-cinq avec lesquels je suis entrée en contact, quatre ont accepté l'entretien et vingt-et-un l'ont refusé. Treize ont dit ne pas avoir le temps et ne pas être intéressés par l'étude, trois ne pas vouloir aborder de tels sujets avec une sociologue, trois se sont dit partants pour réaliser l'entretien mais ont donné un faux numéro de téléphone ou un numéro

de téléphone non attribué et deux ont dit : « je suis trop fatigué pour parler de cela » ou « je ne parle pas bien français ».

Enfin, parmi les vingt-huit foyers qui n'habitaient plus à l'adresse indiquée ou qui étaient supposés ne plus y vivre, j'ai reçu un retour de courrier de la part des services de la Poste pour quatorze d'entre eux. Jusqu'à ce jour, je suis restée sans nouvelles des quatorze autres.

Ces résultats conduisent à s'interroger sur l'invisibilité physique et sociale de ces foyers. Comment expliquer que, bien qu'étant référencés au sein de fichiers administratifs, ils soient difficiles à trouver physiquement ?

Le philosophe Guillaume Le Blanc définit l'invisibilité sociale comme un processus qui mène au « fait d'être marginal, de n'être personne et d'être sans qualités »[567]. D'après lui, l'invisibilité sociale se caractérise par la marginalité entendue comme le fait d'être sans emploi ou d'avoir un emploi précaire. Elle rejoint dans ce sens le processus de « disqualification sociale », défini comme « un processus de refoulement hors du marché de l'emploi de franges nombreuses de la population »[568], mis en évidence par Serge Paugam. Elle se caractérise ensuite par la difficulté, pour les personnes qui en font l'expérience, à prendre la parole et à se faire entendre ; c'est-à-dire qu'elle correspond à « une situation et un ensemble de processus qui conduisent à un sentiment de non-reconnaissance [et] de mépris »[569], d'après Stéphane Beaud, Joseph, Confavreux et Jade Lindgaard. Enfin, elle aboutit à une absence de participation à la vie sociale et peut être un des symptômes de la non-participation[570] à la vie politique de certaines catégories de populations, dont les ouvriers.

Face aux limites du premier protocole d'enquête, je me suis rapidement aperçue que bien que pertinents, les critères retenus pour constituer le premier échantillon d'enquête étaient trop restrictifs. Le dispositif d'enquête construit tel quel ne permettrait pas d'obtenir un échantillon constitué d'un assez grand nombre de personnes pour être intéressant. Dès lors, j'ai été amenée à réadapter le dispositif. Pour cela, d'autres dispositifs ont été développés en parallèle du premier, et les critères fixés pour retenir les ménages dans le cadre de ces nouveaux dispositifs ont été élargis.

---

[567] Le Blanc Guillaume, *L'invisibilité sociale,* Paris, PUF, 2009.
[568] Paugam Serge, *La disqualification sociale : essai sur la nouvelle pauvreté*, *Op.cit.* p. 21.
[569] Beaud Stéphane, Confavreux Joseph, Lindgaard Jade, *La France invisible*, *Op.cit.*, p. 11-12.
[570] Braconnier Céline, « Le vote et l'abstention en temps de crise », *Savoir/Agir*, n° 13, 201/3, pp. 57-64.

5.3. Donner de la visibilité aux invisibles : la mise en place de dispositifs d'enquête parallèles

Pour dépasser les difficultés rencontrées, j'ai cherché à élargir les critères de constitution de l'échantillon. Ce choix a été fait, d'une part, pour diversifier les caractéristiques socio-économiques des ménages retenus pour la partie par entretiens de l'enquête et, d'autre part, pour pouvoir trouver plus facilement des ménages à interroger.

J'ai élargi les critères de constitution de l'échantillon de différentes manières : d'abord en y intégrant, en plus des ménages qui s'inscrivaient dans un parcours de sortie consolidée de la pauvreté, des foyers qui oscillaient entre situation de pauvreté et de non pauvreté et des foyers qui étaient dans une situation de pauvreté durable. La mise en place de ce premier critère d'élargissement avait pour principal objectif de donner du sens à la sortie d'une situation de pauvreté, à travers une étude comparée entre la situation de foyers sortis de la pauvreté, celle de ceux faisant des allers-retours dans cette situation et de ceux qui s'y maintenaient.

Les critères de constitution de l'échantillon d'enquête ont ensuite été élargis à l'ensemble des quartiers de la commune de Nantes et à l'ensemble des communes de l'agglomération nantaise. La mise en place de ce second critère visait à mieux comprendre les motifs des déménagements des foyers à l'extérieur de la commune de Nantes.

Enfin, j'ai élargi l'échantillon d'enquête en cherchant à y intégrer des foyers qui n'étaient pas forcément allocataires de la CAF. L'objectif était de donner de la visibilité aux foyers disparus du fichier CAF afin de comprendre les raisons de leur disparition. Néanmoins, les critères d'âge, d'activité et d'emploi des foyers ont été maintenus. Tous les foyers qui ont été interrogés avaient au moins un de leurs membres en âge de travailler qui avait été actif occupé au moins un mois au cours de l'année de l'enquête.

Pour compléter le premier échantillon, j'ai donc mis en place différents dispositifs. Ces derniers avaient aussi pour objectif de multiplier les terrains d'enquête afin de diversifier l'éventail des entretiens réalisés. Pour cela, différentes institutions et associations d'aide et d'action sociale, ainsi que des associations qui ont une mission de réinsertion professionnelle et sociale ont été sollicitées.

5.3.1. Recruter des personnes à interroger grâce aux institutions d'aide et d'action sociale

Une institution d'aide et d'action sociale a été prioritairement sollicitée. Il s'agit de la CAF. Des contacts ont été pris avec les membres de cette institution dès le mois de juin 2013. J'ai choisi d'aller recruter des enquêtés à la CAF parce que cette institution accueille et connaît les foyers qui rencontrent des difficultés économiques et sociales. En effet, son objectif principal est de leur venir en aide. Pour cela, elle leur verse des aides sociales légales, c'est-à-dire des aides qui visent à compenser les difficultés qu'ils peuvent rencontrer en cas de perte d'emploi, de maladie ou de changement de composition familiale. De plus, cette institution est fréquentée par des personnes qui ont des profils variés. S'y présentent aussi bien des travailleurs que des demandeurs d'emploi ou des inactifs. Des populations de tous âges, nationalités et situations familiales y viennent. Des personnes qui ne disposent plus ou pas encore d'aides légales peuvent aussi s'y présenter. Enfin, cette institution fait partie des partenaires institutionnels de l'enquête, au même titre que la direction des solidarités de la Ville de Nantes et le CG de Loire-Atlantique.

Pour mettre en place ce dispositif d'enquête, en accord avec les membres de la CAF, une note informative a été affichée dans la salle d'attente de cette institution lors de mes semaines de présence sur le terrain. Cette note indiquait aux demandeurs mon statut d'étudiante en sociologie et l'objectif de l'enquête. Elle les informait en outre du fait qu'elles pourraient être sollicitées pour l'enquête.

Entre les mois d'août et d'octobre 2013, je me suis rendue à la CAF deux heures, deux à trois fois par semaine dans les matinées ou les après-midi des lundi, mercredi et vendredi ; la fréquentation de la CAF est, en effet, plus importante ces jours-ci.

Les allocataires ont été sollicités à l'extérieur du bâtiment de la CAF afin d'éviter au maximum que je sois perçue comme une conseillère de cette institution. Pour ne pas les retarder dans leurs démarches, ils ont aussi été sollicités non pas lorsqu'ils entraient mais lorsqu'ils sortaient des lieux. Si le thème de l'enquête les intéressait et s'ils se disaient partants pour réaliser un entretien, je me suis assurée qu'ils correspondaient bien aux critères fixés pour les personnes que je recherchais, puis je leur ai demandé leur nom et leurs coordonnées téléphoniques afin de pouvoir les recontacter.

Pour diversifier le profil des personnes interrogées, je suis également entrée en contact avec des responsables d'associations d'aide et d'action sociale.

5.3.2. Passer par les associations d'aide et d'action sociale

Des contacts ont été pris avec des salariés et des bénévoles d'associations à but non lucratif, reconnues d'utilité publique loi 1901, telles que le Secours populaire français (SPF) ou les Restos du Cœur, ainsi qu'avec Karine Descantes, la responsable de l'épicerie sociale au P'tit Plus de la commune de Rezé.

5.3.2.1. Le Secours Populaire Français : instaurer une relation sur le long terme

Je suis entrée en contact avec des membres du SPF[571] principalement parce qu'au même titre que la CAF cette association accueille un public aux caractéristiques socio-économiques hétérogènes, mais aussi parce que je désirais rencontrer des personnes qui s'inscrivaient dans un parcours de sortie de la pauvreté.

Durant la phase exploratoire de l'enquête, qui a eu lieu au cours des mois de mars à juin 2012, des contacts avaient déjà été pris avec des membres du SPF. Je m'étais proposée comme bénévole pour faire de la distribution alimentaire et du soutien scolaire. Si bien qu'au moment de la réalisation des entretiens approfondis, mon statut me permettait de me rendre régulièrement dans les locaux de cette association.

Néanmoins, les distributions alimentaires sont des moments peu propices pour solliciter les bénéficiaires afin qu'ils participent à l'enquête. Certains sont gênés, d'autres ne parlent pas, d'autres encore parlent peu français et ont des difficultés à s'exprimer. De plus, ce sont des moments où ils viennent pour faire leurs courses. La discussion entre bénéficiaires et bénévoles se limite donc rapidement à l'alimentaire. Pour autant, les observations sont très intéressantes dans ce cadre-là puisque l'on note des grandes différences dans le montant dépensé par les bénéficiaires en fonction de leur statut d'emploi d'une part et des différences dans les produits qu'ils choisissent au regard de la composition de leur famille d'autre part. Ceux qui touchent le RSA socle dépensent majoritairement moins de 2 € pendant que ceux qui travaillent mettent en moyenne six fois plus, aux alentours de 12 €. Ceux sans enfant ne prennent pas certains types d'aliments tels que les céréales, le chocolat ou même les légumes gratuits. Ils se limitent aux boîtes de conserve et aux plats surgelés alors que les bénéficiaires qui ont des enfants choisissent des aliments plus variés.

[571] L'annexe 7 du manuscrit présente l'historique, les valeurs, les missions et le fonctionnement du Secours populaire français. S'il le désire le lecteur peut s'y reporter.

Pour les différentes raisons citées ci-dessus, lors de la réalisation des entretiens approfondis, j'ai privilégié une prise de contact avec des bénéficiaires du SPF en passant plutôt par le soutien scolaire. En effet, se rendre de manière hebdomadaire au domicile d'un bénéficiaire pour dispenser du soutien scolaire à l'un de ses enfants permet d'instaurer une relation de confiance d'une part, et d'avoir des discussions informelles avec lui d'autre part. C'est donc grâce à l'instauration d'une relation de long terme avec des bénéficiaires du SPF que j'ai ensuite réalisé deux entretiens approfondis.

De plus, le profil des bénéficiaires du SPF qui peuvent prétendre à une aide au soutien scolaire est différent de celui de ceux présents au moment des distributions alimentaires. Par rapport aux seconds, les premiers sont majoritairement des mères de familles monoparentales qui sont en emploi et qui éprouvent des difficultés à assurer le suivi scolaire de leurs enfants, soit par manque de temps, soit par absence de diplôme ou en raison d'une mauvaise maîtrise de la langue française.

Par ailleurs, les salariés et bénévoles du SPF de Nantes étaient informés de mon étude. Si j'étais dans les locaux de l'association, ils me prévenaient lorsqu'un travailleur se présentait au SPF. En cas d'absence, ils avaient pour mission de leur communiquer la note d'information qui présentait l'enquête. La mise en place de ce dispositif a été peu efficace pour deux raisons : d'une part, parce que peu de travailleurs se présentaient à l'association et, d'autre part, parce qu'en raison du fort turn-over au sein des bénévoles, tous n'étaient pas au courant de l'enquête en cours.

La note d'information a enfin été affichée dans la salle d'attente du SPF mais aucun bénéficiaire n'a pris, de lui-même, contact avec moi.

Ainsi, la prise de contact avec des membres du SPF et mon statut de bénévole au sein de cette association permettaient de rencontrer des ménages aux situations familiales variées et aux situations diversifiées par rapport au travail. Elle offrait aussi la possibilité de rencontrer des enquêtés potentiels qui s'inscrivaient dans différents types de parcours de pauvreté, mais dont la majorité était dans un parcours de pauvreté durable. Solliciter les bénéficiaires pour participer à l'enquête était plus aisé dans certaines configurations (soutien scolaire) que dans d'autres (distribution alimentaire), et leur probabilité d'accepter de participer à l'enquête plus ou moins grande en fonction de ces différentes configurations.

En plus d'une présence au sein du SPF de Nantes, je suis entrée en contact avec des membres de l'association des Restos du cœur de la commune d'Orvault et avec Karine Descantes, la responsable de l'épicerie sociale Le P'tit Plus de Rezé.

5.3.2.2. Les Restaurants du cœur et Le P'tit Plus : solliciter d'anciens bénéficiaires et des bénéficiaires qui ont quitté la commune de Nantes

Je désirais connaître en premier lieu les missions de chacune de ces associations et les caractéristiques socio-économiques des personnes qui les fréquentent. En second lieu, je voulais savoir s'il était possible d'identifier d'anciens bénéficiaires correspondant aux critères des ménages recherchés. Mon souhait était d'interroger d'anciens usagers, en âge de travailler et en emploi, pour comprendre pour quelle(s) raison(s) ils ne bénéficiaient plus d'aide au sein de ces associations. Je supposais que leur situation économique s'était améliorée. En troisième lieu, en contactant des responsables d'associations extérieures à la commune de Nantes, je voulais comprendre les motifs des déménagements de certains ménages hors de cette commune.

Ainsi, lors de rencontres avec les responsables des Restos du cœur et de l'épicerie sociale, je me suis renseignée sur ces deux associations et sur les caractéristiques socio-économiques des personnes qui les fréquentaient.

En 2013, d'après Monsieur Charbonneau, responsable du Centre des Restos du cœur[572] de la commune d'Orvault[573], il y avait deux cents cinquante bénéficiaires sur cette commune. Les deux tiers étaient des ménages en couple avec des enfants et des ménages monoparentaux. L'association venait aussi en aide à des ménages isolés, plutôt des hommes, qui percevaient des minima sociaux, à des ménages de travailleurs pauvres, peu nombreux, à quelques retraités et à des demandeurs d'emploi. Une grande partie des ménages de travailleurs pauvres ne recourait pas au RSA activité. La majorité des usagers était en âge de travailler. Quelques migrants étaient aidés. Les responsables rencontrés ne m'ont pas indiqué le nombre exact de ménages qui se trouvaient dans les différentes configurations citées, parce que leur fichier était en cours de réorganisation. Je n'ai donc eu accès qu'à des informations approximatives sur les effectifs.

Du côté de l'épicerie sociale de Rezé[574], en 2012, quatre-vingt-deux ménages correspondant à cent quatre-vingt-dix-huit personnes, dont cent cinq enfants, soixante-neuf femmes et vingt-quatre hommes, avaient bénéficié de l'aide de l'épicerie. Parmi les

[572] L'annexe 8 du manuscrit présente l'historique, les missions et le fonctionnement des Restos du Cœur. S'il le désire le lecteur peut s'y reporter.

[573] Informations recueillies dans le cadre d'une rencontre avec M. Barillon, Ancien Responsable des Restos du Cœur de la commune de Saint-Herblain, M. Boudaud, Responsable de l'ouverture du Centre des Restos du Cœur de la commune d'Orvault et M. Charbonneau, Responsable du Centre des Restos du Cœur de la commune d'Orvault, le mardi 18 juin 2013.

[574] L'annexe 9 du manuscrit présente l'épicerie sociale de Rezé. S'il le désire le lecteur peut s'y reporter.

bénéficiaires, un peu moins de la moitié (48,78 %) étaient des ménages monoparentaux, plus d'un tiers (36,59 %) des ménages isolés, 13,41 % des ménages en couple avec enfant(s) et 1,22 % des ménages en couple sans enfant.

Un peu moins de la moitié (45,16 %) des adultes aidés à l'épicerie sociale ont entre 26 et 40 ans, un quart (24,73 %) ont 51 ans ou plus, un cinquième (18,28 %) entre 41 et 50 ans et 11,83 % entre 18 et 25 ans. 62 % habitaient un des quartiers prioritaires de la politique de la Ville[575] de Rezé. D'après Karine Descantes[576], le public qui fréquente l'épicerie est majoritairement constitué de bénéficiaires qui touchent des minima sociaux et/ou qui ont de petits revenus d'activité. L'épicerie accueille aussi des demandeurs d'asile et quelques bénéficiaires illettrés. Enfin, les personnes qui fréquentent Le P'tit Plus sont généralement envoyées par le CCAS de Rezé ou par des assistantes sociales, et leur durée moyenne d'accompagnement au sein de l'épicerie est de huit mois. Ce sont donc plutôt des personnes qui fréquentent les institutions d'aide et d'action sociale et qui recourent aux aides légales qui peuvent leur être versées.

Les deux associations choisies offraient la possibilité d'entrer en contact avec des ménages en couple sans enfant, avec des ménages de travailleurs pauvres mais aussi avec d'anciens bénéficiaires. Comme ils sont moins nombreux au sein de ces associations, les ménages de travailleurs pauvres étaient aussi plus faciles à repérer dans les fichiers associatifs.

Pour entrer en contact avec des bénéficiaires et d'anciens bénéficiaires des Restaurants du cœur et de l'épicerie sociale, le dispositif mis en place a été le suivant. Premièrement, un pré-ciblage des enquêtés recherchés a été effectué au sein des deux associations. N'ont été retenus que les bénéficiaires et anciens bénéficiaires qui étaient en âge de travailler et qui étaient actifs occupés. Dans le cas des Restos du cœur, ce sont les responsables qui ont effectué eux-mêmes ce pré-ciblage, en mon absence. Trente-cinq bénéficiaires étaient, d'après le responsable du centre des Restos du cœur de la commune d'Orvault, concernés. Je ne suis pas en mesure de dire si certains bénéficiaires, potentiellement concernés par l'enquête, ont été exclus par le responsable, parce qu'il pensait que ceux-ci n'accepteraient pas de participer à l'enquête. J'ai n'ai donc eu d'autre choix que de faire confiance aux responsables associatifs puisque ce sont eux qui ont jugé si les bénéficiaires correspondaient ou non aux critères définis pour sélectionner les personnes à interroger. Dans le cas de l'épicerie sociale,

[575] Données issues du rapport d'activité suivant : Direction de l'action sociale et CCAS, *Rapport d'activités 2012*, Rezé, mai 2012.

[576] Informations recueillies dans le cadre d'une rencontre avec Karine Descantes, Responsable de l'épicerie sociale de Rezé, le mardi 5 août 2013.

le pré-ciblage des enquêtés a été effectué en ma présence sans pour autant que j'ai directement accès aux données disponibles sur les usagers. Je n'ai donc eu accès qu'aux informations que la responsable a bien voulu me transmettre sur les personnes qui fréquentent l'épicerie sociale. Seules dix personnes correspondaient à mes attentes.

Deuxièmement, ce sont les responsables de ces deux associations qui ont pris contact avec les individus ciblés. Il y a donc eu un intermédiaire entre les personnes sollicitées pour participer à l'enquête et moi. Les responsables des Restos du cœur ont sollicité les bénéficiaires ou anciens bénéficiaires par téléphone pour qu'ils participent à l'enquête tandis que Karine Descantes les a d'abord contactés par courrier postal. Dans le cas des Restos du cœur, je ne sais pas combien de bénéficiaires ont réellement été contactés, ni combien ont refusé de participer à l'enquête et pour quelles raisons. Bien que j'ai laissé une note de présentation de l'enquête aux responsables, je ne sais pas plus non avec certitude comment ils m'ont présentée aux bénéficiaires, ni de quelle manière ils leur ont parlé de l'enquête. Ont-ils par exemple fait état de ma qualité de doctorante en sociologie ? Dans le cas de l'épicerie sociale, le courrier envoyé aux usagers et anciens usagers précisait mon statut, le thème de la recherche et il les invitait à reprendre contact avec Karine Descantes, qu'ils soient ou non intéressés par l'enquête.

J'ai été informée par courrier électronique des personnes prêtes à échanger plus longuement avec moi. Leurs coordonnées téléphoniques étaient jointes aux courriels. Deux bénéficiaires des Restos du cœur d'Orvault ainsi que deux bénéficiaires et une ancienne bénéficiaire de l'épicerie sociale de Rezé ont accepté de participer à l'enquête.

Ainsi, grâce aux associations d'aide et d'action sociale, et plus généralement grâce aux dispositifs parallèles mis en place, j'ai réussi à dépasser une des difficultés rencontrées auparavant : trouver physiquement les ménages recherchés. Néanmoins, même si je suis passée par des intermédiaires ou parce que je suis justement passée par eux pour entrer en contact avec les personnes qui ont été interrogées, j'ai aussi été confrontée à des difficultés pour avoir accès à leur parole. En effet, trouver des personnes qui correspondent aux critères définis ne veut pas dire réussir à les interroger. Certaines ne désirent pas parler avec l'enquêteur alors même que leurs récits pourraient donner de la visibilité sociale à leur existence et leurs expériences[577].

[577] Le Blanc Guillaume, *Vies ordinaires, vies précaires*, Paris, Seuil, 2006.

Pour diversifier le profil des personnes recherchées pour la partie par entretiens de l'enquête, en plus des précédents dispositifs mis en place, j'ai aussi pris contact avec des responsables d'associations ayant une mission de réinsertion professionnelle et sociale.

5.3.3. Recruter des enquêtés grâce aux associations de réinsertion professionnelle et sociale

En prenant contact avec des responsables d'associations ayant une mission de réinsertion professionnelle et sociale, mon objectif était double. Je désirais d'abord trouver des personnes qui travaillaient, et notamment des personnes qui avaient travaillé au moins un mois au cours des douze derniers mois. Puis je cherchais à savoir dans quelle mesure et à quelles conditions un emploi contribue à la sortie d'une situation de pauvreté d'individus et de ménages et/ou à leur maintien dans un parcours ascendant. Plus précisément, je me demandais quelles sont les caractéristiques des emplois qui favorisent le plus la sortie d'une situation de pauvreté et/ou le maintien dans un parcours ascendant. S'agit-il d'emplois en CDI, en CDD, en intérim ou encore de contrats aidés ? Est-ce des emplois à temps partiel, à trois quart temps ou à temps plein ? Et quelle est la rémunération mensuelle nette de ces emplois ? Pour répondre à ces différentes questions, je suis entrée en contact avec des responsables de l'Atelier de bricolage des Dervallières (ABD) et avec ceux du Centre unique de bricolage (CUB)[578], car ces deux associations ont une mission de réinsertion professionnelle et sociale et accueillent des personnes en emploi.

En 2013, l'ABD accueillait vingt-deux bénéficiaires, dont quinze bénéficiaires bénévoles et huit en contrats aidés. Les usagers avaient, pour la plupart, été orientés vers cette structure par des travailleurs sociaux et ils habitaient majoritairement le quartier Dervallières-Zola. Plus de la moitié (13) était des femmes et tous touchaient un minima social : les trois quarts (17) avaient le RSA socle ou activité et les autres, l'AAH. Leur moyenne d'âge était de 48 ans. Plus précisément, elle était de 50 ans pour les bénéficiaires du RSA et de 44 ans pour ceux qui touchaient l'AAH. Le plus jeune des participants avait 26 ans et le plus âgé 63. Douze avaient entre 41 et 55 ans, six entre 56 et 65 ans, quatre entre 26 et 40 ans. Aucun n'avait entre 18 et 25 ans. La majorité (19) vivaient seuls (veufs, célibataires) et ceux qui vivaient en couple étaient mariés. Dix étaient des ménages isolés, neuf des ménages monoparentaux et trois des ménages en couple avec enfant(s) ; aucun bénéficiaire n'était en

[578] Les annexes 10 et 11 du manuscrit présentent l'Atelier de bricolage des Dervallières et l'association du Centre unique de bricolage. S'il le désire le lecteur peut s'y reporter.

couple sans enfant. La très grande majorité (20) n'avait pas le permis de conduire et leur ancienneté moyenne au sein de la structure était de trois ans.

De plus, en 2013, parmi les huit bénéficiaires qui étaient salariés, en contrats aidés, à l'ABD, une était secrétaire, deux étaient menuisiers et cinq peintres. Parmi ces bénéficiaires, six étaient des hommes. Leur moyenne d'âge était de 43 ans. Le plus jeune avait 30 ans, le plus âgé 57. La moitié (4) des bénéficiaires en contrats aidés n'avaient pas leur permis de conduire, les trois quarts (6) étaient isolés et le dernier quart (2) en situation de monoparentalité. Cinq étaient bénéficiaires de l'association depuis 2013, deux depuis 2012 et un depuis 2011. Tous les bénéficiaires étaient suivis par une chargée d'accompagnement à l'emploi de l'unité emploi[579] du CG. Des rendez-vous réguliers avec cette personne permettaient aux bénéficiaires d'envisager une insertion professionnelle en secteur marchand. Néanmoins, les responsables de l'ABD notaient que le temps de présence des participants au sein de l'association était d'autant plus long que leurs perspectives d'insertion professionnelle étaient éloignées.

En 2014, au moment de l'enquête de terrain, en raison de coupes budgétaires, l'ABD n'employait plus que trois salariés en contrats aidés : une femme et deux hommes. En accord avec Nicolas Colin, le responsable de l'ABD, je suis entrée en contact avec chacun de ces salariés, sur leur lieu de travail. Le responsable m'a présentée à eux en tant qu'« étudiante en sociologie qui réalise une étude et qui aimerait leur parler ». Sur place, quand j'ai présenté l'enquête aux bénéficiaires, Nicolas Colin s'est éloigné. Il n'est pas intervenu dans la conversation. Sur leur lieu de travail, les trois salariés ont accepté de réaliser un entretien et ils m'ont laissé leurs coordonnées téléphoniques. Néanmoins, une fois sortie de l'ABD, je n'ai jamais réussi à reprendre contact avec les deux hommes.

S'agissant du cas du CUB, en 2012, ce centre accueillait soixante adhérents. Parmi les personnes qui fréquentaient l'association, la majorité (41) était des femmes et la majorité vivait (38) dans le quartier Nantes Nord. Onze habitaient le Centre-ville de la commune de Nantes et onze un autre quartier de cette commune. L'association accueillait aussi bien des personnes en âge de travailler que des personnes de 65 ans ou plus. Un peu plus de la moitié

[579] L'unité emploi accueille, aide et propose un accompagnement renforcé et un suivi complet aux personnes qui sont allocataires du RSA. Elle leur propose des ateliers d'aide à la recherche d'emploi sur internet, d'aide à la rédaction d'un CV et de lettres de motivation ou encore d'aide au remplissage de formulaires administratifs. À titre d'information, neuf unités emplois sont présentes et réparties sur la division territoriale du département de Loire-Atlantique. Au cours de l'année 2010, elles ont accompagné environ 4 150 personnes. Informations recueillies dans un article de presse *Unité emploi, l'accompagnement renforcé*, à l'adresse suivante : http://www.lecanardsocial.com/ArticleFil.aspx?i=114

des « cubistes » (31) ne vivait pas en couple et tous types de publics se présentaient au centre : handicapés moteurs, handicapés psychologiques, salariés, personnes percevant des minima sociaux, demandeurs d'emploi. Un tiers (19) étaient retraités, dix-sept percevaient un minima social, quatorze étaient salariés, huit demandeurs d'emploi et deux étudiants ou en formation. En 2012, les personnes qui avaient le plus régulièrement fréquenté le CUB étaient des retraités[580].

Au moment de l'enquête de terrain, en 2014, neuf usagers du CUB étaient actifs occupés, dont six femmes et trois hommes. Nadège Coulon les a repérés en ma présence à l'aide de leur « fleur sociale du Cubiste », c'est-à-dire à partir d'un document, en forme de fleur, sur lequel les bénéficiaires du CUB cochent des renseignements sur leur statut professionnel, familial et résidentiel. Ces renseignements correspondent, selon eux, à leur situation au moment de leur inscription. L'animatrice a ensuite été un intermédiaire entre les personnes interrogées et moi. Elle a demandé aux usagers concernés s'ils accepteraient de me rencontrer. Pour l'aider, une fiche de présentation de l'enquête lui a été envoyée. Parmi les neuf personnes retenues pour participer à l'enquête, Nadège Coulon n'a pas réussi à prendre contact avec deux femmes. Les trois hommes sollicités ont refusé de participer à l'enquête. Ils ont justifié leur refus par le fait qu'ils n'en avaient pas l'envie. Enfin un entretien a été réalisé avec les quatre femmes restantes : deux étaient à la tête de familles monoparentales, une était en couple sans enfant et la dernière, en couple avec des enfants.

C'est donc grâce à la mise en place de ces différents types de dispositifs, en passant à la fois par des institutions et des associations d'aide et d'action sociale ainsi que par des associations ayant une mission de réinsertion professionnelle et sociale, que j'ai bâti l'échantillon d'enquête nécessaire à la réalisation de la partie qualitative de ce travail de recherche. La mise en place de ces différents dispositifs a permis de construire un échantillon d'enquête significatif que je vais maintenant présenter.

5.4. Bâtir un échantillon d'enquête à partir de choix significatifs

L'échantillon d'enquête est composé de trente-et-un ménages. Parmi ces trente-et-un ménages, la majorité (13) a été rencontrée devant les bâtiments de la CAF, sept via des associations d'aide et d'action sociale, dont deux grâce au SPF, deux par l'intermédiaire des Restos du cœur et trois grâce à l'épicerie sociale de Rezé. Cinq ont été contactés au sein

[580] Comité de pilotage du CUB et du Centre socioculturel Bout-des-Pavés-Chêne-des-Anglais, *Bilan d'activités : septembre 2011/août 2012 et perspectives pour 2013*, 31 janvier 2013.

d'associations ayant une mission de réinsertion professionnelle et sociale, dont un à l'aide de l'ABD et quatre grâce au CUB. Quatre entretiens ont été réalisés grâce au tout premier dispositif développé. Je suis enfin entrée en contact avec deux ménages en m'appuyant sur le système d'interconnaissance entre les personnes qui ont été interrogées.

L'échantillon tel que je l'ai bâti n'a pas pour vocation d'être représentatif de la population étudiée. J'ai préféré construire un échantillon d'enquête en faisant des choix significatifs en termes notamment de niveau de vie, de statuts et de conditions d'emploi, de composition familiale et d'ancrage territorial des ménages qui ont été interrogés.

Mon souhait était de prendre en compte les différences internes aux ménages au point de vue des caractéristiques socio-économiques afin de faire apparaître l'hétérogénéité des situations de pauvreté, des expériences vécues de la pauvreté et des parcours relatifs à la pauvreté de ménages vivant en milieu urbain. Il s'agissait d'enquêter auprès de ménages ayant des revenus différents, afin d'analyser la sortie d'une situation de pauvreté de certains au regard de la situation de ceux qui s'y maintiennent ou qui font des allers-retours entre situation de pauvreté et de non-pauvreté. J'ai également interviewé des ménages aux compositions familiales variées pour vérifier et compléter les résultats présentés dans la partie quantitative de l'enquête.

De plus, je suis entrée en contact avec des ménages de travailleurs ayant des statuts et des conditions d'emploi différentes en termes de types de contrat de travail, de temps hebdomadaire de travail et de niveaux de rémunération, afin d'étudier l'impact qu'ont les statuts et les conditions d'emploi sur le parcours de pauvreté de ménages de travailleurs et, plus généralement, sur leur niveau de dépendance vis-à-vis des dispositifs et des prestations d'aide et d'action sociale. Qu'est-ce qui explique que certains ménages sortent d'une situation de pauvreté et que d'autres s'y maintiennent alors que les situations d'emploi sont proches ? Enfin, l'échantillon a été construit de manière à prendre en compte les motifs de l'immobilité résidentielle mais aussi ceux de la mobilité résidentielle de ménages hors de la commune de Nantes.

Les deux tiers (20) des personnes qui ont été interrogées sont des femmes, un tiers (11) des hommes. L'ensemble des classes d'âge sont représentées, à l'exception des moins de 25 ans. L'âge médian des personnes interrogées est de 41 ans. Le plus jeune des enquêtés avait 26 ans au moment de l'enquête de terrain et le plus âgé 63. Un quart a moins de 31 ans et les trois quarts moins de 48 ans. L'échantillon comprend des ménages de différentes nationalités, même si la majorité (27) est de nationalité française. Il est constitué de personnes qui ont des niveaux de diplômes variés et qui correspondent à l'ensemble de la nomenclature

des diplômes. En effet, au sein des trente-et-une personnes retenues, quatre sont sans diplôme, quatre ont le Brevet des collèges, six un CAP, deux un BEP, sept un baccalauréat général ou professionnel, trois un bac + 2 ou équivalent (Diplôme d'études universitaires générales (DEUG), Brevet de technicien supérieur (BTS), diplôme d'ingénieur du son), trois ont obtenu une licence, et deux enfin un master ou une maîtrise.

De plus, l'échantillon tel qu'il a été construit ne comprend que des ménages dont au moins un des membres avait été en emploi au minimum pendant un mois au cours des douze derniers mois avant la réalisation des entretiens et il est composé de personnes qui ont des contrats de travail, des durées hebdomadaires de travail et des revenus d'activité différents. En effet, au moment du recueil des données, tous les enquêtés avaient été actifs occupés au cours des douze derniers mois, mais six étaient demandeurs d'emploi. Parmi les personnes en emploi, un peu moins de la moitié (12) avait un CDI, y compris un Contrat à durée indéterminée intermittent (CDII)[581], huit étaient en CDD (CDD ordinaires, contrats aidés[582], contrat de professionnalisation[583], Contrat de sécurisation professionnelle (CSP)[584]), trois étaient intérimaires, un micro-entrepreneur et un salarié en Chèque emploi service universel (CESU)[585]. Toujours parmi ceux en emploi, un peu moins de la moitié (14) travaillait à temps plein (35 heures ou plus) ; trois étaient à trois quart temps (26 heures), six à mi-temps (20 heures) et deux travaillaient moins de 20 heures par semaine, respectivement dix et trois heures. Se trouvent au sein de l'échantillon d'enquête, un tiers (9) d'ouvriers, un autre tiers (11) d'employés et six demandeurs d'emploi. Quatre enquêtés exercent des professions

[581] Le CDII est une forme de CDI qui s'adresse aux salariés de certains secteurs d'activité qui peuvent être amenés à alterner les périodes travaillées et non-travaillées.

[582] Les contrats aidés visent à aider et à accompagner les demandeurs d'emploi vers l'emploi. Il s'agit de contrats qui peuvent prendre la forme d'un Contrat unique d'insertion-contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) ou d'un contrat initiative emploi (CUI-CIE). Le premier, le CUI-CAE, s'effectue au sein du secteur non-marchand. Il a une durée d'au moins six mois et il ne peut être inférieur à un mi-temps. Ce type de contrat ne peut aller au-delà de deux ans, ou de cinq ans pour les personnes âgées de 50 et plus qui sont bénéficiaires du RSA ou travailleuses handicapées. Le second, le CUI-CIE, s'effectue en secteur marchand. Sa durée maximale est également de deux ans, mais elle peut aller jusqu'à cinq ans pour les personnes de 50 ans et plus qui obtiennent une dérogation.

[583] Deux formes de contrat de travail en alternance existent : d'abord les contrats d'apprentissage, puis les contrats de professionnalisation (CP). Les premiers s'adressent exclusivement aux personnes âgées de 16 à 25 ans. Ils permettent aux jeunes d'alterner des périodes de cours théoriques en centre de formation et des périodes de cours pratiques chez leur « patron d'apprentissage ». Les seconds, les contrats de professionnalisation, concernent soit les jeunes de 16 à 25 ans, soit des demandeurs d'emploi qui n'entrent pas dans la tranche d'âge précédente mais qui désirent se former et acquérir des compétences professionnelles particulières. La rémunération perçue par les salariés qui sont en CP varie en fonction de leur âge.

[584] Le CSP s'adresse aux salariés d'entreprises concernées par une procédure de licenciement économique. Il permet aux personnes licenciées de bénéficier de mesures qui favorisent leur retour à l'emploi durable.

[585] Le dispositif du CESU est entré en vigueur le 1er janvier 2006. Il permet à des particuliers d'employer facilement des salariés à leur domicile afin qu'ils réalisent des activités de services à la personne.

classées « professions intermédiaires » par l'INSEE et un la profession de « cadres et professions intellectuelles supérieures » (infographiste).

Les configurations familiales sont également variées au sein de l'échantillon. De manière officielle, au moment de l'enquête de terrain, un peu moins de la moitié (13) des personnes qui ont été interrogées disaient être des ménages monoparentaux, un quart (8) des ménages isolés, un autre quart (8) des ménages en couple avec enfant(s) et deux des ménages en couple sans enfant. Néanmoins, même s'ils ne se déclarent pas comme tels auprès des institutions, parmi les treize chefs de familles monoparentales, neuf étaient des foyers qui entretenaient une relation affective au moment de l'enquête. Et, de manière officieuse, parmi les huit ménages qui se déclaraient isolés, deux avaient une relation affective.

Sont également représentés au sein de l'échantillon des ménages qui ont quitté la commune de Nantes ou qui vivent sur une autre commune de l'agglomération nantaise. La majorité (27) des ménages interrogés habite Nantes mais trois vivent dans la commune de Rezé et un dans la commune de Saint-Herblain. Tous les quartiers de la commune de Nantes sont, par ailleurs, représentés au sein de l'échantillon, et se trouvent réunis des ménages qui vivent dans des logements du parc privé ou des logements sociaux. En effet, plus d'un tiers (12) des ménages interrogés vivent dans un logement du parc privé et un peu moins des deux tiers (19) dans le parc d'habitat social. L'échantillon comprend aussi des ménages qui ont des statuts d'occupation différents quant au logement. La majorité (25) sont locataires, quatre sont propriétaires et deux sous-locataires.

Enfin, l'échantillon d'enquête regroupe des ménages dont la situation économique est disparate. Le niveau de vie médian des ménages interviewés est de 1 042 € nets mensuels. Au moment de la réalisation des entretiens, un quart d'entre eux avaient un revenu inférieur à 770 € par mois et les trois quarts en avaient un inférieur à 1 183 € par mois. Le ménage le plus pauvre de l'échantillon a un revenu égal à 437 € pendant que le plus favorisé en a un égal à 1 967 € par mois. Parmi les trente et une personnes qui ont été interrogées, seize s'inscrivent dans un parcours de situations temporaires mais répétées de la pauvreté, dix dans un parcours de sortie de la pauvreté et cinq dans un parcours d'installation dans cette situation.

Les choix effectués pour construire l'échantillon permettent de mettre en évidence l'hétérogénéité des situations de pauvreté vécues et des parcours relatifs à la pauvreté des ménages en fonction de leurs caractéristiques socio-économiques, et plus particulièrement au regard de leur revenu, de leurs statuts et de leurs conditions d'emploi, de leur situation familiale et de leur commune et quartier d'habitation. Les entretiens ont permis de recueillir les témoignages des personnes interrogées et de reconstruire les parcours de vie qui se

répondent les uns aux autres, et qui prennent un sens les uns avec les autres et les uns au regard des autres.

Par ailleurs, j'ai été confrontée à différents types de difficultés et de questionnements méthodologiques. Ceux-ci portent sur le comportement des personnes avant, pendant et après les entretiens, sur le rapport enquêteur-enquêtés ainsi que sur la qualité des entretiens recueillis. Ces difficultés méthodologiques constituent des biais d'enquête. Néanmoins, une partie d'entre elles semble avoir une valeur heuristique pour l'enquête. Comme le souligne Christian Papinot, « les aléas de la relation d'enquête, parce qu'ils s'offrent comme autant de frottements au ''monde des autres'' […] permettent un éclairage adjacent heuristique sur ce monde. Or ces configurations heuristiques naissent bien souvent du décalage entre les événements et les situations attendus […] et les situations réelles vécues et procèdent de dynamiques de découvertes fortuites »[586] pour le chercheur. C'est ce que nous allons voir maintenant dans le cas spécifique de notre enquête.

5.5. Avant, pendant et après les entretiens : des difficultés méthodologiques aux « biais » d'enquête à valeur heuristique

5.5.1. Une population d'enquête fuyante : de refus d'entretien en refus d'entretien

De manière générale, après la première rencontre avec les enquêtés, je les ai rapidement recontactés. Ceux qui avaient accepté de participer à l'enquête ont été recontactés dans un délai de vingt-quatre à quarante-huit heures, afin de convenir d'un rendez-vous pour réaliser l'entretien. J'ai cherché à réduire au maximum le laps de temps écoulé entre mes premiers échanges avec eux et le choix d'une date pour réaliser l'entretien. Si j'ai procédé ainsi c'est pour éviter « de les perdre de vue » d'une part, et pour leur signaler le sérieux de ma démarche d'autre part. Néanmoins, malgré cette réactivité, une partie des enquêtés est restée injoignable.

Par exemple, parmi les trente-cinq personnes sollicitées à la sortie des bâtiments de la CAF qui avaient accepté de participer à l'enquête, un entretien a effectivement eu lieu seulement avec treize : sept femmes et six hommes. Parmi les vingt-deux qui n'ont pas participé à l'enquête, cinq ont laissé un faux numéro de téléphone ou un numéro de téléphone non attribué, onze sont restées silencieuses face à mes différents appels et messages vocaux,

[586] Papinot Christian, « Erreurs, biais, perturbations de l'observateur et autres ''mauvais génies'' des sciences sociales », *SociologieS*, Dossiers, Pourquoi parle-t-on de sérendipité aujourd'hui ?, mis en ligne le 19 novembre 2013, article consultable à l'adresse suivante : URL : http://sociologies.revues.org/4534.

et parmi les six qui ont répondu, aucun ne s'est présenté à l'entretien le jour prévu. Malgré les relances, les entretiens avec ces personnes n'ont pas abouti.

De la même manière, sur leur lieu de travail à l'ABD, trois salariés en contrats aidés, dont deux hommes et une femme, avaient accepté de réaliser un entretien. Or, seule la femme a effectivement participé à l'enquête. En plus de la difficulté qu'il y a à trouver physiquement des ménages ou d'anciens ménages de travailleurs pauvres, comme l'indique Stéphane Beaud et Florence Weber, « ce qui est frappant, c'est la récurrence [des entretiens acceptés, puis] des rendez-vous promis et non tenus. En face à face, le principe de l'entretien est facilement accepté. Mais dès que les conditions permettent d'[y] échapper […], les enquêtés le font »[587]. Dès lors, le sociologue est face à des personnes fuyantes dont le refus de participer à l'enquête n'est pas sans conséquence sur les résultats de celle-ci, puisqu'il ne parvient pas ou difficilement à recueillir la parole d'une partie d'entre elles. D'après Gérard Mauger, il s'agit, entre autres, du témoignage de ceux qui pensent n'avoir « aucune propriété particulière à mettre en avant, dont ils pensent qu'elle puisse d'une façon ou d'une autre ''intéresser'' […] [le sociologue] et qui leur permette d'en retirer un profit symbolique quelconque ou d'échapper (autrement que par la fuite) à la domination sans faille où elle les place »[588].

Ainsi, j'ai analysé les refus de participer à l'enquête de la part des enquêtés en les mettant en lien avec plusieurs raisons objectives qui sont ou peuvent être complémentaires : d'abord, comme le précisent Stéphane Beaud et Florence Weber, « avec le cas d'enquêtés qui se méfient […] de toute forme d'enquête [parce qu'] ils craignent […] que leurs propos soient enregistrés et utilisés contre eux »[589]. Ces personnes ne perçoivent alors l'enquête qu'à travers les effets négatifs qu'elle pourrait avoir sur leur vie quotidienne et professionnelle, mais aussi avec le cas de personnes qui ne se sentent pas « à la hauteur » pour y participer, parce qu'au regard de leur position économique, sociale et/ou culturelle, elles ne se sentent pas assez légitimes pour parler avec l'enquêteur[590]. Ce type de refus par le silence de la part d'enquêtés est aussi pour eux une manière de se protéger et de se défendre en revendiquant une certaine forme de dignité sociale.

Bien que j'ai tenté d'atténuer ce phénomène en indiquant aux personnes qui ont été sollicitées mon statut d'étudiante, en leur parlant d'étude et non d'enquête, de conversation et non d'entretien, une partie d'entre elles a été sollicitée devant les bâtiments de la CAF. Ma seule présence devant ces bâtiments a été à l'origine d'un a priori sur mon statut.

[587] Beaud Stéphane, Weber Florence, *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, La Découverte, 1997.
[588] Mauger Gérard, « Enquêter en milieu populaire », *Genèses*, n° 6, 1991, pp. 125-143.
[589] Beaud Stéphane, Weber Florence, *Guide de l'enquête de terrain*, *Op.cit.*, p. 168.
[590] *Ibid.*, p. 169.

Tour à tour, j'ai d'ailleurs été perçue comme une conseillère de la CAF, une assistante sociale ou encore comme une recruteuse de Pôle emploi. Dès lors, leur méfiance envers moi s'en est trouvée accrue. Et elle l'a probablement été plus encore parce qu'elles sont, au sein de cette institution, confrontées à des procédures sociales de justification de leur situation[591] (justificatifs trimestriels pour percevoir le RSA, nécessité d'envoyer ses fiches de paie). Si ces refus sont d'abord l'expression de dispositions différentes par rapport à l'entretien sollicité, ils mettent aussi en évidence une peur de l'institution, de ses représentants et de ses supposés représentants.

Par ailleurs, la présentation faite de l'enquête explique-t-elle les refus d'entretiens, parce que les personnes auraient « quelque chose à cacher »[592] ? L'enquête a été présentée aux enquêtés, y compris à ceux qui sortaient de la CAF, comme portant *« sur les étapes de la vie des personnes qui éprouvent ou ont éprouvé des difficultés à boucler leurs fins de mois »* et comme s'intéressant *« aux pratiques qu'on peut mettre en place pour améliorer son quotidien dans ce genre de situation »*. Face à cette présentation, certaines personnes ont sans doute été effrayées à l'idée que leurs pratiques puissent être dévoilées. Puis parmi les personnes qui se sont dites favorables, celles qui ont effectivement répondu à l'appel téléphonique pour convenir d'une date d'entretien se sont distinguées de celles qui n'ont pas répondu. Puis, parmi celles avec lesquelles un rendez-vous a été fixé, celles qui se sont présentées à l'entretien se sont encore démarquées de celles qui ne sont pas venues. Enfin, parmi celles qui ont participé à l'enquête, en fonction de leurs positions sociales et de la nature de leurs ressources (diplômes, emplois, inscription au sein de réseaux militants, syndicaux, politiques ou associatifs), toutes n'avaient pas les mêmes dispositions et intérêts à parler. Elles ressemblent en ce sens aux portraits de Michou, de Safir et d'Abdelkrim qu'Emmanuelle Yohana[593] a mis en évidence dans l'une de ses enquêtes réalisée auprès de jeunes d'une cité de banlieue.

[591] Dubois Vincent, *La vie au guichet. Relation administrative et traitement de la misère*, *Op.cit.*
[592] Beaud Stéphane, Weber Florence, *Guide de l'enquête de terrain*, *Op.cit.*, p. 168.
[593] Yohana Emmanuelle, « Relations d'enquête et positions sociales. Une enquête auprès de jeunes d'une cité de banlieue », *Genèses*, n° 20, 1995, pp. 126-142.

5.5.2. Des enquêtés qui n'ont ni les mêmes dispositions, ni les mêmes intérêts à parler

De manière générale, durant l'entretien, les personnes ont été encouragées à préciser les choses, à raconter des anecdotes et à poursuivre leur réflexion afin de mettre en évidence les associations d'idées qui avaient un sens pour elles. Quatre catégories d'enquêtés peuvent être distinguées mais toutes ont un point commun. Comme le souligne Gérard Mauger, les personnes interrogées ont en effet « des intérêts et disposent de ressources qui sont au principe de leur ''disposition à parler''»[594] et qui les distinguent donc de celles qui ont refusé de participer à l'enquête. Nous allons présenter les spécificités de ces quatre catégories d'enquêtés de manière schématique, c'est-à-dire les unes après les autres et les unes indépendamment des autres.

La première catégorie d'enquêtés est plutôt constituée de personnes qui ont des ressources scolaires. La majorité a obtenu au moins un baccalauréat général ou professionnel et toutes étaient en emploi au moment de l'enquête. Deux sous-catégories sont observables au sein de cette première catégorie : les personnes qui ont accepté l'entretien pour « aider » l'enquêtrice, qui ont eu une enfance « heureuse » et qui disposent d'un soutien familial fort, et celles qui ont accepté parce qu'elles considèrent leur parcours de vie comme inhabituel par rapport à celui du commun des mortels, et notamment sur le plan familial ou au niveau de leur enfance. Ce sont des enquêtés qui ont connu au moins un « événement traumatisant »[595] dans leur enfance et/ou à l'âge adulte, d'après les psychologues, c'est-à-dire un événement qui est, selon eux, « soudain ou inattendu (comme un accident de voiture, un tremblement de terre, un attentat terroriste, […]), une série d'événements reliés entre eux (comme des raids aériens répétés), ou une situation persistante (par exemple une maltraitance physique ou sexuelle chronique) »[596]. Une partie des enquêtés a en effet subi une agression sexuelle, un viol ou a été confrontée au décès brutal d'un des parents, d'autres ont eu des parents violents, consommateurs d'alcool, de drogues ou ayant des problèmes psychiatriques, d'autres encore ont subi des violences conjugales. En plus de leurs ressources scolaires, c'est aussi le sentiment réel ou supposé de la singularité de leur parcours de vie qui dispose ces enquêtés à participer à l'enquête. La majorité a par ailleurs été suivie par un psychologue ou un thérapeute. Si bien que durant les entretiens, ces personnes ont eu tendance à prendre de la distance par rapport à leur parcours de vie et à vouloir m'en dire beaucoup. Ceci a donné lieu

[594] Mauger Gérard, « Enquêter en milieu populaire », *Genèses*, *Art.cit.*, p. 135.
[595] Médecine et Hygiène, « Troubles cliniques », *Devenir*, n° 5, 2009, pp. 37-69.
[596] *Ibid.*, p. 39.

à des entretiens longs, allant de 2h30 à sept heures, pour l'entretien le plus long. Probablement parce que j'étais extérieure à leur vie sociale et dans une position neutre face à elles et eux, ces enquêté(e)s ont révélé des aspects très intimes de leur parcours de vie.

Contrairement à la première catégorie d'enquêtés, la seconde comprend plutôt des personnes qui ont peu de ressources scolaires et économiques. Elles sont sans diplôme ou elles ont des CAP, des BEP ou un baccalauréat et font des allers-retours entre situation de pauvreté et de non-pauvreté. Comme les premières, elles considèrent que leur parcours de vie est singulier, sur le plan professionnel. Ce sont en effet des personnes qui éprouvent des difficultés à se maintenir durablement en emploi en raison de leur manque de diplômes, d'expérience professionnelle ou de leur âge. Dès lors, face à l'enquêtrice, elles mettent en avant leur « volonté de s'en sortir ». Certaines ont « acquis l'habitude des contacts culturels »[597], selon l'expression de Gérard Mauger, par le militantisme syndical, politique ou culturel, seules ou grâce à leurs parents. D'autres n'ont pas cette habitude mais elles dénoncent soit le fonctionnement actuel du marché du travail, soit le fonctionnement des dispositifs d'aide et d'action sociale, soit les deux à la fois. Face à l'enquêtrice, comme on le dit vulgairement, elles « vident leur sac ». Elles insistent sur les difficultés qu'elles éprouvent pour trouver un emploi, malgré leur envie d'en trouver un. Elles mettent également en évidence les injustices ressenties face au système de protection sociale (conditionnalité des aides, perception d'aides puis de trop perçus, décalage temporel entre les aides perçues et les besoins réels). Enfin, une partie d'entre elles s'inscrit dans une vision très dichotomique de la société du type « eux » qui bénéficient d'un emploi en CDI à temps plein bien rémunéré et « nous » avec des CDD courts à mi-temps moins bien payés.

La troisième catégorie d'enquêtés inclut majoritairement des hommes qui ne vivent pas en couple, qui ont des diplômes variés mais qui n'ont pas un revenu et un patrimoine très élevés. Une de leurs principales caractéristiques est leur absence ou leur manque de titres scolaires. Pour ces enquêtés, les échanges noués à l'occasion de l'enquête représentent, selon l'expression de Gérard Mauger, « un [potentiel] élargissement du capital social mobilisable »[598]. Au cours de l'entretien, ils ont cherché à mettre en avant des éléments de leur parcours de vie qui étaient susceptibles de provoquer une certaine forme de reconnaissance, de considération ou d'étonnement de ma part. En ce sens, comme l'indique Serge Paugam, leurs propos semblent « entachés d'un ''biais de désirabilité sociale'' »[599],

[597] Mauger Gérard, « Enquêter en milieu populaire », *Genèses*, *Art.cit.*, p. 136.
[598] *Ibid.*, p. 137.
[599] Paugam Serge, *L'enquête sociologique*, Paris, PUF, 2010, p. 107.

c'est-à-dire qu'ils minimisent certaines caractéristiques embarrassantes et, à l'inverse, qu'ils majorent les traits qu'ils considéraient être leurs meilleures caractéristiques. Ils ont par ailleurs donné de l'importance à l'attention que la sociologue prêtait à leurs propos, à leur point de vue et à leurs interprétations pendant l'entretien mais aussi après celui-ci. À la fin de l'échange, symbolisé par l'arrêt du dictaphone, comme le précise Janine Barbot, « la relation entre l'enquêteur et l'enquêté se transforme. Chacun a l'impression […] que s'ouvre un nouvel espace de discussion »[600]. Ce dernier peut provoquer un basculement vers une forme de familiarité dans le discours de l'enquêté et c'est justement dans ce temps de l'après entretien qu'une partie des personnes de la troisième catégorie citée a cherché à reprendre quotidiennement contact avec moi. Je me suis demandée dans quelle mesure leurs relances n'étaient pas une indication de l'intensité de leur isolement social et affectif.

Existe enfin une quatrième catégorie d'enquêtés, minoritaires, avec peu de capitaux culturels, économiques et sociaux. Au sein de l'échantillon construit pour réaliser la partie qualitative de ce travail de recherche, cette catégorie est exclusivement composée d'hommes étrangers qui ne maîtrisaient pas très bien la langue française quand je les ai rencontrés. Au cours de l'échange, ceux-ci ont répondu par des réponses courtes et vagues malgré les relances et demandes de précision. J'ai dû « arracher les mots à [ces] enquêtés »[601], selon l'expression de Jean-Noël Retière. En plus d'un certain malaise lié à une distance sociale et culturelle entre eux et moi, est venu s'ajouter un problème de communication. Les entretiens réalisés avec ces hommes ont été les plus courts, d'une heure et quart à une heure et demi. J'ai aussi eu l'impression qu'ils attendaient quelque chose de moi et que leur intérêt pour l'enquête était plutôt motivé par les informations qu'ils pensaient pouvoir recueillir. Dès lors, à plusieurs reprises, ils ont cherché à « inverser » le sens de l'échange en posant des questions, et plus particulièrement des questions sur les adresses de différentes institutions et associations d'aide et d'action sociale présentes sur le territoire nantais. Dans ce cadre-là, comme le précise Dominique Memmi et Pascal Arduin, « l'enquêté se trouve donc souvent, par nécessité, plus lucide que l'enquêteur sur leurs anticipations réciproques »[602].

---

[600] Barbot Janine, « Mener un entretien de face à face », *in* Paugam Serge, *L'enquête sociologique*, Paris, PUF, 2010, pp. 115-141.

[601] Retière Jean-Noël, « Autour de l'autochtonie. Réflexions sur la notion de capital social populaire », *Politix*, n° 63, 2003, pp. 121-143.

[602] Memmi Dominique, Arduin Pascal, « L'enquêteur enquêté. De la ''connaissance par corps'' dans l'entretien sociologique », *Genèses*, vol. 35, 1999, pp. 131-145.

À l'image d'Eliado Cruz[603] qui affirmait ne pas avoir de frères et sœurs, qui a été repris par un de ses enfants : *« Si, t'as des frères et sœurs papa ! T'étais le cinq d'enfants »* et qui se justifiait en disant : *« Je vais vous dire que j'ai des enfants qui parlent beaucoup trop »*, il faut aussi s'interroger sur la qualité des informations recueillies durant l'entretien, sur les reconstructions faites par les enquêtés et analyser les différentes formes d'omissions et/ou de mensonges de leur part. Comme le notait Erving Goffman, « beaucoup d'acteurs ne manquent ni de talent, ni de bonnes raisons pour falsifier la représentation des faits »[604].

5.5.3. La qualité des informations recueillies : entre cohérence biographique, biais de mémoire, omissions et mensonges

Pour recueillir les matériaux d'enquête, j'ai réalisé des entretiens semi-directifs approfondis à caractère biographique. Ces entretiens ont permis de comprendre les expériences des différentes personnes qui ont été interrogées, leurs hésitations et les choix qu'elles ont effectués en fonction des marges de manœuvre qui s'offraient à elles. Ils ont aussi permis de mettre en avant leur rapport à la société et les cadres sociaux dans lesquels elles s'inscrivent. Néanmoins, afin de rompre avec ce que Daniel Bertaux appelle « l'idéologie biographique »[605], différentes précautions ont été prises pendant les entretiens. Le sociologue doit d'abord être attentif à ce que Pierre Bourdieu appelle « l'illusion biographique »[606], c'est-à-dire à la cohérence d'ensemble que les enquêtés tendent à donner à leur parcours de vie autour d'événements significatifs. Bernard Lahire[607] met également le sociologue en garde face à la tentation qu'ont les enquêtés de faire un récit et d'interpréter leur parcours de vie de manière à ce qu'il soit cohérent, voire « à condenser autour d'un petit nombre d'événements un enchaînement d'événements multiples »[608]. Pour dépasser ces difficultés et éventuels biais, j'ai régulièrement demandé aux enquêtés de revenir sur différents éléments de leur parcours

---

[603] Pour protéger l'anonymat des personnes qui ont été interrogées, leurs prénoms et noms ont systématiquement été modifiés. Par moments, des détails susceptibles de dévoiler leur identité ont également été changés, tels que leur lieu de travail ou leur statut au sein d'une entreprise. Eliado Cruz est un homme de nationalité angolaise. J'ai réalisé un entretien avec lui le 16 novembre 2013, alors qu'il avait 44 ans et qu'il était demandeur d'emploi. Quand je le rencontre, il est marié, a trois enfants et est locataire d'un logement social présent à Dervallières-Zola. Au moment de la rencontre, son revenu est d'environ 437 € par mois.

[604] Goffman Erving, *La mise en scène de la vie quotidienne. 1. La présentation de soi*, Paris, Ed. de Minuit, 1973.

[605] Bertaux Daniel, *Histoires de vies ou récits de pratique ? Méthodologie de l'approche biographique en sociologie*, Paris, Rapport Cordes, mars 1976.

[606] Bourdieu Pierre, « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 62-63, n° 1, 1986, pp. 69-72.

[607] Lahire Bernard, *Portraits sociologiques. Dispositions et variations individuelles*, Paris, Nathan, 2002.

[608] Battagliola Françoise *et al.*, « À propos des biographies : regards croisés sur questionnaires et entretiens », *Art.cit.*, p. 339.

de vie et sur les raisons des choix effectués au regard des différentes possibilités qui s'offraient à eux. J'ai ensuite analysé les entretiens en repérant les oppositions présentes dans leurs discours et en cherchant à identifier leurs catégories de pensées comme le proposent Didier Demazière et Claude Dubar[609] dans l'ouvrage *Analyser les entretiens biographiques : l'exemple des récits d'insertion.*

De plus, les entretiens ont parfois été ponctués d'interventions de la part des personnes qui ont été interrogées. Celles-ci portent sur trois points principaux et renvoient aux difficultés qu'elles éprouvent pour se souvenir d'informations demandées par l'enquêtrice. Puisqu'une partie des questions portaient sur leur passé, les enquêtés ont d'abord eu du mal à se souvenir du montant de leurs revenus d'activité ou du prix de leur loyer. Dans les entretiens, ceci se manifeste par des phrases comme : *« je ne pourrai pas te/vous dire »*, *« je ne me souviens plus »*. Cette difficulté a été accrue par le changement de monnaie et le passage du franc à l'euro à partir de l'année 1999. Dès lors, certains ont parfois fait des amalgames entre les francs et les euros. Puis certains ont éprouvé des difficultés à se remémorer le sens des événements. Ainsi, il est arrivé qu'ils se posent des questions à eux-mêmes durant l'échange quand je leur demandais d'apporter une précision. Dans les entretiens, on trouve des silences interrogatifs ou des passages comme *« mais oui, comment ça se fait que j'ai fait ça ? »* ou *« alors pourquoi j'ai déménagé ? »*. Néanmoins, quand ils prennent la forme d'omissions plus ou moins volontaires, ces biais ou pseudo « biais de mémoire »[610], selon l'expression de Serge Paugam peuvent avoir une utilité pour le sociologue. Ils l'aident à comprendre et à identifier ce que pensent pouvoir dire les enquêtés à l'enquêteur et ce qu'ils désirent ou non lui dire. Par conséquent, ils peuvent aussi donner des indices sur ce qu'approuvent et/ou désapprouvent les personnes qui ont été interrogées. Enfin, en nous voyant noter les changements intervenus dans leur parcours de vie, d'autres enquêtés encore ont signalé qu'ils s'étaient trompés en disant par exemple : *« non, ça, c'était avant, attends, attends, je me trompe, je me trompe d'année »*.

Pour dépasser ces difficultés et quand cela a été nécessaire, je leur ai demandé de préciser les dates d'événements passés d'une part et d'indiquer des tranches de revenus plutôt que des données chiffrées d'autre part. Dès lors, comme le précise Jean-Pierre Olivier de Sardan, « la ''réalité'' que l'on doit accorder aux propos des [enquêtés] est dans la signification que ceux-ci y mettent. En même temps une nécessaire vigilance critique met en

[609] Demazière Didier, Dubar Claude, *Analyser les entretiens biographiques : l'exemple des récits d'insertion*, Paris, Nathan, 1997.
[610] Paugam Serge, *L'enquête sociologique*, *Op.cit.*, p. 111.

garde le chercheur contre le fait de prendre pour argent comptant tout ce qu'on lui dit. Il ne s'agit pas de confondre les propos de quelqu'un sur une réalité et cette réalité elle-même. C'est là un vrai dilemme. Comment combiner empathie et distance, respect et méfiance ? »[611].

***

Dans ce chapitre, nous avons vu que la mise en place du dispositif d'enquête qualitative s'est nourri des données chiffrées tout en cherchant à les nourrir. Néanmoins, le premier protocole d'enquête développé a manqué d'efficacité pour prendre contact avec des ménages et d'anciens ménages de travailleurs pauvres. Toutefois, il a aussi permis de questionner l'invisibilité physique et sociale des ménages de la population d'enquête. Les difficultés rencontrées ont dès lors été dépassées grâce au développement de dispositifs d'enquête parallèles qui ont donné de la visibilité aux ménages recherchés. Ils ont débouché sur un échantillon d'enquête, construit à partir de choix significatifs et composé de trente-et-un ménages. Enfin, au cours de l'enquête de terrain, différentes difficultés méthodologiques ont été soulevées. Bien qu'elles constituent des biais d'enquête, une partie d'entre elles a une valeur heuristique pour l'enquête.

À partir de l'échantillon tel qu'il a été construit, nous allons maintenant analyser les facteurs et les processus qui contribuent à la sortie d'une situation de pauvreté d'individus et de ménages vivant en milieu urbain. Nous verrons également les pratiques et stratégies que ces derniers développent pour sortir de cette situation et/ou se maintenir dans un parcours ascendant.

[611] De Sardan Jean-Pierre Olivier, « La politique du terrain. Sur la production des données en anthropologie », *Enquête* [En ligne], n° 1, 1995, pp. 71-109, article mis en ligne le 10 juillet 2013 et consultable à l'adresse suivante : URL : http://enquete.revues.org/263 ; DOI : 10.4000/ enquete.263.

CHAPITRE 6. Les processus de sortie de la pauvreté

***

Nous rendrons compte dans ce chapitre, à partir d'études de cas, des facteurs d'ordre socio-économique qui contribuent à la sortie d'une situation de pauvreté d'individus et de ménages vivant en milieu urbain. L'analyse réalisée à partir des données chiffrées a montré que les foyers qui s'inscrivent dans ce type de parcours représentent 31,6 % de ceux qui ont été observés et dont la situation économique était renseignée pour les quatre années de la période étudiée.

Au-delà de la définition institutionnelle de la sortie d'une situation de pauvreté, nous allons étudier le sens qu'en donnent les personnes qui ont été interrogées. En proposant une analyse dynamique de parcours de vie d'hommes et de femmes et en changeant la focale d'observation, les études de cas ici présentées approfondissent et éclairent les facteurs et les processus qui expliquent la sortie de la pauvreté, dont certains sont invisibles si l'on en reste à l'analyse quantitative.

À partir de l'étude d'un cas que nous considérons comme exemplaire, nous démontrerons d'abord que ces processus dépendent d'une constellation de facteurs. L'emploi et les conditions d'emploi sont les éléments principaux, mais des facteurs d'ordre familial, relationnel et institutionnel jouent également un rôle important.

En comparant le premier cas présenté à ceux d'autres enquêtés, nous verrons ensuite que les mêmes facteurs jouent dans le même sens, mais qu'en l'absence d'éléments stabilisateurs (emploi non stable, célibat par exemple) les processus de sortie de la pauvreté n'ont pas la même efficacité. Enfin nous parlerons des pratiques et des stratégies que disent développer les ménages sortis d'une situation de pauvreté qui ont été interrogés.

6.1. Un cas exemplaire de sortie de la pauvreté : le cas de Valérie

Valérie Loncoug est née dans une petite commune du département de la Sarthe, en 1973. Quand je la rencontre, le 3 mars 2014, elle a 41 ans. Son père était ouvrier et sa mère Agent spécialisé des écoles maternelles (ATSEM). Mariés, ses deux parents sont retraités. Elle a un frère de 43 ans qui habite Paris et qui est professeur d'histoire dans un collège. Valérie est pacsée. Elle a rencontré son compagnon en 2008 et a deux enfants : l'aîné va avoir cinq ans et la cadette a deux ans et demi. Le ménage perçoit 319 € d'allocations familiales par mois de la part de la CAF et ne bénéficie que de cette aide. Valérie et son conjoint sont tous les deux en emploi. Nous définissions ici l'emploi comme un travail qui permet d'obtenir un salaire contre la réalisation d'une activité reconnue socialement utile d'une part, et de bénéficier de garanties et d'une protection sociale d'autre part[612]. Après une maîtrise d'Arts plastiques obtenue en 1996, à l'université de Rennes, Valérie est salariée dans l'animation, comme elle l'a été durant ses études universitaires. Elle passe deux concours : le Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (CAPES) d'Arts plastiques en 1997, et celui de professeur des écoles, en 1998. Elle n'obtient ni l'un, ni l'autre. Elle est ensuite employée dans la grande distribution, puis travaille à nouveau dans l'animation au cours des années 2000 à 2002. Suite au non-renouvellement de l'un de ses contrats de travail, elle traverse une période de doute à la fin de l'année 2002 et se retrouve bénéficiaire du RMI jusqu'au début de l'année 2004.

Pour autant, c'est en 2002 qu'elle commence un Diplôme d'état relatif aux fonctions d'animateur (DEFA)[613]. Elle l'obtient six ans après, en 2008. Quelques mois avant l'obtention du DEFA, elle signe un CDI d'animatrice socioculturelle de 33h50 dans l'association où elle est salariée quand je la rencontre. Depuis elle perçoit un revenu d'activité net mensuel de 1 300 €. Au moment de l'échange, son compagnon est actif occupé. Il est informaticien, est en CDI à temps plein et touche un salaire net mensuel d'environ 1 400 à 1 500 €. Le couple est propriétaire d'un logement de 80 m² depuis quatre ans. Ils habitent le quartier

[612] Fouquet Annie, « Travail, emploi, activité – une histoire sociale », *Annales des Mines, Réalités industrielles*, 2011/1, pp. 11-15.

[613] Le DEFA a été conçu par le Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports. C'est un diplôme de niveau bac + 2 qui dépasse le domaine socioculturel et qui donne accès à différentes fonctions, telles que celles de responsable de secteur, de direction d'équipement ou d'encadrement de formation. La formation au DEFA ne peut excéder six ans. Elle comprend 160 heures de cours théoriques qui font l'objet d'évaluations et un stage pratique d'une durée de quatre à huit mois au sein d'une structure à caractère socio-éducatif, social, culturel ou sportif. Informations recueillies sur le site internet des métiers de l'animation à l'adresse suivante : http://metieranimation.com/acm/formations/d_e_f_a,6.html?PHPSESSID=6a64010a1c9a3560ef1d252a31f3c41c.

Doulon-Bottière. Le montant mensuel de leur remboursement d'accès à la propriété est de 875 €. La maison a coûté 200 000 € et le couple se répartit, à part égale, son remboursement. Ils ont à la fois des comptes séparés et un compte joint. Les parents de Valérie l'ont aidée pour acheter sa maison. Ils lui ont prêté 15 000 €. À côté des charges que le couple doit payer, Valérie dit être en mesure d'épargner environ 300 € par mois. Quand je la rencontre, elle n'éprouve pas de problèmes de santé particuliers et dit ne jamais en avoir rencontré. Elle ne fait ni partie d'une association (autre que celle où elle est employée), ni d'un parti politique ou d'un syndicat et explique ne pas en voir *« l'utilité »*.

J'ai rencontré Valérie dans le cadre d'un atelier mosaïque qui était organisé dans les locaux de l'association du CUB. Je suis entrée en contact avec elle grâce à Nadège Coulon, l'animatrice socioculturelle du CUB. Quand je la rencontre, elle estime être sortie d'une situation de pauvreté. Elle a réfléchi tout le week-end avant de se dire partante pour participer à l'enquête. Interroger Valérie était une aubaine, puisque son profil faisait directement écho aux premiers résultats statistiques obtenus sur les caractéristiques socioéconomiques des foyers allocataires de la CAF qui s'inscrivent dans un parcours de sortie de la pauvreté.

L'entretien avec Valérie a eu lieu le 3 mars 2014, au sein d'un des bureaux du CUB. Il a duré deux heures. Au début de l'échange, Valérie adopte une posture assez fermée, les bras croisés. Néanmoins, la treizième question que je lui pose (« Que pensez-vous du montant des aides que vous percevez de la part de la CAF ? ») « déclenche » sa parole. C'est suite à cette question que Valérie « prend la parole », fière d'affirmer qu'elle n'a plus besoin de ces aides. Progressivement, elle développe ses réponses et modifie son attitude corporelle (bras ouverts, sourire, ambiance plus détendue). L'annonce par la jeune femme du suicide d'un de ses ex-compagnons, ainsi que les questions qui portent sur les pratiques plus ou moins illégales produisent de nouveau quelques tensions au cours de l'échange.

L'analyse de l'entretien réalisé avec Valérie montre l'importance que revêtent les conditions d'emploi, et notamment le temps hebdomadaire de travail, le revenu d'activité et le type de contrat de travail obtenu, dans le processus de sortie de la pauvreté. Elle montre aussi comment jouent, dans ce processus, la composition familiale d'un ménage, le réseau familial et les réseaux de sociabilité.

6.1.1. Grandir en milieu populaire : les effets de la socialisation primaire

Valérie a grandi dans une famille de milieu modeste. Son père était ouvrier et avait un certificat d'études primaires et sa mère, avait un CAP petite enfance. Selon ses dires, ses années de collège et de lycée sont difficiles. Son père est au chômage et il n'y a *« qu'un seul salaire à la maison »*. Valérie ressent rapidement un décalage entre la situation économique de ses parents et celle des parents de ses camarades. Elle dit le vivre assez mal parce qu'elle ne peut ni s'habiller de la même manière qu'eux (avoir des vêtements de marque), ni faire les mêmes activités : *« Les lycéens ils allaient tous au café et pis toi, tu ne peux pas y aller »*. Parfois, pour essayer de leur ressembler, elle vole quelques vêtements dans les magasins. Très tôt les parents de Valérie lui apprennent néanmoins *« la valeur des choses »*, c'est-à-dire la nécessité de travailler pour avoir de l'argent et l'importance qu'il y a à faire des études pour obtenir, dit-elle, une *« bonne situation »* professionnelle. Sous les effets de son éducation, Valérie a un rapport à l'argent, au travail et aux études particulier, dont nous relevons de multiples indices au cours de l'échange.

6.1.1.1. Le rapport à l'argent : faire des économies

Quand je la rencontre, Valérie dit être attentive à la gestion de son argent. Différents éléments en témoignent. Par exemple, elle fait ses comptes, grâce au logiciel Excel, sous forme de tableaux qui répertorient l'ensemble de ses recettes et dépenses, « *comme ça, je sais à peu près où j'en suis »*, dit-elle. Elle vérifie que l'ensemble de ses frais de santé lui sont remboursés et n'hésite pas à prendre contact avec les institutions concernées en cas de problèmes ou de détection d'une erreur : « Vous êtes remboursée par la Sécurité sociale ? *Oui bah je t'assure que je regarde de près les, les… Parce qu'il y a des écarts hein. Ouais, ouais, ouais. Rien qu'avec mes enfants, j'ai eu un écart de 200 € que ne m'avait pas remboursés ma mutuelle. Il a fallu que j'aille à la Sécurité sociale pour avoir tout parce que eux, ils sont sympas hein »*. Elle se qualifie *d'« économe »*, dit être en mesure d'épargner et avoir toujours cherché à mettre de l'argent de côté. Si elle a fait le choix de devenir propriétaire, c'est aussi dans un but économique, *« pour ne pas dépenser inutilement dans la location pendant des années et au final y perdre »*, selon ses dires. Elle refuse par ailleurs de faire des crédits, y compris des crédits à la consommation, et d'utiliser des cartes à débit

différé[614], car elle voit dans leur utilisation une manière de s'endetter : *« Ah non, ça, je suis contre ça. Ça, j'en ai vendu plein dans ma vie. Ces cartes-là de paiement, aussi bien des grandes surfaces et tout ça, c'est vraiment horrible. 15 % ils prennent aux gens. C'est horrible ! »*. Hélène Ducourant indique d'ailleurs que le crédit revolving est « un crédit populaire »[615], parce qu'il est de plus en plus utilisé, particulièrement par les catégories populaires.

Valérie présente le rapport qu'elle a à l'argent comme un des effets de sa socialisation primaire. Elle met en relation les pratiques qu'elle développe avec le revenu de ses parents lorsqu'elle était enfant. Elle parle d'un apprentissage précoce de la gestion financière : *« Moi, je trouve que ouais je crois que le côté éducatif, dans mon parcours de vie, moi, a été important hein et […] il y a des jeunes, on leur donne de l'argent de poche pour qu'ils gèrent leurs sous. Moi, ça a été au-delà aussi de l'argent, l'argent de poche, ça a été vraiment pas de l'argent de poche en fait, c'était de l'argent pour que je puisse vivre et ça a commencé à 16 ans ça »*. Gilles Lazuech précise en effet que les attitudes face à l'argent témoignent d'une certaine permanence des dispositions, acquise durant l'enfance[616].

Quand elle exprime son avis sur le montant de ses factures énergétiques, Valérie fait à nouveau un lien avec les normes et les valeurs qui lui ont été transmises par ses parents. Elle explique qu'elle réduit le volume d'eau utilisé et qu'elle fait *« attention aux bains des enfants mais ça, j'ai été élevée comme ça aussi hein »*. De la même manière, lorsque je lui demande de choisir un terme pour qualifier sa situation financière, elle répond : *« Financièrement, ben oui, c'est ça, plutôt économe. Pis je transmets ça à mes enfants. Mais j'ai, on m'a transmis ça, la valeur des choses voilà tout ça »*. Pareillement, lorsque je cherche à savoir si elle a toujours eu la possibilité de mettre de l'argent de côté, elle rapporte à nouveau ses comportements d'épargne au contexte économique et familial dans lequel elle a

[614] Il existe quatre types de cartes bancaires : des cartes à débit immédiat, des cartes à débit différé, des cartes d'affaires et des cartes prépayées. Avec les premières, les opérations effectuées (paiements/retraits) sont immédiatement retirées du compte bancaire de la personne, contrairement aux deuxièmes avec lesquelles les paiements et les retraits ne sont pas immédiatement portés au débit du compte du titulaire. En fonction de la ligne de crédit, l'argent n'est retiré du compte des personnes qu'à une ou plusieurs dates prédéfinies. Les cartes d'affaires représentent la troisième catégorie de cartes existantes. Leur utilisation est limitée aux frais professionnels. Les cartes prépayées enfin sont des supports de monnaie électronique. Pour effectuer des paiements, les titulaires doivent pré-charger une somme d'argent sur leur carte. À titre d'indication, depuis 2003, la carte bancaire est le moyen de paiement est le plus utilisé. Au cours de l'année 2013, en moyenne, un français a payé 136 fois avec sa carte bancaire. Synthèse réalisée à partir d'informations recueillies le site internet de la Banque de France à l'adresse suivante :
https://particuliers.banque-france.fr/mes-moyens-de-paiement/carte-bancaire/conseils-de-prudence.

[615] Ducourant Hélène, « Le crédit revolving, un succès populaire. Ou l'invention de l'endetté permanent ? », *Sociétés contemporaines*, n° 76, 2009/4, pp. 41-65.

[616] Lazuech Gilles, *L'argent du quotidien*, Rennes, PUR, 2012, p. 192.

grandi : « Et est-ce que ça a toujours été le cas, cette possibilité de mettre de l'argent de côté ? *Ouais. J'ai essayé même quand j'étais au RSA. Ouais.* Et c'était… ? *C'était 30 €, 50 € que je plaçais mais j'ai toujours fait ça ouais parce que j'ai toujours pensé au futur moi hein, aux pépins déjà parce que voilà j'ai vu mon père au chômage et ce que ça donne hein et pis à ce que je pourrais faire […] avec cet argent* ». Ainsi, le discours que les parents tiennent sur l'argent et l'attitude qu'ils ont dans ce domaine exerce une influence sur l'enfant. Comme l'indique Janine Mossuz-Lavau, « selon qu'on aura grandi dans une famille radine, économe, généreuse ou dépensière, on n'aura pas à l'âge adulte le même regard sur les espèces sonnantes et trébuchantes. Soit on reproduira les comportements parentaux, soit on s'en éloignera au contraire »[617].

Au-delà du rapport à l'argent, le contexte économique et familial dans lequel Valérie grandit est aussi à l'origine de son rapport au travail et de son goût de l'effort.

6.1.1.2. Le rapport au travail et le goût de l'effort

Le travail et le goût de l'effort sont très présents dans le parcours de vie de Valérie. La mère de famille a toujours cherché à travailler, à être en emploi et/ou à se former. Elle commence des activités de baby-sitting très jeune, à l'âge de 12 ans, de manière non-déclarée. Une fois à l'université, elle reçoit une bourse sur critères sociaux comme plus d'un quart des étudiants, au sein de l'hexagone chaque année[618]. Pendant ses études, sa bourse lui permet de payer son loyer en résidence universitaire au cours des premières années, puis en colocation à partir de la licence. Selon ses dires, afin de ne *« pas être un poids en plus »* pour ses parents, parallèlement à ses études, elle travaille. D'un côté, elle continue ses activités de baby-sitting, parfois au noir, et de l'autre elle est salariée dans l'arboriculture et dans le secteur de l'animation durant les week-ends et l'ensemble des vacances scolaires. Ainsi, Valérie ressemble donc de près aux 50 % d'enfants d'ouvriers qui travaillent en tant « qu' ''employé[s] de commerce'', ''surveillant[s]/animateur[s], ''ouvrier[s]'' [ou]'' employé[s] de service »[619], présentés par Vanessa Pinto. Pour autant, à cette période de sa vie, comme protégée par son statut d'étudiante[620], elle ne se sent pas pauvre : *« C'était difficile.*

[617] Mossuz-Lavau Janine, « L'argent et nous : l'effet famille », *Dialogue*, n° 181, 2008/3, pp. 15-24.
[618] Déquiré Anne-Françoise, « Les étudiants et la prostitution : entre fantasmes et réalité », *Pensée plurielle*, n° 27, 2011/2, pp. 141-150.
[619] Pinto Vanessa, « L'emploi étudiant et les inégalités sociales dans l'enseignement supérieur », *Actes de la recherches en sciences sociales*, n° 183, 2010/3, pp. 58-71.
[620] Béguinet Sophie, « La représentation sociale du risque de précarité chez les étudiants », *Communication et organisation*, n° 43, 2013, pp. 227-252.

Hmm, hmm. Mais en fait les problèmes d'argent, c'est vrai que quand t'es heureux, que tout va bien autour de toi, c'est vrai que ce n'est pas grave tout ça ».

Après l'obtention de sa maîtrise d'Arts plastiques en 1996, elle ne boude pas non plus le travail. Elle multiplie les petits contrats dans l'animation. Elle réalise des activités dont le contenu varie beaucoup, y compris des activités qu'elle pourrait percevoir comme dévalorisantes au regard de son niveau de diplôme et de ses compétences mais dont elle semble, au contraire, tirer une certaine forme de satisfaction de soi : *« J'ai travaillé à pleins d'endroits, des petites heures, j'ai tout fait hein, tous les étages, tous [elle sourit] »*. Dès lors, elle valorise son activité professionnelle par le plaisir qu'elle prend à effectuer son travail et par le goût de l'effort[621].

Même durant la période où elle est bénéficiaire du RMI, elle se forme et passe le DEFA. Quand je la rencontre, elle est d'ailleurs fière de dire qu'elle n'a pas *« chômé »* et que d'autres personnes lui ont fait cette remarque. L'enfance de Valérie a donc inscrit en elle un certain rapport au travail et le goût de l'effort. Mais elle a aussi eu des effets sur son rapport aux études et au savoir.

6.1.1.3. Le rapport aux études et au savoir : mes parents « voulaient que j'ai une bonne situation »

Valérie suit les classes de la maternelle au CM2, ainsi que l'enseignement du collège dans des écoles publiques du département de la Sarthe. En primaire et au collège, elle se qualifie d'élève *« moyen bien »*. Après le collège, au regard de ses meilleures notes en français et en Arts plastiques et aussi en raison de ses préférences, elle s'inscrit dans un lycée général dans l'intention d'obtenir un baccalauréat littéraire-Arts plastiques. Malgré ses efforts, la régularité de son travail scolaire et le soutien de ses parents, elle éprouve des difficultés à suivre au lycée. Elle se qualifie progressivement d'élève *« moyen moins »*. Elle n'obtient pas son baccalauréat en 1991, redouble sa classe de terminale et l'obtient l'année suivante, à l'âge de 19 ans.

Correspondant au profil des personnes inscrites dans des formations artistiques et culturelles, plutôt des filles qui ont obtenu un baccalauréat littéraire[622], elle s'inscrit ensuite en

[621] À ce sujet, voir l'article de Laurent Willemez, « Le retour de la question du travail, mythes et réalités », *Savoir/Agir*, n° 3, 2008/1, pp. 9-14.

[622] Lutinier Bruno, Dietsch Bruno, Sotto Marie-Françoise, « Formations artistiques, culturelles et en communication en 2009 : 155 000 étudiants dans des filières très diversifiées », *Culture chiffres*, n° 5, 2011/5, pp. 1-4.

faculté d'Arts plastiques et poursuit son cursus universitaire en fonction de ses préférences : *« J'ai continué dans ce que j'aimais tout simplement »*. Elle prend davantage de plaisir à suivre les cours qu'au lycée et obtient un DEUG, puis une licence et enfin une maîtrise d'Arts plastiques, en 1996, à l'université de Rennes.

Bien que ses parents l'aient plutôt laissé choisir son orientation scolaire, pendant l'échange, en une seule phrase, Valérie résume les raisons pour lesquelles ils attachent autant d'importance au fait qu'elle fasse des études : *« Mes parents insistaient pour que je m'accroche, pour que je travaille à l'école parce que, pour eux, c'était important, ça, de faire des études. Eux n'avaient pas pu en faire trop et… Mais ce n'était pas toujours facile pour moi, mais ils voulaient que j'ai une bonne situation. Ils ont eu raison parce que ben c'est ce que j'ai maintenant. J'ai un CDI, je m'en sors plutôt bien avec mon revenu et aussi je m'épanouis dans mon travail »*. Pour ses parents, mais aussi pour Valérie quand je la rencontre, faire des études et obtenir des diplômes est synonyme de *« bonne situation »* professionnelle. Elle définit cette situation à partir de différentes dimensions qui renvoient aux conditions d'emploi et de travail. La *« bonne situation »*, telle qu'elle la définit, offre d'abord la stabilité professionnelle (un CDI), contrairement à la situation d'emploi qu'a connue son père : *« Mon père s'est retrouvé au chômage, c'est pour ça qu'il a fait pas mal de boulots »* en tant qu'ouvrier. Elle offre aussi la possibilité d'être autonome et d'avoir un revenu « correct », ici en l'occurrence supérieur au SMIC. Enfin, elle permet de réaliser un travail qui plaît et ainsi d'acquérir une certaine forme de « bonheur » au travail[623] : *« Je m'épanouis dans mon travail »*.

Au-delà de la définition d'une *« bonne situation »* professionnelle donnée par Valérie, c'est aussi et probablement les possibilités d'ascension sociale que ses parents associent aux études et à l'obtention d'un ou de plusieurs diplômes du supérieur (*« pour eux, c'était important, ça, de faire des études. Eux n'avaient pas pu en faire trop et… »*). D'après Mathias Millet, les politiques de démocratisation scolaire, dont l'objectif principal est d'amener 80 % d'une génération au niveau du baccalauréat[624] ont été à l'origine de la « montée d'une préoccupation scolaire dans les milieux populaires, c'est-à-dire [de] la conscience de l'importance croissante de l'école et d'un chômage endémique frappant les moins diplômés »[625]. Si bien que certains chercheurs, comme Michel Pialoux et Stéphane Beaud,

[623] Baudelot Christian, Gollac Michel *et Alii, Travailler pour être heureux ? Le bonheur en France*, Paris, Fayard, 2003.
[624] Beaud Stéphane, *80 % au bac… et après ? Les enfants de la démocratisation scolaire*, *Op.cit.*
[625] Millet Mathias, « Milieux populaires (Scolarisation des élèves) », *in* Van Zanten Agnès, Rayou Patrice, *Dictionnaire de l'éducation*, Paris, PUF, 2017, pp. 606-612.

parlent de « salut par l'école »[626] et de la signification de l'entrée en lycée général de la plupart des enfants d'ouvriers comme « d'une ''victoire''»[627], qui leur permet d'échapper à un destin de travailleur manuel. On peut d'ailleurs mettre cette analyse en relation avec l'envie qu'a Valérie d'obtenir un concours ou une formation qui corresponde à ses attentes et qui puisse favoriser son insertion professionnelle : d'abord le CAPES, puis le concours de professeur des écoles et enfin le DEFA. Dans un premier temps, en envisageant de devenir enseignante, elle choisit donc un métier qui s'est largement féminisé aux cours des années 1960 et 1970, comme en témoigne l'ouvrage de Marlaine Cacouault-Bitaud[628] intitulé *Professeurs… mais femmes. Carrières et vies privées des enseignantes du secondaire au XXème siècle.*

Pour finir, il faut noter l'importance que Valérie attache aux études s'agissant de ses propres enfants. Le 3 mars 2014, elle dit épargner dans l'espoir que ses enfants fassent des études : dépenser moins et mettre de l'argent de côté *« ça nous permet justement d'avoir des sous, de payer des études plus tard à nos enfants ».*

Malgré l'obtention de plusieurs diplômes du supérieur, Valérie a des difficultés pour s'insérer sur le marché du travail. Nous allons voir que les difficultés qu'elle rencontre correspondent à des espoirs d'ascension sociale déçus, ou tout au moins à différentes formes de désillusion.

6.1.2. Des premiers espoirs d'ascension sociale déçus

6.1.2.1. Des difficultés pour s'insérer dans la vie active

À la fin de ses études universitaires, Valérie est confrontée à différentes désillusions. Malgré l'obtention d'un bac + 4, elle a des problèmes à s'insérer dans la vie active : « Et après cette période de la fac, après l'obtention de votre maîtrise, est-ce que vous vous insérez dans la vie active ? *Grosse galère parce que quand tu fais une fac, soit t'es prof, soit t'es rien ».* Probablement parce qu'elle n'a ni diplôme professionnalisant, ni réseaux professionnels dans le milieu artistique, ni assez d'expérience professionnelle dans ce domaine, les conseillers de Pôle emploi se trouvent démunis face à sa demande. Ils ne savent pas quelles offres d'emploi lui proposer.

---

[626] Beaud Stéphane, Pialoux Michel, *Retour sur la condition ouvrière. Enquête aux usines Peugeot de Sochaux-Montbéliard*, Paris, Fayard, 1999.
[627] *Ibid.,* p. 241.
[628] Cacouault-Bitaud Marlaine, *Professeurs… mais femmes. Carrières et vies privées des enseignantes du secondaire au XXème siècle*, Paris, La Découverte, 2007.

Ne voulant pas rester inactive et désirant prendre son indépendance résidentielle, juste après l'obtention de sa maîtrise, Valérie revient habiter dans le département de la Sarthe, puis à Nantes à partir de 1999. Bien qu'elle soit en emploi grâce à la valorisation de son expérience professionnelle passée d'animatrice socioculturelle, elle rencontre des difficultés pour obtenir un appartement. Son statut de femme travailleuse célibataire sans enfant freine son accès à un logement du parc social. Différentes recherches, comme celles de Loïc Aubrée montrent en effet qu'on trouve plus de familles dans le secteur HLM que dans le parc locatif privé[629]. Néanmoins, Valérie a aussi des problèmes pour accéder à un logement du parc privé. Dans un premier temps, ses parents ne veulent pas se porter caution puis acceptent finalement. Par ailleurs, elle met en relation l'habitat en HLM et un cadre de vie dégradé[630]. Après, dit-elle, « *je suis restée dans le privé. C'était aussi bien. Je payais plus, c'est sûr, mais bon, au moins, j'étais dans un cadre encore, tu vois, sans problématique autre déjà ».* Nous verrons par la suite de quelle manière elle valorise son cadre de vie quand je la rencontre et nous constatons une relation avec les résultats statistiques obtenus. En effet, comme les foyers allocataires de la CAF qui ont été observés et qui s'inscrivent dans un parcours de sortie consolidée de la pauvreté, Valérie vit dans le parc privé.

Après ses études, « faute de mieux », elle continue à travailler dans l'animation socioculturelle et accepte les emplois qui lui paraissent les plus accessibles[631]. En effet, elle ne refuse pas les différents emplois qui se présentent à elle dans ce secteur d'activité, et ce quel que soit leur contenu *: « j'ai tout fait hein, tous les étages, tous [elle sourit] »*, et malgré la précarité professionnelle dans laquelle les types de contrats de travail qu'elle signe la mettent : *« j'ai travaillé à pleins d'endroits, des petites heures »*. Elle se trouve face à une seconde désillusion : l'impossibilité de se maintenir durablement en emploi dans le secteur de l'animation. Selon elle, et comme en témoignent les travaux d'Alain Vulbeau[632], il y a peu de postes dans l'animation (*« C'est vrai qu'il n'y a pas de postes en animation. Pas trop »)*, ce secteur d'activité ne propose que de petits emplois (*« C'est que des heures par ci, par là »)* et elle est en train d'en faire l'expérience (*« Donc j'me suis dit euh, je ne gagnerai, je ne pourrai pas en vivre de ça »).*

---

[629] Aubrée Loïc, « L'évolution du peuplement du parc HLM en France », *Pensée plurielle*, n° 12, 2006/2, pp. 53-61.

[630] Barry Hervé, Wallez Paul, « Les représentations du parc HLM au sein de ménages du Nord-Pas-de-Calais », *Pensée plurielle*, n° 12, 2006/2, pp. 63-72.

[631] Kerhuel Antoine, « Rendre compte de la réalité du chômage », *Revue Projet*, n° 271, 2002/3, pp. 26-33.

[632] Vulbeau Alain, « Contrepoint- L'animation : une profession ? », *Informations sociales*, n° 152, 2009/2, pp. 143-144.

Si le contenu de son activité lui plaît, en revanche la situation d'emploi ne correspond pas à la *« bonne situation »* professionnelle qu'elle recherche en termes de stabilité et de revenu, si bien qu'elle réactive ses premiers espoirs d'ascension sociale. En effet, tout en continuant à être en emploi, elle passe des concours qui s'inscrivent dans la continuité de son cursus universitaire. Toutefois, elle est confrontée à une troisième désillusion. Malgré l'obtention d'un bac + 4, elle prend conscience de l'écart entre son niveau de compétences et celui qui est exigé dans le cadre des concours qu'elle passe.

Elle tente d'abord le concours du CAPES d'Arts plastiques, en 1997. Néanmoins, selon ses dires, à cause de la sélection qui est effectuée d'une part, et au regard de son niveau scolaire d'autre part, elle ne l'obtient pas. D'après les données chiffrées du Ministère de l'Éducation nationale, à la session de 2016, seuls 242 postes étaient offerts au concours du CAPES d'Arts plastiques et un peu moins d'un quart (23 %) des candidats présents aux épreuves d'admissibilité ont été admis[633]. Face aux débouchés professionnels supposés que lui apporterait le CAPES elle choisit par ailleurs de ne pas s'attarder dans cette voie : *« Moi donc j'ai passé le CAPES d'Arts plastiques en fait juste après la maîtrise. Je ne l'ai pas eu. Mais y'avait pas de postes quoi […] donc aucun débouché quoi. Hmm. Ouais, ouais. J'ai pas insisté avec le CAPES. Je savais que ça ne passerait pas. J'ai laissé tomber. J'ai dit ''ce n'est pas la peine de perdre du temps avec ça''».* Elle passe ensuite le concours de professeur des écoles, en 1998, mais ne l'obtient pas non plus. Après un baccalauréat littéraire et une formation en Arts plastiques, son niveau en mathématiques est trop faible.

En outre, elle identifie les différentes possibilités qui s'offrent à elle et vit une tension entre ses espoirs de promotion sociale et les possibilités qu'elle a concrètement d'y accéder. Les écoles de stylisme, de décoration ou encore de création sont une solution mais Valérie n'a pas assez de ressources économiques pour faire face au coût des études[634] : « *C'est là que ça a coincé aussi quoi. Moi, c'est là que ça a été un gros problème, c'est parce que là tout était super payant, c'était 30 000 € l'année à Paris. Donc euh [elle sourit] y'avait pas trop de solutions à ce moment-là* ».

Puisque ses conditions d'emploi sont assez précaires dans l'animation, elle se dirige progressivement vers des métiers de la grande distribution à la fin de l'année 1998 et au cours

[633] Voir les données statistiques issues du site internet du Ministère de l'éducation nationale et relatives aux concours du CAPES consultables à l'adresse suivante : http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid104311/les-donnees-chiffrees-des-concours-capes-session-2016.html

[634] Beaud Stéphane, Convert Bernard, « ''30 % de boursiers'' en grande école… et après ? », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 183, 2010/3, pp. 4-13.

de l'année 1999. Durant cette période, elle est en CDD. Elle travaille à temps plein, touche environ 1 100 € nets par mois et est en capacité d'épargner. Cependant, cet emploi ne correspond toujours pas à la *« bonne situation »* professionnelle telle qu'elle l'a définie : le contenu du travail ne lui convient pas. Elle estime qu'il est en inadéquation avec ses valeurs éducatives et son rapport à l'argent : *« Je me suis retrouvée dans la grande distribution. J'ai travaillé pour But, j'ai travaillé pour Toys'R'us et puis ensuite, ben ensuite euh [elle inspire] je me suis aperçue que, enfin Toys'R'us ça allait mais But que oh là, là, c'était euh, le côté euh… Moi, j'étais trop sociale. Je n'arrivais pas à travailler là-dedans quoi.* En termes de conditions de travail vous voulez dire, de… ? *C'était plutôt de faire ces cartes-là à des gens qui n'avaient pas d'argent, moi, je dis euh… ça me renvoyait trop de choses parce que moi, moi-même je connaissais des moments de situations difficiles, et tout, et de voir que je les mettais, que j'aggravais leur situation et que je ne pouvais pas leur dire que j'aggravais la situation, donc ça, ça, ce n'était pas possible ».*

6.1.2.2. Revenir à ses aspirations professionnelles antérieures

Pour dépasser la tension qu'elle ressent entre le contenu de ses activités dans la grande distribution, ses valeurs éducatives et ses aspirations professionnelles, elle revient alors à ses aspirations professionnelles antérieures : *« je me suis aperçue que le métier que je faisais depuis l'âge de 17-18 ans, animatrice, ben c'était ça qu'il fallait que je fasse [elle sourit] ».* Grâce à son expérience, elle est à nouveau employée dans ce secteur. Elle multiplie les CDD, de deux mois à temps plein pendant les années 2000, 2001 et 2002. Durant cette période, elle épargne. Néanmoins, les contrats de travail qu'elle obtient ne lui assurent pas une stabilité professionnelle à long terme. En effet, dans le secteur de l'animation, comme l'indique Nicolas Farvaque, « dans nombre de cas, [la] précarité est subie et conduit à des conditions de vie difficiles. Souvent, [l]es contrats de vacation sont reconduits d'année en année, mais cette stabilité n'est qu'apparente »[635]. Ainsi, un des contrats de travail obtenu par Valérie n'est pas renouvelé : *« En fait j'ai eu une période-là 2000-2002 où j'ai été salariée, les contrats, ça, c'était à la mairie euh [elle inspire en grimaçant], les contrats de mairie en fait c'est des préfets qui signent ça et c'est pire que le privé, parce qu'ils te font signer des contrats de deux mois à temps plein pendant trois ans. Tu signes, tu signes, tu signes, tu signes et pis un jour on me dit […] que voilà j'étais un danger pour les jeunes, qu'il ne fallait pas que je fasse de*

[635] Farvaque Nicolas, « Animateurs vacataires et permanents : regards sur la qualité de l'emploi », *Agora débats/jeunesses*, n° 48, 2008/2, pp. 46-61.

l'animation, tout ça, alors que ce n'était pas du tout ça. C'est qu'ils voulaient juste me virer ».

Suite au non-renouvellement de son contrat de travail, en proie au doute, Valérie est à ce moment-là à un tournant de sa vie pour différentes raisons. D'abord, parce qu'elle a échoué à deux concours et qu'elle voit une partie de ses aspirations professionnelles se fermer devant elle. Puis, parce qu'elle ne trouve aucun plaisir à travailler dans la grande distribution malgré les meilleures conditions d'emploi que lui offre ce secteur d'activité. Et enfin parce qu'elle n'arrive pas à s'insérer durablement dans le secteur de l'animation socioculturelle et qu'elle reçoit, en outre, des critiques de la part de ses employeurs, dont on peut supposer qu'ils prennent la forme d'une « culpabilisation des salariés »[636], selon l'expression de Marlène Benquet, Pascal Marichalar et Emmanuel Martin. Valérie se retrouve bénéficiaire du RMI, et non du RSA[637] comme elle le dit dans l'entretien, à partir de la fin de l'année 2002 : *« On te massacre tellement qu'à un moment tu te dis ''wooh qu'est-ce qui se passe ?''. On te menace alors que toutes les années que tu as passées avec eux, ça s'était bien passé. T'as eu des bonnes évaluations mais voilà donc ouais là, là, c'est là que je me suis retrouvée au RSA après parce que là, c'était coup dur quoi ».*

Les commentaires des ex-employeurs de Valérie renforcent son envie d'exercer un métier lié à l'animation socioculturelle, d'autant plus que les activités qu'elle réalise dans ce secteur sont plutôt en adéquation avec le domaine artistique et son cursus universitaire. Les avis de ses anciens patrons l'incitent à faire une nouvelle formation, comme si elle désirait maintenir son rapport aux études et au savoir et prendre sa revanche. Pour reprendre le terme de Damien Brochier, le « moteur »[638], c'est-à-dire l'élément générateur de mouvement, du processus de sortie de la pauvreté de Valérie semble enclenché à ce moment-là. Comme nous allons le voir, il repose sur une constellation de facteurs. Du point de vue de la sphère professionnelle, il est principalement basé sur l'enchaînement de différentes conditions d'emploi que nous avons volontairement séparées dans le cadre de cette analyse, mais qui ne sont pas forcément indépendantes les unes des autres. Ce processus est d'abord lié à une augmentation du temps de travail hebdomadaire de Valérie, puis à une hausse de son

[636] Benquet Marlène, Marichalar Pascal, Martin Emmanuel, « Responsabilités en souffrance. Les conflits autour de la souffrance psychique des salariés d'EDF-GDF (1985-2008), *Sociétés contemporaines*, n° 79, 2010/3, pp. 121-143.

[637] Le RSA est entré en vigueur le 1er juin 2009 en France métropolitaine. Il s'est substitué au RMI et à l'API.

[638] Brochier Damien *et al.*, « Propositions pour un cadre théorique unifié et une méthodologie d'analyse des trajectoires des projets dans les organisations », *Management et Avenir*, n° 36, 2010/6, pp. 84-107.

revenu d'activité et enfin à la stabilisation de sa situation professionnelle, grâce à l'obtention d'un CDI.

6.1.3. Trois conditions d'emploi favorables à la sortie de la pauvreté

6.1.3.1. La durée de travail hebdomadaire : la principale clé pour ouvrir la porte de la sortie de la pauvreté

Suite au non-renouvellement de son contrat de travail, indirectement et malgré ses premiers moments de doute, les remarques de ses ex-employeurs confortent Valérie dans ses choix professionnels. Elle veut être employée dans l'animation socioculturelle : *« En fait, c'est toujours pareil [elle sourit], quand tu as des trucs négatifs, si tu arrives à positiver ça pour dire bon voilà on t'a dit que tu n'étais pas faite pour ça ben justement [elle sourit], toi, tu sais que si. Donc tu vas bien, vas-y, tu vas y arriver ».* Afin d'avoir un diplôme dans le domaine de l'animation, elle débute une formation au DEFA à la fin de l'année 2002. Si elle la réussit, cette formation lui permettra, d'une part, d'obtenir un diplôme attestant et reconnaissant ses compétences et, d'autre part, d'accéder à de nouvelles fonctions, notamment de direction de centre socioculturel, et ainsi d'être en mesure de voir ses espoirs d'ascension sociale se concrétiser.

À partir de ce moment, le processus de sortie de la pauvreté passe, dans un premier temps, par une augmentation de la durée hebdomadaire de travail. Valérie commence sa formation au DEFA vers la fin de l'année 2002, d'abord en tant que stagiaire, puis elle reste employée dans cette association. Après sa période de stage, au cours des années 2003 et 2004, son temps de travail hebdomadaire varie régulièrement, mais à partir de l'année 2005, elle obtient des contrats de travail à temps complet : *« J'ai eu des pleins temps après à partir de 2005 j'ai, enfin voilà là c'est encore le parcours du combattant hein, parce qu'avant c'est plein de contrats [elle sourit], d'abord en CDD de un, de deux, de trois mois à mi-temps ou à plein temps, pis comme ça tout le temps ».* Ce n'est qu'à partir de l'année 2007 qu'elle obtient un contrat de travail de 33h50. Entre les années 2002 et 2007, il est intéressant de noter l'évolution de la durée hebdomadaire de travail de Valérie. Certes, elle travaille dans un premier temps à temps plein mais en tant que stagiaire, puis elle est salariée en CDD, mais son temps de travail hebdomadaire varie beaucoup. Pourtant, elle arrive à se maintenir en emploi sur les différents mois de l'année. Ensuite, à partir de l'année 2005, elle obtient des contrats de travail à temps plein. Enfin, en 2007, elle signe un contrat de 33h50 qui lui permet de sortir d'une situation de pauvreté. Julien Damon montre en effet que seuls « 1 % des

‘’travailleurs’’, définis comme à temps complet sur toute une année, sont pauvres »[639]. On constate donc ici l’importance que revêt la durée hebdomadaire de travail à temps complet, dans les situations de non-pauvreté d’individus et de ménages de travailleurs. Bien qu’aucune variable relative au temps de travail hebdomadaire des membres présents dans les foyers allocataires de la CAF ne figure dans le fichier de la CAF, l’analyse menée ici entre en résonnance avec les résultats statistiques présentés dans le chapitre 4. Nous avons en effet constaté qu’entre 2008 et 2011, les foyers qui s’inscrivent dans un processus de sortie consolidée de la pauvreté s’inscrivent plus longtemps en emploi au cours d’une année et qu’ils se maintiennent en emploi plusieurs années consécutives. C’est bien ce qui se produit dans le cas de Valérie. L’augmentation du temps de travail a eu une incidence sur son revenu d’activité.

6.1.3.2. Un revenu d’activité supérieur au SMIC : un facteur prépondérant de sortie de la pauvreté

Lorsqu’elle débute sa formation au DEFA, Valérie est stagiaire. Ses ressources sont faibles. Elles sont inférieures au seuil de pauvreté monétaire[640]. Elle perçoit le RMI, soit environ 406 € par mois, pour une personne seule, en 2002[641]. Elle a des difficultés pour payer les frais de restauration rattachés à sa formation et dit cumuler 800 € de dettes. Par la suite, elle se fait aider par une assistante sociale pour les combler en faisant un échéancier : *« En fait la restauration de la formation était obligatoire mais je ne pouvais pas la payer. [Elle sourit]. Donc j’avais été acceptée pour la formation. […] Je me suis lancée dans la formation sans payer le truc, pis après ben forcément j’avais des dettes. Et c’est là que je me suis dit ‘’bon, il faut que je me fasse aider. Il faut que je paye mes dettes’’».* Indirectement, les propos que tient Valérie expliquent aussi en quoi le manque de ressources économiques peut être un frein à la formation et/ou à l’accès à l’emploi. Nous y reviendrons dans le chapitre suivant en analysant les différents freins à l’emploi rencontrés par les personnes qui ont été interrogées qui s’inscrivent dans des situations temporaires mais répétées de pauvreté.

[639] Damon Julien, « Pauvreté laborieuse et protection sociale. Pour une transformation en profondeur des prestations sociales », *Art.cit.*, p. 45.

[640] Nous rappelons que l’INSEE considère un individu comme pauvre lorsqu’il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur à un certain seuil, le seuil de pauvreté monétaire. Ce seuil correspond à 60 % du niveau de vie médian de la population française. En 2008, il était égal à 949 € par mois pour une personne seule.

[641] Voir la circulaire de la DGAS/1 C n° 2001-636 du 24 décembre 2001 relative à la revalorisation du revenu minimum d’insertion au 1er janvier 2002 consultable en ligne à l’adresse suivante : http://social-sante.gouv.fr/fichiers/bo/2002/02-04/a0040362.htm.

Par ailleurs, lorsqu'elle débute sa formation, Valérie habite à Nantes dans un appartement du parc privé. Elle vit en couple avec un homme entre 2000 et 2002, mais sur lequel nous avons réussi à recueillir peu d'informations. Suite à leur séparation, son ex-compagnon se suicide et Valérie enchaîne les *« galères »*, selon ses dires. Par exemple, elle se fait agresser en allant retirer de l'argent et sa voiture prend feu. Néanmoins, puisqu'elle est en emploi, même en faisant quelques heures ou des mi-temps, son revenu d'activité augmente progressivement. Il oscille entre 500 et 700 € au cours des années 2003 et 2004 : *« Après mon année de stage, j'ai fait des petites heures parce qu'en fait quand on parlait de revenus de pauvres on va dire [elle sourit] et ben c'est tous les animateurs de la Ville. Ils touchent 500 € par mois. Voilà donc quand tu travailles pour la Ville si tu fais du périscolaire, tu dois toucher 300 €, et si tu fais périscolaire plus centre de loisirs, ben ça te reviens, ouais t'as un revenu, le plus que je peux décrocher, c'est à peu près euh [elle inspire] ouais 700 € par mois. Voilà. Entre 500 et 700 euros ».*

Entre 2005 et 2006, elle obtient ensuite des contrats de travail à temps plein et voit son revenu d'activité croître aux alentours du SMIC. Enfin, depuis sept ans, c'est-à-dire depuis qu'elle a signé un CDI de 33h50, son revenu d'activité est stable. Il atteint 1 300 € nets par mois.

Ainsi, progressivement et comme nous l'avons également observé grâce aux résultats de l'analyse quantitative, travailler plus et se maintenir en emploi va de pair avec une augmentation des ressources économiques des ménages. En effet, entre les années 2008 et 2011, nous avons vu que le revenu médian des foyers s'inscrivant dans un parcours de sortie consolidée de la pauvreté est respectivement passé de 760 € par mois en 2008, à 1 129 € en 2009, à 1 145 € en 2010 pour atteindre 1 178 € en 2011. En quatre ans, il a été multiplié par 1,5. Dans le cas de présence, en cinq ans, au fur et à mesure de l'augmentation de la durée de travail hebdomadaire de Valérie, son revenu d'activité s'est élevé progressivement. Il est de 406 € par mois en 2002, il oscille entre 500 et 700 € au cours des années 2003 et 2004, il atteint 1 100 € en 2005 et 2006 et il s'est stabilisé à 1 300 € nets depuis l'année 2007. En outre, dans le cas de Valérie, on peut supposer qu'une relation existe entre le type de contrat de travail qu'elle a et son maintien hors d'une situation de pauvreté.

6.1.3.3. Le type de contrat de travail : un facteur de maintien hors de la pauvreté

Entre les années 2002 et 2007, Valérie a obtenu des contrats de travail de différente nature. Elle a d'abord été stagiaire, puis a obtenu des CDD et a enfin signé un CDI au sein de l'association où elle est employée. Progressivement, elle a donc eu accès à un CDI qui lui offre une stabilité professionnelle, dans le sens où il lui permet de se maintenir durablement en emploi et d'avoir un revenu d'activité mensuel fixe. Quand je la rencontre, elle estime avoir de très bonnes conditions de travail, elle aime son métier et dit se sentir reconnue dans ce qu'elle fait.

Bien qu'elle dise être *« contente »* de sa situation économique, un projet professionnel, qui confirme son rapport à l'avenir et les dispositions acquises dans l'enfance, lui tient à cœur. Puisqu'elle a obtenu le DEFA, elle aimerait devenir directrice d'une association ou d'un centre socioculturel, et par là même augmenter son revenu d'activité (ou son taux horaire de rémunération). Elle désire cependant attendre que ses enfants aient grandi pour consacrer plus de temps à sa carrière professionnelle.

Quand je la rencontre, elle est en CDI depuis sept ans. Au cours de l'échange, elle n'a pas explicitement parlé des effets qu'a eus l'obtention du CDI sur son quotidien. Néanmoins, en observant les différents changements qui sont intervenus dans sa trajectoire depuis, nous pouvons conclure qu'une des conditions de l'aboutissement du processus de sortie de la pauvreté réside dans l'obtention de ce type de contrat de travail. Pour autant, le CDI ne permet pas à lui seul d'expliquer cette évolution. D'autres facteurs, tels que sa mise en couple avec un homme, salarié en CDI à temps plein et le soutien de son réseau familial, sur lesquels nous allons revenir, doivent également être pris en compte. Cependant, si nous nous interrogeons sur les effets qu'a l'obtention d'un CDI sur son processus de sortie de la pauvreté, c'est aussi parce que les enquêtés qui font des allers-retours entre situation de pauvreté et de non-pauvreté parlent du CDI comme du type de contrat de travail rêvé. S'ils désirent en obtenir un c'est pour avoir de nouvelles possibilités tant sur le plan économique que sur le plan des conditions de vie, résidentielles et familiales. Sous cet angle, le cas de Valérie est exemplaire puisqu'elle accède précisément à de nouvelles conditions de vie à partir du moment où elle a pour partenaire un compagnon qui bénéficie, comme elle, d'un CDI.

Valérie s'est pacsée en 2009, puis elle a eu deux enfants : le premier en 2009 et le second en 2011. En 2010, elle est devenue propriétaire. D'après Clément Schaff, puisqu'en « l'absence d'apport, de contrat de travail suffisamment sûr ou de garantie extérieure,

les ménages se voient refuser un crédit »[642] d'accès à la propriété, l'obtention d'un contrat de travail en CDI n'est pas sans relation, ici, avec l'accès à la propriété. Comme le souligne Jeanne Lazarus, « faire crédit est [en effet] une activité risquée et les prêteurs cherchent sans cesse les meilleurs moyens de prévenir les défaillances de remboursement [en sélectionnant] les futurs bons payeurs »[643]. Quand je la rencontre, Valérie estime que les ressources économiques de son ménage lui permettent d'être propriétaire et de vivre correctement en gérant convenablement son budget sans se sentir dépendante des aides de la CAF : *« On n'a pas des gros revenus hein et on a tous les deux à peu près, moi, j'ai un peu moins que lui, je dois avoir 1 300 euros nets de salaire, lui 1 400 - 1 500 mais même un français moyen, si on fait attention à ce qu'on fait, voilà, on peut arriver à être propriétaires. On peut arriver à avoir une vie normale quoi sans aide »*. En opposition à sa vision des logements en HLM, Valérie définit son cadre de vie actuel et l'ensemble des ressources relationnelles qu'il lui procure de manière positive : *« Si j'ai besoin d'une échelle, je ne vais pas acheter une échelle hein […] je vais chez le voisin prendre l'échelle. Voilà et pis tout est comme ça quoi »*. Néanmoins, si Valérie ne se sent plus dépendante vis-à-vis des aides qui lui sont versées par la CAF, ce n'est pas pour autant qu'elle est en mesure de faire tout ce qu'elle désire. Elle précise que le fait qu'elle soit propriétaire entraîne des restrictions en termes de loisirs.

De plus, quand je la rencontre, les membres de sa famille ont la possibilité de consommer régulièrement des légumes contrairement, à ce qui se passait quand elle était étudiante et qu'elle mangeait beaucoup de féculents. Elle peut donner des bains à ses enfants et les ressources financières de son ménage lui permettent d'accéder à la fois aux besoins primaires et aux loisirs. En effet, selon ses dires, *« quand il va falloir aller je ne sais pas dans un parc parce qu'elle [sa fille] a envie d'aller à un zoo et tout ben voilà, on va y aller »*. Contrairement à la période où elle était bénéficiaire du RMI, depuis qu'elle a obtenu un CDI et depuis qu'elle est mère, Valérie a davantage recours aux soins médicaux : *« Quand j'étais au RSA et tout ça je n'ai pas fait beaucoup de démarches de santé. J'ai plutôt laissé les choses comme ça. Et pis ben là avec les enfants […] depuis le deuxième là, ça y est, je me suis dit ''bon, il faut que je fasse des examens'' […] et à la fin du mois ouais là, j'ai eu des dépenses de fou quoi. 400 € à payer, des trucs, t'avances, les radios, les machins »*.

Plus encore, depuis que sa situation professionnelle est stable et qu'elle est pacsée, Valérie qui cherche toujours à épargner. Si elle mettait 30 à 50 € de côté chaque mois quand

[642] Schaff Clément, « Faut-il encourager l'accession à la propriété ? », *Regards croisés sur l'économie*, n° 9, 2011/1, pp. 120-129.
[643] Lazarus Jeanne, « L'épreuve du crédit », *Sociétés contemporaines*, n° 76, 2009/4, pp. 17-39.

elle était bénéficiaire du RMI, elle dit aujourd'hui placer 300 € par mois et a souscrit à différents types d'assurances (assurance vie, assurance retraite). Son inscription dans des situations professionnelle et familiale stables lui permet d'avoir un rapport plus serein à l'avenir. Elle parle en effet de transmission intergénérationnelle : « À côté de ça, est-ce que vous avez la possibilité de mettre de l'argent de côté ? *Oui.* Vous allez pouvoir mettre combien de côté tous les mois ? *Moi de mon salaire euh, ouais, c'est à peu près, je mets 200 € par mois de côté. Et encore il y a d'autres choses que je remets de côté aussi. J'ai des contrats en fait bon je suis quelqu'un d'économe hein. [Elle sourit]. Disons que j'ai des contrats avec des assurances, aussi bien assurance retraite que aussi bien, en plus. Donc j'ai des prêts retraite où je mets aussi de l'argent. Donc ouais en, grosso modo, on va dire euh, pis j'ai une assurance vie aussi qui me permet de capitaliser de l'argent pour mes enfants après pour des projets de vie, donc oui ça fait à peu près euh, peut-être du coup, ça fait 100 € de plus, 300 € que je place ».*

Enfin, contrairement à la période où elle était bénéficiaire du RMI, depuis qu'elle est en CDI et en couple, Valérie ne considère plus être dépendante des aides qui lui sont versées par la CAF[644] : « Que pensez-vous du montant de ces aides de la part de la CAF ? *Euh moi personnellement je dirais même que euh, je n'en ai pas besoin [Elle sourit] ».* Elle estime que son ménage aurait pu se passer de la prime pour la naissance reçue pour chacun de ses enfants. Dès lors, elle remet en question la logique du versement des allocations familiales de la CAF, dans la mesure où celles-ci sont versées à tous les ménages sans conditions de ressources : *« C'est énorme 800 € [de prime de naissance] qui tombent parce que t'as un bébé. C'est vrai qu'un enfant ça coûte de l'argent, mais quand tu as déjà des revenus très importants euh... ce n'est pas la peine ».* En ce sens, Valérie « s'éloigne » progressivement des institutions d'aide et d'action sociale, et notamment de la CAF. Par exemple, elle dit ne pas savoir si son ménage peut bénéficier de bons vacances auprès de la CAF, ce qui laisse supposer qu'elle a retrouvée une autonomie financière. En outre, le fait que son ménage ne bénéficie que des allocations familiales de la part de la CAF rejoint les résultats obtenus à partir de l'enquête quantitative. Dans le chapitre 4, nous avons en effet vu que les foyers allocataires de la CAF qui s'inscrivent dans un parcours de sortie consolidée de la pauvreté ont été de plus en plus nombreux à ne percevoir que des prestations familiales entre 2008 et 2011.

[644] D'après Georg Simmel, « les pauvres, en tant que catégorie sociale, ne sont pas ceux qui souffrent de manques et de privations spécifiques, mais ceux qui reçoivent assistance ou devraient la recevoir selon les normes sociales ». Simmel Georg, *Les pauvres*, *Op.cit.*, p. 15.

Si la durée hebdomadaire de travail, le revenu d'activité (ou le taux horaire de rémunération) et le type de contrat de travail sont les principaux facteurs du processus de sortie de la pauvreté, dans le cas de Valérie, d'autres s'y ajoutent : la présence et le soutien d'un réseau familial, de réseaux de sociabilité et le mode de vie conjugal.

6.1.4. Le réseau familial et la mise en couple : des remparts face à la pauvreté

6.1.4.1. La famille : une protection et un soutien

Valérie a été accompagnée par ses proches tout au long de son parcours de vie, y compris par ses parents qui avaient peu de ressources financières lorsqu'elle était enfant. Les exemples présentés ci-dessous en témoignent. En fonction des périodes de sa vie, la famille et les amis de Valérie l'ont en effet soutenue soit sur le plan matériel, soit sur le plan affectif ou de manière plus symbolique. C'est donc en ce sens que nous parlons du réseau familial et des réseaux de sociabilité comme d'une protection face à la pauvreté, mais aussi comme d'un soutien dans le processus de sortie de la pauvreté. Au cours de l'entretien, Valérie utilise dix fois le terme *« parents »* et dix fois celui de *« famille »*. Au regard de leur fréquence d'apparition dans son discours, à eux seuls, ces termes permettent de mettre en évidence la place que tient la famille dans son parcours de vie.

Lorsqu'elle est lycéenne, ses parents l'encouragent dans ses études. Ils l'aident ensuite à acheter une voiture et sont également présents pour financier ses frais de nourriture lorsqu'elle est à la faculté. Malgré la faiblesse de ses ressources, à l'université, Valérie n'est pas isolée socialement. Elle a des amis et développe avec eux tout un système d'échanges et de dons et contre-dons, basé sur la solidarité.

À partir du moment où elle est demandeuse d'emploi et bénéficiaire du RMI, elle se sent stigmatisée[645], y compris lorsqu'elle est en famille : *« C'est une situation où t'as besoin de, ben tu as un peu besoin, c'est comme une maladie ou quelque chose, t'as besoin d'être, de le vivre seule en fait ton truc »*. À cette période de sa vie, elle dit se sentir mal à l'aise face à ses proches et n'a aucune envie de répondre aux questions qu'ils lui posent par rapport à l'emploi : *« Moi, je ne supportais pas de ne pas travailler hein. Donc oui là j'ai eu une période très isolée hein » ; « Même les gens que tu aimes bien dans ta famille, tu ne vas plus les voir parce qu'ils te posent toujours des questions auxquelles tu n'as pas envie de répondre »*. Progressivement, elle se replie sur la sphère domestique. Ses propos font

[645] Paugam Serge, « Science et conscience de la pauvreté », *L'Économie politique*, n° 26, 2005/2, pp. 66-79.

apparaître une relation entre la dégradation de sa situation économique et l'intensité de son isolement social. Comme le dit Jean-François Serre, « l'isolement social [est en effet] un risque qui expose chacun d'entre nous, et notamment les plus fragiles, les plus pauvres et les plus âgés, à une nouvelle souffrance sociale, celle de la solitude subie »[646].

Les propos de Valérie laissent aussi deviner l'apparition de problèmes de santé, tels que la dépression. D'ailleurs d'après les psychiatres Philippe Thomas et Cyril Hazif-Thomas, les personnes qui ont de faibles revenus sont plus particulièrement prédisposées aux troubles dépressifs[647]. Comme Esther, citée par Joseph Confavreux[648], qui refuse que son fils aille à des anniversaires car elle n'a pas les moyens de rendre la pareille, Valérie n'est pas en mesure de faire les mêmes activités que les autres. Elle s'auto-exclut et passe davantage de temps seule : « *Je ne voulais voir personne. Pis bon, c'est pareil […] quand tu n'as pas d'argent de toute façon euh, moi, je n'avais pas d'argent à dépenser donc déjà je ne pouvais pas sortir, je ne pouvais pas suivre les autres de toute façon donc déjà c'était réglé* ». Bien qu'elle soit gênée en présence de ses proches, ces derniers sont présents pour l'aider : « *les mains tendues elles sont là, ta famille, elle est là pour toi mais ils ne peuvent rien faire au niveau du travail* ».

En outre, Valérie insiste sur les solidarités familiales qui se développent automatiquement autour d'elle à certaines occasions (déménagements, amélioration de la qualité de l'habitat) : « *Tu dois déménager ben tu ne paies pas de camion, tu ne paies pas des gens pour te déménager, des choses comme ça. Ta famille, tes cousins, tes amis, ils sont là quoi* ». Elle montre indirectement que les « *coups de main* » dont elle bénéficie de la part de sa famille et de ses réseaux de sociabilité constituent une protection, un support et un soutien qui permet d'affronter les difficultés quotidiennes[649]. Contrairement aux personnes qui sont isolées socialement, elle jouit d'avantages qui lui permettent de ne pas dépenser d'argent quand elle est confrontée à certaines situations. Elle explique par exemple ne pas avoir besoin d'acheter régulièrement de vêtements pour ses enfants puisque ses cousines lui en donnent.

L'entretien montre aussi le soutien financier que lui procure son réseau familial. Au moment des fêtes de fin d'année, ses proches achètent de nombreux cadeaux de Noël à ses

---

[646] Serres Jean-François, « Perspectives et retours d'expériences. Une mobilisation nationale contre l'isolement : la dynamique MONALISA », *Gérontologie et société*, n° 149, 2016/1, pp. 155-167.

[647] Thomas Philippe, Hazif-Thomas Cyril, « Les nouvelles approches de la dépression de la personne âgée », *Gérontologie et société*, n° 126, 2008/3, pp. 141-155.

[648] Confavreux Joseph, « Comment vivre avec 433 euros par mois », *in* Beaud Stéphane, Confavreux Joseph, Lindgaard Jade, *La France invisible*, Paris, La Découverte, 2006, pp. 333-345.

[649] Eme Sandrine, Pagès Alexandre, « Pauvreté, précarité économique et vie familiale. Quelques éléments de réflexion issus des résultats d'une enquête locale », *Recherches familiales*, n° 6, 2009/1, pp. 131-142.

enfants : *« Il y a suffisamment de moments dans la vie où franchement elle [sa fille] est gâtée aussi de l'extérieur. Donc, nous, on en remet pas trop une couche non plus parce que je trouve que c'est complètement stupide. Donc, au contraire, quand elle a déjà sept cadeaux, nous, on ne va pas acheter un cadeau de Noël à notre fille tu vois, parce que vient un moment où il faut arrêter »*. Notons ici l'expression d'une forme de rejet de la société de consommation de la part de Valérie. Nous reviendrons sur ce point en abordant les pratiques qu'elle développe pour se maintenir hors d'une situation de pauvreté.

Enfin, quand elle évoque l'achat de la maison, Valérie fait de nouveau allusion à l'intervention de ses parents. Pour qu'elle soit en mesure de diminuer le nombre d'années de remboursement de son crédit, ils lui ont prêté 15 000 €, conformément au souci d'économiser qu'ils ont toujours manifesté et qu'ils lui ont transmis : « *Le prêt, il aurait été possible hein que je paie tout mais c'était euh par souci, ben c'est pareil, ils ont la même logique que moi mes parents de toute façon, ils m'ont éduquée donc ben l'idée, c'est ça, c'est euh ouais, on essaye de réduire en, [elle sourit] au minimum les frais de banque et tout à payer, donc effectivement mes parents m'ont donné 15 000 euros »*.

Ainsi, le réseau familial et les réseaux de sociabilité dans lesquels s'inscrit Valérie représentent une protection et un support face à la pauvreté, mais aussi un soutien pour sortir de cette situation. Néanmoins, sa mise en couple n'est pas non plus sans effet sur le maintien de son ménage hors de la pauvreté.

6.1.4.2. Quand la mise en couple est synonyme de bi-activité protectrice

Valérie a rencontré son compagnon en 2008. Entre eux, les choses sont allées très vite. Ils ont eu un premier enfant en 2009, ont acheté une maison en 2010 et ont donné naissance à un deuxième enfant en 2011. La mise en couple de Valérie n'a pas directement contribué à sa sortie de la pauvreté, puisque comme nous l'avons vu elle était déjà sortie de cette situation avant de rencontrer son conjoint. En revanche, au regard des caractéristiques socio-économiques de son conjoint, nous faisons l'hypothèse que la constitution du couple représente, au même titre que l'obtention de son CDI, un des facteurs qui contribue au maintien de son ménage hors de la pauvreté, et ce pour plusieurs raisons. Premièrement, parce qu'au moment où Valérie rencontre son compagnon, ce dernier est en emploi et y est encore au moment de l'échange. Il est informaticien et a un revenu d'activité. En ce sens, il représente un avantage pour Valérie puisqu'il gagne mieux sa vie qu'elle. Deuxièmement, sa situation professionnelle est stable. Troisièmement, parce que Valérie précise qu'il est aussi

en mesure d'épargner et que son niveau d'épargne est plus élevé que le sien : *« Et comme moi je place, comme je te disais, je place de l'argent tous les mois, lui, il a un autre parcours de vie donc il place plus. Il a déjà plus d'argent que moi »*.

Ainsi, si la mise en couple n'est pas toujours synonyme d'amélioration du niveau de vie d'un ménage, en fonction de la forme qu'elle prend (couple de travailleurs, durée hebdomadaire de travail, taux horaire de rémunération et stabilité de la situation professionnelle des membres qui le composent), elle peut contribuer à préserver de la pauvreté. Sophie Ponthieux indique en effet que « le risque de pauvreté, à caractéristiques de l'emploi données, est plus ou moins atténué ou aggravé par les configurations familiales : par exemple, le risque de pauvreté d'un actif occupé à temps complet toute l'année varie de 2 % s'il a un conjoint actif et également occupé à temps complet toute l'année, à 25 % s'il vit avec un conjoint inactif »[650]. C'est d'ailleurs ce que nous avons montré grâce à l'analyse quantitative. Quand elle est associée à la bi-activité, c'est-à-dire à la présence de deux travailleurs au sein d'un ménage qui se maintiennent de manière conjointe en emploi plusieurs années consécutives, la mise en couple contribue à inscrire les foyers allocataires de la CAF dans un parcours de sortie consolidée de la pauvreté.

Ainsi, au regard du cas de Valérie, nous sommes en mesure de confirmer le rôle protecteur de la bi-activité, dès lors que les membres présents au sein du ménage occupent un emploi stable rémunéré au-dessus du SMIC, que ses membres travaillent à temps plein ou non. Mais la durée hebdomadaire de travail d'une personne n'est pas sans lien avec son statut social et ses ressources scolaires. Dans ce cadre-là, Tania Angeloff parle d'ailleurs de temps partiel nécessairement associé à un « salaire partiel »[651]. Si nous considérons que le processus de sortie de la pauvreté de Valérie est « abouti » c'est donc parce que les membres de son ménage sont en capacité de se maintenir durablement hors de cette situation. Il est en effet composé d'un couple avec enfants dont les deux membres en âge de travailler sont en emploi stable (CDI) à temps plein et dont le niveau de vie est supérieur au revenu médian des ménages de la population française, fixé à 20 150 euros en 2014[652].

En outre, le revenu du ménage permet à Valérie d'épargner, de se nourrir et de partir en vacances, d'accéder à la propriété, d'avoir le sentiment de ne pas être dépendante des aides versées par la CAF et de ne plus l'être effectivement. Enfin, en cas de problème, le couple peut bénéficier d'un soutien familial. En ce sens, le ménage de Valérie se situe dans la

[650] Ponthieux Sophie, « Les travailleurs pauvres : identification d'une catégorie », *Art.cit.,* p. 101.
[651] Angeloff Tania, « Des miettes d'emploi : temps partiel et pauvreté », *Art.cit.*, p. 55.
[652] Voir les données issues du site internet de l'INSEE à niveaux de vie médians selon le type de ménage en 2014 à l'adresse suivante : https://www.insee.fr/fr/statistiques/2416863.

« zone d'intégration »[653] définie par Robert Castel, qui se caractérise par « l'association travail stable-insertion relationnelle solide »[654].

Michel et Marie ont également connu une situation de pauvreté. Les facteurs qui expliquent qu'ils ont réussi à s'extraire de cette situation s'apparentent à ceux que nous avons identifiés dans le cas de Valérie. Néanmoins, les ménages cumulent différents désavantages. En conséquence, certains éléments freinent l'efficacité du processus de sortie de la pauvreté.

6.2. Quand les mêmes facteurs ont les mêmes effets

6.2.1. L'exemple de Michel et Sylvie : « je ne fais que de l'intérim »

Michel Lasco est né, selon ses dires, dans la *« campagne profonde »* du département du Morbihan, en région Bretagne, en 1959. Quand je le rencontre, le 16 juillet 2013, il a 54 ans. Sylvie, son épouse, est née en 1964 et a grandi dans une cité HLM nantaise. Leurs pères respectifs avaient le certificat d'études primaires et étaient ouvriers. Sans diplôme, la mère de Michel était femme au foyer, celle de Sylvie avait un diplôme en administration et était employée de mairie. Quand je les rencontre, leurs parents sont décédés.

Comme Valérie, Michel et Sylvie sont issus d'un milieu modeste. Leurs parents leur ont transmis des valeurs de gauche et, à ce titre, ils se qualifient *« d'enfants de socialo »*, disent avoir voté pour François Hollande lors de l'élection présidentielle de 2012 et se plaisent à croire que leurs enfants votent aussi socialiste. Parmi les valeurs qui leur ont été transmises, ils insistent sur la solidarité, l'entraide et le partage, le respect de l'autre et de l'environnement, ainsi que sur l'honnêteté. Quand je les rencontre, ils sont bénéficiaires des Restos du Cœur. Auparavant, Michel a été bénévole dans cette association et aimerait à nouveau l'être une fois retraité. Ils ne font partie d'aucun syndicat et ne sont bénévoles au sein d'aucune autre association. Ils ne sont encartés dans aucun parti politique. Michel a été bénévole au sein du parti socialiste lors de la campagne présidentielle de Ségolène Royal.

Le rapport aux études et au savoir ainsi qu'à l'argent et au travail est proche de celui de Valérie. Au regard de l'évolution du contexte économique, social et politique français, ils désirent que leurs enfants fassent des études et ils mettent en relation les études réalisées avec leur avenir professionnel. Comme Valérie qui se qualifie *« d'économe »*, Michel et Sylvie expliquent qu'ils ne sont pas *« des gens dépensiers »*. Les mois où ils sont en capacité d'épargner, ils placent de l'argent et ne cherchent pas à consommer davantage. Leurs propos

[653] Castel Robert, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, *Op.cit.*, p. 17.
[654] *Ibid.,* p. 17.

mettent en évidence un attachement à la valeur travail. Parmi les personnes dont l'état de santé leur permet de travailler[655], ils font une distinction entre celles qui travaillent ou cherchent à travailler et celles qui tirent des avantages du système des aides : *« [Lui] : Non pis j'estime que tant qu'on peut travailler, j'travaille. J'vais pas aller profiter euh, pas dire ben oui j'vais me contenter de toucher 900 € et pis j'vais demander à droite à gauche, taper aux portes »*.

Michel a grandi au sein d'une famille nombreuse où la répartition des rôles, traditionnellement féminins et masculins, est très présente. Son père est assez autoritaire, si bien que malgré les faibles ressources économiques de ses parents, comme il le dit, il manque davantage d'amour que *« de manger »*[656]. Il a trois frères et trois sœurs. L'aîné de ses frères est décédé. En raison de conflits familiaux, il ne voit plus les membres de sa famille et n'a plus de contact avec eux depuis plus de quinze ans. Il sait simplement que la majorité habite le Morbihan. De son côté, Sylvie a deux frères et une sœur. Son frère aîné est technicien de surface dans une entreprise de nettoyage, sa sœur cantinière, et son autre frère chauffeur-livreur-routier. Tous habitent le département de Loire-Atlantique. Contrairement à Michel, les liens qui unissent Sylvie à ses frères et sœurs sont très forts.

Michel et Sylvie sont mariés depuis quinze ans mais ils vivent en couple depuis trente-trois ans. Le couple a eu quatre enfants, deux sont encore à sa charge. L'aîné est né en 1984. Il est Conseiller principal d'éducation (CPE), habite une des communes de l'agglomération nantaise, est pacsé avec une institutrice et père d'un enfant. Sylvie le qualifie *« d'écolo »*. Leur première fille est née en 1989. Elle a fait des études agricoles et est transformatrice de lait. Elle est également pacsée. Son conjoint est pépiniériste-paysagiste. Les deux aînés *« gagnent très bien leur vie »*, selon les dires de Michel et Sylvie. La deuxième fille du couple est née en 1994. Elle prépare un brevet professionnel de coiffure et perçoit 600 € par mois. La cadette est née en 1998. Déscolarisée quand je la rencontre, elle désire intégrer une 3ème professionnelle « métiers de la mode » à la rentrée prochaine. Les deux dernières filles habitent avec Michel et Sylvie.

Michel a un CAP de cuisinier et Sylvie a obtenu le brevet des collèges, en 1979. Elle a arrêté ses études en première S, pour s'installer avec son mari. Comme Michel a un diplôme

[655] Robert Castel distingue également deux catégories de personnes qui relèvent de l'intervention sociale : celles inaptes au travail (il parle « d'handicapologie ») et celles aptes au travail représentées par « la figure de l'indigent valide ». Castel Robert, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, *Op.cit.*, pp. 39 à 47.

[656] La vie en milieu rural permet à ses parents d'autoproduire : de faire un potager, un verger et d'élever des animaux (lapins, poules, canards).

qui débouche a priori sur une activité professionnelle, Sylvie a donc pu penser qu'elle allait s'installer avec un conjoint qui exercerait cette profession, elle, acceptant un avenir plus indéterminé. D'après l'enquête bien connue de Michel Bozon et de François Héran qui porte sur la formation du couple et le choix d'un conjoint, il existe une relation entre l'âge de fin d'études des femmes et l'âge de leur mise en couple. En effet, selon ces auteurs, « plus une femme termine ses études tôt, plus elle fréquente tôt son futur conjoint »[657]. Compte tenu de la dynamique des rapports de genre, à l'époque, il semblait normal pour Sylvie de prendre en compte les projets professionnels de Michel dans son choix. Elle entrevoyait probablement dans la mise en couple avec un homme en voie d'autonomie, la possibilité de sortir de son milieu familial, en accélérant la transition vers l'âge adulte. En effet, comme le soulignent les auteurs de l'ouvrage intitulé *La formation du couple*, « bien que précoces, [l]es rencontres de lycéennes paraissent très réfléchies : […] [car] dans trois rencontres de lycéennes sur cinq, l'homme fréquenté n'appartient plus à l'univers scolaire »[658]. Par ailleurs, l'arrivée d'un enfant pouvait, dans un premier temps, constituer une occupation pour Sylvie. La jeune femme ne mesurait pas à ce moment « le prix social et culturel de la vie conjugale »[659] selon l'expression de François de Singly, c'est-à-dire la « perte » potentielle que représentait cet arrêt des études.

Quand je le rencontre, Michel travaille de nuit et n'a pas de problèmes de santé. Il réalise des missions d'intérim à temps complet, en tant qu'agent de quai depuis environ huit mois. En fonction des mois, son revenu d'activité varie mais il s'élève en moyenne à 1 700 € nets. Malgré ses conditions de travail[660] (température peu élevée dans l'usine, charges à soulever, position debout) son activité lui plaît. Depuis l'année 2010, Sylvie est en arrêt maladie. Elle touche 830 € d'aides par mois. Suite à une opération du canal carpien, elle fait de l'algodystrophie[661]. Avant elle était agent de service dans une maison de retraite, en CDI à temps plein.

Michel et Sylvie sont locataires d'un petit pavillon du parc social. Ils s'y sont installés récemment et habitent le quartier Hauts-Pavés-Saint-Félix. Ils sont satisfaits de leur logement (taille, qualité de l'habitation, prix) et de leur cadre de vie (quartier résidentiel *« vachement*

[657] Bozon Michel, Héran François, *La formation du couple*, Paris, La Découverte, 2006, p. 148.
[658] *Ibid.*, p. 152.
[659] De Singly François, *Fortune et infortune de la femme mariée*, Paris, PUF, 1987.
[660] Gollac Michel, Volkoff Serge, *Les conditions de travail*, Paris, La Découverte, 2007.
[661] « Longtemps appelé syndrome ''épaule-main'', l'algodystrophie est un ensemble de symptômes atteignant plusieurs articulations du membre supérieur après un traumatisme ou une intervention chirurgicale, sans relation avec l'acte lui-même », voir le site internet de l'Institut français de chirurgie de la main à l'adresse suivante : http://www.institut-main.fr/algodystrophie/

sympa » et *« calme »)*. Le montant mensuel de leur loyer s'élève à 356 €. Ils perçoivent mensuellement 192 € d'allocations familiales pour leurs filles et ne bénéficient que de cette aide de la part de la CAF. Bien que leurs ressources économiques soient supérieures au plafond de revenus fixé par les Restos du Cœur, ils y sont inscrits et bénéficient d'une aide alimentaire qui va prendre fin. Quand je les rencontre, ils estiment qu'ils *« pourrai[en]t faire sans »* les aides de la CAF et sans celles des Restos du Cœur. Néanmoins, en raison de la variation mensuelle du revenu d'activité de Michel, le couple met alternativement jusqu'à 400 € de côté par mois ou pioche dans son épargne pour vivre. Pour cette raison, ils envisagent de faire une nouvelle demande d'aide aux Restos du Cœur, après l'été.

Michel et Sylvie ne pensent plus à devenir propriétaires. Ils souhaitent avoir d'autres petits-enfants. Ils aimeraient que leur plus jeune fille obtienne un baccalauréat professionnel dans les métiers de la mode, que leur deuxième fille ait son brevet professionnel et que Michel signe un CDI à temps plein dans l'entreprise où il travaille.

Ce sont les bénévoles des Restos du Cœur de La-Chapelle-sur-Erdre qui m'ont transmis les coordonnées téléphoniques de Michel. Nous fixons un rendez-vous à son domicile, le mardi 16 juillet 2013. Lorsque j'arrive chez lui, ni lui ni son épouse ne sont présents. C'est leur plus jeune fille qui m'accueille en m'expliquant qu'*« ils sont partis faire des courses à Lidl, en tram »*. J'attends derrière la maison. S'y trouvent un petit terrain avec quelques arbres fruitiers. Je note aussi la présence d'une réserve d'eau reliée à la gouttière de la maison. En attendant ses parents, je discute avec la jeune fille. Elle fume. Nous parlons de ses études, de ses dernières vacances, des garçons et de ses loisirs. Après quarante-cinq minutes d'attente, ses parents arrivent. Pendant qu'ils rangent leurs courses et fument chacun une cigarette, je m'assieds sur le canapé du salon, qui est essentiellement composé de meubles en bois de pin. Dans le meuble-télé sont rangés une bonne centaine de CD et les Lasco ont une télévision écran plat d'un mètre de diagonale. Juste à côté du meuble télé, une statuette de Coluche est posée au sol. Nous débutons l'entretien assez rapidement. La présence du dictaphone ne semble pas poser de problème. Une fois l'entretien terminé, leur fille, coiffeuse, arrive. Nous discutons du fait qu'elle travaille au noir et des différents thèmes abordés au cours de l'échange. Tout au long de l'entretien, Michel et Sylvie apportent des réponses qui se complètent et s'enrichissent les unes les autres. Une grande complicité était observable entre eux (jeux de regard).

En étudiant le cas de Michel et Sylvie, nous allons voir quand et pour quelles raisons leur ménage est entré dans une situation de pauvreté et comment il en est sorti. Nous verrons que des facteurs professionnels, familiaux et relationnels proches de ceux qui ont joué pour

Valérie sont intervenus pour les aider à rebondir. Quand je les rencontre, Michel et Sylvie se qualifient de *« chanceux »*. Nous expliquerons pourquoi et nous montrerons en même temps pour quelles raisons le processus de sortie de la pauvreté ne semble pas terminé.

6.2.1.1. Un petit changement professionnel aux grandes conséquences économiques

Michel est scolarisé dans des écoles publiques rurales de la commune où il a grandi. Plutôt mauvais élève parce que *« faignant »* selon ses dires, il qualifie sa scolarité en primaire de *« calvaire »*. Au collège, il ne redouble pas mais dit ne pas avoir *« avancé bien vite »*. Il n'obtient pas le brevet des collèges. Plus manuel qu'intellectuel et désirant entrer rapidement dans la vie active, il s'inscrit en CAP cuisine. Pendant deux ans, il suit des cours théoriques au Centre de formation d'apprentis (CFA) de Rennes et est employé au sein d'un restaurant à Redon. Pendant son apprentissage, il aide financièrement ses parents. En 1980, il obtient son CAP et entre sur le marché du travail. Il est d'abord salarié dans la restauration en CDD à temps plein, rencontre son épouse et arrête son activité de cuisinier pour construire une vie de famille. De 1981 à 1982, il est ouvrier dans le Morbihan.

En 1982, Michel emménage à Nantes avec Sylvie dans un appartement du parc privé, situé dans le Centre-ville. Au fur et à mesure que les enfants naissent, ils déménagent. Ils changent quatre fois de résidence principale, dont trois fois dans le quartier Nantes Nord et habitent le parc social depuis leur premier déménagement. On constate donc ici des motifs de mobilité résidentielle en relation avec la surface du logement et la naissance des enfants. Comme la majorité des ménages locataires du parc social, ils se maintiennent en HLM de nombreuses années[662]. En outre, comme l'indique Claire Kersuzan, leur mobilité résidentielle n'est pas une « mobilité lointaine correspond[ant] à des raisons professionnelles [mais bien une] mobilité de proximité [qui répond] à une logique de déroulement du cycle familial »[663]. En 1983, le couple déménage, d'abord pour aller vivre en HLM dans le quartier Nantes Nord. Ils y vivent jusqu'en 1985. Ils obtiennent ensuite un logement plus grand et y résident jusqu'en 1997. Bien qu'ils aient de la place, ils disent trouver les parties communes du bâtiment sales et estiment que leurs conditions de logement compliquent leurs trajets avec les enfants (l'ascenseur fonctionne mal, ils habitent au douzième étage et éprouvent des difficultés à monter landaus et poussettes).

[662] Trevien Corentin, « Habiter en HLM : quel avantage monétaire et quel impact sur les conditions de logement ? », *Art.cit.,* p. 35.
[663] Kersuzan Claire, « Changement de logement et naissance des enfants », *Recherches familiales*, n° 6, 2009/1, pp. 7-25.

De plus, au fil des années, la cité ressemble de moins en moins à leur idéal de vie. Ils parlent du non-respect des habitants entre eux, de dégradation de matériel, d'insécurité, d'agressions, d'alcoolisme et de drogues. Si bien qu'en 1997, juste avant la naissance de leur dernière fille, ils déménagent à nouveau et quittent leur troisième appartement pour offrir un meilleur cadre de vie à leurs enfants, habiter une maison et être plus indépendants : *« [Elle] : Et pis en 97 en fait, on a déménagé pour avoir une maison. On en avait marre d'être en appart. Passer d'appart à maison, […] arriver en maison avec des enfants, c'est leur offrir une vie meilleure parce qu'en maison, y'a un jardin, c'est une autre vie qu'en appartement quand même. J'voulais un environnement plus sain et pis un peu mieux. Pis le fait d'être en maison, c'est aussi vouloir un peu d'indépendance ».*

Quand je les rencontre, Michel et Sylvie ont emménagé dans le quartier Hauts-Pavés-Saint-Félix depuis cinq mois. Ils ont quitté leur ancienne maison pour diminuer la taille de leur logement, anticipant ainsi le départ de leurs deux dernières filles, puis pour diminuer les dépenses de loyer, en cas de chômage : *« [Elle] : Celle qui est en coiffure quand elle va partir de la maison, on n'aura plus qu'un gosse à charge. On n'aura plus d'APL. On n'aura plus d'alloc, on n'aura plus rien, plus le droit à rien. Donc moi, j'ai préféré anticiper et me dire : ''Oh là, faut peut-être qu'on s'affole avant que…'' [Lui] : Non pis avec le problème de chômage qui nous est tombé dessus euh… ».* Notons par ailleurs que la remarque de Sylvie met en évidence l'une des causes de la disparition de la base de données de foyers allocataires de la CAF : le départ d'enfant(s) du domicile familial peut fermer le droit à des aides[664].

À leur arrivée à Nantes, en 1982, pendant trois mois, Michel fait d'abord des petits boulots. Par exemple, il est employé au Marché d'intérêt national (MIN)[665] de Nantes en tant que préparateur de commandes. Puis il trouve rapidement un emploi stable. Il obtient un CDI à temps plein et est employé pendant dix-huit ans en tant que chauffeur-livreur au sein d'une entreprise nantaise. Pendant ces années, Sylvie est mère au foyer. Quand ils n'ont que leurs deux premiers enfants, Michel et Sylvie *« y arriv[en]t »* selon leurs dires : *« C'était dur mais on y arrivait »*. À cette époque, Michel est bénévole aux Restos du Cœur. L'été, le couple part en vacances en camping à quatre, puis loue un mobile-home après la naissance du troisième enfant. Pendant ces années-là, ils partent en vacances tous les ans pendant quinze jours et

[664] CAF, CNAF, INSEE, MSA, Réseau Perspicaf, « Pauvreté, bas revenus : apports des données de la CAF », *Art.cit.,* p. 64.

[665] Implanté sur l'Ile de Nantes depuis 1969, le MIN de Nantes est le 1er marché régional français. Il regroupe une centaine d'entreprises et emploie environ 1100 personnes. Ce centre commercial de gros est équipé de quais climatisés. Il comprend cinq secteurs : les secteurs fruits et légumes, produits de la mer, fleurs et plantes, libre-service de gros et magasins spécialisés, et services, courtage et transports. Données issues du site internet du MIN de Nantes à l'adresse suivante : http://www.minnantes.com/images/MIN.pdf.

estiment ne jamais avoir « *été aussi riches que quand [ils avaient] les quatre enfants à la maison* ». Le couple a 600 € d'allocations familiales, des aides au logement et un complément familial. Malgré la faiblesse de leurs ressources, tout se passe sans trop de heurts jusqu'à l'année 2000.

Les premières difficultés commencent quand, à l'âge de 40 ans, à cause d'un problème de genou, Michel est en arrêt maladie. D'après Daniel Bachet, « dans l'esprit de la loi [bien qu'] aucun salarié ne [puisse] être sanctionné ou licencié en raison de son état de santé ou de son handicap »[666], au bout de huit mois, Michel est licencié pour inaptitude professionnelle. Pour reprendre son expression, ce licenciement lui met *« une calotte »* et affaiblit financièrement le couple qui pioche dans ses économies. Michel ne perçoit que 75 % de son ancien salaire, c'est-à-dire 920 €. Toutefois, la prime de licenciement vient compenser la perte de revenu. Michel reste un mois au chômage. Puis considéré comme apte par la médecine du travail, il est réembauché en CDI à temps plein, en tant que chauffeur-livreur. La situation du couple se rééquilibre et Sylvie commence à être en emploi en 2004 quand, dit-elle, *« les grands ont fait des études qui commençaient à coûter cher »*. Elle travaille en tant qu'agent de service dans une maison de retraite en CDD à trois quart temps jusqu'en 2007, puis en CDI à partir de 2008. En raison de problèmes de santé, elle est ensuite placée en arrêt longue maladie au cours de l'année 2010.

En décembre 2011, un petit incident a de grandes conséquences sur le revenu disponible net du ménage. C'est à ce moment-là que le couple connaît une situation de pauvreté. Alors qu'ils sont déjà, disent-ils, *« très juste[s] »* au niveau financier, Michel a un arrêt de travail d'un mois pour cause de maladie. Le temps de faire les démarches auprès de l'assurance maladie, il ne perçoit que 200 € ce mois-ci. Alors que le couple n'a pas d'argent sur son compte, les prélèvements automatiques passent, ils sont à découvert et ont des retards de paiement : *« [Elle] : Ben ce qui s'est passé c'est qu'on était déjà très juste financièrement […] à chaque fois sur le compte et mon mari il a été arrêté un mois pour son genou. Ça fait que pendant un mois il a… T'avais gagné 200 € ce mois-ci. [Lui] : Oui. [Elle] : Et là, du coup, on s'est retrouvé à découvert et en interdit bancaire et tout, et tout, et tout, les chèques refusés. [Lui] : C'est en 2011 qu'on a bien souffert là qu'on était à découvert là et tout […] c'est là vraiment. Un mois de maladie euh pof, ça nous a tué quoi »*. Pendant deux mois, les ressources du couple sont faibles mais progressivement, Michel et Sylvie réussissent à sortir de cette situation. Ainsi, comme l'indique Thibaut de Saint Pol, on s'aperçoit que la

[666] Bachet Daniel, « Des pratiques professionnelles sous tension. L'examen clinique des salariés en médecine du travail », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 188, 2011/3, pp. 54-69.

dégradation de l'état de santé peut être une des causes de l'entrée dans une situation de pauvreté[667].

Au cours de cette période, Michel et Sylvie se considèrent plus précaires que pauvres : d'abord parce qu'ils n'ont pas de dettes, puis parce qu'ils ne vivent pas à la rue. Ils arrivent à se nourrir et savent que cette situation économique est momentanée : *« [Elle] : Non on ne se sentait pas pauvres parce qu'être pauvre c'est les SDF. [Lui] : C'est les gens […] qu'ont absolument rien et qui n'ont pas de revenus, qu'ont même pas le RSA, que là c'était momentané. [Elle] : Ouais momentané …».* Pendant qu'ils connaissent des difficultés, Michel reprend son activité professionnelle et le couple rééquilibre à nouveau sa situation financière.

À la fin de l'année 2012, à l'âge de 53 ans, en raison d'une infraction au code de la route, Michel perd son permis. Il est licencié une seconde fois et au chômage quelques semaines. Sans salaire pendant un mois et demi en raison des quarante-cinq jours de carence nécessaires à l'obtention des droits à l'assurance chômage, le couple pioche dans ses économies : *« heureusement qu'on avait de l'argent de côté »*. Le revenu de Michel passe à nouveau de 1 500 € nets par mois à 900 €. Au regard de sa trajectoire professionnelle et de son âge, Michel vit très mal le fait de toucher aussi peu de droits à l'assurance chômage : *« [Lui] : Je gagnais 1500 € par mois nets dans ma poche quand j'travaillais en transport et le chômage c'est 900 € par mois, à 54 ans, quand vous avez travaillé toute votre vie. [Elle] : Ça fait un peu mal euh… [Lui] : Alors qu'on voit des gens qui touchent 1200, 1300 € au chômage. Comment ils font ? Je ne sais pas. Pourtant […] ils sont beaucoup plus jeunes que moi. Alors là, y'a un problème apparemment ».* Les propos de Michel questionnent le fonctionnement du système d'aides de Pôle emploi. Il se demande pour quelles raisons les droits au chômage qu'il perçoit correspondent aux droits qu'il a ouverts grâce à ses premiers emplois et non à ceux liés à l'activité qu'il vient juste de perdre.

Comme nous l'avons vu précédemment, quelques mois avant l'entretien, Michel a repris une activité professionnelle. Il est intérimaire et travaille à temps plein. La sortie d'une situation de pauvreté de son ménage au cours de l'année 2012 s'explique, comme pour Valérie, par un cumul de facteurs : d'abord par la reprise d'un emploi par Michel, puis par une absence de retrait d'argent sur leur compte bancaire, et enfin par l'intervention de leurs réseaux (familiaux, amicaux, de voisinage) et par le soutien reçu de la part d'institutions d'aide et d'action sociale. Si les réseaux de Valérie ont joué un rôle de soutien dans sa sortie

[667] De Saint Pol Thibaut, « Les inégalités sociales face à la santé en France », *Regards croisés sur l'économie*, n° 5, 2009/1, pp. 65-70.

de la pauvreté, nous allons voir qu'en plus des aides sociales, ceux de Michel et Sylvie leur ont servi de tremplins face à cette situation.

6.2.1.2. Les aides institutionnelles et les réseaux : des tremplins pour sortir de la pauvreté

Pour sortir d'une situation de pauvreté, Michel et Sylvie ont pris l'initiative de ne pas retirer d'argent sur leur compte bancaire pendant deux mois, tout en laissant leurs prélèvements bancaires passer : *« [Elle] : Nous on s'est engagé à ne pas retirer un euro sur notre compte pendant deux mois. Il y a que tous les prélèvements EDF, loyer, tout ça, ça passait mais aucun chèque, aucune carte bleue, aucun retrait liquide. Donc pendant deux mois ben on a galéré ».* Dans le même temps, suite à son arrêt de travail, Michel reprend son activité ce qui permet de payer l'arrivée des prélèvements.

Parallèlement à ces deux premiers éléments, le couple insiste sur la *« chance »* qu'il a d'avoir une famille qui a pu leur venir en aide financièrement à ce moment-là. Lorsque je leur demande ce qui leur a permis de rebondir, en 2011, au moment où ils ont connu des difficultés, la réponse ne se fait pas attendre : *« [Elle] : Nos amis, notre famille. [Lui] : Notre famille et nos amis. [Elle] : Ah ouais. [Lui] : L'entourage. [Elle] : Des gens autour de nous qui nous ont déjà tenus la tête hors de l'eau psychologiquement et qui nous ont tenus la tête hors de l'eau matériellement. [Lui] : Financièrement. Financièrement ».* Sylvie explique en effet que ses frères et sœurs, ainsi que des amis et de l'entourage plus aisé leur ont instinctivement donné (et non prêté) de l'argent. Certains, comme le frère de Sylvie, apportent de l'argent (500 €). D'autres, comme un de leurs amis d'enfance, paient la facture de gaz. D'autres encore, comme la femme de l'ami d'enfance de Sylvie, leur apportent des courses. En raison du bouche-à-oreille entre leurs amis et les membres de leur famille, tout un système d'aide se développe autour d'eux : *« [Lui] : Y'a un circuit qui s'est mis en route. Les gens se sont téléphonés en disant ''t'as vu Sylvie et Michel, il leur arrive ça, ils sont dans la merde''. Paf, paf, paf et pis ils sont venus les uns après les autres et ça nous a permis pendant deux mois comme ça de vivre avec leur argent quoi ».*

En plus du soutien familial et amical dont ont bénéficié Michel et Sylvie pour sortir d'une situation de pauvreté, ils expliquent qu'ils ont recours à différents dispositifs d'aide et d'action sociale. Comme le notent également Sandrine Eme et Alexandre Pagès, « il semblerait [donc] que l'on observe une complémentarité entre l'entraide familiale et les

dispositifs de l'action sociale »[668] dans la sortie d'une situation de pauvreté d'individus et de ménages. Michel et Sylvie prennent contact avec une assistante sociale, vont s'inscrire aux Restos du Cœur, au SPF et au Secours catholique. Ils reçoivent deux types d'aides : une aide « coup de pouce » du CCAS de Nantes et 200 € du CG de Loire-Atlantique. Associées aux aides reçues de la part de leurs proches, ces prestations de l'État leur permettent de rééquilibrer leur situation financière : *« [Elle] : Chacun a donné ce qu'il a pu et plus les aides qu'on a eues de l'État et plus les Restos et autres ben pendant deux mois, on n'a pas retiré un euro sur notre compte en fait »*. Chaque semaine, ils reçoivent un colis alimentaire des Restos du Cœur ou du Secours populaire. Le couple se partage les tâches. Sylvie va au Secours populaire et Michel aux Restos du Cœur.

La manière dont ils décrivent cette période de leur vie fait apparaître différents éléments. D'abord leur sentiment de honte, notamment si l'accès à l'aide alimentaire est conditionnée par la rencontre avec un travailleur social[669] : *« [Elle] : C'est mal foutu [le SPF] parce que rue Paul Bellamy, on est sur le trottoir à faire la queue. Tous les gens qui passent en bagnole nous voient et puis je disais pourvue que personne ne me voit quoi, c'est oh… »*. Leurs propos mettent aussi à jour une relation entre les situations de pauvreté et l'état de santé psychologique dégradé de certains bénéficiaires[670] : *« Aller au SPF, je l'ai hyper mal vécu mais vraiment hyper mal vécu. Psychologiquement, ça a été limite dévastateur pour moi ça »*. Enfin, l'organisation du lieu et l'accueil fait par les bénévoles a des conséquences sur le sentiment d'humiliation ressenti par les bénéficiaires : *« [Elle] : Je ne sais pas, y'a un contact humain aux Restos du Cœur. [Lui] : Oui. [Elle] : Au Secours populaire, c'est froid, j'veux dire les gens sont… Oh ! là, là, psff [elle souffle]. [Lui] : J'ai l'impression que c'est plus humain [aux Restos du Cœur]. […] Ils se préoccupent de vous. Que le Secours populaire, c'est anonyme. Ils s'en foutent hein. [Lui] : Mais Restos du Cœur, c'est plus accueillant, y'a le café, y'a une petite salle où les gens attendent, […] y'a des petits gâteaux, tout le monde discute avec tout le monde aussi bien les bénévoles que les bénéficiaires »*.

Au-delà des soutiens familiaux et institutionnels dont a bénéficié le couple, l'entretien réalisé avec Michel et Sylvie met en évidence l'importance d'avoir un conjoint lorsque l'on est en situation de pauvreté.

---

[668] Eme Sandrine, Pagès Alexandre, « Pauvreté, précarité économique et vie familiale. Quelques éléments de réflexion issus des résultats d'une enquête locale », *Recherches familiales*, *Art.cit.*, p. 137.

[669] Abjean Annaig, en collaboration avec Tate Mélanie, « Focus – L'aide alimentaire, symptôme d'une radicalisation de la pauvreté ? », *Informations sociales*, n° 182, 2014/2, pp. 76-79.

[670] Corveleyn Jos, Maes Catherine, « Pauvreté et risques pour la santé mentale », *Revue Quart Monde*, n° 184, 2002, pp. 1-2.

6.2.1.3. Le couple en tant que soutien affectif

À plusieurs reprises durant l'échange, Michel et Sylvie insistent sur le soutien affectif que représente le compagnon quand on est pauvre. Ils expliquent que cette expérience les a rapprochés : *« [Elle] : Mais j'veux dire ça… [Lui] : ça ressoude ! [Elle] : Ça soude encore plus je trouve ce… des grosses galères comme ça. On est rarement tous les deux au fond du trou au même moment. [Elle] : Quand y'en a un qui est en bas, l'autre il le tire et voilà »*. Ainsi, parce que ça fait trente-trois ans que *« quand [Sylvie] a une panne de moteur, [Michel] fait la loco pis inversement »*, les Lasco estiment être *« un bel exemple »* de couple soudé pour leurs enfants.

Le fait de faire ensemble ou de faire à deux aide à accepter des situations économiques momentanément difficiles : *« [Elle] : Je n'ai pas fait toujours ce que j'ai voulu dans la vie. [Elle sourit]. [Lui] : Moi non plus [il sourit] mais on l'a fait ensemble. À partir du moment où on est ensemble de toute façon comme on se dit tout le temps, ''tant qu'on est tous les deux, on s'en fout même s'il faut qu'on bouffe une patate euh…''. On préfère manger une patate tous les deux que un steak tout seul »*. En plus de montrer le soutien affectif que représente un compagnon en cas de difficultés, le discours tenu par Michel et Sylvie réactive les valeurs de solidarité qui leur ont été inculquées dans leur enfance.

Par ailleurs, l'amour semble très présent dans leur famille. Les observations faites au cours de l'entretien montrent des membres unis : Michel et Sylvie s'appellent respectivement *« mon amour »*, *« mon/ma chéri(e) »* et appellent leur fille *« ma puce »*. Autre exemple : quand leur fille s'aperçoit qu'ils lui ont acheté un cadeau, mère et fille s'envoient des bisous soufflés et sa fille la prend dans ses bras pour la remercier.

Si on peut considérer que le ménage de Michel et Sylvie est sorti d'une situation de pauvreté, peut-on dire pour autant dire que le processus de sortie de la pauvreté dans lequel ils s'inscrivent est arrivé à son terme ?

6.2.1.4. « On est chanceux »

Quand je les rencontre, Michel et Sylvie se qualifient de *« français moyens »* et de *« chanceux »* pour plusieurs raisons : d'abord parce qu'ils ont un emploi à temps plein qui leur permet de disposer d'un revenu d'activité supérieur au SMIC et parce qu'ils n'ont pas de dettes : *« [Lui] : On est des français moyens. [Elle] : On est chanceux »*. Et alors comment vous caractérisez le ''chanceux'' ? *[Elle] : Etre chanceux, c'est quand on a un emploi à temps*

plein, en CDI si possible, et pas trop mal payé 1300, 1400 quoi, et qu'on n'a pas de dettes. Voilà, un emploi et pas de dettes. Ça, c'est la chance ». Ils se qualifient ainsi parce qu'ils arrivent à équilibrer leur budget et à satisfaire les besoins de leurs filles, sans pour autant se sentir dépendants vis-à-vis des dispositifs d'aide et d'action sociale : *« [Elle] : On arrive à… [Lui] : Gérer euh… [Elle] : S'occuper de nos enfants à peu près bien, à les habiller, à leur offrir des activités donc on est chanceux. Ouais. On est chanceux. [Lui] : Etre chanceux c'est quand on a pas besoin d'aller aux Restos du Cœur, qu'on a pas besoin d'aller taper chez l'assistante sociale et qu'on a pas besoin d'être assistés, d'être aidés, oui, c'est de la chance ».* Enfin, si Michel et Sylvie se qualifient de *« chanceux »*, c'est aussi parce qu'ils disposent d'un réseau familial et de réseaux de sociabilité prêts à intervenir et pouvant intervenir en cas de problèmes : *« [Lui] : Etre chanceux, c'est être bien entouré aussi, bien… [Elle] : On a toujours eu des vrais amis, une famille ».*

Au regard de leur situation économique, familiale et professionnelle, le couple estime ne pas être dépendant des aides versées par la CAF et des colis alimentaires qu'ils reçoivent des Restos du Cœur. Pour Michel, *« y'a des gens qui ont certainement plus besoin que nous ».* En cela, le couple se démarque d'une première catégorie de ménages qu'ils estiment plus pauvres qu'eux et qui ont des difficultés à se nourrir, parmi lesquels se trouvent les ménages qui sont bénéficiaires du RSA socle : *« [Lui] : Y'a pire que nous. [Elle] : Y'a pire que nous. Y'a des gens qui en ont vachement plus besoin que nous donc non, nous ça va. On s'en sort. On mange à notre faim » ; « [Elle] : On n'est pas des crèves la faim ».* Par rapport à cette première catégorie de ménages, le leur peut se nourrir et avoir des loisirs : *« [Elle] : On n'est pas dans la misère. On peut encore payer des activités à nos enfants ».*

Parce qu'ils sont en emploi, Michel et Sylvie se distinguent aussi d'une deuxième catégorie de ménages : de ceux qui ne travaillent pas : « Vous me parliez des allocations familiales ! *[Lui] : Ben… [Elle] : Si j'en ai plus, je ne cracherais pas dessus, bien sûr. [Lui] : Mais si y'en avait pas euh… [Elle] : On ferait sans. [Lui] : On ferait sans et puis je trouverais un peu normal étant donné qu'on travaille tous les deux. Oui, je trouve que c'est un peu abusé quand y'a deux salaires euh… ».*

Enfin, ils considèrent qu'une troisième catégorie de foyers peut être dans une situation *« pire »* que la leur. Il s'agit de ceux qui ont des enfants en bas âge : *« [Elle] : Moi j'trouve qu'y a des gens qui ont vachement plus besoin que nous. Des gens qui ont des petits gamins ou… Moi si demain on m'enlève mes allocs pour les donner à une famille qu'a trois, quatre petits gamins et qui sont dans la misère mais oui. Oui. Pas de problème ».* Michel et Sylvie

estiment donc que ce sont les trois catégories de ménages citées ci-dessus qu'il faut aider en priorité et s'en distinguent en ce sens.

Néanmoins si le couple est en emploi, qu'il n'a pas de dettes, qu'il est en mesure de se nourrir et d'offrir des sorties au cinéma à ses enfants, sans se sentir dépendant vis-à-vis des aides qu'il reçoit, Michel dit ne *« fai[re] que de l'intérim donc euh… Bon, j'suis toujours euh… »* et Sylvie est en arrêt de travail. Quand je le rencontre, Michel signe des contrats de travail toutes les semaines, aussi les propos du couple dévoilent les conséquences sur leur quotidien du type de contrat de travail.

Michel et Sylvie insistent d'abord sur le sentiment d'interchangeabilité professionnelle et sur la situation d'incertitude professionnelle dans laquelle se trouve Michel. En effet, comme l'indique Patrick Cingolani, les entreprises de travail temporaires mettent à la disposition des employeurs des intérimaires « que pour ''des tâches non durables accomplies pour le compte d'un utilisateur, dénommées missions''»[671]. Dès lors, Michel signe des contrats de travail mais il ne sait pas jusqu'à quand il va et peut en signer et il remplace des salariés titularisés. Il y a un fort turn-over au sein de l'entreprise qui l'emploie. Certains salariés sont partis en vacances, d'autres en récupération, d'autres encore sont en arrêt (travail, maladie, accident du travail) : *« [Lui] : Je signe des contrats tous les huit jours […] parce que bon y'a quelqu'un qui est malade ou y'a quelqu'un qui est parti en vacances. Quand on est intérimaire, y'a les congés payés dedans, dans le salaire. [Elle] : Alors c'est vachement bien mais sauf qu'on ne sait jamais d'un mois sur l'autre si ça va durer ou pas. C'est ça le problème. [Lui] : Pis j'ai jamais été en intérim. C'est la première fois où j'suis intérimaire donc je sais pas comment ça fonctionne mais apparemment il y a un moment où ça va s'arrêter ».* De plus, Michel sait qu'il y a, en fonction des périodes de l'année, des variations de l'activité au sein de l'entreprise où il travaille. Pour cette raison, son emploi n'est peut-être qu'une « variable d'ajustement ».

Plus encore, il parle de l'instabilité et de l'incertitude financière dans laquelle il se trouve en raison du type de contrat de travail. Son revenu d'activité est très variable d'un mois à l'autre. D'ailleurs, comme le souligne Maryse Bresson, « un des principaux risques associés à la précarité concerne la dégradation du niveau de vie, et plus particulièrement la paupérisation des individus et des groupes concernés : c'est-à-dire qu'ils risquent de devenir pauvres, ou encore plus pauvres qu'ils ne le sont déjà »[672]. Ainsi, le couple place alternativement de l'argent ou en retire pour assurer les besoins du quotidien et leur niveau

[671] Cingolani Patrick, *La précarité*, *Op.cit.*, p. 22.
[672] Bresson Maryse, *Sociologie de la précarité*, Op.cit., p. 44.

d'épargne est conditionné par le revenu d'activité que perçoit Michel. D'après ses dires, *« y'a des hauts et des bas dans les salaires »*, c'est *« en dents de scie »* et *« [Elle] : c'est très aléatoire. Au mois de janvier […] t'as pas eu de salaire du tout par exemple. [Lui] : Ouais. [Elle] : Et là si demain il n'a pas de boulot pendant un mois ben il va toucher 920 € de salaire donc c'est ça donc c'est très, très aléatoire. Donc là, ça nous permet de mettre un peu de sous, d'argent de côté pour les euh… [Lui] : Ben ce mois-ci, j'ai touché 1300 € » ; « [Lui] : Voilà, les fois où on peut, on met 400 et puis ben quand y'a un mois difficile et ben on pioche »*. À la fin de certains mois, Sylvie explique donc qu'il faut *« tirer des ficelles »* et que le couple jongle d'un mois à l'autre avec son épargne.

Enfin, en raison du statut d'intérimaire qu'a Michel et de l'instabilité financière dans laquelle ce type de contrat de travail le place, il indique qu'il a des difficultés à se projeter dans l'avenir. Il ne peut pas faire de projets particuliers : « Votre revenu varie ? *[Lui] : Ça varie. On ne peut pas trop faire de plans sur la comète »*. Ainsi, d'après Valentine Hélardot, si l'« insécurité économique se traduit au présent dans les conditions et les modes de vie (difficultés pour se nourrir, se loger, s'habiller, etc.) elle perturbe [aussi] l'organisation de la vie à court et moyen terme en obligeant à vivre ''au jour le jour'', sans possibilité de projection dans l'avenir »[673]. Face à cette situation, pour Michel et Sylvie, la priorité est donc de payer le loyer, les factures et de ne pas avoir des dettes en attendant que Michel obtienne un CDI à temps complet.

Ainsi, si Michel et Valérie ont en commun d'être en couple et de vivre au sein d'un ménage composé de deux actifs, ils se différencient l'un de l'autre sur plusieurs points. D'abord, au même titre que le conjoint de Valérie, l'épouse de Michel est en CDI mais elle est en arrêt de travail pour cause de longue maladie. Elle est potentiellement licenciable, ce qui peut venir fragiliser, à plus ou moins long terme, la situation économique du ménage dans lequel elle vit. Comme Valérie, Michel est en emploi. Il travaille autant d'heures hebdomadaires qu'elle et son revenu d'activité est proche du sien, voire supérieur certains mois. Pourtant, son statut d'intérimaire le met dans une situation d'incertitude professionnelle et financière. Ainsi, puisque le type de contrat de travail ne permet pas à Michel d'assurer un maintien durable de son ménage hors d'une situation de pauvreté, peut-on réellement considérer que le processus de sortie de la pauvreté dans lequel il s'inscrit est abouti ?

[673] Hélardot Valentine, « Précarisation du travail et de l'emploi : quelles résonances dans la construction des expériences sociales ? », *Empan*, n° 60, 2005/4, pp. 30-37 ; Fraccaroli Franco, « L'expérience psychologique de l'incertitude au travail », *Le travail humain*, vol. 70, 2007/3, pp. 235-250.

Et qu'en est-il de celui de Marie ? Marie est en CDI. Elle travaille dix heures par semaine et est mère de famille monoparentale.

6.2.2. L'exemple de Marie : aide-soignante et maman isolée

Marie Aunet est née en 1977, à Nantes. Quand je la rencontre, le 2 février 2013, elle a 36 ans. Son père, décédé depuis six mois, a suivi des études professionnelles de peintre en bâtiment et était gardien de banque. Sa mère a un bac + 2 en administration. Fonctionnaire retraitée, elle a débuté sa carrière en tant que comptable et l'a terminée en tant que chef administratif dans une institution départementale. Marie est née dans une famille catholique. Comme Valérie, Michel et Sylvie, selon ses dires, ses parents lui ont *« toujours montré les efforts du travail »* et inculqué des valeurs d'honnêteté. Enfant, d'après elle, ses parents ont *« plutôt un bon niveau de revenu »*. Le revenu de chacun d'entre eux est supérieur est SMIC et elle se souvient d'avoir vu sa mère faire ses comptes : *« J'ai toujours connu ma maman qui faisait ses comptes, qui disait je m'endors en faisant mes comptes, je me réveille en faisant mes comptes »*. Lorsqu'elle est enfant, ses parents sont propriétaires d'une maison et habitent à Orvault, une des communes de l'agglomération nantaise. Elle habite avec eux jusqu'à leur divorce, jusqu'à l'âge de sept ans. Marie a une sœur, de deux ans son aînée, qui habite dans le Var et qui est éducatrice spécialisée. Son compagnon est instituteur. Elle a aussi un frère, âgé de 30 ans, qui habite à Nantes mais qui n'est pas en emploi. Diabétique et bipolaire[674], sa santé ne lui permet pas d'être salarié, mais il vit seul, en HLM, et est bénévole dans différentes associations. La mère de Marie habite également la commune de Nantes.

Quand je la rencontre, Marie est à la tête d'une famille monoparentale. Elle a deux filles : l'aînée, Julie, a 14 ans et fréquente le collège, en classe de 4ème, la cadette, Sarah, a 11 ans. Sarah est handicapée. Elle a un retard de développement moteur et mental depuis sa naissance et est scolarisée dans une école spécialisée. Marie a un emploi en CDI. Elle est aide-soignante et travaille dix heures quatre week-ends par mois, de nuit. Depuis deux mois, elle ne travaille plus en semaine pour s'occuper de ses filles, mais aussi parce qu'elle est en train de se réorienter. Au cours des huit mois qui ont précédé l'entretien, elle cumulait deux emplois. Elle avait en plus de son activité d'aide-soignante, un CDD (contrat aidé) de vingt heures dans une crèche, en journée. Cette activité lui rapportait 600 €. Quand je la rencontre,

[674] Une personne qui a un trouble bipolaire est atteinte d'une maladie, aussi appelée psychose maniaco-dépressive, qui se caractérise par une alternance de phases maniques et de phases dépressives. Voir la définition du Dictionnaire Le petit Larousse illustré, édition 2010.

son revenu d'activité s'élève à 450 € par mois. La CAF lui verse différentes aides. Elle perçoit 730 € d'allocations familiales, dont 450 € d'Allocation d'éducation pour enfant handicapé (AEEH) et 310 € d'aides au logement. Elle trouve que la somme de ces aides est *« conséquente »* mais la justifie par son statut de mère, chef de famille monoparentale ayant une enfant porteuse de handicap. Marie peut satisfaire les différents besoins de ses filles, néanmoins, elle dit se sentir dépendante vis-à-vis des aides de la CAF.

Elle est locataire d'un appartement de cinq pièces dans le parc social. Elle a un loyer mensuel de 410 €. Elle ne trouve pas ce montant *« excessif »*. Bien qu'il y ait quelques travaux à faire dans l'appartement, elle est plutôt satisfaite de son logement (surface, double vitrage, prix) et de son cadre de vie (espaces verts, voisins). Elle habite le quartier Nantes Erdre. Ce quartier compte différents centres socioculturels où elle réalise des activités avec ses filles, des maisons de retraite et des foyers logement. Marie vient récemment de déménager. Elle vit dans le même immeuble mais est descendue d'un étage pour avoir une pièce de vie supplémentaire.

Depuis trois ans, elle est aussi membre du conseil de l'équipement d'un centre socioculturel et aide à la mise en place de sorties ou d'ateliers (reliure, cuisine, culture). Elle n'est pas isolée socialement et a développé des réseaux de connaissances grâce à ce centre. C'est aussi grâce à celui-ci qu'elle a eu connaissance de l'aide au soutien scolaire proposée par le SPF. Quand je la rencontre, parce qu'elle désire faire un métier proche du sien qui lui plaît davantage, Marie est en train de se réorienter. Elle envisage de devenir auxiliaire-puéricultrice ou de faire un métier proche à la rentrée 2013. Le contrat aidé qu'elle vient de terminer entre dans le cadre de cette réorientation.

J'ai rencontré Marie pour la première fois le 8 octobre 2012, en donnant des cours de soutien scolaire à des enfants bénéficiaires du SPF. L'accueil qu'on me réserve est très chaleureux. Je ne cache pas mon statut de doctorante en sociologie à Marie et lui parle très naturellement de mon questionnement de recherche. De son côté, elle se présente en tant *« qu'aide-soignante et mère de famille isolée »* et parle ouvertement du handicap de Sarah et des difficultés scolaires de Julie. Elle explique, d'une part, que Julie est un peu *« tête en l'air »* et, d'autre part, qu'elle n'arrive pas à l'aider en mathématiques soit parce qu'elle ne comprend pas les exercices, soit parce qu'elle n'a pas le temps. Pourtant, elle incite Julie à faire ses devoirs et à réviser. Au fil des mois, en discutant avec Julie, je m'aperçois que son problème de prise de notes est lié à un problème de vue et non pas à de l'inattention. Quand je la rencontre, Julie est en classe de 4ème. Elle a de grosses difficultés scolaires. En mathématiques, elle a du mal à faire les multiplications et les divisions. En français,

elle n'arrive pas à identifier le sujet dans une phrase. Durant les séances de soutien scolaire, je l'aide à faire ses devoirs puis nous faisons des exercices de mathématiques, de conjugaison ou des exercices sur les adjectifs qualificatifs et les synonymes. Au fil des mois, Julie progresse. En mathématiques, sa moyenne passe de sept à dix en deux trimestres.

Après la séance de soutien scolaire, nous discutons de trois thèmes principaux avec Marie : d'abord des difficultés et des progrès de Julie, puis des avancées et des difficultés rencontrées dans le cadre de ma thèse et enfin de nos quotidiens respectifs (santé, sorties, loisirs). Chaque semaine, Marie me demande où j'en suis dans ma recherche, et au fil des semaines je vois son appartement se transformer (peinture) et se meubler (achat de nouveaux meubles), ce qui est l'occasion d'avoir des discussions informelles avec elle sur les pratiques qu'elle met en place. Progressivement, elle se sent en confiance et nous fixons un rendez-vous le samedi 2 février 2013, à son domicile, pour réaliser un entretien. L'échange dure deux heures et demie. Marie est détendue et confiante.

Contrairement à Michel et Valérie qui ont chacun connu une situation de pauvreté, le premier à cause d'un arrêt de travail et la seconde en raison des difficultés qu'elle avait pour se maintenir en emploi, l'entrée dans une situation de pauvreté de Marie s'explique par différents facteurs, et notamment par une séparation et le passage du statut de ménage en couple avec enfants à celui de famille monoparentale.

6.2.2.1. La « spirale » de la pauvreté

Marie a fréquenté l'école maternelle et primaire à Orvault, dans le public. Dès le début de son cursus elle a, dit-elle, *« de grandes difficultés scolaires »*. Ses parents divorcent alors qu'elle a sept ans. Elle vit ensuite avec sa mère qui travaille en tant que comptable. Elle redouble sa classe de CM2. Sa mère est mutée dans le département de la Creuse, sur la commune de Guéret, à la fin de sa deuxième année de CM2. Dans la Creuse, pour être *« plus encadrée »* selon ses dires, elle est inscrite dans une école privée. Néanmoins, Marie a à nouveau des difficultés à suivre en classes de 6ème et de 5ème : *« c'était vraiment un échec total »*.

Pour essayer de résoudre ses problèmes, sa mère qui a peu de temps pour s'occuper d'elle l'envoie vivre chez une tante et la réinscrit dans un établissement public. Marie redouble la classe de 4ème. Parce que son âge le permet, mais aussi parce que la formation l'intéresse, elle entre ensuite directement en seconde BEP services à la personne dans un lycée professionnel de la Creuse. Elle y fait une année de seconde. La formation lui

convient et elle s'y épanouit. Néanmoins, suite à une nouvelle mutation de sa mère, en 1993, elle va vivre à Draguignan, dans le département du Var. Elle y reste jusqu'en 2007. Parce qu'il n'y a qu'un seul établissement susceptible de l'accueillir à proximité du lieu de résidence de sa mère, alors qu'elle a dix-sept ans, elle intègre une 3ème technologique. D'après elle, *« là, c'est une grosse catastrophe »*. Elle ne va pas en cours. La formation proposée ne lui plaît pas, elle n'est entourée que de garçons et elle ne se sent pas à l'aise en classe. Elle ne se présente pas au brevet des collèges. Son professeur d'anglais l'aide à se réorienter vers le BEP services à la personne qu'elle avait commencé l'année précédente. Bien qu'elle n'ait pas le brevet des collèges, motivée, Marie réintègre un BEP services à la personne. Elle réalise *« deux années très brillantes »* selon ses dires, et obtient son BEP, en 1995, à l'âge de dix-huit ans.

Après l'obtention de son BEP, elle entre rapidement dans la vie active. Elle est employée en CDD en tant qu'agent de service hospitalier, pendant trois ans à temps plein et perçoit un revenu d'activité proche du SMIC (proche de 955 € à l'époque). Le métier lui plaît, si bien qu'elle décide de passer le concours d'aide-soignante. Comme de nombreuses femmes, selon l'analyse de Geneviève Cresson et Nicole Gadrey, « dans le dernier quart du XXème siècle, [Marie choisit] d'effectuer sur le registre salarié des tâches déjà effectuées dans la sphère familiale. Dans ces activités à la limite du ménager, du sanitaire, du social et de l'éducatif, […] les qualités dites féminines, développées et mises en œuvre d'abord dans le domaine familial ou privé, sont largement sollicitées, elles sont requises même si leur reconnaissance – professionnelle et statutaire – et leur valorisation – financière notamment – laissent à désirer »[675].

Marie choisit aussi de travailler dans le milieu de l'aide à la personne parce qu'elle sait que ce secteur d'activité recrute : *« Les aides-soignantes sont recherchées hein tu sais »*. En effet, comme le dit Anne-Marie Arborio, « parmi les nombreux intervenants auprès du malade […] les aides-soignantes, situées dans la hiérarchie des personnels hospitaliers entre l'Agent de service hospitalier (ASH) – chargé des tâches strictement ménagères sans contact obligé avec le malade – et l'infirmière – dont le titre a réellement valeur de compétence soignante, technique et qualifiée -, ont pris une place considérable : près de 300 000 aides-soignantes ont été comptées lors du recensement de 1990, alors que le titre n'exist[ait] que

[675] Cresson Geneviève, Gadrey Nicole, « Entre famille et métier : le travail du *care* », *Nouvelles questions féministes*, vol. 23, 2004/3, pp. 26-41.

depuis une quarantaine d'années »[676]. Marie n'obtient pas le concours d'aide-soignante la première fois mais la deuxième, en 1998. Enceinte, elle sollicite un report d'admission pour sa formation. Deux ans auparavant, en 1996, elle s'est installée avec son compagnon dans un appartement du parc privé situé sur la Côte d'Azur. Son ami, d'origine marocaine, a 15 ans de plus qu'elle. Il a un CDI à temps plein et travaille en tant que soudeur-tuyauteur. Il est chef de chantier et formateur. Marie accouche de sa première fille en 1999, à l'âge de 22 ans. Après la naissance de leur fille, le couple déménage dans un appartement plus grand, à Draguignan. Ils sont locataires d'un logement du parc social, qu'elle qualifie de *« peu cher et beau »*. Pendant dix-huit mois, au cours des années 2000 et 2001, elle suit sa formation d'aide-soignante et obtient le diplôme. Néanmoins, le couple a tendance à vivre au-dessus de ses moyens et souscrit des crédits à la consommation.

Leur deuxième fille est désirée mais enceinte de trois mois, Marie quitte son ami. Ce dernier est peu présent au domicile familial, un écart d'âge et un écart culturel se fait sentir et Marie qui travaille en CDI à temps plein a des horaires décalés. Le couple se sépare. Marie laisse le logement à son ex-conjoint. Elle effectue une demande de logement social et part, dit-elle, vivre chez sa *« petite maman »*, à Draguignan, jusqu'à la fin de sa grossesse. La séparation est très mal vécue par son ex-compagnon. Ce dernier arrête de travailler, ne paie plus son loyer et, en 2002, après la naissance de leur deuxième fille, le couple se dispute à propos de la garde des enfants. Marie obtient un logement social à Draguignan dans une cité HLM qu'elle qualifie de *« très mal famée »* le lendemain de son accouchement et apprend que sa deuxième fille est handicapée. Seule avec ses deux filles, suite au chantage de son ex-compagnon, elle récupère l'ensemble des dettes du couple. Les difficultés financières débutent.

De plus, à la naissance de Sarah, Marie arrête de travailler. Si Ariane Pailhé et Anne Solaz montrent que les naissances ont un effet différent sur la situation professionnelle des pères et des mères, elles indiquent aussi que près « de quatre femmes sur dix en emploi connaissent une modification de leur activité professionnelle après une première naissance, [et qu'] elles sont près de six sur dix pour une troisième naissance »[677]. De son côté, Marie arrête de travailler. Elle prend un an de congé parental pensant ainsi, selon son expression, *« pouvoir [se] retourner »*. Ses ressources financières s'élèvent à environ 1 400 € nets par mois. Néanmoins, sa situation économique se dégrade. Elle explique qu'elle a des *« dettes qui*

[676] Arborio Anne-Marie, « Quand le ''sale boulot'' fait le métier : les aides-soignantes dans le monde professionnalisé de l'hôpital », *Sciences sociales et santé,* vol. 13, n° 3, 1995, pp. 93-126.
[677] Pailhé Ariane, Solaz Anne, « Inflexions des trajectoires professionnelles des hommes et des femmes après la naissance d'enfants », *Recherches et Prévisions*, vol. 90, n° 1, 2007, pp. 5-16.

arrivaient, qui arrivaient, qui arrivaient ». Dans ce cadre-là, tout en mettant en évidence les causes et les facteurs qui renforcent et aggravent les situations de pauvreté, Christian Fournival parle de « cercle vicieux »[678] de la pauvreté. Parce qu'elle a laissé l'ensemble du mobilier au père des enfants, elle se remeuble. Pour cela, elle dit qu'elle tombe *« dans la spirale des crédits revolving de Carrefour »* pendant que le père des enfants ne paie pas la pension due. La séparation de Marie a de fortes conséquences sur ses ressources financières. Pour reprendre les termes de Ana Perrin-Heredia, elle entraîne un « bouleversement économique [et] accélère le passage à l'échelon suivant : [l'endettement et] le surendettement »[679]. Seule, Marie a du mal à s'acquitter du loyer d'un T3 qui s'élève à 500 €, d'autant plus qu'en raison des décalages temporels qui existent entre les situations financière et familiale réelles des allocataires de la CAF et le montant des aides qui leur sont versées, elle n'a pas droit à une aide au logement[680]. Elle utilise une carte Carrefour dont le taux d'intérêt atteint 18 % pour faire ses achats. Sa situation économique se dégrade à nouveau, elle s'endette et entre dans une situation de pauvreté : les dettes s'accumulent (chèques impayés, impôts, factures énergétiques, factures de téléphone, frais de déplacements, etc.). Elle fraude, n'assure plus sa voiture et ne déclare pas sa télévision[681] : *« Alors je trichais pour la taxe télé, je cochais que je n'avais pas de télévision donc je ne payais pas de télé »*.

Pour essayer de faire face à cette situation, au premier trimestre de l'année 2004, elle reprend une activité salariée. Elle valorise sa formation et son expérience d'aide-soignante et retrouve rapidement un emploi dans ce secteur d'activité. Elle est embauchée en CDD à temps plein, d'abord dans une maison de retraite associative où elle est payée à hauteur du SMIC, puis dans le secteur public. Malgré un revenu d'activité de 1 600 € nets par mois, elle n'arrive pas à régler l'ensemble des frais puisqu'elle rembourse les dettes contractées.

Sa mère quitte, par ailleurs, la ville de Draguignan, ce qui aggrave sa situation économique. Travaillant de nuit, Marie doit payer des moyens de garde pour ses filles : *« Donc j'avais à peu près 600 € de frais de garde »*. On rejoint ici les constats effectués par Vanessa Bellamy : « la présence d'enfants pèse sur tous les budgets familiaux, mais

[678] Fournival Christian, « La pauvreté : une normalisation effrayante », *Empan*, n° 94, 2014/2, pp. 131-136.
[679] Perrin-Heredia Ana, « Les logiques sociales de l'endettement : gestion des comptes domestiques en milieux populaires », *Sociétés contemporaines*, n° 76, 2009/4, pp. 95-119.
[680] CAF, CNAF, INSEE, MSA, Réseau Perspicaf, « Pauvreté, bas revenus : apports des données de la CAF », *Art.cit.*, p. 25.
[681] Spire Alexis, « Échapper à l'impôt ? La gestion différentielles des illégalismes fiscaux », *Politix,* n° 87, 2009/3, pp. 143-165.

davantage chez certains. Pour les familles monoparentales, les dépenses incompressibles liées aux jeunes enfants occupent 13 % du budget contre 8 % chez les couples »[682].

En outre, Marie est très peu informée des aides auxquelles elle peut prétendre. Elle est en situation de non-recours aux aides « par non-connaissance »[683], selon la typologie effectuée par Philippe Warin. Par exemple, alors qu'elle a de gros frais médicaux liés au handicap de Sarah (séjours à l'hôpital, traitements antiépileptiques), parce qu'elle n'en est pas informée, elle ne bénéficie pas de la CMU. Progressivement, elle s'isole.

Les difficultés s'accentuent encore quand en 2005, sa deuxième fille n'est pas acceptée à l'école en raison de son retard de développement. Au regard de la politique menée dans le département du Var, Marie dit ne pas trouver d'institut susceptible d'accueillir sa fille : *« À l'époque à Toulon, Draguignan, c'était des villes où politiquement Front national et qui n'accueillent… Voilà, c'était dans la politique de la ville, voilà, ces enfants-là, on les cachait en fait »*.

Elle choisit d'arrêter son activité professionnelle le temps de trouver une structure pour accueillir sa fille cadette. Elle bénéficie de l'Allocation journalière de présence parentale (AJPP) pendant un an. Or, en raison de cafouillages administratifs (l'aide vient juste d'être mise en place) elle ne la reçoit pas toujours alors qu'elle a seulement cette allocation pour ressource. D'après la circulaire DSS/2B n° 2006-189 du 27 avril 2006 relative à l'AJPP et au congé de présence parentale, cette aide est en effet entrée en vigueur le 1er mai 2006[684]. Marie dit ne plus ouvrir ses courriers et *« fai[re] l'autruche »*. En ce sens, elle ressemble aux chômeurs « désespérés »[685] décrits par les auteurs de l'ouvrage *Les chômeurs de Marienthal*, qui se caractérisent par la dépression et le manque de perspectives. Elle multiplie les agios, est interdit bancaire, n'a plus de carte bleue, ne reçoit plus les aides de la CAF et a des retards de loyer. Elle n'a plus non plus l'électricité dans son appartement et n'est plus joignable. Pourtant, en détresse psychologique, le téléphone représente à ses yeux un de ses seuls moyens d'avoir des liens sociaux : *« J'avais tellement besoin d'appeler. J'avais tellement besoin de parler. Quand t'es tout seul, t'as tellement besoin d'avoir ce soutien téléphonique*

---

[682] Bellamy Vanessa, « L'impact des enfants sur les budgets des ménages. Les familles monoparentales fragilisées », *Art.cit.,* p. 46.

[683] Philippe Warin distingue trois formes de non-recours aux droits sociaux : le non-recours par non connaissance, par non demande et par non réception. Dans le 1er cas, la personne ne sait pas qu'elle peut bénéficier d'un droit, dans le 2nd elle sait que l'offre existe mais ne la demande pas, et dans le 3ème cas, l'aide est connue, demandée mais elle n'est pas obtenue. Warin Philippe, « Qu'est-ce que le non-recours aux droits sociaux ? », *Art.cit.*, p. 2.

[684] Circulaire DSS/2B n° 2006-189 du 27 avril 2006 relative à l'allocation journalière de présence parentale et au congé de présence parentale.

[685] Lazarsfeld Paul, Jahoda Marie, Zeisel Hans, *Les chômeurs de Marienthal*, *Op.cit.*, p. 89.

que j'en étais même dépendante affective hein du téléphone et ou le portable euh pssff [soupirs], c'était… ». Les huissiers viennent frapper à sa porte. *« Spectatrice »* de sa vie selon ses dires, le « moteur » du processus de sa sortie de la pauvreté semble enclenché au moment où elle envoie sa fille aînée à l'école sans avoir petit-déjeuné : *« J'ai commencé à faire des ''au secours'' quand j'ai envoyé mes enfants, ma grande fille partir à l'école sans manger. Là je me suis dit : '' ce n'est plus possible''».*

La sortie d'une situation de pauvreté de Marie s'explique par un cumul de facteurs. Comme nous allons le voir, au même titre que Valérie, Michel et Sylvie, pour sortir de cette situation, Marie recourt aux dispositifs d'aide et d'action sociale, elle déménage, reprend une activité professionnelle et ses parents lui viennent en aide. Si le réseau familial de Valérie a représenté un soutien dans sa sortie de la pauvreté, si celui de Michel et Sylvie ont été des soutiens et des tremplins, dans le cas de Marie en plus d'être des soutiens et de servir de tremplin, ses parents ont aussi eu un rôle d'accompagnant. Nous verrons aussi quelle place tient le déménagement dans sa sortie d'une situation de pauvreté.

6.2.2.2. Demander de l'aide à ses proches

Pour sortir d'une situation de la pauvreté, Marie cherche d'abord à communiquer et à recourir aux dispositifs d'aide et d'action sociale. Pour cela, elle prend contact avec son conseiller bancaire, puis avec une assistante sociale. La rencontre avec l'assistante sociale à trois conséquences sur son budget. Premièrement, elle lui permet de régulariser la situation par rapport aux retards de loyer et ainsi de rétablir la perception d'aides au logement. Deuxièmement, des échéanciers sont mis en place au niveau de ses factures énergétiques. Cette rencontre lui permet, troisièmement, de bénéficier de nouvelles aides qu'elle ne connaît pas : *« Là, maintenant c'est vrai que sur Nantes, je sais ce que j'ai le droit. Je sais qu'il y a des droits et on m'appelle Madame bons plans parce que je connais tous les droits ».* Elle reçoit un fond de secours d'urgence de 150 € de la part du CG et une conseillère de la CAF l'aide à gérer son budget. L'assistante sociale l'oriente aussi vers des associations d'aide alimentaire mais *« par manque de force ou de volonté »* dit-elle, elle n'y recourt pas. Elle n'arrive pas à dépasser le sentiment de stigmatisation associé à un tel recours. Annaig Abjean et Mélanie Tate expliquent d'ailleurs que « le fonctionnement administratif [des associations d'aide alimentaire], avec les conditions qu'il impose pour pouvoir prétendre à

cette aide, renforce parfois le sentiment d'humiliation, ou tout au moins d'assistanat, que ressentent les personnes »[686].

Soutenue par ses parents, elle déménage ensuite à Nantes en juillet 2007. Durant l'entretien, elle explique qu'elle a *« eu des problèmes financiers qui ont été très, très, très, très lourds jusqu'à ce qu'[elle] quitte Draguignan pour les résoudre »*. Nous allons en effet voir que le déménagement a un rôle prépondérant dans son processus de sortie de la pauvreté puisque l'inscription au sein d'un nouveau territoire, et notamment dans le territoire nantais, lui offre de nouvelles possibilités.

Par rapport à Draguignan, à Nantes le handicap de Sarah est reconnu et Marie bénéficie d'une allocation spéciale pour sa fille : *« Alors le handicap de Sarah a été pris en considération vraiment parce que sur Draguignan, on savait que j'avais un enfant malade mais on ne parlait pas de handicap et quand je suis arrivée… […]. On savait qu'elle était handicapée mais je n'avais pas d'allocation. Je ne savais même pas que ça existait, je ne sais même pas si ça existait à Draguignan d'ailleurs. On ne m'en avait même pas parlé d'allocation pour enfant handicapé ».* En plus de mettre en évidence les nouvelles possibilités que lui offre la commune de Nantes, les dires de Marie conduisent, d'une part, à interroger le fonctionnement des aides de la CAF en fonction des départements et des régions de France et, d'autre part, en fonction de la politique qui est menée sur ces territoires. À ce titre, Marie parle de l'existence de *« plusieurs France dans une France »* et insiste sur les différentes ouvertures qu'offre le territoire nantais par rapport à celui de Draguignan *: « Je me rends compte que d'une politique à l'autre, d'une politique d'extrême droite à une politique de socialistes, c'est malheureux de parler de politique hein mais on se rend compte qu'on a beaucoup plus d'aides sur Nantes ».* À Nantes, Sarah est accompagnée par diverses structures et elle est orientée en Classe pour l'inclusion scolaire (CLIS) alors qu'à Draguignan, Marie dit ne pas trouver le même type de structures.

Ses propos mettent aussi en évidence le décalage qui existe entre le coût de la vie à Draguignan et à Nantes, et ce plus encore au regard de la politique qui y est menée : *« Nantes, c'est une ville très sociale donc en fait et ben la cantine, ça ne coûte pas cher parce qu'à Draguignan, la cantine […] on paye plein pot ».* Dans le même temps, elle insiste sur la qualité de vie que lui offre la ville de Nantes. Au *« béton »* dracénois, elle oppose la

[686] Abjean Annaig, en collaboration avec Tate Mélanie, « Focus – L'aide alimentaire, symptôme d'une radicalisation de la pauvreté ? », *Art.cit.*, p. 78.

« *verdure* » nantaise[687]. Elle parle aussi d'un élargissement de ses possibilités en termes de facilité et de rapidité d'accès aux informations, à la culture et aux transports en commun.

En outre, les proches de Marie habitent dans le territoire nantais. Ils peuvent par exemple garder ses enfants et ainsi réduire ses frais de garde : « *Et puis je n'avais pas toute ma famille pour m'aider dans les gardes de mes enfants à Draguignan donc c'était…* ».

Elle insiste enfin sur le niveau de développement économique de la commune de Nantes et en parle comme d'un territoire « *tremplin pour se réorienter ou se réinsérer* ». D'après Serge Paugam, trois facteurs expliquent en effet les variations des représentations sociales et des expériences vécues de la pauvreté. Ces trois facteurs sont « le degré du développement économique et du marché de l'emploi [d'un territoire donné], la forme et l'intensité des liens sociaux et la nature du système de protection sociale et d'action sociale »[688]. Ainsi, par rapport au territoire dracénois, le déménagement de Marie à Nantes lui permet de bénéficier de nouvelles aides (écoles, allocations) relatives au handicap de Sarah. Ces nouvelles possibilités lui permettent de scolariser sa fille dans des institutions adaptées à son handicap pour obtenir, de son côté, un emploi. Il lui offre aussi des facilités en termes d'accès aux transports en commun, à l'information et à la culture. Et il lui permet enfin de diminuer ses frais (coût de la vie), y compris grâce à l'aide de son réseau familial (garde des enfants).

Dans le chapitre 4, nous avons vu qu'une partie des foyers allocataires de la CAF a quitté la commune de Nantes au cours du temps. Au regard du cas de Marie, nous nous demandons dans quelle mesure et dans quel(s) cas ces déménagements sont encouragés par l'existence d'un réseau familial et/ou de réseaux de sociabilité sur le nouveau territoire de résidence. Comme nous le verrons dans le chapitre suivant, le déménagement de Coralie Martinet[689] de la ville de Paris à celle de Nantes s'explique aussi et en partie par l'existence d'un soutien amical à Nantes.

En plus d'un recours accru aux dispositifs d'aide et d'action sociale et des effets qu'a eu le déménagement de Marie sur sa sortie d'une situation de pauvreté, comme Valérie, Michel et Sylvie, l'enquêtée a bénéficié de l'aide d'un réseau familial. Comme dans

[687] La ville de Nantes a d'ailleurs été élue capitale verte de l'Europe en 2013. Voir les données issues du site internet de la Ville de Nantes à l'adresse suivante : http://www.nantes.fr/home/a-nantes-et-pas-ailleurs/decouvrir-nantes/la-metropole-des-possibles/nantes-capitale-verte.html

[688] Serge Paugam, *Les formes élémentaires de la pauvreté*, *Op.cit.*, p. 74.

[689] J'ai réalisé un entretien avec Coralie Martinet, le 10 janvier 2012. Quand je la rencontre, elle a 29 ans et est diplômée du supérieur. Elle a une licence de sociologie et est célibataire sans enfant. Locataire d'un appartement dans le parc privé, elle habite dans le quartier Malakoff-Saint-Donatien. Conseillère en insertion professionnelle, elle a un CDD à temps plein. Son revenu d'activité net mensuel s'élève à environ 1 100 €. Son père était ouvrier (décédé) et sa mère ouvrière (retraitée).

l'entretien réalisé avec Valérie, la fréquence d'apparition des termes *« maman »* et *« papa »* dans les propos tenus par Marie interpelle. En effet, Marie utilise le terme *« maman »* quarante fois, dont trente fois associé au déterminant possessif « ma » *(« ma maman »)* et dix fois associé à ce déterminant possessif et à un adjectif qualificatif *(« ma petite maman »).* Elle utilise aussi le terme *« papa »* dix-neuf fois sous la forme *« mon papa »*. Nous analysons la répétition de ces termes comme un indice du rôle joué par les parents de Marie dans sa sortie de la pauvreté. L'aide que lui apportent ses parents prend différentes formes.

Elle revêt d'abord un aspect affectif. Marie explique que savoir que ses parents étaient présents *« était un soutien moral pour moi mais aussi un soutien financier, un soutien vraiment euh, enfin que ce soit mon papa ou ma maman hein »*.

L'aide apportée par ses parents prend ensuite la forme d'un soutien financier. Lorsque Marie arrive à Nantes, en juillet 2007, son père lui donne de l'argent pour combler ses anciennes dettes. Il lui achète aussi une voiture, du mobilier pour meubler son nouvel appartement et lui fait, chaque semaine, des courses alimentaires : *« Mon papa me faisait énormément de courses par semaine donc euh alors ce n'était pas toujours des courses que j'aurais acheté hein, c'est certain hein. Dès qu'il y avait une promotion, on avait tous les fromages. On avait tous les… Mais c'est vrai que j'ai apprécié parce que le manque, je n'ai plus connu le manque »*. De son côté, la mère de Marie garde Julie et Sarah, si bien que Marie n'a plus de frais de garde. Comme l'écrit Cyprien Avenel, « le soutien familial de proximité [joue ainsi] un rôle de relais entre la sphère privée, les institutions et le marché du travail »[690].

Ses parents, et notamment sa mère, l'accompagnent enfin dans les différentes démarches administratives qu'elle a à réaliser. Par exemple, avant que Marie déménage à Nantes, sa mère va vivre avec elle à Draguignan et l'aide à mettre en place des échéanciers : *« Elle m'a expliqué que si on était bons payeurs même si on donnait 20 € alors qu'on en devait 300, on stoppait les relances en fait. Donc c'est ce que j'ai fait. Ne plus faire l'autruche »* et *« c'est ma mère qui m'a vraiment aidée à sortir de là »*. De son côté, son père l'aide à trouver un logement social à Nantes en faisant fonctionner ses réseaux politiques : *« Mon père avait le bras très long. Il connaissait un adjoint au maire […] sur Nantes »*. Une fois qu'elle est emménagée à Nantes, sa mère habite avec elle pendant deux ans, jusqu'en juillet 2009, pour l'accompagner et l'aider à régulariser sa situation économique.

En outre, à son arrivée à Nantes, Marie trouve rapidement un emploi : *« aide-soignante, c'est une denrée rare »*. Ce CDD à trois quart temps lui permet d'obtenir un revenu

[690] Avenel Cyprien, « La famille ambivalente dans la ville inégale. Le statut du lien social familial dans les ''quartiers sensibles'' », *Informations sociales*, n° 130, 2006/2, pp. 120-127.

d'activité mensuel net de 1 300 €. Son interdit bancaire prend progressivement fin. Elle retrouve son chéquier et sa carte bancaire. Sa situation économique se stabilise cinq à six mois après son arrivée à Nantes, c'est-à-dire à la fin de l'année 2007 : « *Je suis arrivée en juillet 2007 sur Nantes, moi je dirais qu'à peu près en cinq, six mois, j'ai repris un départ, un très, très bon départ* ».

6.2.2.3. Être parent isolé et travailler à temps réduit

Entre juillet 2007 et le moment où je la rencontre, Marie a été employée dans plusieurs structures en tant qu'aide-soignante. Elle se maintient en emploi. Si elle a parfois démissionné, elle ne connaît néanmoins que très peu de périodes de chômage.

Depuis le début de l'année 2010, elle ressent des difficultés à travailler en tant qu'aide-soignante au regard du handicap de Sarah : *« Le fait que ma fille soit handicapée, il y a un reflet de miroir par rapport aux patients donc je ne peux plus faire ce métier-là »*. Pour cette raison, comme Valérie, dans le but de faire un métier qui lui plaît davantage, Marie commence à se réorienter professionnellement au cours de l'année 2011. Pour cela, elle fait d'abord un Diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU)[691] et passe un baccalauréat littéraire, qu'elle obtient à la fin de l'année 2011. Comme Valérie, Michel et Sylvie, il est intéressant de noter la relation que Marie fait entre la reprise d'études, son avenir professionnel et l'accès à un métier qui la passionne : *« C'est pour ça que quand j'ai passé mon bac parce que le handicap de Sarah et l'effet miroir euh... Maintenant j'ai dit je veux faire le choix de faire ce que je veux quand j'en ai envie »* et *« moi, c'est vrai qu'effectivement j'ai un diplôme aussi hein et pour ma part c'est vrai que c'est plus facile de rebondir avec ce diplôme »*.

Après l'obtention de son baccalauréat, elle débute une école de préparateurs en pharmacie à l'Institut de formation du commerce et des techniques professionnelles (IFOCOTEP), en se disant que ce métier est proche de celui d'aide-soignante. Néanmoins, elle arrête cette formation au bout de deux mois, au début de l'année 2012, parce qu'elle estime que cette dernière est trop compliquée : *« Oh j'étais aide-soignante donc la pharmacie, ça reste dans mon domaine, je me disais ça va être super facile mais j'ai fait*

[691] Le DAEU donne accès aux études supérieures. Il est destiné aux personnes qui n'ont pas le baccalauréat et qui désirent l'obtenir. Voir les données issues du site internet du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, à l'adresse suivante :
http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid21053/le-d.a.e.u.html

littéraire et là réduire une formation de trois ans en un an ce n'est pas possible du tout ». En outre, elle doit trouver un maître de stage en pharmacie et n'y parvient pas.

Juste après l'arrêt de cette formation, elle obtient un CDD à temps plein en tant qu'aide-soignante et travaille en salle de réveil. Néanmoins, au regard de ses conditions de travail, elle démissionne : *« Tu te dis ils vont tous dormir, ça va être magnifique. Mais c'est une aide-soignante pour quatorze lits, pour quatorze postes de réveil donc c'était l'usine je n'y suis pas restée quoi » ; « On nous demande de faire en très peu de temps beaucoup de soins et de courir avec les patients »*. Face à l'intensification du travail et aux exigences de productivité, une étude européenne portant sur la satisfaction et la santé des soignants en milieu hospitalier montre d'ailleurs qu'en France, en 2007, « environ 16 % des infirmiers et 15 % des aides-soignants rapportaient songer souvent, c'est-à-dire plusieurs fois par mois, par semaine ou chaque jour, à quitter la profession »[692].

Marie a ensuite un CDD de trois mois dans une maison de retraite et travaille à nouveau en tant qu'aide-soignante. À la fin de ce contrat, grâce à un organisme de formation, elle réalise qu'une passerelle existe entre le métier d'aide-soignante et celui d'auxiliaire puéricultrice. Pendant six mois, de janvier à juin 2013, elle obtient un contrat aidé de vingt heures dans une crèche et a un revenu d'activité net mensuel de 600 €. Même si le contenu de l'activité lui plaît, elle ne garde pas de très bons souvenirs de ses conditions de travail dans le cadre de cette première expérience en puériculture. Elle insiste sur les horaires décalés, *« les trous en milieu de journée »* et les conséquences qu'a eu cet emploi du temps sur sa santé (fatigue, prise de poids). Elle parle aussi d'une *« ambiance [de travail] très toxique »*.

Elle obtient dans le même temps l'emploi d'aide-soignante de nuit qu'elle a quand je la rencontre et dont elle est très satisfaite tant en termes de contenu que de conditions de travail. Le travail n'est pas physique et elle a plus de temps pour avoir des échanges avec les patients : *« J'ai trouvé un travail de nuit là où je suis actuellement dans un centre postcure. […] ça se passe très bien parce qu'il n'y a pas de soins physiques à faire. […]. On est là pour booster. C'est vraiment passionnant quoi. C'est vraiment super passionnant. Moi, j'adore. Je me régale chaque fois que j'y vais »*.

Quand je la rencontre, le revenu disponible net de Marie est d'environ 1 183 € par mois. Elle ne perçoit pas de pension alimentaire de la part du père de ses filles mais elle bénéficie des différentes aides sociales auxquelles elle a droit. Dans ce cadre-là, elle met en évidence un changement de représentation sociale de l'opinion publique sur les bénéficiaires

[692] Lamy Sébastien et *al.*, « Améliorer les conditions de travail à l'hôpital, ORSOSA, de la démarche de recherche à l'action de prévention », *Santé Publique*, vol. 25, 2013/4, pp. 389-397.

des aides alimentaires, changement de représentation sociale qui recoupe probablement l'évolution de ses propres représentations sur les associations d'aide et d'action sociale : *« On a plus cette image-là maintenant en 2013 des Restos du Cœur mais il y a cinq ans en arrière, les Restos du Cœur, ça donnait une image de très grande pauvreté et c'est vrai que maintenant on se rend compte que c'est la population qui travaille qui va aux Restos du Cœur. La Croix Rouge, les Restos du Cœur et le Secours populaire, c'était vraiment que… Il y avait une étiquette. Les gens disaient ce sont les cas sociaux qui y vont dans ces trucs-là. Il y avait vraiment une étiquette. On stigmatisait ces gens-là ».*

Par ailleurs, Marie est attentive à sa situation financière et utilise les outils numériques pour faire ses comptes en ligne. Le samedi 2 février 2013, elle parle de sa situation économique en disant qu'elle est *« équilibrée »*. Elle dit ne pas éprouver de difficultés financières particulières, être en mesure d'épargner 150 à 200 € par mois mais fait comme Valérie et, plus encore, comme Michel et Sylvie des achats que l'on peut qualifier de mesurés, c'est-à-dire qui sont réalisables au regard de ses ressources financières : *« Je vis vraiment sereinement, c'est-à-dire que si je n'ai pas d'essence, je vais pouvoir en mettre, enfin je ne suis pas dans le besoin. Je ne suis plus dans le besoin mais alors c'est vrai qu'on ne fait pas non plus d'excès »*. Ses filles réalisent des activités extra-scolaires. Julie fait de l'équitation, prend des cours de piano et de solfège et Marie tire profit des offres du centre socioculturel dans lequel elle est inscrite pour faire faire des sorties culturelles à ses filles. Selon ses dires, *« Julie est partie à Paris récemment trois jours pour quinze euros, c'est rêvé quoi »*. Depuis que sa situation économique s'est améliorée, Marie semble également plus apaisée sur le plan psychique. Elle recourt davantage aux soins, fait des séances de sophrologie et voit un psychologue depuis juin 2011.

Néanmoins, quand je la rencontre, si elle parle du travail comme d'une instance de socialisation[693] *(« Ça, c'est quand même une priorité de travailler et travailler c'est se sociabiliser »)*, elle insiste aussi sur les difficultés qu'elle éprouve pour allier vie professionnelle et vie familiale en tant que mère à la tête d'un ménage monoparental : *« Bon c'est sûr que moi de toute façon seule avec mes deux enfants, je ne peux pas travailler à temps plein. Ce n'est pas possible ».* Comme le précisent Ai-Thu Dang et Danièle Trancart, « avoir deux enfants ou plus accroît [en effet] les difficultés à concilier vie familiale et vie professionnelle pour les mères, en particulier les mères isolées »[694]. Ainsi, à plusieurs reprises

[693] Sainsaulieu Renaud, *L'identité au travail*, Paris, Presses de la FNSP, 1977.
[694] Dang Ai-Thu, Trancart Danièle, « Trajectoires professionnelles et freins à l'emploi des parents isolés allocataires du RMI ou de l'API », *Revue d'économie politique*, vol. 122, 2012/5, pp. 685-725.

au cours de l'échange, Marie met en relation sa situation professionnelle et sa situation familiale. Par exemple, à la question : « Quelle est ton activité principale ? », elle répond : *« Donc je suis aide-soignante et maman au foyer isolée »*. Quand je lui demande quel est le revenu net mensuel qu'elle perçoit grâce à cet emploi, elle précise qu'elle a 450 € de revenu d'activité puis ajoute immédiatement qu'elle est *« maman isolée »* et qu'elle bénéficie donc des prestations de la CAF : *« Moi, j'ai une somme de la CAF que je trouve actuellement conséquente parce que je suis maman isolée et j'ai un enfant porteur de handicap ».* De la même manière, quand je cherche à savoir si elle se sentait pauvre deux ans après sa séparation, elle rapporte ses difficultés économiques à son statut de mère chef de famille monoparentale : *« Je travaillais mais moi je cumulais en plus d'une détresse financière, une enfant handicapée et j'étais maman isolée »*. Pareillement, lorsque j'aborde la question de sa réorientation, elle insiste sur son statut de mère isolée : *« Alors pour faire ça [la formation en pharmacie] effectivement moi je rentrais dans les conditions mais les personnes mamans isolées qui ne travaillaient pas aussi pouvaient rentrer dans les conditions »*. Marie reprend ainsi une des catégories administratives utilisées par les services sociaux : celle de « parent isolé ». L'API a été créée en 1976. Ce minima social vise à garantir un revenu minimum aux familles monoparentales les plus pauvres, pour une durée limitée[695].

En outre, elle insiste sur un des paradoxes qu'elle a identifiés au sein du fonctionnement du système de sécurité sociale français. Elle explique qu'elle arrive à avoir des ressources économiques plus élevées en travaillant moins, puisqu'en réduisant sa durée hebdomadaire de travail elle a des frais de garde moins élevés pour ses enfants et des réductions par ailleurs : « *La société fait que je m'en sors mieux en ayant réduit mon activité professionnelle qu'en travaillant à temps plein et en devant payer une nourrice, la cantine tout ça quoi »*.

Quand je la rencontre, Marie ne travaille qu'un jour par semaine, le vendredi. Célibataire avec deux enfants à charge, dont une est handicapée, comme elle le signale, sa *« situation peut rapidement changer »*. D'une part, puisqu'elle n'est pas en mesure de faire certaines choses comme offrir des cours payants de soutien scolaire à sa fille et, d'autre part, parce qu'elle est dépendante vis-à-vis des aides qui lui sont versées par la CAF. Sans ces aides, au moindre aléa, tout comme Michel et Sylvie, Marie utilise son épargne pour vivre : « *L'allocation les 450 € [AEEH], je ne l'ai pas eue parce qu'on a refait le dossier, donc de septembre à janvier et ayant été, mon activité en crèche, je n'ai pas eu pendant trois mois*

[695] Helfter Clémence, « La création de l'allocation de parent isolé. Entretien avec Bertrand Fragonard », *Informations sociales*, n° 157, 2010/1, pp. 134-141.

600 €, donc je n'ai pas eu plus de 1 000 € par mois pendant alors déjà pendant trois mois et ensuite, j'ai eu les Assedic qui se sont mises en place mais pas les 450 € de Sarah. Mais, le fait d'avoir mis de l'argent de côté, j'ai puisé dedans ».

Ainsi, comme Valérie, Marie est en CDI. Néanmoins sa durée hebdomadaire de travail et le revenu d'activité qui lui est associé ne semble pas lui permettre de se maintenir durablement hors d'une situation de pauvreté. Comme nous l'avons vu, bien qu'elle soit sortie de la pauvreté, elle est dépendante des aides de la CAF et le moindre aléa peut avoir des conséquences sur sa situation économique. En outre, si le statut de mère à la tête d'une famille monoparentale est la principale cause de l'entrée dans une situation de pauvreté, il semble aussi représenter la raison pour laquelle il n'est pas possible de considérer que le processus de sortie de la pauvreté est abouti.

Pour faire face à cette situation, Marie met en place différentes pratiques.

6.3. Le répertoire des pratiques et stratégies développées par les enquêtés

Les entretiens ont permis de mettre en évidence un éventail de pratiques et de stratégies que disent[696] développer les enquêtés pour sortir d'une situation de pauvreté. Ces pratiques varient tant dans leur forme (le registre sous lequel elles se présentent), que dans leur importance (le nombre de fois où elles sont utilisées par les enquêtés) et leur intensité (en termes de niveau de privation qu'elles entraînent dans le quotidien des personnes qui ont été interrogées). Ces pratiques varient en fonction des attributs et dispositions des enquêtés. Elles diffèrent aussi en fonction des ressources dont ils disposent et des possibilités qu'ils peuvent mobiliser sur un territoire donné. Elles prennent enfin des formes différentes en raison de ce que connaissent les personnes et des capacités qu'elles ont à se renseigner, à s'informer, à demander de l'aide, etc. ; en raison de ce qu'elles savent et savent faire et de ce qu'elles peuvent et peuvent faire en fonction de leur état de santé, leur âge, leur lieu d'habitation ou la qualité de leur réseau familial. Les personnes qui ont été interrogées évaluent et donnent une appréciation subjective des différentes pratiques dont il a été question au cours de l'échange et elles les classent en fonction de ces jugements de valeurs. Par exemple, quand j'aborde le thème des pratiques prostitutionnelles avec Sylvie, elle s'exprime ainsi : *« Oh sainte vierge Marie pourvu que ça ne me touche jamais ça »*.

[696] Nous faisons volontairement une distinction entre « ce que les agents disent qu'ils font [et] ce qu'ils font effectivement » puisque contrairement aux observations, les entretiens ne permettent pas d'accéder aux pratiques concrètes développées par les enquêtés, aux faits, mais simplement aux discours qu'ils tiennent sur celles-ci. Peneff Jean, *L'hôpital en urgence*, Paris, Métailié, 1992, p. 10.

Certains enquêtés qualifient les pratiques qu'ils mettent en place de *« savoirs et de savoir-faire »* et les revendiquent comme tels. Ils les présentent, telle Amandine Boulot[697], comme une *« une richesse »*. Pour la plupart, ces savoirs et savoir-faire leur ont été transmis par les membres de leur famille. Tout en les reproduisant, ceux qui ont des enfants cherchent à les leur transmettre. D'autres les mettent en relation avec leurs valeurs. Par exemple, en critiquant le désir de certains d'avoir toujours plus de nouveaux biens et services, Bernard Bossuet[698] et Angélique expriment leur représentation du monde et donnent leur opinion sur la « société de consommation ». Ils pointent les conséquences qu'elle peut avoir sur la situation économique de certains : *« [Elle] : Y'a des gens ils s'appauvrissent aussi parce qu'ils veulent la voiture, machin, etcetera. Moi, j'ai même travaillé avec des filles qui prennent des crédits pour aller faire les soldes. [Bernard rit]. [Lui] : Parce que moi là j'ai l'avant dernier écran Montbé [Il me montre une vielle télévision] c'est pas, ce n'est pas… et j'ai mon Smartphone là [Il me montre un ancien modèle de téléphone portable Nokia] qui marche bien »*.

De la même manière, Michel et Valérie trouvent *« aberrant »* que le Centre hospitalier universitaire (CHU) jette des fauteuils roulants au lieu de les donner aux Restos du Cœur. D'autres encore, comme Coralie Martinet, justifient une partie de leurs pratiques en les rapportant à des préoccupations écologiques : *« Moi, je sors de mon bureau, j'éteins la lumière quoi et je préfère mettre un pull que de monter le chauffage. En plus, j'ai des soucis écologiques en tête et [elle sourit], et en plus de ça je sais que ça change tout sur une facture à la fin du mois, ça change tout »*. D'autres enfin, comme Amandine, parlent de changements de goûts au cours du temps pour légitimer leurs pratiques : *« Moi quand j'ai eu 40 ans, ça a été fini. Donc ça fait 10 ans que je mange plus de viande hein, voilà donc j'ai jamais été une grande férue de viande de toute façon »*. Néanmoins, d'après Marc Fleurbaey et ses collègues, ces pratiques correspondent davantage à un « phénomène dit des préférences accommodantes »[699] qu'à de réels changements de goûts de la part des personnes qui ont été interrogées, c'est-à-dire qu'elles découlent de l'habitude de la pauvreté, qui conduit les

[697] J'ai réalisé un entretien avec Amandine Boulot, le 23 juillet 2013. Quand je la rencontre, elle a 49 ans. Elle a obtenu le brevet des collèges, un diplôme de danse et un concours d'aide-soignante. Elle vit en couple et a cinq enfants, dont deux sont à sa charge. À la fois locataire et en cours d'accès à la propriété grâce à un héritage suite au décès de sa mère, elle habite le quartier Hauts-Pavés-Saint-Félix. Elle travaille trois heures par semaine en chèque emploi service universel et son revenu d'activité s'élève à 160 € par mois. Son père était conseiller agricole (décédé) et sa mère employée des Postes (décédée).

[698] J'ai réalisé un entretien avec Bernard Bossuet, le 10 avril 2013. Quand je le rencontre, il a 49 ans. Il est titulaire du brevet des collèges, vit en couple et a un enfant à charge. Il est locataire d'un appartement dans le parc privé et habite le Centre-ville de Nantes. Il est peintre en bâtiment et travaille à temps plein en CDI. Son revenu d'activité s'élève à 1 500 € par mois. Son père était ingénieur (retraité), sa mère a été institutrice puis femme au foyer.

[699] Fleurbaey Marc *et al.*, « Mesurer la pauvreté ? », *Art.cit.*, p. 24.

ménages à adapter leurs aspirations et leurs comportements à cette situation et à sous-estimer leur pauvreté réelle.

Les pratiques qui s'inscrivent dans le répertoire des stratégies énoncées ont été triées à partir du verbe « faire » car toutes renvoient à une action par laquelle les personnes interrogées cherchent à agir sur leur situation économique. Leur objectif principal est en rapport avec la gestion qu'elles font de leur budget et avec la recherche d'une amélioration, ou tout au moins, d'un *statu quo* ou d'une non-dégradation de leur revenu. Elles ressemblent en cela aux « systèmes non dépourvus de cohérence [mis en place par les ouvriers] pour tenter de gérer [et] d' ''acclimater'' leur précarité »[700], dont parle Olivier Schwartz. Ce répertoire peut être décomposé en huit registres de mobilisation pratique que sont : le « faire moins », le « faire sans », le « faire soi-même », le « faire en premier », le « faire en plusieurs fois », le « faire à l'avance », le « faire avec et/ou grâce aux autres » et le « faire autrement ».

6.3.1. Le registre du « faire moins »

Les pratiques et stratégies qui s'inscrivent dans le registre du « faire moins » consistent à dépenser le moins possible. Le « faire moins » est, au moins en partie et pour certaines des personnes qui ont été interrogées, synonyme d'une augmentation de la pauvreté en termes de conditions de vie, c'est-à-dire de restrictions alimentaires, vestimentaires et plus généralement d'éléments de bien-être et de confort. Il comprend des pratiques de récupération et des stratégies parfois liées à des occasions particulières, telles que les périodes de soldes.

Par exemple, en termes d'achats alimentaires, Valérie dit ne pas acheter autant de nourriture qu'elle le voudrait. Pour réduire ses dépenses, elle diminue les quantités achetées. Bien qu'elle cherche à dépenser moins, elle est attentive à la qualité nutritionnelle des produits qu'elle consomme : *« tant qu'à faire ben que ce soit quelque chose qui soit intéressant nutritivement »*, et ce plus encore depuis qu'elle a eu la possibilité d'être informée des risques liés à la consommation de colorants grâce à une nutritionniste qui est intervenue dans le cadre de son travail. Si Valérie achète moins souvent certains produits, c'est aussi parce qu'elle établit une relation entre leur qualité et leur prix : *« J'aimerais vraiment acheter beaucoup plus de bio et bon. C'est le prix qui me freine aussi ouais parce qu'on mange quand même pas mal de légumes et ça, ça m'embête avec les pesticides et tout ça, ça, ça m'embête »*. En plus de faire apparaître une relation entre la qualité et le prix des aliments, les

[700] Schwartz Olivier, *Le monde privé des ouvriers*, *Op.cit.*, p. 109.

propos de Valérie mettent en évidence, d'une part, l'intérêt qu'elle porte à l'équilibre alimentaire des repas consommés et, d'autre part, ses préoccupations environnementales. Comme les militants pour la décroissance dont parle Arnaud Mège, Valérie aimerait « acheter ''tout bio, tout bon'' »[701], sans composés chimiques qui aient des propriétés toxicologiques.

Toujours dans l'objectif de dépenser moins, elle multiplie les lieux d'approvisionnement. Comme Valérie, Michel, Sylvie et Marie font leurs courses à Lidl ou ED *« parce que tout est moins cher »* selon leurs dires, mais contrairement à elle ils font l'ensemble de leurs courses dans ce magasin. Comme elle, ils réduisent les quantités de nourriture achetées et se privent de certains aliments par nécessité : *« [Lui] : Quand ça va mal ben on se sert un peu plus la ceinture. Au lieu de manger trois patates et ben on en mange deux et puis on y arrive » ; « [Elle] : On est des férus de poissons mais ça coûte un bras. On l'évite parce qu'on n'a pas les moyens quoi »*. Ils n'achètent que rarement des pizzas et regardent le prix des aliments au kilogramme. Si Michel et Sylvie ne parlent pas des promotions, de son côté Valérie en profite. Elle en profite, d'une part, parce qu'elle a la possibilité de dépenser de plus grosses sommes d'argent qu'eux et, d'autre part, parce que la taille de son logement lui permet de stocker des aliments : « Donc vous regardez les publicités avant d'aller faire vos courses ? *J'épluche tout ça ouais. Et on stocke. Comme on a une maison en plus on peut stocker donc on stocke des choses »*.

De la même manière, puisqu'elle dispose d'un terrain, elle plante des légumes. Et puisqu'elle a de l'argent de côté et qu'elle a certains biens d'électroménager (congélateur) il lui arrive d'acheter des aliments en gros. Bien que le revenu d'activité de Michel soit globalement plus élevé qu'avant, depuis qu'il est intérimaire le couple n'a pas changé ses habitudes, et ce probablement parce que la non-obtention d'un CDI les placent dans une « salle d'attente » où la prévoyance est de mise. Pour autant, pour reprendre leur expression, le couple peut encore se faire des *« petits plaisirs »* comme aller au restaurant ou à la boucherie hallal et il dispose de marges de manœuvre financières. En effet, Sylvie explique qu'elle n'est pas toujours attentive au prix des produits : *« [Elle] : Moi, je ne fais pas gaffe à tout. Par exemple moi, j'voulais du poivre moulin aux quatre épices. Il est plus cher que l'autre mais si c'est celui que je veux tant pis quoi. Voilà je… On s'accorde aussi des trucs »*. Ils achètent certains aliments seulement pour leurs enfants. Cela rejoint les observations faites

[701] Mège Arnaud, *Militer pour la décroissance – De l'émergence d'une idéologie à sa mise en pratique*, Thèse de doctorat de sociologie dirigée par Laurent Willemez, soutenue le 1er décembre 2016, à l'Université de Poitiers-GRESCO, p. 368.

au sein du SPF dont il a été question dans le chapitre précédent : les ménages avec enfants prennent une gamme de produits plus diversifiée que ceux qui n'en ont pas.

Valérie dit aussi limiter ses achats vestimentaires : *« Depuis que j'ai mes enfants, j'achète moins de vêtements pour moi »*. Ses propos sous-entendent que ses pratiques ont évolué depuis qu'elle est mère. Tout se passe comme si les besoins de ses enfants étaient prioritaires par rapport aux siens[702]. Sous cet angle, le discours tenu par Valérie conduit à réinterroger le concept de niveau de vie qui part de l'hypothèse qu'il y a, comme le précise Stéfan Lollivier, une « équirépartition des ressources au sein des ménages »[703]. Valérie s'habille avec les vêtements qu'elle a en *« réserve »* dit-elle, pendant que les filles de Michel, Sylvie et Marie, chinent dans les vide-greniers, les bourses aux vêtements ou les magasins associatifs. En termes de bien-être et de confort, Valérie prend rendez-vous chez le coiffeur pendant que Marie va au CFA pour avoir une coupe à moitié prix.

Valérie récupère beaucoup de choses, aidée en cela par les membres de ses réseaux de connaissance : *« Nous il y a quand même deux voitures de récupération quoi. […]. Il y a des gens qui ont, on va dire dans ma famille [elle sourit] qui eux achètent des belles voitures et ben nous on fait, à chaque fois, c'est la famille, nous, on est la famille qui récupère tous les trucs que les gens ne veulent plus quoi. Four micro-ondes tu vois, tout, tout plein de trucs »*. Les propos tenus par Valérie mettent aussi en évidence l'effet boule de neige engendré par le développement de pratiques de récupération et le système d'échanges au sein duquel elle s'inscrit[704] : une personne lui a donné, elle donne ou redonne à son tour à cette personne et/ou donne à une autre personne et ainsi de suite. Néanmoins, si Valérie est en mesure de développer ces stratégies, c'est probablement parce qu'elle a la possibilité de s'inscrire au sein de tels systèmes d'échanges, au regard de ses ressources économiques et de la densité de ses réseaux de sociabilité. Michel, Sylvie et Marie récupèrent aussi des objets et font les brocantes[705]. Pour Michel et Sylvie, parler de leurs pratiques de récupération est l'occasion de mettre en évidence les personnes dont ils se démarquent : ceux qui consomment, voire qui « surconsomment » : *« [Elle] : On a des copains comme ça qui aiment bien avoir une belle bagnole, être bien habillés. Mais alors nous on s'en fout comme de l'an quarante […] On n'est pas matérialistes trop »*. Si de leurs propos découle l'idée d'un refus de la société de consommation, on peut faire l'hypothèse que c'est parce qu'ils ne peuvent pas toujours et entièrement en faire partie puisqu'ils sont obligés de « faire moins ». Michel et Sylvie se

[702] Lazarsfeld Paul, Jahoda Marie, Zeisel Hans, *Les chômeurs de Marienthal*, *Op.cit.*, p. 121.
[703] Lollivier Stéfan, « La pauvreté : définitions et mesures », *Art.cit.,* p. 26.
[704] Mauss Marcel, *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, Paris, PUF, 2007.
[705] Les personnes qui ont été interrogées utilisent aussi le terme « trocantes » pour parler des brocantes.

démarquent aussi de ce qu'ils jugent superflu : *« [Elle] : Comme quoi l'apparence tient une place énorme quand même dans cette société hein. Ooohh alors que nous on n'en a rien à foutre quoi. [Lui] : Voyez ! [Il me montre comment il est habillé jeans/tee-shirt]. [Elle] : On est comme on est. [Lui] : Moi, je n'en ai rien à foutre. [Elle] : Et moi donc alors là j'vais te dire psff [elle souffle]. On s'en fout. On a des valeurs autres que ça. On s'arrête pas à ça et… [Lui] : C'est ce qu'il y a dans le cœur ».*

Valérie parle peu de l'attention accordée aux factures énergétiques alors que, de son côté, Michel dit râler. Il demande à ses filles de ne pas laisser la lumière allumée dans les pièces, d'ouvrir les volets et de couper l'eau quand elles se brossent les dents. Le couple utilise aussi des ampoules basse consommation et fait ses lessives pendant les heures creuses. Les pratiques dont parle Michel conduisent à s'interroger sur l'effet qu'ont les médias sur la mise en place de ce que Jean-Baptiste Comby appelle les « ''petits gestes'' du quotidien pour protéger la planète »[706]. En étant médiatisés, ces gestes imputent la responsabilité aux comportements individuels et relayent une partie de la politique publique de protection de l'environnement.

Par ailleurs, si Valérie développe des pratiques qui relèvent du registre du « faire moins », ce n'est pas par obligation mais par choix. En effet, si ses dépenses sont, comme elle le dit, *« mesurées »* c'est parce qu'elle désire avoir accès à d'autres éléments de confort : *« On fait attention pour pouvoir après se payer des choses en fait tu vois. Je suis partie une semaine au ski. C'est un choix. Donc toutes les économies que je fais, c'est pour après vivre d'autres choses qui me paraissent importantes ».* En s'appuyant sur les propos cités précédemment, ces *« autres choses »* que Valérie qualifie d'*« importantes »* font référence aux vacances aux sports d'hiver. Dans ce sens, contrairement à Michel et Sylvie, les pratiques du « faire moins » qu'elle développe relèvent davantage d'une contrainte choisie que d'une privation subie. Ses pratiques s'inscrivent aussi dans un rapport long à l'avenir. En effet, elle explique qu'elle cherche à dépenser moins pour être en mesure d'épargner, afin de donner la possibilité à ses enfants de faire des études : *« Tu vois ma voiture, c'est une voiture que j'ai récupérée ben [mon compagnon] aussi parce que tout ça, ça nous permet justement d'avoir des sous, de payer des études plus tard à nos enfants, enfin voilà. C'est vraiment des choix ».*

[706] Comby Jean-Baptiste, « Quand l'environnement devient ''médiatique''. Conditions et effets de l'institutionnalisation d'une spécificité journalistique », *Réseaux*, n° 157-158, 2009/5, pp. 157-190.

Dans la continuité des pratiques qui relèvent du registre du « faire moins », les personnes qui ont été interrogées développent d'autres types de pratiques qui s'inscrivent dans des registres du « faire sans » et du « faire soi-même ».

6.3.2. Le registre du « faire sans »

Les pratiques du « faire sans » ne laissent pas de place à la négociation. Les personnes interrogées ne font tout simplement pas certaines choses pour ne pas dépenser. Pour la plupart, ces pratiques sont davantage liées à la satisfaction de besoins secondaires que primaires.

Quand je la rencontre, Valérie fait référence à ce registre de pratiques une fois, en parlant du fait qu'elle vit sur sa réserve de vêtements. De leur côté, Michel et Sylvie ne partent pas en vacances depuis trois ans parce qu'ils disent ne pas en avoir les moyens. Néanmoins, leurs enfants partent : *« [Lui] : Je préfère rester à Nantes, envoyer les enfants en vacances »*. Comme pour Valérie, il est intéressant de noter que tout se passe comme si les besoins des enfants étaient prioritaires par rapport à ceux des parents. Contrairement à Valérie, les pratiques du « faire sans » de Michel et Sylvie relèvent donc davantage d'une contrainte subie que d'un choix. Sylvie n'achète jamais de vêtements, le couple ne voyage pas, ne part pas en vacances et quand il n'a pas, il n'achète pas : *« [Elle] : Moi je peux, je paie. Je ne peux pas, je n'achète pas hein »*. Le couple ne va pas non plus au cinéma mais leurs enfants y vont : *« [Elle] : On n'aime pas trop ça sortir, nous on n'est pas des gens qui aimons sortir beaucoup. On ne va pas au cinéma. Ça coûte trop cher. On trouve que c'est ridicule d'aller dépenser beaucoup d'argent là-dedans. [Lui] : Les enfants y vont. [Elle] : Les enfants y vont. On paie aux enfants. [Lui] : Parce qu'ils ont besoin »*. Michel et Sylvie justifient ces non-pratiques par le manque d'argent mais aussi en les mettant en relation avec leurs préférences *(« on n'aime pas trop ça sortir »)* et avec des besoins « supérieurs » qu'auraient les enfants par rapport à eux. Si Valérie n'achète pas ou peu d'aliments biologiques, Michel et Sylvie privent leur famille de sushis. De son côté, Marie fait référence à ce registre de pratiques plusieurs fois. Elle explique que lorsqu'elle était en situation de pauvreté, elle faisait « sans » parce qu'elle n'avait plus de mutuelle santé, d'assurance voiture, qu'elle ne faisait pas le contrôle technique de son véhicule et qu'elle ne déclarait pas sa télévision aux impôts.

6.3.3. Le registre du « faire soi-même »

Les pratiques liées au registre du « faire soi-même » consistent à ne pas acheter d'objets et/ou de choses qu'il est possible de faire soi-même. Elles se rapportent majoritairement au domaine alimentaire. Elles sont davantage développées par les femmes, mais pas exclusivement. Elles consistent à acheter des matières premières et à les cuisiner plutôt que de consommer des plats préparés. Ces pratiques peuvent aussi être liées au domaine vestimentaire, aux soins du corps ou au mobilier. Dans ce cas-là, elles visent à fabriquer, recycler, réutiliser et/ou à ne pas gaspiller l'existant.

Dans le cadre de ce registre de pratiques, Valérie cuisine. Elle reproduit certaines des pratiques mises en place par sa mère, et réactualise ainsi ce qui lui a été inculqué lorsqu'elle était enfant. Elle achète les matières premières et cuisine de grosses quantités de nourriture, dont elle met une partie au congélateur. Michel et Sylvie se préparent aussi à manger et, d'après leurs dires, ils n'achètent « *jamais les plats préparés surgelés, jamais, jamais, jamais, jamais, jamais* ». Valérie fabrique certains meubles pendant que Sylvie dit *« retape[r] »* ceux trouvés dans les brocantes. Les membres de leurs familles représentent un soutien dans la mise en place de ces pratiques. Ils les aident à faire des travaux de bricolage dans leurs maisons. Enfin, Sylvie tricote pour son petit-fils et si Michel ne fait plus de jardin, il envisage d'en faire un dans la parcelle située derrière la maison.

En parallèle de ces pratiques, d'autres qui renvoient aux registres du « faire en premier », du « faire en plusieurs fois » et du « faire à l'avance » ont été repérées.

6.3.4. Le registre du « faire en premier »

Les pratiques liées aux registres du « faire en premier », du « faire en plusieurs fois » et du « faire à l'avance » renvoient à la gestion du budget des ménages et notamment aux paiements de leurs factures, c'est-à-dire qu'elles concernent leurs manières de faire par rapport aux dépenses « obligatoires ».

Le « faire en premier » consiste à prioriser les paiements des charges fixes et courantes. Lorsque je lui pose la question suivante : « Et par rapport aux dépenses, est-ce qu'il y a des choses que vous payez en premier ? », Valérie met en évidence l'ordre dans lequel elle paie : d'abord le remboursement du prêt associé à l'achat de sa résidence principale, puis les factures (d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphone, d'internet, les assurances) et enfin la nourriture. La manière dont elle hiérarchise ses paiements est intéressante puisque l'on peut y

lire un parallèle avec les représentations sociales qu'a l'opinion publique française sur la pauvreté et les personnes qui en font l'expérience[707]. Comme Valérie, Michel et Sylvie paient d'abord les charges fixes : *« [Lui] : Avant de faire quoi que ce soit, c'est payer toutes les factures [il sourit]. [Elle] : Ça c'est psff [elle souffle pour signifier le soulagement] ».* S'ils paient les factures en premier, c'est parce que leur non-paiement va de pair avec l'anxiété et la *« descente aux enfers »*, selon leurs dires. Pour cela, comme Valérie, ils utilisent des prélèvements automatiques. S'ils utilisent ce moyen de paiement, c'est pour ne pas avoir de retard de paiement de factures, pour savoir où ils en sont dans leurs comptes mais aussi pour gérer au mieux leur budget. Dans le même ordre d'idée, et tout comme Valérie, ils n'utilisent pas de cartes à débit différé. Ils qualifient ces cartes de *« baise-couillons »* puisque pour eux les utiliser est *« le meilleur moyen pour tomber dans la misère »*.

Pour honorer le paiement de leurs factures, les personnes qui ont été interrogées demandent aussi à « faire en plusieurs fois ».

6.3.5. Le registre du « faire en plusieurs fois »

Les pratiques issues de ce registre visent à répartir et à exécuter en plusieurs fois, à des intervalles réguliers, le versement de sommes dues à un organisme.

Au cours de l'échange, Valérie n'y fait référence qu'une seule fois : suite aux dettes qu'elle a contractées au début de sa formation au DEFA, elle a mis en place un échéancier. De leur côté, lorsqu'ils avaient les quatre enfants à charge, Michel et Sylvie payaient une partie de la location d'un mobile-home tous les mois pour partir en vacances l'été. Dernièrement, ils disent avoir acheté un réfrigérateur grâce à un crédit *« dix fois sans frais à Leclerc »*. Et lorsqu'ils étaient en situation de pauvreté, ils avaient échelonné le paiement d'un loyer de retard sur plusieurs mois. De son côté, quand je la rencontre, pour mieux gérer son budget, Marie mensualise ses paiements et fait des échéanciers : *« La CLIS de Sarah, la scolarité, la cantine, c'est extrêmement cher mais les stratégies mises en place ont été tout de suite de mensualiser toutes mes factures dans l'école, dans le loyer, […] l'électricité, l'eau, faire des échéanciers, voilà ».*

[707] Julienne Katia, Monrose Murielle, « Les opinions des Français sur la pauvreté et l'exclusion au début de l'année 2004 », *Art.cit.,* p. 4.

6.3.6. Le registre du « faire à l'avance »

En plus des pratiques relatives aux registres du « faire en premier » et du « faire en plusieurs fois », les personnes qui ont été interrogées essayent aussi de « faire à l'avance », c'est-à-dire de prévoir et d'anticiper les nouvelles dépenses. Les pratiques qui s'inscrivent dans ce registre sont liées à l'envie qu'elles ont de maîtriser au mieux leur budget, voire de garder une certaine maîtrise sur celui-ci.

Dans ce cadre-là, Valérie explique qu'elle détermine chaque mois le montant approximatif des charges fixes que son ménage doit payer. Avec son conjoint, elle verse ensuite la somme estimée sur leur compte joint. Enfin, si nécessaire et en fonction des besoins, le couple ajoute de l'argent sur le compte. Toujours dans une visée d'anticipation, elle répertorie toutes les recettes et dépenses de son ménage au sein d'un tableau Excel. Pour ses comptes personnels, elle fait les calculs grâce à un bordereau de chéquier où elle note toutes ses dépenses. De leur côté, Michel, Sylvie et Marie font à l'avance dans le sens où ils épargnent, quand ils le peuvent : *« [Elle] : Du coup, quand on peut on met de côté et quand on a un coup dur, on sait que ben voilà c'est là » ; « [Lui :] J'préfère être prévoyant »*. Leur dernier déménagement entre aussi dans ce registre de pratiques puisqu'ils ont déménagé en anticipant le départ de leurs filles du domicile familial et en cherchant à réduire les dépenses liées au logement en cas de période de chômage de Michel.

Nous avons également identifié un registre relatif « au faire avec et/ou grâce aux autres ».

6.3.7. Le registre du « faire avec et/ou grâce aux autres »

Les situations qui relèvent de ce septième registre permettent aux personnes qui ont été interrogées d'avoir, d'obtenir et/ou de recevoir directement ou indirectement de l'argent sans dépenser. Ces pratiques sont à mettre en relation soit avec l'aide, qu'elle soit demandée ou donnée, apportée par les réseaux (familial, amical, de voisinage) dans lesquels s'inscrivent les enquêtés, soit avec l'aide demandée et reçue de la part des institutions d'aide et d'action sociale. Certains ménages peuvent cumuler les deux.

Valérie explique avoir fait de la colocation lorsqu'elle était étudiante. Les achats groupés et le partage du loyer lui permettaient de dépenser moins. Elle dit aussi n'acheter que très peu de vêtements pour son fils et sa fille puisqu'elle dispose déjà d'un stock familial de vêtements d'enfants : *« Alors ma fille elle n'a que des vêtements qui ont déjà été utilisés, ça,*

c'est sûr. Il y en a même qui sont, je fais que de les rapiécer ». Au-delà du gain engendré par la non-dépense liée à la récupération de vêtements, les propos de Valérie laissent aussi voir qu'elle sait coudre et réaliser certaines activités traditionnellement dévolues aux femmes en milieu populaire[708].

De la même manière, elle parle des réseaux de solidarité qui se développent et s'étendent autour de chez elle entre les parents d'élèves (covoiturage pour aller chercher les enfants à l'école) et avec les voisins (prêt et échange de matériel de bricolage). Lorsque je demande ce que lui apportent ces différents échanges, elle insiste sur les aspects pratiques et économiques et en parle comme de *« facilités déjà dans la vie et aussi économiques » ; « enfin voilà c'est de la solidarité qui fait que aussi ça ben on économise drôlement hein ».* Néanmoins, si Valérie s'inscrit au sein de ces systèmes d'échanges, c'est aussi parce qu'elle en a la possibilité. En d'autres termes, contrairement à d'autres enquêtés, elle possède des biens et elle est, en ce sens, en mesure de donner : « Et est-ce que ça s'inscrit un peu dans un système de don et de contre-don ces pratiques ? *Ah oui, c'est ça, ouais, ouais. Enfin au début non on donne gratuitement sans se dire on va recevoir quelque chose. Tu ne penses pas à ça. Tu donnes. Tu donnes et puis ben tu donnes parce que tu as. Il ne faut pas donner en se disant on va recevoir, non, non, il faut donner euh, tu donnes, tu as un truc, tu sais que de toute façon voilà ça va aller à la poubelle donc autant le donner* ». De la même manière, Michel explique que depuis qu'il n'a plus de permis, son voisin assure certains de ses déplacements : *« J'suis sans permis depuis six mois c'est notre voisin qui m'emmène aux Restos du Cœur depuis six mois ».*

Comme Valérie, Michel, Sylvie et Marie ont été aidés par des membres de la famille et des amis pendant qu'ils étaient en situation de pauvreté et aussi au cours de leur déménagement. Dès lors, ils ont réduit leurs frais de déménagement : « Vous avez des personnes qui sont venues vous aider pour le déménagement ? *[Elle] : Ah la famille, les amis ouais. Oui, oui. Heureusement, on n'a payé personne pour… [Lui] : Ah non, j'ai pas… [Elle] : Ben manquerait plus que ça. Avec deux frères et pis des copains quand même, ça va. Avec un fils de 28 ans en plus. Un gendre, ça serait quand même malheureux d'aller payer quelqu'un pour déménager hein. [Lui] : Y'avait des bras* ». En s'appuyant sur les propos tenus précédemment, il est intéressant de noter que Sylvie ne fait intervenir que des acteurs masculins dans le déménagement, comme si les femmes n'avaient pas leur place ici.

[708] Siblot Yasmine et *al.*, *Sociologie des classes populaires contemporaines*, *Op.cit.*, p. 140.

Lorsqu'il s'agit de faire des travaux de rénovation dans la maison, ils savent aussi que des amis peuvent venir les aider.

Toujours dans le même registre de pratiques, Valérie indique s'être prostituée mais de manière détournée lorsqu'elle était bénéficiaire du RMI, c'est-à-dire qu'elle n'avait pas directement de relations sexuelles en échange d'argent mais qu'elle fréquentait des hommes pour pouvoir sortir, aller au restaurant ou faire des activités : *« Tu parlais de la prostitution. Moi, ce n'était pas de la prostitution mais c'est vrai qu'à un moment donné […] quand toi tu ne sors plus parce que tu n'as pas de sous pour sortir et ben t'acceptes de sortir avec des hommes ou et tu vois que t'aurais, si t'avais eu de l'argent, tu ne l'aurais pas fait ».*

Enfin, pour les personnes qui disposent d'un réseau familial et de réseaux de sociabilité, il y a de fait une relation directe entre les pratiques qui consistent à « faire moins » et celles qui relèvent du « faire avec et/ou grâce aux autres ». C'est-à-dire que les possibilités de « faire moins » augmentent à mesure que les possibilités de bénéficier de l'aide de la famille ou des amis sont plus affirmées.

Au-delà du recours aux services d'aide et d'action sociale, il faut aussi noter la capacité qu'ont les enquêtés à se renseigner auprès des institutions et à aller demander de l'aide aux guichets de celles-ci. Comme Michel et Sylvie, Marie fait des prêts première nécessité à 0 % auprès de la CAF, elle recourt aux aides auxquelles elle a droit : au RSA activité, aux aides de paiement pour une mutuelle santé et qualifie ces aides de *« boosters »*. Elle prend contact avec des associations d'aide aux familles d'enfants handicapés pour remplir les dossiers de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et fait des activités culturelles grâce au centre socioculturel de son quartier d'habitation. Elle bénéficie aussi d'une aide au soutien scolaire de la part du SPF pour sa fille aînée.

6.3.8. Le registre du « faire autrement »

Enfin, certaines pratiques, plus marginales, relèvent d'un huitième registre que nous avons appelé le « faire autrement ». Les pratiques ici développées consistent à obtenir de manière occasionnelle un complément d'argent.

Dans ce cadre-là, Valérie et Marie utilisent les cartes de fidélité des grandes surfaces qui lui permettent, disent-elles, de *« gagne[r] beaucoup d'argent »*. En fonction des achats que Valérie réalise, elle cumule de l'argent et estime gagner 500 à 600 € par an. Avant d'obtenir un CDI, elle travaillait aussi au noir pour *« arrondir ses fins de mois »*. Plus jeune encore, il lui arrivait de chiper des vêtements dans les magasins.

De son côté, Sylvie explique avoir volé une paire de chaussures pour son fils, quand il était enfant. De la même manière, lorsqu'elle était en situation de pauvreté, Marie volait de la nourriture dans les grandes surfaces ou à la pharmacie : *« Moi j'ai fait beaucoup de pharmacies où je ne revenais pas, je disais : ''Oh voilà, j'ai oublié mon argent'', ''Ce n'est pas grave. C'est quoi votre nom'' et je prenais les boîtes de lait pour nourrir ma fille quoi »*. Quand je la rencontre, pour avoir de petits compléments d'argent, elle fait des tests de dégustation avec ses filles et reçoit des bons d'achats.

***

La sortie d'une situation de pauvreté d'individus et de ménages repose sur une constellation de facteurs. Les principaux sont d'ordre professionnel, relationnel et institutionnel. C'est la reprise d'une activité professionnelle des membres présents dans les ménages associée au soutien institutionnel, et plus encore au soutien familial qui leur permet de sortir de la pauvreté. Néanmoins, en fonction du nombre de travailleurs et d'unités de consommation qu'il y a au sein des ménages (ménage bi-actif ou mono-actif) et en fonction de leurs conditions d'emploi (emploi stable ou non, à temps plein ou non, avec un taux horaire de rémunération très bas ou plus élevé), tous n'ont pas la même capacité à se maintenir durablement hors de la pauvreté. Il existe des facteurs qui stabilisent les processus de sortie de la pauvreté d'individus et de ménages (signature d'un CDI à temps plein avec un taux horaire de rémunération supérieur au SMIC, mise en couple avec un conjoint qui est en emploi), et à l'inverse des facteurs qui freinent l'efficacité de ce processus (monoparentalité, ménage mono-actif, non-obtention d'emplois stables, faiblesse de la durée hebdomadaire de travail et/ou faiblesse des revenus d'activité).

Au-delà des facteurs de sortie de la pauvreté, nous avons vu aussi que les enquêtés développent tout un éventail de pratiques et de stratégies. Celles-ci prennent différentes formes. Parce qu'elles dépendent en partie des conditions d'emploi des travailleurs présents dans les ménages, elles relèvent de logiques différentes, d'une nécessité financière pour les uns à un choix pour les autres, et s'inscrivent dans un rapport différent à l'avenir. En effet, si Valérie achète moins certains aliments c'est pour pouvoir avoir accès à des loisirs et pour que ses enfants puissent faire des études alors que si Michel, Sylvie et Marie font la même chose et se privent d'aller au cinéma c'est pour que leurs filles, elles, aient accès aux vacances. En cela, les pratiques développées par les enquêtés représentent des formes

d’adaptation individuelle aux situations qu’ils rencontrent en fonction des moyens financiers, des ressources et des capacités qu’ils ont.

Les cas de Michel et Marie laissent apparaître une certaine fragilité dans leurs situations professionnelle et économique. Michel est intérimaire. Il ne sait pas si le contrat de travail qu’il a obtenu sera renouvelé. De son côté, l’instabilité dont fait preuve Marie en choisissant de ne pas se maintenir dans un emploi d’aide-soignante et en voulant faire autre chose, alors que des emplois sont offerts dans le secteur d’activité dans lequel elle travaille, frappe. On voit là l’enjeu des horaires pour une mère de famille célibataire et d’un revenu d’activité trop faible pour payer des services liés à la garde des enfants. On peut probablement interpréter la réorientation de Marie en la mettant en relation avec le mirage du « meilleur emploi » qui lui permettrait de percevoir un revenu d’activité plus conséquent. Les cas de Michel et Marie laissent donc penser que des allers-retours de la non-pauvreté à la pauvreté sont possibles. Le chapitre suivant se propose justement d’expliquer pourquoi certains individus et ménages ne parviennent pas à se stabiliser dans une situation de non-pauvreté et pour quelles raisons ils font l’expérience de situations temporaires mais répétées de la pauvreté.

CHAPITRE 7. Les allers-retours entre situation de pauvreté et de non pauvreté

***

Dans ce chapitre, nous allons rendre compte des facteurs et des processus qui contribuent au phénomène d'allers-retours entre situation de pauvreté et de non pauvreté d'individus et de ménages vivant en milieu urbain. L'analyse quantitative a montré que les foyers qui s'inscrivent dans ce type de parcours représentent moins d'un cinquième (18,1 %) de ceux qui ont été suivis et dont la situation économique est renseignée pour les quatre années observées. Néanmoins, nous avons considéré que ce groupe minoritaire est particulièrement intéressant pour étudier les entrées et les sorties d'une situation de pauvreté, puisqu'il s'agit de personnes qui s'inscrivent dans des parcours de pauvreté transitoire. L'étude de leur parcours de vie permet de mieux appréhender les facteurs et les mécanismes en jeu dans ces processus et d'éclairer différentes dimensions possibles de l'expérience vécue.

Le chapitre 7 propose d'abord d'identifier, grâce à un cas exemplaire, la nature des différents freins à l'emploi rencontrés par les personnes qui ont été interrogées, puis d'étudier les raisons pour lesquelles leurs réseaux relationnels, notamment le réseau familial, sont affaiblis. Nous montrerons ensuite que la situation professionnelle et relationnelle des enquêtés a des conséquences sur leur quotidien et sur les pratiques qu'ils développent pour se maintenir dans un parcours ascendant. Les hommes et les femmes ici présentés utilisent les mêmes registres de pratiques que ceux dont nous avons parlé dans le chapitre 6, mais ils utilisent davantage certains registres de pratiques, et l'intensité de leurs privations est plus importante. Enfin, en fonction de la nature des freins à l'emploi qu'ils rencontrent et des ressources dont ils disposent, tous n'ont pas la même attitude face au marché du travail. Les premiers cherchent à « travailler plus pour gagner plus » sans tenir compte de leurs conditions d'emploi et de travail, les seconds se forment pour accéder à un emploi stable à temps complet, et les troisièmes cherchent à maximiser les aides sociales perçues tout en ayant un contrat de travail.

7.1. Un cas exemplaire d'expériences temporaires mais répétées de la pauvreté : le cas de Magalie

Magalie Silvat est née à La Seyne-sur-Mer, dans le département du Var, en 1983. Quand je la rencontre, le 16 avril 2014, elle a 31 ans. Son père est ouvrier et son demi-frère, boulanger-pâtissier. Les deux hommes habitent dans le Var. Sa mère est décédée.

À la date de l'entretien, elle habite seule dans un studio du parc privé situé à Nantes Sud depuis un an et demi. Elle est sous-locataire[709] de son logement et paie un loyer mensuel de 390 €. Elle perçoit 270 € d'aides au logement par mois. Depuis un an, elle entretient une relation affective avec une femme. Elle n'a pas d'enfant. Son amie prépare un CAP petite enfance et touche 830 € par mois. Les deux femmes ne mettent pas leur argent en commun.

L'histoire scolaire et professionnelle de Magalie est plutôt heurtée et les formations suivies ne débouchent pas sur un emploi stable lorsqu'elle entre dans la vie active en 2001, sans diplôme, comme environ 122 000 jeunes chaque année depuis la fin des années 2000[710].

Jusqu'en 2012, elle multiplie ce que Margaret Maruani et Emmanuèle Reynaud appellent « ''les formes particulières d'emploi'' »[711], c'est-à-dire les emplois qui sont de courte durée, peu stables et/ou dont le temps de travail est inférieur à la norme en vigueur des trente-cinq heures hebdomadaires, en France. Ces formes d'emploi regroupent les CDD, l'intérim, les stages et le travail à temps partiel. Magalie multiplie les petits boulots en CDD, les missions d'intérim, fait des saisons et connaît différentes périodes de chômage. En juillet 2013, après huit mois de chômage, elle se retrouve bénéficiaire du RSA socle. Aidée d'une assistante sociale, elle remplit un dossier à l'unité emploi et obtient un contrat de travail. Quand je la rencontre, elle est peintre en bâtiment depuis six mois. Elle a un CUI de vingt heures, d'un an, renouvelable un an. Son revenu d'activité est de 634 € nets par mois. En complément, elle perçoit 199 € de RSA activité.

Magalie ne fait partie d'aucune association, d'aucun syndicat et d'aucun parti politique. Elle n'aime pas la politique. Elle n'a jamais voté mais envisage de s'inscrire à la mairie pour obtenir une carte d'électeur. Elle veut voter Front national aux prochaines

[709] Une personne est considérée comme étant sous-locataire dès lors qu'elle est locataire d'une personne qui est déjà locataire d'un bien. Voir le site officiel de l'administration française à l'adresse suivante : https://www.service-public.fr/particuliers/glossaire/R1496.

[710] Le Rhun Béatrice, « Sortants sans diplôme et sortants précoces. Deux estimations du faible niveau d'études des jeunes », *Note d'information du Ministère de l'éducation nationale*, n° 12.15, septembre 2012, pp. 1-6 ; Voir aussi Géhin Jean-Paul, Palheta Ugo, « Les devenirs socioprofessionnels des sortants sans diplôme : un état des lieux dix ans après la sortie du système éducatif (1998-2008), *Formation emploi*, n° 118, juin 2012, pp. 15-35.

[711] Maruani Margaret, Reynaud Emmanuèle, *Sociologie de l'emploi*, *Op.cit.*, p. 52.

élections. Elle estime qu'il y a trop d'immigrés en France, se dit favorable à la fermeture des frontières et aimerait que les pouvoirs publics aident en priorité *« les gens qui sont nés en France, qui sont français de pure souche »*. Elle est amère à l'idée de rénover des bâtiments susceptibles d'accueillir des immigrés : *« Ce qui m'énerve c'est que je suis en train de refaire des logements pour ces gens-là. C'est pour les immigrés qui viennent de loin, qui n'ont rien, hop, ils font ça [elle claque des doigts], ils ont tout quoi »*. Enfin, dès que sa situation financière le permettra, elle désire repasser le permis de conduire.

J'ai rencontré Magalie sur son lieu de travail. Elle me fait visiter l'appartement qu'elle rénove et me parle de ses conditions de travail. Malgré l'effort physique qu'il demande, le métier de peintre lui plaît. Au cours de cette rencontre, elle fait référence aux stéréotypes associés à la profession de peintre et parle des rapports qu'elle a avec les hommes du chantier sur lequel elle travaille. Elle a du mal à se faire accepter en tant que femme dans un secteur d'activité majoritairement masculin. Comme le précise Stéphanie Gallioz, « le secteur du bâtiment se présente comme un bastion masculin. D'une part, la main-d'œuvre est composée à 90 % par des hommes, les femmes représentant à peine plus de 1 % dans les fonctions de chantier (ouvrier). D'autre part, ce secteur d'activité est imprégné d'une culture ouvrière traditionnellement masculine »[712].

Deux semaines plus tard, Magalie me donne rendez-vous à un arrêt de bus et me reçoit chez elle. Son logement fait environ 25 m². En plus d'une salle de bain, une seule pièce sert de cuisine, de salon et de chambre. En entrant, en face, se trouvent la cuisine et le salon, une petite table carrée en plastique, trois chaises pliantes, un petit réfrigérateur, un évier et des plaques chauffantes électriques. À gauche, son lit, un meuble de télévision, une télévision et une console. À droite, se trouve la porte de la salle de bain. L'appartement est rangé et propre. Avant de commencer l'échange, Magalie dit être énervée contre son voisin du dessus qui fait du bruit. Nous nous installons à la table de la cuisine. La conversation débute vite. Les réponses de Magalie sont brèves au cours de la première partie de l'échange. Néanmoins, vingt minutes après le début, elle me tutoie pour la première fois et se détend. Progressivement, ses réponses deviennent plus circonstanciées, notamment lorsqu'il est question de son parcours de vie. L'échange a duré environ deux heures. Une fois le dictaphone éteint, elle parle à nouveau de son envie de voter FN aux prochaines élections, tout en insistant sur le fait qu'elle n'est pas raciste.

[712] Gallioz Stéphanie, « La féminisation des entreprises du bâtiment : le jeu paradoxal des stéréotypes de sexe », *Sociologies pratiques*, n° 14, 2007/1, pp. 31-44.

En nous appuyant sur une analyse des matériaux recueillis auprès de Magalie, nous parlerons d'abord des différents freins à l'emploi qu'elle rencontre. Nous verrons ensuite pour quelles raisons et en quoi son réseau relationnel et familial est affaibli. Ces éléments ont des conséquences sur sa situation économique, son quotidien, les pratiques qu'elle développe et son rapport à l'avenir.

7.1.1. Les différents freins à l'emploi

Après l'enseignement élémentaire, Magalie est inscrite dans un collège du canton de Saint-Raphaël, dans le département du Var. À cette période, elle vit en foyer d'accueil. Suite au décès de sa mère, l'enfant est placée en famille d'accueil mais elle est incapable d'expliquer pourquoi son père ne l'a pas gardé avec lui. Néanmoins, en classe de 5ème, sans qu'elle soit en mesure, là aussi, d'en expliquer les raisons, elle retourne vivre chez son père. Celui-ci est sur le point de se remarier. Au collège, Magalie ne redouble pas mais de la 5ème à la 3ème elle fréquente une classe où le rythme scolaire est plus lent. En 1985, la filière menant au CAP en trois ans est en effet supprimée et les 4èmes et 3èmes technologiques se mettent en place en 1986, en même temps que le baccalauréat professionnel[713]. En 1997, n'ayant pas étudié le programme de 3ème dans sa totalité, elle n'obtient pas le brevet des collèges, comme cela a été le cas pour environ 14 % des collégiens français en 2015[714].

Dans le même temps, son père et sa compagne divorcent. Parce qu'elle ne se sent pas proche de son père, Magalie va vivre à Toulon chez son ancienne belle-mère entre l'âge de 15 ans et 17 ans et demi. Elle s'inscrit dans un lycée professionnel, en 1998. Bien qu'elle veuille faire un « métier d'hommes »[715] et devenir peintre en bâtiment, retenue par les préjugés véhiculés par ses proches, elle n'accomplit pas les formalités nécessaires à son inscription dans cette filière d'études. Comme le précise Gilles Moreau, « en apprentissage,

[713] Les passages en 4ème générale sont de plus en plus nombreux mais la filière technologique se maintient. L'idée est de ménager la possibilité pour les élèves de retrouver une 3ème générale ou, s'ils poursuivent en 3ème technologique, de continuer des études en lycées d'enseignement général et technologique ou en lycées professionnels.

[714] Voir les données issues du site internet à l'INSEE à réussite au diplôme national du brevet, CAP, BEP et BTS – session 2015, comparaisons régionales et départementales, source : ministère en charge de l'éducation nationale, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance. Données consultables à l'adresse suivante : https://www.insee.fr/fr/statistiques/2845352#tableau-TCRD_070_tab1_departements.

[715] Achin Catherine, « Un ''métier d'hommes'' ? Les représentations du métier de député à l'épreuve de sa féminisation », *Revue française de science politique*, vol. 55, 2005/3, pp. 477-499 ; sous un angle plus psychologique, voir aussi Suquet Marie, Moliner Pascal, «''Exercer un métier du sexe opposé : quelles différences entre les hommes et les femmes ? », *Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*, n° 81, 2009/1, pp. 25-39.

comme en lycée professionnel d'ailleurs, les frontières entre métiers de filles et métiers de garçons demeurent hermétiques et étonnamment stables : […] la forge, la couverture, la plomberie et le chauffage, le bois, l'électricité, la mécanique, la peinture, la boulangerie-pâtisserie et la boucherie-charcuterie, constituent les bastions irrédentistes du masculin ; le commerce, la coiffure et la pharmacie sont les territoires réservés du féminin »[716]. Les frontières entre les métiers « masculins » et « féminins » s'expliquent par la permanence des stéréotypes sexués qui y sont associés[717].

En outre, en raison de son niveau scolaire, ses deux premiers choix d'orientation, serveuse pour le premier et dont elle ne se souvient plus pour le second, sont refusés. Faute de mieux, elle prépare un CAP de fleuriste (son troisième choix d'orientation) pendant deux ans, mais échoue d'un demi-point à l'examen, en 1999. En parallèle, elle réalise des stages en tant que serveuse mais elle est déçue par les conditions de travail dans l'hôtellerie-restauration[718].

Attirée par le dessin, en 2000, pendant un an, elle suit une formation d'Arts graphiques, à Toulon. Elle quitte le domicile de sa belle-mère un peu avant sa majorité et vit avec l'homme avec qui elle a une relation affective. Son conjoint, un ancien SDF, est demandeur d'emploi. Il a différentes addictions, une maladie : la spondylarthrite ankylosante[719] et est reconnu travailleur handicapé. Magalie vit avec lui pendant plus de quatre ans, jusqu'à la fin de l'année 2005. La formation qu'elle suit ne correspond pas à ses attentes. Elle ne débouche sur aucun diplôme mais elle va jusqu'au bout, plus par souci matériel que par réel intérêt. Elle cherche ensuite à s'intégrer dans la population active[720] à partir de l'année 2001.

[716] Moreau Gilles, « Les faux semblables de l'apprentissage », *Travail, genre et sociétés*, n°3, 2000/1, pp. 67-86 ; Voir aussi Moreau Gilles, *Le monde apprenti*, Paris, La Dispute, 2003.
[717] Perrot Michelle, *Les Femmes ou les silences de l'Histoire*, Paris, Flammarion, 1998.
[718] Forté Michèle, Monchatre Sylvie, « Recruter dans l'hôtellerie-restauration : quelle sélectivité sur un marché du travail en tension », *La Revue de l'IRES*, n° 76, 2013/1, pp. 127-150.
[719] La spondylarthrite ankylosante est une maladie inflammatoire chronique qui apparaît généralement avant l'âge de 40 ans et qui se caractérise par des douleurs au niveau de la colonne vertébrale et du bas du dos. Cette maladie est très rare, évolutive et plutôt masculine.
[720] Nous utilisons l'expression de « population active » dans son acceptation habituelle, à savoir comme étant composée des personnes qui ont un emploi (les actifs occupés) et de celles qui en cherchent un (les chômeurs).

7.1.1.1. L'absence de diplôme et de formation professionnalisante

Elle est alors confrontée à différentes difficultés pour accéder à un travail que Brigitte Lestrade qualifie de « ''normal'' »[721], c'est-à-dire à un emploi à temps complet à durée indéterminée. Magalie n'a ni diplôme, ni formation professionnalisante validée. Elle effectue des missions d'intérim ou obtient des contrats de travail de courte durée dans des secteurs d'activité où aucune expérience professionnelle n'est exigée. Dans un premier temps, elle ne se soucie ni de ses conditions d'emploi, ni de ses conditions de travail, ni du contenu de son activité. Elle instrumentalise le travail. Pour elle, le principal est d'obtenir une source de revenu. En cela, elle ressemble à *« l'homo oeconomicus »*[722] décrit par Serge Paugam, dont la satisfaction au travail dépend du salaire et des avantages matériels qu'il retire d'une activité. Ainsi, comme elle le dit, *« pour avoir une petite rémunération, j'ai fait de l'intérim à droite, à gauche dans n'importe quoi, n'importe quelles heures, n'importe quel contrat. J'ai travaillé en usine et j'ai fait des petits trucs quoi »* jusqu'à la fin de l'année 2003. Au cours de ces années, Magalie perçoit le RMI couple. Son revenu d'activité varie d'un mois à l'autre. Il se situe aux alentours de 600 € nets mais il peut aussi atteindre 1 300 € nets certains mois. D'autres personnes qui ont été interrogées font la même expérience que Magalie. C'est le cas de Julien Raton[723] qui s'aperçoit qu'il n'a pas les diplômes exigés pour créer une entreprise d'électrotechnicien : *« Puis là j'ai commencé à me renseigner là-dessus et puis na na na na, de fil en aiguille, je me suis rendu compte qu'il fallait un diplôme, un CAP minimum qui valide les acquis pour prétendre pouvoir monter sa boite »*.

Alors qu'elle a 21 ans, incitée par son compagnon qui a un réseau amical à Nantes et qui connaît les dispositifs d'aide sociale de ce territoire, Magalie déménage avec lui, en octobre 2004. Le couple vit dans un appartement de 9 m² qu'elle qualifie de *« pitoyable. On entend carrément la chasse et les gens pisser »*. Le logement est étroit, mal isolé, situé en Centre-ville et le loyer est élevé. Pourtant Magalie reste vivre à Nantes en raison des possibilités d'emploi qu'offre ce territoire : *« Nantes, c'est la pluie, la pluie, le gris, la pluie, le gris, la pluie, le gris euh ohh [elle lève les yeux au ciel] par contre plus de boulot*

[721] Lestrade Brigitte, « Emploi et précarité, un nouveau défi social », *Informations sociales*, n° 163, 2011/1, pp. 96-104.
[722] Paugam Serge, *Le salarié de la précarité*, *Op.cit.*, p. 44.
[723] J'ai réalisé un entretien avec Julien Raton, le 4 octobre 2013. Quand je le rencontre, il a 49 ans. Il est titulaire d'un diplôme d'ingénieur du son (équivalent bac +2). Il entretient une relation affective avec une femme et a un enfant à charge. Il se déclare père célibataire auprès des services de la CAF et ne vit pas dans le même logement que son amie. Il est locataire d'un appartement du parc public et habite la commune de Rezé. Ouvrier, il travaille à temps plein en CDD. Son amie est employée dans une crèche. Le revenu d'activité net mensuel de Julien est de 1 250 €. Son père est ouvrier (retraité) et sa mère femme au foyer (retraitée).

[elle sourit]. Donc c'est ça qui me fait rester quand même. C'est le travail ». D'après Amandine Rodrigues et Patrick Pailloux, « avec 402 000 emplois en 2011, [l'aire urbaine de Nantes] dépasse [en effet celle de] Nice, pour se situer au septième rang national. Sa croissance en emplois [entre 2006 et 2011] […] la classe en deuxième position derrière Toulouse. Elle est ainsi dans un cercle vertueux de croissance : une population attirée en partie par la croissance de l'emploi, et des emplois qui se créent en raison de l'attractivité de ce territoire »[724].

À leur arrivée à Nantes, l'ami de Magalie est chômeur. Puis il a un emploi d'hôte de caisse. La jeune femme obtient, quant à elle, un contrat de livreuse de journaux. Selon ses dires, cet emploi *« de six heures, rémunéré une misère [est] un contrat de merde à 150 € par mois. Un truc qui sert à rien quoi. Par contre, c'est un CDI [elle sourit]. Super ! [Ironique] »*. Elle conserve cet emploi jusqu'au milieu de l'année 2005.

7.1.1.2. L'absence d'une expérience professionnelle continue

À l'âge de 22 ans, Magalie subit des violences conjugales[725] et quitte son compagnon. Dès lors entre 2005 et 2007, sa situation résidentielle est incertaine et instable. Elle passe plusieurs mois dans la rue et alterne les types d'hébergement. En outre, elle connaît peu la ville de Nantes et ne sait pas vers quelles institutions se tourner. Pour l'hébergement, elle appelle le 115 et passe quelques nuits chez des connaissances. Trop jeune pour pouvoir ouvrir des droits au RSA[726] pendant la période où elle est sans résidence principale, elle est salariée.

Néanmoins, elle se trouve face à un deuxième frein à l'emploi. Puisqu'elle ne se maintient pas dans un même secteur d'activité, elle n'acquiert pas d'expérience professionnelle dans un domaine spécifique. Et, dans le même temps, la non-obtention d'une expérience professionnelle particulière la contraint à accepter toutes les formes de travail et d'emploi qu'elle trouve. Sa trajectoire professionnelle est dès lors marquée par la précarité de

[724] Rodrigues Amandine, Pailloux Patrick, « L'aire urbaine de Nantes : un profil métropolitain singulier », *Insee Analyses, Pays de la Loire*, n° 7, décembre 2014, pp. 1-4.

[725] À titre d'indication, d'après l'Observatoire national des violences faites aux femmes, « en moyenne, chaque année, 223 000 femmes âgées de 18 à 75 ans sont victimes de violences conjugales dans ses formes les plus graves (violences physiques et/ou sexuelles de la part de leur conjoint ou ex-conjoint) ». Observatoire national des violences faites aux Femmes, « Violences faites aux femmes : les principales données », *La Lettre de l'Observatoire national des violences faites aux femmes*, n° 8, novembre 2015, pp. 1-20.

[726] Le RSA n'a été étendu aux jeunes de moins de 25 (« RSA jeune ») que le 1er septembre 2010 et sous certaines conditions. Voir les données issues du site officiel de l'administration française à l'adresse suivante : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N19775.

l'emploi que Patrick Cingolani définit en utilisant la catégorie de discontinuité, et notamment de discontinuité des temps[727]. Cette forme de discontinuité fait référence à l'intermittence, notamment professionnelle, et elle s'observe dans les types d'emploi qu'obtient Magalie. La jeune femme travaille en effet en tant qu'intérimaire et elle fait, selon ses dires, *« des petits métiers à droite, à gauche, enfin tout, tout, tout ce qui était débutant accepté j'acceptais, boîte d'intérim »*. Elle participe à la cueillette des pommes, des poires, des raisins ou du muguet et dit y aller au culot : *« Je tchatchais pour avoir du boulot mais intérim hein pas des contrats hein »*. Grâce à la multiplication de ces missions, elle obtient un revenu d'activité d'environ 330 € nets par mois. Pour se nourrir, elle mendie et fréquente des associations pour les personnes sans-abri, telles que le restaurant social Pierre Landais[728] ou l'association Brin de Causette[729]. Au cours de cette période, Magalie se sent pauvre.

7.1.1.3. L'âge comme frein à l'emploi

Grâce aux contacts qu'elle maintient avec son assistante sociale, Magalie passe quatre mois dans un Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)[730] à la fin de l'année 2006. Aidée par la mission locale[731], elle débute ensuite une formation à l'Association pour la

---

[727] Cingolani Patrick, *La précarité, Op.cit.*, p. 22.

[728] Le restaurant social Pierre Landais est un établissement municipal, situé dans l'Ile de Nantes. Il accueille les ménages qui ont des difficultés économiques et sociales, domiciliés à Nantes. Pour bénéficier des aides de ce restaurant, les personnes doivent posséder une carte d'accès, délivrée par le CCAS. L'établissement propose différentes offres de restauration à bas prix. Les personnes qui le fréquentent ont aussi accès à différents types de ressources : accès internet, journaux, téléphone, fax, bibliothèque. Elles peuvent également échanger avec des travailleurs sociaux. Enfin, différents ateliers de pratiques culturelles et de loisirs, d'écoute psychologique et de prévention y sont proposés. Voir le site officiel de la Ville de Nantes à l'adresse suivante : http://www.nantes.fr/restaurant-pierre-landais.

[729] L'association nantaise un Brin de Causette est un lieu de rencontre et d'accueil de jour pour les personnes SDF.

[730] En plus des services de veille sociale, tels que le Samu Social (115), les accueils de jour, les équipes de maraudes et les services d'accueil et d'orientation, différents types d'hébergement et de logement existent pour les personnes sans domicile ou mal logées. L'accueil au sein d'établissements concerne celles sans domicile ou ayant été contraintes de le quitter en urgence (victimes de violences par exemple). Cet accueil est temporaire. Aucun bail ou versement d'un loyer n'est nécessaire pour être accueilli. Les hébergements proposés peuvent être généralistes ou spécialisés. Les premiers accueillent tous types de publics, les seconds s'adressent à des publics particuliers (demandeurs d'asile, réfugiés, femmes enceintes). Contrairement aux personnes accueillies au sein d'établissements, celles qui occupent des logements paient un loyer et ont un bail ou un titre d'occupation qui leur garantit une durée de maintien dans les lieux. Elles peuvent percevoir des aides au logement et bénéficier du Fonds de solidarité pour le logement (FSL). Les logements s'adressent à un public très diversifié qui cumule des difficultés économiques et sociales. Pour plus de renseignements, voir le *Guide des dispositifs d'hébergement et de logement adapté, Chantier national prioritaire 2008-2012 pour les personnes sans-abri et mal logées*, Paris, septembre 2008, réalisé par la DGAS/DGALN.

[731] Les fonctions de la mission locale sont d'écouter, d'orienter et d'accompagner les jeunes et les employeurs. Elles guident les jeunes de 16 à 25 ans dans leurs démarches professionnelles, de formation et/ou de recherche

formation professionnelle des adultes (AFPA) dans l'espoir d'obtenir un CAP de peintre. Elle cherche donc à se former et à obtenir un diplôme pour faire un métier qui lui plaît depuis qu'elle est adolescente et pour obtenir un emploi stable : *« J'voulais être peintre en bâtiment depuis longtemps, à Toulon […], j'ai fait d'autres choses en attendant mais je suis revenue peintre en bâtiment et c'est là que je me suis dit que je voulais vraiment, vraiment être peintre quoi »*. Au début de l'année 2007, pendant quatre mois, en parallèle de sa formation, elle loge dans une chambre de l'AFPA. Néanmoins, son âge devient un troisième frein pour accéder à un emploi et à une formation professionnalisante. Magalie n'arrive pas à trouver de maître d'apprentissage, en raison de son âge, d'autant plus que, comme l'expliquent Pierre Cahuc et Marc Ferracci[732], les salaires qui croissent en fonction de l'âge et du niveau de qualification, peuvent dissuader les maîtres d'apprentissage d'embaucher des apprentis plus âgés. Magalie abandonne donc la préparation du CAP de peintre.

Les personnes qui connaissent des expériences temporaires mais répétées de la pauvreté avec qui j'ai mené un entretien, parlent toutes de leur âge comme d'un frein pour accéder à un emploi. C'est le cas de Louise Salin[733] qui est demandeuse d'emploi et qui aimerait devenir commerciale : « *Maintenant, j'essaye [de devenir commerciale] sauf qu'essayer de construire son avenir quand on a 45 ans alors qu'on est censé le faire à partir de ses 20 ans, c'est plus compliqué quoi. Et pis en général pour devenir commerciale, ils aiment bien nous formater dès le début. Je n'ai plus trop l'âge* ». De la même manière, Soizic Riou[734], qui cumule deux emplois en CDI, explique que son âge restreint ses possibilités au niveau professionnel et elle évoque ses exigences par rapport aux formes d'emplois qu'elle souhaiterait trouver : « *Bien sûr on préférerait gagner plus, payer des*

---

d'emploi, sur internet. Informations recueillies sur le site internet des missions locales des Pays-de-La-Loire, à l'adresse suivante : http://missionslocales-pdl.org/

[732] Cahuc Pierre, Ferracci Marc, avec les contributions de Tirole Jean et de Wasmer Étienne, « L'apprentissage au service de l'emploi », *Notes du conseil d'analyse économique*, n° 19, 2014/9, pp. 1-12.

[733] J'ai réalisé un entretien avec Louise Salin, le 25 septembre 2013. Quand je la rencontre, elle a 43 ans. Elle est titulaire d'un DEUG de philosophie. Elle est célibataire et n'a pas enfant à charge. Elle est locataire d'un appartement du parc privé et habite le Centre-ville de Nantes. Elle est demandeuse d'emploi. Avant d'être chômeuse, elle a travaillé en tant qu'animatrice commerciale. Ses droits à l'assurance chômage s'élèvent à environ 500 € par mois. Son père est secrétaire général en mairie (retraité) et sa mère est également secrétaire de mairie (retraitée).

[734] J'ai réalisé un entretien avec Soizic Riou, le 20 septembre 2013. Quand je la rencontre, elle a 63 ans. Elle est titulaire d'un baccalauréat de lettres classiques et a suivi une première année de licence de lettres classiques. Elle est célibataire, vit seule et a deux enfants qui ne sont plus à sa charge. Elle est locataire d'un appartement du parc public et habite le quartier Doulon-Bottière. Elle cumule deux CDI : un d'animatrice périscolaire et un autre d'assistante maternelle. Elle travaille vingt-sept heures par semaine. Son revenu d'activité net mensuel est d'environ 770 €. Son père était cadre dans le Bâtiment et les travaux publics (décédé) et sa mère était secrétaire (décédée).

impôts et être comme tout le monde avoir une mutuelle et tout, enfin bon, il ne faut pas rêver à mon âge je ne vais pas trouver du boulot à plein temps ».

7.1.1.4. Entre discrimination sexuelle et stéréotypes sexués

À la fin de l'année 2006, Magalie justifie l'abandon de la préparation au CAP de peintre par le fait qu'elle n'arrive pas à trouver de maître d'apprentissage, en raison de son âge. Néanmoins, on peut aussi analyser ces difficultés sous l'angle d'un quatrième frein à l'emploi : celui de la discrimination sexuelle à l'embauche. À ce titre, Maryse Bresson souligne d'ailleurs que « le ''portrait type'' de l'individu particulièrement exposé au chômage, en France, [est celui d'] une femme, entre 15 et 24 ans, de CSP ouvrière, née au Maroc »[735]. Magalie parle de ses conditions de travail et les met en relation avec son statut de femme : *« C'est un métier difficile pour porter les fûts tout ça, mais y'a des métiers beaucoup plus difficiles aussi hein. C'est pas le plus difficile du monde qui existe. Mais pour une femme, c'est vrai que c'est physique ».* De plus, les propos qu'elle tient sur le comportement de ses collègues hommes mettent en évidence des stéréotypes sexués liés aux métiers du bâtiment : « Est-ce que tu as le sentiment que les autres te respectent dans ce que tu fais ? *Ben en étant une femme, c'est plus difficile.* C'est-à-dire ? *Ben il faut avoir un sacré caractère pour pas se laisser faire parce qu'au début je suis quand même tombée sur des hommes assez machos. Y'en a même qui m'ont dit : ''Non mais il faut faire un métier de femmes''. Donc, du coup, moi j'ai mis le holà quoi ».* Dans le secteur du bâtiment, Stéphanie Gallioz explique en effet qu'aux préjugés concernant la force physique et la relation à la technique véhiculés par les hommes, s'oppose celui de la fragilité des femmes[736]. En outre, ces dernières sont soupçonnées de « dévaloriser » la profession si leur nombre s'accroît. Comme l'a montré Marlaine Cacouault-Bitaud, ce discours est identifiable chaque fois que l'élément féminin prend de l'importance et a fortiori quand les femmes deviennent aussi nombreuses que les hommes, dans l'enseignement secondaire, la médecine et la magistrature par exemple[737]. Dans le bâtiment, les femmes sont tolérées si elles se cantonnent aux activités qui demandent davantage de minutie ou au travail de bureau.

[735] Bresson Maryse, *Sociologie de la précarité*, *Op.cit.*, p. 54.
[736] Gallioz Stéphanie, « La féminisation des entreprises du bâtiment : le jeu paradoxal des stéréotypes de sexe », *Art.cit.*, p. 32.
[737] Cacouault-Bitaud Marlaine, « La féminisation d'une profession est-elle le signe d'une baisse de prestige ? », *Travail, genre et sociétés,* n° 5, 2001/1, pp. 91-115.

Dans le cadre de cette recherche, on note par ailleurs que parmi les vingt femmes qui ont été interrogées, dix-sept étaient actives occupées. Parmi celles-ci, quasiment les deux tiers (11) ne travaillaient pas à temps plein : six avaient une durée hebdomadaire de travail correspondant à un mi-temps, trois à un trois quart temps et deux travaillaient moins de onze heures par semaine. Six étaient à temps complet. Au contraire, parmi les onze hommes rencontrés, huit étaient en emploi et tous travaillaient à temps plein. Sur la base de ces résultats, on constate donc que certaines formes d'emploi concernent davantage les femmes que les hommes. C'est ce que confirme Margaret Maruani en disant que « la première caractéristique générale du travail à temps partiel est sa très forte féminisation : aucune autre forme d'emploi n'est à ce point sexuée. Du nord au sud de l'Europe, qui dit ''temps partiel'' pense ''femme'' »[738]. Dans les années 2005, Françoise Milewski[739] et ses collègues faisaient le même constat. Les auteurs indiquent que le temps partiel, qui s'est développé dans les années 1990, constitue un mode d'entrée privilégié des femmes sur le marché du travail. Malgré les meilleurs résultats scolaires des femmes par rapport aux hommes, ces dernières font des choix d'orientation qui les mènent plutôt vers le secteur tertiaire. Leurs choix d'orientation ont des conséquences sur leur inscription sur le marché du travail, puisque dans le secteur tertiaire, les emplois sont plus souvent peu qualifiés, moins bien rémunérés et avec des conditions de travail (disponibilité temporelle) et d'emploi (temps partiel, CDD) plus défavorables. D'une part, ceci rend donc plus complexe la conciliation entre leur vie professionnelle et leur vie familiale, et d'autre part, ces conditions de travail et d'emploi augmentent leur probabilité d'être actives pauvres, notamment si la faiblesse de leurs ressources n'est pas compensée par le revenu d'activité d'un conjoint.

Dans la majorité des cas, le temps partiel n'est pas choisi par les femmes mais subi. Quand je demande à Magalie quel type de contrat de travail elle a signé, sa réponse ne se fait pas attendre : *« Je suis en CDD, vingt heures donc c'est pas grand-chose »*. De son côté Yadira Fallinet[740] qui est mère de famille monoparentale, a décidé de ne pas renouveler son contrat car le revenu d'activité qui correspond à sa durée hebdomadaire de travail ne lui permet pas de subvenir aux besoins de son ménage : « Et vous avez quel type de contrat de

[738] Maruani Margaret, *Travail et emploi des femmes*, *Op.cit.*, p. 76.
[739] Milewski Françoise *et al.*, *Les inégalités entre les femmes et les hommes : les facteurs de précarité*, *Op.cit.*
[740] J'ai réalisé un entretien avec Yadira Fallinet, le 7 septembre 2013. Quand je la rencontre, elle a 31 ans. Elle a obtenu un BTS commercial-marketing. Elle entretient une relation affective et a deux enfants à charge. Elle se déclare mère célibataire auprès des services de la CAF et ne vit pas dans la même résidence principale que son ami. Elle est locataire d'un petit pavillon du parc public et habite la commune de Rezé. Secrétaire, elle a un contrat aidé (CDD) de vingt heures. Son revenu d'activité net mensuel est de 750 €. Son père est conducteur d'engins et sa mère secrétaire.

travail ? *Je suis en contrat aidé sur vingt heures. J'ai un poste de secrétaire mais du coup je ne vais pas renouveler en fait parce qu'il n'y a que vingt heures. Vingt heures, ce n'est pas suffisant. Financièrement, je m'en sors pas* ». Isabelle Bouler[741] qui est aussi mère isolée dit être dans la même situation.

Le travail à temps partiel concerne donc majoritairement les femmes, et d'après Éveline Duhamel et Henri Joyeux, « les mères isolées forment le gros bataillon des femmes ayant un emploi à temps partiel subi »[742]. En outre, le temps partiel se développe dans des secteurs d'activité (restauration, nettoyage, hôtellerie) dans lesquels les emplois sont moins qualifiés, plus instables, où les conditions de travail sont moins bonnes et où les rémunérations sont, par conséquent, plus faibles. Ainsi, les enjeux qu'il recouvre ne sont pas anodins, puisqu'à plus ou moins long terme, il est synonyme d'inégalités de carrières salariales et de retraites entre les hommes et les femmes[743]. Si Magalie met en relation l'abandon de la préparation au CAP et son âge, une attention doit aussi être portée aux formes d'inégalités qui existent entre les hommes et les femmes et qui peuvent être appréhendées comme autant de freins à l'emploi de ces dernières.

On peut aussi parler dans cette optique des discriminations liées à l'origine ethnique ou raciale, à l'orientation sexuelle, politique, syndicale ou religieuse, au handicap et/ou à l'état de santé, ou encore à l'apparence physique[744]. Au cours de la recherche, différentes personnes ont parlé des discriminations raciales ressenties et/ou subies sur leur lieu de travail et/ou pour accéder à l'emploi. C'est le cas de Yadira. Ses origines guadeloupéennes ajoutées à son statut de mère de famille monoparentale posent parfois des problèmes : *« Et puis, après bon, il y a toujours les discriminations, elles sont là. Donc, moi, le fait que j'ai des enfants ça m'a posé beaucoup de soucis. Mon origine je ne sais pas. On a jamais des preuves là-dessus mais j'ai eu des doutes là-dessus, donc il y a ça aussi qui joue, donc si il n'y avait pas ça ben effectivement la situation professionnelle deviendrait peut-être un peu mieux* ». De son côté, Magalie parle de discrimination liée à la domiciliation. Quand elle était SDF, elle évitait

[741] J'ai réalisé un entretien avec Isabelle Bouler, le 12 juin 2013. Quand je la rencontre, l'enquêtée a 44 ans. Elle n'a pas de diplôme, entretient une relation affective et a deux enfants, dont seul un est à sa charge. Elle se déclare mère célibataire auprès des services de la CAF et ne vit pas dans le même appartement que son ami. Ce dernier est demandeur d'emploi. Elle est locataire d'un petit pavillon du parc public et habite le quartier Malakoff-Saint-Donatien. Secrétaire standardiste au sein d'une association elle a signé un CDI de vingt-six heures. Son revenu d'activité net mensuel est de 990 €. Son père est commercial (retraité) et sa mère, serveuse (retraitée).

[742] Duhamel Éveline, Joyeux Henri, *Femmes et précarité*, Étude du Conseil économique, social et environnemental, Paris, Les éditions des Journaux Officiels, février 2013.

[743] Maruani Margaret, *Travail et emploi des femmes*, *Op.cit.*, pp. 75 à 102.

[744] Simon Patrick, Madoui Mohamed, « Le marché du travail à l'épreuve des discriminations », *Sociologies pratiques*, n° 23, 2011/2, pp. 1-7.

d'être domiciliée au CCAS pour pouvoir travailler : *« Pour travailler je disais une autre adresse, enfin je disais une adresse de ailleurs quoi parce que sinon, si on dit qu'on est à la boîte postale du CCAS, c'est hors de question. On n'a pas de boulot »*. En parlant du statut de travailleur handicapé auquel elle peut prétendre, indirectement, Coralie fait référence aux discriminations sexuelles, liées à l'état de santé et à l'apparence physique : *J'ai l'impression que c'est un carcan d'être travailleur handicapé quand même et c'est quand même plus ou moins bien reconnu. C'est quand même assez stigmatisant et je trouvais que déjà être au chômage, c'est stigmatisant, être en situation de pauvreté et de précarité, c'est stigmatisant, alors en plus handicapé alors là. En plus, je suis une femme et je suis blonde… »*. Au-delà des discriminations liées à l'embauche, Magalie renonce à la préparation de sa formation en raison des problèmes résidentiels qu'elle rencontre.

7.1.1.5. Le lieu de résidence et les problèmes de mobilité

Depuis la fin de l'année 2005, Magalie a des difficultés pour accéder à un logement ordinaire. Elle n'a personne qui puisse se porter caution et son dossier loca-pass[745] est refusé. Elle aurait pu poursuivre la formation à l'AFPA et continuer à être hébergée dans cette association. Néanmoins, puisqu'elle n'arrive pas à trouver un maître d'apprentissage et que la poursuite de sa formation est dès lors remise en question, quand elle rencontre un propriétaire prêt à lui faire signer un bail, elle explique avoir abandonné la préparation au CAP pour obtenir un logement autonome : *« J'ai préféré […] arrêter la formation »*. Vu de l'extérieur, l'intérêt de Magalie est plutôt d'obtenir un diplôme. Néanmoins, on constate ici de quelle manière des arbitrages individuels qui s'inscrivent dans une vision à court terme interviennent dans l'explication des trajectoires sociales des personnes qui ont été interrogées et les conséquences fâcheuses qu'ils peuvent avoir sur les parcours professionnels. Pendant deux ans, de 2007 à 2009, Magalie habite un appartement du parc privé, dans le quartier de l'Ile de Nantes.

Une fois installée, elle reprend une activité salariée et cherche à acquérir de l'expérience professionnelle. Grâce à la mission locale, elle réalise un CAE de six mois en tant que peintre en bâtiment au cours de l'année 2008, puis elle multiplie les missions d'intérim et les contrats de courte durée en tant que peintre, malgré l'absence du CAP.

[745] L'avance loca-pass est un prêt qui permet de financer le dépôt de garantie réclamé au locataire au moment de son entrée dans les lieux. Voir le site officiel de l'administration française à l'adresse suivante : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18490.

Son revenu d'activité varie d'un mois à l'autre au cours de cette période. En 2008, pendant dix mois, elle fréquente une étudiante en géographie.

Après leur rupture, alors qu'elle est demandeuse d'emploi, un peu dans la précipitation et pour des motifs professionnels, Magalie va vivre à Rennes, en 2009. D'après Cécile Vignal, « l'emploi suscite, [en effet], essentiellement des migrations de longue distance : près de la moitié des déménagements avec changement de région [sont] motivés par des raisons professionnelles »[746]. Elle habite à Rennes pendant plus de trois ans : *« Je suis partie à Rennes. À Nantes, j'avais plus de boulot, j'avais plus rien. […] J'avais du boulot un peu plus facile parce que j'avais une espèce de CDD de peintre qui allait commencer à Rennes mais bon après à Rennes, ça, c'était la merde hein [elle sourit] »*.

Pendant trois ans, Magalie cherche à acquérir de l'expérience dans la peinture. Elle multiplie les missions d'intérim au cours de l'année 2009. Néanmoins, elle n'est active occupée que les trois quarts de l'année et est demandeuse d'emploi le reste du temps. Ainsi, elle accomplit des tâches qui ne sont pas durables, ce qui entraîne un mouvement de va-et-vient constant entre des situations d'emploi et d'activité[747] : *« À Rennes je travaillais à partir d'avril jusqu'à la fin de l'année. C'est tout. Donc y'avait des périodes de quatre, cinq mois sans rien »*. Quand elle est en emploi sur la totalité d'un mois à temps complet, son revenu d'activité s'élève à environ 1 400 € nets et elle est en mesure d'épargner. Mais, au cours de cette période, les changements qui interviennent dans sa situation professionnelle contribuent à fragiliser sa situation économique, d'autant plus qu'elle a parfois des trop perçus à rembourser aux organismes d'aide et d'action sociale. À ce titre, elle explique qu'il lui arrive de vivre avec 1 400 € nets par mois comme avec 180 €. Au moment où elle paie les sommes dues, elle sollicite l'aide d'associations qui fournissent des repas : *« J'allais aux Restos du Cœur. J'avais pas le choix »*.

[746] Vignal Cécile, « Concilier mobilité résidentielle et mobilité professionnelle : cadrage statistique et pistes de réflexion », *Art.cit.,* p. 39.
[747] Cingolani Patrick, *La précarité, Op.cit.*, p. 23-24.

En avril 2012, sans emploi et isolée socialement, Magalie revient vivre à Nantes. À son arrivée, elle n'a ni logement, ni perspective d'emploi. Elle prend contact avec une assistante sociale et signe un contrat de Droit au logement opposable (DALO)[748]. À tour de rôle, des connaissances l'hébergent jusqu'à temps qu'elle obtienne une chambre à l'hôtel social, au début du mois de septembre 2012. Elle y vit pendant trois mois. Magalie entretient une relation affective avec une étudiante depuis son arrivée à Nantes. Mais les deux femmes se séparent en octobre 2012. Cette rupture incite, d'un côté, à interroger les conditions de vie et d'hébergement des usagers des centres d'urgence et d'insertion résidentielle, et de l'autre, à étudier leurs effets sur la situation matrimoniale des personnes qui les fréquentent. Magalie parle de l'hôtel social en ces termes : *« C'était un micro-onde pour vingt et quelques. Apparemment y'a des gens qui sortaient de prison qui étaient là-dedans quoi, enfin, ça faisait quand même peur. Et on n'avait pas le droit d'amener des gens dans notre chambre. Il fallait qu'on les amène dans une espèce de salle renfermée, juste une demi-heure. Là, pour moi, c'était la prison »*. Parce que son amie ne peut pas lui rendre visite et qu'elles ne peuvent pas passer une nuit ensemble, les deux femmes se séparent. Magalie traverse une phase de dépression. L'hôtel social lui rappelle son enfance et le placement en foyer d'accueil. Les recherches qui portent sur les conditions d'hébergement en centres d'urgence, dont celles de Patrick Bruneteaux, indiquent en effet qu'« on observe, à l'intérieur de ces centres des usages, des règles, des contraintes, des contradictions multiples qui viennent fortement perturber la vie des hébergés, voire même la rendent tout simplement intenable »[749].

Jusqu'en novembre 2012, Magalie réalise des missions d'intérim d'un mois, de deux à trois semaines ou d'une à deux semaines à temps complet. Son activité varie en fonction des fluctuations de l'activité saisonnière ou conjoncturelle : *« J'ai fait des missions à temps plein mais qui duraient trois semaines, deux semaines. C'était pas un mois complet donc c'était*

[748] Le texte de la loi DALO, n° 2007-290 du 5 mars 2007, instaure le droit au logement opposable. Il permet aux personnes qui ont des problèmes de logement ou qui ne parviennent pas obtenir un logement par leurs propres moyens, de faire valoir leur droit à un logement décent. Le droit au logement est dit « opposable » car les personnes concernées ont différentes possibilités pour obtenir sa mise en place effective. D'après les données du Ministère du logement et de l'habitat durable, en France, en 2014, les demandes de recours se concentrent plus particulièrement dans la région Ile-de-France. Elles sont également importantes dans les départements des Bouches-du-Rhône, des Alpes-Maritimes et du Var (région PACA), en Haute-Garonne et dans l'Hérault (région Occitanie), en Gironde (région Nouvelle Aquitaine), en Loire-Atlantique (région Pays-de-la-Loire), dans le Nord (région Hauts-de-France) et dans le département du Rhône (région Auvergne-Rhône-Alpes). Ceci signifie que les tensions relatives à l'accès au logement sont plus importantes pour les ménages qui vivent dans ces différents départements que pour ceux qui n'y résident pas. Voir les données du site du Ministère du logement et de l'habitat durable à l'adresse suivante : http://www.logement.gouv.fr/le-droit-au-logement-opposable-dalo.

[749] Bruneteaux Patrick, « L'hébergement d'urgence à Paris ou l'accueil en souffrance », *Sociétés contemporaines*, n° 63, 2006/3, pp. 105-125.

galère ». En décembre 2012, grâce au contrat de DALO qu'elle a mis en place, elle quitte la chambre qu'elle occupe à l'hôtel social et emménage dans l'appartement où elle vit quand je la rencontre. Entre novembre 2012 et mai 2013, elle réussit à travailler trois jours : « *J'ai peint des tuyaux de plomberie quoi* ». Ses indemnités d'assurance chômage se terminent et elle perçoit le RSA socle à partir de juin 2013. Ainsi, comme le souligne Brigitte Lestrade, « on peut retenir que le travail précaire est une activité professionnelle qui ne s'inscrit pas dans la durée, qui est souvent entrecoupée de périodes de chômage, et qui ne permet guère aux salariés concernés de vivre décemment »[750].

En juillet 2013, âgée de 30 ans et aidée d'une assistante sociale, Magalie monte un dossier à l'unité emploi et obtient le contrat aidé qu'elle a signé quand je la rencontre. Elle présente les problèmes de mobilité comme un cinquième frein à l'emploi. Elle insiste sur la nécessité d'être véhiculée pour trouver un travail et/ou sur l'importance d'avoir accès aux transports en commun : « *Après sans permis, ça, ça bloque. Parfois, ça bloque beaucoup pour le travail* ». D'ailleurs, lorsque je lui demande ce qu'elle pense du rapport qualité/prix de son logement, elle indique qu'il est éloigné du Centre-ville. Puisqu'elle n'a pas le permis, elle utilise les transports en commun. La distance entre son logement et le Centre-ville complique ses déplacements pour aller travailler : « *Il faudrait mettre ce logement en ville. Je me sentirais peut-être mieux parce que j'aime pas quand c'est loin. Quand c'est deux transports pour aller en ville, c'est chiant. […] pour aller au boulot, moi, faut à chaque fois que je fasse deux transports. Il faut que je cours tout le temps après les transports* ». Loïc Du Parquet et ses collègues soulignent d'ailleurs que la probabilité de trouver un emploi à temps complet augmente lorsque l'on possède un véhicule personnel[751]. Certaines recherches montrent également qu'il existe en plus des déterminants individuels (situation familiale, âge, sexe, niveau de formation initiale), des inégalités territoriales de retour et d'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi et des allocataires du RMI[752].

Magalie n'est pas la seule à signaler ces problèmes de mobilité quand il s'agit de trouver un emploi. C'est aussi le cas de Yadira ou de Coralie. Yadira a fait une demande de micro-crédit pour pouvoir s'acheter une voiture : « Est-ce que vous avez déjà fait une demande de micro-crédit ou de prêt sur gage ? *Oui, j'avais demandé pour le micro-crédit*

[750] Lestrade Brigitte, « Emploi et précarité, un nouveau défi social », *Art.cit.*, p. 97.
[751] Du Parquet Loïc *et al.*, « Mobilité et accès à l'emploi, une expérimentation », *Revue française d'économie*, volume XXVI, 2011/4, pp. 33-56.
[752] Duguet Emmanuel, Goujard Antoine, L'Horty Yannick, « Les inégalités territoriales d'accès à l'emploi : une exploration à partir de sources administratives exhaustives », *Économie et Statistique*, vol. 415, n° 1, 2008, pp. 17-44.

mais, au final, ben c'était pour m'acheter une voiture parce qu'au niveau du travail, ça pénalisait, mais financièrement, ça ne suffisait pas. Donc, du coup, c'est grâce à mon ami qui m'a avancé des sous pour pouvoir payer la voiture ». De son côté, Coralie a choisi son lieu de résidence de manière à être proche des transports en commun : « C'est en Centre-ville [votre logement] ? *Ouais, hmm. Oui parce que je n'ai pas de voiture donc du coup… Je n'ai pas de voiture, pas de permis [elle sourit] […] donc, du coup, je suis obligée quand même d'être bien desservie au niveau des… [Silence]*. Des transports en commun ? *Des transports, ouais, ouais. [Elle tousse]* ».

Une partie des personnes interrogées parle encore des conséquences de leur état de santé sur leur situation professionnelle.

7.1.1.6. Quand l'état de santé réduit le champ des possibles

Dans certains cas, l'état de santé contraint les personnes à restreindre ou à arrêter leur activité professionnelle. Pour d'autres, il réduit leurs possibilités d'emploi, temporairement ou non. Dans le chapitre 8, nous verrons d'ailleurs que la maladie est un des principaux obstacles à la sortie d'une situation de pauvreté. Comme nous l'avons vu dans le chapitre 6, Michel a été licencié pour inaptitude professionnelle en raison d'un problème au niveau du genou. C'est sa mise en arrêt de travail pour maladie qui a contribué à l'entrée de son ménage dans une situation de pauvreté. De son côté, Annie Gandin[753] connaît différentes périodes de chômage à cause d'un cancer de la gorge. Suite aux différents emplois qu'elle a occupés dans la restauration, l'état de santé de Coralie s'est également dégradé à tel point qu'elle ne peut plus travailler dans la restauration quand je la rencontre. Amandine est dans une situation proche de celle de Coralie. Après une séparation, elle connaît des problèmes au niveau de la sphère Oto-rhino-laryngologique (ORL) et souffre de paralysies faciales qui la contraignent à réduire sa durée hebdomadaire de travail, puis à arrêter son activité.

Ces différents exemples montrent que la dégradation de l'état de santé constitue un frein pour accéder, se maintenir et/ou retrouver un emploi, dans le sens où il peut réduire le

[753] J'ai réalisé un entretien avec Annie Gandin, le 7 septembre 2013. Quand je la rencontre, elle a 41 ans. Elle est titulaire d'un BEP de vente et d'un brevet d'étalagiste. Elle entretient une relation affective et a deux adolescents à charge. Elle se déclare mère célibataire auprès des services de la CAF et ne vit pas avec son ami. Elle est locataire d'un petit pavillon du parc social et habite la commune de Rezé. Secrétaire, elle a un contrat aidé (CDD) de vingt heures. Son revenu d'activité net mensuel est de 619 €. Son père est chemineau (retraité) et sa mère ouvrière (retraitée).

champ des possibles dans le domaine professionnel[754]. L'état de santé et la dynamique des parcours professionnels vont donc de pair.

Se maintenir en emploi ou reprendre une activité nécessite aussi pour les membres des ménages dont les enfants ne sont pas en âge d'être scolarisés et/ou d'être autonomes, d'une part de disposer de moyens de garde, et d'autre part d'en trouver qui soient abordables au regard de leurs ressources économiques.

7.1.1.7. La présence d'enfant(s) et les frais de garde : des freins à l'emploi des femmes

Bien que le congé de paternité soit entré en vigueur, en France, depuis le 1er janvier 2002[755] et qu'on constate des transformations dans les comportements d'activité des mères[756], suite à la naissance d'enfant(s), les changements observés dans les trajectoires professionnelles se conjuguent encore majoritairement au féminin[757].

Les résultats de notre enquête confirment ceux cités précédemment. On constate en effet que les mères actives occupées avant la naissance de leur(s) enfant(s) restreignent leur temps de travail ou arrêtent leur activité professionnelle suite à leur naissance, notamment à partir du deuxième et du troisième enfant[758]. La maternité peut donc constituer un septième frein à l'emploi des femmes. Par exemple, parce que Marie-Chantale Auvert[759] et son conjoint ont des difficultés pour trouver un moyen de garde pour leur fils aîné, Marie-Chantale prend

[754] Mette Corinne, « Le devenir professionnel des actifs en mauvaise santé. Un maintien en emploi plus difficile », *Dares Analyses*, n° 068, septembre 2015, pp. 1-7 ; Jusot Florence, Khlat Myriam, Rochereau Thierry, Sermet Catherine, « Un mauvais état de santé accroît fortement le risque de devenir chômeur ou inactif », *Questions d'économie de la santé*, n° 125, septembre 2007, pp. 1-4.

[755] Depuis le 1er janvier 2012, d'après la circulaire DSS/2 A n° 2001-638, du 24 décembre 2011, relative au congé de paternité, « le père salarié ainsi que, le cas échéant, le conjoint salarié de la mère ou la personne salariée liée à elle par un PACS ou vivant maritalement avec elle peut [en effet] demander à bénéficier d'un congé de paternité et d'accueil de l'enfant de onze jours consécutifs ou de dix-huit jours consécutifs en cas de naissances multiples ». Voir la circulaire DSS/2 A n° 2001-638 du 24 décembre 2001 relative au congé de paternité.

[756] Margaret Maruani parle aujourd'hui « d'une rupture sociologique » et « d'une transformation radicale du rapport à l'emploi » des femmes comparativement aux années 1960. L'auteure insiste sur le fait que le modèle dominant dans la France du XXIème siècle est désormais celui « du cumul » entre travail et famille de la part des femmes. Maruani Margaret, *Travail et emploi des femmes*, *Op.cit.*, p. 16.

[757] Pailhé Ariane, Solaz Anne, « Durée et conditions de retour à l'emploi des mères après une naissance », *Retraite et société*, n° 63, 2012/2, pp. 51-77.

[758] Minni Claude, Moschion Julie, « Activité féminine et composition familiale depuis 1975 », *Dares Analyses*, n° 027, mai 2010, pp. 1-10.

[759] J'ai réalisé un entretien avec Marie-Chantale Auvert, le 20 mars 2013. Quand je la rencontre, elle a 40 ans. Elle est titulaire d'un CAP de vente, a un conjoint et trois enfants, dont deux sont à sa charge. Son mari a un CDD de cuisinier à temps plein. Le couple est locataire d'un petit pavillon du parc public et habite le quartier Nantes Erdre. Marie-Chantale est cantinière et animatrice périscolaire. Elle a deux CDI et travaille vingt heures par semaine. Le revenu par unité de consommation de son ménage s'élève à environ 1 013 € par mois. Son père est ouvrier (retraité) et sa mère, animatrice scolaire (retraitée).

un congé parental à la naissance de ses deuxième et troisième enfants : *« Dès fois le vendredi pour le samedi, on ne savait pas où on le mettrait à garder [son fils aîné] donc quand Camille [deuxième enfant] est née, j'ai décidé de prendre un congé parental. Je me suis dit : ''C'est bon quoi. On galère trop pour Antoine [l'aîné]''. Donc on a fait ça. J'ai repris à travailler toujours dans le même endroit après le congé. Et quand je suis tombée enceinte de Lou [sa fille cadette], j'ai repris un autre congé parental pendant trois ans ».* Amandine fait la même chose après la naissance de plusieurs de ses enfants. De son côté, parce qu'elle ne trouve pas de structure d'accueil adaptée au handicap de sa fille, Marie arrête de travailler. Néanmoins, quand les mères désirent se maintenir en emploi et/ou ne pas réduire leur durée hebdomadaire de travail, et ce plus encore lorsqu'elles sont à la tête d'un ménage monoparental, elles sont confrontées à deux types de difficultés. D'un côté, elles doivent trouver des moyens de garde pour leur(s) enfant(s), et de l'autre, en trouver qui soient accessibles d'un point de vue financier.

À ce titre, parce qu'elle n'arrive pas à identifier une crèche qui accepte d'accueillir son fils, Yadira insiste sur les difficultés qu'elle a eues pour retrouver un emploi : « Et après la naissance de votre fils, comment ça se passe jusqu'à aujourd'hui ? *J'ai mis du temps à me remettre dans l'activité parce que je ne trouvais pas de garde pour mon fils ».* Or, si Yadira n'arrive pas à trouver un emploi c'est aussi parce que le système d'accueil en crèche semble paradoxal : pour que son fil soit accepté à la crèche, elle doit apporter, dit-elle, la preuve qu'elle a un emploi en CDI, cela, alors même qu'elle est dans l'impossibilité de travailler puisqu'elle ne dispose pas d'un moyen de garde pour son enfant. Quand je la rencontre, pour réduire les frais associés à la garde de ses enfants elle utilise ses bonnes relations de voisinage et sa capacité à proposer des services tout en en recevant.

De la même manière, quand sa mère quitte la ville de Draguignan, Marie doit faire garder ses filles pour continuer à travailler. Elle insiste sur le montant de ces frais au regard de son revenu d'activité. Fatima Bguira[760] connaît une situation proche de celle de Marie. Pendant qu'elle suit une formation pour devenir aide-soignante, elle insiste sur la difficulté qu'il y a à allier vie professionnelle et vie familiale pour les femmes et sur le montant des frais associés à la garde des enfants : *« Donc des fois la responsable de la garderie*

[760] J'ai réalisé un entretien avec Fatima Bguira, le 4 avril 2014. Quand je la rencontre, elle a 47 ans. Elle est titulaire d'un diplôme d'aide-soignante. Elle est divorcée mais entretient une relation affective et a trois enfants, dont deux sont à sa charge. Elle ne vit pas sous le même toit que son ami. Elle se déclare mère célibataire auprès des services de la CAF. Elle est locataire d'un appartement du parc social et habite le quartier Nantes Nord. Fatima est en emploi. Elle a un contrat de professionnalisation à temps plein, en tant qu'aide-soignante. Son revenu d'activité net mensuel est de 1 059 €. Son père est ouvrier du bâtiment (décédé) et sa mère, femme au foyer (retraitée).

m'appelait, alors je n'oublierais jamais, j'étais en formation, on m'appelait, on me disait : ''Bon personne n'est venu chercher vos enfants''. Il ne restait qu'une demi-heure pour que j'aille chercher les enfants. […] enfin, c'était hyper compliqué. Du coup, je me rappelle que j'avais pris une petite jeune que je payais et elle me les récupérait. Mon argent partait dans ça mais tant pis entre la crèche, les garderies [et] la petite jeune ».

Ainsi, les différents freins à l'emploi qui ont été mentionnés contribuent chacun, parfois associés les uns aux autres, aux processus d'allers-retours entre situation d'emploi et de non-emploi des hommes et des femmes qui ont été interrogés, et plus généralement à ceux d'allers-retours entre situation de pauvreté et de non-pauvreté, dans lesquels ils s'inscrivent. Néanmoins, s'y ajoutent des facteurs d'ordre relationnel. Pour cette raison, nous allons voir en quoi l'affaiblissement des caractéristiques des réseaux relationnels des personnes interrogées, et notamment de leur réseau familial, favorise leur maintien dans ces processus. Il augmente leurs difficultés, tant en termes d'accès à l'emploi que dans les différentes sphères de leur vie quotidienne.

7.1.2. Des réseaux relationnels aux caractéristiques affaiblies

Quand je rencontre Magalie, selon l'expression de Robert Castel, ses « supports de proximité »[761] sont fragilisés, c'est-à-dire que les solidarités de voisinage, amicales et familiales dont elle bénéfice sont de faible importance. Le réseau familial qui l'entoure et lui assure une protection et de la sécurité affective, est fragilisé. Il l'est du point de vue de la densité, de la qualité, de l'intensité et de la solidité. Nous avons volontairement séparé ces caractéristiques du réseau familial pour les besoins de l'analyse. Néanmoins, ceci ne veut pas dire qu'elles sont indépendantes. Bien au contraire, elles vont généralement de pair dans le cadre de cette enquête.

[761] Castel Robert, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, *Op.cit.*, p. 17.

7.1.2.1. Un réseau familial à la densité réduite

On définit la densité du réseau familial d'un interviewé en dénombrant les personnes qui appartiennent à sa famille. Au même titre que Jean-Hugues Déchaux, par famille, nous entendons « l'ensemble des personnes apparentées par la consanguinité et/ou l'alliance »[762], c'est-à-dire au sens large, comme se référant à la parenté (grands-parents, parents, frères et sœurs, oncles, tantes, cousins). La définition utilisée ne se réduit pas à la famille élémentaire, représentée par des adultes et des enfants, adoptés ou non. D'après cet auteur, elle tient aussi compte « des liens qui unissent des individus sur une base biologique et/ou sociale »[763].

Au cours de l'entretien, je constate que la densité du réseau familial de Magalie est réduite. La jeune femme a peu de famille : *« Bah, j'ai plus que mon père donc, du coup, au niveau famille, ça va pas être beaucoup hein »*. Sa mère est décédée et elle ne connaît aucune personne, autre que son demi-frère, du côté de sa mère. Ses grands-parents paternels sont également décédés, si bien que la famille de Magalie se réduit à son père et son demi-frère. Au-delà des membres de sa famille, la jeune femme a peu d'amis. Suite au décès de sa mère, elle habite une année chez ses grands-parents paternels, avant d'être placée en foyer d'accueil jusqu'à l'âge de 12 ans et demi. Elle est ballotée d'école en école et n'a pas le temps de nouer des relations amicales. La réponse qu'elle donne quand je lui demande s'il lui est arrivé de faire des petits boulots non-déclarés dévoile aussi la faible densité de ses réseaux relationnels. Elle connaît peu de personnes et n'a donc jamais eu ce type de pratique : *« Pour trouver au black il faut avoir beaucoup de connaissances autour, des gens qui connaissent, qui connaissent, qui connaissent mais non, moi, j'ai jamais eu ça ».*

La densité du réseau familial des autres personnes qui ont été interrogées n'est pas non plus très élevée. Si l'on s'intéresse à la famille sous l'angle du groupe domestique, c'est-à-dire comme étant représentée par un groupe de personnes qui ont vécu dans le même foyer à un moment t-1, on constate qu'environ un tiers (10) des personnes qui ont été interrogées n'ont plus leurs deux parents. Parmi les trente-et-un interviewés, la quasi-totalité (30) a au moins un (demi)-frère ou une (demi)-sœur. Néanmoins, sans compter les demi-frères et demi-sœurs, neuf personnes sur trente-et-une sont enfant unique. D'après Serge Paugam, le « lien de filiation » n'a en effet pas la même densité et la même intensité pour tous les individus. Pour certains, il peut être rompu durant l'enfance (abandon à la naissance, perte de l'autorité parentale) ou à l'âge adulte (décès des parents), pour d'autres, il est fragilisé,

[762] Déchaux Jean-Hugues, *Sociologie de la famille*, *Op.cit.*, p. 3.
[763] *Ibid.*, p. 3.

comme dans le cas de mauvais traitements subis. Pour d'autres encore, il n'est pas entretenu, notamment en cas de conflits familiaux[764].

En outre, même si la densité du réseau familial d'un enquêté est importante, elle ne l'est pas forcément sur un territoire donné. On peut avoir une famille nombreuse tout en étant isolé sur une zone géographique. Ainsi, comme le soulignent Jean-Marie Firdion et Maryse Marpsat, « un autre facteur d'affaiblissement du rôle de soutien de la famille est à chercher dans les migrations qui ont pu séparer le migrant d'une partie de sa famille »[765]. C'est le cas de Yadira. La jeune femme a quatre demi-sœurs et un demi-frère et ses parents sont en vie. Néanmoins, tous habitent en Guadeloupe. Elle est donc seule à résider en France métropolitaine. De la même manière, Ibrahima Diallo[766] a sept frères et sœurs, qui résident tous au Sénégal. Ainsi, la densité du réseau familial de Magalie n'est pas très importante.

Comme nous allons le voir, la qualité du réseau familial des personnes qui ont été interrogées n'est pas non plus très importante.

7.1.2.2. Un réseau familial de faible qualité

On définit la qualité du réseau familial d'une personne à partir des ressources culturelles, sociales et économiques dont disposent les membres de sa parenté. Or, la qualité du réseau familial de Magalie n'est pas très importante. Les parents de la jeune femme détiennent peu de titres scolaires. Comme ses grands-parents, son père a obtenu le certificat d'études primaires, sa mère avait un CAP de coiffure et son demi-frère est titulaire d'un CAP de boulanger. Magalie est issue d'une famille ouvrière. Comme l'étaient ses grands-parents, le père de la jeune femme est ouvrier. Elle a grandi dans un milieu modeste. Quand je la rencontre, elle indique que ses parents étaient endettés et qu'enfant, elle consommait des aliments qui n'étaient pas de bonne qualité : *« Quand j'étais petite justement je mangeais que des trucs très, très, très pas bons quoi, enfin, le moins cher du moins cher »*. On peut donc supposer qu'elle n'est pas en mesure de recevoir les mêmes types d'aides de la part des

[764] Paugam Serge, *L'intégration inégale. Force, fragilité et rupture des liens sociaux*, *Op.cit.*, p. 8.
[765] Firdion Jean-Marie, Marpsat Maryse, « Le lien familial des personnes sans domicile : entre soutien et obstacle », *Art.cit.*, p. 82.
[766] J'ai réalisé un entretien avec Ibrahima Diallo, le 3 juillet 2013. Quand je le rencontre, il a 31 ans. Il est titulaire d'un baccalauréat et a un niveau licence 2 en histoire. Il entretient une relation affective et a un enfant de moins de 10 ans à charge un week-end sur deux, né d'une autre union. Il est locataire d'un appartement du parc public et habite le quartier Nantes Nord. Il ne vit pas sous le même toit que son amie, qui est étudiante en master de psychologie. Ibrahima est intérimaire à temps plein. Il travaille en tant qu'ouvrier dans le bâtiment et les travaux publics. Son revenu d'activité net mensuel est d'environ 1 500 €. Son père était gendarme (décédé) et sa mère est femme au foyer.

membres de sa famille qu'une personne entourée de proches plus diplômés et aisés, puisque l'importance des solidarités familiales n'est pas la même en fonction de l'appartenance sociale[767].

La qualité du réseau familial des autres personnes interrogées est proche de celle de Magalie. En effet, parmi les trente-et-une personnes interrogées, quasiment la moitié (15) a un père ouvrier et un peu plus de la moitié (17) a une mère ouvrière ou inactive. Les hommes et les femmes enquêtés ont majoritairement des parents qui ont un diplôme inférieur ou égal au baccalauréat. Pour ne citer que quelques exemples, les parents de Bastien Bolton[768] ont tous les deux le certificat d'études primaires. Son père est agent d'entretien et sa mère, femme au foyer. Ceux d'Annie n'ont aussi que le certificat d'études primaires. Ses parents sont ouvriers retraités et son frère est demandeur d'emploi. Les parents de Marie-Chantale sont retraités. Son père était ouvrier dans le bâtiment et les travaux publics et sa mère, animatrice scolaire. La majorité des personnes qui ont été interrogées ont donc un réseau familial de faible qualité. Nous allons aussi voir que l'intensité de leurs solidarités familiales est faible.

7.1.2.3. Un réseau familial de faible intensité

On définit l'intensité du réseau familial d'une personne à partir de la fréquence et du nombre de contacts (physiques, téléphoniques, par courrier électronique) qu'elle a avec ses proches. Ce qui frappe, là encore, c'est la faible intensité du réseau familial de Magalie. Cette dernière a peu de contacts avec les membres de sa famille. Elle n'a plus de nouvelles de son demi-frère. Les échanges physiques, écrits et/ou verbaux avec son père sont réduits. Au début de l'échange, elle dit avoir des contacts avec son père *« de temps en temps »*. Cependant, son discours se transforme au fil de la discussion. Elle annonce ensuite contacter son père *« genre une fois par mois »* puis ne plus l'appeler et conclut en disant qu'*« il s'en fout [d'elle] ».* Bien qu'elle se soit déplacée dans le Var en 2014, elle n'est pas allée lui rendre visite.

[767] Van Pevenage Isabelle, « La recherche sur les solidarités familiales. Quelques repères », *Idées économiques et sociales*, n° 162, 2010/4, pp. 6-15.

[768] J'ai réalisé un entretien avec Bastien Bolton, le 18 septembre 2013. Quand je le rencontre, il a 34 ans. Il a obtenu le brevet des collèges et un diplôme d'agent d'entretien. Il vit dans le même logement que sa compagne et a trois enfants à charge. Il est locataire d'un appartement du parc public et habite le quartier Bellevue-Chantenay-Sainte-Anne. Agent d'entretien il a un CDD de trois mois à temps plein. Sa compagne est femme au foyer. Elle perçoit le RSA jeune. Le revenu par unité de consommation de son ménage s'élève à environ 867 € par mois. Son père est agent d'entretien, sa mère femme au foyer.

De nombreuses personnes qui s'inscrivent dans un processus de pauvreté transitoire sont dans la même situation que Magalie, ou dans une situation proche, en termes de fréquence des échanges qu'elles ont avec les membres de leur famille. Les contacts sont réduits ou inexistants. Par exemple, Françoise Brenet[769] n'entretient plus de contacts avec sa mère et très peu avec ses deux demi-frères et sœurs. Il en est de même pour Bastien : *« Je les vois mais c'est tout juste encore euh, c'est un peu brouillon quoi »*. Il n'a plus de contacts avec sa mère ainsi qu'avec sa demi-sœur et son demi-frère, respectivement âgés de cinq et dix ans. De son côté, sa conjointe a des échanges avec sa mère et son frère mais ne communique plus avec son père, ses deux demi-frères et ses trois demi-sœurs depuis qu'ils ont été placés en famille d'accueil. Il en est de même pour Annie. En raison de conflits familiaux, cette dernière ne voit jamais les membres de sa famille. Ainsi, le réseau familial d'un individu peut être d'une intensité faible ou nulle en raison d'une rupture du « lien de filiation », de placement dans l'enfance ou de conflits entre les membres de la famille. Ceci est d'autant plus vrai en milieu populaire, d'après Agnès Pitrou[770]. À l'évidence, plus faibles sont les contacts qu'une personne a avec les membres de sa famille, plus la solidité des liens qui l'unissent à ses proches est remise en question.

7.1.2.4. Un réseau familial de faible solidité

On définit la solidité du réseau familial d'une personne à partir du nombre de fois où elle peut faire appel à ses proches en cas de besoin, quel que soit la nature du besoin : affectif, financier, aide à la garde des enfants ou toute autre forme d'aide.

La solidité du réseau familial de Magalie est également affaiblie. Magalie a peu de contacts avec ses proches, elle ne fait donc pas appel à eux en cas de difficultés, et si elle le fait, elle ne bénéficie pas forcément de leur aide. Par exemple, lorsqu'elle était sans domicile fixe, elle dit que son père, informé de la situation, ne l'a pas aidée : *« J'ai hésité plusieurs fois de repartir dans le Var mais pour repartir où ? Chez mon père ? Il s'en fout. Il l'a su que j'étais à la rue mais il a rien fait pour moi »*. Pour cette raison, elle pense pouvoir bénéficier

[769] J'ai réalisé un entretien avec Françoise Brenet, le 11 septembre 2013. Quand je la rencontre, elle a 36 ans. Elle a obtenu une licence d'Arts du spectacle. Elle a un compagnon et a une enfant de moins d'un an à charge. Elle est sous-locataire d'un appartement du parc privé et habite le quartier Malakoff-Saint-Donatien avec son ami. Animatrice périscolaire, elle possède un CDII d'une vingtaine heures. Son conjoint perçoit le RSA. Le revenu par unité de consommation de son ménage s'élève à environ 770 € par mois. Son père est instituteur et sa mère directrice d'école maternelle.

[770] Pitrou Agnès, *Les solidarités familiales. Vivre sans famille ?*, Toulouse, Ed. Privat, 1978.

du soutien de peu de personnes, voire d'aucune : *« J'ai pas grand monde en fait. Des vrais gens de confiance, j'en ai pas vraiment »*.

La situation des personnes qui connaissent des expériences temporaires mais répétées de la pauvreté ressemble à celle de Magalie, en termes de solidité de leur réseau familial. C'est le cas de Bastien et de sa concubine. Lorsque je cherche à savoir à quelle fréquence l'amie de Bastien voit les membres de sa famille, elle répond qu'elle ne voit plus une partie de ses demi-frères et sœurs et qu'elle estime pouvoir compter seulement sur son frère biologique : « Et vous, Madame, à quelle fréquence vous voyez les membres de votre famille ? *Ben en fait ils ont été placés en famille d'accueil quand ils étaient petits et j'en ai retrouvé quelques-uns, mais il y en a deux que j'ai retrouvés que je ne vois pas, parce que comme on n'a pas grandi ensemble, bah, il y a des différences de jugements qui fait que, bon ben, on s'entend pas très bien. Et le seul avec qui je suis vraiment en contact depuis que je suis née, ben, c'est mon seul vrai frère. C'est le seul que je vois vraiment tout le temps et qui est là quand ça va pas. Les autres euh prffftt [petit bruit de bouche] je les vois pas »*.

Comme pour Magalie, le réseau familial d'une partie des personnes qui ont été interrogées peut être à la fois peu dense, peu intense, peu solide et de faible qualité. Pour certains, il est peu dense parce leurs parents sont décédés, qu'ils n'ont pas de (demi)-frères et (demi)-sœurs et/ou qu'ils ne connaissent pas une partie de leur famille, pour d'autres, comme pour Yadira ou Ibrahima, il est peu dense dans un territoire donné. L'affaiblissement de l'intensité des liens entre une personne et les membres de sa famille peut relever de plusieurs causes : soit d'événements intervenus au cours de l'enfance et/ou de l'adolescence. C'est le cas de Magalie qui a été placée en foyer d'accueil ou de Françoise et de Yadira qui, adolescentes, ont été victimes d'un viol de la part de leur beau-père respectif, soit de conflits familiaux intervenus à l'âge adulte, comme dans le cas de Bastien et d'Annie. Pour montrer l'importance du « lien de filiation » dans les situations de pauvreté d'individus et de ménages, différentes recherches font apparaître une relation entre le fait d'être SDF et d'avoir connu des évènements familiaux difficiles au cours de sa vie[771]. À ce titre, Cécile Brousse indique qu'« une personne sans domicile sur cinq a dû quitter le domicile de ses parents avant l'âge de 16 ans (proportion six fois plus élevée que dans le reste de la population) »[772].

[771] Firdion Jean-Marie, Marpsat Maryse, « Le lien familial des personnes sans domicile : entre soutien et obstacle », *Art.cit.*, p. 79

[772] Brousse Cécile, « Devenir sans-domicile, le rester : rupture des liens sociaux ou difficultés d'accès au logement ? », *Art.cit*., p. 36 *;* Voir aussi Paugam Serge, Clémençon Mireille, « Détresse et ruptures sociales. Enquête auprès des populations s'adressant aux services d'accueil, d'hébergement et d'insertion », *in* Plan urbanisme construction architecture, *Les SDF : représentations, trajectoires et politiques publiques. Articles de recherche*, Paris, Ed. du Ministère de l'équipement, 2003, pp. 133-161.

À l'évidence donc, quand l'intensité des liens que les personnes entretiennent avec les membres de leur famille est faible, leur solidité l'est aussi, d'autant que l'enquête met en évidence la présence de familles recomposées. Dès lors, certaines enquêtées, comme Isabelle et la conjointe de Bastien, ne considèrent pas leurs demi-frères et sœurs comme de « vrais » frères et sœurs. Néanmoins, les dimensions du réseau familial des personnes qui ont été interrogées ne sont pas forcément affectées négativement de manière simultanée. Prenons le cas de Valérie. Pendant qu'elle est étudiante, son réseau familial est dense, intense et solide mais sa qualité est plutôt faible. Ses parents peuvent l'aider financièrement jusqu'à un certain niveau, c'est-à-dire prendre en charge ses frais de nourriture. Cependant, ils ne sont pas en mesure de payer l'ensemble des frais liés à ses études (loyer, achat de manuels, de fournitures).

Par ailleurs, le réseau familial d'une personne peut être affaibli de manière temporaire, à un moment t et ne plus l'être à un moment t+1, d'où l'intérêt d'étudier les phénomènes relatifs à la pauvreté de manière dynamique. Si l'on reprend l'exemple de Valérie, quand je la rencontre, son réseau familial est toujours aussi dense que lorsqu'elle était étudiante et les liens entre elle et les membres de sa famille sont intenses et solides. En outre, leur qualité s'est améliorée : ses parents lui ont prêté 15 000 € pour l'achat de sa maison.

Ainsi, contrairement à ce qui se passe pour les hommes et les femmes dont les cas ont été présentés dans le chapitre 6, le réseau familial de Magalie, comme celui de la majorité des personnes qui connaissent des expériences temporaires mais répétées de la pauvreté, est affaibli. Or, plus le réseau familial d'une personne est fragile, plus cela augmente ses difficultés.

7.1.2.5. Quand les faiblesses du réseau familial accentuent les difficultés

Fait révélateur, quand je demande à Magalie si elle connaît des personnes que je peux solliciter pour participer à l'enquête, elle se distingue de ses connaissances sur deux points : d'un côté, elle compare sa durée hebdomadaire de travail à la leur, et de l'autre elle indique qu'elles peuvent bénéficier d'un soutien familial : « Est-ce que tu connais des personnes qui travaillent et qui peuvent éprouver des difficultés à boucler leurs fins de mois ? *Euh non, j'ai pas de… [Silence. Elle réfléchit]. Difficultés, non, ils n'ont pas de difficultés. Ils ont un trente-cinq heures et pis papa et maman étaient tout le temps-là, donc non* ». Elle parle aussi de l'absence de soutien familial comme d'un obstacle pour accéder à un logement.

Sans personne qui puisse se porter caution, les démarches administratives sont plus complexes.

L'absence d'une aide familiale sur un territoire donné peut aussi accentuer les difficultés qu'ont les personnes, tant d'un point de vue financier que dans leurs recherches d'emploi, notamment lorsqu'elles ont des enfants à charge. C'est ce qui se passe pour Yadira. Quand je la rencontre, elle cherche des solutions pour faire garder ses enfants à moindres frais tout en continuant à travailler : « Et justement pour la garde des enfants, est-ce qu'il y a des personnes susceptibles de vous aider ? *Ben jusqu'à présent ça a été compliqué, mais maintenant ben j'ai trouvé une voisine en face qui m'aide, enfin disons que c'est mutuel. Et puis une autre voisine aussi en haut […] on s'est dit là, par exemple, qu'au lieu de payer la périscolaire, bon, je la payerai quand même mais je la payerai moins cher. On essaye de s'arranger comme ça. Voilà. C'est les seules aides que je peux trouver car je n'ai pas de famille ici donc… Donc on fait comme on peut quoi* ».

L'absence de famille, et plus généralement de réseaux relationnels, peut aussi restreindre les possibilités d'accès à l'emploi des personnes qui ont été interrogées. C'est ce qu'explique Medhi Bourrani[773] : plus ses réseaux relationnels sont denses et plus il est en mesure d'obtenir des renseignements sur des offres d'emploi.

Ainsi, les personnes qui ont été interrogées et qui s'inscrivent dans un processus d'allers-retours entre situation de pauvreté et de non-pauvreté ont à la fois des difficultés pour trouver, se maintenir et/ou retrouver un emploi et des réseaux sociaux affaiblis. Les aides obtenues en argent ou en nature, pour le logement, les vacances, la garde des enfants ou pour faire des travaux et effectuer des démarches administratives sont donc moins importantes. D'après Robert Castel, ces deux éléments associés l'un à l'autre placent les enquêtés dans une zone faite d'instabilité et d'incertitude[774], qui s'oppose à la recherche de stabilité à laquelle ils aspirent.

[773] J'ai réalisé un entretien avec Medhi Bourrani, le 21 septembre 2013. Quand je le rencontre, il a 36 ans. Il est titulaire d'un baccalauréat général. Il entretient une relation affective et a un enfant de moins de 10 ans qui ne vit pas avec lui. Il est locataire d'un appartement du parc public et habite le quartier Breil-Barberie. Il ne vit pas dans le même logement que son amie, qui est femme au foyer. Medhi travaille en tant que plombier. Il a un CDI à temps plein. Son revenu d'activité net mensuel est de 1 100 €. Son père était militaire (décédé) et sa mère est femme au foyer.

[774] Castel Robert, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, *Op.cit.*, p. 17.

7.1.3. Des interviewés « en attente »[775] de garanties

Magalie se trouve dans une zone d'instabilité et d'incertitude. Nous définissons cette zone de trois manières : d'abord de la même manière que Robert Castel, comme un espace « instable, [où les personnes] conjugue[nt] la précarité du travail et la fragilité des supports de proximité »[776], c'est-à-dire où elles sont exposées aux aléas de la vie, dans une situation subie d'attente et où elles peuvent difficilement faire des projets d'avenir[777] ; puis comme un espace qui permet de rendre visible les objectifs contradictoires des acteurs. Dans cet espace, la recherche d'une stabilité professionnelle se heurte aux transformations du marché du travail et à sa flexibilité. Nous définissons enfin cet espace par rapport à ce qu'il génère, c'est-à-dire la mise place de pratiques et de stratégies[778] de la part des personnes que nous avons rencontrées. Grâce au développement de pratiques, elles cherchent à s'extraire de cette zone ou, faute de mieux, à s'y maintenir mais d'une manière qu'elles jugent acceptable.

7.1.3.1. Une zone d'instabilité et d'incertitude

Le 16 avril 2014, la situation de Magalie est incertaine à différents points de vue, mais principalement parce qu'elle ne bénéficie pas des mêmes éléments stabilisateurs que Valérie. La situation respective des deux femmes s'oppose presque en tous points. Au niveau professionnel, Valérie a un contrat de 33h50 par semaine pendant que Magalie en a un de vingt heures. Selon Magalie, avoir cet emploi, *« c'est mieux que […] rien »*. Plutôt que d'être au chômage, elle s'est résignée à avoir un emploi à mi-temps. Néanmoins, même si elle apprécie le contenu de son travail, elle ne l'envisage pas de la même manière que Valérie comme un lieu d'épanouissement. Elle est déçue de ne pas être au contact de professionnels de la peinture. Si elle désire être en emploi c'est pour avoir une source de revenus mais c'est aussi parce qu'elle veut éviter d'être bénéficiaire du RSA socle : *« Après mon contrat, je vais retourner peut-être pas au point de 2005[779] mais j'vais retomber*

[775] Nous utilisons l'expression « en attente » pour marquer l'idée d'attente entendue sous l'angle d'aspirations et d'espérances de la part des personnes interrogées, et non pour signifier qu'elles sont passives par rapport à la situation dans laquelle elles se trouvent.
[776] Castel Robert, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, *Op.cit.*, p. 17.
[777] À ce sujet, voir aussi le chapitre d'ouvrage de Van De Velde Cécile, « La famille à l'épreuve de la crise », *in* Paugam Serge, *L'intégration inégale. Force, fragilité et rupture des liens sociaux*, Paris, PUF, 2014, pp. 29-43.
[778] Crozier Michel, Friedberg Erhard, *L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*, Paris, Seuil, 1977.
[779] La période pendant laquelle elle vit à la rue et ne peut pas percevoir le RSA jeune parce qu'elle a moins de 25 ans.

au RSA socle quoi. Mais moi, ça, j'ai pas envie. J'ai justement envie d'éviter ça ». En cela, elle se démarque des personnes qui ne sont pas en emploi ou qui ne chercheraient pas à l'être et dit être énervée par *« les gens qui ne travaillent pas et qui profitent du système »*.

De plus, si Valérie a un CDI, le contrat de travail de Magalie n'est renouvelable qu'un an. Elle espère qu'il le sera. Valérie cherche à devenir directrice d'un centre socioculturel, Magalie s'interroge quant à elle sur ses perspectives professionnelles. Elle se questionne sur son avenir professionnel au regard de son statut de femme, contrainte d'utiliser les transports en commun, qui désire être en emploi dans un secteur d'activité plutôt masculin[780], mais aussi en prenant en considération les transformations du contexte économique, social et politique français : *« Mais après, je me dis après le contrat là, qu'est-ce que je vais faire ? Ça, ça me fait peur. Parce que comme la crise est partout hein on est d'accord, c'est pas comme ça que je vais trouver un boulot dans la peinture. Surtout une nana. Si j'ai pas le permis encore. Je sais pas. J'espère que je l'aurais d'ici là »*.

Magalie est aussi dans une situation d'instabilité résidentielle. Contrairement à Valérie qui est propriétaire, le logement dans lequel elle vit est temporaire. Elle ne peut y habiter que dix-huit mois. Elle arrive à la date de la fin du bail et est dans l'attente d'une proposition de logement de la part des offices HLM. À l'inverse de Valérie, Magalie a aussi un réseau familial affaibli mais comme elle, elle entretient une relation affective. Valérie est pacsée avec un homme qui travaille en CDI à temps plein pendant que Magalie est en couple avec une femme dont la situation professionnelle n'est pas stabilisée. Son amie est apprentie et les deux femmes ne vivent pas ensemble. En cela, la situation conjugale de Magalie tranche sur celle de Valérie.

En outre, quand je la rencontre, Magalie est dans une situation d'instabilité économique. Par rapport à Valérie, elle dit ne pas pouvoir épargner une fois ses charges payées. Elle peut économiser à condition de se priver de nourriture et de loisirs : *« Je peux mettre de côté mais je me prive. Je ne mange pas tous les jours ou je mange un repas par jour et je ne sors pas »*. En cela, Magalie dit avoir des difficultés à faire face *« aux imprévus et aux petites surprises »*. Elle a des problèmes pour gérer son budget, notamment quand elle doit rembourser des trop perçus. Il est en de même pour Bastien. Puisqu'il fait des allers-retours entre situation d'emploi et de chômage et qu'il déclare ses revenus d'activité de manière trimestrielle pour bénéficier du RSA activité, son ménage a parfois des sommes à rembourser : *« [Lui] : Parce que quand ils [les conseillers CAF] traitent les dossiers et qu'on*

[780] Mosconi Nicole, Dahl-Lanotte Rosine, « C'est technique, est-ce pour elles ? Les filles dans les sections techniques industrielles des lycées », *Travail, genre et sociétés*, n° 9, 2003/1, pp. 71-90.

nous verse admettons du RSA, aide au logement et les allocations des petits et qu'ils voient qu'il y a eu un trop perçu, automatiquement, on est obligé de rembourser en fait. […]. Et ça a quelles conséquences ? *[Elle] : Ben sur le budget, sur l'équilibre des finances, sur ça […]. Quand on a 1 000 € à rembourser à la CAF ben ça se retire directement sur l'allocation des petits. Ben automatiquement j'ai moins que prévu mais les frais sont toujours les mêmes. Automatiquement, ça bloque quoi ».* De son côté, Coralie qui travaille depuis six mois est prévoyante. Elle anticipe un trop-perçu et met de l'argent de côté : *« Je touche encore le RSA activité là qui va sûrement s'arrêter. J'ai mis une partie de cet argent de côté puisque je suppose que la CAF va me faire un petit rappel sympathique ».*

Ainsi, si le RSA socle est qualifié de « filet de sécurité face à la grande pauvreté »[781] par Clément Bourgeois et Chloé Tavan, le fonctionnement actuel du RSA activité interroge. La déclaration trimestrielle des revenus peut poser des problèmes financiers aux personnes qui ont été interrogées et entraîner des trop-perçus. Si elles n'arrivent pas à épargner, elles ne peuvent pas rembourser les sommes dues aux institutions d'aide et d'action sociale. En cela, on constate que le fonctionnement du RSA activité tel qu'il est conçu contribue à accentuer les difficultés d'une partie des personnes qui ont été interrogées plus qu'à les alléger. Il semble aussi être à l'origine du non-recours à cette aide par certains. Par exemple, selon les dires d'Isabelle, *« le RSA activité c'est trop compliqué en termes de papiers. Je l'ai fait une fois, il y a eu des trucs de déduit de ma prime donc j'y suis pas retournée. J'ai dit : ''Non, non, non, je ne le veux pas, enlever tout. J'en veux plus''».*

Quand je la rencontre, Magalie ne se sent pas pauvre. Elle relativise sa situation en la comparant à celle qu'elle avait lorsqu'elle était bénéficiaire du RSA socle. Pour autant, elle ressent un décalage économique entre sa situation et celle d'autres personnes : *« Sortir et tout c'est, bon, si tu tombes avec une personne qu'est pas du tout dans ton même réseau enfin la même situation bah elle ne comprend pas quoi : ''Bah non, je ne sors pas. J'ai pas d'argent quoi''. Elle ne comprend pas ».* En outre, contrairement à Valérie, Magalie se sent dépendante vis-à-vis des aides de la CAF, et notamment des aides au logement.

Ainsi, parce qu'elle est dans une zone d'incertitude caractérisée par une instabilité professionnelle, résidentielle, familiale, relationnelle, économique, voire institutionnelle, l'entretien que j'ai réalisé avec elle permet de mettre en évidence un décalage entre sa situation au moment de l'échange et ses différentes aspirations. Comme nous allons le voir,

[781] Bourgeois Clément, Tavan Chloé, « Le revenu de solidarité active : principes de construction et effets attendus », *Économie et prévision*, n° 192, 2010/1, pp. 123-130.

ce que désire obtenir Magalie ressemble à ce qu'a Valérie, dans la mesure où elle est à la recherche d'éléments stabilisateurs.

7.1.3.2. À la recherche d'éléments stabilisateurs

À la fin de l'entretien, quand je demande à Magalie où elle se voit d'ici un an et quels sont ses projets, en guise de conclusion, elle s'exprime ainsi : *« Maintenant, j'ai 30 ans, j'ai envie de construire ma vie quoi. C'est normal. Moi, à 30 ans, je me voyais déjà normalement avec des enfants, un mari*[782]*, une maison, une voiture. Pour moi, c'est ça mon but. Mais c'est pas passé par là. Je vais avoir 31 ans et j'ai pas tout ça »*. Guidée par les normes sociales, au regard de son âge, Magalie dit vouloir *« construire [s]a vie »*, c'est-à-dire « se réaliser » et maîtriser son existence. Néanmoins, elle ne désire pas construire son avenir de n'importe quelle manière. Ses propos mettent en évidence ce à quoi elle aspire.

Au niveau professionnel, son souhait est d'obtenir un CDI à temps complet : *« j'aimerais au moins avoir un boulot fixe quoi. Ça, c'est très important. Un CDI trente-cinq heures, c'est ce qu'il me faudrait »*. Si elle veut obtenir ce type de contrat de travail, c'est pour être stable au niveau professionnel : *« En intérim, c'est bien mais c'est pas fixe. C'est ça le problème »* et si elle désire travailler à temps complet c'est pour éviter les difficultés financières. Quand je la rencontre elle a, dit-elle, un *« CDD, vingt heures donc c'est pas grand-chose »* alors que certaines de ses connaissances qui travaillent à temps complet n'ont pas de difficultés. Ainsi, malgré la diffusion de la précarité de l'emploi, pour les salariés, l'emploi stable reste la norme de référence[783]. Comme Valérie, Magalie désire faire un métier qui lui plaît, devenir peintre et être autonome dans son travail.

Les personnes qui connaissent des expériences temporaires mais répétées de la pauvreté sont majoritaires à vouloir obtenir un CDI pour les mêmes raisons que Magalie. Yadira compare sa situation professionnelle à celle de son conjoint et insiste sur la stabilité offerte par le CDI : « Qu'est-ce qu'il fait votre ami ? *Lui, il est menuisier en fait. Il a son travail. Lui, il est en CDI donc il est stable, contrairement à moi »*. C'est aussi de garanties se rapportant au CDI dont Louise parle lorsqu'elle compare la situation de sa meilleure amie à la sienne : « Qu'est-ce qu'elle fait votre meilleure amie ? *Ben elle, elle a fait des études dans la vente, un bac professionnel et puis elle est vendeuse. Aujourd'hui, elle, elle a un CDI.*

[782] Rappelons que Magalie est bisexuelle. Quand je la rencontre, elle entretient une relation affective avec une femme mais à son arrivée à Nantes, en octobre 2004, elle fréquentait un homme.
[783] Paugam Serge, *Le salarié de la précarité*, *Op.cit.*, p. 361.

C'est vrai qu'elle ne gagne pas des milles et des cents, c'est vrai mais, elle, elle a une situation stable quoi, un mec et des enfants ». De la même manière, lorsque je demande à Annie où elle se voit d'ici un an et quels sont ses projets, elle insiste sur son désir d'obtenir un CDI et sur son envie d'accéder aux loisirs grâce à l'obtention de celui-ci. Après avoir connu des périodes d'emploi et de chômage, il est également intéressant de noter la manière dont Isabelle perçoit sa situation quand je la rencontre : « Aujourd'hui, si tu devais choisir un terme pour qualifier ta situation économique, lequel ce serait ? *Beeennn ce qui me rassure, c'est que j'ai un CDI et que je sais que j'ai toujours du travail. J'aurais pu travailler dans un autre truc, pis avoir un mi-temps, pis plus rien avoir derrière. Donc là, ça aurait été la pure galère* ».

Magalie recherche également de la stabilité dans la sphère familiale. Elle ne veut pas avoir une relation de courte durée. Même si elle ne vit pas avec son amie, elle semble envisager cette possibilité : *« Je veux construire quelque chose maintenant et trouver quelqu'un avec qui vivre dans la durabilité quoi, parce que sinon c'est pas possible* ».

Tous les personnes qui ont été interrogées et qui s'inscrivent dans un processus de pauvreté transitoire sont à la recherche d'éléments stabilisateurs. S'agissant de la situation matrimoniale, trois types de représentations du couple et de comportements face à la mise en couple ont été identifiés. Une partie des personnes interrogées voit la mise en couple comme un avantage en termes de stabilité, de soutien affectif, voire de soutien financier, et cherche ou envisage de vivre avec la personne aimée. C'est le cas de Kévin Luiset[784] qui est bénéficiaire du RSA socle et qui aimerait avoir une compagne pour partager des moments de tendresse et faire face aux difficultés du quotidien : *« D'ici 2015, j'aimerai avoir un emploi stable, un boulot stable et puis j'aimerais bien avoir une compagne dans ma vie et tout donc… Parce que la solitude, ça pèse aussi. Il y a les problèmes financiers mais y'a la solitude, ouais, affective. […] Partager les choses quoi, de ne pas garder tout pour…, que ce soit les bonnes ou les mauvaises choses hein* ». Les propos de Kévin rejoignent ceux de Michel et Sylvie : la mise en couple représente un soutien affectif et financier.

D'autres perçoivent la mise en couple comme un élément qui viendrait déstabiliser leur quotidien. Coralie fait le choix de rester célibataire, au moins temporairement, par peur que l'équilibre financier dans lequel elle se trouve soit rompu. Malgré le manque affectif,

[784] J'ai réalisé un entretien avec Kévin Luiset, le 10 janvier 2014. Quand je le rencontre, il a 26 ans. Il est titulaire d'un BEP de cuisine/hôtellerie/restauration. Célibataire, sans enfant, il est locataire d'un appartement du parc privé et habite le quartier Bellevue-Chantenay-Sainte-Anne. Kévin est demandeur d'emploi et bénéficiaire du RSA socle depuis cinq mois. Ses ressources sont d'environ 683 € par mois. Son père est employé de mairie et sa mère est infirmière.

Louise explique aussi que vivre dans le même logement que quelqu'un pourrait être déstabilisateur d'un point de vue financier : « *Je suis très bien célibataire. Célibataire, c'est bien. Ça me convient bien. Je n'ai pas envie d'avoir un compagnon, j'en ai déjà un [son chat]. On ne fait pas les mêmes choses, certes, mais il fait très bien les câlins et les bisous. Voilà. Mais j'avoue que si je n'avais pas ma bestiole, ça serait plus compliqué. Je pense que je souffrirais d'un sérieux manque affectif. Après effectivement si les choses changeaient, ça serait plus compliqué à mettre en place. Donc voilà je suis bien. Je ne dépends de personne. J'ai des comptes à rendre à personne* ». Ainsi, si de nombreuses études sociologiques insistent sur la protection que représente la constitution d'un couple par rapport aux situations de pauvreté[785], et si les résultats de l'analyse statistique vont également dans ce sens, on constate que certaines des personnes qui ont été interrogées perçoivent au contraire la déclaration d'un conjoint au domicile comme un risque de déstabilisation financière.

D'autres interviewé-e-s enfin présentent une situation matrimoniale officielle au sociologue, puis une situation officieuse. Pendant que la seconde permet de bénéficier d'un soutien affectif, voire d'un soutien financier, la première, annoncée au guichet des institutions d'aide et d'action sociale, permet d'obtenir des aides sociales. Dans ce cas, le facteur perçu comme stabilisateur par les personnes est l'aide institutionnelle reçue et non le fait d'entretenir une relation affective. C'est le cas d'Isabelle qui déclare être à la tête d'un ménage monoparental alors qu'elle fréquente un homme. Le couple fait le choix de ne pas habiter dans le même logement pour optimiser les aides institutionnelles perçues : « Dans ce logement, combien de personnes y habitent ? *Donc dans l'officialité, moi et mes deux enfants.* Dans l'officialité ? *Euh j'ai mon copain mais il a son logement. On n'est pas déclarés ensemble. Il est possible que… Hmm, chacun chez soi. Voilà. Je préfère. C'est plus prudent* ». De la même manière, Yadira qui déclare un statut de mère célibataire à la CAF fréquente un homme : « Est-ce que vous vivez avec quelqu'un ? Est-ce que vous êtes en couple ? *Oui, j'ai quelqu'un dans la vie mais alors, c'est pareil, on est ensemble mais euh ben on a peur un petit peu au niveau des aides comment ça va se passer euh… On a peur qu'on soit pénalisés par rapport à ça. Alors, pour le moment, il garde son logement. Il vit plus ou moins ici, plus que moins d'ailleurs, mais ce n'est pas, ce n'est pas encore concret pour l'instant. On a un peu peur par rapport à ça ouais* ».

[785] Chastand Antoine, « L'approche par les revenus : une analyse longitudinale », *Art.cit.*, p. 58 ; Godefroy Pascal et Missègue Nathalie, « Pauvretés monétaire et en termes de conditions de vie : sur cinq années, un tiers de la population a été confrontée à la pauvreté », *Art.cit.*, p. 51.

Enfin, au niveau résidentiel, Magalie aimerait retourner vivre dans sa région d'origine, probablement pour se rapprocher de son père et de son demi-frère. Néanmoins, puisqu'elle a fait des démarches auprès des organismes HLM pour obtenir un logement à Nantes et qu'elle est sur le point d'emménager dans son nouvel appartement, elle hésite : *« En fait, mon projet ça serait de repartir dans le sud mais je me suis dit, j'ai galéré tout ça pour avoir mon logement pour repartir, ça ne sert à rien quoi »*.

Ainsi, comme les autres personnes qui s'inscrivent dans un processus de pauvreté transitoire, parce qu'elle est située dans une zone d'instabilité et d'incertitude, Magalie est à la recherche d'éléments stabilisateurs. La recherche de ces éléments la conduit à mettre en place différentes pratiques pour améliorer son quotidien.

7.2. Des registres de pratiques amplifiés

Dans le chapitre précédent, nous avons identifié huit registres de pratiques développés par les personnes qui ont été interrogées : le « faire moins », le « faire sans », le « faire soi-même », le « faire en premier », le « faire en plusieurs fois », le « faire à l'avance », le « faire avec et/ou grâce aux autres » et le « faire autrement ». Les personnes qui connaissent des expériences temporaires mais répétées de la pauvreté utilisent ces mêmes registres de pratiques. Pour autant, elles en font un usage plus affirmé que celles qui ont été présentées dans le chapitre 6 et elles recourent plus à certains registres qu'à d'autres.

7.2.1. Des privations subies et des conditions de vie dégradées

7.2.1.1. Du « quand c'est possible » au « j'ai pas le choix »

Quand je la rencontre, Magalie « fait moins » mais l'intensité de ses privations est plus importante que celle de Valérie. Pendant que Valérie n'achète pas d'aussi grandes quantités de nourriture qu'elle le voudrait, Magalie dit limiter ses achats au *« strict minimum »*. Parfois, pour économiser, elle ne consomme pas trois repas par jour. Au même titre que les femmes musulmanes d'une ZUS de France interrogées par Ana Perrin-Heredia[786], Magalie développe des pratiques drastiques pour parvenir à équilibrer son budget.

Pour autant, comme Valérie, elle est attentive à la qualité des aliments qu'elle consomme. Mais si la première est attirée par la nourriture biologique et les produits frais,

[786] Perrin-Heredia Ana, « Le ''choix'' en économie. Le cas des consommateurs pauvres », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 199, 2013/4, pp. 46-67.

la seconde ne peut pas acheter certaines catégories d'aliments, qu'elle juge de *« meilleure qualité »*. À ce titre, Magalie privilégie l'achat de steaks hachés surgelés à celle de viande rouge achetée en boucherie. Elle évite néanmoins de consommer seulement des sous-marques et essaye de trouver le meilleur rapport qualité/prix, au regard de ses ressources : *« Je préfère me priver en prenant un truc bien et pas être malade plutôt que prendre un truc plus bas, le plus bas qui est possible et être malade. En fait, je teste »*. La différence entre les deux femmes s'agissant du niveau de l'intensité des privations se manifeste aussi à travers l'écart entre leurs pratiques d'achat de légumes. Si Valérie dit acheter beaucoup de légumes tout au long de l'année, pour Magalie ces achats sont conditionnés par les saisons : *« J'adore les fruits et les légumes mais j'en prends que quand c'est la saison quoi »*.

De la même manière, pour « faire moins », Valérie multiplie les lieux d'approvisionnement pendant que Magalie, plus contrainte par les transports en commun, fait l'ensemble de ses achats dans le magasin le plus proche. Alors que la première se prive pour que sa famille puisse aller aux sports d'hiver, la seconde se prive parce que ses ressources sont faibles. Magalie profite des offres promotionnelles mais seulement quand elle le peut alors que Valérie cherche toujours à économiser, même s'il faut dépenser plus dans un premier temps : *« Et puis après Leclerc et Carrefour, c'est pareil, c'est suivant les promotions. Donc quand il y a moins 50 % j'y vais et pis quand il y a eu les 100 % remboursés, je les ai tous faits [elle sourit] »*. Dès lors, si Valérie fait des choix en partie par choix, les ressources économiques de Magalie l'obligent à faire des choix par nécessité : soit elle mange à tous les repas mais ne sort pas, soit elle va au cinéma mais ne mange pas trois repas par jour.

Ainsi, les propos de Magalie mettent en évidence l'impossibilité dans laquelle elle se trouve pour faire certaines choses et les choix qu'elle fait parmi les possibilités qui lui restent. Si bien qu'apparaissent dans son discours des expressions qui marquent l'absence de choix, telles que *« ce n'est pas possible »*, *« je ne peux pas faire ça »*, *« je ne peux pas me permettre d'acheter ça »* et des phrases qui soulignent l'idée de condition, voire d'attente, comme *« quand je peux »*, *« quand c'est possible »*, *« si le budget le permet »*, *« quand ma situation financière le permettra »*. Les entretiens réalisés permettent donc d'analyser les besoins que les personnes qui ont été interrogées perçoivent comme « absolus », au regard de leurs ressources. Ainsi, Annie préfère réduire ses échanges sociaux que de priver sa famille de nourriture : *« Je préfère me priver de recevoir des gens pour manger que de pleurer à la fin du mois, pis que nous on ait plus à manger »*.

La mise en évidence de ces priorités débouche sur un sentiment de culpabilité lié aux dépenses jugées superflues par les personnes qui ont été interrogées. Clotilde Blandin[787] évite par exemple de fréquenter les brocantes pour ne pas faire d'achats impulsifs et le regretter : « Est-ce que vous fréquentez les brocantes ? *Ouais mais alors ça c'est comme les magasins, ça, c'est le truc où j'achète des trucs inutiles. Voyez le petit pot en cuivre là eh ben j'ai acheté ça sur une brocante. Je suis passée, j'ai dit : ''Oh, ça serait joli avec des petites fleurs dedans''. N'importe quoi, n'importe quoi. C'est n'importe quoi. Donc à chaque fois j'achète des choses dont je n'ai pas besoin* ».

Ces priorités donnent aussi naissance à ce que les personnes qui ont été interrogées appellent des *« petits plaisirs »*, c'est-à-dire à des achats occasionnels dont le montant se situe généralement entre 5 et 10 €. Parce que ces dépenses se démarquent des habitudes de consommation quotidienne, elles permettent aux personnes d'obtenir une forme de satisfaction. Le « petit plaisir » de Clotilde est d'acheter des chocolats, celui de la conjointe de Bastien, des jeux pour ses enfants : *« Les petits plaisirs, ça va être un petit puzzle ou un petit jeu dans le mois »*, et celui de Louise est de déguster des tartines de tartare au saumon : *« Je continue à me faire des plaisirs. Après ce n'est pas forcément des trucs à tout casser mais genre, hier soir, […] je me suis fait des tartines boursin, saumon, un p'ti peu de gruyère, au four. C'est super bon. C'est même une véritable tuerie ».*

En outre, s'agissant des pratiques du registre du « faire moins », si Valérie cuisine et reproduit certaines des pratiques de sa mère, Magalie dit préférer *« les trucs rapides »*, probablement parce qu'elle n'a jamais appris à « faire soi-même ». Elle fixe aussi des limites symboliques de prix qui restreignent l'achat de certains biens[788]. Par exemple, elle dit ne jamais acheter un pantalon à plus de 30 €.

D'autres enquêtés qui s'inscrivent dans un processus d'allers-retours entre situation de pauvreté et de non-pauvreté parlent des difficultés qu'ils ont pour payer les soins médicaux. Par exemple, avec le revenu qu'elle perçoit, sans aide de son fils, Soizic ne peut pas répondre à ses besoins ophtalmologiques : *« Mon fils ponctuellement il m'aide quand j'ai des grosses sommes à sortir. Par exemple, quand j'ai besoin de changer mes lunettes et que j'ai pas les*

[787] J'ai réalisé un entretien avec Clotilde Blandin, le 20 novembre 2013. Quand je la rencontre, elle a 48 ans. Elle est titulaire d'un baccalauréat en comptabilité/gestion. Elle entretient une relation affective et a deux jeunes adultes à charge. Elle se déclare mère célibataire auprès des services de la CAF. Elle est locataire d'un appartement du parc public et habite le quartier Nantes Erdre. Elle a signé un contrat de sécurisation professionnelle de vingt heures et désire passer un CAP de couture. L'homme qu'elle fréquente est ouvrier dans le bâtiment et effectue des missions d'intérim. Le revenu d'activité net mensuel de Clotilde est de 740 €. Son père est enseignant en lycée professionnel (retraité) et sa mère enseignante en collège (retraitée).

[788] Perrin-Heredia Ana, « Le ''choix'' en économie. Le cas des consommateurs pauvres », *Art.cit.*, p. 58.

moyens d'acheter des montures ». Thibaut De Saint Pol indique d'ailleurs que « la moitié des pauvres n'ont pas consulté de spécialiste en 2003, alors que ce n'est le cas que de 39 % du reste de la population »[789]. De la même manière, avant d'être bénéficiaire de la CMU, la concubine de Bastien ne prenait pas toujours rendez-vous chez son médecin généraliste, pensant d'abord à la santé de ses enfants : *« Il y a une période où ça m'est arrivée de ne pas aller chez le médecin parce que je ne pouvais pas payer. Je voulais garder pour mes enfants au cas où, eux, ils avaient un rhume ».*

Ainsi, les restrictions nutritionnelles et de type sanitaire dont parlent ici les personnes qui ont été interrogées, et la dégradation de leurs conditions de vie de manière générale, conduit à interroger la pauvreté sous l'angle des problèmes de santé publique. J'ai par exemple été surprise par la réaction de Clotilde durant l'entretien : quand je lui demande si elle veut interrompre l'échange pour déjeuner, elle répond être au régime et ne pas prendre le repas du midi.

7.2.1.2. Un accès aux pratiques culturelles et de loisirs qui s'éloigne

Nous quittons maintenant le domaine de l'alimentaire pour aller vers celui de la culture et des loisirs. Si Valérie dit « faire moins » pour que l'ensemble de sa famille puisse partir en vacances et si Michel et Sylvie ne partent plus en vacances pour que leurs filles aient accès aux loisirs, de son côté, Magalie ne peut pas ou presque pas sortir : *« Je peux pas partir en voyage, sortir, aller manger au restau, des trucs comme ça comme je voudrais ».* Grâce aux réductions, le cinéma représente, selon ses dires, *« la petite sortie du mois ».* Elle aimerait pratiquer une activité physique mais l'abonnement est trop onéreux : *« Je voulais m'inscrire dans un truc de fitness mais ça coûte trop cher ».* Ainsi, contrairement à Valérie, une fois les factures payées et les courses effectuées, Magalie rencontre des difficultés pour assumer d'autres dépenses. La culture et les sorties passent donc au second plan.

Comme Magalie, les personnes qui connaissent des expériences temporaires mais répétées de la pauvreté parlent des restrictions culturelles et d'absence de sorties. C'est le cas de Soizic qui regrette de ne pas pouvoir acheter d'ouvrages : « *Alors moi qui aime beaucoup lire, m'acheter des livres, c'est vraiment un problème ça ».* Le revenu de Françoise est également trop *« borderline »* selon son expression, pour qu'elle aille au restaurant.

[789] De Saint Pol Thibaut, « Les inégalités sociales face à la santé en France », *Art.cit.*, p. 68.

De son côté, Kévin explique de quelle manière ses loisirs se réduisent au fur et à mesure que sa situation économique se dégrade. Quand il travaillait, il était en mesure d'épargner et d'assister à des matchs de handball mais depuis qu'il est bénéficiaire du RSA socle, il n'en a plus les moyens. De la même manière, Nathanaëlle Michonneau[790] dit ne pas pouvoir emmener ses enfants dans un parc de loisirs.

Ainsi, au fur et à mesure que les ressources financières des personnes qui ont été interrogées se réduisent, les registres de pratiques du « faire moins » et du « faire sans » s'imposent, notamment dans le domaine de l'alimentaire, et plus encore dans celui de la culture et des loisirs. Pour éviter de tomber dans *« la spirale de la pauvreté »* dont parle Marie, Magalie cherche aussi à « faire sans » les institutions bancaires.

7.2.2. Rester à distance des institutions bancaires

Quand je la rencontre, Magalie est dans une situation d'incertitude économique. Constamment sur le qui-vive, elle développe différentes pratiques pour conserver une certaine maîtrise de son budget. Elle essaye d'abord de « faire à l'avance » en anticipant et en prévoyant l'arrivée de toute nouvelle facture : *« Il peut y avoir un imprévu aussi hein, une facture qui arrive d'un coup, un truc d'assurance enfin voilà, on peut avoir des petites surprises donc il faut vraiment essayer de prévoir le coup »*. Elle préfère honorer les factures à l'aide d'un chèque, régler en espèces ou effectuer elle-même les virements par carte bancaire, sur internet. Alors qu'elle est à la recherche d'éléments stabilisateurs, pourtant elle évite ici d'utiliser un moyen de paiement fixe. Elle fuit ce moyen de paiement pour conserver une certaine maîtrise de son budget. En procédant au paiement des factures par internet, elle verse les sommes dues aux organismes au moment où elle est certaine d'avoir de l'argent sur son compte. De cette manière, elle fait en sorte de ne pas être à découvert et cherche donc à stabiliser sa situation économique : *« Pour les factures, j'envoie un chèque ou dès fois je fais un virement permanent mais le virement permanent le problème c'est que si jamais tu ne peux pas il vaut mieux prévoir quand même. Donc moi je préfère donner un chèque ou payer par carte bleue, par internet. Avec les prélèvements automatiques, j'ai eu beaucoup de soucis de découvert »*. On constate donc ici l'inadaptation des modalités d'accompagnement

[790] J'ai réalisé un entretien avec Nathanaëlle Michonneau, le 19 septembre 2013. Quand je la rencontre, elle a 29 ans. Elle est titulaire d'un CAP d'employée technique des collectivités. Elle a un conjoint et trois enfants. Elle est locataire d'un appartement du parc public et habite le quartier Doulon-Bottière. Comme son concubin, Nathanaëlle est demandeuse d'emploi. Ses droits à l'assurance chômage s'élèvent à environ 604 € par mois. Son père est chauffeur routier et sa mère, femme au foyer.

budgétaire des travailleurs sociaux aux ressources fluctuantes de certains ménages. En effet, les conseillères en Économie sociale et familiale (ESF) et les assistantes sociales incitent les personnes dont elles s'occupent à mettre en place des prélèvements automatiques[791]. Parce qu'il alterne les périodes d'emploi et de chômage et qu'il ne sait jamais à quel moment ses revenus d'activité ou ses droits à l'assurance chômage vont être transférés sur son compte, Ibrahima procède de la même manière que Magalie. Il choisit seul le jour où il paie ses factures sur internet.

À l'inverse, Louise ou Kévin préfèrent les prélèvements mensuels pour savoir ce qui leur reste à disposition pour vivre. Pour autant, même s'il n'aime pas mettre en place cette pratique, Kévin contourne parfois les difficultés en faisant des chèques qui ne seront encaissés que lorsque le montant du RSA lui aura été versé. Ainsi, bien que n'ayant plus d'argent sur son compte au moment où il signe un chèque, l'encaissement sera effectué quand son compte sera approvisionné : « Quel(s) moyen(s) de paiement vous utilisez pour les factures ? *Ben les factures j'essaye dans la mesure du possible de tout faire par prélèvement automatique, comme ça chaque date de chaque mois, c'est payé automatiquement. C'est plus pratique. Après j'ai un chéquier mais je l'utilise très rarement parce que c'est moins pratique, parce que dès fois, ils ne sont pas déposés tout de suite. […]. Y'a juste, ça m'est arrivé, là, pour la fin du mois, c'est que j'ai payé mes courses en chèque parce que je sais que comme ça, je gagne. À la fin du mois, ils ne sont pas déposés tout de suite, comme ça si je sais que dans un ou deux jours j'ai l'argent du RSA qui arrive ben je paye mes courses en chèque, comme ça je sais que ça va se croiser* ».

Pour conserver une certaine maîtrise de son budget, Magalie refuse d'utiliser des cartes à débit différé. Elle ne veut pas non plus souscrire de prêts car, selon elle, les taux d'intérêt représentent *« un piège »*, d'autant plus qu'enfant elle a vu son père s'endetter à cause de crédits à la consommation. S'agissant de l'endettement, Ana Perrin-Heredia[792] indique que les personnes les plus touchées par cette situation font partie de la tranche d'âge des 35-54 ans, qu'il s'agit plutôt d'employés et d'ouvriers, ayant de faibles revenus d'activité et que les trois quarts ont connu un accident de la vie (maladie, décès d'un membre du ménage, etc.). Le père de Magalie correspond donc bien au profil de ces personnes, dans le sens où il est ouvrier et enfant d'ouvriers, qu'il a un faible revenu et qu'il a perdu sa compagne alors que Magalie était âgée de six ans.

[791] Perrin-Heredia Ana, « La gestion des comptes en milieux populaires : des catégories administratives désajustées par rapport aux pratiques », *Informations sociales*, n° 182, 2014/2, pp. 30-38.
[792] Perrin-Heredia Ana, « Les logiques sociales de l'endettement : gestion des comptes domestiques en milieux populaires », *Art.cit.,* p. 96.

La majorité des enquêtés qui font des allers-retours entre situation de pauvreté et de non-pauvreté partage l'avis de Magalie sur les prêts. Par peur de s'endetter ou parce que leurs parents ont connu une situation d'endettement, ils évitent d'en faire. C'est le cas de Kévin : « Est-ce que vous avez des prêts à rembourser ? *Non, j'essaye de pas trop faire de prêts parce que quand j'étais jeune ma maman était en surendettement et tout, donc je sais ce que ça peut faire si on a des crédits qu'on n'arrive pas à rembourser ».* De la même manière, Isabelle préfère économiser des petites sommes pendant plusieurs années plutôt que de faire un prêt : « Est-ce que tu as des prêts à rembourser ? *Pas de crédit. J'suis plutôt du style à me faire une cagnotte. J'ai un petit cochon que j'ai rempli depuis 3-4 ans. Je mets des pièces de 2 € dedans et mon projet, c'est d'emmener mon fils à Eurodisney. Je mets le temps mais je le fais* ».

De plus, les personnes interrogées qui ont souscrits à des prêts en parlent plutôt de manière négative[793]. Soizic regrette cet acte : « Est-ce que vous avez des prêts à rembourser ? *Ouais.* Vous pouvez m'en parler un peu ? *Ah ouais, ouais, j'ai fait une grosse bêtise. J'ai fait un prêt à la consommation en 2010 et je dois rembourser encore pendant deux ans [elle sourit], 134 € par mois* ». C'est aussi le cas de Françoise : « Est-ce que vous avez des prêts à rembourser ? *[Elle hoche la tête de haut en bas]*. Vous pouvez m'en parler un petit peu ? *Donc je paie 50 € tous les mois pour un crédit à la consommation qui aujourd'hui, il doit me rester à peu près 1 000 € à payer. J'ai fait l'erreur de rentrer là-dedans* ».

La majorité des personnes interrogées préfère donc « faire sans » les institutions bancaires. Néanmoins, elles peuvent « faire avec et/ou grâce » à d'autres organismes.

7.2.3. Une augmentation du recours aux dispositifs d'aide et d'action sociale

Au cours de l'entretien, Magalie cite de nombreux organismes d'aide et d'action sociale auxquels elle a eu recours. Ce chiffre est d'autant plus surprenant lorsqu'on le compare à celui annoncé par Valérie qui a bénéficié d'un soutien familial pour sortir de la pauvreté. En plus des aides légales versées par la CAF et Pôle emploi, Valérie parle d'une demande de dépôt de garantie faite à la Ville de Nantes et de la prise de contact avec une assistante sociale, alors que Magalie cite une quinzaine d'organismes d'aide différents : l'unité emploi, l'AFPA, la mission locale, le dispositif CUI-CAE, le CHRS, le 115, l'association Brin de Causette, la mise en place d'un contrat de DALO, le dispositif loca-pass, les associations des Restos du Cœur, du Secours populaire, du Secours catholique,

[793] Bourdieu Pierre, « Suspendue à un fil », *in* Bourdieu Pierre, *La misère du monde*, Paris, Seuil, 1993, pp. 745-763.

le restaurant social Pierre Landais, la prise de contact avec une assistante sociale et le CCAS. Magalie a pris contact avec ces différents organismes parce qu'elle a été SDF et qu'elle a fait appel à des dispositifs d'hébergement d'urgence et d'insertion par le logement, puis parce qu'elle a des difficultés à se maintenir en emploi et qu'elle essaye de se former et enfin parce que son réseau familial est affaibli.

De manière générale, on constate que les enquêtés qui ont un réseau familial affaibli ont davantage recours aux dispositifs d'aide et d'action sociale que ceux qui sont aidés par leurs proches[794]. Néanmoins, les femmes font plus de demandes d'aides que les hommes[795] et les ménages avec enfant(s) ont plus recours aux dispositifs d'aide que ceux qui n'ont pas[796].

Yadira qui a un compagnon mais qui vit seule dans son appartement avec ses deux enfants cite quatre types d'aides différents en plus des aides légales qui lui sont versées. Elle est suivie par une assistante familiale. Elle perçoit une aide alimentaire de l'épicerie sociale de Rezé. Elle est également en contrat aidé et a des contacts avec l'Association nantaise d'aide familiale (ANAF), alors que de son côté Kévin, qui est célibataire sans enfant, se trouve en situation de non-recours par non-connaissance et par non-demande[797]. Juste après sa démission, au lieu de demander le RSA, il a préféré vivre grâce à ses économies. Quand je le rencontre, il envisage de faire des démarches auprès du CCAS pour bénéficier d'une aide alimentaire. Ainsi, le soin que les parents prennent de leur(s) enfant(s)[798] explique probablement le plus grand recours des ménages avec enfant(s) aux dispositifs d'aide et d'action sociale. On note aussi que les femmes font plus de demandes d'aides que les hommes. Ce constat conduit à interroger l'intensité de leur dépendance vis-à-vis des dispositifs d'aide et d'action sociale par rapport à celle des hommes[799].

Les personnes qui ont été interrogées et qui connaissent des situations temporaires mais répétées de la pauvreté développent donc les mêmes registres de pratiques que celles qui s'inscrivent dans un processus de sortie de la pauvreté. Néanmoins, l'intensité de leurs privations est plus importante que celle des premiers, et les personnes qui ont un réseau familial affaibli recourent plus aux dispositifs institutionnels que les autres.

---

[794] Pitrou Agnès, *Les solidarités familiales. Vivre sans famille ?, Op.cit.*, p. 147.

[795] Warin Philippe, *Le non-recours au RSA : des éléments de comparaison*, Document de travail de l'Observatoire DEs Non-REcours aux droits et services (ODENORE), n° 13, décembre 2011, pp. 2-9.

[796] Chareyron Sylvain, *Le non-recours aux aides sociales sous conditions de ressources. Économies et finances*, Thèse de doctorat de sciences économiques, dirigée par François Legendre et Yannick L'Horty, soutenue le 28 septembre 2016, à l'Université Paris-Est, p. 33.

[797] Warin Philippe, « Qu'est-ce que le non-recours aux droits sociaux ? », *Art.cit., p. 2.*

[798] Lazarsfeld Paul, Jahoda Marie, Zeisel Hans, *Les chômeurs de Marienthal*, *Op.cit.*, p. 60.

[799] Dauphin Sandrine, Domingo Pauline, « Pauvreté et politiques publiques : des hommes et des femmes dans les mêmes situations ?, *Art.cit.,* p. 109.

En plus des registres de pratiques qui ont été mentionnés, toutes les personnes ne développent pas les mêmes stratégies par rapport au travail. Les premières « travaillent plus pour gagner plus », les secondes se forment pour aller vers l'emploi stable à temps complet et les troisièmes sont à la recherche d'un équilibre entre l'emploi et les bénéfices liés aux aides sociales. Pour mettre en évidence les stratégies des deux premières catégories d'enquêtés, nous allons partir du cas exemplaire de Coralie. Nous verrons qu'à sa sortie du système scolaire, la jeune femme a mis en place la première stratégie. Puis nous montrerons pour quelles raisons, elle a développé la seconde.

7.3. Des comportements et des stratégies variées pour aller vers l'emploi

Coralie Martinet est née dans le département de la Vendée, en 1983. Quand je la rencontre, le 11 mai 2012, elle a 29 ans. Ses parents et ses grands-parents étaient ouvriers. Son père est décédé d'un cancer et sa mère est retraitée. La jeune femme a deux frères. Le premier, diplômé d'un BTS force de vente, est cadre commercial, et le second est titulaire d'un CAP de cuisinier. Il est ouvrier. Ses deux frères sont mariés, l'un avec une assistante maternelle, l'autre à une ouvrière.

Coralie grandit dans un milieu modeste et dans un climat familial qu'elle qualifie d'*« assez compliqué »*. Lorsqu'elle est enfant, ses parents sont surendettés. Son père est alcoolique et sa mère le violente. Sa famille est, selon ses dires, une *« bonne famille traditionnelle, hétérosexuelle, blanche, catholique »*. Ses parents et grands-parents sont croyants et pratiquants. Des valeurs de solidarité, d'entraide et de partage lui sont inculquées. Ces différents éléments contribuent à forger son rapport à l'argent et au travail.

La jeune femme grandit dans un petit pavillon. Elle vit ensuite à Nantes, à Cholet et à Paris, parfois seule, parfois en couple. Quand je la rencontre, elle est locataire d'un appartement du parc privé et paie un loyer mensuel de 372 €. La CAF lui verse 264 € d'aides au logement par mois. Elle habite le quartier Malakoff-Saint-Donatien et réside à proximité d'un arrêt de bus. Elle a effectué une demande de logement social.

Elle a réalisé son cursus scolaire dans des écoles privées, jusqu'à la classe de terminale. Elle obtient un baccalauréat général en sciences économiques et sociales en 2000 et une licence de sociologie en 2004. Pendant ses études universitaires, elle multiplie les emplois dans la restauration. Après l'obtention de sa licence, elle entre dans la vie active. Jusqu'en 2009, elle est salariée dans la restauration et ne compte pas ses heures. Au cours de ces années, son état de santé se dégrade, si bien qu'après différents arrêts de travail, elle se

retrouve demandeuse d'emploi, puis bénéficiaire du RSA socle. Quand je la rencontre, son état de santé ne lui permet plus d'être employée dans la restauration. Néanmoins, à Paris, elle a suivi une formation dans le secteur de l'insertion professionnelle. Cette formation n'a pas été validée mais elle a réussi à la valoriser. Elle est en effet employée en tant que coordinatrice en insertion, depuis six mois. Son contrat de travail se termine en juin. Il sera peut-être renouvelé jusqu'au mois de septembre. Coralie est en CDD à temps complet. Elle dit faire un travail qui lui plaît et le plaisir qu'elle prend est, à ses yeux, plus important que son niveau de rémunération, qui s'élève à 1 167 € nets par mois. Elle perçoit, en plus, un complément de RSA activité.

Avant de vivre seule, la jeune femme a eu quatre compagnons, dont un qui l'a maltraitée. Quand je la rencontre, elle est célibataire et n'a pas d'enfant. Sans emploi stable à temps complet avoir un enfant n'est, dit-elle, *« pas [s]a préoccupation première »*. Son installation en couple stable est retardée pour des raisons économiques et de mode de vie (envie de liberté) : *« Je suis bien toute seule. J'assume bien le fait d'être célibataire tout ça, j'aime bien. C'est cool. Je suis tranquille. Personne ne me casse les pieds »*.

En outre, elle a des problèmes au niveau du dos qui la gênent dans son travail et son quotidien. Elle a été arrêtée quelques jours avant l'entretien à cause de ces problèmes. À deux reprises durant l'échange, elle dit explicitement qu'elle a mal au dos et grimace.

Enfin, elle ne fait partie d'aucun syndicat et d'aucun parti politique. Elle dit plutôt être à gauche sur l'échiquier politique. Elle est proche de l'Association nationale de défense des victimes de l'amiante (ANDEVA) et envoie, chaque mois, 20 € à une association française de solidarité internationale aconfessionnelle et apolitique.

J'ai rencontré Coralie, le 23 avril 2012, au sein d'une institution d'aide et d'action sociale nantaise. Nous fixons un rendez-vous sur son lieu de travail, le vendredi 11 mai 2012. Durant l'entretien, elle est disposée à parler et elle a pris du recul par rapport aux différentes étapes de son parcours de vie. Son suivi psychologique l'a probablement aidée. Une fois l'entretien terminé, elle va fumer. Elle me tutoie et me donne l'autorisation de faire de même. Nous continuons à discuter de son travail et de l'intérêt qu'elle y trouve.

7.3.1. Perdre sa vie en la gagnant et se former pour aller vers l'emploi : le cas de Coralie

7.3.1.1. Un rapport fragile aux études

Coralie a suivi l'enseignement primaire, ainsi que l'enseignement du collège et du lycée dans des écoles privées vendéenne. À l'âge de 16 ans, elle bénéficie de l'intervention des services sociaux qui la protègent[800] par rapport à sa famille où le climat aurait pu être un facteur d'échec scolaire : *« C'est vrai que j'avais de très bons résultats qui étaient en train de chuter du fait de la situation » ;* « *j'ai pris la décision d'aller voir les services sociaux et donc de dénoncer ça. Et immédiatement on m'a mis en internat pour me protéger ».* En 1998, elle intègre un lycée privé où elle est interne et bénéficie d'une bourse d'études, financée par un organisme privé. Pour elle, ce financement représente *« vraiment une chance incroyable ».*

L'appartenance au catholicisme et le rôle joué par l'enseignement catholique en Vendée, tout au moins dans le canton où elle réside, font qu'elle trouve des conditions propices aux études, une fois placée en internat. En effet, dans le passé, les enfants de milieux populaires qui n'habitaient pas en ville ont pu suivre des études secondaires grâce aux internats, dont le nombre a diminué au fil des décennies[801]. L'enseignement privé lui offre un cadre de socialisation sous contrôle et une stabilité par rapport à la cellule familiale[802] : *« Chez les religieuses, c'est vrai aussi que vu la structure familiale que j'avais, c'était un repère qui a sûrement permis qu'après je m'en sorte à peu près bien on va dire ça comme ça [elle sourit]. Mais c'est vrai que j'aurais pu vraiment dériver vers des choses pas sympas et rater ma scolarité complètement. Là, il y avait un vrai encadrement, un vrai suivi et scolaire et social ».* En plus d'être un lieu d'encadrement propice à la réussite scolaire, Coralie présente le lycée comme un espace d'*« ouverture d'esprit »* où se côtoient des élèves dont les parents exercent des professions variées. Dans ce lycée, elle suit une série Économique et sociale (ES) et obtient un baccalauréat général de sciences économiques et sociales, au cours de l'année 2000.

Elle bénéficie ensuite de l'ouverture de l'enseignement secondaire et de l'université qui a permis aux enfants d'ouvriers d'être plus nombreux dans l'enseignement supérieur. Stéphane Beaud indique en effet que la « politique des 80 % de bacheliers se traduit […] par

---

[800] Palacio Manuel, « Les carrefours de la protection de l'enfance. Au fil des lois », *Informations sociales*, n° 140, 2007/4, pp. 6-16.

[801] Glasman Dominique, « L'internat et ses usages, d'hier à aujourd'hui », *Revue française de pédagogie*, n° 189, octobre-novembre-décembre 2014, pp. 5-10.

[802] Prost Antoine, « Témoignage d'un interne heureux », *Revue française de pédagogie*, n° 189, octobre-novembre-décembre 2014, pp. 11-17.

un accès massif aux études longues des enfants de milieux populaires, notamment d'origine ouvrière »[803]. Adolescente, Coralie est effrayée à l'idée de faire des études longues, mais une fois jeune adulte, elle s'inscrit pour la première fois dans un établissement public, en 2001, à l'université de Nantes. Elle veut étudier parce que, pour elle, l'obtention de diplômes permet de sortir de son milieu et de sa condition d'origine[804], et d'obtenir un emploi : *« Quand on est instruit, on arrive à faire quelque chose de sa vie »*. Ainsi, comme l'écrit Stéphane Beaud, « la conscience d'un monde sans avenir pour ceux qui n'avaient pas de ''bagages'' a été, dans les classes populaires, le moteur le plus puissant de la poursuite d'études dans la voie générale »[805].

De plus, contrairement à la commune rurale où elle grandit, elle présente les territoires urbains et l'école comme des espaces ouverts. Elle associe la vie en ville à l'accès à l'information, à la culture et à une certaine forme de liberté (de penser) : *« En Vendée, à l'époque, j'avais l'impression d'être privée de l'information. La première fois que j'ai lu le Canard enchaîné, c'était quand j'étais à Nantes quoi parce que le Canard enchaîné, il n'arrive pas dans le petit village dans lequel mes parents vivaient »*.

À la sortie du lycée, parce que le programme de la section ES lui a plu et qu'elle envisage de devenir professeure de sciences économiques et sociales, elle choisit de s'inscrire en économie, dans une discipline sélective[806]. En 2001, en première année de licence, elle a des difficultés en mathématiques et elle n'est plus encadrée comme au lycée, si bien qu'elle échoue à l'examen. Comme l'expliquent Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron dans *Les Héritiers*[807], puis dans *La Reproduction*[808], Coralie est confrontée, malgré elle, aux processus de sélection sociale au sein du système scolaire qui s'effectue aux dépens des classes populaires. Elle a des difficultés à s'adapter à l'autonomie et à la rigueur que demandent les études universitaires. De plus, entourée d'une majorité d'étudiants plus aisés qu'elle, elle a, selon l'expression de Richard Hoggart, le sentiment « d'en être sans en être »[809], c'est-à-dire qu'elle ne se sent pas à l'aise en économie puisqu'existe un décalage entre ses habitudes langagières et vestimentaires et celles de ses camarades :

---

[803] Beaud Stéphane, *80 % au bac… et après ? Les enfants de la démocratisation scolaire*, *Op.cit.*, p. 19.
[804] Siblot Yasmine *et al*., *Sociologie des classes populaires contemporaines*, *Op.cit.,*
[805] Beaud Stéphane, *80 % au bac… et après ? Les enfants de la démocratisation scolaire*, *Op.cit.*, p. 19.
[806] Convert Bernard, « Espaces de l'enseignement supérieur et stratégies étudiantes », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 183, 2010/3, pp. 14-31.
[807] Bourdieu Pierre, Passeron Jean-Claude, *Les Héritiers. Les étudiants et la culture*, Paris, Ed. de Minuit, 1964.
[808] Bourdieu Pierre, Passeron Jean-Claude, *La Reproduction. Éléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, Ed. de Minuit, 1970.
[809] Hoggart Richard, *33 Newport Street : autobiographie d'un intellectuel issu des classes populaires anglaises*, *Op.cit.,* p. 165.

« *En éco, je me sentais un peu différente parce qu'effectivement je savais qu'on n'était pas vraiment du même milieu social et que ça allait être… C'est peut-être aussi ça qui n'a pas aidé, je n'en sais rien. […] je ne me sentais pas forcément à ma place en éco* ». De plus, pour financer ses études, Coralie travaille à hauteur de vingt à vingt-cinq heures par semaine au cours de l'année universitaire. Endettés, ses parents ne peuvent pas l'aider. L'étudiante, qui a une bourse, complète ses revenus en étant employée dans la restauration.

Suite à son échec en économie, elle « se replie » sur une discipline a priori moins sélective au cours de l'année universitaire 2002-2003 : la sociologie[810]. Elle réactualise ainsi ses aspirations professionnelles d'adolescente : devenir ethnologue. Les ressources économiques, sociales et culturelles dont elle dispose ressemblent plus à celles des étudiants qui sont inscrits dans cette discipline : *« En socio, j'étais avec des gens, j'allais dire, ''normaux'', c'est moche… Des gens avec lesquels j'avais l'habitude d'évoluer on va dire, voilà »*. Elle obtient la licence de sociologie, en 2004. Cependant, les débouchés professionnels ne sont pas immédiats en sociologie, au sens où il est nécessaire ou bien de poursuivre des études très longues qui supposent une sélection, ou bien de faire des études complémentaires, de préparer un concours ou de fréquenter des écoles spécialisées (d'éducateurs, de travailleurs sociaux, d'assistantes sociales).

Coralie ne semble pas envisager la poursuite de ses études en master, d'abord parce que son rapport aux études n'est pas solide. Lorsque je lui demande si elle a obtenu une mention en licence, elle répond en riant : *« Non, pas de mention [elle rit], n'exagérons rien »*, mais aussi parce qu'elle n'a pas de représentation claire de l'avenir et de ce qu'elle peut faire à l'issue des études : *« Je m'inquiétais beaucoup pour ce que j'allais faire après [la licence] quoi »*. À ce titre, elle oppose une voie d'insertion concrète et rapide dans la restauration à une voie plus abstraite et longue en sociologie : *« La restauration, y'aura toujours du travail, j'le sais […] mais en soi, y'a pas de métier après une licence de socio ».* Ainsi, un peu comme Fehrat, un surveillant qui a obtenu la licence d'Administration économique et sociale (AES) et qui s'est inscrit en maîtrise, présenté par Stéphane Beaud, Coralie arrête ses études, comme tétanisée par les épreuves qui l'attendent en master et comme si elle limitait progressivement ses ambitions professionnelles, face à un avenir qu'elle considère incertain en sociologie[811].

[810] Millet Mathias, Bodin Romuald, « L'université, un espace de régulation. L' ''abandon'' dans les premiers cycles à l'aune de la socialisation universitaire », *Sociologie*, vol. 2, 2001/3, pp. 225-242.
[811] Beaud Stéphane, *80 % au bac… et après ? Les enfants de la démocratisation scolaire*, *Op.cit.,* p. 224.

En outre, comme Valérie, elle justifie la non-poursuite de ses études par des raisons économiques : « *Il y avait une barrière qui était principale : c'était l'argent* ». À ce moment de son parcours de vie, en 2004, Coralie se prostitue. Elle aurait pu continuer à développer cette pratique pour financer ses études, mais elle ne suit pas cette voie, même si différents auteurs parlent, par ailleurs, d'un phénomène de « banalisation de la prostitution »[812], sous l'influence de la mondialisation et des médias. Coralie perçoit d'abord dans une relation affective qu'elle entretient une aide pour sortir de cette situation, puis elle constate une dépendante accrue à l'alcool. La prostitution représente enfin un traumatisme psychologique.

Elle explique en effet qu'elle s'est appuyée sur son premier petit copain nantais, pour arrêter d'être hôtesse de bar : « *C'était mon premier compagnon et donc on… […] il m'a aidée à sortir de tout ça* ». Enfant, Coralie a eu un père alcoolique et cette expérience semble ici l'aider à sortir du milieu de la prostitution. Enfin, elle souligne les conséquences psychologiques de la prostitution : *« J'ai fait ça quelques mois mais c'est quand même quelques mois et, c'est, ça reste et c'est ancré »*. Ainsi, sans une autre source de financement rapide, elle estime qu'être en emploi est incompatible avec la poursuite de ses études en master de sociologie : *« Il y a un moment je savais très bien qu'en maîtrise, je ne pourrais pas travailler vingt-cinq heures par semaine à côté quoi. Et donc il n'y avait aucun moyen de financer ces études-là »*, contrairement à celles suivies en internat.

Par ailleurs, elle fait référence aux représentations de la sociologie qu'ont les gens qui l'entourent. Elle parle de la réaction de son banquier qui lui rit au nez, lorsqu'elle demande un prêt pour poursuivre ses études. Elle insiste aussi sur le regard qu'ont ses proches et sur la pression qu'elle ressent à ne pas être en emploi : *« Il y a une valeur travail dans la famille qui est très, très, très présente » ; « j'ai vécu le chômage et dans ma famille, c'est presque interdit quoi »*. Son frère cadet qui est salarié dans la restauration la critique. Il ne perçoit pas les études comme quelque chose de concret. Ceci contribue probablement à fragiliser davantage le rapport aux études de Coralie. Ainsi, le cas de Coralie confirme les analyses de Stéphane Beaud, dans la mesure où, comme l'écrit cet auteur, il montre « les multiples contraintes, matérielles, morales, symboliques, qui ne cessent de peser sur les individus appartenant aux classes populaires, […] [et qui] fabriquent jour après jour [leurs] destins scolaires et professionnels »[813].

---

[812] Kemayou Louis Roger *et al.*, « Pratiques de la prostitution : regards croisés entre régulation socioéconomique et rejet des normes », *Pensée plurielle*, n° 27, 2001/2, pp. 93-110.
[813] Beaud Stéphane, *80 % au bac… et après ? Les enfants de la démocratisation scolaire*, *Op.cit.,* p. 304.

Coralie ne poursuit donc pas ses études en master de sociologie. En revanche, attirée par le contact humain depuis l'adolescence, elle se renseigne pour intégrer l'école d'administration pénitentiaire d'Agen, afin de devenir conseillère d'insertion et de probation. Cependant, différents événements familiaux la retiennent dans la région des Pays-de-la-Loire. Un de ses neveux décède et son père tombe malade d'un cancer, en avril 2004 : *« On avait donné six mois à mon père à l'époque donc je ne pouvais pas partir quoi, donc j'ai arrêté »*.

Un peu comme « un retour à la réalité », ces différents événements encouragent l'arrêt de ses études et son inscription sur le marché du travail. À partir de ce moment, Coralie met en place différentes stratégies pour accéder à l'emploi. Dans un premier temps, elle se saisit de tous les emplois qu'elle trouve et qui lui permettent d'avoir une rentrée d'argent. Dans un second temps, elle cherche à se former, puis à valoriser sa formation, pour aller vers un emploi stable à temps complet qui lui plaît.

7.3.1.2. Un rapport instrumental au travail

Après l'obtention de sa licence, pour accéder au marché du travail, Coralie part avec plusieurs handicaps : son origine sociale, un manque de ressources familiales et la poursuite d'études dans des disciplines qui ne facilitent pas l'entrée dans la vie active. Elle, qui ne voulait pas aller vers n'importe quel emploi, se retrouve à travailler dans la restauration, et à effectuer un travail qui ne correspond pas aux études suivies. En cela, elle ressemble aux jeunes bacheliers de niveau bac + 1 et bac + 2 qui ont échoué à l'université et qui se retrouvent dans des situations précaires, d'ouvriers intérimaires, de serveurs ou de caissières[814] et fait partie de ce que Fritz Ringer appelle « le prolétariat diplômé »[815].

Si Coralie se précipite dans la restauration, c'est parce qu'elle a besoin d'argent, qu'elle a acquis une expérience professionnelle dans ce domaine et que plusieurs de ses proches travaillent dans ce secteur. Peu importe le contrat de travail, le type d'activité et la durée hebdomadaire de travail, après l'arrêt de ses études, Coralie travaille pour avoir une source de revenus. C'est-à-dire que la première stratégie qu'elle développe pour être en emploi repose sur un rapport instrumental au travail[816]. La satisfaction au travail vient de la rétribution qu'il offre. Quand elle apprend la maladie de son père, elle est à découvert.

[814] *Ibid.*, p. 299.
[815] Ringer Fritz, « La segmentation des systèmes d'enseignement. Les réformes de l'enseignement secondaire français et prussien, 1865-1920 », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 149, n° 1, 2003, pp. 6-20.
[816] Paugam Serge, *Le salarié de la précarité*, *Op.cit.*, p. 44.

Elle va donc naturellement, c'est-à-dire en raison de son expérience sociale antérieure, vers les emplois qui lui apparaissent le plus accessible[817].

En outre, quand je la rencontre, elle explique que son frère cadet a été salarié dans la restauration pendant vingt ans. Tout au long de l'échange, elle se démarque de lui, tant sur le plan de l'instruction que de l'intelligence et des valeurs. Pourtant, peut-être pour se mesurer à lui ou parce qu'il l'influence, elle suit la même voie. En effet, pendant dix ans, elle est employée dans la restauration. Elle travaille en tant que serveuse, à Cholet, jusqu'à la fin de l'année 2005. Cette même année, elle se sépare de son premier compagnon et en rencontre un deuxième. En janvier 2006, elle part habiter à Paris avec lui. À partir de ce moment, Coralie ne parle pas d'installation conjugale mais plutôt de cohabitation utile pour chacun des partenaires. Elle perçoit sa situation affective comme provisoire : « Vous avez tout de suite habité avec lui ? *Oui. Alors après, Paris, c'est très, très spécial, les loyers sont extrêmement élevés, donc on se pose un petit peu moins les mêmes questions qu'ici* ».

Quand elle rejoint la capitale, Coralie n'a pas de projets professionnels précis. Cela dit, pour elle, comme précédemment avec l'université, Paris représente l'ouverture. Cet élargissement du champ des possibles concerne l'accès à la culture et à l'emploi. Elle sait que le niveau de développement économique du territoire parisien est plus élevé que celui de Nantes et de Cholet[818] : *« J'avais pas mal d'espoir au niveau professionnel quand même parce que je savais qu'à Paris, beaucoup de choses sont possibles »*.

Pour habiter et travailler à Paris, elle compte sur les solidarités entre pairs[819], dont les relations masculines, avec ce qu'elles comportent en termes d'avantages et d'incertitude. Son second compagnon est employé dans la restauration. Il a, dit-elle, *« son CDI pépère »* à temps complet et bénéficie d'un réseau professionnel à Paris. Coralie sait qu'il pourra l'aider à trouver un emploi. Ainsi, à son arrivée à Paris, elle cherche des emplois de serveuse, d'autant plus que ce secteur d'activité recrute[820]. En 2006, elle travaille dans la restauration mais elle conserve l'espoir de faire un métier qui est plus en rapport avec ses études et qui lui plaît : *« J'avais toujours en tête de faire de l'insertion pro et je ne quittais pas cette idée »*. À ce titre, à la fin de l'année 2006, elle obtient un contrat de conseillère en recrutement.

[817] Dubar Claude, « La construction sociale de l'insertion professionnelle », *Éducation et sociétés*, n° 7, 2001/1, pp. 23-36.
[818] Calvier Céline, Casarotti Aurélie, « Les centre de l'Ile-de-France attire des emplois et la périphérie des actifs », *INSEE Analyses*, n° 43, novembre 2016, pp. 1-4.
[819] Pitrou Agnès, *Les solidarités familiales. Vivre sans famille ?* , *Op.cit.*, p. 104.
[820] Robin Marina, Picard Tristan, « Le secteur de la restauration : de la tradition à la rapidité », *INSEE Première*, n° 35, 2015, pp. 1-4.

Grâce à cet emploi, elle valorise sa licence de sociologie. Néanmoins, le contenu de cette activité ne lui convient pas et elle démissionne.

Au début de l'année 2007, elle travaille à nouveau dans la restauration. Elle se replie donc sur le secteur d'activité qu'elle présente comme la *« roue de secours »*, dans le sens où elle réussit toujours à être salariée ou à travailler, même de manière non-déclarée. Jusqu'en 2009, elle est employée dans un restaurant qu'elle qualifie de *« familial »*, d'abord en tant que serveuse, puis en tant que responsable. Malgré les avantages financiers que lui procure ce nouveau statut, elle vit cette situation comme provisoire : *« Au départ, j'étais extra, et après j'étais responsable du restau. Moi je n'avais pas non plus l'impression d'avoir fait quelque chose d'incroyable de passer d'extra à responsable quoi hein »*.

Dans le même temps, peu après la mort de son père, intervenue en mai 2007, elle se sépare de son second compagnon et habite avec un homme qui travaille dans l'événementiel. Coralie fait de nombreuses heures supplémentaires : *« J'ai passé quatre ans là-bas [dans le restaurant où elle est responsable], à travailler soixante-dix heures par semaine »*. Son activité professionnelle qui est scindée entre temps de repos et temps de travail[821], est tellement accaparante qu'elle ne peut rien faire à côté. En effet, comme l'indique Angélique Fellay, pour les salariés de l'hôtellerie-restauration, « travailler en coupure est […] très chronophage en raison du nombre d'heures travaillées (souvent supérieur à dix heures par jour), mais aussi parce que cette variante du temps de travail transforme le temps libéré en temps capté »[822]. En revanche, ajouté au salaire de son compagnon, le revenu d'activité mensuel de Coralie, qui est d'environ 2 300 € nets, lui convient : *« On avait de très bons salaires »*. Alors que ses parents et ses grands-parents lui ont appris à être prévoyante, au cours de ces années, elle épargne peu.

Progressivement, en raison de ses conditions de travail, elle commence à avoir des problèmes de santé. Les tâches demandées aux personnels de la restauration sont en effet nombreuses et variées (nettoyer, servir aux tables, prendre les réservations par téléphone, encaisser les additions, etc.), et certaines plus pénibles physiquement que d'autres (refaire les stocks de boissons dans les pièces réfrigérées)[823]. En outre, le personnel ne doit jamais se

[821] Laporte Cyrille, « Les temporalités sociales des cuisiniers de la restauration », *Temporalités*, 25 juillet 2013, article consultable en ligne à l'adresse suivante : URL : http://temporalites.revues.org/2477.

[822] Fellay Angélique, « ''Des heures sans valeur'' : le travail des serveuses en horaire de jour », *Nouvelles questions féministes*, vol. 28, 2009/2, pp. 80-92.

[823] Fellay Angélique, *Servir au restaurant : sociologie d'un métier (mé)connu*, Thèse de doctorat de sociologie, dirigée par Françoise Messant-Laurant, soutenue le 16 juillet 2010, à l'Université de Lausanne, pp. 87-89.

relâcher[824] et ajouter au sourire la formule du « BAM, ''Bonjour'', ''Au revoir'', ''Merci''»[825], dont parle Amandine Mathivet.

Dans un premier temps, confrontée à d'autres ennuis, Coralie prête peu d'attention à ses maux de dos, puisque depuis le début de sa relation avec son troisième compagnon, elle subit des violences conjugales, qui prennent d'abord la forme de menaces verbales entre les années 2008 et 2009, puis d'atteintes physiques au début de l'année 2010 : *« J'ai commencé à avoir de lourds problèmes de dos dont je ne me suis pas occupée parce que ce n'était pas du tout ma priorité et euh… […]. Et puis ben j'ai eu pas mal de soucis perso qui se sont greffés à mon souci de santé. J'ai eu un compagnon harceleur, violent »*. Malgré les violences qu'elle subit, Coralie ne quitte pas son ami. Seule à Paris, sans garant pour trouver un logement, elle craint de rencontrer des difficultés financières.

À cause de ses problèmes de santé, elle négocie un licenciement à l'amiable dans le restaurant où elle est responsable. Ce licenciement marque la fin d'une première étape dans sa trajectoire professionnelle. Il signe le début de son éloignement du secteur d'activité de la restauration et de la mise à distance du premier rapport à l'emploi, qui consiste à penser le travail de manière instrumentale. Jusqu'en 2009, Coralie a finalement cherché à « travailler plus pour gagner plus » tout en « perdant sa vie en la gagnant ». Les différents éléments qui entourent le licenciement constituent le début de la mise en place d'une seconde stratégie face à l'emploi, qui consiste à se former pour aller vers un emploi stable à temps complet qui valorise les études et qui plaise.

7.3.1.3. Se former pour aller vers un emploi stable à temps complet qui plaît

Après le licenciement, deux éléments constituent de nouvelles données susceptibles d'infléchir la trajectoire professionnelle de Coralie. Outre le harcèlement par son compagnon qui l'incite à quitter son emploi de responsable, Coralie a des problèmes de santé et elle reçoit des indemnités suite au décès de son père dont la maladie a été reconnue maladie professionnelle. Elle est mise en arrêt de travail : *« Il y a un moment où ma santé a stoppé net en fait [elle tousse] où vraiment il y a eu un matin où je n'ai plus réussi à me lever quoi. J'ai eu un arrêt quelque temps »*.

[824] Voir une interview réalisée par la journaliste Elsa Ferreira, parue dans *Nouvel Obs, Rue89*, le 21 février 2013, intitulée « Claire, serveuse : ''Penser à l'avance, ne jamais se relâcher, sourire'' ».
[825] Mathivet Amandine, « Quand on voit que c'est pas possible, ben, on reste dans l'entreprise. Regards d'une déléguée syndicale sur son métier de ''caissière'' », *Savoir/Agir*, n° 4, 2008/2, pp. 79-87.

Suite à cet arrêt, Coralie négocie un licenciement à l'amiable pour être en mesure d'utiliser ses droits à l'assurance chômage afin de reprendre une formation dans le domaine de l'insertion professionnelle. Elle veut reprendre ses études, valoriser sa licence de sociologie et revenir à ses précédentes aspirations professionnelles : *« ça m'emmerdait vraiment de me dire, ''je vais quand même pas finir ma vie dans la restauration quoi'' parce que ça ne met pas à profit ce que j'ai appris, et pis parce que je ne sers pas à grand-chose à part leur mettre des assiettes devant le nez quoi hein »*.

En plus des droits à l'assurance chômage qu'elle utilise pour débuter une formation, en 2009, elle perçoit une indemnité pour le décès de son père. Comme si elle vivait la perception de cette somme comme une justice rendue à son père, elle lui rend hommage en l'utilisant *« à bon escient »*, selon ses dires. La maladie de son père avait constitué un obstacle au moment où elle souhaitait intégrer une école d'administration pénitentiaire, la mort de ce dernier contribue à la reprise de ses études. Les indemnités qu'elle perçoit permettent d'un côté de compenser la perte de salaire due à son statut de demandeuse d'emploi et d'intégrer l'AFPA, en juillet 2009 : *« J'utilisais cet argent pour continuer, reprendre mes études, enfin cette formation-là »*. Avec cet argent, entre juillet et septembre 2009, Coralie fait une consolidation de projet de formation pour intégrer une formation de conseillère en insertion professionnelle, puis elle commence cette formation, en octobre 2009.

La jeune femme subit toujours des violences conjugales et elle se sent de plus en plus isolée socialement. Les contacts avec les membres de sa famille sont restreints. En outre, en parallèle de la formation, les week-ends, elle continue à travailler au noir en tant que serveuse. Bien que suivie par un psychologue depuis le décès de son père, à ce moment de son parcours de vie, Coralie dit être *« vraiment mal et complètement à bout »*. Au début de l'année 2010, un nouveau problème de santé vient infléchir sa trajectoire professionnelle. Comme elle est mise en arrêt de travail, ce problème l'oblige à arrêter sa formation : *« Au bout de… [Elle réfléchit] six mois, j'ai eu un très, très grave problème de dos. Mon corps a encore dit ''stop'' [elle sourit]. Et donc là, j'ai eu un mois et demi d'arrêt un truc comme ça où je ne pouvais quasiment plus bouger. Donc je n'ai pas terminé ma formation. Elle n'est pas validée »*. Pour faire face à cette situation, et probablement pour fuir son compagnon, Coralie demande à être hospitalisée et suit un traitement pour soigner la dépression.

7.3.1.4. « Chassez le naturel, il revient au galop ! » : la force de l'expérience sociale antérieure

À la sortie de l'hôpital, Coralie est sans emploi, sans formation validée, célibataire, sans logement et sous traitements médicamenteux. Son avenir professionnel est incertain : *« Je n'avais plus de travail, je n'avais plus de formation parce que j'ai été obligée de l'arrêter, plus de compagnon enfin, c'était… La première sortie de l'hôpital a été très difficile quoi parce que oh, j'étais complètement paumée quoi ».* Elle s'installe en colocation avec d'anciens collègues. Demandeuse d'emploi, alors qu'elle essaye de « chasser le naturel » qui la ramène au travail dans la restauration, pour faire une formation en relation avec ses études, Coralie retourne pourtant travailler dans ce secteur, de manière non déclarée. Elle perçoit des droits à l'assurance chômage et ses ressources s'élèvent à 1 100 € nets par mois. Au cours de cette période où elle travaille *« à droite, à gauche* » selon son expression, le harcèlement de son ex-compagnon se poursuit. La jeune femme ne se sent pas très bien entourée. Une tentative de viol précipite son départ de la capitale. Un mois après cet événement, en avril-mai 2010, encouragée par la présence d'un réseau amical à Nantes, Coralie revient vivre dans cette ville. Sa meilleure amie l'héberge dans un premier temps.

À Nantes, Coralie bénéficie d'un soutien amical sur le plan affectif et d'un soutien familial sur le plan financier. La qualité de son réseau familial s'est améliorée. Depuis la mort de son père, sa mère perçoit une pension de réversion et peut l'aider au niveau financier. C'est d'ailleurs sa mère qui paie la caution de l'appartement dans lequel elle s'installe, quelques semaines après son arrivée à Nantes.

À Nantes, comme à Paris, malgré ses maux de dos, Coralie retravaille dans la restauration de manière déclarée. Pour elle, ce débouché apparaît comme toujours possible puisqu'il y existe en permanence une offre de travail : *« Il y a toujours, enfin moi, j'avais toujours cette option de restauration. Mais c'est vrai qu'il y avait toujours ce truc-là auquel me rattacher : la restauration. Il y aura toujours du travail, je le sais, et à partir du moment où on en a fait dix ans, c'était évident que je pouvais en refaire ».* Néanmoins, au milieu de l'année 2010, deux événements viennent à nouveau infléchir sa trajectoire professionnelle : d'abord un arrêt de travail, puis un accident du travail. Alors qu'elle est en période d'essai, au bout d'un mois et demi, Coralie est arrêtée cinq jours pour cause de sciatique, puis quinze jours après, elle a un accident du travail : « *J'ai soulevé un bac énorme et je ne me suis pas relevée et j'étais bloquée du haut du crâne quasiment quoi, de la tête jusqu'aux genoux, et je ne pouvais plus bouger ».*

Coralie est en arrêt de travail. Le temps que la sécurité sociale lui verse les indemnités, sa situation économique se dégrade. Au cours du premier mois et demi d'arrêt, elle vit chez sa mère : *« Je n'avais pas vraiment le choix, je ne pouvais plus bouger »*. Son médecin lui interdit de retravailler dans la restauration. Son employeur la licencie pour inaptitude professionnelle. Elle se retrouve à nouveau demandeuse d'emploi.

7.3.1.5. Tirer parti des études pour aller vers un emploi stable à temps plein qui plaise

Après le licenciement, Coralie se retrouve dans une situation proche de celle dans laquelle elle était à la sortie de ses études, mais avec des facteurs favorables et défavorables supplémentaires. D'un côté, elle cumule différents handicaps : un état de santé dégradé, l'absence de diplôme professionnalisant, une absence d'expérience professionnelle dans d'autres domaines que la restauration, la non-validation d'une formation, l'absence de réseau professionnel dans le domaine de l'insertion professionnelle et la dégradation de sa situation économique. De l'autre, elle peut espérer valoriser sa licence et la formation qu'elle a réalisée même si cette dernière n'est pas validée, et elle bénéficie d'un soutien familial et amical à Nantes.

Dans un premier temps, au regard de son état de santé, le champ des possibles de Coralie se réduit au niveau professionnel. Elle ne peut plus travailler dans la restauration alors qu'elle a accumulé dix années d'expérience dans ce domaine. Outre la sphère professionnelle, les maux de dos de Coralie ont des répercussions sur son quotidien. Ses possibilités de mouvements sont réduites, à tel point qu'elle ne peut plus réaliser certaines activités sportives, qu'elle ne sait pas si elle pourra donner naissance à un enfant et qu'elle a l'impression de ne plus être maîtresse de sa vie : *« C'est quand même un peu flippant de se dire qu'à mon âge, simplement parce que j'ai été trop loin, je ne peux plus être libre de mes mouvements et de ma vie quoi »*. Face à cette situation, elle envisage les différentes possibilités qui s'offrent à elle au regard de ses ressources scolaires et professionnelles. Elle valorise d'abord sa licence et présente sa candidature à des postes d'hôtesse d'accueil. Néanmoins, l'absence de diplôme supérieur à un bac + 3 et d'expérience professionnelle dans ce domaine constituent des freins à son embauche : *« J'ai postulé pour des postes d'hôtesse d'accueil mais même mon bac + 3, il ne suffit pas »*.

Malgré l'absence de validation officielle de la formation de conseillère en insertion qu'elle a suivie, elle valorise tout de même les connaissances acquises. Cependant, elle n'a pas de réseau professionnel dans ce secteur et très peu d'expérience. Elle éprouve donc des

difficultés à trouver un emploi : *« J'ai cherché dans l'insertion sauf que je n'ai pas de réseau du tout ici donc ça a été très, très, très, très compliqué »*. Au fil des mois, sa situation économique se dégrade, d'autant plus qu'une partie des heures effectuées dans la restauration n'a pas été déclarée : *« C'est un des problèmes de la restauration aussi, c'est que c'est bien, on gagne bien sa vie sur le coup mais ce n'est pas déclaré, donc pour l'ASS [l'Allocation de solidarité spécifique], c'était mort »*. En effet, comme le note Odette-Luce Bouvier, « certains secteurs, tels que ceux du bâtiment et des travaux publics, de l'hôtellerie et de la restauration ou encore de l'agriculture sont plus particulièrement concernés [par le travail dissimulé] »[826].

Coralie, qui détient certaines compétences éprouve des difficultés à trouver un emploi. Alors qu'elle a vingt-huit ans, son médecin lui propose le statut de travailleuse handicapée. Elle refuse, puisqu'ajouté à sa condition de femme, demandeuse d'emploi, elle craint les conséquences que peut avoir ce statut sur son accès à l'emploi : « *J'ai l'impression que c'est un carcan d'être travailleur handicapé quand même et c'est quand même plus ou moins bien reconnu. C'est quand même assez stigmatisant et je trouvais que déjà être au chômage, c'est stigmatisant, être en situation de pauvreté et de précarité, c'est stigmatisant alors en plus handicapé alors là. En plus, je suis une femme et je suis blonde… »*. Pierre Grapin indique, en effet, que le taux d'emploi des travailleurs handicapés est faible : […] il n'atteint que 4 % dans le secteur privé et un niveau équivalent dans le secteur public[827].

Coralie restreint progressivement ses consommations quotidiennes. Elle met en place des pratiques similaires à celles de Magalie. Elle « fait moins » : *« On coupe sur le budget alimentaire et on coupe sur tout le reste »*. Elle mange davantage de féculents que de légumes, du thon en boîte plutôt que du poisson frais et fréquente les magasins discount. Par nécessité financière, elle « fait sans » les loisirs et les sorties culturelles : *« Tout l'accès à la culture était mis de côté, ça, c'est clair. C'est clair, je pense que c'est le premier budget qu'on met de côté de toute façon [elle sourit] »*. Pour Coralie les choses à « faire en premier » sont aussi de payer le loyer et les factures. Enfin, elle « fait avec et/ou grâce aux autres », en demandant de l'aide à ses amis et à sa famille. Néanmoins, elle ne recourt pas à toutes les aides légales et facultatives auxquelles elle peut prétendre, soit parce qu'elle n'en est pas informée, soit car elle n'en fait pas la demande parce que le soutien familial dont elle bénéficie compense ses difficultés : *« Je me suis toujours à peu près démerdée seule, enfin sans les institutions, je veux dire. Voilà. Seule dans le sens, oui, avec la famille, mes amis, ok,*

[826] Bouvier Odette-Luce, « Le travail dissimulé. Questions de droit et de société », *Informations sociales*, n° 142, 2007/6, pp. 120-131.
[827] Grapin Pierre, « L'emploi des personnes handicapées en question », *Études*, 2004/1, pp. 31-41.

mais sans l'aide des institutions ». À ce titre, Annaig Abjean et Mélanie Tate indiquent d'ailleurs que « les premiers pourvoyeurs d'aide alimentaire aux personnes en situation de pauvreté sont leurs proches : la famille, les amis, les voisins, souvent précaires eux-mêmes »[828].

En outre, Coralie parle des pratiques qu'elle met en place comme de savoirs et de savoir-faire. En cela, elle se compare à sa meilleure amie et indique ce qu'elle sait (faire) par rapport à elle : *« Ma meilleure amie, la première fois qu'elle a été confrontée à des difficultés financières, elle m'a appelée moi, parce qu'elle voulait savoir comment elle pouvait faire. Il y avait tout un tas de choses qu'elle ne maîtrisait pas, et je me dis que finalement, c'est vrai que c'est difficile de grandir dans une famille où il y a des énormes problèmes financiers mais, en attendant, ben je sais faire quoi »*. Coralie reproduit donc les pratiques de ses parents et grands-parents, apprises durant l'enfance. Comme sa grand-mère, elle consulte régulièrement ses comptes, fait attention à la gestion de son argent et fait un budget prévisionnel. Elle parle aussi de l'appartenance au catholicisme comme d'une protection face à la pauvreté : *« Quand on est très catho […] on fait quand même un minimum attention et la pauvreté fait partie de la rédemption »*. En effet, comme l'indiquent Caroline Chopelin-Blanc et Alain Clémence, « la centralité du thème de la pauvreté dans l'Evangile amène les théologiens […] à conceptualiser l'idée d'une incarnation même du Christ dans chaque pauvre »[829].

Le mois de décembre 2011 marque un nouveau tournant dans la dégradation de la situation économique de Coralie, puisqu'elle passe du statut de demandeuse d'emploi à celui de bénéficiaire du RSA socle. Coralie pioche dans son épargne, puis est à découvert : *« On ne vit pas avec 417,94 € par mois, ce n'est pas vrai, c'est de la connerie. C'est bien en-dessous du seuil de pauvreté »*. Viennent s'ajouter à sa situation de pauvreté, des sentiments d'échec et de stigmatisation, ainsi qu'une image négative d'elle-même[830]. Elle se sent jugée par la société et par les membres de sa famille. Elle n'a plus confiance en elle. Ce mal-être est accentué par la stigmatisation institutionnelle qui est associée à certaines catégories politico-administratives[831], et notamment à celles de demandeur d'emploi et de bénéficiaire du RSA : *« Les quatre millions et demi de chômeurs en France ne sont pas quatre millions de fainéants » ; « Et puis bénéficiaires [elle insiste sur le terme ''bénéficiaires''] du RSA.*

---

[828] Abjean Annaig, Tate Mélanie, « Focus – L'aide alimentaire, symptôme d'une radicalisation de la pauvreté ? », *Art.cit.*, p. 76.

[829] Chopelin-Blanc Caroline, Clémence Alain, « L'idée de pauvreté chez deux ecclésiastiques des Lumières : Nicolas Baudeau et Adrien Lamourette », *Histoire, économie et société*, 27ème année, 2008/3, pp. 45-63.

[830] Paugam Serge, *Les formes élémentaires de la pauvreté, Op.cit.*, p. 197.

[831] Kokoreff Michel, « Du stigmate au ghetto. De la difficulté à nommer les quartiers », *Informations sociales*, n° 141, 2007/5, pp. 86-95.

On ne bénéficie pas du RSA, c'est rien le RSA, donc il faut arrêter ». Ces premiers sentiments sont amplifiés par celui « d'inutilité au monde »[832]. Parce qu'elle n'est pas en emploi et qu'elle ne consomme plus, elle se sent exclue de la société : *« J'avais l'impression de servir à rien du tout et d'être complètement inutile ».* Par ailleurs, elle est angoissée à l'idée de ne pas payer ses factures dans les délais. Pourtant, en raison de son éducation catholique, elle envoie 20 € par mois à une association française de solidarité internationale parce qu'il y a, dit-elle, *« pire qu'[elle] ailleurs »*. Enfin, le rapport à l'avenir de Coralie est brouillé. Elle pense à nouveau à se prostituer, venant presque à banaliser cette pratique : *« Alors j'avais déjà très très peur d'être obligée de retourner dans les bars dont je parlais tout à l'heure, parce que c'est une solution de facilité quand même, pour moi, parce que je l'ai déjà fait, donc psrrtt, je l'ai fait une fois hein ».*

Au bout de sept mois, elle réussit à valoriser sa formation de conseillère en insertion professionnelle et obtient un contrat de coordinatrice au sein d'une institution d'aide et d'action sociale. Quand je la rencontre, elle est en emploi depuis six mois. Elle a un CDD à temps complet et elle apprécie ce qu'elle fait. Contrairement à la restauration, elle insiste sur l'utilité de son travail : *« C'est vrai que voir quelqu'un sortir de tout ce marasme [de la rue], c'est une petite victoire quoi. Et je trouve que ça booste en fait, c'est-à-dire que même s'il n'y en a qu'un sur cinquante ou plus même encore qui s'en sort ben, moi, ça me suffit à me dire qu'il faut continuer en fait ».* Grâce à cet emploi, elle a repris confiance en elle. Elle espère valoriser cette expérience de coordinatrice, à l'aide du réseau professionnel qu'elle s'est créé dans ce cadre-là. Elle désire continuer à travailler dans le domaine de l'accompagnement et de l'insertion professionnelle, dans une entreprise d'insertion, une mission locale ou à Pôle emploi. Si nécessaire, elle reprendra la formation qu'elle n'a pas obtenue.

Ainsi, au cours de son parcours de vie, pour accéder à un travail rémunéré, Coralie a développé deux stratégies. Dans un premier temps, son rapport au travail est instrumental. Elle cherche à « travailler plus pour gagner plus », sans se soucier de ses conditions de travail et d'emploi. Dans un second temps, elle valorise ses études pour accéder à un emploi stable à temps complet qui lui plaît. Après avoir développé ces deux stratégies, Clotilde est, de son côté, à la recherche d'un contrat de travail à mi-temps qui lui permette de maximiser les aides sociales qu'elle peut percevoir.

[832] Castel Robert, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, *Op.cit.,* p. 13.

7.3.2. À la recherche d'un équilibre entre l'emploi et les aides sociales : le cas de Clotilde

Clotilde Blandin est née à Nantes, en 1965. Quand je la rencontre, le 20 novembre 2013, elle a 48 ans. Ses parents, tous les deux enseignants retraités, ont des origines antillaises. Ils sont divorcés et ont chacun un logement à Rezé, une commune de l'agglomération nantaise. La mère de Clotilde était enseignante dans un collège, et son père, dans un lycée professionnel technique. Clotilde a un frère aîné artiste-musicien, qui habite à Nantes, et trois demi-frères, du côté de son père, avec lesquels elle n'a pas de contacts. Elle voit sa mère deux fois par semaine et *« trop souvent pour une raison financière »* dit-elle, et son père plutôt aux grandes occasions. Elle fréquente son frère de manière irrégulière mais s'entend très bien avec lui.

Quand je la rencontre, elle est locataire d'un logement HLM de 84 m², situé dans le quartier Nantes Erdre. Elle y réside depuis trois ans et dit y habiter avec ses deux enfants. Son loyer mensuel est de 540 €. Elle est satisfaite du rapport qualité/prix de son logement. Elle touche des aides au logement, dont elle se sent dépendante. Au mois de mai 2013, elle a perçu 332 € d'APL. Néanmoins, en fonction de son revenu d'activité, le montant de cette aide change : « *Alors je perçois des APL pour ce logement aujourd'hui, mais ça change constamment. Depuis le début de l'année un coup 230, un coup 150, un coup je remonte à 200, euh voilà* ».

Clotilde a habité à Rezé, à Nantes et en Vendée. Elle a vécu en couple, en couple avec ses enfants, et seule avec ses deux enfants. Le plus âgé a 24 ans. Il possède un BEP force de vente et fait des petits boulots à Paris. Il n'a pas de projet professionnel précis. Sa fille est âgée de 21 ans. Elle est étudiante en gestion-comptabilité. Clotilde a ses deux enfants à charge. Ils sont rattachés à elle fiscalement, mais elle ne perçoit plus d'allocations familiales. Elle est divorcée depuis dix-huit ans. Néanmoins, quand je la rencontre, elle fréquente un homme depuis dix ans. Son ami est ouvrier dans le bâtiment. Il est intérimaire, travaille à temps complet et a un revenu d'activité net mensuel de 1 250 €. Les deux adultes ne vivent pas ensemble.

Clotilde a toujours fréquenté des écoles publiques. Elle a obtenu un baccalauréat en comptabilité, en 1983, puis est entrée dans la vie active après l'abandon d'une première année d'études en AES, à l'université de Nantes. Avant d'obtenir un emploi en CDI, son entrée sur le marché du travail s'est plutôt faite en pointillés. Dans un premier temps, elle ne perçoit le travail qu'à travers la source de revenu qu'il représente, tout en essayant de valoriser son diplôme. Après son divorce, elle cherche à se former pour faire un métier plus proche de ses

aspirations. Cependant, ses projets ont du mal à aboutir et elle alterne les périodes d'emploi et de chômage. Suite à deux licenciements, intervenus à sept ans d'intervalle, et au regard de son âge, Clotilde est résignée. Elle est à la recherche de la meilleure combinaison entre les aides sociales qu'elle perçoit et son revenu d'activité, afin de stabiliser sa situation financière. Elle cherche à faire des aides institutionnelles un facteur de stabilité de sa vie.

Quand je la rencontre, elle est en contrat de sécurisation professionnelle depuis deux mois. Elle a accepté ce contrat de huit mois pour faire une activité qui lui plaît depuis qu'elle est adolescente : la couture. Dans le cadre de ce contrat, qu'elle réalise à Bordeaux, elle travaille vint heures par semaine dans l'espoir d'obtenir un CAP de couture. Elle est rémunérée à hauteur de 740 € nets par mois. Pour payer les frais d'hébergement et de déplacement jusqu'à Bordeaux, elle a emprunté 1 200 € à sa mère. Elle a aussi fait une demande d'Aide aux frais associés à la formation (AFAF). Quand je la rencontre, elle n'a pas de crédits à rembourser mais elle a des difficultés économiques, puisqu'elle est dans l'attente de l'aide associée à son contrat de formation. Elle dit avoir commencé le mois de novembre avec un découvert de 150 € et avoir du mal à faire face à l'achat du matériel nécessaire à sa formation. Elle ne se sent pas pauvre parce qu'elle sait qu'elle peut faire appel à ses parents en cas de problème. Néanmoins, la situation économique dans laquelle elle se trouve la rend anxieuse : *« Je me bouffe encore les ongles quoi »*. À côté de cela, elle fume, est en surpoids et a des problèmes au niveau du dos. Elle bénéficie de droits à la sécurité sociale et de la CMU-C.

Enfin, elle se sent proche des valeurs du parti socialiste. Néanmoins, elle n'est membre d'aucun parti politique, d'aucun syndicat ou d'aucune association. Elle estime ne pas en avoir les moyens et elle n'en voit pas l'utilité : *« Je n'ai pas de tunes pour prendre de carte et comme tous ces machins-là, ils vont de pair hein, si tu ne paies pas, t'es pas dans le truc »* et *« je n'ai pas besoin ni de prendre une carte dans une assoc', ni de, pour je dirais que ce que je pense se sache ou se voit »*. Elle préfère agir en signant des pétitions en ligne.

J'ai rencontré Clotilde devant les bâtiments de la CAF, à la fin du mois d'octobre 2013. Le jour de l'échange, lorsque je sonne à sa porte, elle n'est pas présente. Elle est partie acheter du pain et arrive au volant d'une vieille Renault 5 blanche. Dans l'appartement, le ménage est fait mais il y a un peu de désordre. Des journaux, des magazines et du courrier traînent. Nous nous installons dans le salon, à une table rectangulaire en formica. Une fois assise, je note qu'elle a tout le matériel d'une couturière (machine à coudre, morceaux de tissus, fil de différentes couleurs, dés, aiguilles). Par la fenêtre, j'aperçois des bacs de

jardinage sur la terrasse. Derrière moi, sont présents différents meubles en bois. Dans la cuisine, la robinetterie est cassée. Clotilde a mis un tuyau d'arrosage en guise de robinet.

L'entretien débute vite. La présence du dictaphone n'a pas eu l'air de gêner Clotilde. Durant les 4h15 d'entretien, elle a fumé au moins sept cigarettes et a utilisé sa cigarette électronique à trois reprises. Elle n'a pas voulu arrêter l'entretien pour déjeuner. Après l'échange, elle a tenu à garder l'enregistrement de la conversation. Elle insère la bande sonore sur un ordinateur fixe, situé dans une des chambres de l'appartement où se trouvent un petit bureau, différents instruments à percussions (tambours, grosse caisse, etc.) et une grande penderie remplie de sacs-poubelles contenant des vêtements.

7.3.2.1. Une entrée dans la vie active au compte-gouttes

Clotilde effectue sa scolarité primaire et les trois premières années de l'enseignement du collège, à Rezé. Selon ses dires, elle n'est ni très bonne élève, ni très à l'aise avec son apparence physique, si bien qu'elle redouble la classe de 4ème, en 1979, et qu'elle change de collège. Dans ce deuxième établissement, elle obtient le brevet en 1980, puis elle poursuit dans un lycée général, à Nantes. Adolescente, elle désire devenir couturière mais sous influence parentale, elle suit un cursus en comptabilité/gestion et obtient un baccalauréat en comptabilité et techniques quantitatives de gestion analytique, en 1983 : *« Mais dans ma tête, c'était de la couture quoi que je voulais faire ».*

Elle s'inscrit ensuite en première année d'AES, à l'université de Nantes, en pensant faire de la comptabilité dans des administrations. Néanmoins, en plus des difficultés qu'elle a pour suivre, elle explique l'arrêt de cette année par la tristesse causée par le décès d'une de ses amies. Sans projet professionnel précis, elle part aux Antilles à l'âge de vingt ans. Pendant neuf à dix mois, elle travaille bénévolement dans le restaurant ouvrier que tient sa grand-mère paternelle : *« Je suis partie aux Antilles pour m'installer enfin pour, je ne sais pas, pour voilà. J'avais vingt ans, je suis partie aux Antilles ».* En 1986, quand elle revient à Rezé, elle ne reprend pas ses études universitaires, mais elle fait une formation de six mois en comptabilité dans l'espoir d'entrer rapidement dans la vie active. Malgré cette formation, l'entrée dans la vie active de Clotilde se fait au compte-gouttes. Elle multiplie les petits contrats de travail. Elle alterne les périodes d'emploi et de chômage et elle a un rapport instrumental au travail : *« J'ai cherché du boulot. J'ai fait les vendanges, des petits boulots, ménage, des machins et tout. Je ne pensais pas forcément à me faire plaisir ».* Elle est employée en tant qu'intérimaire ou obtient des CDD de deux ou trois mois. En parallèle,

elle essaye de valoriser son baccalauréat et la formation qu'elle a suivie en 1986, mais elle n'y arrive pas, d'autant plus que le chômage de masse commence à se développer au cours de ces années[833] : *« J'ai cherché en compta. J'allais à des rendez-vous, il y avait des queues, c'était une époque aussi où il y avait des queues incroyables. Tous les gens qui sortaient, un peu comme maintenant hein et on psff [elle souffle] c'était compliqué ».*

C'est aussi une période où Clotilde ressent des discriminations raciales à l'embauche et dans l'emploi[834]. Elle y fait référence en parlant d'un emploi occupé dans l'animation périscolaire, mais aussi à plusieurs reprises durant l'entretien : *« J'ai bossé en CDD en animation périscolaire. Donc vous parliez des discriminations mais déjà, à cette époque-là, hein, il y a des parents, on avait une tête… Les enfants, ils nous adoraient. Mais les parents, y'en a ils ne comprenaient pas ».* Elle explique que ce qu'elle perçoit comme une inadéquation entre son prénom et sa couleur de peau joue aussi en sa défaveur au moment des rendez-vous professionnels : *« Quand je disais que je m'appelais Clotilde Blandin, d'arriver et qu'ils voyaient ma tronche euh… ».*

Ainsi, au cours de l'année 1986, Clotilde multiplie les petits boulots. C'est aussi cette année-là qu'elle rencontre son mari et le père de ses enfants, juriste en Droit des affaires de formation. Les deux adultes se mettent en ménage, à Nantes, dans un appartement du parc privé, situé dans le quartier Hauts-Pavés-Saint-Félix. À la fin de l'année, Clotilde réussit à valoriser son baccalauréat et sa formation de comptable. Elle obtient un CDD, puis un CDI de secrétaire administrative-comptable à temps complet. Rémunérée à hauteur du SMIC, elle se maintient pendant dix ans dans cet emploi, jusqu'en 1996.

En 1987, elle se marie. Son époux a des difficultés pour trouver un emploi. Il ne réussit pas à valoriser son diplôme, mais il suit différentes formations en informatique. En 1989, Clotilde devient mère et le couple déménage à Rezé, pour habiter dans un appartement plus grand, en HLM. Claire Kersuzan explique en effet que l'arrivée d'un enfant fait partie des facteurs qui contribuent à un changement de logement[835]. Clotilde et son époux restent dans cet appartement pendant seize ans, jusqu'au début de l'année 2005. À cette époque, Clotilde et son conjoint doivent faire face aux frais de nourrice. Ils ont du mal à gérer leur budget, d'autant plus que Clotilde présente son mari comme quelqu'un de dépensier. Pour autant, puisqu'elle est en emploi, elle ne se sent pas pauvre : *« On était pauvres, enfin on*

[833] Heyer Éric, « Les raisons du chômage en France », *Idées économiques et sociales*, n° 85, 2016/6, pp. 34-44.
[834] Simon Patrick, Madoui Mohamed, « Le marché du travail à l'épreuve des discriminations », *Art.cit.*, p. 2.
[835] Kersuzan Claire, « Changement de logement et naissance des enfants », *Recherches familiales*, n° 6, 2009/1, pp. 7-25.

était pauvres [elle relativise], moi, j'avais mon salaire quand même, mais bon, comme je vous disais, il n'y avait pas toutes les aides pour payer la nourrice ».

Après la naissance du deuxième enfant, en 1992, elle prend un congé parental. Comme pour de nombreuses femmes, son comportement face à l'activité s'en trouve modifié[836]. En 1992, le mari de Clotilde effectue un stage rémunéré en informatique, puis il est à nouveau demandeur d'emploi. Au fur et à mesure que la situation économique du couple se dégrade, les relations entre Clotilde et son mari s'enveniment : *« Et après euh psff [elle souffle], c'est parti en vrille entre nous quoi. Complètement »*. Dans l'ouvrage *L'épreuve du chômage*, Dominique Schnapper indique en effet que « plus les individus connaissent une situation d'éloignement du marché de l'emploi […] plus le risque de rupture conjugale augmente »[837]. En 1993, Clotilde se sépare de son conjoint et ne désire plus, dit-elle *« entendre parler de lui »*.

7.3.2.2. La monoparentalité : un facteur de fragilisation aux incidences multiples

Après sa séparation, Clotilde va habiter un appartement du parc social, dans le quartier Ile de Nantes, avec ses deux enfants. Le passage au statut de famille monoparentale, consécutif à la séparation, fragilise sa situation à différents points de vue. Elle commence d'abord une thérapie qu'elle poursuivra jusqu'en 1996. Parce que les ressources du congé parental ne permettent pas de subvenir aux besoins du ménage, elle reprend son CDI de secrétaire-comptable en 1994, année où elle divorce et retourne vivre dans l'ancien appartement de Rezé, afin de bénéficier de son capital d'autochtonie[838] : *« J'ai repris parce que financièrement je ne pouvais pas rester en congé parental » ; « J'ai récupéré l'appartement de Rezé parce que je pensais à mes enfants. Moi, je pense qu'avoir un endroit où on se sent vraiment chez soi, avec des gens qu'on connaît, et tout, c'est hyper important »*.

De retour en emploi, comme la majorité des chefs de familles monoparentales, Clotilde éprouve des difficultés à allier vie professionnelle et vie familiale : *« J'avais l'impression que je n'avais plus de temps pour élever mes enfants, pour les éduquer, pour… Parce qu'on est pris par tout. Il faut aller bosser, il faut être partout »*. D'après un article de l'Observatoire des inégalités, « le fait [pour les parents isolés] de devoir gérer seul[s] les activités domestiques et les enfants complique [en effet] l'intégration dans le monde du

[836] Domingo Pauline, Marc Céline, « Trajectoires professionnelles des mères. Quels effets des arrêts et réductions d'activité ? », *Politiques sociales et familiales*, vol. 108, n° 1, 2012, pp. 87-96.
[837] Schnapper Dominique, *L'épreuve du chômage*, *Op.cit.,* p. 31.
[838] Renahy Nicolas, « Classes populaires et capital d'autochtonie. Genèse et usages d'une notion », *Art.cit,* p. 9.

travail, tant il est parfois difficile, notamment, d'organiser et de financer la garde des enfants »[839]. Clotilde a des frais consécutifs au divorce et des frais de nourrice à prendre en charge, seule. Ainsi, bien qu'elle soit en emploi à temps complet, sa situation économique se détériore, d'autant plus que le montant des aides auxquelles elle peut prétendre ne correspond pas à sa situation financière réelle mais à celle qu'elle avait avec son mari à un temps t-1 : *« J'ai divorcé, je me suis retrouvée avec plein de trucs à payer. La cata. Je n'avais pas un rond »*. Comme l'expliquent Carole Bonnet, Bertrand Garbinti et Anne Solaz, en cas de rupture, les femmes paient souvent la séparation au prix fort : « la perte de niveau de vie directement imputable à la rupture est de l'ordre de 20 % pour les femmes et de 3 % pour les hommes »[840].

Progressivement, malgré son traitement médicamenteux, ne réussissant plus à faire face à la situation, Clotilde demande à être hospitalisée. Alors qu'elle a perdu vingt-sept kilos en six mois, elle est placée dans une clinique privée où elle bénéficie d'un suivi psychologique et où elle effectue des activités ludiques. Fragilisée par son état psychologique et ayant démissionné de son emploi, au début de l'année 1997, à sa sortie de l'hôpital, elle choisit de se consacrer à des activités qu'elle apprécie depuis l'enfance. De 1997 à 2005, elle est intermittente du spectacle en tant que musicienne. Jusqu'en 2001, elle alterne les périodes travaillées et non travaillées, mais elle explique que la faiblesse de ses ressources est compensée par le plaisir qu'elle prend à faire cette activité : *« C'était un statut de smicarde hein, même pas de smicarde mais bon, je faisais un truc qui me plaisait, ça fait un équilibre »*.

Néanmoins, en raison de l'intermittence de son activité, à partir de l'année 2002, elle n'arrive plus à subvenir aux besoins de son ménage. En parallèle, elle cherche donc un second emploi. En 2002, elle utilise alors la stratégie, également développée par d'autres personnes qui ont été interrogées, qui consiste à ne percevoir le travail qu'à travers la rémunération qu'il représente. Dans ce cadre-là, elle est employée dans l'animation, en tant qu'intérimaire, pendant neuf mois. En 2003, elle met ensuite en place la deuxième stratégie liée à l'emploi : celle qui repose sur la valorisation des études et des formations suivies pour aller vers un emploi stable à temps complet. Néanmoins, probablement en raison de son âge, elle ne réussit pas à retrouver un emploi dans son domaine de formation : *« Je me suis remise à chercher du boulot en secrétariat, compta et tout. Impossible. Rien »*. Cette année-là, elle rencontre aussi *« l'homme de sa vie »*, selon son expression. Ce dernier travaille.

[839] Observatoire des inégalités, « Portrait social des familles monoparentales », le 13 décembre 2016, article consultable à l'adresse suivante : http://inegalites.fr/spip.php?page=article&id_article=2240.
[840] Bonnet Carole, Garbinti Bertrand, Solaz Anne, « Les variations de niveau de vie des hommes et des femmes à la suite d'un divorce ou d'une rupture de Pacs », in *INSEE Référence*, Paris, 2015, pp. 51-61.

Il est maçon et musicien et il la soutient psychologiquement : *« C'est hyper important d'avoir quelqu'un à côté dans ces moments de galère »*. En 2004, ne trouvant pas d'emploi, Clotilde revient à la première stratégie et multiplie les petits boulots en intérim. Entre 1997 et 2001, ses ressources mensuelles sont faibles. Elles oscillent entre 500 et 700 € : C'est *« la traversée du désert là »*. À partir de 2004, en plus d'une aide financière octroyée par ses parents, Clotilde prend contact avec une assistante sociale, obtient des tickets de restaurant au CCAS et commence à fréquenter une épicerie sociale. Elle, qui estime ne pas avoir *« l'essentiel »*, se sent pauvre. Elle arrête la musique au début de l'année 2005 et recommence à chercher un emploi de secrétaire comptable.

7.3.2.3. Des efforts qui n'aboutissent pas aux résultats escomptés : un abandon progressif de la lutte

Grâce au soutien de son réseau amical, au cours de l'année 2005, Clotilde obtient un CDI à temps complet aux Assedic, en tant que secrétaire-comptable : *« J'ai dit : ''Ben écoutez aux gens que je connaissais, si vous entendez parler d'un truc'' et un ami m'a proposé d'aller travailler aux Assedic et j'ai dit oui »*. Ainsi, au même titre que le réseau familial, on constate que les solidarités amicales peuvent faciliter l'obtention d'un emploi ou la promotion sociale d'une personne[841]. L'agence où Clotilde est salariée se situe en Vendée. Malgré ses appréhensions, elle choisit de s'éloigner de ses amis et de sa famille pour s'inscrire dans un emploi stable : *« Je suis partie de Nantes, je n'ai pas hésité, c'était pour avoir un boulot, mais bon quand même j'étais fragile. Je ne connaissais personne, personne, personne »*. En Vendée, elle habite une petite maison avec ses enfants dans le parc social, à proximité de son lieu de travail. Sa situation économique s'améliore rapidement. Clotilde est satisfaite de son niveau de rémunération. Avec un CDI à temps complet rémunéré à hauteur de 1 300 € nets par mois, elle dit être *« comme dans un rêve »*. À ce titre, au regard de la stabilité de son emploi, pour rembourser une partie des dettes contractées suite au divorce mais aussi pour se meubler, elle souscrit différents crédits à la consommation.

Six mois après son arrivée en Vendée, parce qu'elle n'apprécie pas son cadre de vie (elle parle de délinquance des jeunes dans le quartier où elle réside), et qu'elle trouve le montant de son loyer élevé au regard de son revenu d'activité, Clotilde déménage dans un appartement moins grand, tout en restant à proximité de son lieu de travail. Au cours de cette

[841] Pitrou Agnès, *Les solidarités familiales. Vivre sans famille ?, Op.cit.*, p. 104

période, elle se forme en interne aux techniques de l'accueil. Néanmoins, en octobre 2005, quand débute la fusion entre l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) et l'Association pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (ASSEDIC)[842], à l'âge de 40 ans, elle est licenciée. Elle vit très mal ce licenciement et dit avoir l'impression que tous les efforts qu'elle a fournis pour trouver un emploi stable n'ont servi à rien : *« J'étais complètement anéantie. Donc j'avais déménagé, les enfants et tout bon… Je suis fâchée quoi pour toute la vie parce que ce n'est pas juste ».* En raison de la signification qu'elles donnent au chômage et de l'estimation qu'elles se font de leurs nouvelles perspectives d'emploi, d'après Christian Trotzier, le désarroi qui suit le licenciement est fort chez les femmes, notamment si elles sont plus âgées et peu diplômées[843]. Suite à ce licenciement, la situation économique de Clotilde se dégrade à nouveau. Elle a souscrit deux prêts à la consommation et n'arrive plus à assumer leur remboursement. Pour faire face à cette situation, elle remplit un dossier de surendettement et demande de l'aide à ses parents.

En janvier 2006, demandeuse d'emploi, Clotilde revient vivre à Nantes pour bénéficier d'un soutien amical et familial de proximité. Elle emménage dans un appartement du parc privé, situé dans le Centre-ville de Nantes et éprouve à nouveau des difficultés à trouver un emploi : *« Euh boulot psff [petit bruit de bouche] rien, CV, Pôle emploi, quedal, machin et tout. J'étais désespérée »*. Puisqu'elle ne trouve pas d'emploi dans son domaine de formation, elle cherche à revaloriser ses compétences de musicienne et envisage d'enseigner la musique. Dans ce cadre-là, elle intègre une formation de formateur à l'AFPA, financée par Pôle emploi, au cours de l'année 2006. Elle débute cette formation mais elle l'arrête au bout de deux mois. Elle explique qu'elle n'a pas de bonnes relations avec son formateur et qu'elle n'apprécie pas l'ensemble du contenu de la formation qui lui est proposé. Après l'abandon de cette formation, Clotilde est à nouveau demandeuse d'emploi.

Au début de l'année 2007, aidée par une association d'insertion professionnelle, elle obtient un CDD de trois mois à mi-temps en tant que secrétaire-standardiste. Néanmoins, en raison, dit-elle, des mauvaises relations avec ses collègues, elle démissionne. Malgré la précarité professionnelle dans laquelle peuvent l'entraîner les emplois subalternes, c'est-à-dire peu stables, non qualifiés et faiblement rémunérés[844], Clotilde s'inscrit à nouveau dans un rapport instrumental au travail. Dans ce cadre-là, en 2007, elle distribue des publicités,

[842] L'établissement public à caractère administratif qu'est Pôle emploi a en effet été créé en octobre 2008. Il est issu de la fusion entre l'ANPE et les ASSEDIC.
[843] Trotzier Christian, « Le choix du licenciement : femmes et hommes dans la tourmente », *Travail, genre et sociétés*, n° 16, 2006/2, pp. 19-37.
[844] Siblot Yasmine *et al.*, *Sociologie des classes populaires contemporaines*, *Op.cit.*, p. 89.

puis d'avril 2008 à avril 2010, elle obtient un contrat aidé à mi-temps d'agent de quartier. Elle procède à des vérifications dans les logements sociaux et fait remonter d'éventuels problèmes aux services centraux. Cet emploi ne lui déplaît pas. Son revenu d'activité est d'environ 800 à 850 € par mois. Ses parents lui versent chaque mois 200 € pour l'aider à payer son loyer.

En avril 2010, le contrat de travail qu'elle a obtenu n'est pas renouvelé. C'est une nouvelle déception pour elle : *« On me remercie au bout de deux ans donc, ben, là, j'étais dégoûtée du système »*. À nouveau demandeuse d'emploi, Clotilde qui a 740 € d'aides à l'assurance chômage, choisit alors de se consacrer à une activité qui lui plaît, tout en cherchant un emploi à temps partiel. Dans le même temps, pour réduire les dépenses liées au logement, elle s'installe dans l'appartement où elle vit quand je la rencontre. Elle cherche à monter un projet associatif de musique. Pour cela, jusqu'à la fin de l'année 2010, elle multiplie les petits contrats de travail d'un à deux mois ou les contrats en CESU. Elle entre aussi en contact avec l'Association départementale pour le développement de la musique [ADDM]. Néanmoins, les conseillers de Pôle emploi ne la soutiennent pas dans ses démarches et elle dit abandonner progressivement ce projet : *« Je ne pouvais pas parce qu'ils étaient réticents, enfin, vous savez, il y a toujours des gens qui sont machins, qui fait quoi, faudrait que… Psff [petit soupirs], c'est terrible hein. Je ne suis pas méchante mais vraiment je suis fatiguée, excusez-moi, j'en profite un peu hein »*.

Face à cette situation, à partir de l'année 2011, pour travailler, Clotilde cherche à identifier un secteur d'activité qui recrute. À ce titre, même si le travail ne lui plaît pas, elle multiple les missions d'intérim d'une à deux semaines à un mois dans le secteur de la téléprospection : *« J'ai fini par trouver par intérim le truc qui marchait, c'était la téléprospection » ; « Ça m'a sauvé la… Enfin ça m'a remis d'aplomb. C'était vraiment une histoire de sous quoi » ; « Alors, par contre, l'ambiance… C'était l'usine, vraiment, mais l'usine à l'ancienne là [elle sourit]. C'était terrible hein »*. D'après Mathieu Béraud, Thierry Colin et Benoît Grasser, en France, depuis le milieu des années 1990, les centres d'appels téléphoniques ont en effet connu une forte progression. Néanmoins, comme l'indique Clotilde et selon les auteurs cités ci-dessus, « l'idée sous-jacente [de l'activité de téléprospection] est celle d'un travail déqualifié, très contrôlé, effectué dans des conditions de travail et d'emploi difficiles, sinon éprouvantes, n'exigeant pas ou peu de compétences et au final mal rémunéré »[845].

[845] Béraud Mathieu, Colin Thierry, Grasser Benoît, « La qualification dans les centres d'appels : affaiblissement ou recomposition ? », *Travail et Emploi*, n° 114, 2008, pp. 45-57.

Malgré ces conditions de travail, en avril 2012, Clotilde obtient un CDD de vingt-cinq heures dans la téléprospection, puis elle identifie un seuil à partir duquel elle continue à bénéficier d'aides tout en travaillant : *« Pis je commençais quand même à comprendre le système, voyez, à faire un peu mes comptes [elle sourit]. Donc je me disais, ben, après tout, je m'en sors pas plus mal »*. Néanmoins, à la fin de l'année 2012, pour rester à proximité de son réseau familial, elle refuse la proposition de mutation qui lui est faite et connaît un second licenciement, qui la fragilise à nouveau : *« J'ai bossé en CDD en tant que téléprospectrice ben jusqu'à être licenciée quoi. Et donc il y a une palanquée de gens qui ont été licenciés. Et moi je, alors là j'étais [elle me mine des œillères et regarde droit devant elle], je bossais, les horaires, c'était du temps partiel, vingt-cinq heures, franchement ça me laissait du temps pour ma vie privée. Je payais mes trucs. J'étais tranquille, posée. Il y a eu donc cette proposition d'aller sur Paris, mais bon, ça me faisait perdre trop de choses. Là, je suis entourée. J'ai ma mère, mes parents, mes enfants, mon ami, voilà quoi »*.

Suite à ce licenciement, Clotilde opte, dit-elle, pour *« un plan A et un plan B »*. Le premier consiste à percevoir le travail de manière instrumentale, et le second à effectuer un travail qui plaise. Entre mai et septembre 2013, probablement en raison de son âge et aussi parce qu'elle refuse d'effectuer des missions d'intérim, Clotilde n'arrive pas à s'inscrire sur le marché du travail : *« Prtt [elle souffle], j'ai cherché du boulot, franchement hein pareil, j'en ai plein mon ordi hein, je ne sais pas combien j'ai renvoyé de… J'ai reçu des réponses hein, mais toujours, ça ne correspond pas, ce n'est pas, machin, et l'intérim, j'avais mis de côté quoi là. Moi, j'avais envie de me poser dans quelque chose »*. Au cours de cette période, elle perçoit 750 € de droit à l'assurance chômage.

Elle met ensuite le plan B à exécution. Malgré les réticences de sa conseillère Pôle emploi, au regard de son âge et de son parcours professionnel, elle suit une formation avec l'espoir d'obtenir un emploi stable qui lui plaît, même s'il s'agit d'un travail à temps partiel. Elle espère au contraire qu'un emploi à mi-temps lui permettra d'obtenir un complément de revenu de la part de Pôle emploi : *« En prenant de l'âge, après, ça dépend des gens, des carrières, du pourquoi on travaille et tout, mais je me suis dit ''ce n'est pas possible, il faut que je fasse quelque chose que j'aime'' parce que je ne vais tenir qu'un temps si je fais ça que pour la tune » ; « Je me suis dit je vais pouvoir faire un truc, même une formation, apprendre quelque chose pour soi et se donner un an pour retrouver un boulot, même si le boulot il est moins bien payé, parce que c'est ça quand on redémarre dans une boîte, il n'y a pas d'ancienneté, il n'y a rien. Vous redémarrez au minimum, mais si vous redémarrez, vous pourrez peut-être avoir un complément des Assedic »*. Suite à ce deuxième licenciement,

Clotilde revient donc à ses aspirations professionnelles d'adolescente : la couture, et elle signe un contrat de sécurisation professionnelle. La précarité professionnelle joue sur des aspirations professionnelles mises de côté antérieurement.

7.3.2.4. La précarité professionnelle : une « salle d'attente » aux multiples facteurs d'incertitude économique

Quand je réalise l'entretien avec Clotilde, sa situation économique change régulièrement depuis plusieurs années. À ce titre, puisqu'elle ne peut ni épargner, ni faire de projets d'avenir, elle se trouve dans « une salle d'attente » : *« J'aimerais bien changer des meubles un jour, tu vois hein, mais pour le moment, ce n'est pas possible »*.

Au-delà de sa situation financière, elle fait référence à certains éléments qui peuvent accroître l'incertitude financière dans laquelle elle se trouve. Elle cite un désaccord entre la CAF et Pôle emploi sur la nature des ressources prises en compte pour le versement d'une aide : *« Visiblement ils ne parlent pas la même langue la CAF et les ASSEDIC. Il faut qu'ils se mettent d'accord parce qu'il y en a un qui compte en salaire brut et l'autre en salaire net »*. Il est aussi question de désaccords entre les conseillers d'une même institution, voire de confusions administratives. À ce titre, après avoir été intermittente du spectacle, quand elle se renseigne sur les aides auxquelles elle peut prétendre, elle dit recevoir des informations contradictoires de la part des agents de Pôle emploi : *« Quand j'ai voulu redemander une aide aux ASSEDIC, psrtttr, ça dépendait sur qui je tombais. Ils me sortaient mon truc : ''Ben non, vous n'avez pas le droit à ça. Non, vous n'avez pas le droit''. J'avais le droit à rien de tout de ce qui existait »*.

Les allocataires peuvent également être confrontés à des problèmes pour faire reconnaître certains statuts aux institutions. C'est ce qui se passe pour Clotilde qui a bénéficié de droits au RSA alors qu'elle ne semble pas pouvoir y prétendre : *« Alors là, du coup, c'est bisbille à la CAF, parce que donc, moi, ben je déclare que je suis stagiaire de la formation professionnelle et je demande si ça m'ouvre des droits au RSA. Je fais la demande et tout, et pis là, la dame téléphone de la CAF me dit : ''J'ai refait les calculs, vous devez 1 200 € à la CAF''. Je fais ''pardon'' et elle me dit : ''Oui, vous avez déclaré, vous êtes déclarée stagiaire, en stage, et en fait vous n'êtes pas en stage puisque vous êtes payée par les ASSEDIC''. Je trouve ça vraiment grave hein. Mais le problème, c'est que c'est les gens qui en font les frais »*.

Par ailleurs, la situation économique dans laquelle se trouve Clotilde l'angoisse. Elle a des répercussions sur son état de santé. Elle dit être stressée. Elle a des insomnies, des difficultés à manger et fume beaucoup : *« Il y a des fois où on est suffisamment conscients au réveil, on n'a pas faim hein. Ça coupe l'appétit les galères de la vie »*.

En plus d'essayer de maîtriser son budget, pour améliorer son quotidien, Clotilde consomme de la viande à raison de trois fois par semaine et plutôt de la viande blanche. Ses repas sont rarement composés d'une entrée, d'un plat et d'un dessert. Ils prennent plutôt la forme, dit-elle, de *« repas fromages »* ou de *« casse-croûtes »*. Elle effectue ses courses en se servant d'une liste ou elle y va parfois avec une enveloppe qui contient une somme prédéterminée. En outre, elle cuisine et insiste sur la simplicité des plats dégustés. Son plat préféré est à base de pâtes, de concentré de tomate, de fromage râpé, d'œuf et d'épices. Elle se limite à une paire de chaussures à 20 € pour chaque saison et se déplace dans les friperies et les magasins qui proposent des prix dégriffés. Elle est aussi attentive à ses consommations d'eau et d'énergie. Elle arrête par exemple le chauffage en journée et met un pull. Ainsi, elle fait des choix en permanence : *« J'ai le sentiment de me priver dans la mesure où je suis constamment obligée de faire des choix que je n'ai pas envie de faire ».*

Clotilde cultive aussi un petit potager. Elle ne part pas en vacances et fait des prévisions budgétaires. Elle jongle également avec ses factures, avec les demandes d'aides et entre le paiement de ses factures et de ses autres dépenses : *« Je suis toujours obligée de jongler, de chercher des choses pour m'en sortir ».* Elle a par exemple utilisé l'argent de son loyer pour acheter du matériel pour sa formation et elle repousse le paiement de ses factures : *« Je jongle avec les demandes d'aides pour… Au bout de trois mois, on vous dit : ''C'est refusé'' mais bon, entre temps, j'ai de l'argent qui entre. Voilà, moi, ma vie, c'est ça ».*

De plus, elle paie certaines de ses factures en plusieurs fois, et pour elle, les choses à « faire en premier » sont d'acheter de la nourriture et de payer les charges liées au logement. À de rares occasions, elle travaille au noir ou mange dans les magasins : *« Des fois, je mange des trucs dans les magasins. Ça, ça m'arrive de prendre un paquet de gâteaux, je le commence et pis quand je vais passer à la caisse ben le paquet de gâteaux, il est fini. J'avoue [elle sourit] »*.

Enfin, la mère de famille « fait aussi avec et/ou grâce aux autres », notamment grâce à ses parents. C'est sa mère qui lui prête de l'argent en attendant qu'elle perçoive les frais de déplacement liés à son contrat. Quand je la rencontre, elle ne se sent pas pauvre parce qu'elle peut, selon ses dires, *« appeler [s]es parents au secours »*. Malgré la présence de ce réseau familial, Clotilde a parlé de vingt-et-une aides sociales différentes auxquelles elle a recouru :

l'aide alimentaire d'associations, les aides relatives au logement et aux factures énergétiques, les aides en relation avec l'emploi et la formation, les aides relatives à la culture, les aides bancaires (dossier de surendettement) et d'autres aides financières. Elle explique passer beaucoup de temps à remplir des dossiers de demande d'aide. À ce titre, elle se sent constamment épiée, voire méprisée[846].

Malgré la présence d'un soutien familial, elle fait de nombreuses demandes d'aides sociales. À ce titre, différents indices laissent supposer qu'elle est à la recherche d'un seuil d'optimisation des aides, comme si elle désirait faire de l'aide sociale un facteur de stabilité de sa vie. Comme nous allons le voir, le cas de Clotilde permet donc d'observer à la fois une cause et un effet de ce que certains appellent les « trappes à pauvreté »[847]. En effet, pour l'enquêtée, la perception d'un minima social va de pair avec l'idée de stabilisation de sa situation d'une part, et elle en vient à ne percevoir la stabilisation de sa situation qu'à travers l'aide sociale qu'elle reçoit d'autre part.

7.3.2.5. Être à la recherche d'un seuil d'équilibre et d'une optimisation des aides

En parlant du sentiment de stigmatisation qu'elle ressent à aller demander des aides, Clotilde explique que certains travailleurs, dont elle semble faire partie, ont pris conscience de l'existence d'un seuil d'optimisation des aides : *« Il se trouve qu'il y a plein de gens qui ont pigé que, dans la vie, on n'est pas obligé de bosser cinquante heures par semaine pour gagner sa vie »*. À ce titre, elle parle d'abord de la période où elle travaillait à temps complet et où elle ne bénéficiait pas de prestations sociales en complément de son revenu d'activité, parce qu'elle dépassait les seuils d'attribution : *« À un moment, j'étais à une limite. Je n'avais pas le droit aux aides, j'étais dans la case où il ne faut pas être et donc pas le droit aux aides, pas le droit à rien »*. Puis au fil de l'échange, même si elle affirme ne pas avoir choisi de travailler à temps partiel, d'un côté elle s'y dit favorable afin que plusieurs personnes travaillent, et de l'autre elle insiste sur les revenus sociaux complémentaires que lui permet d'obtenir un emploi à mi-temps. Elle parle donc indirectement de l'existence d'un seuil d'équilibre et on peut supposer qu'elle perçoit les aides sociales comme lui permettant de stabiliser, au moins temporairement, sa situation économique : *« Moi, je défends le temps partiel hein, je ne suis pas à la recherche d'un plein temps absolument. Voilà, ça fera plus de*

[846] Dubois Vincent, *La vie au guichet. Relation administrative et traitement de la misère*, *Op.cit.*
[847] Donné Stéphane, Thibault Florence, « RSA versus RSTA : le dilemme entre trappe à pauvreté et trappe à l'inactivité », *Art.cit.*, p. 49.

boulot pour tout le monde » ; « Soit les gens ils retrouvent du boulot à temps complet, soit ils comprennent, mais alors après quand on comprend comment fonctionne un peu le système euh… » ; « Le travail, c'est essentiel mais, comment dire, voilà on n'est pas obligé de faire ses boulots comme un con quoi. Je ne suis pas malheureuse. Je suis même hyper bien heureuse parce que j'ai réussi à trouver un équilibre [elle sourit]».

En outre, après le contrat de sécurisation professionnelle qu'elle a obtenu, Clotilde ne semble pas avoir pour ambition de retrouver un emploi rapidement. Quand je la rencontre, elle désire obtenir un CAP de couture. Elle envisage éventuellement de se mettre à son compte, et donc de sortir du statut de salarié : *« Il faut se battre pour défendre son projet quand on a un projet qui n'est pas de retourner bosser tout de suite ah ben carrément là, c'est euh psff [elle souffle] ça devient… Mais j'ai réussi [elle sourit]. Alors, donc, voilà, donc là, je fais un truc, c'est très bien. Financièrement donc je perçois 80 % de mon salaire précédent, c'est l'avantage de ce contrat [du contrat de sécurisation professionnelle]».*

Au-delà de la sphère professionnelle, Clotilde cherche à maximiser les aides qu'elle peut obtenir au niveau résidentiel. Dans ce cadre-là, elle refuse de mensualiser ses factures d'électricité pour pouvoir bénéficier de certaines prestations : *« Je ne suis pas mensualisée au niveau de l'électricité parce que c'est mission impossible avec des revenus qui varient comme ça, et pis ça me ferait louper les fois où j'ai l'occasion d'être dans les cases pour avoir une aide énergie. Si je suis mensualisée, je n'y ai plus droit ».* De la même manière, elle n'est pas très précise sur le nombre de personnes qui résident avec elle. Au début de l'entretien, elle dit habiter avec ses deux enfants, puis seulement avec sa fille et parfois seule. En outre, parce que sa fille a eu vingt-et-un ans et qu'elle n'est plus prise en compte dans le calcul des aides au logement, Clotilde cherche à la faire passer sous le statut de colocataire, en pensant probablement pouvoir toucher de nouvelles prestations : « *Quelqu'un m'a dit : ''Mais vous devriez faire une colocation avec votre fille'' [elle sourit] donc je dis : ''Ben si c'est plus intéressant, oui, je vais faire ça'' » ; « J'ai vraiment du mal à comprendre parce que les allocations logement ne sont plus prises en charge à partir de vingt-et-un ans. On ne compte plus, même s'ils habitent là, dans le calcul de l'allocation logement, ils n'existent plus ».* Quand je la rencontre, n'ayant pas réussi à faire passer sa fille sous le statut de colocataire, Clotilde a fait une nouvelle demande de logement. Elle anticipe le départ de sa cadette du domicile familial et désire obtenir un logement de plus petite superficie.

Enfin, elle explique avoir deux situations matrimoniales, une officielle qui lui permet d'obtenir des aides sociales et une officieuse. Elle entretient une relation affective mais ne vit pas dans le même logement que son ami. Elle déclare donc être à la tête d'une famille

monoparentale à la CAF : « En ce moment est-ce que vous êtes en couple ? *Euh administrativement par la… ?* Ben dites-moi ! *Ben je ne suis pas, je ne suis pas, j'ai un amant [elle sourit], donc plus qu'un amant c'est… Mais bon voilà. Oui, je suis avec quelqu'un mais, par contre, pour des raisons de vie, de choix, de, de, de voilà, moi, j'ai deux autres jeunes adultes à la maison, tout ça, donc voilà on ne vit pas ensemble* ».

***

Dans ce chapitre, nous avons montré que les hommes et les femmes qui connaissent des expériences temporaires mais répétées de la pauvreté éprouvent des difficultés pour accéder à un emploi stable. Ces difficultés sont accentuées par le développement de nouveaux statuts d'emploi depuis les années 1980-1990. Ces derniers qui touchent notamment les femmes (temps partiel, contrats aidés) les placent dans une situation de précarité professionnelle. Associées à l'affaiblissement de leur réseau familial, leurs conditions d'emploi et de travail contribuent à rendre leurs ressources instables d'un côté et à entraîner des privations et/ou des difficultés d'accès à la consommation de l'autre. Ainsi, par rapport aux individus qui ont été présentés dans le chapitre 6, l'intensité des privations de ceux dont nous avons parlé ici est plus importante. Les enquêtés se situent dans une zone faite d'incertitude dans laquelle ils sont à la recherche d'éléments stabilisateurs. Pour cette raison, en plus des pratiques liées à la consommation qu'ils mettent en place, ils développent différentes stratégies : les premiers ont un rapport instrumental au travail, les seconds valorisent leurs études, leurs diplômes et/ou se forment dans l'espoir d'obtenir un emploi stable à temps complet qui leur plaît et les troisièmes, plus résignés, semblent vouloir faire des aides sociales un facteur de stabilité de leur vie. Le dernier cas nous permet d'étudier autant une cause qu'une conséquence de ce que certains qualifient de « trappes à pauvreté »[848].

En plus des difficultés d'inscription sur le marché du travail et de la faiblesse d'un réseau familial, dans le chapitre 8, nous allons voir que la monoparentalité et la maladie constituent deux nouvelles données susceptibles d'infléchir le parcours de vie des personnes qui ont été interrogées. En cela, elles représentent des obstacles à la sortie d'une situation de pauvreté.

[848] *Ibid.*, p. 49.

CHAPITRE 8. Les obstacles à la sortie d'une situation de pauvreté

***

Dans ce chapitre, nous allons rendre compte des causes de l'installation dans la pauvreté et des facteurs qui constituent des obstacles à la sortie d'une situation de pauvreté d'individus et de ménages vivant en milieu urbain. L'analyse quantitative a montré que les foyers qui s'inscrivent dans ce type de parcours représentent la moitié (50,3 %) de ceux qui ont été observés et dont la situation économique était renseignée pour les quatre années étudiées.

Nous verrons d'abord qu'il existe quatre obstacles principaux à la sortie d'une situation de pauvreté : la monoparentalité, la maladie, la faible participation ou l'absence de participation à toute activité productive et l'isolement social. Les deux plus importants sont la monoparentalité et la maladie. Le changement de résidence a aussi des effets sur le parcours de vie d'hommes et de femmes et sur leur situation de pauvreté, au sens où le niveau de développement économique d'un territoire donné facilite plus ou moins leur sortie de la pauvreté. Nous montrerons ensuite que les différents facteurs cités ci-dessus interagissent, c'est-à-dire qu'ils sont liés et qu'ils peuvent se cumuler. Enfin, nous parlerons des pratiques et des stratégies mises en place par les individus et les ménages qui connaissent ces handicaps, et nous montrerons que l'intensité de leurs privations est plus importante (encore) que celle des enquêtés qui ont été présentés dans le chapitre précédent.

8.1. Un cumul de désavantages : le cas d'Amandine

Amandine Boulot est née à Baugé, dans une petite commune rurale du département du Maine-et-Loire, dans la région des Pays de la Loire, en 1963. Quand je la rencontre, le mardi 23 juillet 2013, elle va avoir 50 ans. Ses parents sont décédés. Son père est mort avant qu'elle ait un an et sa mère s'est éteinte environ six mois avant l'interview. Son père avait un baccalauréat. Il était conseiller agricole. Sa mère a travaillé toute sa vie à la Poste. Amandine a un frère aîné qui vit à Paris et qui exerce le métier d'ergonome. Elle le voit une à deux fois par an.

Amandine a obtenu le brevet des collèges en 1979, un diplôme de danse en 1982 et un concours d'aide-soignante en 1997. Elle a été professeure de danse jusqu'en 1987 mais, comme nous allons le voir, différents événements sont venus infléchir sa trajectoire professionnelle. Ils l'ont progressivement contrainte à arrêter de donner des cours de danse et à se replier sur des emplois du tertiaire où, d'après Margaret Maruani, « les femmes vont s'engouffrer à grande vitesse »[849] dès le début des années 1960. Quand je la rencontre, Amandine est aide-à-domicile et elle travaille trois heures par semaine. Cet emploi lui permet d'avoir un revenu d'activité net mensuel de 160 €. Elle perçoit 100 € de RSA, en complément.

Elle a résidé dans plusieurs villes au cours de sa vie : à Baugé, Châteaubriant, Nantes, Enghien-les-Bains, Toulon, Cholet et Viers. Elle a logé dans des logements du parc privé et dans des HLM, parfois en couple, parfois en couple avec ses enfants, d'autres fois seule avec ses enfants. Quand je la rencontre, elle réside dans l'appartement de sa mère, dans le quartier Saint-Félix-Hauts-Pavés, avec le dernier de ses fils et avec l'homme avec qui elle entretient une relation affective. Elle est à la fois locataire d'un appartement qu'occupe un de ses fils et sur le point de devenir propriétaire, à 50 %, du logement dans lequel elle vit. La succession relative à l'héritage de sa mère, qu'elle partage avec son frère, est en cours. Amandine perçoit des aides au logement.

Trois hommes ont compté dans sa vie. Elle rencontre son premier compagnon à l'âge de dix-sept ans et vit avec lui jusqu'au début de l'année 1986. Elle réside avec son second compagnon, qui deviendra son mari, pendant plus de quinze ans, jusqu'en 2004. Enfin, quand je la rencontre, elle entretient une relation affective depuis six ans. Son ami d'origine marocaine est intérimaire. Il a emménagé avec elle dans l'appartement de sa mère, en 2007, mais il habite temporairement à l'étranger. Amandine déclare à la CAF qu'elle est à la tête d'une famille monoparentale mais, dans les faits, elle vit en couple.

Amandine a cinq enfants de deux pères différents. Issue d'une première relation, sa fille aînée, Louise, a 30 ans. Elle a étudié aux Beaux-arts et est professeure d'Arts plastiques à Paris. Ses quatre autres enfants, Anne, Dominique, Philippe et Lucas sont nés de l'union avec son ex-mari. Anne a 24 ans. Elle a obtenu un BTS de secrétariat de direction. Elle vit à Nantes et *« devrait bientôt travailler pour une branche du Ministère de l'environnement »*, selon les dires d'Amandine. Le troisième enfant et premier fils d'Amandine, Dominique, a 22 ans. Il a un BTS commercial et poursuit des études de commerce en école d'ingénieurs, à Aix-en-Provence. Philippe est âgé de 21 ans. Il vit dans

[849] Maruani Margaret, *Travail et emploi des femmes, Op.cit.*, p. 11.

l'ancien appartement de sa mère, à Nantes. Titulaire d'un baccalauréat logistique et commercialisation, il poursuit des études en BTS. Enfin, le dernier fils d'Amandine, Lucas, entre en classe de 4ème. Amandine a les deux derniers enfants à charge. Elle perçoit 100 € d'allocations familiales pour l'éducation de Lucas.

Amandine touche aussi 450 € de pension d'invalidité. Elle est bénéficiaire de la CMU, déclare avoir *« des petits problèmes au niveau de la mémoire »* et laisse entendre qu'elle a des difficultés pour dormir. Ses problèmes de santé débutent en juin 2004 quand elle perd connaissance suite aux violences conjugales qu'elle subit. Son médecin la met en arrêt de travail et lui prescrit des antidépresseurs. Au début de l'année 2005, à la tête d'une famille monoparentale, elle a des difficultés à conjuguer vie professionnelle et vie famille. Ses problèmes de santé s'aggravent. En 2007, son état de santé continue à se dégrader et elle débute un suivi psychologique. Son médecin la met en arrêt longue maladie en 2008, puis en invalidité l'année suivante. Après le décès de sa mère, Amandine dit avoir fait une dépression. Quand je la rencontre, elle insiste sur ses limites physiques.

Comme ses parents, la mère de famille a beaucoup agi pour défendre les causes et les valeurs auxquelles elle croit. Issue d'un milieu catholique, enfant, elle réalise des activités catholiques ouvrières. Puis une fois adulte, elle s'investit dans des échanges culturels et cultuels dans différentes associations. Comme sa mère, elle milite en faveur du multiculturalisme. Durant son parcours de vie, Amandine a aussi été médiatrice social au niveau départemental et à l'initiative d'ateliers d'écriture dans des bibliothèques. Quand je la rencontre, elle est bénévole au SPF et est inscrite dans une chorale. Néanmoins, elle ne parle pas de militantisme ou d'inscription dans des réseaux associatifs. Comme nous le verrons, au fil des années, elle s'est progressivement éloignée de ces milieux.

Au moment où l'entretien a été réalisé, Amandine était en situation de pauvreté. 20 % de ses ressources venaient de son revenu d'activité et 80 % des dispositifs d'aide et d'action sociale de la CAF et de la sécurité sociale. Si, selon ses dires, sa situation financière a toujours été *« très juste »*, elle s'est dégradée à trois reprises : une première fois quand elle est devenue mère d'une famille monoparentale, une seconde fois lorsqu'elle arrête d'être en emploi et une troisième fois quand elle est atteinte de troubles dépressifs. En effet, à ce moment, Amandine n'effectue pas ses déclarations à la sécurité sociale et ne perçoit pas son allocation d'invalidité. Les prélèvements automatiques passent sur son compte bancaire et elle est à découvert. En juillet 2013, elle a différentes dettes à rembourser : un trop perçu à la CAF d'un montant de 80 € par mois, un remboursement lié à l'achat d'un véhicule avec son ex-mari, différents crédits à la consommation d'un montant total de 90 € mensuel et des dettes de

téléphone. Une fois les factures payées, la plupart du temps, elle explique qu'il ne lui reste *« rien »* pour vivre. Pour cette raison, elle reçoit une aide alimentaire du SPF : *« Je continue à aller dans les associations parce que, pour moi, c'est impératif maintenant »*.

Je rencontre Amandine pour la première fois, le vendredi 19 juillet 2013, au SPF. Elle éprouve des difficultés à boucler ses fins de mois et est partante pour participer à l'enquête. Nous fixons rendez-vous, chez elle, le mardi 23 juillet 2013. Elle me parle des pratiques qu'elle met en place. Elle essaye de tout faire elle-même, le pain, les yaourts, les gâteaux, et récupère beaucoup de choses. Elle réalise des pochettes à l'aide de sacs en plastique qu'elle découpe et tricote. Elle parle aussi de la fabrication de cotons démaquillants réutilisables.

Le 23 juillet 2013, j'aurai l'occasion de voir sa cuisine, sa terrasse et son salon. Sa terrasse est encombrée de divers plastiques et boîtes en bois. Dans la cuisine, se trouvent un évier, une gazinière, un lave-linge et des étagères en bois. Sur la table qui est encombrée de vaisselle et d'épices, il y a un mini-four. Dans le salon, le sol est recouvert d'une vieille moquette couleur moutarde. Il n'y a pas beaucoup de meubles, tous sont collés au mur et ce sont ceux de sa mère. Au milieu de la pièce, il n'y a rien. Nous nous installons à une table située derrière un rideau qui partage la pièce en deux. Je m'installe sur un siège à roulettes. Le dossier n'est pas fixé, je manque de tomber en arrière et me rattrape à la table qui est bancale.

L'entretien débute très vite et dure 2h45. Au cours de celui-ci, elle me montre un document sur lequel elle indique son niveau de satisfaction par rapport aux différents domaines de sa vie. Je me sers de celui-ci pour l'amener à parler de la manière dont elle se perçoit et dont elle perçoit sa situation.

L'étude de cas d'Amandine permet de retracer et d'expliquer le parcours de vie d'une femme, d'une épouse et d'une mère de cinquante ans qui glisse progressivement vers une forme d'installation dans la pauvreté. Nous allons voir que malgré les ressources qu'elle détient, Amandine cumule différents désavantages (la monoparentalité, la maladie, une faible participation au marché du travail et l'isolement social) qui constituent autant d'obstacles à la sortie d'une situation de pauvreté.

8.1.1. Un arrêt précoce des études qui contraint la trajectoire professionnelle

Amandine est née dans une famille catholique. Ses parents étaient originaires du département des Deux-Sèvres et tous les deux issus d'un milieu modeste. Le grand-père paternel d'Amandine était ouvrier, son épouse, femme au foyer, et ses grands-parents maternels, agriculteurs. Le père d'Amandine était très engagé dans le syndicalisme ouvrier. Selon les dire de sa fille, il se battait pour que les salariés, y compris étrangers, aient de meilleures conditions de travail et d'emploi : *« Mon père quand il était encore ouvrier, il lui est arrivé de pas recevoir son salaire en solidarité avec les personnes qui travaillaient, issues du Maghreb, et qui étaient injustement privées de leur paie pour X raisons »*. Sa mère agissait pour qu'un statut social égal soit reconnu aux membres de différentes cultures et pour que l'expression de particularités culturelles et religieuses soit reconnue : *« C'était une femme militante, qui a fait beaucoup de voyages, qui a été à droite, à gauche, et qui a fait beaucoup pour les autres » ; « elle s'est beaucoup ouverte à d'autres cultures »*. Les valeurs que défendaient ses parents, plutôt de gauche, étaient l'aide envers son prochain, l'entraide, la solidarité et l'échange culturel. Amandine est *« donc née dans cette ambiance-là »*, selon ses propres termes.

Après le décès de son père, intervenu en 1964, elle grandit dans sa commune de naissance avec sa mère et son frère, jusqu'à l'âge de cinq ans. Bien que sa famille soit catholique, elle effectue sa scolarité dans des écoles publiques à Baugé, puis à Châteaubriant où sa mère déménage en 1986 et à Nantes en 1987. En primaire, Amandine n'a pas de problèmes scolaires majeurs mais elle redouble deux fois au collège, avant d'obtenir le brevet des collèges, en 1979.

Pourtant, sa mère est une femme active non dénuée de ressources culturelles qui souhaite la réussite de sa fille. Elle est titulaire d'un baccalauréat, lit beaucoup et milite mais, paradoxalement, son militantisme qui suscite une certaine admiration chez ses enfants l'éloigne en même temps du domicile familial. En effet, la mère d'Amandine lui a transmis le « goût »[850] du militantisme mais durant les années de collège d'Amandine, elle est, aux dires de sa fille, peu disponible pour l'aider à faire ses devoirs. L'adolescente devient autonome très jeune : *« Autant maman était très dans l'humanitaire, dans la solidarité et tout ça, mais donc, avec mon frère, on était un peu livrés à nous-mêmes hein, on était… Elle travaillait, elle allait beaucoup en réunion, elle s'investissait beaucoup mais, nous, on était un peu*

[850] Bourdieu Pierre, *La Distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Ed. de Minuit, 1979.

laissés ». En cela, le cas d'Amandine ressemble à celui de Smaïn, un élève de CE2, dont Bernard Lahire dresse le portrait dans l'ouvrage *Tableaux de famille. Heurs et malheurs scolaires en milieux populaires.* L'auteur indique en effet que la fragilité scolaire de Smaïn réside dans le fait que les deux personnes de sa famille les plus à même de l'aider à faire ses devoirs ne sont pas disponibles. Ainsi, pour reprendre l'expression de Bernard Lahire, l'enfant est « victime de la non-disponibilité des capitaux culturels familiaux »[851]. Dans la mesure où les capitaux ne sont pas régulièrement utilisés dans le cadre d'un échange et d'une collaboration avec l'enfant, ils n'ont pas la portée culturelle et scolaire qu'ils pourraient avoir. Ainsi, Amandine met en évidence un conflit de valeurs : ses parents lui ont appris à aider les autres mais sa mère, qui milite pour la défense des intérêts collectifs, s'occupe peu d'elle.

De plus, durant cette période, Amandine pratique deux types d'activités extra-scolaires : la danse et les activités catholiques ouvrières, qui sont souvent un préalable à l'entrée dans les Jeunesses ouvrières chrétiennes (JOC)[852] qui ont vu le jour en 1929 : *« On appelait ça les Perlimpinpins, pour les jeunes, et on se retrouvait les enfants, on faisait des… C'est pas les Scouts, mais bon, voilà, c'était très actif, où on nous parlait de la Bible actualisée quoi hein »*. Cette inscription dans un groupe militant et l'intérêt pour la danse constitue un espace de socialisation et d'intégration qui pourrait compenser la faiblesse relative de l'intégration familiale mais, en 1977, le grand-père paternel d'Amandine tente de l'agresser sexuellement et alors qu'elle est âgée de 14 ans, elle découvre le cannabis, multiplie les flirts jusqu'à l'âge de 16 ans et demi et fréquente des gens de la rue.

Une fois le brevet des collèges obtenu, Amandine s'inscrit en seconde générale dans un lycée public nantais, en 1980. Elle bénéficie donc des débuts de la deuxième démocratisation scolaire, dont l'objectif était d'amener 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat[853]. Elle fait ainsi partie des élèves de milieux populaires qui ont pu prolonger leurs études au-delà du collège, en raison de la mise en place des politiques volontaristes d'allongement des scolarités de cette époque. Au lycée, probablement en raison des stéréotypes sociaux qui influencent les trajectoires scolaires des filles et des garçons[854], la jeune femme choisit l'option littéraire. Marlaine Cacouault et Françoise Oeuvrard indiquent en effet que « le peu de ''goût'' des filles pour les disciplines scientifiques, s'il ne peut être lié

[851] Lahire Bernard, *Tableaux de famille. Heurs et malheurs scolaires en milieux populaires*, *Op.cit.*, p. 168.
[852] Chauvière Michel, « Éducation populaire et mouvements familiaux ouvriers chrétiens », *Vie sociale*, n° 4, 2009/4, pp. 55-67.
[853] Beaud Stéphane, *80 % au bac… et après ? Les enfants de la démocratisation scolaire*, *Op.cit.*, pp. 11-12.
[854] Duru-Bellat Marie, *L'école des filles. Quelle formation pour quels rôles sociaux ?*, *Op.cit.* ; Baudelot Christian et Establet Roger, *Allez les filles !*, *Op.cit.*

à un échec spécifique [des filles en mathématiques], est souvent associé à un conformisme qui les inciterait à maintenir des aspirations dans le cadre des stéréotypes sociaux qui les excluent des voies de formation à dominante masculine »[855].

Néanmoins, Amandine arrête sa scolarité en cours d'année pour aller vivre à Enghien-les-Bains, dans le département du Val-d'Oise, en Ile-de-France, avec un premier compagnon d'origine vietnamienne. Ce dernier, un peu plus âgé qu'elle, est salarié dans l'imprimerie. En cela, le parcours d'Amandine ressemble à celui des femmes dont parlent Michel Bozon et François Héran, qui arrêtent leurs études avant d'atteindre l'âge de dix-huit ans pour se mettre en couple avec un homme plus âgé qu'elles, qui est inséré dans la vie active[856].

La mère d'Amandine ne la pousse pas à reprendre des études au lycée car, à Enghien-les-Bains, avec pour but de devenir professeure de danse, Amandine suit des cours chez Joseph Russilio et à l'académie nationale de danse. La jeune femme qui a commencé à faire de la danse à l'école primaire réalise ainsi son rêve d'enfant. Jusqu'à sa majorité, c'est sa mère qui finance ses cours, puis à l'âge de dix-huit ans, en 1981, Amandine travaille les après-midi à faire des ménages pour financer sa formation de professeure de danse.

Avant de devenir mère et d'accoucher d'une fille, Amandine obtient un diplôme de danse classique et contemporaine, en 1982. Quelques mois après la naissance de sa fille, elle déménage avec son compagnon à Soisy-sous-Montmorency, dans une autre commune du département du Val-d'Oise, pour s'installer en HLM. Différents auteurs montrent que la naissance d'un enfant et le changement de résidence sont deux événements concomitants dans le parcours de vie des parents. Claudine Pitrus indique par exemple que « lors de la naissance d'un enfant, notamment le premier, les parents cherchent un logement adapté à son arrivée : logement plus spacieux, chambre supplémentaire… »[857]. Après la naissance de sa fille, Amandine reprend son activité de professeure de danse de 1983 à 1987.

Au début de l'année 1986, elle se sépare du père de sa première fille et revient vivre avec son enfant, à Enghien-les-Bains, dans un appartement du parc privé. Six mois plus tard, elle rencontre un homme d'origine antillaise avec qui elle vivra *« quinze ans de bonheur conjugal »*, selon ses propres termes. Ce second compagnon devient le père de ses quatre autres enfants. Amandine et cet homme emménagent rapidement ensemble. Ils se marient en 1988.

---

[855] Cacouault Marlaine, Oeuvrard Françoise, *Sociologie de l'éducation*, *Op.cit.*, pp. 43-44.
[856] Bozon Michel, Héran François, *La formation du couple*, *Op.cit.*, p. 148.
[857] Pitrus Claudine, « Les enfants dans leur logement : parcours familial et contexte social », *Recherches familiales*, n° 2, 2005/1, pp. 5-23.

À Enghien-les-Bains, en 1986 et 1987, Amandine est professeure de danse. Néanmoins, à partir de l'année 1987, elle explique qu'elle ne peut plus exercer le métier de professeure de danse en raison d'un changement de règlementation et parce qu'elle n'a pas obtenu le baccalauréat. Son statut d'origine de professeure est, dit-elle, rétrogradé à celui d'animatrice de danse. En effet, l'enseignement de la danse est très encadré. C'est la loi n° 89-468 du 10 juillet 1989[858] qui définit les obligations dans ce domaine. Cette loi rend le Diplôme d'état (DE) de professeur de danse obligatoire pour l'enseignement des danses classique, contemporaine et jazz. L'inscription à la formation du DE nécessite au préalable que le candidat obtienne un Examen d'aptitude technique (EAT) qui permet de vérifier qu'il possède les différentes compétences techniques et artistiques pour débuter la préparation du DE, ce que ne semble pas avoir obtenu Amandine. Ainsi, ne pouvant plus exercer en tant que professeure, elle obtient un contrat d'animatrice de danse en CDI à mi-temps.

Cependant, cet emploi qui lui rapporte seulement 900 francs par mois ne suffit pas pour subvenir aux besoins de son ménage, d'autant plus que son mari, qui ne cumule que des petits contrats de travail en CDD ou en intérim, n'arrive pas à se maintenir en emploi. Grâce à l'analyse statistique, nous avons en effet vu que les membres des foyers qui s'inscrivent dans un parcours d'installation dans la pauvreté éprouvent des difficultés pour rester en emploi et qu'ils ont été de moins en moins nombreux à s'inscrire sur le marché du travail entre 2008 et 2011. Face aux difficultés d'insertion de son mari sur le marché du travail, Amandine en vient à cumuler deux emplois : un, d'animatrice de danse et plusieurs autres dans le secteur tertiaire, très féminisé[859]. Malgré la position professionnelle moins valorisée dans laquelle la place ces emplois par rapport à son statut antérieur de professeure de danse, Amandine obtient d'abord un contrat de travail en CDD à mi-temps, de télévendeuse, puis un de secrétaire commerciale à mi-temps, entre les années 1987 et 1988.

Progressivement, elle arrête de donner des cours de danse et devient secrétaire commerciale à plein temps : *« Là, j'ai très bien gagné ma vie. Je suis restée à temps plein, et donc je suis passée à 10 000 francs, à l'époque, par mois »*. Néanmoins, selon ses dires, harcelée sexuellement par son employeur, elle ne renouvelle pas le CDD de secrétaire commerciale qu'elle a obtenu. Elle choisit d'être employée dans une entreprise de vente de matériel informatique, avant de ne pas renouveler à nouveau son contrat de travail en raison,

[858] Voir la loi n° 89-468 du 10 juillet 1989 relative à l'enseignement de la danse consultable sur le site internet de Légifrance à l'adresse suivante : https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000322091.
[859] Marchand Olivier, « 50 ans de mutations de l'emploi », *INSEE Première*, n° 1312, septembre 2010, pp. 1-4.

d'une part, de la distance entre son lieu de travail et son lieu d'habitation et, d'autre part, du fait de sa deuxième grossesse.

Ainsi, le fait qu'Amandine n'ait pas obtenu le baccalauréat a, dans un premier temps, influé négativement sur sa trajectoire professionnelle. Ceci l'a fait passer ultérieurement du statut de professeure de danse à celui d'animatrice de danse : *« J'étais, au départ, professeure de danse, mais après ça a été requalifié comme animatrice de danse, puisque la loi imposait que, il fallait avoir une formation reconnue qui passait par un bac spécifique, à l'époque, alors je sais plus, moi je… Et, donc, j'ai pas suivi sur ce coup-là quoi, hein, j'ai pas… [Silence] » ; « J'avais quitté l'école assez tôt et donc je n'avais pas le bac, donc ce qui fait que j'ai… »*. Puisqu'elle ne peut dispenser des cours de danse qu'au niveau associatif et qu'en qualité d'animatrice, Amandine est obligée de cumuler deux emplois pour subvenir aux besoins de son ménage. L'absence de diplôme, et notamment du baccalauréat, la contraint donc progressivement à arrêter la danse alors qu'elle a été formée dans ce domaine. Progressivement, elle devient salariée dans un secteur d'activité qui ne correspond plus à ses aspirations professionnelles d'origine.

Probablement parce qu'elle s'est sentie elle-même pénalisée, Amandine met en relation l'accès facilité à l'emploi et le suivi d'études, l'obtention d'un concours, et plus généralement de diplômes. Cette relation est visible quand elle présente les différents membres de sa famille. Elle utilise souvent la conjonction de coordination « donc » pour établir un lien de cause à effet entre le diplôme obtenu par un des membres de sa famille et l'emploi qu'il occupe. En présentant la trajectoire scolaire et professionnelle de Philippe, Amandine établit un lien entre la réussite de son fils au baccalauréat, la poursuite de ses études en BTS et l'obtention d'un emploi : *« Il vient de passer son bac logistique et commercialisation, et il devrait passer en BTS, et donc, et travailler »*. Elle fait la même chose en parlant de sa fille aînée : *« Elle a fait les Beaux-arts et elle est actuellement prof d'Arts plastiques »*. Il en est de même lorsqu'elle parle de son père : mon père, dit-elle, *« il a réussi à avoir son bac et puis est devenu conseiller agricole »*. Enfin, selon les dires d'Amandine, Anne, sa fille, *« vient d'avoir son BTS secrétariat de direction, et donc elle devrait travailler pour une branche du Ministère de l'environnement sur Nantes »*.

En outre, probablement parce qu'elle ne veut pas que ses enfants fassent la même erreur qu'elle en arrêtant trop tôt leurs études, Amandine accorde de l'importance au fait qu'ils persévèrent, y compris lorsque deux d'entre eux sont placés en foyer : *« Moi, je ne lâchais pas mes enfants» ; « je les maintenais dans leurs études quoi. C'était vraiment, je leur*

disais mais ''accrochez-vous, accrochez-vous'' donc ça, ça a été… Ils m'ont écoutée, ils m'ont suivie ».

Une fois les études effectuées et les diplômes obtenus, Amandine met aussi en relation l'accès à l'emploi et le fait de résider en milieu urbain. Elle en parle notamment en présentant le parcours professionnel de sa mère : *« Ma mère avait fait un concours pour rentrer dans les Postes, donc elle a été mutée à Paris tout de suite »*. On peut aussi supposer que c'est cette perception de l'accès facilité à l'emploi en ville qui incite Amandine à suivre son premier compagnon, en Ile-de-France. D'ailleurs, depuis l'âge de treize ans, elle a presque toujours habité en milieu urbain. Elle a résidé dans des grandes villes (Nantes, Paris, Toulon) ou dans des villes moyennes (Châteaubriant, Cholet) qui lui offraient davantage de possibilités. Notons en effet que la région des Pays de la Loire est la deuxième région de France la moins touchée par la pauvreté[860]. Le niveau de développement économique et l'état du marché de l'emploi de cette région sont plutôt favorables par rapport à la moyenne nationale. Il en est de même pour la région Ile-de-France.

Après l'arrêt de son CDD de secrétaire commerciale, nous allons voir qu'Amandine cherche à compenser l'absence du baccalauréat par la réalisation d'une formation et l'obtention d'un diplôme.

8.1.2. Compenser l'absence de diplômes par la formation

Après l'arrêt de son CDD de secrétaire commerciale, alors qu'Amandine est enceinte de sa deuxième fille, *« sur un coup de cœur »* dit-elle, en 1989, le couple déménage à Toulon. Dans cette ville, Amandine et son mari vivent dans des appartements du parc privé au cours des cinq premières années, puis en HLM la dernière année. Ici, la jeune femme donne naissance à sa deuxième fille et à deux garçons, en 1989, 1991 et 1992.

Vue de l'extérieur, la naissance des enfants s'inscrit en contradiction avec le désir de se qualifier et de travailler d'Amandine. Différents travaux de recherche montrent en effet que la probabilité pour une mère d'occuper un emploi à temps complet diminue au fur et à mesure que le nombre d'enfants augmente[861]. Néanmoins, au cours de l'entretien, Amandine valorise

[860] Borzic Marianne, Clausse Adeline, « Un taux de pauvreté régional relativement faible, des disparités territoriales », *INSEE Analyses, Pays de la Loire*, n° 14, juin 2015, pp. 1-4 ; Voir aussi l'article de l'Observatoire des inégalités, « La pauvreté dans les régions », du 14 juin 2013 consultable en ligne à l'adresse suivante : http://www.inegalites.fr/spip.php?page=article&id_article=1299.

[861] Thévenon Olivier, « L'augmentation de l'activité des femmes en Europe : progrès de la conciliation ou polarisation des comportements », *Population*, vol. 64, 2009, pp. 263-303.

la maternité de différentes manières. Elle parle d'abord de l'importance de la transmission intergénérationnelle. D'ailleurs, si la maternité/paternité est une dimension importante de la définition de soi, ce constat étant d'autant plus vrai en milieu populaire, Olivia Samuel[862] note que par rapport aux hommes, les femmes se définissent davantage à travers les relations intergénérationnelles, en tant que mère ou grand-mère. Bien qu'elle ait peu de contacts avec son frère aîné, Amandine insiste sur l'importance de s'inscrire au sein d'une fratrie pour ne pas être isolé socialement. À ce titre, différents chercheurs indiquent que le lien de germanité (lien entre frères et sœurs) augmente suite au décès des parents et qu'il joue donc un rôle compensatoire par rapport au lien de filiation (lien père-mère et enfant)[863].

De plus, Amandine signale que son mari est issu d'une fratrie de huit enfants. On peut donc voir dans le choix du couple de donner naissance à quatre enfants, l'influence de la fratrie d'origine de son compagnon. Arnaud Réginier-Loilier constate en effet que plus la fratrie d'origine d'une personne est importante et plus le nombre d'enfants désiré est élevé. Au-delà des souhaits, il note aussi que plus une personne a de frères et sœurs et plus elle a, elle-même, des enfants. À ce titre, il parle de « transmission intergénérationnelle des comportements »[864] entre parents et enfants.

Enfin, le comportement de fécondité d'Amandine peut s'expliquer par l'appartenance au catholicisme. On sait en effet que la pratique religieuse reste un déterminant important dans la probabilité d'avoir des enfants, et d'avoir un nombre d'enfants plus élevé[865].

À Toulon, entre les grossesses et les congés parentaux, sans formation spécifique, Amandine est employée en tant qu'aide à domicile ou obtient *« toujours un petit job déclaré ou pas »*, selon ses dires. Son mari a quant à lui des difficultés à rester en emploi. Il multiplie les petites missions d'intérim et les CDD, si bien que les quatre premières années passées sur la Côte-d'Azur sont, d'après Amandine, *« toujours très juste »* au niveau financier. Dès lors, la victoire du FN, à Toulon, aux élections municipales de 1995, est présentée par Amandine comme une cassure qui affecte et le bien-être et la situation économique du ménage. En juin 1995, en effet, le candidat FN, Jean-Marie Le Chevallier, arrive en tête au second tour des

[862] Samuel Olivia, « Moi, ma famille. Identification et rôles familial et social », *Informations sociales*, n° 145, 2008/1, pp. 58-67.

[863] Déchaux Jean-Hugues, « La place des frères et sœurs dans la parenté au cours de la vie adulte », *Informations sociales*, n° 173, 2012/5, pp. 103-112 ; Voir aussi Crenner Emmanuelle, Déchaux Jean-Hugues, Herpin Nicolas, « Le lien de germanité à l'âge adulte. Une approche par l'étude des fréquentations », *Revue française de sociologie*, vol. 41, n° 2, 2000, pp. 211-239.

[864] Régnier-Loilier Arnaud, « L'influence de la fratrie d'origine sur le nombre souhaité d'enfants à différents moments de la vie. L'exemple de la France », *Population*, vol. 61, 2006/3, pp. 193-223.

[865] Mencarini Letizia, Tanturri Maria Letizia, « Familles nombreuses et couples sans enfant. Les déterminants individuels des comportements reproductifs en Italie », *Population*, vol. 61, 2006/4, pp. 463-491.

municipales à Toulon avec 37 % des voix[866]. Progressivement, le couple devient bénéficiaire des minima sociaux : *« Vers la fin, quand le FN est passé, il [son mari] ne pouvait plus faire de kung-fu dans des associations » ; « le boulot, il n'en trouvait pas, ça devenait compliqué de vivre avec les minima sociaux »*. En réaction, après la grossesse extra-utérine d'Amandine, la famille quitte Toulon, pour s'installer à Châteaubriant, dans une ville que connaît Amandine pour y avoir vécu adolescente.

Ici, dans la continuité des rôles familiaux et professionnels d'éducation et de soin traditionnellement attribués aux femmes[867] et de ses expériences professionnelles antérieures d'aide à domicile, Amandine signe un Contrat emploi solidarité (CES)[868], d'un an, à l'hôpital de Châteaubriant. Elle découvre l'univers professionnel des aides-soignantes. Ce métier lui plaît. Elle décide de passer le concours d'aide-soignante, l'obtient en 1997 et fréquente une école d'aides-soignantes. Grâce à cette formation, elle compense la non obtention du diplôme du baccalauréat et s'ouvre une nouvelle voie d'accès à l'emploi, dans un secteur qui recrute depuis le début des années 1990[869] : *« J'ai trouvé assez rapidement hein le boulot, c'était pas un problème […] j'ai les qualifications ».* Au cours de cette période la situation financière du couple est, dit-elle, *« toujours très juste quoi, évidemment, puisque même si on était en HLM, moi, en formation, je ne gagnais pas grand-chose »*.

Malgré cela, à Châteaubriant, aux dires d'Amandine, elle et son mari sont heureux parce qu'ils sont entourés et qu'ils militent dans des associations : *« On était très heureux parce qu'on était très actifs au niveau associatif »*. Dans cette ville, Amandine retrouve d'anciennes relations militantes de sa mère et elle est à la fois parent d'élèves et médiateur social au niveau départemental. De plus, elle s'investit beaucoup dans des échanges culturels au sein d'associations.

---

[866] Voir l'article de presse intitulé *Résultats des municipales de juin 1995 à Toulon et à Vitrolles*, dans le quotidien Libération, du 13 décembre 1995. Article consultable à l'adresse suivante : http://www.liberation.fr/france-archive/1995/12/13/resultats-des-municipales-de-juin-1995-a-toulon-et-a-vitrolles_152470.

[867] Bosse Nathalie, Guégnard Christine, « Les représentations des métiers par les jeunes : entre résistances et avancées », *Travail, genre et sociétés*, n° 18, 2007/2, pp. 27-46 ; Mosconi Nicole, Stevanovic Biljina, « La représentation des métiers chez les adolescent(es) scolarisé(es) au collège et au lycée : ''Du mouvement mais pas de changement'' », *Travail et Emploi*, n° 109, janvier-mars 2007, pp. 58-80 ; Court Martine *et al.*, « L'orientation scolaire et professionnelle des filles : des ''choix de compromis'' ? Une enquête auprès de jeunes femmes issues de familles nombreuses », *Revue française de pédagogie*, n° 184, décembre 2016, pp. 29-40.

[868] Créé en 1990, le CES a pour objectif de favoriser l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi ou qui rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi. Il s'agit de CDD de quelques mois à mi-temps dans le secteur non marchand. Voir les données issues du site de l'INSEE, à l'adresse suivante : https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1260

[869] Arborio Anne-Marie, « Quand le ''sale boulot'' fait le métier : les aides-soignantes dans le monde professionnalisé de l'hôpital », *Art.cit.*, p. 93.

Au cours de l'année 2000, la famille déménage ensuite à Cholet dans un appartement plus grand et y reste pendant environ trois ans. Ici, Amandine donne naissance à un dernier enfant, désiré, puis valorise sa formation. Elle est employée en tant qu'aide-soignante. Par ailleurs, elle dit écrire beaucoup et proposer des ateliers d'écriture dans les bibliothèques. Cependant, après un séjour en Guadeloupe, le mari de la jeune femme commence à être brutal verbalement et physiquement avec elle. À titre d'indication, d'après Maryse Jaspard, en France, en 2000, 9 % des couples vivaient une situation de violence conjugale[870]. Malgré tout, le couple reste soudé.

Au cours de l'année 2004, pour améliorer leur qualité de vie, ils s'installent ensuite à Viers, dans une commune un peu plus rurale. Dans cette ville, d'après l'interviewée, leur situation financière est stable : *« Y'avait tout ce qu'il fallait, on était à nouveau très bien »*. Amandine est active au niveau associatif mais son mari devient de plus en plus violent avec elle, et aussi avec les enfants, si bien qu'*« en juin 2004 là, ça a complètement dérapé »* selon ses dires. À l'occasion d'une visite dans une école sportive publique à Angers où ils veulent inscrire un de leurs fils, énervé parce qu'il ne trouve pas le chemin pour se rendre à l'internat, le mari d'Amandine la bat. Cette dernière perd connaissance. Son mari alors pompier volontaire la réanime.

Le médecin d'Amandine la met en arrêt de travail pendant deux mois et lui prescrit des antidépresseurs : *« Mon médecin me dit : ''Bon allez, c'est bon, on stoppe tout. Repos''. Elle me met sous antidépresseurs, sous décontractants, machins. Lexomil, paf, je passe mes journées à dormir »*. Amandine et son mari s'éloignent d'un point de vue géographique. Son époux va vivre à Paris et revient tous les quinze jours pendant qu'elle reste habiter à Viers, avec les enfants. Mais en raison d'un deuxième événement intervenu à la fin de l'année 2004, la mère de famille décide de déménager seule avec ses enfants dans le dos de son mari. En effet, en décembre 2004, en changeant son dernier fils, Amandine suspecte son mari de l'avoir agressé sexuellement. Elle quitte donc Viers pour s'installer à Nantes : *« J'ai pris les dispositions qu'il faut pour me protéger et protéger les enfants quoi »*.

À partir de ce moment, comme nous allons le voir, sa situation économique se dégrade.

[870] Jaspard Maryse, « Au nom de l'amour : les violences dans le couple. Résultats d'une enquête statistique nationale », *Informations sociales*, n° 144, 2007/8, pp. 34-44.

8.1.3. La chute dans la pauvreté : devenir chef d'une famille monoparentale

La situation de pauvreté dans laquelle se trouve Amandine quand je la rencontre s'explique par les changements qui sont intervenus dans sa trajectoire familiale et par un niveau de rémunération insuffisant malgré le diplôme obtenu. À la fin de l'année 2004, après s'être séparée de son mari, elle se retrouve seule avec ses enfants à charge. Le passage du statut d'épouse en couple avec des enfants à celui de mère chef d'une famille monoparentale représente un tournant dans son parcours de vie, dans la mesure où il a une influence sur sa situation économique, sa trajectoire professionnelle et son état de santé.

À son arrivée à Nantes, Amandine valorise sa formation d'aide-soignante et trouve rapidement un emploi en CDD, puis en CDI, à trois quart temps, dans un centre de soins à domicile. Néanmoins, parce qu'elle est seule à assumer les charges liées au logement et à l'éducation de ses enfants, sa situation économique se détériore assez vite : *« Alors je suis dans une pauvreté sociale, je… Pour moi, c'est très important, parce que je fais partie de ces nombreuses femmes […] qui sont victimes des dérives de la société, des pouvoirs voilà, du, du… Mais où justement le, comment dire, le statut de femme mère n'est pas reconnu, n'est pas valorisé, et notamment par l'argent, hein, comme je pense qu'il le devrait »*. En effet, au-delà du bouleversement intime et familial qu'elle représente, la séparation des couples avec enfant(s) est une épreuve économique, qui pèse particulièrement sur les femmes et les mères[871]. Le prix du loyer d'Amandine lui paraît aussi excessif au regard de son revenu d'activité net mensuel[872], qui est de 1 100 € : *« Alors ça a été très compliqué, là, à ce moment-là. L'appartement à Nantes me coûtait presque 800 € alors j'avais des allocations familiales [650 €], mais bon c'était quand même très, très dur »*.

Au prix du loyer s'ajoute la prise en charge par la mère de famille des dettes du couple. En effet, après la séparation, alors qu'elle n'a pas d'épargne, Amandine manque de conseils juridiques. Elle cède au chantage de son mari et prend à sa charge l'ensemble des sommes à rembourser : *« J'avais 500 € à rembourser par mois »* et *« des frais épouvantables »*. En outre, elle ne perçoit pas de pension alimentaire. D'ailleurs, d'après les données de l'INSEE, parmi les personnes qui ont divorcé en juin 2012 et qui devaient

[871] Observatoire des inégalités, « La rupture conjugale, une épreuve économique pour les femmes », article du 17 mai 2016, consultable en ligne à l'adresse suivante : http://inegalites.fr/spip.php?page=article&id_article=2156 ; Voir aussi Lagouanelle Gilbert, « Travail précaire et pauvreté des familles. Un constat du Secours catholique », *Informations sociales*, n° 142, 2007/6, pp. 54-59.
[872] Chardon Olivier, Daguet Fabienne, Vivas Émilie, « Les familles monoparentales : des difficultés à travailler et à se loger », *INSEE Première*, n° 1195, juin 2008, pp. 1-4.

recevoir une pension alimentaire de la part de leur ex-conjoint, seuls huit sur dix déclaraient la percevoir chaque mois et dans son intégralité[873].

En outre, Amandine considère que le système du versement des allocations familiales est *« injuste »*. Elle ne comprend pas que le montant de ces aides diminue une fois que les enfants sont majeurs[874] alors qu'elle considère que c'est justement à ce moment-là qu'elles sont le plus utiles aux parents pour assurer des études à leurs enfants : *« Moi je ne sais pas comment dire, oui, elles sont là ces allocations, mais elles descendent vite après quand ils arrivent à dix-huit ans. Elles sont, et c'est peut-être là qu'on en a le plus besoin hein si on veut qu'ils continuent à faire des études, si on… C'est là qu'on en a besoin, donc c'est pas très, y'a, ouais, je trouve quand même qu'à ce niveau-là, ça craint »*.

Pour limiter ses difficultés financières, Amandine a eu la possibilité d'obtenir un soutien financier de sa mère. Amandine le lui demande progressivement car elle vit mal le fait de demander de l'aide : *« C'est vrai que quand, ben, je quitte mon mari et que je me retrouve seule, ben, en difficultés financières, et que, ben, quand les fins de mois, au début, je lui demandais rien mais bon après, quand ça a été trop difficile, elle m'a dit : ''Mais non, tu vas pas attendre de te retrouver avec les huissiers sur le dos, non, tu me demandes et pis c'est tout''».* L'aide financière apportée par sa mère lui permet de limiter les difficultés financières et d'équilibrer, au moins temporairement, son budget.

La dégradation de la situation financière d'Amandine est aussi en relation avec les difficultés qu'éprouvent les chefs de famille des ménages monoparentaux, et notamment les mères, à allier vie professionnelle et vie familiale[875].

De plus, Amandine parle du statut de mère comme d'un *« métier »* parce que les mères doivent *« être sur tous les fronts »*, selon ses propres termes. Suite au développement de mouvements catholiques, et notamment du Mouvement populaire des familles (MPF), il est d'ailleurs question de la « maternité sociale »[876] pour signifier que le rôle de mère correspondrait à un statut social à part entière. Pour reprendre l'expression de Brigitte Bouquet et Christine Garcette, les champs de l'assistance et de la famille feraient par exemple

[873] Cretin Laurette, « Résidence et pension alimentaire des enfants de parents séparés : décisions initiales et évolutions », *INSEE Références*, Paris, 2015, pp. 41-49.
[874] Les allocations familiales sont versées aux personnes qui ont des enfants de moins de 21 ans à charge.
[875] Acs Marie, Lhommeau Bertrand, Raynaud Émilie, « Les familles monoparentales depuis 1990. Quel contexte familial ? Quelle activité professionnelle ? », *Dossiers Solidarité et Santé*, n° 67, juillet 2015, pp. 1-36.
[876] Dermenjian Geneviève, Loiseau Dominique, « La maternité sociale et le Mouvement populaire des familles durant les Trente Glorieuses », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, n° 21, 2005, pp. 91-105.

partie « du devoir social de la femme »[877]. Dans les années 1960, rappelons également qu'il existait un salaire maternel, auquel se sont opposés les courants féministes, et dont il est à nouveau question aujourd'hui avec les débats qui portent sur la mise en place d'un revenu universel[878].

Durant la période où elle est mère isolée, aux soucis financiers d'Amandine s'ajoutent des difficultés à éduquer ses deux plus grands fils, et notamment l'aîné, qui entre dans une phase de rébellion qui rend nécessaire l'intervention des forces de l'ordre et de la justice : *« J'appelais les pompiers pour mon fils quand il était en crise, parce qu'il était violent avec ses frères » ; « donc, dans cette période-là, oui ben, c'était toujours très juste et beaucoup, beaucoup de soucis avec la justice pour mes enfants »*. Philippe reproduit avec sa mère les comportements de son ex-mari : *« Il me harcelait la nuit. Il m'empêchait de dormir. Il venait, il allumait, il éteignait la lumière, enfin bon quand j'allais quelque part il voulait savoir où j'allais. Il n'arrêtait pas de m'appeler, il regardait, il fallait que je lui rapporte le ticket des courses. Il examinait enfin tous les, tout ce que son père avait fait dans les derniers mois, il le refaisait mais en pire »*. Le statut des différents acteurs qu'Amandine fait intervenir met en évidence sa perte de contrôle sur l'éducation de ses fils. Les premiers intermédiaires dont elle parle font partie du champ médical : ce sont le médecin et le pédopsychiatre, les seconds assurent l'ordre public et la sécurité des citoyens : il s'agit des pompiers et de la police, et le troisième, le Juge, rend la justice en appliquant les lois susceptibles de modifier la situation des membres de la famille.

Très rapidement, entre les trajets pour aller travailler, les contraintes physiques en relation avec son activité professionnelle[879] et la gestion de l'éducation des enfants, seule, Amandine n'arrive plus à conjuguer vie professionnelle et vie familiale. Elle choisit de diminuer son temps hebdomadaire de travail, pensant ainsi mieux faire face à la situation : *« J'étais crevée quoi »* et *« très vite je suis passée à mi-temps parce que j'arrivais pas à tout faire »*. Son statut de mère isolée entraîne donc une diminution de sa participation au marché du travail. Valérie Schneider indique d'ailleurs qu'en 2014, les mères seules étaient presque deux fois plus nombreuses que l'ensemble des femmes à être au chômage. 15 % d'entre elles

[877] Bouquet Brigitte, Garcette Christine, « Pour une histoire du travail social », *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, vol. 41, n° 1, 1994, pp. 95-98.

[878] Eydoux Anne, Silvera Rachel « "De l'allocation universelle au salaire maternel, il n'y a qu'un pas… à ne pas franchir" », *in Appel des économistes pour sortir de la pensée unique, Le bel avenir du contrat de travail*, Paris, Syros, 2000.

[879] Avril Christelle, « Le travail des aides à domicile pour personnes âgées : contraintes et savoir-faire », *Le mouvement social*, n° 216, 2006/3, pp. 87-99.

étaient demandeuses d'emploi[880]. Vingt ans auparavant, au milieu des années 1990, Françoise Milewski et ses collègues notaient déjà que les ménages monoparentaux connaissent davantage de situations de sous-emploi que l'ensemble des ménages. Ils constataient aussi que de plus en plus de familles monoparentales ont un revenu d'activité trop faible pour élever leurs ressources financières au-dessus du seuil de pauvreté monétaire[881]. C'est aussi ce que les résultats de l'analyse statistique que nous avons menée ont montré. Nous avons en effet constaté que les foyers qui s'inscrivent dans un parcours de pauvreté durable sont plus souvent que les autres des foyers monoparentaux et que leur temps d'inscription sur le marché du travail a diminué entre 2008 et 2011.

Après qu'Amandine ait fait une demande d'aide éducative en milieu ouvert pour son fils aîné, aide qui lui a été refusée par le département en 2007, suite à une enquête sociale, ses deux fils aînés sont placés : *« J'ai été voir une avocate et on a, donc, saisi un Juge des enfants en urgence et, bon, ben, ils ont lancé une enquête sociale, et à ce moment-là, ben, la seule réponse, ça a été de placer mes deux fils »*. Amandine rencontre son troisième compagnon au même moment et déménage en HLM dans le quartier de Saint-Félix-Hauts-Pavés. Ce changement de résidence contribue à améliorer sa situation économique, mais elle vit très mal le placement de ses deux fils : *« Alors là ça a été encore pire. Là, je crois que je suis tombée au fond du trou »*. Son état de santé se dégrade.

8.1.4. Un état de santé qui se dégrade et des possibilités d'emploi réduites

À la fragilité de la situation économique, à la restriction du temps de travail et à la fatigue physique et psychologique accumulée avant le placement des enfants, s'ajoute une dégradation de l'état de santé d'Amandine. Dans le secteur tertiaire, les emplois sont plus souvent précaires, c'est-à-dire peu stables et/ou à temps partiel. Souvent le lot des femmes, ils sont aussi plus fréquemment non qualifiés et faiblement rémunérés, ce qui entraîne un risque accru de pauvreté chez ces travailleuses. En outre, ils offrent des conditions d'emploi et de travail plus dégradées[882], qui ont un effet sur la santé de ceux, et notamment de celles, qui occupent ces emplois. À ce titre, un récent rapport du Haut conseil à l'égalité (HCE) entre les femmes et les hommes souligne que « la répartition sexuée des secteurs, des métiers ou

[880] Observatoire des inégalités, « Portrait social des familles monoparentales », article du 13 décembre 2016, consultable en ligne à l'adresse suivante : http://inegalites.fr/spip.php?page=article&id_article=2240.
[881] Milewski Françoise *et al.*, *Les inégalités entre les femmes et les hommes : les facteurs de précarité*, *Op.cit.*, p. 181.
[882] Maruani Margaret, *Travail et emploi des femmes*, *Op.cit.*, pp. 94-100.

des activités induit des conditions de travail différentes et une exposition différenciée aux risques et pénibilités, et donc des impacts différenciés sur la santé et les parcours professionnels des femmes et des hommes »[883]. L'analyse présentée dans ce rapport indique notamment que les conditions de travail plus usantes et plus stressantes des femmes qui travaillent dans les secteurs cités ci-dessus, entraînent chez elles une augmentation des maladies professionnelles reconnues, un risque accru de développement de Troubles musculo-squelettiques (TMS) et de troubles psychologiques et d'affections psychiatriques, une augmentation des accidents du travail et de trajet, une plus forte exposition à certains cancers et des risques plus importants de maladies cardio-cérébro-vasculaires.

Dans ce cadre-là, en 2007, Amandine développe des inflammations au niveau du nez, de la gorge, des oreilles, de la tête et du cou. Celles-ci lui créent des paralysies faciales, qui entraînent à nouveau une réduction de sa participation à l'activité productive. À cause de ces troubles, Amandine ne travaille pas de manière continue mais plutôt « en pointillés ». Elle alterne les semaines où elle travaille et les semaines où elle est en arrêt de travail pour cause de maladie : *« Je suis tombée malade. Donc, au début, toute la sphère ORL s'infectait et pour finir j'avais des paralysies faciales donc ben ça, on me soignait, et puis je reprenais une semaine, je retombais malade »*. Pour cette raison, en 2008, son médecin la met en Congé de longue maladie (CLM)[884], ce qui contribue à nouveau à fragiliser sa situation économique. Dans le même temps, elle consulte un psychologue et débute une thérapie.

D'après Anne Dujin et Bruno Maresca, en 2006, « l'OCDE notait […] qu'un nombre croissant de personnes en âge d'être actives tirent des prestations de maladie et d'invalidité leur principale source de revenu »[885]. S'agissant de l'effet des arrêts maladie sur les trajectoires professionnelles, Thomas Barnay, Julie Favrot et Catherine Pollak[886] notent que les trajectoires professionnelles dégradées (qui mènent vers le chômage et l'inactivité) s'observent plus souvent dans le cas de personnes qui ont eu des arrêts de travail, notamment lorsqu'il s'agit d'arrêts longs pour cause de maladie. Ils constatent également que les femmes restent plus souvent inactives que les hommes après des arrêts maladie. L'analyse menée par

[883] Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, *La santé et l'accès aux soins : une urgence pour les femmes en situation de précarité*, Rapport n° 2017-05-29-SAN-O27, Paris, le 29 mai 2017.

[884] Le congé de longue maladie intervient après un avis médical, quand la maladie d'un salarié présente un caractère qui est invalidant, dont la gravité est confirmée et qu'elle nécessite un traitement et des soins prolongés. Voir le site officiel de l'administration française à l'adresse suivante : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18089

[885] Dujin Anne, Maresca Bruno, « La question du maintien dans l'emploi après une longue maladie dans les entreprises françaises », *La Revue de l'IRES*, n° 67, 2010/4, pp. 39-58.

[886] Barnay Thomas, Favrot Julie, Pollak Catherine, « L'effet des arrêts maladie sur les trajectoires professionnelles », *Art.cit.*, p. 135.

Marc Collet, De Riccardis Nicolas et Lucie Gonzalez montre aussi que les personnes qui sont définitivement sorties de l'emploi avant l'âge de 60 ans ont une santé plus dégradée, et que leur retrait de l'emploi est d'autant plus prématuré qu'elles cumulent différentes difficultés sociales, de conditions de travail et de santé[887].

Les deux fils aînés d'Amandine reviennent vivre au domicile familial, puis prennent chacun leur envol en 2010. Mais entre-temps, en 2009, le médecin d'Amandine la met en invalidité[888]. Dès lors, sa situation est à nouveau perturbée par son état de santé. Ses possibilités d'accès à l'emploi s'en voient très fortement réduites et sa situation économique se dégrade encore. Pendant cette période, souffrante, Amandine s'isole progressivement. Elle ne parle plus, dans l'entretien, de militantisme ou d'échanges sociaux et associatifs.

Deux ans plus tard, en 2011, sa mère tombe malade et se bat contre un cancer du foie. Tout en gardant son appartement à Hauts-Pavés-Saint-Félix, Amandine vient vivre chez elle pour l'aider à effectuer ses soins quotidiens. Elle essaye de retravailler en 2012 mais, en raison de ses problèmes de santé, elle n'y arrive que pendant six mois : *« J'ai recommencé à travailler un petit peu, parce que l'année d'avant j'avais réessayé, mais je m'étais écroulée au bout de six mois »*. La mère d'Amandine décède à la fin de l'année 2012. Juste après, son compagnon rentre au Maroc pour aider ses parents, également malades. Amandine se sent isolée socialement. Elle a, selon ses dires, *« un petit budget réduit »* et se trouve *« mal… plus de mère, plus d'argent, plus de mec [elle sourit] »*. Elle connaît des troubles dépressifs, ne fait pas ses déclarations à la sécurité sociale, ne perçoit pas sa pension d'invalidité et est à découvert : *« Tout devenait hyper pénible quoi. C'était vraiment… Tout me coûtait quoi »*. Comme elle le précise, elle se *« retrouve avec un découvert énorme et vraiment complètement au fond du trou »*.

Quand je la rencontre, elle est employée en CESU en tant qu'aide à domicile. Elle valorise sa formation d'aide-soignante pour être en emploi mais, à cause de ses problèmes de santé, elle travaille seulement trois heures par semaine : *« Physiquement j'ai*

[887] Collet Marc, De Riccardis Nicolas, Gonzalez Lucie, « Trajectoires professionnelles et de santé et sorties définitives de l'emploi avant 60 ans », *Dossiers Solidarité et santé*, n° 45, octobre 2013, pp. 1-36.

[888] Un salarié est reconnu invalide quand sa capacité de travail est réduite d'au moins deux tiers suite à un accident ou à une maladie dont l'origine n'est pas professionnelle. Dans ce cas, la personne peut obtenir le versement d'une pension d'invalidité qui compense la perte de revenu. Cette pension est attribuée provisoirement. En effet, en fonction de l'évolution de l'état de santé de l'individu concerné, la pension peut être révisée, suspendue ou supprimée. Voir le site officiel de l'administration française à l'adresse suivante : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F672

mes limites quoi hein je le sais ». En outre, son âge peut être considéré comme un facteur fragilisant pour la réinsertion sur le marché du travail.

En outre, comme nous allons le voir, au fur et à mesure des années, à cause de son statut de mère célibataire, de son état de santé, de la restriction de son activité professionnelle et du décès de sa mère, Amandine s'est isolée socialement.

8.1.5. De l'inscription dans des réseaux associatifs à l'isolement social

Bien que son père soit décédé alors qu'elle avait seulement un an, Amandine a eu des parents militants mais le militantisme est à double-tranchant, c'est-à-dire que certains en recueillent les fruits en termes de valeurs, de relations et de positions pendant que d'autres se dévouent en oubliant leurs intérêts. En effet, alors qu'Amandine a fait les frais du militantisme de sa mère et de ses absences répétées au domicile familial, quand je la rencontre, elle défend les mêmes valeurs que ses parents et a des contacts avec d'anciennes relations militantes de sa mère.

Deux éléments frappent dans son discours. D'un côté, la relation systématique qu'elle fait entre étrangers, racisme et injustices, qui fait apparaître un rapport du type dominants/dominés entre les étrangers et les nationaux dans la sphère du travail et dans la sphère institutionnelle. De l'autre, l'amoindrissement de son militantisme et de son intégration au sein de réseaux associatifs au fur et à mesure des années.

Amandine construit d'abord une relation étrangers-injustices au travail qu'elle déroule au cours de la discussion et qui rappelle le cas des « ''Mamadou'' »[889] dont parle Nicolas Jounin dans son enquête sur les travailleurs du bâtiment, alors qu'elle semble, paradoxalement, sous-estimer les difficultés d'intégration de son mari. En effet, bien qu'elle s'insère dans un cadre militant à la situation des personnes d'origine étrangère ou de culture différente, elle semble faire preuve de cécité concernant son mari.

Amandine construit ensuite une relation entre le fait d'être étranger et de subir des injustices de la part des institutions. Elle parle par exemple des difficultés qu'a éprouvées l'homme qu'elle fréquente quand je la rencontre pour percevoir ses droits à l'assurance chômage et qu'éprouvent plus généralement les étrangers dans la sphère institutionnelle : *« Ça a mis un temps infini pour qu'il puisse toucher Pôle emploi. J'estime que vraiment les noms à consonances étrangères de la part des administrations ont vraiment […] on a*

[889] Jounin Nicolas, *Chantier interdit au public. Enquête parmi les travailleurs du bâtiment*, *Op.cit.*, p. 19.

l'impression qu'ils leur mettent des bâtons dans les roues, c'est un truc de ouf quoi ». À ce titre, dans le cadre d'une enquête de terrain de deux mois effectuée au sein de l'accueil d'une CAF, Mireille Eberhard note que « face à un allocataire ethniquement stigmatisable […] les techniciens adoptent une attitude minimaliste, dans le sens où ils ne jouent que le rôle formel et institutionnel auquel leur fonction les assigne »[890].

Les valeurs que défend Amandine se retrouvent dans son propre militantisme et dans les réseaux associatifs auxquels elle a appartenu. Enfant, elle fait partie des *« Perlimpinpin »*, puis à Châteaubriant, elle retrouve d'anciennes connaissances de sa mère. De plus, dans cette ville, comme sa mère avant elle, Amandine s'investit beaucoup dans les échanges culturels et cultuels. Elle dit faire profiter de ses échanges et de son militantisme à ses enfants. De la même manière, une fois installée à Cholet, elle créée des ateliers d'écriture dans les bibliothèques, puis à Viers, elle milite dans une boutique associative qui a pour but de financer des micro-crédits pour les femmes d'Afrique et de Madagascar.

Néanmoins, après son divorce et depuis son emménagement à Nantes, en raison de sa situation familiale, de type sanitaire et économique, elle ne fait plus référence à des formes de militantisme ou d'inscription dans des réseaux associatifs. Lorsqu'elle devient mère isolée, elle a des difficultés à faire face à l'ensemble de ses obligations. Au militantisme, elle privilégie son activité professionnelle et l'éducation de ses enfants.

Puis, souffrante et douloureuse, la mère de famille se replie dans sa sphère domestique : *« Les médicaments, à un moment, c'était très, ça a pris de la place aussi, parce que les douleurs, il fallait bien les arrêter, donc j'ai été mise sous antidouleurs, des trucs assez forts, assez costauds alors j'avais des trous de mémoire, j'avais des… »* et *« quand on n'est pas bien, on n'a pas envie d'appeler les gens »*.

En outre, son retrait du marché du travail et la perception d'une pension d'invalidité contribuent à la diminution de ses ressources économiques et par conséquent à une restriction de ses possibilités de militer et d'avoir des échanges sociaux. Quand je la rencontre, elle indique seulement être à la fois une bénéficiaire et une bénévole au SPF. Pour une période antérieure, partant du cas des chômeurs de Marienthal, Paul Lazarsfeld, Marie Jahoda et Hans Zeisel montraient déjà la relation qui existe entre la diminution des ressources économiques

[890] Eberhard Mireille, « Catégorisations ethnico-raciales au guichet », *Les Cahiers du Centre d'étude et de recherche sur les relations inter-ethniques et les minorités,* n° 8, décembre 2001, pp. 35-50 ; Dubois Vincent, *La vie au guichet. Relation administrative et traitement de la misère*, *Op.cit. ;* Voir aussi Goffman Erving, *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Ed. de Minuit, 1975.

des personnes et la restriction des activités culturelles, de loisirs et politiques qu'elles réalisent[891].

Enfin, il n'est pas non plus impossible que la prise en charge de sa mère en fin de vie explique le retrait progressif d'Amandine des milieux associatifs. À ce titre, différentes recherches montrent que les aidants familiaux, c'est-à-dire les personnes qui s'occupent d'un proche malade ou dépendant, sont majoritairement des femmes[892] et que le statut d'aidant a plutôt des conséquences négatives sur les modes de vie, l'état de santé et la vie personnelle de ceux qui en font l'expérience[893]. De plus, si les aidants occupent en moyenne plus souvent une activité professionnelle que les non aidants, différentes recherches montrent que le taux d'emploi des aidants décroît en fonction du niveau de dépendance de la personne qu'ils aident. En effet, d'après Roméo Fontaine, le taux d'emploi des aidants « passe de 63 % pour ceux apportant en moyenne moins d'une heure d'aide par jour à 5 % pour ceux apportant plus de huit heures d'aide par jour »[894].

La situation de pauvreté dans laquelle se trouve Amandine quand je la rencontre s'explique donc par un cumul de facteurs et d'obstacles de différente nature, intervenus à différents moments de son parcours de vie. La non obtention du baccalauréat entraîne d'abord une diminution de ses possibilités d'emploi dans le milieu artistique. Amandine compense ces premières difficultés en suivant une formation d'aide-soignante, qui lui ouvre une nouvelle voie d'accès au marché du travail, dans un secteur qui recrute. Elle devient ensuite mère isolée, puis réduit son temps de travail hebdomadaire pour conjuguer vie familiale et vie professionnelle. Son état de santé se dégrade ensuite, ce qui entraîne à la fois une nouvelle diminution de ses possibilités d'emploi, une restriction de ses ressources financières et son isolement social. En effet, en raison de sa maladie, de la maladie de sa mère et aussi de la faiblesse de ses ressources, Amadine s'isole progressivement.

Pour elle, *« c'est pas une finalité les minima sociaux quoi. Ça doit vraiment être une petite aide, un coup de pouce »*. Cependant, malgré elle, Amandine est progressivement passée dans la sphère de « l'assistance »[895]. Elle est de plus en plus dépendante vis-à-vis des institutions d'aide et d'action sociale et a conscience de sa situation quand je la rencontre :

---

[891] Lazarsfeld Paul, Jahoda Marie, Zeisel Hans, *Les chômeurs de Marienthal*, *Op.cit.*, pp. 67 à 77.
[892] Campéon Arnaud, Le Bihan-Youinou Blanche, « Le développement des dispositifs d'aide aux aidants : une démarche d'investissement social ? », *Informations sociales*, n° 192, 2016, pp. 88-97.
[893] Le Bihan-Youinou Blanche, Martin Claude, « Travailler et prendre soin d'un parent âgé dépendant », *Travail, genre et sociétés*, n° 16, 2006/2, pp. 77-96.
[894] Fontaine Roméo, « Aider un parent âgé se fait-il au détriment de l'emploi ? », *Retraite et société*, n° 58, 2009/2, pp. 31-61.
[895] Simmel Georg, *Les pauvres*, *Op.cit.*, p. 15.

« Je pense qu'il faut être honnête […] envers la société mais envers soi aussi parce que bon je reçois quand même mon invalidité par exemple » ; « je suis quand même reconnaissante parce qu'on est quand même dans une société où j'ai la CMU par exemple bon je peux me soigner ». Mais une question reste en suspens. Maintenant qu'Amandine ne peut plus bénéficier du soutien financier de sa mère décédée, que va-t-il se passer pour elle si son état de santé ne s'améliore pas ?

Le cas de Stéphane ressemble à celui d'Amandine dans la mesure où la maladie est aussi une des causes dans son installation dans une situation de pauvreté.

8.2. La maladie, un obstacle à la sortie d'une situation de pauvreté : le cas de Stéphane

Stéphane Chèvre est né à Fontenay-le-Comte, dans le département de la Vendée, en région Pays de la Loire, en 1970. Quand je le rencontre, le mardi 19 novembre 2013, il va avoir 43 ans. Sa mère habite à la Rochelle et elle est ouvrière retraitée. Elle vit avec un homme qui est également retraité, de la marine. Stéphane et son beau-père échangent peu.

Le père de Stéphane s'est suicidé. Il était aussi employé par la marine, dans le corps des ingénieurs des ponts et chaussées. Son fils n'a jamais habité avec lui. Bien que plus de la moitié des enfants nés de parents non mariés soient reconnus par leurs deux parents à leur naissance ou avant, Stéphane a très peu connu son père, car ce dernier a refusé de reconnaître sa paternité. Pascal Germé et Lucile Richel-Mastain indiquent en effet que la filiation paternelle n'est pas établie pour deux enfants sur dix et qu'elle l'est moins souvent quand la mère a moins de 20 ans[896]. Avant le décès de son père, Stéphane le rencontre trois fois : enfant, en 1977 et à l'âge adulte, en 2000 et en 2003. Quand je discute avec lui, il ne sait pas s'il peut faire valoir des droits de succession suite au décès de son père.

Stéphane a deux demi-frères : un du côté de son père et un du côté de sa mère. Il ne connaît pas le premier et n'a échangé qu'une seule fois avec lui, au téléphone. Ce dernier est âgé de 39 ans. D'après Stéphane, il ne se considère pas comme son frère et l'interviewé dit ne rien connaître de lui. Il semble donc que les circonstances présidant à la naissance et la faiblesse des liens en raison de l'absence de vie commune des parents expliquent l'absence de contact entre Stéphane et son premier demi-frère. Son second demi-frère, Sofianne, a 32 ans. Il est célibataire, n'a pas d'enfant, vit à Nantes et est magasinier en CDI à temps complet.

[896] Germé Pascal, Richet-Mastain Lucile, « Reconnaître son enfant : une démarche de plus en plus fréquente et de plus en plus souvent anticipée », *INSEE Première*, n° 1105, octobre 2006, pp. 1-4.

Depuis que la mère de Stéphane s'est installée à la Rochelle, en 2011, le jeune homme ne la voit que trois à quatre fois par an et mère et fils s'appellent peu. D'un côté, Stéphane explique la diminution des rencontres et des échanges avec sa mère par la distance géographique qui les sépare alors que, d'après Catherine Bonvalet, celle-ci « ne signifie pas forcément un relâchement des liens : malgré la distance, certaines familles continuent à préserver des relations fortes en ayant des contacts avec un ou plusieurs proches apparentés au moins une fois par semaine et en s'entraidant »[897]. De l'autre, il annonce un emploi du temps chargé. Néanmoins, il semble plutôt que la faiblesse des ressources économiques de Stéphane soit un frein à ses déplacements. De plus, bien que son second demi-frère habite à Nantes, l'interviewé a également peu de contacts et d'échanges avec lui. Aux dires de Stéphane, *« pour arriver à faire sortir [Sofianne] de sa grotte, ça peut être parfois un peu compliqué »*. Néanmoins, il s'entend bien avec son frère.

Stéphane est célibataire depuis le début de l'année 2006. Il n'a pas d'enfant. Même si l'âge moyen des parents à la naissance de leur premier enfant ne cesse d'augmenter en France et qu'il était de 28,5 ans pour les femmes en 2015, soit 4,5 ans de plus qu'en 1974[898] et de 33 ans pour les hommes[899], quand je le rencontre, au regard de son âge, Stéphane aimerait devenir père.

Depuis le début de l'année 2010, il est locataire d'un appartement du parc public, d'environ 40 m², à Saint-Herblain, une des communes de l'agglomération nantaise. Durant son parcours de vie, il a résidé à Fontenay-le-Comte, à Nantes et à la Rochelle, parfois en logement ordinaire, parfois en foyer d'hébergement. Il n'a pas toujours habité seul. Enfant, il a vécu chez ses grands-parents maternels avec sa mère, chez un de ses oncles et en pension. Puis une fois adulte, il réside avec des amis, avec sa petite amie et chez sa mère et son beau-père. Quand je le rencontre, il vit seul. Le montant de son loyer est de 420 € et il perçoit 300 € d'aides au logement. Il est satisfait du rapport qualité/prix de sa résidence principale parce son appartement est récent et qu'il répond, selon lui, à toutes les normes en vigueur, particulièrement en termes de sécurité, d'isolation et d'accès aux personnes handicapées. En outre, l'immeuble où il vit regroupe des appartements du parc public et des logements du parc privé. Stéphane explique faire partie des *« résidents privilégiés en HLM »* car il estime que son cadre de vie n'est pas dégradé par rapport à d'autres habitants du parc

[897] Bonvalet Catherine, « La famille-entourage locale », *Population*, vol. 58, 2003/1, pp. 9-43.
[898] Volant Sabrina, « Un premier enfant à 28,5 ans en 2015 : 4,5 ans plus tard qu'en 1974 », *INSEE Première*, n° 1642, mars 2017, pp. 1-4.
[899] Voir la vidéo de France Prioux, intitulée *Des enfants toujours plus tard ?,* mise en ligne en 2011, sur le site de l'INED à l'adresse suivante : http://www.ined.fr/fr/tout-savoir-population/videos/enfants-toujours-plus-tard/

social. Il regrette cependant de ne pas vivre plus près de l'océan et envisage de retourner vivre à La Rochelle.

Stéphane a réalisé une partie de sa scolarité dans des écoles privées et une autre dans des établissements publics. Tout au long de sa scolarité, il est placé soit en pension chez des proches, soit en internat. Il suit le cycle primaire dans une école où le rythme scolaire est, dit-il, *« plus lent »* et il redouble la classe de CM1, en 1979. Il intègre ensuite un cursus qu'il qualifie de *« normal »* et obtient le brevet des collèges en 1987, après le redoublement de la classe de 6ème. Malgré les réticences de sa mère, après le collège, il s'inscrit dans un lycée général en Arts plastiques mais il ne se ne présente pas à l'examen final, en 1990. Pendant une année, il erre au gré de ses envies avant d'effectuer, sans grande motivation, un contrat emploi solidarité de bibliothécaire, en 1992.

En 1993, il reprend des études et obtient une équivalence au baccalauréat, plus particulièrement un DAEU. Attiré par le dessin depuis sa plus tendre enfance, il se rapproche d'un groupe d'archéologies et participe à des fouilles, aidé en cela par un de ses amis. Il illustre des rapports de fouilles archéologiques. Dans le même temps, il complète ses connaissances en histoire-géographie et en archéologie et prépare un DEUG d'histoire-géographie, qu'il obtient en 1997. L'année suivante, il suit une formation en infographie pour continuer à se spécialiser dans le domaine de l'illustration. Néanmoins, cette même année, il devient épileptique. Son état de santé infléchit sa trajectoire professionnelle de plusieurs manières. Il l'oblige à abandonner l'infographie, à changer de statut et à restreindre son activité professionnelle. Quand je le rencontre, Stéphane est artiste-auteur, sous le régime de l'auto-entrepreneur[900]. Il réalise des peintures murales, des fresques et des fonds de scènes pour des associations ou dans le cadre de festivals. Il propose différents ateliers d'initiation aux techniques de peinture et fait des affiches, des bandes dessinées et des caricatures sur supports numériques et/ou papier. Pour cela, il utilise différents logiciels comme Photoshop ou Painter. Il envisage de reprendre le statut de micro-entrepreneur, puis d'infographiste indépendant dès que sa situation professionnelle sera plus stable.

[900] Le régime de l'auto-entrepreneur est une déclinaison simplifiée du régime du micro-entrepreneur. Ces deux régimes se ressemblent beaucoup, mais la principale différence réside dans l'appel des cotisations sociales. Le micro-entrepreneur doit en effet payer des charges sociales minimales, même en l'absence d'activité ou même si l'activité est marginale ou déficitaire, alors que pour l'auto-entrepreneur les charges sociales sont fonction du chiffre d'affaires. Si le chiffre d'affaires est nul, l'auto-entrepreneur ne paie pas de charges sociales. Voir les données issues du site internet de l'INSEE onglets auto-entrepreneur et micro-entrepreneur aux adresses suivantes :
https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c2066
https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1500

Stéphane est, dit-il, *« content »* d'être son propre patron et de gérer son temps de travail comme il l'entend, mais son revenu d'activité varie beaucoup en fonction des périodes de l'année, du nombre et du contenu des commandes qu'il obtient et des organismes qui le sollicitent. Quand je le rencontre, sa situation économique est très instable : *« Ma situation est encore euh [petit silence. Il réfléchit], on va dire que c'est encore instable, instable en termes de revenus »*. Il n'a pas de prêts à rembourser, mais il n'est pas en mesure d'épargner une fois que ses charges fixes et courantes sont payées. Dès qu'il a des revenus plus conséquents, ces derniers sont immédiatement réinvestis dans l'achat de matériel, et notamment dans l'achat de nouvelles licences de logiciels. De plus, Stéphane a régulièrement des difficultés pour payer ses factures, boucler ses fins de mois et se nourrir.

Néanmoins, il ne se sent pas pauvre, d'une part, parce qu'il considère que certaines personnes, notamment les SDF, sont dans une situation économique *« pire »* que la sienne et, d'autre part, parce qu'il estime que la faiblesse de ses ressources est compensée par le plaisir qu'il prend à réaliser son activité. D'après la typologie de l'intégration professionnelle élaborée par Serge Paugam, Stéphane est donc proche d'une situation « d'intégration incertaine »[901], dans la mesure où il est satisfait dans son travail mais qu'il a un emploi plutôt instable.

En outre, depuis le début de l'année 2006, il est très dépendant du RSA activité : *« Tant que je serai tributaire d'aides, au moins le fait d'en venir à un RSA quand j'ai plus assez d'argent par rapport à mon activité, euh, voilà, y'a toujours cette précarité-là. C'est-à-dire que je dirais que je ne suis pas encore autonome. Voilà. Ma pauvreté réside là »*. Il perçoit le montant du RSA entièrement certains mois et partiellement pour d'autres. Quand je le rencontre, il touche 230 € de RSA activité en complément des revenus liés à son emploi.

Stéphane est épileptique depuis l'année 1998. Il fait des crises d'épilepsie généralisées au cours desquelles il convulse et des crises partielles où il est plutôt dans un état de somnambulisme. Ses crises peuvent être déclenchées par la consommation d'alcool. Depuis le mois de septembre 2009, son état épileptique semble stabilisé, c'est-à-dire qu'il n'a pas fait de crise. Avant, il a suivi quatre à cinq traitements antiépileptiques différents et les médecins n'ont jamais réussi à trouver la cause de son épilepsie. Pour cette raison, il ne conduit pas, se déplace en transports en commun et recourt au co-voiturage. Depuis trois ans, contre l'avis des neurologues, il essaye d'arrêter son traitement médicamenteux et en parle comme d'une

[901] Paugam Serge, *Le salarié de la précarité*, *Op.cit.*, p. 98.

« renaissance ». Stéphane est fumeur. Il est atteint de myopie et bénéficie de la CMU-C qui permet, en fonction des ressources (moins de 7 500 € nets par an pour une personne seule en 2008), une prise en charge gratuite des dépenses de santé, avec dispense d'avance des frais[902].

Grâce à son emploi, il est en relation avec différentes associations nantaises mais il n'est pas un membre actif de celles-ci. En revanche, il est bénévole dans une association d'aide alimentaire. Travailler dans cette association lui permet de se sentir utile mais il ne voit pas les bénévoles de cette dernière à l'extérieur. Ainsi, il se sent isolé socialement : *« Alors je fais partie de plusieurs associations mais je ne comble pas l'isolement »*.

J'ai rencontré Stéphane devant les bâtiments de la CAF. Il a des difficultés à boucler ses fins de mois et est indépendant. Échanger avec lui est une aubaine dans la mesure où il est le seul à avoir un statut d'indépendant parmi les personnes qui ont été interrogées. Nous fixons le rendez-vous au 19 novembre 2013.

Le jour de l'entretien, il m'accueille à son domicile. Le bâtiment dans lequel il vit est sécurisé. Une ligne de tram passe juste à côté de l'immeuble. J'entre chez lui, la radio est allumée. Il écoute les informations. Son appartement est lumineux et comprend une chambre, une salle de bains, une cuisine et un salon. Dans la cuisine, se trouvent une petite table en bois, un micro-onde, des étagères de rangement fixées au mur, un petit réfrigérateur et une gazinière. La salle de bain permet d'accueillir des personnes en fauteuil roulant. Il y a peu de meubles dans le salon, seulement un clic-clac, deux chaises et une table posée sur des tréteaux où Stéphane travaille. Sur celle-ci se trouvent un ordinateur fixe et du matériel d'illustration.

Durant l'entretien Stéphane oscille entre le tutoiement et le vouvoiement, puis finit finalement par me tutoyer. Au cours de la discussion, je profite du fait que son ordinateur soit allumé pour voir ce qu'il réalise. Tout au long de l'échange, j'ai l'impression qu'il cherche à se présenter sous son meilleur profil comme s'il essayait de m'impressionner. L'échange a duré 3h45, durant lesquelles il a fumé sept cigarettes roulées.

L'étude de cas réalisée permet de retracer le parcours de vie d'un homme qui glisse progressivement vers une forme de pauvreté en raison de son état de santé et d'identifier les enjeux qui ont une portée plus générale dans l'installation dans la pauvreté. Nous allons voir que malgré les ressources qu'il détient, comme Amandine, Stéphane cumule différents désavantages, à savoir la maladie, une faible participation au marché du travail, un changement de contexte territorial et l'isolement social, qui constituent autant d'obstacles à la sortie de la pauvreté.

[902] To Maxime, « CMU-C et refus de soins », *Regards croisés sur l'économie*, n° 5, 2009/1, pp. 110-111.

8.2.1. Un début de vie empreint de fragilité

Stéphane est né à Fontenay-le-Comte, en 1970, dans un milieu modeste. Il grandit dans cette commune et vit avec sa mère chez ses grands-parents maternels, jusqu'à l'âge de dix ans. Son grand-père est ouvrier et sa grand-mère, femme au foyer. Elle a sept enfants, dont un qui est lourdement handicapé (tumeur au cerveau). Elle garde ce fils à domicile mais, d'après Stéphane, le jeune homme aurait dû être placé dans une institution spécialisée. L'enfant est marqué par cette expérience. Son oncle lui fait peur. Selon ses dires, il est *« tout le temps en train de crier, plein de douleurs, incapable de communiquer et de s'exprimer »*.

Les parents de Stéphane ne sont pas mariés. Enfant, il ne vit pas avec son père et il ne le connaît pas. Ce dernier ne l'a pas reconnu. Pour reprendre l'expression de Serge Paugam, « le lien de filiation »[903] paternel est inexistant dans le cas de Stéphane. La mère de l'interviewé est ouvrière. Elle travaille à la chaîne. Stéphane explique qu'elle vit chez ses parents *« par choix »*, pour aider sa propre mère et être un soutien. L'enfant grandit donc chez ses grands-parents maternels, en milieu rural, dans une maison qui est mal isolée et où il n'y a pas l'accès à l'eau courante : *« Mes grands-parents vivaient dans une vieille maison assez isolée du bocage vendéen qui avait quatre cents ans, en schiste, sans eau courante. Ils chauffaient, il y a avait une cheminée et un vieux poêle à mazout [il sourit] donc au niveau isolation, c'était pas terrible non plus quoi. J'ai le souvenir de cette odeur de poêle à mazout [il sourit] »*. Au-delà de ses conditions d'hébergement, le contexte dans lequel il grandit est, selon ses dires, *« assez compliqué »*, dans la mesure où son grand père qui consomme de l'alcool est violent avec les femmes du foyer : *« Il avait le vin mauvais quoi »*. Mais il ne maltraite pas son petit-fils : *« Y'a que moi qu'il n'embêtait pas quoi »*.

Pour le protéger de cette situation, en semaine et dès son entrée en maternelle, la mère de Stéphane le place en pension, à Nantes, chez un de ses frères qui est ouvrier. Elle s'appuie donc sur les solidarités familiales pour subvenir à l'éducation et à l'entretien de son fils. L'oncle de Stéphane est marié. Il a une petite fille de deux ans. Stéphane vit très mal la séparation d'avec sa mère, d'autant plus que l'épouse de son oncle ne l'accepte pas et le violente : *Ma tante n'était pas forcément d'accord pour m'avoir en pension. Ma présence lui était imposée par son mari et ça bon [sourire amer] j'en subissais le contrecoup quoi, c'est-à-dire que j'avais une tante qui était quand même assez violente »*.

[903] Paugam Serge, *Le lien social*, *Op.cit.*, p. 64.

Il suit l'enseignement de maternelle et de primaire, à Nantes. En CP, il intègre une école privée qu'il qualifie de *« spéciale »*, dans la mesure où le rythme scolaire y est plus lent et où le nombre d'élèves à la charge de l'enseignant est moins important. Parce qu'il est perturbé à l'idée d'être séparé de sa mère, Stéphane dit ne pas aimer l'école. Il redouble la classe de CM1 en 1979, comme cela a été le cas pour 1,1 % des élèves de France métropolitaine en 2012 dans le secteur public[904]. Le petit garçon a peu d'amis. Il dit être introverti, voire déprimé : *« J'étais un enfant qui devait être un peu déprimé. J'étais souvent à l'écart quoi »*. À cette période, il est aussi à la recherche d'une image paternelle. Ses grands-parents vivent à proximité d'un autre de ses oncles maternels qui travaille à la Société nationale des chemins de fer français (SNCF). Cet homme s'occupe beaucoup de lui et Stéphane le considère comme son père.

L'enfant réintègre ensuite un cursus qu'il qualifie de *« normal »*, dans un collège privé à Luçon, en Vendée, en 1982. Il y est interne[905]. Quand il entre au collège, sa mère et l'homme avec qui elle vit s'installent à la Rochelle. Stéphane redouble la classe de 6ème. Néanmoins, ses années de collège se passent mieux que le cursus de primaire pour deux raisons : d'un côté, il accepte la séparation d'avec sa mère, et de l'autre il n'habite plus chez son oncle et sa tante et n'est plus maltraité : *« Le collège, j'ai de très bons souvenirs mais j'étais adolescent donc j'avais moins le besoin d'être forcément au contact de ma mère. C'était mieux que d'être en pension chez ma tante quoi. Ma tante, c'était hardcore »*. Il obtient le brevet des collèges, en 1987.

Depuis le collège, Stéphane, qui est à la recherche d'une image paternelle, hésite entre s'engager dans la marine, comme son beau-père, ou faire des Arts plastiques. Au cours de l'entretien, il explique qu'enfant il valorisait beaucoup le métier de son beau-père et qu'il l'idolâtrait. Néanmoins, adolescent, il identifie les conséquences que pourrait avoir une carrière dans la marine sur sa vie familiale. Yvonne Guichard-Claudic indique en effet que « dans le milieu marin, la question de l'articulation vie familiale/vie professionnelle prend une coloration particulière. Dans la mesure où le métier de marin exclut la possibilité d'une participation régulière à la vie familiale et conjugale, les femmes de marins sont conduites à gérer cet éloignement et à ''porter la famille'' au quotidien »[906]. Le beau-père de Stéphane est

[904] MEN, MESR, DEPP, « Les élèves du premier degré », in *Repères et références statistiques*, Paris, 2012, pp. 76-92.
[905] Glasman Dominique, « L'internat et ses usages, d'hier à aujourd'hui », *Revue française de pédagogie*, n° 189, octobre-novembre-décembre 2014, pp. 5-10.
[906] Guichard-Claudic Yvonne, « Le retour à terre du marin retraité et le face-à-face conjugal », *Cahiers du genre*, n° 31, 2001/2, pp. 59-79.

peu présent au domicile et il n'assume pas son rôle de père et de beau-père aux yeux de l'interviewé. D'après Stéphane, il fait une distinction nette entre les rôles traditionnellement féminins et masculins et entre les tâches réservées aux uns et aux autres[907] : *« C'était à la mère de s'occuper des enfants. Moi, je ne m'en occupe pas euh… Moi, j'apporte le pognon et c'est à la mère de faire tout ça quoi. Voilà comment il voyait son rôle mon beau-père. C'est-à-dire que pour gérer une comptabilité, tout ça, il était présent mais pour le reste psff [il siffle] complètement démissionnaire »*.

En outre, si l'on excepte ce qui concerne le métier de son beau-père, Stéphane, adolescent, parle peu avec cet homme. Aucune complicité ne naît vraiment entre les deux hommes. Son beau-père ne l'encourage pas non plus à faire une carrière dans la marine : *« S'il m'avait encouragé à entrer dans la marine, je crois que j'y serais entré. Je crois que j'y serais entré finalement »*. Pour ces différentes raisons, contre l'avis de sa mère, le jeune homme décide donc de s'inscrire dans une filière Arts plastiques : *« C'est vrai que j'ai longtemps hésité entre ou la marine ou une carrière dans le dessin, mais ma mère ne voulait pas, n'a jamais voulu, n'a jamais accepté cette idée-là. C'est presque à contre cœur que j'avais été inscrit dans un lycée où y'avait des sections A3 Arts plastiques »*.

Le choix de Stéphane est aussi guidé par son attrait pour le dessin. Depuis la classe de CM1, il aime en effet dessiner et cache sa timidité derrière l'illustration. À ce titre, il raconte l'anecdote de ce qu'il considère comme *« une heure de gloire »* en CM1, où son enseignante lui demande de reproduire la photographie de Neil Armstrong au tableau, mais aussi sur le cahier de plusieurs de ses camarades. Il perçoit dans cette expérience une forme de reconnaissance de son savoir-faire. Le plaisir qu'il prend à réaliser des illustrations s'affirme au collège, quand il découvre de nouvelles techniques de dessin en cours d'Arts plastiques.

En outre, au cours de cette période, il rencontre son meilleur ami qui, comme lui, est un passionné de dessin et de bandes dessinées et qui l'incite à poursuivre dans cette voie. Différentes recherches, dont celle de Philippe Masson, indiquent en effet que de nombreuses catégories d'acteurs interviennent dans le processus d'orientation des élèves (parents, frères et sœurs, enseignants, conseillers d'orientation, offre de formation, amis, etc.)[908]. Stéphane préfère le dessin à une carrière dans la marine car il perçoit dans la seconde activité

---

[907] Schwartz Olivier, *Le monde privé des ouvriers. Hommes et femmes du Nord*, *Op.cit.*, pp. 204-205 ; Hoggart Richard, *La culture du pauvre. Étude sur le style de vie des classes populaires en Angleterre*, *Op.cit.,* pp. 75-91

[908] Masson Philippe, « Élèves, parents et agents scolaires dans le processus d'orientation », *Revue française de sociologie*, vol. 38, n° 1, 1997, pp. 119-142 ; Voir aussi Blanchard Marianne, Cayouette-Remblière Joanie, « Penser les choix scolaires », *Revue française de pédagogie*, n° 175, avril-juin 2011, pp. 5-14.

une forme d'enfermement qui entre en contradiction avec son envie de liberté de jeune adulte : *« Qu'est-ce qui m'a décidé à ne pas entrer dans l'armée, dans la marine en l'occurrence, c'est plus, finalement, l'envie de garder une liberté, surtout quand on arrive à seize, dix-sept, dix-huit ans où on se sent plus attiré par un univers où on se sent libre que d'être directement casé par rapport à un métier, une carrière ».*

Comme de nombreux jeunes de milieux populaires qui ont pu suivre des études secondaires grâce à l'internat, au lycée, Stéphane est interne[909]. Contrairement à ce qu'il a vécu dans les écoles privées qu'il a fréquentées auparavant, ici, il s'ouvre au monde et aux autres. Il se lie d'amitié avec des étudiants étrangers.

En outre, au cours des années de collège, il change constamment de deuxième langue. Il choisit d'abord l'option l'espagnol, puis celle du latin. Il opte ensuite pour l'option grec et pour celle de l'italien. Au lycée, dès la seconde, il poursuit l'italien mais n'a pas de bonnes notes dans cette discipline, selon ses dires. En 1989, il obtient le baccalauréat de français. En terminale, il change de lycée et va dans un lycée public nantais. Sa mère, qui n'a plus les moyens de financer l'internat, le place en pension chez une de ses cousines qui est concierge. Grâce à cette femme, Stéphane découvre de nouvelles activités comme le patinage à glace et la natation. Néanmoins, en classe de terminale, il n'apprécie pas toutes les disciplines et il n'a pas de très bonnes notes en italien et en philosophie : *« En terminale, je savais très bien que j'allais me vautrer au bac sur la deuxième langue quoi, et j'avais un parcours, une approche et une réflexion assez précises et déterminées pour avoir du mal à accepter l'enseignement de la philosophie tel qu'il était proposé en terminale ».* Ainsi, selon ses dires, parce qu'il ne travaille pas : *« J'ai rien foutu pratiquement cette année-là quoi »*, qu'il n'est plus encadré comme à l'internat et qu'il pense qu'il n'obtiendra pas son baccalauréat, il part à Rome avec une amie, juste avant le baccalauréat, en avril-mai 1990 et n'obtient pas son diplôme.

En terminale, dans une certaine mesure, Stéphane s'inscrit donc dans les processus d'auto-élimination scolaire dont parlent Pierre Bourdieu et Patrick Champagne à propos des « exclus de l'intérieur »[910], c'est-à-dire qu'il réalise qu'il ne suffit pas d'accéder à l'enseignement secondaire pour y réussir mais que d'autres facteurs entrent en jeu, telles que les ressources scolaires, économiques et culturelles des parents. Selon l'expression de

[909] Glasman Dominique, « L'internat et ses usages, d'hier à aujourd'hui », *Art.cit.*, p. 5 ; Prost Antoine, « Témoignage d'un interne heureux », *Art.cit.*, p. 11.
[910] Bourdieu Pierre, Champagne Patrick, « Les exclus de l'intérieur », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 91, n° 1, 1992, pp. 71-75.

Marie-Anne Hugon, il correspond aussi au profil des « décrocheurs scolaires »[911], à savoir au profil des élèves qui ne s'investissent plus dans le travail scolaire au point de quitter le système scolaire avant d'avoir achevé leur cursus. En effet, comme la majorité de ces élèves, Stéphane a eu des difficultés scolaires à l'école élémentaire ainsi que des problèmes individuels, familiaux ou économiques. Comme eux, il parle de relations dégradées avec certains de ses enseignants et du sentiment d'être disqualifié. En 1990, il arrête donc brutalement la classe de terminale pour aller en Italie. Il reste deux mois et demi dans ce pays et y apprend les bases de la langue.

Selon ses dires, à son retour, sa mère qui a eu du mal à accepter son inscription en Arts plastiques refuse catégoriquement de le réinscrire en terminale : *« Ce départ en Italie, pour ma mère, ça, ça a été une trahison ultime quoi. Et après elle n'a jamais voulu que je me réinscrive en terminale »*. Ainsi, on peut considérer que la mère de Stéphane a fait une « double erreur » en retirant son fils de l'internat, d'une part, et en ne l'autorisant pas à se réinscrire en terminale, d'autre part. En effet, en quittant l'internat, Stéphane n'était plus encadré et la perception que sa mère avait des Arts plastiques a ensuite infléchi l'évolution professionnelle de son fils.

En 1990, Stéphane ne retourne pas directement vivre chez elle. Il est hébergé par des amis et commence à expérimenter de nouvelles techniques de dessin et de peinture. Au cours de cette année, il consomme également du cannabis et vole dans les magasins. À ce titre, Laurier Fortin et Yvon Picard indiquent d'ailleurs qu'une partie des décrocheurs scolaires deviennent des consommateurs de drogue et d'alcool[912]. Stéphane glisse vers une forme de déviance[913] et fréquente des toxicomanes, des gens de la rue, des petits délinquants, *« des zonards »*, selon ses propres termes, et des hommes plus ou moins agressifs : *« Là, je me suis retrouvé vraiment aussi avec des gens qui étaient euh [il inspire], vraiment pas du tout recommandables quoi hein »*. Sa mère lui envoie de l'argent. Les ressources du jeune adulte sont faibles mais il ne se sent pas pauvre parce qu'il est, dit-il, *« en phase d'exploration »* du monde, d'autant plus qu'il voyage beaucoup au sein du territoire français. Néanmoins, à la fin de l'année 1990, après différents incidents, il retourne vivre au domicile familial.

[911] Hugon Marie-Anne, « Lutter contre le décrochage scolaire : quelques pistes pédagogiques », *Informations sociales*, n° 161, 2010/5, pp. 36-45.
[912] Fortin Laurier, Picard Yvon, « Les élèves à risque de décrochage scolaire : facteurs discriminants entre décrocheurs et persévérants », *Revue des sciences de l'éducation*, vol. 25, n° 2, 1999, pp. 359-374.
[913] Becker Howard Saul, *Outsiders : études de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié, 1985.

8.2.2. Reprendre ses études et se former pour réaliser un métier-passion

Il retourne vivre chez sa mère et son beau-père pour deux raisons : d'une part, parce qu'il trouve qu'il évolue dans un univers qu'il qualifie de *« glauque »* : *« Le jour où j'ai commencé à trouver ça vraiment glauque, c'est quand je me suis réveillé et que j'en ai vu un qui était encore endormi avec sa seringue dans le bras quoi. Bon, là, je me suis dit, ça commence quand même un peu à devenir glauque hein »*, et d'autre part, parce qu'il se casse différents membres et qu'il est immobilisé. En effet, en 1991, alors qu'il cherche des emplacements pour faire des graffitis sur un terrain en friches, en pleine nuit, il a un accident. Il tombe du premier étage d'un bâtiment et se casse le scaphoïde, un os du poignet, et une jambe. Plâtré et avec une visse et une broche au niveau du poignet, il se sent *« diminué »* et retourne donc vivre chez sa mère et son beau-père.

En 1992, tout en continuant à résider au domicile familial, il fait un CES à mi-temps en tant que bibliothécaire mais sans grand enthousiasme et plutôt parce qu'il ne trouve pas d'emploi plus attrayant. Grâce à ce contrat, il perçoit un revenu d'activité faible, c'est-à-dire, pour reprendre son expression, *« l'équivalent d'avoir de l'argent de poche »*.

En 1993, à l'âge de vingt-trois ans, il reprend ses études et se forme pour travailler dans le domaine artistique (dessin). Ainsi, il construit progressivement un projet professionnel. Il suit d'abord des cours par correspondance grâce au Centre national d'études à distance (CNED) et passe une équivalence au baccalauréat. Il obtient ce diplôme sans trop de difficultés, dit-il, à la fin de l'année 1993 : *« J'avais quand même envie de… Je suivais quand même des cours par correspondance pour rester dans le jus, dans l'espoir éventuel de repasser le bac. Donc je suis toujours resté plus ou moins dans un bain scolaire quoi, malgré tout. Mis à part le break qu'il y a eu entre 90 et 91 ».*

Dans le même temps, il se rapproche de l'univers des archéologues grâce à un de ses amis qui est professeur et chercheur à l'université de la Rochelle. Son ami est spécialisé en archéologie, plus particulièrement dans la castellologie, c'est-à-dire dans l'étude des châteaux et des fortifications. Grâce à lui, Stéphane prend contact avec différentes structures associatives, à la Rochelle. Puis entre les années 1993 et 1997, il participe à des fouilles archéologiques et rédige des rapports au regard de son niveau en dessin : *« Par rapport au niveau que j'avais en dessin, je pouvais facilement participer vraiment à la mise en place de tout le rapport de fouilles et participer à la post-fouille par dessiner le mobilier archéologique ou faire des relevés sur le terrain »*. Ainsi, selon l'expression d'Agnès Pitrou,

l'action de son réseau amical fonctionne ici comme « un ''marchepied'' pour escalader les échelons de la réussite économique et sociale »[914].

Dans le même temps encore, entre les années 1995 et 1997, Stéphane s'inscrit à l'université de la Rochelle et obtient un DEUG d'histoire-géographie, en 1997. Il arrête ses études après l'obtention de ce diplôme, d'autant plus que sa mère semble fortement l'inciter à quitter le domicile familial et à entrer dans la vie active : *« À ce moment je m'étais posé pour avoir le DEUG. Je comptais vraiment poursuivre comme ça en Arts plastiques et en illustration. Après ce DEUG d'histoire-géo, j'ai arrêté. Donc j'aurais très bien pu aller en licence pour continuer le fil normal, mais j'avais aussi des pressions autour de moi pour essayer quand même, en 97, j'avais 26 ans. Ma mère me disait : ''Ça commence à bien faire de t'avoir à la maison'' »*.

En 1998, il poursuit son projet professionnel en suivant une formation d'initiation à l'infographie de trois mois, grâce au Centre de ressources informatiques de Rochefort (CRIR). Dans le cadre de cette formation, il apprend à utiliser les outils de Publication assistée par ordinateur (PAO), puis obtient un emploi de six mois chez un éditeur et participe à la publication d'un ouvrage. Cet emploi qui est dans les faits un contrat de stage rémunéré s'inscrit dans le prolongement de sa formation et la valorise. Il obtient à nouveau ce stage, grâce à son ami chercheur : *« Ben c'était un contrat, comment te dire ça, c'était, ça contribuait aussi à valider la formation, et donc t'avais des boîtes qui établissaient un contrat pour prendre des stagiaires dans leur boîte, et ça tombait bien parce que, moi, si j'ai pu trouver cette boîte, en particulier, c'est grâce à mon ami qui était sur la préparation de ce livre-là »*. L'année 1998 est aussi l'année où Stéphane devient épileptique, se met en couple et emménage dans le même appartement que sa petite amie, à la Rochelle.

Son état de santé infléchit de différentes manières sa trajectoire professionnelle.

8.2.3. « Quand j'suis devenu épileptique, tout a été remis en question »

En 1998, Stéphane devient en effet épileptique. Son épilepsie est définitivement confirmée au cours de l'année 2002. Pour lui, être atteint de cette affection chronique représente *« le début des ennuis »* et *« la chute »* dans une situation de pauvreté, dans la mesure où son état de santé infléchit de différentes manières sa trajectoire professionnelle. Alors qu'il vient de terminer une formation pour devenir illustrateur et qu'il se destine au

[914] Pitrou Agnès, *Les solidarités familiales. Vivre sans famille ?*, *Op.cit.*, p. 104.

métier d'infographiste indépendant, en raison de son état de santé, il est contraint d'abandonner son projet professionnel initial. D'une part, il ne peut plus travailler à partir d'un écran d'ordinateur et en infographie, et d'autre part, les traitements antiépileptiques ont des effets secondaires sur sa mémoire.

Pour des questions de photosensibilité, les neurologues lui déconseillent de travailler à partir d'un écran d'ordinateur, ce qui l'oblige à arrêter une partie de son activité : celle liée à l'informatique : *« En 98, je deviens épileptique et assez vite, il est apparu qu'on me déconseillait de continuer tout ce qui était infographie » ; « mon projet initial est tombé à l'eau hein, du jour au lendemain. Voilà hein, donc c'est tout ce que je projetais qui s'effondrait quoi »*.

De plus, la prise de traitements antiépileptiques a des effets secondaires sur l'attention et la mémoire de Stéphane. Elle entraîne chez lui des troubles cognitifs, tels que des trous de mémoire et des pertes de vocabulaire, qui l'obligent progressivement à s'éloigner du secteur dans lequel il travaille, celui du dessin dans le domaine de l'archéologie : *« Moi, j'ai été obligé d'arrêter euh, j'avais le projet de devenir illustrateur en me spécialisant uniquement sur des thèmes archéologiques et l'année où j'ai pu sortir un livre que j'ai illustré […] c'est cette année-là que je suis devenu épileptique. Et dès les premiers traitements antiépileptiques… Pis y'avait les conséquences liées également aux crises d'épilepsie, où on perd, quand même, une partie de son patrimoine en termes de facultés cognitives, faut le dire, c'est-à-dire concrètement des difficultés à se concentrer, des difficultés… Beaucoup de pertes de mémoire et, moi, ça se traduisait à une époque où je travaillais au contact de chercheurs en tant qu'illustrateur, et où je pouvais avoir un dialogue avec eux, par rapport à ma propre culture en archéologie et en histoire de l'art. Je voyais que je perdais une partie de mon vocabulaire et ça, ça m'a vite effrayé quoi. Et sachant que le travail que je leur apportais c'était un travail qui était fait à partir d'outils numériques et, sur la même époque, on me dit stop à l'infographie, et ça, plus ça, plus ça, ça a vraiment tout bouleversé quoi. L'épilepsie, ça a vraiment été le gros pépin de mon parcours. J'ai un peu mis de côté l'archéologie quand j'ai vu que je commençais à perdre beaucoup de mes acquis et quand je me suis rendu compte de ça j'ai un peu perdu de vue l'ami [le chercheur en castellologie] en question quoi »*. Marie-Pierre Pancrazi indique en effet que la prise d'antiépileptique peut avoir « des effets secondaires très gênants […] : confusion, chute, impact cognitif négatif au long cours »[915].

[915] Pancrazi Marie-Pierre, « Le sujet âgé et les psychotropes », *L'information psychiatrique*, vol. 86, 2010/1, pp. 91-97.

Face à cette situation, Stéphane se dirige vers le graffiti, c'est-à-dire vers une activité qu'il maîtrise déjà, qui ne nécessite pas d'utiliser d'ordinateur et qui peut lui permettre de gagner sa vie. En outre, il change de statut. Alors qu'il était micro-entrepreneur, il devient auto-entrepreneur : *« Mon état de santé a fait que y'avait que les fresques que je pouvais continuer, qui m'assuraient un revenu » ; « Je me suis replié, même pas replié, on va dire que je me suis concentré, alors sur le seul statut sous lequel je pouvais encore travailler en ayant abandonné l'idée de devenir infographiste indépendant en fait […] : sur le statut d'artiste indépendant, en auto-entreprise »*.

Entre les années 1998 et 2006, il vit des ressources qui lui procurent les fresques qu'il réalise. Il exécute des commandes pour différents responsables de festivals. Il obtient aussi des contrats avec des réalisateurs de courts-métrages pour faire les premières mises en images de scripts. Dans la mesure où il obtient quelques commandes, soutenu en cela par son réseau professionnel, que sa compagne travaille, qu'il ne paie pas de loyer et que les deux jeunes gens peuvent bénéficier d'un soutien financier de la part de leurs parents en cas de problème, Stéphane estime qu'il *« [s]'en sortai[t] »* financièrement et qu'il *« était bien »* au cours de cette période, sans pour autant être en mesure d'épargner. Ses revenus d'activité sont très variables, mais la faiblesse de ses ressources est compensée par le plaisir qu'il prend à réaliser des fresques : *« C'était très variable surtout. C'est-à-dire que ça pouvait être un mois où je gagnais 4 000 € et trois mois derrière où je gagnais rien. Donc c'était les montagnes russes [il sourit]. C'est clair » ; « mais si on a la possibilité de pratiquer ce genre de métier, la retraite ne devient pas un impératif ou une finalité en soi. C'est-à-dire qu'on peut le pratiquer bien au-delà de l'âge légal de la retraite. C'est une passion avant tout »*.

Au cours de ces années, le jeune homme vit en couple. Sa petite amie est en emploi. Elle est serveuse et multiplie les contrats en CDD dans la restauration. Stéphane est donc soutenu financièrement par son amie : *« Avec mes fresques, vu qu'on n'avait pas grand-chose à payer, l'un et l'autre, on était quand même deux, et bien on arrivait très bien à s'en sortir, sans problème »*. Ainsi, si faiblesse de son revenu d'activité il y a, celui-ci peut être compensée par les ressources de son amie[916].

En outre, en plus de faire des économies d'échelle en vivant ensemble, les deux jeunes gens ne payent pas de loyer. Ils bénéficient de solidarités familiales dans ce domaine[917]. En effet, les parents de l'amie de Stéphane font partie des classes supérieures et ils sont

[916] Ponthieux Sophie, Raynaud Émilie, « Les travailleurs pauvres », *in Le rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2007-2008*, *Art.cit.*, p. 163.
[917] Pitrou Agnès, *Les solidarités familiales. Vivre sans famille ?*, *Op.cit.*, pp. 72-73.

propriétaires de différents appartements, dont celui de 70 m² dans lequel vivent les deux jeunes adultes, au cours de cette période. De plus, d'après Stéphane, le couple peut bénéficier d'un soutien familial financier en cas de difficultés : *« On avait les parents qui n'étaient pas très loin non plus quoi au cas où »*.

Enfin, si l'état de santé de Stéphane a des conséquences sur ses trajectoires professionnelle et économique, à plus long terme, il a aussi des effets sur sa vie privée. Les situations durables de mise en couple lui apparaissent plus compliquées depuis qu'il est épileptique : *« Alors, tiens, quand on parle de relationnel, quand on parle de sociabilité, il y a quelque chose que j'ai pu constater. Il y a aussi le fait d'être épileptique pour les gens, notamment, par rapport, si on parle d'un point de vue plus privé. Il y a des femmes à qui ça peut faire peur d'emblée. Je veux dire, il y a un truc qui n'est pas normal, euh, sécurité [il sourit], on passe. Et c'est quelque chose dont on peut difficilement se cacher justement quand il s'agit de boire un verre et qu'on a en face de soi quelqu'un qui ne boit pas d'alcool. Alors quelqu'un qui ne boit pas d'alcool, ou c'est un ancien alcoolique, ou alors il est musulman pratiquant [il sourit] »*.

L'état de santé de Stéphane a infléchi sa trajectoire professionnelle, mais nous allons voir les effets qu'a eu un déménagement sur celle-ci.

8.2.4. Les effets d'une séparation et d'un changement de contexte territorial

À la fin de l'année 2005, Stéphane et sa compagne sont contraints de quitter l'appartement où ils résident, à la Rochelle. Son amie se dispute avec son père et ce dernier leur demande de libérer l'appartement où ils vivent, assez précipitamment. Stéphane et sa petite amie se retrouvent donc sans logement. Face à cette situation résidentielle, le couple qui est déjà fragile se sépare : *« ça s'est un peu cassé la figure tout ça, et il n'était plus question de rester sur place ni pour l'un ni pour l'autre d'ailleurs »*.

Encouragé par la présence d'un réseau familial sur le territoire nantais (sa mère et son beau-père ont déménagé à Nantes), Stéphane s'installe chez sa mère et son beau-père : *« Pour rebondir immédiatement, j'avais pas d'autres choix que d'aller m'installer pendant plusieurs mois chez ma maman avant de trouver un logement sur Nantes »*. Il réside chez sa mère pendant un an et habite ensuite dans un foyer d'hébergement associatif, entre les années 2007 et 2010. La mobilité résidentielle d'une personne peut en effet être influencée par la présence d'un réseau familial dans un territoire donné. À ce titre, Carole Bonnet, Laurent Gobillon et Anne Laferrère montrent que suite aux décès de leur conjoint(e), les personnes

veuves privilégient les déménagements au sein d'une même région et qu'elles tendent à se rapprocher des membres de leur famille[918].

À partir de l'année 2006, aux conséquences qu'a l'état de santé de Stéphane sur ses trajectoires professionnelle et économique viennent s'ajouter d'autres facteurs qui constituent de nouveaux obstacles à la sortie d'une situation de pauvreté. D'abord, le jeune homme n'est plus en couple. Dès lors, la faiblesse de ses revenus d'activité ne peut plus être compensée par les ressources d'une compagne qui est active occupée : *« Avant euh je vivais en ménage aussi [il sourit], donc tout était beaucoup plus facile au niveau financier »*. Néanmoins, à son arrivée à Nantes, il contrebalance ce premier obstacle en vivant chez sa mère.

À partir de l'année 2007, sur demande de sa mère, il quitte le domicile familial pour aller vivre dans un foyer d'hébergement associatif. Il est donc seul pour payer son loyer. Bien qu'il ne soit plus en couple et qu'il ne puisse plus faire d'économies d'échelle en résidant dans le même logement qu'une autre personne, il a un loyer dont le montant est très faible selon ses dires, à savoir de 30 € par mois. Il surmonte donc la seconde difficulté liée au paiement d'un loyer en résidant dans ce foyer : *« Le fait d'être dans ce foyer et de ne pas avoir pratiquement de loyer me mettait, dans une certaine mesure, à l'abri de difficultés économiques »*.

Néanmoins, ici, son cadre de vie est dégradé et ses conditions d'hébergement semblent plutôt mauvaises[919] : *« On avait notre douche, on avait des sanitaires à nous, mais pour la cuisine, c'était une pièce commune »*. Il fréquente des personnes qui s'inscrivent dans un processus de « disqualification sociale »[920], c'est-à-dire qui sont refoulées hors du marché du travail et qui vivent des minima sociaux. Certaines sont dépressives ou suicidaires, alcooliques ou toxicomanes, d'anciens prisonniers ou des prostituées : *« Pour le prendre avec un peu de recul quoi [il sourit], ça a été l'occasion de rencontrer des profils de personnes que tu n'aurais jamais eu l'occasion de rencontrer dans un autre contexte. Voilà. Sachant que certains sont morts depuis. Il y a en a un qui s'est suicidé, y'en a un qui est mort d'une crise cardiaque, y'en a un qui est mort d'une overdose et y'en a un qui est mort ben d'un AVC [Accident vasculaire cérébral] après une chute, un soir où il était complètement bourré. Voilà. [Il sourit]. Oh, j'ai survécu ! C'est un peu glauque hein. C'est-à-dire que je ne veux pas être méchant, mais on était peut-être que trois ou quatre à être à peu près normaux entre guillemets »*. Il rencontre également des personnes en situation de « détresse

[918] Bonnet Carole, Gobillon Laurent, Laferrère Anne, « Un changement de logement suite au décès du conjoint ? », *Gérontologie et société*, vol. 30, n° 121, 2007/2, pp. 195-210.
[919] Bruneteaux Patrick, « L'hébergement d'urgence à Paris ou l'accueil en souffrance », *Art.cit.*, p. 114.
[920] Paugam Serge, *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, *Op.cit.,*

psychologique »[921] selon l'expression d'Anne-Sophie Cousteaux et de Jean-Louis Pan Ké Son, c'est-à-dire des personnes qui ont des affections psychologiques et cognitives telles que la tristesse, l'anxiété, la dépression ou l'irritabilité. Il est aussi confronté à ce qu'Émile Durkheim appelait « des suicides égoïstes »[922], c'est-à-dire des suicides qui sont liés à un défaut d'intégration sociale des individus : *« Un des premiers soirs où j'étais arrivé […] qu'est-ce que je vois qui passe dans l'couloir ? J'en voyais un qui portait l'autre sur le dos. Je me suis dit tiens ambiance. Il porte le cadavre » ; « ça arrivait aussi qu'il y en a qui se jetaient par les fenêtres dans ce genre d'immeubles. Ça arrive, hein, comme dans toutes les cités, t'en as qui se balancent par la fenêtre ».*

En outre, dans ce foyer, comme Magalie avec la chambre en hôtel social, Stéphane se sent isolé socialement. Il est honteux et son intimité est remise en question, dans la mesure où il vit dans un espace qui est contrôlé, où il ne peut pas faire ce qu'il veut[923] : *« Dis-toi que le fait de vivre dans cette situation ça, comment dire, c'est quelque chose dont on n'aime pas trop se vanter […]. J'avais pas envie de mettre en avant que je vivais en foyer auprès des filles que j'ai pu rencontrer par exemple. Et d'autant plus que, dans le foyer, il était interdit, en plus, de ramener qui que ce soit ».*

L'année 2007 est aussi l'année où Stéphane passe de nouveaux examens médicaux (scanners, Imageries par résonance magnétique (IRM)) pour déterminer les causes de son épilepsie. Le temps de trouver le bon dosage pour son traitement antiépileptique, il continue à faire des crises d'épilepsie jusqu'à l'année 2009, année où son état de santé se stabilise. Dans son cas, ne voyant pas de relation particulière entre l'épilepsie et la photosensibilité associée à un travail sur un écran d'ordinateur, les médecins l'autorisent à reprendre son activité d'infographiste : *« Le neurologue m'a dit : '' Non, là, maintenant, moi, je vous le dis, on ne sait pas pourquoi vous êtes épileptique donc s'il y avait une incidence ou un problème particulier par rapport à la photosensibilité et bien on le saurait et visiblement non''. Alors je dis : ''Je peux reprendre l'infographie ?''. Et il m'a fait comprendre que oui, bien sûr ».*

Dès l'année 2009, Stéphane cherche donc à se remettre au niveau en infographie afin de reprendre cette activité. Pour cela, il s'inscrit dans un centre de ressources informatiques à Rezé, une des communes de l'agglomération nantaise.

---

[921] Cousteaux Anne-Sophie, Pan Ké Shon Jean-Louis, « Le mal-être a-t-il un genre ? », *Revue française de sociologie*, vol. 49, 2008/1, pp. 53-92.
[922] Durkheim Émile, *Le Suicide : étude de sociologie*, Paris, Félix Alcan, 1897.
[923] Thalineau Alain, « L'hébergement social : espaces violés, secrets gardés », *Ethnologie française*, vol. 32, 2002/1, pp. 41-48.

Dans le même temps, dans l'espoir de reprendre le projet professionnel qu'il a abandonné en 1998, il effectue un état des lieux sur son niveau de connaissances en histoire de l'art et en archéologie et s'inscrit en licence d'histoire de l'art, à l'université de Nantes, au cours des années universitaires 2009-2010 et 2010-2011. Néanmoins, il dit éprouver des difficultés à se replonger dans ses études et s'investit peu dans certains cours.

En outre, il a perdu la majorité des connaissances qu'il avait acquises dix ans auparavant, si bien qu'il n'obtient pas la licence : *« En 2009, j'avais quand même envie de faire le point sur mes connaissances en histoire de l'art et donc je m'étais inscrit en histoire de l'art à Nantes. Histoire de l'art et archéologie. Et ça a été deux années d'échec consécutifs quoi » ; « Ça a été très, très, très dur. Ça a été difficile pour moi de reprendre un rythme universitaire quoi. J'étais largué. J'étais largué. Mes résultats étaient catastrophiques. C'est-à-dire que j'arrivais vraiment à m'investir sur certains travaux sans m'investir, sans on va dire répartir de manière rationnelle l'effort qu'il y a à faire sur l'ensemble du programme. Voilà. Ceci a contribué à expliquer cela [il sourit] ».* Entre les années 2009 et 2013, il réalise également plusieurs formations non rémunérées d'aide à la création d'entreprise et d'études de marché et reprend un statut de micro-entrepreneur, en décembre 2012, grâce à la reprise de l'infographie.

Si la stabilisation de l'état de santé de Stéphane et la reprise de l'infographie constituent deux données susceptibles d'infléchir positivement sa trajectoire professionnelle et économique, ceci n'a été que partiellement le cas, principalement en raison du changement de contexte territorial dans lequel il s'inscrit.

D'abord, à Nantes, Stéphane n'est pas connu et reconnu en tant qu'infographiste comme c'était le cas à La Rochelle, d'après ses dires : *« Par rapport à cette activité, tout le monde me connaissait à La Rochelle, y'a de ça six, sept ans » ; « C'est-à-dire que, moi, j'ai contacté des structures à Nantes mais on me dit ''mais nous pour ce genre d'activités, on a ce qu'il nous faut'', […] et puis ils voulaient pas se casser la tête parce qu'aussi c'est un domaine où tu ne sais pas sur qui tu vas tomber. Tu vas faire un graff, tu vas peut-être te retrouver avec un mur déchiré de graffitis quoi [il sourit]. Y'avait cette crainte là aussi, je pense, par rapport à pas mal de structures ».* Dès lors, il a moins de clients et de commandes : *« Quand j'étais sur la Rochelle, j'arrivais à vivre de mon act… J'avais beaucoup plus de clients à la Rochelle qu'à Nantes ».* Ainsi, sur le territoire nantais, il ne bénéficie plus du soutien d'un réseau professionnel pour maintenir et développer son activité : *« Arrivé à Nantes, plus de réseaux, plus rien ».*

Enfin, par rapport à La Rochelle, Stéphane est confronté, dit-il, à davantage de concurrence sur le territoire nantais. Certaines associations nantaises, et notamment un pôle associatif, déjà installé depuis plusieurs années semble avoir le monopole de l'activité qu'il réalise. En effet, à Nantes, d'après les données issues du site officiel de la Ville de Nantes, composé de six salariés, le Collectif 100 Pression « représente un noyau dur de créativité et de coordination de projets [qui a] pour objectif premier de diffuser la culture graphique et urbaine à travers diverses interventions et projets d'expositions collectives […] : peinture, graphisme, illustration, sérigraphie, graffiti, collages, installations et web design »[924]. Le nouvel arrivant a donc des difficultés à « se faire une place » à côté de ce pôle associatif, d'autant plus que ce pôle comprend plus de personnel, dont des bénévoles : *« Y'a beaucoup plus de concurrence à Nantes qu'il n'y en avait à La Rochelle où, à l'époque, à La Rochelle, j'étais pratiquement le seul sur la place. Et ça c'est un aspect que je n'ai pas mesuré quand j'ai été obligé de quitter La Rochelle assez précipitamment » ; « alors j'ai essayé de me relancer, mais je vois que c'est difficile par rapport au fait qu'il y avait une structure qui vient de se monter deux, trois ans auparavant, qui est liée à un pôle associatif qu'il y a à Nantes. Et parmi les associatifs qui font partie de ce pôle, il y en a une qui a toujours plus ou moins un quasi-monopole sur les commandes de ce type-là, à Nantes. Eux, ils peuvent faire des fresques avec les membres de leur association plus les salariés pour pas cher. Étant donné que bon y'en a qui acceptent le statut de bénévoles dans l'association. Ils sont une cinquantaine donc il y en a peut-être psff [il souffle] un peu moins d'une dizaine qui sont salariés ».*

Ainsi, en raison d'un cumul de facteurs (ne plus vivre en couple, ne plus être connu et reconnu dans le cadre d'une activité, ne pas avoir de réseau professionnel sur un territoire donné, être confronté à davantage de concurrence), la situation économique de Stéphane se dégrade progressivement depuis le début de l'année 2006. En effet, depuis qu'il vit à Saint-Herblain, il perçoit des minima sociaux, d'abord le RMI puis le RSA.

Quand je le rencontre, il insiste sur la fragilité de sa situation professionnelle : *« Ma situation professionnelle n'est pas encore on va dire euh… On ne peut pas dire que je sois encore véritablement bien installé dans mon travail » ; « ça a été quand même compliqué de reconstruire, d'ailleurs, je ne peux pas dire que je suis arrivé à reconstruire quelque chose d'équivalent depuis La Rochelle quoi ».* Dans ses propos, l'instabilité de sa situation

[924] Voir les données issues du site officiel de la Ville de Nantes à l'onglet collectif 100 Pression à l'adresse suivante : http://www.nantes.fr/infonantes/association/5464#infonantesResult

professionnelle entre en contradiction avec la stabilité de celle de son frère, Sofianne : *« Lui, il a un CDI. Sa situation est bien stable depuis plusieurs années »*.

Stéphane espère avoir des commandes d'un montant de 3 000 à 4000 € d'ici une année. Pour cela, il se rapproche de son réseau professionnel rochelais. À plus long terme, s'il arrive à percevoir un revenu d'activité plus important, il envisage de se réinstaller sous le statut de micro-entrepreneur et de devenir propriétaire de licences de logiciels. Néanmoins, quand je le rencontre sa situation économique est très instable. D'un côté, ses ressources économiques dépendent des commandes qu'il obtient : *« On est tributaire là aussi des commandes » ; « Tous les éléments aléatoires viennent des clients. On n'est pas complètement maître de toute la situation »*, et de l'autre, elles varient en fonction du contenu de celles-ci : *« Les fresques et les commandes, ça peut rapporter beaucoup comme ça peut rapporter pas tant que ça »*. Pour cette raison, il perçoit 230 € de RSA activité pour mois et il se sent dépendant de ce minima social, depuis sept ans : *« Je suis un peu, on va dire, assis entre deux chaises, entre un RSA que je perçois de manière complète certains mois et d'autres, comme en ce moment, où est déduit effectivement le bénéfice que j'aurai pu avoir, c'est-à-dire qu'à l'heure actuelle, j'suis dans une période où je n'ai pas assez de commandes pour pouvoir vivre que de mon activité »*.

Stéphane a eu quelques relations affectives depuis l'année 2006, mais il ne s'est jamais remis en couple. Quand je le rencontre, au regard de son âge, il aimerait fonder un foyer et devenir père de famille. Il explique en partie son célibat par la situation économique dans laquelle il se trouve : *« Moi j'vais avoir 43 ans et c'est sûr qu'au regard de mon âge, moi, j'aimerai bien me voir stabilisé, on va dire, en termes de couple, j'me serais bien vu euh ou être père d'au moins un enfant. Bien sûr. C'est un exemple, ça aussi, mais qui est conséquent de cette relative pauvreté. Voilà. [Il sourit] »*. Jorik Vergauwen et ses collègues indiquent en effet que la mise en couple est différée en période de difficultés économiques et que la probabilité de vivre en couple, pour un homme, est plus faible lorsqu'il a un parcours professionnel instable et des difficultés pour accéder à l'autonomie financière[925].

Enfin, il envisage de retourner vivre à La Rochelle et d'y reprendre son activité : *« D'ici un an, il y a une chose qui est probable c'est que, peut-être pas d'ici un an, mais si j'ai un projet, éventuellement, ça serait de me réinstaller à La Rochelle quoi »*.

[925] Vergauwen Jorik, « Impact de la situation économique sur la mise en couple en France (1993-2008) selon le niveau d'études », *Population*, vol. 71, 2016/4, pp. 631-658.

Pour résister à la situation de pauvreté dans laquelle ils se trouvent, comme les autres personnes qui ont été interrogées, Amandine et Stéphane développent tout un ensemble de pratiques.

8.3. La richesse des pauvres : acquisition, transmission et reproduction de savoirs et de savoir-faire de « débrouille »[926]

Malgré l'enchaînement des différents facteurs qui contribuent à expliquer la situation de pauvreté dans laquelle se trouvent Amandine et Stéphane quand je les rencontre, les deux adultes savent faire certaines choses. Dans ce cadre-là, Amandine explique qu'elle ne considère pas être en situation de pauvreté à tous les niveaux : *« Je dis qu'on peut être démunie au point de vue de l'argent, mais être très riche à d'autres points de vue »*. Elle présente les choses qu'elle sait faire, qui correspondent, d'après Olivier Schwartz, a « un *ethos* ouvrier traditionnel […] [c'est-à-dire à des] conduites de type ''ascétique'' se définissant par […] une acceptation systématique des privations […] [et par une] mobilisation générale des forces pour saisir toutes les occasions de travail »[927], comme une *« chance »*, *« une richesse »* et *« les bonnes choses [de sa] caverne d'Ali Baba »*.

Au même titre que Stéphane, elle a acquis une partie de ces savoirs, enfant. Ce sont ses parents, ses grands-parents ou des membres de sa famille, notamment des femmes, qui lui ont transmis : *« J'ai eu la chance de justement comme je suis issue du milieu de l'agriculture et du monde ouvrier, ma mère, mes tantes, ma grand-mère, mes grands-mères m'ont transmis un savoir-faire »*. Il s'agit par exemple de l'apprentissage de la cuisine, de la couture, du crochet ou de pratiques d'hygiène[928] : *« J'ai eu la chance qu'on me donne ça »*.

Amandine cherche à reproduire ces pratiques et à les transmettre à ses enfants : *« Mes filles savent faire et mes fils aussi. J'ai transmis de la même manière, voilà »*. Comme Stéphane, la mère de famille met en place les mêmes registres de pratiques que les personnes qui ont été présentées dans les chapitres précédents. Néanmoins, d'une part, ces registres de pratiques sont plus affirmés, et d'autre part, ils sont utilisés autant les uns que les

[926] Ayimpam Sylvie, *Économie de la débrouille à Kinshasa. Informalité, commerce et réseaux sociaux*, *Op.cit.* ; On peut aussi se référer aux travaux de Florence Weber sur ce qu'elle appelle « la bricole », c'est-à-dire aux enquêtes qui s'intéressent aux activités non marchandes, plus ou moins illégales, qui sont développées par les ouvriers. Weber Florence, *Le travail-à-côté. Une ethnographie des perceptions*, *Op.cit.*, pp. 79-80.
[927] Schwartz Olivier, *Le monde privé des ouvriers. Hommes et femmes du Nord*, *Op.cit.*, pp. 110-111.
[928] Hoggart Richard, *La culture du pauvre. Étude sur le style de vie des classes populaires en Angleterre*, *Op.cit.*, pp. 65-75.

autres, c'est-à-dire qu'il est plus complexe d'identifier une hiérarchie dans l'utilisation de ces différents registres de pratiques.

8.3.1. Des registres de pratiques plus affirmés

Nous pouvons dire que les registres de pratiques qu'utilisent Stéphane et Amandine sont plus affirmés pour plusieurs raisons. D'abord parce que, comme le précise Amandine, les deux interviewés sont astreints à « faire moins » : *« On est obligé de réduire le train de vie »*. Contrairement à Magalie, à Clotilde ou à Coralie, Amandine et Stéphane n'ont plus ou très peu la possibilité de choisir. Dans leurs discours respectifs, les expressions *« quand c'est possible »*, *« quand je peux »* ou *« quand le budget le permet »* sont inexistantes ou presque inexistantes. De la même manière, ils ne parlent pas de *« petits plaisirs »* ou *« d'achats inutiles »*, puisque tous les achats qu'ils réalisent sont nécessaires à leurs yeux.

Stéphane dépense en moyenne 60 à 80 € par mois pour effectuer ses achats alimentaires. De son côté, Amandine n'effectue pas ses courses en prenant *« le strict minimum »* comme Magalie, mais en faisant, selon ses dires, *« des économies au niveau de la nourriture au maximum »*. C'est-à-dire qu'elle utilise des expressions qui indiquent une limite supérieure, le plus haut degré qui puisse être atteint. Ainsi, alors que Magalie, Clotilde et Coralie consomment des légumes, Amandine dit ne *« bouffer que des pâtes ou des patates »* et Stéphane ne consomme presque plus de viande et de charcuterie.

Stéphane aimerait aussi s'acheter un costume et des vêtements de marque mais il n'en a plus les moyens : *« Les vêtements, ça fait partie des éléments où, effectivement, y'a une privation. Je n'arrive plus à… On va dire que je n'ai pas forcément un budget qui serait à la hauteur de mes envies. C'est certain ! »*. Pour cette raison, les rares fois où il effectue des achats vestimentaires, il privilégie les magasins qui ciblent, selon lui, *« des consommateurs qui ont des budgets très, très, très moyens »*. En outre, pour ne pas avoir de factures énergétiques qu'il considère trop élevées au regard de ses ressources économiques, il chauffe très peu son appartement. De son côté, Amandine recycle et customise ses vêtements et elle n'utilise pas de produits ménagers toxiques pour nettoyer son intérieur : *« Je nettoie, je désinfecte, voilà, bicarbonate de soude, vinaigre et [elle sourit] un peu d'huile de coude ».* Ainsi, comme le précise Olivier Schwartz, les interviewés « privilégi[ent] toutes les méthodes

de rentabilisation de ce qu'[ils possèdent] déjà, de récupération de ce [qu'ils peuvent] obtenir à bas prix, d'utilisation des ressources substitutives »[929].

Amandine et Stéphane « font aussi sans » l'achat de certains aliments et de certaines consommations, principalement parce qu'ils n'en ont pas ou plus les moyens : *« Et donc y'a toujours, après faut, au quotidien, pour ce qu'on peut être amené à consommer d'une manière générale, y'a des choses auxquelles on n'a pas accès, que je peux plus »*. Par exemple, contrairement à Clotilde et à Coralie qui fument des cigarettes pré-roulées, Stéphane roule lui-même les siennes et Amandine ne fume plus : *« Arrêter de fumer, c'était un de mes souhaits, et alors qu'est-ce que j'ai mis en place, alors, bon, les petits trucs tous cons [elle sourit]. J'ai été prendre des petits morceaux de réglisse naturels. On les trempe dans l'eau après on les coupe en petits morceaux, et puis on met dans une paille et ça fait un, en tétant dessus là, ça fait un peu comme une cigarette de synthèse, voilà »*. Au cours de l'échange réalisé avec Stéphane, je constate aussi qu'il rallume la cigarette qu'il n'a pas terminée avant de s'en rouler une nouvelle.

Amandine ne mange plus non plus de viande depuis qu'elle est mère isolée : *« Je ne mange pas de viande mais, moi, je, quand j'ai eu quarante ans, ça a été fini, donc ça fait dix ans que je ne mange plus de viande hein »*, alors que Clotilde et Coralie en consomment deux à trois fois par semaine. Elle ne va plus non plus chez le coiffeur et elle a renoncé à utiliser sa voiture pour ne plus payer de frais d'essence. Comme Stéphane, Amandine ne voyage plus non plus. Elle ne part plus en vacances et ne sort ni au cinéma ni au restaurant, pendant qu'aller dans une salle obscure est *« la petite sortie du mois »* de Magalie.

De la même manière, Amandine utilise une carte bancaire qui interdit les dépenses au-delà d'un certain montant : *« La carte électron, quand on l'utilise, ça bloque pour éviter que tu fasses trop d'achats »*. De son côté, Stéphane refuse catégoriquement d'utiliser une carte à débit différé, même si celle-ci pourrait lui permettre de se meubler : *« Bah, après, c'est vrai que déjà, j'pourrais beaucoup plus me meubler [il sourit], c'est un exemple, c'est vrai que c'est assez sommaire ici [il sourit] »*. Néanmoins, il envisage de faire un micro-crédit pour acheter du matériel informatique. Pascale Moulévrier explique en effet que le micro-crédit correspond, dans les discours, à « un prêt à vocation sociale, [qui] est vite devenu un *petit* crédit pour les *petites* gens »[930].

[929] Schwartz Olivier, *Le monde privé des ouvriers. Hommes et femmes du Nord*, *Op.cit.,* p. 112.
[930] Moulévrier Pascale, « Le crédit donné aux pauvres. Droit à l'endettement et financiarisation de l'action sociale », *Art.cit.,* p. 93.

En outre, les comportements de Stéphane et d'Amandine sont régis par les principes de récupération et de gratuité : *« Ah récupérer, c'est la règle ! »* ; *« On me donne [des vêtements] aussi »*. Par exemple, comme Coralie quand elle était bénéficiaire du RSA socle, Amandine privilégie les sorties gratuites et fait partie d'une chorale. Elle fabrique des cotons démaquillants qui sont réutilisables et crée des objets à partir de sacs en plastique. Ainsi, comme le précise l'auteur de l'ouvrage *Le monde privé des ouvriers*, « tout ce qui peut être récupéré est approprié et transformé [et] tout ce qui a été acquis est conservé »[931].

Stéphane et Amandine réalisent également beaucoup plus de choses par eux-mêmes que Clotilde et Magalie. Amandine ne va pas chez l'esthéticienne. Elle fait ses soins elle-même. Elle cuisine et réalise, seule, le pain, les yaourts, les pizzas, les gâteaux et le tofu. Si Clotilde et Coralie achètent les matières premières et préparent leurs repas, de son côté, Amandine essaye d'obtenir, à partir d'un minimum de dépenses en matières premières, un maximum de nourriture : « *Je fais mon tofu moi-même. Moi j'achète un paquet de farine de soja à 2 € et j'peux en avoir beaucoup plus quoi voilà »* ; *« j'essaye de n'acheter que ce que je ne peux pas faire moi-même quoi hein »*. De la même manière, pour effectuer ses courses, Stéphane tient essentiellement compte du prix, pour ne pas dire que du prix : *« Là, j'cache pas que je tiens quasi que compte du prix hein, c'est quand même un aspect quoi, effectivement, et tout ce qui est plats préparés, tout ça, non. Jamais. Tout ce qui est boîtes de conserves, plats préparés ou congelés, non. Jamais. Je cuisine à partir de peu »*.

Comme les autres personnes qui ont été interrogées, Amandine et Stéphane utilisent aussi le registre des pratiques du « faire en premier », concernant notamment le paiement des factures : *« J'ai vraiment compris, c'est impératif que une fois que tout est payé, on est beaucoup mieux, […] on est beaucoup plus léger, on est beaucoup plus optimiste »* ; *« Mon budget, disons, que toutes les charges que j'ai à payer arrivent en début du mois, pour moi, et après je fais en fonction de ce qu'il me reste »*. Selon l'expression d'Olivier Schwartz, ils font donc preuve de « rationalisme économique »[932]. En effet, si Amandine évite les prélèvements automatiques, qu'elle privilégie le paiement des factures en espèces ou qu'elle réalise les virements bancaires seule, de son côté Stéphane utilise les prélèvements automatiques par facilité**,** mais il demande à ce que les sommes soient retirées quand il a la certitude que son compte est approvisionné.

Stéphane et Amandine font aussi plus que les autres enquêtés « en plusieurs fois ». Ils mettent en place des échéanciers pour payer leurs différentes factures et mensualisent leurs

[931] Schwartz Olivier, *Le monde privé des ouvriers. Hommes et femmes du Nord*, *Op.cit.,* p. 115.
[932] *Ibid.*, p. 114.

paiements : *« Je m'étais retrouvé à payer une facture pour l'assurance logement, des factures d'eau qui s'étaient accumulées aussi sur une période où c'était pas mensualisé, donc je payais ça tous les six mois, et donc deux factures semestrielles plus une facture annuelle qui ont complètement déséquilibrées le budget. Donc, à un moment donné, ben, enfin, maintenant, tout est mensualisé quoi. Tout. J'ai tout mensualisé ».*

Enfin, Amandine anticipe beaucoup les dépenses à venir : *« J'essaye toujours d'être dans la prévention au maximum »*. Quand je la rencontre, elle a réalisé un budget prévisionnel pour les deux mois suivants : *« J'ai déjà fait mes prévisions jusqu'en septembre, donc là, ça, c'est les choses à régler au plus vite [elle me montre des factures et les met sur le côté], donc, tu vois pour les prévisions, alors j'ai toutes les choses à payer et je note à quel moment il faut que ce soit payé, avant le 10, le 17, alors, ou à quel moment ça va être prélevé pour qu'y ait pas de surprises, […] donc, c'est toujours, donc vraiment, non, non, je laisse pas le hasard, je prévois tout à l'avance »*. Enfin, en cas de problèmes, elle n'hésite pas à prendre contact avec les organismes ou les institutions concernées : *« Je suis pas dans l'attente, j'aime pas être perfusée »*.

8.3.2. Une dépendance durable vis-à-vis des dispositifs d'aide et d'action sociale

Malgré les pratiques de résistance que développent Amandine et Stéphane face à la pauvreté, ces derniers sont dépendants des dispositifs d'aide et d'action sociale depuis plusieurs années. Amandine fréquente le Secours populaire et elle reçoit un colis d'aide alimentaire de la part des Restos du Cœur chaque semaine, ce qui correspond, d'après Annaig Abjen et Mélanie Tate, à « un symptôme de radicalisation de la pauvreté »[933] : *« Je continue à aller dans les associations quoi parce que, pour moi, c'est impératif maintenant »*. En outre, d'après Jean-François Laé et Numa Murard, symboliquement, bénéficier de ces colis d'aide est « la preuve qu'on est bien enregistré par [les associations] d'aide sociale, qu'on a un statut, celui de pauvre reconnu, officiel, inscrit […] et nécessairement plus ou moins protégé »[934]. Amandine s'habille grâce à l'association Emmaüs depuis plusieurs années. De son côté, Stéphane se présente régulièrement au Secours populaire. De plus, Amandine effectue régulièrement des demandes de remise gracieuse. Son ami lui envoie de petites sommes d'argent et quand sa mère était encore en vie, elle l'aidait : *« Ma mère nous a toujours aidés*

[933] Abjen Annaig, Tate Mélanie, « L'aide alimentaire, symptôme d'une radicalisation de la pauvreté ? », *Art.cit.*, p. 76.
[934] Laé Jean-François, Murard Numa, *L'argent des pauvres. La vie quotidienne en cité de transit*, *Op.cit.*, p. 57.

et soutenus financièrement ou, ou pas d'ailleurs, simplement en gardant les enfants ou en faisant marcher ses relations ou voilà, elle a toujours été un soutien ouais. Absolument. [Elle sourit] ». Ainsi, d'après Agnès Pitrou, « la carence de la famille élargie peut […] seule expliquer le recours à l'aide institutionnalisée »[935].

Enfin, à de rares occasions, Amandine « fait autrement » en vendant des objets en or ou en les déposant au Crédit municipal de Nantes. Néanmoins, elle dit ne pas travailler au noir, ne pas voler dans les magasins et ne pas se prostituer. À ce titre, elle parle d'ailleurs de transmission de valeurs d'honnêteté à ses enfants : *« Je suis pour l'honnêteté. Je pense que c'est une valeur qui paie pas forcément sur le coup, mais qui, à long terme, ouais. Ouais. Et ça aussi j'essaye de le transmettre à mes enfants ».* Contrairement à elle, Stéphane n'hésite pas à travailler au noir ou à réaliser des économies informelles dès qu'il en la possibilité[936] : *« Si, par exemple, tu me demandes un portrait, j'irai pas le déclarer » ; « tu me demandes de faire une fresque chez toi pour, j'sais pas, pour 500 €, je ne déclarerai pas non plus, parce que, bon, quand on est dans cette situation qui est, quand même, assez précaire professionnellement, ce qui est handicapant, c'est qu'on a du mal à mettre de l'argent de côté d'une manière générale » ; « c'est en fonction de l'opportunité [il sourit], de ne pas pouvoir le déclarer ou pas ».* Dans ce cadre-là, on se demande donc dans quelle mesure le travail au noir ne devient pas pour Stéphane, ce que Florence Weber appelle « une fraude vitale »[937]. En effet, comme l'indiquent également Jean-François Laé et Numa Murard, « travailler au noir n'est pas un choix raisonné et cynique : on est contraint de saisir les offres, d'où qu'elles viennent et comme elles viennent »[938].

***

La monoparentalité et la maladie sont deux des principaux facteurs qui font obstacle à la sortie d'une situation de pauvreté d'individus et de ménages vivant en milieu urbain. Ce ne sont pas tant ces facteurs pris isolément qui constituent des obstacles à la sortie d'une situation de pauvreté des personnes interrogées, mais plutôt le processus de cumul de désavantages vers lequel ils les entraînent. La monoparentalité fait suite à un changement familial (séparation, rupture, divorce) pendant que la maladie intervient soit brusquement,

[935] Pitrou Agnès, *Les solidarités familiales. Vivre sans famille ?*, *Op.cit.*, p. 147.
[936] Laé Jean-François, Murard Numa, *L'argent des pauvres. La vie quotidienne en cité de transit*, *Op.cit.*, pp. 50 à 56.
[937] Weber Florence, *Le travail au noir : une fraude parfois vitale ?*, *Op.cit.*
[938] Laé Jean-François, Murard Numa, *L'argent des pauvres. La vie quotidienne en cité de transit*, *Op.cit.*, p. 53.

comme dans le cas de Stéphane, ou est une des conséquences de conditions de travail et d'emploi dégradées comme cela a été le cas pour Amandine. Néanmoins, ces deux facteurs ont d'importantes répercussions sur les autres dimensions de la vie des interviewés. Ils ont pour conséquences d'entraîner la restriction, l'éloignement ou l'arrêt de la participation à l'activité productive, qui est elle-même une des causes de la diminution des ressources financières. De cette diminution du niveau de vie naît ensuite la restriction de la participation des enquêtés à la vie sociale, culturelle et politique, ainsi que l'apparition de sentiments d'isolement social et de mal-être. Enfin, en fonction du niveau de développement économique d'un territoire donné, les possibilités qu'ont les individus de s'insérer sur le marché du travail et de développer des contacts sociaux sont plus ou moins restreintes.

Pour faire face à ces situations du cumul de « handicaps », les registres de pratiques des personnes qui ont été interrogées sont plus affirmés, et le recours aux institutions d'aide et d'action sociale devient nécessaire, entraînant progressivement une dépendance vis-à-vis des aides sociales.

CONCLUSION

***

Cette conclusion reprend les apports et les enseignements méthodologiques et théoriques de notre travail et présente des prolongements et de nouvelles pistes de recherche possibles.

Cette thèse met d'abord en évidence l'intérêt et les apports d'une triple approche de la pauvreté et de la combinaison des méthodes d'enquête quantitative et qualitative pour étudier les phénomènes liés à la pauvreté, en particulier celui de la sortie d'une situation de pauvreté. Les résultats obtenus permettent ensuite d'améliorer la connaissance des facteurs et des processus liés à la pauvreté d'individus et de ménages vivant en milieu urbain. Ils montrent que la diversité des parcours relève d'une combinaison de facteurs de différente nature. Nous avons identifié trois grands parcours de pauvreté : des parcours de sortie de la pauvreté, des parcours qui se caractérisent par des expériences temporaires mais répétées de la pauvreté et des parcours d'installation dans la pauvreté. C'est la reconstruction des parcours cités en premier lieu qui permet d'étudier les facteurs et les processus qui favorisent la sortie d'une situation de pauvreté d'individus et de ménages. Le second type de parcours, une fois reconstruit, permet d'identifier et d'expliquer les phénomènes d'intermittence entre pauvreté et non pauvreté. Le troisième type de parcours offre la possibilité de saisir les facteurs qui font obstacle au dépassement de cette situation.

Les résultats mis en avant apportent aussi un éclairage sur les effets des mutations du travail et des statuts d'emploi ainsi que des transformations des structures familiales qui sont observables depuis les années 1980-1990, en relation avec la pauvreté. L'inscription de la réflexion dans une vision plus globale des transformations sociales permet de dévoiler ce qui, dans ces mutations, bloque la sortie d'une situation de pauvreté.

En outre, ce travail de recherche montre que les personnes qui ont été interrogées ne sont pas passives face aux difficultés économiques et sociales qu'elles rencontrent. Elles développent, au contraire, tout un éventail de pratiques et de stratégies pour essayer de s'extraire de ces situations.

Une approche multidimensionnelle

D'un point de vue méthodologique, la mise en place d'une approche multidimensionnelle de la pauvreté a aidé à appréhender l'objet de la recherche sous différents aspects. Ces aspects ne se recoupent pas forcément, mais cela ne signifie pas qu'il n'y a aucun point de convergence entre eux. En effet, grâce à l'enquête, nous pouvons dire que ne pas être pauvre d'un point de vue monétaire ne signifie pas ne pas se percevoir comme pauvre ou ne pas l'être en termes de conditions de vie et/ou ne pas craindre de le devenir. À l'inverse, être en situation de pauvreté monétaire ne signifie pas a priori se penser comme pauvre, notamment au regard de la situation d'autres individus. En effet, certaines des personnes qui ont été interrogées comparent leur situation à celle d'autres personnes qu'elles considèrent se trouver dans une configuration moins favorable ou plus favorable que la leur, en termes de ressources scolaires, économiques et/ou de stabilité de l'emploi.

Ainsi, aborder les phénomènes liés à la pauvreté de manière multidimensionnelle permet d'identifier des catégories de population dont les caractéristiques socio-économiques sont proches et de les comparer. Cela aide aussi à dévoiler les inégalités sociales présentes au sein de la société française et celles qui existent entre les actifs, entre les pauvres et entre les actifs pauvres.

La mise en place d'une approche dynamique de la pauvreté a contribué à mettre en évidence l'importance de l'origine sociale d'un côté, et des ruptures du « lien de filiation » de l'autre, dans les processus liés à la pauvreté. La première renvoie en effet aux causes économiques et sociales de la reproduction de la pauvreté de génération en génération, et les secondes à la question de la protection et de la reconnaissance d'un statut nécessaire à tout individu pour s'autonomiser, à l'école, dans la vie privée ou encore dans le travail. L'approche dynamique de la pauvreté a donc permis d'étudier à la fois les causes de la pauvreté et ses effets sur le type de parcours dans lequel s'inscrivent les foyers.

Elle a aussi permis de révéler les logiques sous-jacentes aux choix d'orientation scolaire et professionnelle des individus en fonction de leur origine sociale, de leur socialisation primaire, de leur âge et de leur sexe. De manière plus générale, les effets de genre et de génération sur la situation scolaire, professionnelle, familiale et économique des individus et des ménages ont pu être identifiés grâce à une telle approche. Enfin, nous avons pu mettre en évidence la manière dont les événements s'enchaînent dans le parcours de vie des individus et repérer les changements d'ordre professionnel (chômage, alternance entre des

périodes d'emploi et d'activité, licenciement, arrêt de travail, etc.) et familial (divorce, séparation, naissance) qui jouent un rôle s'agissant de l'expérience de la pauvreté et de la possibilité de dépasser cette condition.

La mise en place d'une approche contextualisée de la pauvreté, en référence à un territoire local, a amené deux résultats principaux. D'un côté, elle a offert la possibilité d'analyser l'importance que revêtent le niveau de développement économique, les dynamiques associatives et les caractéristiques des politiques publiques développées sur un territoire donné dans les parcours relatifs à la pauvreté. De l'autre, elle a montré qu'un contexte territorial favorable n'est pas un gage de sortie de la pauvreté, bien qu'il facilite cette évolution.

Le dispositif d'enquête utilisé articule analyses quantitative et qualitative. En cela, il a permis de mieux appréhender la complexité des phénomènes liés à la pauvreté, puisque les résultats obtenus à partir de l'une et l'autre démarche se sont complétés. Grâce aux statistiques, nous avons mis en évidence des corrélations entre la situation économique des foyers et les attributs qui les caractérisent, tels que l'âge, le sexe, la nationalité de leurs membres, la composition familiale ou la durée de présence des femmes et des hommes sur le marché du travail. Par exemple, nous avons montré que la monoparentalité va de pair avec l'installation des foyers dans une situation de pauvreté et qu'il existe une corrélation entre l'augmentation de la durée d'inscription sur le marché du travail des membres présents dans un foyer et leur sortie de la pauvreté. Néanmoins, puisqu'elles sont le produit d'un traitement institutionnel, les catégories élaborées par la CAF n'ont pas été en mesure de répondre à certains questionnements. La réalisation d'entretiens a donc permis de compléter les résultats obtenus grâce à l'analyse statistique. En effet, les entretiens ont offert la possibilité de reconstituer les processus dans le temps, de mieux saisir les changements qui interviennent dans les parcours de vie des individus et d'appréhender la vision que les personnes ont d'elles-mêmes et de leurs conditions d'existence, vision qui contribue à déterminer leur trajectoire.

Une combinaison de facteurs

Ce travail de recherche a aussi mis au jour les facteurs qui contribuent à la sortie d'une situation de pauvreté d'individus et de ménages vivant en milieu urbain. Pour les personnes aptes à travailler, un retour à l'emploi associé à un soutien familial et institutionnel représentent les clés de sortie de la pauvreté. Néanmoins, il n'existe pas de symétrie parfaite entre les facteurs d'entrée et de sortie de la pauvreté, puisque ce n'est pas simplement le retour à l'emploi des membres présents dans un ménage qui favorise la sortie de la pauvreté. Ce sont les caractéristiques effectives de cet emploi qui expliquent ce phénomène. Nous avons en effet montré que c'est l'emploi stable à temps plein qui concourt aux sorties de la pauvreté, autant qu'il favorise le maintien hors de cette situation. Il permet aussi aux personnes de s'inscrire dans un rapport plus long à l'avenir.

L'entraide familiale contribue aussi à la sortie d'une situation de pauvreté d'individus et de ménages. Mais, là encore, comme pour l'emploi, ce sont les caractéristiques associées aux solidarités familiales qui favorisent cette situation. C'est l'importance de l'entraide familiale, tant en termes de densité, que d'intensité, de solidité et de qualité, qui crée les conditions propices aux sorties de la pauvreté. La bi-activité et la constitution d'un couple, entendus en tant que facteur de soutien matériel et affectif, favorisent aussi cette issue positive.

Enfin, nous avons montré que le soutien institutionnel est une garantie supplémentaire de sortie de la pauvreté, notamment dans le cas des personnes qui étaient en situation de non-recours aux dispositifs d'aide et d'action sociale et qui demandent à ouvrir des droits à des aides auxquelles elles peuvent prétendre.

Ainsi, c'est la combinaison de ces facteurs professionnels, familiaux et institutionnels qui explique la sortie d'une situation de pauvreté d'individus et de ménages, et non chacun de ces facteurs pris isolément.

Quand ces derniers ne sont pas réunis, nous observons des parcours de pauvreté transitoire, c'est-à-dire des parcours qui se caractérisent par des alternances entre des situations de pauvreté et de non pauvreté, en raison de l'existence de freins à l'emploi et d'un soutien familial insuffisant dans le cas des personnes et des foyers qui en font l'expérience.

Les freins à l'emploi ici identifiés recoupent les principales discriminations à l'embauche et dans l'emploi présentes au sein de la société française, à savoir des discriminations liées à l'âge, au sexe, à l'origine ethnique, au niveau d'études et de diplômes

ou encore à l'expérience professionnelle acquise[939]. Ainsi, l'analyse des parcours d'allers-retours dans la pauvreté permet de saisir les facteurs individuels de l'inégalité dans l'accès au marché du travail et leurs conséquences sur les situations de pauvreté.

De plus, les résultats de cette recherche mettent en évidence les problèmes liés aux caractéristiques de l'emploi, et notamment ceux qui touchent une partie des femmes employées dans le secteur tertiaire et « dont les conditions d'activité sont telles qu'elles ne procurent pas des ressources monétaires qui permettraient aux personnes de ne pas être pauvres si elles vivaient seules et ne disposaient d'aucune autre ressource »[940], selon les termes de Sophie Ponthieux.

Plus encore, l'analyse des parcours de pauvreté transitoire interroge les problèmes posés par les politiques publiques d'aide à la flexibilité, dans la mesure où les aides sociales ne permettent pas de se maintenir hors d'une situation de pauvreté de manière durable. En effet, la lourdeur du système administratif et le fonctionnement des dispositifs d'aide et d'action sociale tels qu'ils sont construits, contribuent dans une certaine mesure à aggraver l'instabilité économique dans laquelle se trouvent une partie des personnes et des foyers. En particulier, ce phénomène est accentué quand les travailleurs ont des contrats de travail de courte durée (contrat d'un à trois mois, missions courtes en tant qu'intérimaire).

En outre, en raison de la familialisation des droits sociaux, la dilution des revenus d'activité des travailleurs, et notamment des travailleuses, dans les ressources économiques des ménages tend à masquer la dégradation de la norme de l'emploi. De manière plus générale, dans le cas des situations de pauvreté transitoire, c'est la génération qualifiée de « ''précaire'' » par Sabine Fortino que nous rencontrons, c'est-à-dire la génération dont « l'instabilité professionnelle, se manifestant par des trajectoires heurtées qui font alterner, sur des laps de temps très courts, des périodes de chômage, suivies de périodes d'activité sous contrat de nature temporaire (le contrat à durée déterminée) ou en ''contrat aidé'' […], suivies de phases de formation puis d'un retour au chômage… est manifeste »[941]. Ainsi, indirectement, l'étude des parcours qui se caractérisent par des expériences temporaires mais répétées de la pauvreté, aide à appréhender les conséquences des mutations du travail et des statuts d'emploi qui caractérisent le marché du travail depuis les années 1980-1990, sur les phénomènes en relation avec la pauvreté.

---

[939] Simon Patrick, Madoui Mohamed, « Le marché du travail à l'épreuve des discriminations », *Art.cit.*, p. 3.

[940] Ponthieux Sophie, *Les travailleurs pauvres comme catégorie statistique. Difficultés méthodologiques et exploration d'une notion de pauvreté en revenu d'activité, Op.cit.*, p. 33-34.

[941] Fortino Sabine, « L'apport des trajectoires sociales pour comprendre la précarité au féminin. L'exemple d'une recherche sur l'insertion professionnelle de chômeuses de longue durée », *Art.cit.*, p. 11.

Nous avons montré que les individus et les ménages qui s'inscrivent dans un parcours d'allers-retours dans la pauvreté sont ceux qui risquent le plus de faire l'expérience de cette situation en raison de caractéristiques individuelles. Une partie d'entre eux gagnent leur vie en la perdant, d'abord d'un point de vue financier, puis au niveau de la santé. En effet, en raison des allers-retours qu'ils font entre périodes d'emploi et de chômage, à plus ou moins long terme, ils n'ont plus l'assurance d'être couverts par le système de sécurité sociale. C'est-à-dire que leurs droits aux assurances chômage et retraite seront moins élevés au fur et à mesure des années, s'ils se maintiennent dans cette situation. À cause des conditions de travail dégradées, les risques de rencontrer des problèmes de santé sont également plus importants.

Qu'elle ait ou non pour cause l'intensification et la flexibilité du travail, nous avons aussi vu que la dégradation de l'état de santé peut amener les individus et les ménages à transiter vers des parcours d'installation dans la pauvreté. Ceci a donc conduit à étudier les obstacles aux sorties de la pauvreté.

Quatre obstacles à la sortie d'une situation de pauvreté

Nous avons identifié quatre obstacles à la sortie d'une situation de pauvreté d'individus et de ménages : la maladie, la monoparentalité, la faible participation ou l'absence de participation à toute activité productive et l'isolement social. Ces obstacles ne sont pas indépendants les uns des autres. Les deux premiers, associés ou pris séparément, entraînent une moindre participation ou une absence de participation au marché du travail. En effet, en raison de la dégradation de leur état de santé, des individus peuvent être amenés à réduire ou à arrêter leur activité professionnelle, et donc à s'éloigner ou à se retirer du marché du travail.

Pour les ménages monoparentaux, des contraintes doivent être levées pour qu'ils se maintiennent en emploi sans restreindre leur durée hebdomadaire de travail. D'un côté, ils doivent trouver des moyens de garde pour leurs enfants, et de l'autre en trouver qui soient abordables par rapport à leur revenu d'activité.

En tant qu'instance de socialisation et pourvoyeur de ressources financières, le travail constitue un gage de participation à la vie économique, sociale et politique d'un pays. Ainsi, comme nous l'avons montré, s'éloigner ou se retirer de la sphère de l'emploi accroît également le risque de faire l'expérience de l'isolement social.

Étudier les obstacles à la sortie d'une situation de pauvreté, c'est donc soulever des questionnements sur les causes de la maladie et du handicap. Mais, en creux, c'est aussi

mettre en évidence le poids des transformations des structures familiales et des liens de conjugalité sur les phénomènes en relation avec la pauvreté, et notamment la place que tient la monoparentalité dans ces processus.

Le modèle que nous avons présenté dans cette recherche n'est pas statique, c'est-à-dire que les individus et les ménages peuvent transiter d'un parcours de pauvreté à l'autre, en fonction des ressources dont ils disposent (état de santé, lieu de résidence, perception d'un héritage, etc.), aux différents moments de leur vie. Dans un contexte de fortes mutations du travail et des statuts d'emploi, de transformations des structures familiales et d'apparition de nouveaux risques socio-économiques, nous constatons en dernière instance que ce sont les individus et les ménages les mieux armés face aux situations changeantes qui arrivent à sortir de la pauvreté.

Huit registres de pratiques et de stratégies pour sortir de la pauvreté

Les individus et les ménages concernés par l'expérience de la pauvreté ne sont pas passifs par rapport à leur situation. Les personnes interrogées ont en effet décrit la nature des privations qu'elles rencontrent et les pratiques et stratégies qu'elles développent pour y faire face.

Nous avons répertorié huit registres de pratiques et avons montré que la forme, l'importance et le niveau des privations engendré par ces pratiques varient en fonction du parcours de pauvreté dans lequel s'inscrivent les individus et les ménages. Ces pratiques diffèrent aussi selon les attributs, les ressources et la socialisation primaire des personnes. De manière générale, la description de telles privations par les personnes qui ont été interrogées conduit à porter une attention particulière aux conséquences des situations de pauvreté sur l'état de santé des individus et des ménages concernés.

En outre, chacun des registres de pratiques dégagés conduit à s'interroger sur des aspects différents en relation avec la pauvreté. Les pratiques du « faire moins » mettent en évidence les postes de consommation dans lesquels les individus et les ménages se restreignent. Celles du « faire sans » montrent indirectement ce que les personnes et les foyers considèrent comme des besoins « absolus ». Les pratiques du « faire soi-même » permettent d'étudier les savoirs et les savoir-faire dont disposent les individus et les ménages, en fonction de leur origine sociale et de leur socialisation familiale. L'étude des pratiques du « faire en premier », du « faire en plusieurs fois » et du « faire à l'avance » questionne le rapport à

l'argent des personnes et des foyers et les dépenses qu'ils considèrent comme prioritaires. Au travers des pratiques du « faire avec et/ou grâce aux autres », c'est l'usage que font les individus et les ménages des solidarités familiales et des dispositifs d'aide et d'action sociale que nous avons été en mesure d'identifier. Le dernier registre de pratiques, celui du « faire autrement », permet enfin de saisir les facteurs qui sont à l'origine du développement de comportements qui s'écartent davantage de ce qui est légal au regard des normes sociales et juridiques.

Au-delà de ces différents registres de pratiques, nous avons montré que les personnes développent des stratégies liées à l'emploi, notamment lorsqu'elles s'inscrivent dans un parcours jalonné de situations temporaires mais répétées de pauvreté.

Dans ce cadre-là, certaines personnes ont un rapport instrumental au travail. D'autres se forment pour essayer d'accéder à un emploi stable qui leur plaît et d'autres encore sont à la recherche d'une forme de stabilité économique grâce à l'aide institutionnelle. Ce travail de thèse souligne donc une dimension positive de ce que certains chercheurs appellent « les trappes à pauvreté », dans le sens où il montre que le complément de revenu associé à une faible durée d'emploi, et donc généralement à un faible revenu d'activité, est perçu comme stabilisateur par une partie des individus et des ménages à partir du moment où leur contrat de travail est de moyenne ou de longue durée, à savoir d'au moins une année. Néanmoins, en raison de leurs difficultés pour accéder à un emploi stable à temps plein, la dimension négative réside dans le fait que les personnes concernées en arrivent à ne penser la stabilité de leur situation qu'à travers la perception d'aides sociales. Une partie d'entre elles cherchent donc un seuil d'optimisation des aides. Ainsi, en mettant en évidence le troisième type de pratique développé par les interviewés, nous montrons autant une cause qu'un effet de ce que certains qualifient de « trappes à pauvreté ».

En outre, si la bi-activité et le soutien affectif dans le couple contribuent aux sorties de la pauvreté, nous avons également vu qu'une partie des personnes qui s'inscrivent dans un parcours d'allers-retours dans la pauvreté perçoit la présence d'un conjoint déclaré au foyer comme un élément potentiel de déstabilisation financière. Ainsi, en fonction du parcours de pauvreté dans lequel ils s'inscrivent, s'il s'agit de limiter l'altération des situations économiques, toutes les femmes et tous les hommes rencontrés au cours de l'enquête ne sont pas à la recherche d'un conjoint « officiel » et/ou tous ne cherchent pas à vivre dans le même logement que la personne aimée. Dans le même temps, nous avons montré que certains, en ayant une double situation matrimoniale, officielle et officieuse, cherchent à maximiser la

perception d'aides sociales tout en bénéficiant du soutien affectif, voire financier, d'un compagnon ou d'une compagne.

Ouvrir de nouvelles pistes de recherche

Les résultats de l'enquête ont répondu aux questions posées au départ de la recherche et ils permettent de dégager de nouvelles pistes. Jusqu'à présent, les facteurs et les processus de sortie de la pauvreté d'individus et de ménages ont été peu étudiés de manière multidimensionnelle, dynamique et contextualisée, en référence à un territoire local. À ce titre, nous considérons que les apports de ce travail ouvrent de nouvelles pistes de recherche. En effet, étudier les facteurs et les processus en relation avec la sortie d'une situation de pauvreté de personnes et de foyers, c'est mettre à jour une multitude de nouveaux questionnements.

Parmi ces questionnements, les suivants sont, à nos yeux, les principaux. Nous pensons à ceux qui sont en relation avec les inégalités sociales présentes au sein de la société française et à leurs effets sur les comportements, en particulier électoraux des personnes. D'un côté, il serait intéressant de développer des recherches sur l'apparition des nouvelles formes d'inégalités en lien avec les mutations du travail et des statuts d'emploi ainsi que des transformations des structures familiales. De l'autre, pour compléter les chantiers engagés comme ceux de Gérard Mauger et Willy Pelletier[942], il conviendrait d'étudier les effets de ces changements sur les comportements électoraux. Dans le même temps, des enquêtes sur la manière dont évoluent les comportements électoraux en fonction du parcours de pauvreté doivent être menées. Ce type d'enquête pourrait s'inscrire dans un chantier de recherche plus vaste portant sur les facteurs de maintien et de renforcement de la cohésion sociale autant que sur les causes de son effritement.

Les recherches sur l'utilisation de données administratives à des fins de recherche scientifique doivent se poursuivre. D'un côté, elles permettront de mieux appréhender les effets et les limites de l'usage de telles données sur les résultats obtenus. De l'autre, elles offriront la possibilité d'étudier les caractéristiques socio-économiques des personnes et des foyers qui disparaissent des bases de données et dont une partie s'inscrit dans un processus de sortie de la pauvreté.

[942] Mauger Gérard, Pelletier Willy, *Les classes populaires et le FN. Explications de votes*, Paris, Ed. du Croquant, 2016.

Le système de protection sociale français repose sur le principe de la familialisation des droits sociaux, c'est-à-dire sur le versement d'aides aux familles et non aux individus. Dès lors, travailler sur le fonctionnement d'un tel système permettrait de mieux saisir ce qu'il masque d'un côté, notamment en termes d'inégalités de salaires entre les femmes et les hommes, et ceux qu'il contribue à rendre moins visibles de l'autre, c'est-à-dire les ménages qui n'ont pas d'enfant(s).

Les enquêtes qui portent sur les caractéristiques des emplois et sur celles des réseaux familiaux qui contribuent aux sorties de la pauvreté doivent être poursuivies. Pour cela, il est nécessaire de tenir compte des mutations du travail et des statuts d'emploi, ainsi que des transformations familiales et des liens de conjugalité.

Les chercheurs ont aussi besoin de mener des enquêtes sur les effets des dispositifs d'aide et d'action sociale pour étudier les facteurs et les processus de sortie de la pauvreté d'individus et de ménages. Un seuil d'optimisation des aides pourrait être mis en évidence grâce à ces travaux. De la même manière, les raisons et les effets de ce que certains qualifient de « trappes à pauvreté » pourraient être mieux appréhendés à l'aide de telles enquêtes.

Les résultats de ce travail suggèrent également de nouvelles pistes de réflexion sur les effets de la flexibilité du travail sur la santé des travailleurs et sur la dégradation de l'état de santé en tant qu'obstacle à la sortie d'une situation de pauvreté.

En raison des transformations de la structure familiale, il serait également intéressant de mener des recherches qui mettent en rapport la sortie d'une situation de pauvreté d'individus et de ménages, et notamment des ménages monoparentaux, avec une réflexion sur ce que Julien Salingue appelle le « logement intergénérationnel »[943], qui correspond à un groupement de personnes de générations différentes vivant sous le même toit, sans forcément avoir de liens de parenté.

Les recherches sur les modes de vie et les pratiques et stratégies développées par les individus et les ménages pauvres et issus de milieux populaires doivent être poursuivies. D'un côté, les enjeux de l'apparition de nouvelles pratiques, en relation avec le numérique (achats d'aliments groupés, ventes d'objets sur internet, etc.), sur les sorties de la pauvreté des personnes et de foyers pourraient être étudiés. Nous nous demandons en effet dans quelle mesure l'utilisation d'internet contribue aux sorties de la pauvreté et constitue un moyen de lutte contre l'isolement social. De l'autre, il serait intéressant de mettre en relation les pratiques de restriction des individus et des ménages pauvres avec celles des militants pour la

[943] Salingue Julien, « Le logement intergénérationnel : offre et demande potentielle », *Retraite et société*, n° 62, 2012/1, pp. 155-165.

décroissance qui en privilégiant un mode de vie basé sur la récupération et l'autoconsommation élaborent « une toute autre conception de la richesse et de la pauvreté, [qui inverse] les catégories ordinaires du luxe et du dénuement »[944], d'après Geneviève Pruvost. Cela revient alors à poser la question de ce que l'on désigne comme pauvre en fonction du contexte dans lequel on vit, puisqu'on ne peut raisonner de manière sociologique sur la pauvreté qu'en recontextualisant les situations.

S'agissant des pratiques développées par les personnes et les foyers qui s'inscrivent dans un parcours de pauvreté transitoire, un prolongement possible concerne l'adéquation entre les formations proposées à ces personnes par Pôle emploi et la nature des offres d'emplois présentes sur un territoire donné. C'est-à-dire que nous nous demandons si les formations proposées par Pôle emploi correspondent aux besoins de main-d'œuvre des territoires considérés, suivant la prédominance des secteurs économiques primaires, secondaires et tertiaires dans ces territoires.

Nous proposons enfin d'ouvrir un chantier de recherches plus vaste. Face à l'augmentation du chômage, tout porte à croire que le défi actuel des politiques publiques est de faciliter l'accès de tous au marché du travail et à des emplois dont les caractéristiques correspondent à l'article 23 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme[945], tout en tenant compte des transformations de la structure familiale et des ressources environnementales à protéger.

Pour faire face à cette situation, les uns proposent de répartir le travail, c'est-à-dire de « réduire l'activité des salariés pour s'adapter au cycle économique »[946], selon l'expression de Jean-Luc Outin. Les autres, de mettre en place un revenu universel au risque de réactualiser ce que Pierre Bourdieu appelle « la domination masculine »[947], c'est-à-dire les rôles prédéterminés attribués aux femmes et aux hommes.

---

[944] Pruvost Geneviève, « Dépenser moins pour vivre mieux. Le cas de boulangers paysans vivant en yourte », *Politiques sociales et familiales*, n° 123, 2016, pp. 105-119.

[945] L'article 23 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme indique que : « 1) toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage ; 2) tous ont droit, sans aucune discrimination, à un salaire égal pour un travail égal ; 3) quiconque travaille a droit à une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine et complétée, s'il y a lieu, par tous les moyens de protection sociale ; 4) toute personne a le droit de fonder avec d'autres des syndicats et de s'affilier à des syndicats pour la défense de ses intérêts ». Voir la Déclaration universelle des droits de l'Homme sur le site internet de l'Organisation des nations unies à l'adresse suivante :
http://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/index.html.

[946] Outin Jean-Luc, « Crise financière, crise économique et crise sociale : un enchaînement à hauts risques », *Art.cit.*, p. 16.

[947] Bourdieu Pierre, *La domination masculine*, Paris, Seuil, 1998.

Dans ce cadre-là, interroger les phénomènes liés à la pauvreté, en particulier celui des sorties de la pauvreté, c'est ouvrir un champ de recherche plus vaste qui interroge la manière de concilier l'essor des progrès techniques et numériques avec le souci de la cohésion sociale et de la dignité humaine. En raison de leur complexité, ces recherches nécessitent d'inscrire les réflexions dans des approches multidimensionnelles, dynamiques et contextualisées. Elles doivent prendre en compte les mutations du marché du travail, des structures familiales et des systèmes de protection sociale à un niveau local, national et mondial et inscrire la réflexion dans une approche multidisciplinaire.

BIBLIOGRAPHIE

***

A

- ✓ Abbott Andrew, « À propos du concept de turning point » *in* Bessin Marc, Bidart Claire, Grossetti Michel, *Bifurcations. Les sciences sociales face aux ruptures et à l'événement*, Paris, La Découverte, 2009, pp. 187-211.
- ✓ Abjean Annaig, Tate Mélanie, « Focus – L'aide alimentaire, symptôme d'une radicalisation de la pauvreté ? », *Informations sociales*, n° 182, 2014/2, pp. 76-79.
- ✓ Accardo Jérôme, De Saint Pol Thibaut, « Qu'est-ce qu'être pauvre aujourd'hui en Europe ? L'analyse du consensus sur les privations », *Économie et statistique*, n° 421, 2009, pp. 3-27.
- ✓ Accardo Jérôme, « Du bon usage des échelles d'équivalence. L'impact du choix de la mesure », *Informations sociales*, n° 137, 2007/1, pp. 36-45.
- ✓ Achin Catherine, « Un ''métier d'hommes'' ? Les représentations du métier de député à l'épreuve de sa féminisation », *Revue française de science politique*, vol. 55, 2005/3, pp. 477-499.
- ✓ Actif Nelly, « Mobilité résidentielle. La moitié des ménages mobiles a moins de 35 ans », *Revue économie de La Réunion*, n° 135, 2009, pp. 7-9.
- ✓ Acs Marie, Lhommeau Bertrand, Raynaud Émilie, « Les familles monoparentales depuis 1990. Quel contexte familial ? Quelle activité professionnelle ? », *Dossiers Solidarité et Santé*, n° 67, juillet 2015, pp. 1-36.
- ✓ Afsa Cédric, Guillemot Danièle, « Plus de la moitié des sorties du RMI se font grâce à l'emploi », *Insee Première*, n° 632, février 1999, pp. 1-4.
- ✓ Afsa Essafi Cédric, Buffeteau Sophie, « L'activité féminine en France : quelles évolutions récentes, quelles tendances pour l'avenir ? », *Économie et Statistique*, n° 398-399, 2006, pp. 85-98.
- ✓ Algava Elisabeth, « Les familles monoparentales : des caractéristiques liées à leur histoire matrimoniale », *Études et Résultats*, DREES, n° 218, février 2003, p. 1-12.

- ✓ Allègre Guillaume, Périvier-Timbeau Hélène, « Pauvreté et activité : vers quelle équation sociale ? », *Lettre de l'OFCE*, Paris, 2005, pp. 1-8.
- ✓ Amand-Eeckhout Laurence, « Pauvreté dans l'Union européenne. Impact social de la crise économique », *Bibliothèque du Parlement européen, Library Briefing*, le 18 février 2013, pp. 1-7.
- ✓ Angeloff Tania, « Des miettes d'emploi : temps partiel et pauvreté », *Travail, genre et sociétés*, n° 1, 1999, pp. 43-70.
- ✓ Arborio Anne-Marie, « Quand le ''sale boulot'' fait le métier : les aides-soignantes dans le monde professionnalisé de l'hôpital », *Sciences sociales et santé*, vol. 13, n° 3, 1995, pp. 93-126.
- ✓ Aubrée Loïc, « L'évolution du peuplement du parc HLM en France », *Pensée plurielle*, n° 12, 2006/2, pp. 53-61.
- ✓ Aubusson De Cavarlay Bruno, « Les statistiques de police. Méthodes de production et conditions d'interprétation », *Mathématiques et sciences humaines*, n° 134, 1996, pp. 39-61.
- ✓ Autès Michel, « Les représentations de la pauvreté dans la presse écrite », *Les travaux de l'Observatoire 2001-2002, Cahier 2, Chapitre 2*, ONPES, 2002, pp. 105-120.
- ✓ Auzuret Claire, Voldoire Julie, « Rendre visible l'invisible. Compter le non-recours et les sorties de la pauvreté », *in* Mespoulet Martine, *Quantifier les territoires. Des chiffres pour l'action publique territoriale*, Paris, PUR, 2017, pp. 27-39.
- ✓ Avenel Cyprien, « La famille ambivalente dans la ville inégale. Le statut du lien social familial dans les ''quartiers sensibles », *Informations sociales*, n° 130, 2006/2, pp. 120-127.
- ✓ Avril Christelle, « Le travail des aides à domicile pour personnes âgées : contraintes et savoir-faire », *Le mouvement social*, n° 216, 2006/3, pp. 87-99.
- ✓ Ayimpam Sylvie, *Économie de la débrouille à Kinshasa. Informalité, commerce et réseaux sociaux*, Paris, Ed. De Karthala, 2014.

B

- ✓ Bachet Daniel, « Des pratiques professionnelles sous tension. L'examen clinique des salariés en médecine du travail », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 188, 2011/3, pp. 54-69.
- ✓ Balazs Gabrielle, « Les facteurs et les formes de l'expérience du chômage », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 50, n° 1, 1983, pp. 69-83.
- ✓ Barbier Jean-Claude, « Activer les pauvres et les chômeurs par l'emploi ? Leçons d'une stratégie de réforme », *Politiques sociales et familiales*, vol. 104, n° 1, 2011, pp. 47-58.
- ✓ Barbot Janine, « Mener un entretien de face à face », *in* Paugam Serge, *L'enquête sociologique*, Paris, PUF, 2010, pp. 115-141.
- ✓ Barnay Thomas, Favrot Julie, Pollak Catherine, « L'effet des arrêts maladie sur les trajectoires professionnelles », *Économie et Statistique*, vol. 475, n° 1, 2015, pp. 135-156.
- ✓ Barry Hervé, Wallez Paul, « Les représentations du parc HLM au sein de ménages du Nord-Pas-de-Calais », *Pensée plurielle*, n° 12, 2006/2, pp. 63-72.
- ✓ Battagliola Françoise, « Des femmes aux marges de l'activité, au cœur de la flexibilité », *Travail, genre et sociétés*, n° 1, 1999, pp. 157-177.
- ✓ Battagliola Françoise *et al.*, « À propos des biographies : regards croisés sur questionnaires et entretiens », *Population*, vol. 48, 1993, pp. 325-346.
- ✓ Baudelot Christian, Establet Roger, *Allez les filles ! Une révolution silencieuse*, Paris, Seuil, 2006.
- ✓ Baudelot Christian, Gollac Michel *et Alii*, *Travailler pour être heureux ? Le bonheur en France*, Paris, Fayard, 2003.
- ✓ Beaud Stéphane, *80 % au bac… et après ? Les enfants de la démocratisation scolaire*, Paris, La Découverte, 2002.
- ✓ Beaud Stéphane, Confavreux Joseph, Lindgaard Jade, *La France invisible*, Paris, La Découverte, 2006.
- ✓ Beaud Stéphane, Convert Bernard, « ''30 % de boursiers'' en grande école… et après ? », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 183, 2010/3, pp. 4-13.
- ✓ Beaud Stéphane, Pialoux Michel, *Retour sur la condition ouvrière. Enquête aux usines Peugeot de Sochaux-Montbéliard*, Paris, Fayard, 1999.

- ✓ Beaud Stéphane, Mauger Gérard, *Une génération sacrifiée ? Jeunes des classes populaires dans la France désindustrialisée*, Paris, Ed. Rue d'Ulm/Presses de l'ENS, 2017.
- ✓ Beaud Stéphane, Weber Florence, *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, La Découverte, 1997.
- ✓ Bec Colette, Procacci Giovanna, *De la responsabilité solidaire*, Paris, Syllepse, 2003.
- ✓ Becker Howard Saul, *Outsiders : études de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié, 1985.
- ✓ Béguinet Sophie, « La représentation sociale du risque de précarité chez les étudiants », *Communication et organisation*, n° 43, 2013, pp. 227-252.
- ✓ Bellamy Vanessa, « L'impact des enfants sur les budgets des ménages. Les familles monoparentales fragilisées », *Informations sociales*, n° 137, 2007/1, pp. 46-52.
- ✓ Benquet Marlène, Marichalar Pascal, Martin Emmanuel, « Responsabilités en souffrance. Les conflits autour de la souffrance psychique des salariés d'EDF-GDF (1985-2008) », *Sociétés contemporaines*, n° 79, 2010/3, pp. 121-143.
- ✓ Béraud Mathieu, Colin Thierry, Grasser Benoît, « La qualification dans les centres d'appels : affaiblissement ou recomposition ? », *Travail et Emploi*, n° 114, 2008, pp. 45-57.
- ✓ Bernard Alain, « Le microcrédit, pour sortir de la pauvreté », *Revue Projet*, n° 317, 2010/4, pp. 40-42.
- ✓ Bertaux Daniel, *L'enquête et ses méthodes. Le récit de vie*, Paris, Armand Colin, 2005.
- ✓ Bertaux Daniel, *Histoires de vies ou récits de pratique ? Méthodologie de l'approche biographique en sociologie*, Paris, Rapport Cordes, mars 1976.
- ✓ Besma Belhadj, « Pauvretés persistante, chronique et transitoire. Construction des indices flous », communication à la 3ème conférence internationale des SETIT, du 27 au 30 mars 2015, Tunisie.
- ✓ Bessin Marc, Bidart Claire, Grossetti Michel, *Bifurcations. Les sciences sociales face aux ruptures et à l'événement*, Paris, La Découverte, 2009.
- ✓ Bessin Marc, « Parcours de vie et temporalités biographiques : quelques éléments de problématique », *Informations sociales*, n° 156, 2009, pp. 12-21.
- ✓ Bidart Claire, « Crises, décisions et temporalités : autour des bifurcations biographiques », *Cahiers internationaux de sociologie*, n° 120, 2006/1, pp. 29-57.
- ✓ Blanchard Marianne, Cayouette-Remblière Joanie, « Penser les choix scolaires », *Revue française de pédagogie*, n° 175, avril-juin 2011, pp. 5-14.

- ✓ Boltanski Luc, Chiapello Ève, *Le Nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 1999.
- ✓ Bonnet Carole, Garbinti Bertrand, Solaz Anne, « Les variations de niveau de vie des hommes et des femmes à la suite d'un divorce ou d'une rupture de Pacs », in *INSEE Référence*, Paris, 2015, pp. 51-61.
- ✓ Bonnet Carole, Gobillon Laurent, Laferrère Anne, « Un changement de logement suite au décès du conjoint ? », *Gérontologie et société*, vol. 30, n° 121, 2007/2, pp. 195-210.
- ✓ Borzic Marianne, Clausse Adeline, « Un taux de pauvreté régional relativement faible, des disparités territoriales », *INSEE Analyses, Pays de la Loire*, n° 14, juin 2015, pp. 1-4.
- ✓ Bosse Nathalie, Guégnard Christine, « Les représentations des métiers par les jeunes : entre résistances et avancées », *Travail, genre et sociétés*, n° 18, 2007/2, pp. 27-46.
- ✓ Bouquet Brigitte, Garcette Christine, « Pour une histoire du travail social », *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, vol. 41, n° 1, 1994, pp. 95-98.
- ✓ Bourdieu Pierre, *La domination masculine*, Paris, Seuil, 1998.
- ✓ Bourdieu Pierre, « Suspendue à un fil », *in* Bourdieu Pierre, *La misère du monde*, Paris, Seuil, 1993, pp. 745-763.
- ✓ Bourdieu Pierre, « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 62-63, n° 1, 1986, pp. 69-72.
- ✓ Bourdieu Pierre, *Questions de sociologie*, Paris, Ed. de Minuit, 1984.
- ✓ Bourdieu Pierre, « Le capital social : notes provisoires », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 31, 1980, pp. 2-3.
- ✓ Bourdieu Pierre, *La Distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Ed. de Minuit, 1979.
- ✓ Bourdieu Pierre, Champagne Patrick, « Les exclus de l'intérieur », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 91, n° 1, 1992, pp. 71-75.
- ✓ Bourdieu Pierre, Passeron Jean-Claude, *La Reproduction. Éléments pour une théorie du système d'enseignement,* Paris, Ed. de Minuit, 1970.
- ✓ Bourdieu Pierre, Passeron Jean-Claude, *Les Héritiers. Les étudiants et la culture*, Paris, Ed. de Minuit, 1964.
- ✓ Bourgeois Clément, Tavan Chloé, « Le revenu de solidarité active : principes de construction et effets attendus », *Économie et prévision*, n° 192, 2010/1, pp. 123-130.
- ✓ Bouvier Odette-Luce, « Le travail dissimulé. Questions de droit et de société », *Informations sociales*, n° 142, 2007/6, pp. 120-131.

- ✓ Bozon Michel, Héran François, *La formation du couple*, Paris, La Découverte, 2006.
- ✓ Braconnier Céline, « Le vote et l'abstention en temps de crise », *Savoir/Agir*, n° 13, 201/3, pp. 57-64.
- ✓ Brasseur Martine, Becuwe Audrey, « La discrimination au travail », *Humanisme et Entreprise*, n° 295, 2009/5, pp. 1-4.
- ✓ Bresson Maryse, *Sociologie de la précarité*, Paris, Armand Colin, 2015.
- ✓ Bresson Maryse, « La pauvreté est-elle encore une question sociologique d'actualité ? Un enjeu de définition, de méthode et de théorie », *Pensée plurielle*, n° 16, 2007/3, pp. 9-17.
- ✓ Breuil-Genier Pascale, Hourriez Jean-Michel, Stéfan Lollivier, « Impact du non-emploi sur les revenus et la pauvreté : l'influence de l'hétérogénéité individuelle observable », *Économie et prévision*, vol. 166, n° 1, 2004, pp. 1-18.
- ✓ Breuil-Genier Pascale, Ponthieux Sophie, Zoyem Jean-Paul, « Profils sur le marché du travail et caractéristiques familiales des actifs pauvres », *Économie et statistique*, n° 349-350, 2001, pp. 99-124.
- ✓ Brochier Damien *et al.*, « Propositions pour un cadre théorique unifié et une méthodologie d'analyse des trajectoires des projets dans les organisations », *Management et Avenir*, n° 36, 2010/6, pp. 84-107.
- ✓ Brodiez-Dolino Axelle, *Combattre la pauvreté. Vulnérabilités sociales et sanitaires de 1880 à nos jours*, Paris, Ed. du CNRS, 2013.
- ✓ Broilliard Cyrille, Le Jeannic Thomas, Oger Pascale, « Une source, une méthode pour mesurer localement la pauvreté », *Recherches et Prévisions*, vol. 52, n° 1, 1998, pp. 37-58.
- ✓ Brousse Cécile, « Devenir sans-domicile, le rester : rupture des liens sociaux ou difficultés d'accès au logement ? », *Économie et statistique*, n° 391-392, 2006, pp. 35-64.
- ✓ Brousse Cécile, « Définir et compter les sans-abri en Europe, enjeux et controverses », *Genèses*, n° 58, 2005, pp. 48-71.
- ✓ Brousse Cécile, « La répartition du travail domestique entre conjoints reste largement spécialisée et inégale », *in La France, portrait social 1999-2000*, Paris, INSEE, 1999, pp. 135-151.
- ✓ Brousse Cécile, Jean-Marie Firdion, Marpsat Maryse, *Les sans-domicile*, Paris, La Découverte, 2008.

- ✓ Bruneteaux Patrick, « La lutte contre la ‘’grande pauvreté’’ : un marché ? », *Regards croisés sur l'économie*, n° 4, 2008/2, pp. 223-233.
- ✓ Bruneteaux Patrick, « L'hébergement d'urgence à Paris ou l'accueil en souffrance », *Sociétés contemporaines*, n° 63, 2006/3, pp. 105-125.
- ✓ Brutel Chantal, « Populations française, étrangère et immigrée en France depuis 2006 », *INSEE Focus*, n° 38, octobre 2005, pp. 1-6.
- ✓ Buret Eugène, *De la misère des classes laborieuses en Angleterre et en en France*, Paris, Paulin, 1840.

C

- ✓ Cacouault-Bitaud Marlaine, *Professeurs… mais femmes. Carrières et vies privées des enseignantes du secondaire au XXème siècle*, Paris, La Découverte, 2007.
- ✓ Cacouault-Bitaud Marlaine, « La féminisation d'une profession est-elle le signe d'une baisse de prestige ? », *Travail, genre et sociétés*, n° 5, 2001/1, pp. 91-115.
- ✓ Cacouault Marlaine, Oeuvrard Françoise, *Sociologie de l'éducation*, Paris, La Découverte, 2003.
- ✓ Cahuc Pierre, Ferracci Marc, avec les contributions de Tirole Jean et de Wasmer Étienne, « L'apprentissage au service de l'emploi », *Notes du conseil d'analyse économique*, n° 19, 2014/9, pp. 1-12.
- ✓ Caillot Laurent, « Les représentations de l'opinion : la connaissance vécue est un déterminant majeur », *Les Travaux de l'Observatoire 2001-2002*, Paris, La Découverte, 2002, pp. 121-150.
- ✓ Calvier Céline, Casarotti Aurélie, « Les centre de l'Ile-de-France attire des emplois et la périphérie des actifs », *INSEE Analyses*, n° 43, novembre 2016, pp. 1-4.
- ✓ Calvo Mathieu, « Les bénéficiaires de minima sociaux en 2013 », *Études et Résultats*, n° 945, décembre 2015, pp. 1-6.
- ✓ Campéon Arnaud, Le Bihan-Youinou Blanche, « Le développement des dispositifs d'aide aux aidants : une démarche d'investissement social ? », *Informations sociales*, n° 192, 2016, pp. 88-97.
- ✓ Canaméro Cécile, Canceill Geneviève, Cloarec Nathalie, « Chômeurs étrangers et chômeurs d'origine étrangère », *Premières Synthèses*, DARES, n° 46.2, 2000, pp. 1-8.

- ✓ Caradec Vincent, « Les comportements résidentiels des retraités. Quelques enseignements du programme de recherche ‘’Vieillissement de la population et habitat’’ », *Espace populations sociétés*, mis en ligne le 1er avril 2010, pp. 29-40.
- ✓ Cartier Marie *et al.*, *La France des « petits moyens ». Enquête sur la banlieue pavillonnaire*, Paris, La Découverte, 2008.
- ✓ Castel Robert, *L'insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé ?*, Paris, Ed. du Seuil et de la République des Idées, 2003.
- ✓ Castel Robert, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris Gallimard, 1995.
- ✓ Castel Robert, Duvoux Nicolas, *L'avenir de la solidarité*, Paris, PUF, 2013.
- ✓ Centre d'observation de la société, « Quatre millions d'allocataires de minima sociaux : qui touche combien ? », le 18 avril 2016.
- ✓ Centre d'observation de la société, « Qui devient pauvre et qui s'en sort ? », le 28 décembre 2015.
- ✓ Chamkhi Amine, Toulemonde Fabien, « Ségrégation professionnelle et écarts de salaires femmes-hommes », *DARES Analyses*, n° 082, novembre 2015, pp. 1-12.
- ✓ Charbonnel Jean-Michel, « Point de repère. Définir et mesurer la pauvreté : un exercice délicat », *Informations sociales*, n° 182, 2014/2, pp. 10-15.
- ✓ Chardon Olivier, Daguet Fabienne, Vivas Émilie, « Les familles monoparentales. Des difficultés à travailler et à se loger », *INSEE Première*, n° 1195, juin 2008, pp. 1-4.
- ✓ Chareyron Sylvain, *Le non-recours aux aides sociales sous conditions de ressources. Économies et finances*, Thèse de doctorat de sciences économiques, dirigée par François Legendre et Yannick L'Horty, soutenue le 28 septembre 2016, à l'Université Paris-Est.
- ✓ Charnoz Pauline, Gollac Michel, « En 2007, le salaire était la première source d'insatisfaction vis-à-vis de l'emploi », *INSEE Première*, n° 1270, décembre 2009, pp. 1-4.
- ✓ Chassard Yves, Kerbourc'h Jean-Yves, « Les institutions de la flexicurité », *La Revue de l'IRES*, n° 63, 2009/4, pp. 77-103.
- ✓ Chastand Antoine, « L'approche par les revenus : une analyse longitudinale », *Recherches et Prévisions*, vol. 14, n° 1, 1988, pp. 56-60.

- ✓ Chaty Lionel, « Le rapport aux Postes : pour une analyse de la configuration de l'administration face à ses usagers, le cas d'un bureau de poste parisien », *Politiques et management public*, vol. 11, n° 3, 1993, pp. 77-96.
- ✓ Chaupain-Guillot Sabine, Guillot Olivier, « Analyse des trajectoires des sortantes de l'API », *Revue économique*, vol. 54, 2003/3, pp. 607-616.
- ✓ Chaupain-Guillot Sabine, Guillot Olivier, « Les trajectoires individuelles des bénéficiaires de l'allocation de parent isolé. Conditions d'entrée dans le dispositif, durées de séjour et modes de sortie », *CNAF, Dossier d'études n° 13*, octobre 2000, pp. 1-126
- ✓ Chaupain-Guillot Sabine, Guillot Olivier, « Durée effective de perception et modes de sortie de l'API. Une analyse à partir d'un panel d'allocataires de Meurthe-et-Moselle », *Recherches et Prévisions*, vol. 1, n° 62, 2000, pp. 83-103.
- ✓ Chaupain-Guillot Sabine, Guillot Olivier, « Au sortir de l'allocation de parent isolé. Résultats d'une enquête auprès des allocataires de Meurthe-et-Moselle », *Recherches et Prévisions*, n° 50/51, 1997-1998, pp. 17-25.
- ✓ Chauvière Michel, « Éducation populaire et mouvements familiaux ouvriers chrétiens », *Vie sociale*, n° 4, 2009/4, pp. 55-67.
- ✓ Chavagneux Christian, « La pauvreté par l'emploi », *L'Économie politique*, n° 26, 2/2005, pp. 5-6.
- ✓ Chemineau Danie, Quiroga Armelle, « Le travail ne protège pas forcément de la pauvreté. Quatre foyers allocataires à bas revenus sur dix comprennent au moins un travailleur », *INSEE Ile-de-France*, n° 315, février 2009, pp. 1-8.
- ✓ Chopelin-Blanc Caroline, Clémence Alain, « L'idée de pauvreté chez deux ecclésiastiques des Lumières : Nicolas Baudeau et Adrien Lamourette », *Histoire, économie et société*, 27ème année, 2008/3, pp. 45-63.
- ✓ Cingolani Patrick, *La précarité*, Paris, PUF, 2005.
- ✓ Clément Justinia, Mathieu Françoise, Mahieu Ronan, « 1,5 million de familles monoparentales sont allocataires des CAF », *L'E-ssentiel*, n° 33, janvier 2005, pp. 1-4.
- ✓ Clément Justinia, Mahieu Ronan, Mathieu Françoise, « Les familles monoparentales et la précarité (1994-2003) », *Recherches et Prévisions*, vol. 79, n° 1, 2005, pp. 117-123.
- ✓ Clément Mathilde, « Mieux comprendre les facteurs de risque de pauvreté en conditions de vie en contrôlant les caractéristiques inobservées fixes », *Économie et statistique*, n° 469-470, 2014, pp. 37-59.

- ✓ Clerc Denis, « Quand le travail rend pauvre », *Transversalités*, n° 120, 2011/4, pp. 75-86.
- ✓ Clerc Denis, *La France des travailleurs pauvres*, Paris, Ed. Grasset et Fasquelle, 2008.
- ✓ Comby Jean-Baptiste, « Quand l'environnement devient ''médiatique''. Conditions et effets de l'institutionnalisation d'une spécificité journalistique », *Réseaux*, n° 157-158, 2009/5, pp. 157-190.
- ✓ Concialdi Pierre, « L'extension de la pauvreté laborieuse », *Revue Projet*, n° 280, 2004/3, pp. 63-67.
- ✓ Concialdi Pierre, Ponthieux Sophie, « Salariés à ''bas salaire'' et travailleurs pauvres : une comparaison France-Etats-Unis », *Premières Synthèses*, n° 02.1, 2000, pp. 1-7.
- ✓ Concialdi Pierre, Ponthieux Sophie, « L'emploi à bas salaire : les femmes d'abord », *Travail, genre et sociétés*, n° 1, 1999, pp. 23-41.
- ✓ Confavreux Joseph, « Comment vivre avec 433 euros par mois », *in* Beaud Stéphane, Confavreux Joseph, Lindgaard Jade, *La France invisible*, Paris, La Découverte, 2006, pp. 333-345.
- ✓ Cogérino Geneviève, Terret Thierry, Rogowski Isabelle, « Mises en place de la mixité en Éducation Physique et Sportive (EPS) et expertise professionnelle », *E-Journal de la recherche sur l'intervention en éducation physique et sport (eJRIEPS)*, janvier 2006, pp. 18-34.
- ✓ Collet Marc, De Riccardis Nicolas, Gonzalez Lucie, « Trajectoires professionnelles et de santé et sorties définitives de l'emploi avant 60 ans », *Dossiers Solidarité et santé*, n° 45, octobre 2013, pp. 1-36.
- ✓ Convert Bernard, « Espaces de l'enseignement supérieur et stratégies étudiantes », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 183, 2010/3, pp. 14-31.
- ✓ Cordozzo Philippe, « Les bénéficiaires du RMI : évolution et renouvellement des effectifs (1989-2002) », *Recherches et prévisions*, n° 74, décembre 2003, pp. 71-79.
- ✓ Corveleyn Jos, Maes Catherine, « Pauvreté et risques pour la santé mentale », *Revue Quart Monde*, n° 184, 2002, pp. 1-2.
- ✓ Couet Christine, « La mobilité résidentielle des adultes : existe-t-il des « parcours type » ?, *in* INSEE, *France, Portrait social*, Paris, 2006, pp. 159-179.
- ✓ Couppié Thomas, Giret Jean-François, Moullet Stéphanie, « Lieu de résidence et discrimination salariale : le cas des jeunes habitant dans une zone urbaine sensible », *Économie et Statistique*, n° 433-434, 2010, pp. 47-70.

- ✓ Courgeau Daniel, Monique Meron, « Mobilité résidentielle, activité et vie familiale des couples », *Économie et Statistique*, n° 290, 1995, pp. 17-31.
- ✓ Court Martine *et al.*, « L'orientation scolaire et professionnelle des filles : des ''choix de compromis'' ? Une enquête auprès de jeunes femmes issues de familles nombreuses », *Revue française de pédagogie*, n° 184, décembre 2016, pp. 29-40.
- ✓ Cousteaux Anne-Sophie, Pan Ké Shon Jean-Louis, « Le mal-être a-t-il un genre ? », *Revue française de sociologie*, vol. 49, 2008/1, pp. 53-92.
- ✓ Crenner Emmanuelle, Déchaux Jean-Hugues, Herpin Nicolas, « Le lien de germanité à l'âge adulte. Une approche par l'étude des fréquentations », *Revue française de sociologie*, vol. 41, n° 2, 2000, pp. 211-239.
- ✓ Cresson Geneviève, Gadrey Nicole, « Entre famille et métier : le travail du *care* », *Nouvelles questions féministes*, vol. 23, 2004/3, pp. 26-41.
- ✓ Cretin Laurette, « Résidence et pension alimentaire des enfants de parents séparés : décisions initiales et évolutions », *INSEE Références*, Paris, 2015, pp. 41-49.
- ✓ Crozier Michel, Friedberg Erhard, *L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*, Paris, Seuil, 1977.
- ✓ Cuny Cécile, « Les usages populaires du logement dans un grand ensemble de Berlin-Est », *Espaces et sociétés*, n° 144-145, 2011/1, pp. 89-104.

D

- ✓ Damon Julien, *L'exclusion*, Paris, PUF, 2011.
- ✓ Damon Julien, « Travailleurs pauvres : de quoi parle-t-on ? », *Droit social*, n° 3, 2009, pp. 292-299.
- ✓ Damon Julien, « Pauvreté laborieuse et protection sociale. Pour une transformation en profondeur des prestations sociales », *Informations sociales*, n° 142, 2007/6, pp. 40-52.
- ✓ Dang Ai-Thu, Trancart Danièle, « Trajectoires professionnelles et freins à l'emploi des parents isolées allocataires du RMI ou de l'API », *Revue d'économie politique*, vol. 122, 2012/5, pp. 685-725.
- ✓ Dauphin Laurence, « Endettement et recours aux services bancaires en 2008 », *INSEE Première*, n° 1352, mai 2011, pp. 1-4.

- ✓ Dauphin Sandrine, Domingo Pauline, « Pauvreté et politiques publiques : des hommes et des femmes dans les mêmes situations », *Informations sociales*, n° 182, 2014, pp. 108-118.
- ✓ Davezies Laurent, Korsu Emre, « Un essai de géographie de la pauvreté », *Les Travaux de l'ONPES*, 2001-2002, 2002, pp. 167-247.
- ✓ David Élodie, Dujin Anne, Olm Christine, Simon Marie-Odile, « Les actifs en situation de pauvreté : quelles expériences de la pauvreté ? », CREDOC, *Cahier de recherche*, n° 227, novembre 2006, pp. 1-111.
- ✓ Debordeaux Danièle, « Travailler au noir, les pratiques d'alternance entre le travail salarié, le chômage et le travail au noir », *Recherches et Prévisions*, n° 10, 1987, pp. 11-16.
- ✓ Debrand Thierry, Taffin Claude, « Les facteurs structurels et conjoncturels de la mobilité résidentielle depuis 20 ans », *Économie et statistique*, vol. 381, n° 1, 2005, pp. 125-146.
- ✓ Debras Brigitte, « Mesure des bas revenus : enjeux méthodologiques sur les données des caisses d'allocations familiales », *Politiques sociales et familiales*, n° F98, décembre 2009, pp. 78-84.
- ✓ Déchaux Jean-Hugues, « La place des frères et sœurs dans la parenté au cours de la vie adulte », *Informations sociales*, n° 173, 2012/5, pp. 103-112.
- ✓ Déchaux Jean-Hugues, *Sociologue de la famille*, Paris, La Découverte, 2009.
- ✓ Déchaux Jean-Hugues, « Pauvretés ancienne et nouvelle en France », *Observations et diagnostics économiques*, n° 30, janvier 1990, pp. 7-33.
- ✓ De Gaulejac Vincent, Taboada-Léonetti Isabelle, « La désinsertion sociale. Déchéance sociale et processus d'insertion », *Recherches et Prévisions*, vol. 38, n° 1, 1994, pp. 77-83.
- ✓ Degenne Alain, « Introduction à l'analyse des données longitudinales », *Sciences Humaines*, 2003, pp. 1-4.
- ✓ Degenne Alain *et al.*, « La production domestique atténue-t-elle la pauvreté ? », *Économie et Statistique*, n° 308-309-310, 1997, pp. 159-186.
- ✓ Delance Pauline, Vignolles Benjamin, « Ça déménage ? La mobilité résidentielle et ses déterminants », *in* INSEE Références, *Les conditions de logement en France*, Paris, INSEE, 2017, pp. 55-73.
- ✓ Demailly Dominique, « Les sorties du RMI : des motifs souvent multiples et imbriquées, *Études et Résultats,* n° 16, 1999, pp. 1-8.

- ✓ Demazière Didier, *Sociologie des chômeurs*, Paris, La Découverte, 2006.
- ✓ Demazière Didier, Dubar Claude, *Analyser les entretiens biographiques : l'exemple des récits d'insertion*, Paris, Nathan, 1997.
- ✓ Déquiré Anne-Françoise, « Les étudiants et la prostitution : entre fantasmes et réalité », *Pensée plurielle*, n° 27, 2011/2, pp. 141-150.
- ✓ Dermenjian Geneviève, Loiseau Dominique, « La maternité sociale et le Mouvement Populaire des Familles durant les Trente Glorieuses », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, n° 21, 2005, pp. 91-105.
- ✓ De Saint Pol Thibaut, « Les inégalités sociales face à la santé en France », *Regards croisés sur l'économie*, n° 5, 2009/1, pp. 65-70.
- ✓ De Saint Pol Thibaut, « L'obésité en France : les écarts entre catégories sociales s'accroissent », *INSEE Première*, n° 1123, février 2007, pp. 1-4.
- ✓ De Sardan Jean-Pierre Olivier, « La politique du terrain. Sur la production des données en anthropologie », *Enquête*, n° 1, 1995, pp. 71-109.
- ✓ De Singly François, *Fortune et infortune de la femme mariée*, Paris, PUF, 1987.
- ✓ Desrosières Alain, « Chapitre 3. La statistique, outil de libération ou outil de pouvoir ? », *in* Desrosières Alain, *Prouver et gouverner. Une analyse politique des statistiques publiques*, Paris, La Découverte, 2014, pp. 70-84.
- ✓ Desrosières Alain, « Décrire l'état ou explorer la société : les deux sources de la statistique publique », *Genèses*, n° 58, 2005/1, pp. 4-27.
- ✓ Dietrich Pascale, Loison Marie, Roupnel Manuella, « Articuler les approches quantitative et qualitative », *in* Paugam Serge, *L'enquête sociologique*, Paris, PUF, 2010, pp. 207-222.
- ✓ DARES, « Demandeurs d'emploi inscrits et offres collectées par Pôle emploi en octobre 2015 », *DARES Indicateurs*, n° 086, novembre 2015, pp. 1-20.
- ✓ Domingo Pauline, « Les effets sur les familles des interventions sociales des CAF », *Dossier d'études CNAF-DSER*, n° 143, août 2011, pp. 40-44.
- ✓ Domingo Pauline, « Les aides financières individuelles : Quels bénéficiaires ? Quels effets ? », *Dossier d'études CNAF-DSER*, n° 119, août 2009, pp. 50-72.
- ✓ Domingo Pauline, Marc Céline, « Trajectoires professionnelles des mères. Quels effets des arrêts et réductions d'activité ? », *Politiques sociales et familiales*, vol. 108, n° 1, 2012, pp. 87-96.
- ✓ Domingo Pauline, Pucci Muriel, « Impact du non-recours sur l'efficacité du RSA ''activité'' seul », *Économie et Statistique*, n° 467-468, 2014, pp. 117-140.

- ✓ Donné Stéphane, Thibault Florence, « RSA versus RSTA : le dilemme entre trappe à pauvreté et trappe à l'inactivité », *Politiques sociales et familiales*, vol. 106, n° 1, 2011, pp. 49-64.
- ✓ Donzelot Jacques, « La nouvelle question urbaine », *Revue esprit*, n° 258, novembre 1999, pp. 87-114.
- ✓ Driant Jean-Claude, Rieg Christelle, « Les conditions de logement des ménages pauvres, une approche statistique », *Les Travaux de l'Observatoire, 2003-2004*, 2004, pp. 291-327.
- ✓ Drieux Sylvaine, Martinez Corinne, Azaroili Nagat, Demonchy Valérie, « Familles monoparentales franciliennes : les femmes toujours en première ligne face aux difficultés », *INSEE Analyses*, n° 29, mars 2016, pp.1-4.
- ✓ Dubar Claude, « La construction sociale de l'insertion professionnelle », *Éducation et sociétés*, n° 7, 2001/1, pp. 23-36.
- ✓ Dubet François, Lapeyronnie Didier, *Les Quartiers d'exil*, Paris, Seuil, 1992.
- ✓ Dubois Vincent, *La vie au guichet. Relation administrative et traitement de la misère*, Paris, Économica, 1999.
- ✓ Ducourant Hélène, « Le crédit revolving, un succès populaire. Ou l'invention de l'endetté permanent ? », *Sociétés contemporaines*, n° 76, 2009/4, pp. 41-65.
- ✓ Duguet Emmanuel, Goujard Antoine, L'Horty Yannick, « Les inégalités territoriales d'accès à l'emploi : une exploration à partir de sources administratives exhaustives », *Économie et Statistique*, n° 415-416, 2008, pp. 17-44.
- ✓ Duhamel Éveline, Joyeux Henri, *Femmes et précarité*, Etude du Conseil économique, social et environnemental, Paris, Les éditions des Journaux Officiels, février 2013.
- ✓ Dujin Anne, Maresca Bruno, « La question du maintien dans l'emploi après une longue maladie dans les entreprises françaises », *La Revue de l'IRES*, n° 67, 2010/4, pp. 39-58.
- ✓ Du Parquet Loïc *et al*., « Mobilité et accès à l'emploi, une expérimentation », *Revue française d'économie*, volume XXVI, 2011/4, pp. 33-56.
- ✓ Dupuy Jean-Pierre, « Tchernobyl et l'invisibilité du mal », *Esprit*, mars-avril 2008, pp. 67-79.
- ✓ Durang Xavier, « Les nouveaux visages de la pauvreté laborieuse. Une approche des travailleurs en région PACA à partir de la source CAF », *Recherches et Prévisions*, vol. 88, n° 1, 2007, pp. 109-119.
- ✓ Durkheim Émile, *Le Suicide : étude de sociologie*, Paris, Félix Alcan, 1897.

- ✓ Duru-Bellat Marie, *L'école des filles. Quelles formations pour quels rôles sociaux ?*, Paris, L'Harmattan, 1990.
- ✓ Duvoux Nicolas, « Nouveaux pauvres, nouvelles politiques », *Politiques sociales et familiales*, n° 104, 2011, pp. 7-17.
- ✓ Duvoux Nicolas, Rodriguez Jacques, « La pauvreté insaisissable. Enquête(s) sur une notion », *Communications*, n° 98, 2016/1, pp. 7-22.

E

- ✓ Eberhard Mireille, « Catégorisations ethnico-raciales au guichet », *Les Cahiers du CERIEM*, n° 8, décembre 2001, pp. 35-50.
- ✓ Edo Anthony, Jacquemet Nicolas, « Discrimination à l'embauche selon l'origine et le genre : défiance indifférenciée ou ciblée sur certains groupes ? », *Économie et statistique*, n° 464-465-466, 2013, pp. 155-172.
- ✓ Eme Sandrine, Pagès Alexandre, « Pauvreté, précarité économique et vie familiale. Quelques éléments de réflexion issus des résultats d'une enquête locale », *Recherches familiales*, n° 6, 2009/1, pp. 131-142.
- ✓ Espinasse Marie-Thérèse, Sautory Olivia, « Les opinions des Français sur la pauvreté et le RMI », *in* Lelièvre Michèle, Nauze-Fichet Emmanuelle, *RMI : l'état des lieux*, Paris, La Découverte, 2008, pp. 251-270.
- ✓ Euvrard Françoise, Prélis Alain, « La lutte contre la pauvreté dans la construction européenne », *Recherches et Prévisions*, n° 38, décembre 1994, pp. 113-124.
- ✓ Even Karl, « L'augmentation de l'effort financier pour se loger. Cycle immobilier et modifications des compositions familiales des trente dernières années », *Informations sociales*, n° 155, 2009/5, pp. 60-69.
- ✓ Eydoux Anne, Silvera Rachel « "De l'allocation universelle au salaire maternel, il n'y a qu'un pas… à ne pas franchir" », *in Appel des économistes pour sortir de la pensée unique, Le bel avenir du contrat de travail*, Paris, Syros, 2000.

F

- ✓ Fall Madior, Lorgnet Jean-Paul, Missègue Nathalie, « Trajectoires individuelles et pauvreté », Paris, INSEE, 2010, pp. 65-79.
- ✓ Fall Madior, Verger Daniel, « Pauvreté relative et conditions de vie en France », *Économie et statistique*, n° 383-384-385, 2005, pp. 91-107.
- ✓ Farvaque Nicolas, « Animateurs vacataires et permanents : regards sur la qualité de l'emploi », *Agora débats/jeunesses*, n° 48, 2008/2, pp. 46-61.
- ✓ Fellay Angélique, *Servir au restaurant : sociologie d'un métier (mé)connu*, Thèse de doctorat de sociologie, dirigée par Françoise Messant-Laurant, soutenue le 16 juillet 2010, à l'Université de Lausanne, pp. 87-89.
- ✓ Fellay Angélique, « ''Des heures sans valeur'' : le travail des serveuses en horaire de jour », *Nouvelles questions féministes*, vol. 28, 2009/2, pp. 80-92.
- ✓ Fernandez Violaine, Nicolas Muriel, « Motifs de sortie des principales prestations familiales et des aides au logement », *l'E-ssentiel*, n° 149, août 2014, pp. 1-4.
- ✓ Firdion Jean-Marie, Marpsat Maryse, « Le lien familial des personnes sans domicile : entre soutien et obstacle », *in* Paugam Serge, *L'intégration inégale. Force, fragilité et rupture des liens sociaux*, Paris, PUF, 2014, pp. 77-96.
- ✓ Firdion Jean-Marie, « Influence des événements de jeunesse et héritage social au sein de la population des utilisateurs des services d'aide aux sans-domicile », *Économie et Statistique*, 2006, n° 391-392, pp. 85-114.
- ✓ Fleurbaey Marc *et al.*, « Mesurer la pauvreté ? », *Économie et statistique*, n° 308-309-310, 1997, pp. 23-33.
- ✓ Fol Sylvie, « Mobilité et ancrage dans les quartiers pauvres : les ressources de la proximité », *Regards sociologiques*, n° 40, 2010, pp. 27-43.
- ✓ Fontaine Roméo, « Aider un parent âgé se fait-il au détriment de l'emploi ? », *Retraite et société*, n° 58, 2009/2, pp. 31-61.
- ✓ Forté Michèle, Monchatre Sylvie, « Recruter dans l'hôtellerie-restauration : quelles sélectivité sur un marché du travail en tension », *La Revue de l'IRES*, n° 76, 2013/1, pp. 127-150.
- ✓ Fortin Bernard, Lacroix Guy, Pinard Dominique, « Évaluation de l'économie souterraine au Québec. Une approche micro-économétrique », *Revue économique*, vol. 60, 2009/5, pp. 1 257-1 274.

- ✓ Fortin Laurier, Picard Yvon, « Les élèves à risque de décrochage scolaire : facteurs discriminants entre décrocheurs et persévérants », *Revue des sciences de l'éducation*, vol. 25, n° 2, 1999, pp. 359-374.
- ✓ Fortino Sabine, « L'apport des trajectoires sociales pour comprendre la précarité au féminin. L'exemple d'une recherche sur l'insertion professionnelle de chômeuses de longues durée », *Papeles del Centro de estudios sobre la identidad colectiva*, n° 44, 2009, pp. 1-30.
- ✓ Foucault Michel, *Histoire de la folie à l'âge classique*, Paris, Gallimard, 1972.
- ✓ Fouquet Annie, « Travail, emploi, activité – une histoire sociale », *Annales des Mines, Réalités industrielles*, 2011/1, pp. 11-15.
- ✓ Fournival Christian, « La pauvreté : une normalisation effrayante », *Empan*, n° 94, 2014/2, pp. 131-136.
- ✓ Fraccaroli Franco, « L'expérience psychologique de l'incertitude au travail », *Le travail humain*, vol. 70, 2007/3, pp. 235-250.
- ✓ Frechon Isabelle, Marpsat Maryse, « Placement dans l'enfance et précarité de la situation de logement », *Économie et statistique*, n° 488-489, 2016, pp. 37-68.
- ✓ Freyssinet Jacques, « L'inépuisable controverse sur ''le'' chiffre du chômage », *Note de travail des Chantiers de l'IDIES*, n° 27, avril 2014, pp. 1-4.

G

- ✓ Galbois Estelle, Rougier-Blanc Sylvie, « Les pauvres et la pauvreté en Grèce ancienne », *Mondes sociaux*, le 15 mars 2017.
- ✓ Gallioz Stéphanie, « La féminisation des entreprises du bâtiment : le jeu paradoxal des stéréotypes de sexe », *Sociologies pratiques*, n° 14, 2007/1, pp. 31-44.
- ✓ Gandré Pauline, « Le microcrédit : fausse ou vraie solution à la pauvreté ? », *Idées économiques et sociales*, n° 168, 2012/2, pp. 22-31.
- ✓ Géhin Jean-Paul, Palheta Ugo, « Les devenirs socioprofessionnels des sortants sans diplôme : un état des lieux dix ans après la sortie du système éducatif (1998-2008) », *Formation emploi*, n° 118, juin 2012, pp. 15-35.
- ✓ Gelot Didier, « Les statistiques sur la pauvreté : un sujet de controverse », *Note de travail des Chantiers de l'IDIES*, n° 18, septembre 2011, pp.1-5.
- ✓ Geremek Bronislaw, *La potence ou la pitié : L'Europe et les pauvres du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Gallimard, 1987.

- ✓ Germé Pascal, Richet-Mastain Lucile, « Reconnaître son enfant : une démarche de plus en plus fréquente et de plus en plus souvent anticipée », *INSEE Première*, n° 1105, octobre 2006.
- ✓ Glasman Dominique, « L'internat et ses usages, d'hier à aujourd'hui », *Revue française de pédagogie*, n° 189, octobre-novembre-décembre 2014, pp. 5-10.
- ✓ Gobillon Laurent, « Emploi, logement et mobilité résidentielle », *Économie et Statistique*, n° 349-350, 2001, pp. 77-98.
- ✓ Godefroy Pascal et Missègue Nathalie, « Pauvretés monétaire et en termes de conditions de vie : sur cinq années, un tiers de la population a été confrontée à la pauvreté », *in Le revenu et le patrimoine des ménages*, Paris, INSEE, 2012, pp. 45-55.
- ✓ Godefroy Pascal, Ponthieux Sophie, « Pauvreté en conditions de vie en France et privations matérielles dans les pays de l'Union européenne », *Les Travaux de l'Observatoire 2009-2010*, Paris, La Découverte, 2011, pp. 289-314.
- ✓ Godefroy Pascal, Pujol Jérôme, Raynaud Émilie, Tomasini Magda, « Inégalités de niveau de vie et mesures de la pauvreté en 2006 », *in Les revenus et le patrimoine des ménages*, Paris, INSEE, 2009.
- ✓ Goffman Erving, *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Ed. de Minuit, 1975.
- ✓ Goffman Erving, *La mise en scène de la vie quotidienne. 1. La présentation de soi*, Paris, Ed. de Minuit, 1973.
- ✓ Gollac Michel, Volkoff Serge, *Les conditions de travail*, Paris, La Découverte, 2007.
- ✓ Gomel Bernard, Méda Dominique, Serverin Évelyne, « Le parti perdu de la réduction de la pauvreté par le RSA », *Connaissance de l'emploi*, n° 105, juin 2013, pp. 1-4.
- ✓ Gondard-Delcroix Claire, « Spécificités des dynamiques de pauvretés dans deux régions rurales de Madagascar », *Économie rurale*, n° 311, mai-juin 2009, pp. 49-66.
- ✓ Gondard-Delcroix Claire, *La combinaison des analyses qualitative et quantitative. Pour une étude des dynamiques de pauvreté en milieu rurale malgache*, Thèse de doctorat de sciences économiques dirigée par Jean-Pierre Lachaud, soutenue le 20 décembre 2006, à l'Université Montesquieu Bordeaux IV.
- ✓ Gramain Agnès, Momic Milan, « Opinion des Français sur la pauvreté et l'exclusion en 2002 », *Les travaux de l'Observatoire*, 2003-2004, pp. 71-96.
- ✓ Grapin Pierre, « L'emploi des personnes handicapées en question », *Études*, 2004/1, pp. 31-41.

- ✓ Grémy Jean-Paul « Problèmes de l'analyse secondaire », *in* Girard Alain, Malinvaud Edmond, *Les enquêtes d'opinion et la recherche en sciences sociales*, Paris, L'Harmattan, 1989, pp. 51-87.
- ✓ Grieu Étienne, « Refuser la misère, le père Joseph Wresinski et ATD-Quart Monde », *Transversalités*, n° 111, 2009/3, pp. 91-103.
- ✓ Guedj Hélène, Ponthieux Sophie, « Le risque de pauvreté des travailleurs à bas revenus d'activité dans les pays de l'Union européenne en 2008 et en 2012 », *France, portrait social*, INSEE Références, édition 2015, pp. 53-66.
- ✓ Guedj Hélène, « Le taux d'emploi des hommes et des femmes. Des écarts plus marqués en équivalent temps plein », *INSEE Première*, n° 1462, août 2013, pp. 1-4.
- ✓ Guichard-Claudic Yvonne, « Le retour à terre du marin retraité et le face-à-face conjugal », *Cahiers du genre*, n° 31, 2001/2, pp. 59-79.
- ✓ Guillemot Danièle, Pétour Patrick, Zajdela Hélène, « Trappe au chômage ou trappe à la pauvreté. Quel est le sort des allocataires du RMI ? », *Revue économique*, vol. 53, n° 6, 2002, pp. 1 235-1252.

H

- ✓ Hamadou Daouda Youssoufou, *Dynamiques de pauvreté, inégalités et croissance économique en Afrique subsharienne : une investigation appliquée au cas du Niger*, Thèse de doctorat de sciences économiques dirigée par Jean-Pierre Lachaud, soutenue le 19 novembre 2010, à l'Université Montesquieu-Bordeaux IV.
- ✓ Hélardot Valentine, « Précarisation du travail et de l'emploi : quelles résonances dans la construction des expériences sociales ? », *Empan*, n° 60, 2005/4, pp. 30-37.
- ✓ Helfter Clémence, « La création de l'allocation de parent isolé. Entretien avec Bertrand Fragonard », *Informations sociales*, n° 157, 2010/1, pp. 134-141.
- ✓ Heyer Éric, « Les raisons du chômage en France », *Idées économiques et sociales*, n° 85, 2016/6, pp. 34-44.
- ✓ Hirsch Martin, Villeneuve Sylvaine, *La pauvreté en héritage. 2 millions d'enfants pauvres en France*, Paris, Robert Laffont, 2006.
- ✓ Hoggart Richard, *33 Newport Street : autobiographie d'un intellectuel issu des classes populaires anglaises*, Paris, Seuil, 2013.
- ✓ Hoggart Richard, *La culture du pauvre. Étude sur le style de vie des classes populaires en Angleterre*, Paris, Ed. de Minuit, 1970.

- ✓ Hourriez Jean-Michel, Legris Bernard, « L'approche monétaire de la pauvreté : méthodologie et résultats », *Économie et statistique*, n° 308-310, octobre 1998, pp. 35-63.
- ✓ Hugon Marie-Anne, « Lutter contre le décrochage scolaire : quelques pistes pédagogiques », *Informations sociales*, n° 161, 2010/5, pp. 36-45.
- ✓ Hugrée Cédric, « Les classes populaires et l'université : la licence… et après ? », *Revue française de pédagogie*, n° 167, avril-juin 2009, pp. 47-59.

I

- ✓ INED, « Analyses longitudinales : démarches, outils, expériences », *Journée scientifique du Pôle Suds*, Paris, le jeudi 21 mars 2013.
- ✓ INSEE, « Pauvreté en conditions de vie de 2004 à 2014 », *INSEE Résultats*, n° 190, 2017, pp. 1-4.
- ✓ INSEE, *Tableaux de l'économie française*, Paris, INSEE-Mesurer pour comprendre, 2016.
- ✓ INSEE, « Le taux de chômage augmente de 0,1 point au quatrième trimestre 2014 », *Informations rapides*, n° 52, mars 2015, pp. 1-2.
- ✓ INSEE, *Pour comprendre… la mesure de la pauvreté*, Paris, septembre 2014.

J

- ✓ Jamoulle Pascale, *La débrouille des familles. Récits de vies traversées par les drogues et les conduites à risques*, Belgique, Ed. De Boeck, 2009.
- ✓ Jany-Catrice Florence, « Les mesures de la pauvreté : enjeux et controverses », *in* Berthoud Arnaud, Lengaigne Benoît, Mardellat Patrick, *Figures et énigme de la pauvreté*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaire du Septentrion, 2009, pp. 27-56.
- ✓ Jaspard Maryse, « Au nom de l'amour : les violences dans le couple. Résultats d'une enquête statistique nationale », *Informations sociales*, n° 144, 2007/8, pp. 34-44.
- ✓ Jaulent Catherine, « 3,4 millions d'allocataires à bas revenus dans les Caisses d'allocations familiales en 2006 », *L'e-ssentiel*, CNAF, DSER, n° 76, août 2008, pp. 1-4.
- ✓ Josnin Rémi, « Les conditions de logement des ménages à bas revenus en 2012 », *La lettre de l'ONPES*, n° 1, février 2012, pp. 1-7.

- ✓ Jounin Nicolas, *Chantier interdit au public. Enquête parmi les travailleurs du bâtiment*, Paris, La Découverte, 2008.
- ✓ Jourdan Virginie, « Dynamique de la pauvreté au sein de la population active en France : étude de la sortie de la pauvreté », *XXVI Congrès international de la population*, Marrakech, 2009, pp. 1-16.
- ✓ Juby Healter *et al.*, « Pauvreté des familles monoparentales et parcours professionnel des mères après la rupture », *Recherches sociologiques*, vol. 46, n° 2, 2005, pp. 217-243.
- ✓ Julienne Katia, Monrose Murielle, « Les opinions des Français sur la pauvreté et l'exclusion au début de l'année 2004 », *Études et Résultats*, décembre 2004, n° 357, pp. 1-12.
- ✓ Jusot Florence, Khlat Myriam, Rochereau Thierry, Sermet Catherine, « Un mauvais état de santé accroît fortement le risque de devenir chômeur ou inactif », *Questions d'économie de la santé*, n° 125, septembre 2007, pp. 1-4.

K

- ✓ Kemayou Louis Roger *et al.*, « Pratiques de la prostitution : regards croisés entre régulation socioéconomique et rejet des normes », *Pensée plurielle*, n° 27, 2001/2, pp. 93-110.
- ✓ Kerhuel Antoine, « Rendre compte de la réalité du chômage », *Revue Projet*, n° 271, 2002/3, pp. 26-33.
- ✓ Kersuzan Claire, « Changement de logement et naissance des enfants », *Recherches familiales*, n° 6, 2009/1, pp. 7-25.
- ✓ Keune Maarten, Pochet Philippe, « Flexicurité en Europe : une approche critique », *La Revue de l'IRES*, n° 63, 2009/4, pp. 105-126.
- ✓ Klatzmann Rosine, *Le travail au noir*, Paris, PUF, 1982.
- ✓ Kokoreff Michel, « Du stigmate au ghetto. De la difficulté à nommer les quartiers », *Informations sociales*, n° 141, 2007/5, pp. 86-95.
- ✓ Kondo Rie, « Les mère japonaises et coréennes en situation de monoparentalité : un risque de précarité », *Politiques sociales et familiales*, n° 101, septembre 2010, pp. 19-34.
- ✓ Korsu Emre, « Pauvreté et territoires. La diversité des situations régionales en France », *Les annales de la recherche urbaine*, n° 93, 2002, pp. 33-47.

L

- ✓ Labbens Jean, *Sociologie de la pauvreté, le tiers-monde et le quart monde*, Paris, Gallimard, 1978.
- ✓ Laé Jean-François, Murard Numa, *L'argent des pauvres. La vie quotidienne en cité de transit*, Paris, Seuil, 1985.
- ✓ Laé Jean-François, Murard Numa, « Formes de consommation populaire. L'économie de survie », *Les temps modernes*, n° 465, avril 1985, pp. 1910-1924.
- ✓ Lagarenne Christine, Legendre Nadine, « Les travailleurs pauvres en France : facteurs individuels et familiaux », *Économie et statistique*, n° 335, 2000, pp. 3-25.
- ✓ Lagouanelle Gilbert, « Travail précaire et pauvreté des familles. Un constat du Secours catholique », *Informations sociales*, n° 142, 2007/6, pp. 54-59.
- ✓ Lahire Bernard, *Portraits sociologiques. Dispositions et variations individuelles*, Paris, Nathan, 2002.
- ✓ Lahire Bernard, *Tableaux de famille. Heurts et malheurs scolaires en milieux populaires*, Paris, Le Seuil, 1995.
- ✓ Lahire Bernard, « Écritures domestiques : la domestication du domestique », *Informations sur les sciences sociales*, vol.34, n° 4, 1995, pp. 567-592.
- ✓ Laib Nadine, « Quels liens entre chômage, faibles rémunérations et pauvreté ? », *Les travaux de l'Observatoire 2005-2006*, 2006, pp. 135-160.
- ✓ Lainé Frédéric, Okba Mahrez, Rospabé Sandrine, « Les difficultés des étrangers sur le marché du travail : effet nationalité, effet quartier ? », *Premières Synthèses*, DARES, n° 17.3, avril 2005, pp.1-8.
- ✓ Lamy Sébastien *et al*., « Améliorer les conditions de travail à l'hôpital, ORSOSA, de la démarche de recherche à l'action de prévention », *Santé Publique*, vol. 25, 2013/4, pp. 389-397.
- ✓ Laporte Cyrille, « Les temporalités sociales des cuisiniers de la restauration », *Temporalités*, 25 juillet 2013.
- ✓ Larrère Catherine, « Montesquieu et les pauvres », *Cahiers d'économie Politique*, n° 59, 2010/2, pp. 24-43.
- ✓ Lasida Elena, Minkieba Lompo Kévin, Dubois Jean-Luc, « La pauvreté : une approche socio-économique. Entretien avec Jean-Luc Dubois », *Transversalités*, n° 111, 2009/3, pp. 35-47.

- ✓ Laufer Jacqueline *et al.*, « Le travail de nuit des femmes », *Travail, genre et sociétés*, n° 5, 2001/1, pp. 135-160.
- ✓ Lazarsfeld Paul, Jahoda Marie, Zeiseil Hans, *Les chômeurs de Marienthal*, Paris, Ed. de Minuit, 1981.
- ✓ Lazarus Jeanne, « Les enjeux de la sociologie de la pauvreté », *CERISCOPE Pauvreté*, 2012.
- ✓ Lazarus Jeanne, « L'épreuve du crédit », *Sociétés contemporaines*, n° 76, 2009/4, pp. 17-39.
- ✓ Lazuech Gilles, *L'argent du quotidien*, Rennes, PUR, 2012.
- ✓ Le Bihan-Youinou Blanche, Martin Claude, « Travailler et prendre soin d'un parent âgé dépendant », *Travail, genre et sociétés*, n° 16, 2006/2, pp. 77-96.
- ✓ Le Blanc Guillaume, *L'invisibilité sociale,* Paris, PUF, 2009.
- ✓ Le Blanc Guillaume, *Vies ordinaires, vies précaires*, Paris, Seuil, 2006.
- ✓ Lefaucheur Nadine, **«** Familles monoparentales : les mots pour le dire », *in* Bailleau Francis, Lefaucheur Nadine, Peyre Vincent, *Lectures sociologiques du travail social*, Paris, Éd. Ouvrières, 1985, pp. 204-217.
- ✓ Lefresne Florence, « Effets générationnels et transformations structurelles de l'emploi », *Regards croisés sur l'économie*, n° 7, 2010/1, pp. 92-100.
- ✓ Lelièvre Michèle, *Minima sociaux et prestations sociales. Ménages aux revenus modestes et redistribution*, Paris, DRESS, 2015.
- ✓ Lelièvre Michèle, Nauze Fichet Emmanuelle, *RMI, l'état des lieux 1988-2008*, Paris, La Découverte, 2008.
- ✓ Lenoir René, *Les Exclus : un Français sur dix*, Paris, Le Seuil, 1974.
- ✓ Le Rhun Béatrice, « Sortants sans diplôme et sortants précoces. Deux estimations du faible niveau d'études des jeunes », *Note d'information du Ministère de l'éducation nationale*, n° 12.15, septembre 2012, pp. 1-6.
- ✓ Lestrade Brigitte, « Emploi et précarité, un nouveau défi social », *Informations sociales*, n° 163, 2011/1, pp. 96-104.
- ✓ Lévy Christine, « Les familles monoparentales à l'épreuve de la précarité et du regard social », *Informations sociales*, n° 168, 2011/6, pp. 78-88.
- ✓ Lévy Michel-Louis, « Le numéro d'identité », in *Population et Sociétés*, INED, n° 232, février 1989, pp. 1-4.
- ✓ Lewis Oscar, *La Vida. Une famille porto-ricaine dans une culture de pauvreté : San Juan et New York*, Paris, Gallimard, 1969.

- ✓ L'Horty Yannick, « Pourquoi le travail ne protège plus de la pauvreté », *Regards croisés sur l'économie*, n° 4, 2008, pp. 107-114.
- ✓ L'Horty Yannick, « Vers une ''flexicurité'' à la française ? Une notion en construction », *Informations sociales*, n° 142, 2007/6, pp. 104-113.
- ✓ L'Horty Yannick, Duguet Emmanuel, Du Parquet Loïc, Petit Pascale, Sari Florent, « Les effets du lieu de résidence sur l'accès à l'emploi : un test de discrimination auprès de jeunes qualifiés », *Économie et Statistique*, n° 447, 2011, pp. 71-95.
- ✓ Lochard Yves, *Les représentations de la pauvreté dans la presse écrite*, Etude pour l'ONPES, Paris, Grass/CNRS, 2001.
- ✓ Loisy Christian, « Pauvreté, Précarité, exclusion. Définitions et concepts », *Les travaux de l'Observatoire*, Paris, La Découverte, 2000, pp. 23-52.
- ✓ Lollivier Stéfan, « La pauvreté : définitions et mesures », *Regards croisés sur l'économie*, n° 4, 2008/2, pp. 21-29.
- ✓ Lollivier Stéfan, Verger Daniel, « Pauvreté d'existence, monétaire ou subjective sont distinctes », *Économie et statistique*, n° 308-310, octobre 1998, pp. 113-142.
- ✓ Lollivier Stéfan, Verger Daniel, « Pauvretés d'existence, monétaire et subjective. Facteurs de persistance et corrélations sur données de panel », *Revue économique*, vol. 50, n° 3, 1999, pp. 431-450.
- ✓ Lollivier Stéfan et Verger Daniel, « Trois apports des données longitudinales à l'analyse de la pauvreté », *Économie et Statistique*, n° 383-384-385, 2005, pp. 248-274.
- ✓ Lombardo Philippe, Pujol Jérôme, « Les niveaux de vie en 2008 », *INSEE Première*, n° 1311, septembre 2010, pp. 1-4.
- ✓ Lorgnet Jean-Paul, Pujol Jérôme, « Familles et pauvreté : aspects statistiques et dynamiques », *Politiques sociales et familiales*, n° 98, décembre 2009, pp. 71-77.
- ✓ Lutinier Bruno, Dietsch Bruno, Sotto Marie-Françoise, « Formations artistiques, culturelles et en communication en 2009 : 155 000 étudiants dans des filières très diversifiées », *Culture chiffres*, n° 5, 2011/5, pp. 1-4.

M

- ✓ Maillard Martial, « Les grands pôles urbains et les zones rurales plus exposés au risque de pauvreté », *INSEE Flash Picardie*, n° 4, février 2015, pp. 1-2.
- ✓ Mansuy Michèle, Pallez Dominique, « Dimensions territoriales de la pauvreté : synthèse des travaux », *Les Travaux de l'ONPES*, 2001-2002, 2002, pp. 291-320.
- ✓ Marchand Olivier, « 50 ans de mutations de l'emploi », *INSEE Première*, n° 1312, septembre 2010, pp. 1-4.
- ✓ Martin Benoît, « Quelles ''mesures'' pour quantifier la pauvreté ? Les indicateurs produits par les organisations internationales », *CERISCOPE Pauvreté*, 2012.
- ✓ Martin Olivier, *L'enquête et ses méthodes, l'analyse de données quantitatives*, Paris, Armand Colin, 2011.
- ✓ Maruani Margaret, *Travail et emploi des femmes*, Paris, La Découverte, 2017.
- ✓ Maruani Margaret, Reynaud Emmanuèle, *Sociologie de l'emploi*, Paris, La Découverte, 2004.
- ✓ Maruani Margaret, Silvera Rachel, « Travail et pauvreté : la part des femmes », *Travail, genre et sociétés*, n° 1, 1999, pp. 21-22.
- ✓ Marx Karl, *Le Manifeste du parti communiste*, 1848.
- ✓ Marx Karl, *Le Capital. Critique de l'économie politique*, Paris, Editions sociales, 1867.
- ✓ Masson Philippe, « Elèves, parents et agents scolaires dans le processus d'orientation », *Revue française de sociologie*, vol. 38, n° 1, 1997, pp. 119-142.
- ✓ Mathivet Amandine, « Quand on voit que c'est pas possible, ben, on reste dans l'entreprise. Regards d'une déléguée syndicale sur son métier de ''caissière'' », *Savoir/Agir*, n° 4, 2008/2, pp. 79-87.
- ✓ Mauger Gérard, « Les politiques d'insertion. Une contribution paradoxale à la déstabilisation du marché du travail », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 136-137, 2001/1, pp. 5-14.
- ✓ Mauger Gérard, « Enquêter en milieu populaire », *Genèses*, n° 6, 1991, pp. 125-143.
- ✓ Mauger Gérard, Pelletier Willy, *Les classes populaires et le FN. Explications de vote*, Paris, Ed. du Croquant, 2017.
- ✓ Maurin Éric, « Les étrangers : une main-d'œuvre à part ? », *Économie et Statistique*, n° 242, 1991, pp. 39-50.

- ✓ Maurin Éric, Chambaz Catherine, « La persistance dans la pauvreté et son évolution. Une évaluation sur données françaises », *Économie et prévision*, vol. 122, n° 1, 1996, pp. 133-152.
- ✓ Maurin Louis, Mazery Violaine, « Les taux de pauvreté des 100 plus grandes communes de France », *Compas études*, n° 11, janvier 2014, pp. 1-4.
- ✓ Maurin Louis, Schneider Valérie, Schmidt Nina, « L'état de la pauvreté en France », *Notes de l'Observatoire des inégalités*, n° 1, octobre 2013, pp. 1-8.
- ✓ Mauss Marcel, *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, Paris, PUF, 2007.
- ✓ Mayer Nonna, « Les effets politiques de la crise : le vote des personnes pauvres et précaires en 2012 », *Informations sociales*, n° 180, 2013/6, pp. 52-59.
- ✓ Mbonda Ernest-Marie, « La pauvreté comme violation des droits humains : vers un droit à la non-pauvreté », *Revue internationale des sciences sociales*, n° 18, 2004/2, pp. 309-321.
- ✓ Médecine et Hygiène, « Troubles cliniques », *Devenir*, n° 5, 2009, pp. 37-69.
- ✓ Mège Arnaud, *Militer pour la décroissance – De l'émergence d'une idéologie à sa mise en pratique*, Thèse de doctorat de sociologie dirigée par Laurent Willemez, soutenue le 1er décembre 2016, à l'Université de Poitiers-GRESCO.
- ✓ Memmi Dominique, Arduin Pascal, « L'enquêteur enquêté. De la ''connaissance par corps'' dans l'entretien sociologique », *Genèses*, vol. 35, 1999, pp. 131-145.
- ✓ Mencarini Letizia, Tanturri Maria Letizia, « Familles nombreuses et couples sans enfant. Les déterminants individuels des comportements reproductifs en Italie », *Population*, vol. 61, 2006/4, pp. 463-491.
- ✓ Mercklé Pierre, « Analyse longitudinale », *in* Paugam Serge, *Les 100 mots de la sociologie*, Paris, PUF, 2015, pp. 24-26.
- ✓ Meron Monique, Silvera Rachel, « Salaires féminins : le point et l'appoint », *Travail, genre et sociétés*, n° 15, 2006/1, pp. 27-30.
- ✓ Messu Michel, « Les politiques publiques de lutte contre la pauvreté. Variation sur l'approche française », *Forum Sociológico*, n° 20, 2010, pp. 21-28.
- ✓ Mette Corinne, « Le devenir professionnel des actifs en mauvaise santé. Un maintien en emploi plus difficile », *Dares Analyses*, n° 068, septembre 2015, pp. 1-7.
- ✓ Meurs Dominique, Ponthieux Sophie, « L'écart des salaires entre les femmes et les hommes peut-il encore baisser ? », *Économie et Statistique*, n° 398-399, 2006, pp. 99-129.

- ✓ Milano Serge, *La pauvreté absolue*, Paris, Hachette, 1988.
- ✓ Milewski Françoise *et al.*, *Les inégalités entre les femmes et les hommes : les facteurs de précarité*, Paris, La Documentation française, juillet 2005.
- ✓ Millet Mathias, « Milieux populaires (Scolarisation des élèves) », *in* Van Zanten Agnès, Rayou Patrice, *Dictionnaire de l'éducation*, Paris, PUF, 2017, pp. 606-612.
- ✓ Millet Mathias, Bodin Romuald, « L'université, un espace de régulation. L' ''abandon'' dans les premiers cycles à l'aune de la socialisation universitaire », *Sociologie*, vol. 2, 2001/3, pp. 225-242.
- ✓ Minni Claude, « Femmes et hommes sur le marché du travail. Les disparités se réduisent mais les emplois occupés restent très différents », *DARES Analyses*, n° 017, mars 2015, pp. 2-12.
- ✓ Minni Claude, Moschion Julie, « Activité féminine et composition familiale depuis 1975 », *Dares Analyses*, n° 027, mai 2010, pp. 1-10.
- ✓ Mongin Philippe, « Sur le revenu de solidarité active », *Revue d'économie politique*, vol. 118, 2008/4, pp. 433-474.
- ✓ Moreau Gilles, *Le monde apprenti*, Paris, La Dispute, 2003.
- ✓ Moreau Gilles, « Les faux semblables de l'apprentissage », *Travail, genre et sociétés*, n° 3, 2000/1, pp. 67-86.
- ✓ Morsa Marc, « Le travail détaché dans l'Union Européenne : enjeux juridiques et économiques », *Informations sociales*, n° 194, 2016/3, pp. 82-94.
- ✓ Mosconi Nicole, Dahl-Lanotte Rosine, « C'est technique, est-ce pour elles ? Les filles dans les sections techniques industrielles des lycées », *Travail, genre et sociétés*, n° 9, 2003/1, pp. 71-90.
- ✓ Mosconi Nicole, Stevanovic Biljina, « La représentation des métiers chez les adolescent(es) scolarisé(es) au collège et au lycée : ''Du mouvement mais pas de changement'' », *Travail et Emploi*, n° 109, janvier-mars 2007, pp. 58-80.
- ✓ Mossuz-Lavau Janine, « L'argent et nous : l'effet famille », *Dialogue*, n° 181, 2008/3, pp. 15-24.
- ✓ Moulévrier Pascale, « Le crédit donné aux pauvres. Droit à l'endettement et financiarisation de l'action sociale », *Sociétés contemporaines*, n° 92, 2013/4, pp. 89-106.
- ✓ Moulévrier Pascale, « Les ''banquiers solidaires'' ou la légitimation d'une ''profession économique'', *Formation emploi*, n° 111, juillet-septembre 2010, pp. 51-65.

- ✓ Moulévrier Pascale, « Le crédit donné aux pauvres. Droit à l'endettement et financiarisation de l'action sociale », *Sociétés contemporaines*, n° 92, 2013/4, pp. 89-106.
- ✓ Murard Numa, Laé Jean-François, *L'argent des pauvres: la vie quotidienne en cité de transit*, Paris, Le Seuil, 1985.

O

- ✓ Observatoire des inégalités, « La rupture conjugale, une épreuve économique pour les femmes », article du 17 mai 2016.
- ✓ Observatoire des inégalités, « Qui sont les pauvres en France ? », le 24 décembre 2016.
- ✓ Observatoire des inégalités, « Un million de pauvres de plus en dix ans », le 20 décembre 2016.
- ✓ Observatoire des inégalités, « Portrait social des familles monoparentales », le 13 décembre 2016.
- ✓ Observatoire des inégalités, « Un million de travailleurs pauvres en France », le 17 décembre 2015.
- ✓ Observatoire des inégalités, « La grande pauvreté baisse dans le monde mais de fortes inégalités persistent entre territoires », le 30 octobre 2015.
- ✓ Observatoire des inégalités, « La pauvreté selon l'activité », le 29 mai 2015.
- ✓ Observatoire des inégalités, « La pauvreté selon le type de ménage », le 29 mai 2015.
- ✓ Observatoire des inégalités, « Qui sont les chômeurs de longue durée ? », le 16 octobre 2015.
- ✓ Observatoire des inégalités, « La pauvreté selon l'âge », le 9 janvier 2015.
- ✓ Observatoire des inégalités, « La pauvreté selon le diplôme », le 16 octobre 2013.
- ✓ Observatoire des inégalités, « La pauvreté dans les régions », le 14 juin 2013.
- ✓ Observatoire des inégalités, « Familles monoparentales et pauvreté », le 1er octobre 2011.
- ✓ Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, *Le rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2005-2006*, Paris, La Documentation Française, 2006.

- ✓ Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, *Rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2003-2004*, Paris, La Documentation française, 2004.
- ✓ Observatoire national des violences faites aux Femmes, « Violences faites aux femmes : les principales données », *La Lettre de l'Observatoire national des violences faites aux femmes*, n° 8, novembre 2015, pp. 1-20.
- ✓ OCDE, « Chapitre 2. Quand l'argent fait défaut : la dynamique de la pauvreté dans les pays de l'OCDE », *in* OCDE, *Perspectives de l'emploi de l'OCDE*, Paris, Ed. de l'OCDE, 2001, pp. 37-93.
- ✓ ODENORE, *L'envers de la ''fraude sociale''. Le scandale du non-recours aux droits sociaux*, Paris, La Découverte, 2012.
- ✓ Ogien Ruwen, *Théories ordinaires de la pauvreté*, Paris, PUF, 1983.
- ✓ Okbani Nadia, « Les travailleurs pauvres face au RSA activité, un rendez-vous manqué ? », *Revue française des affaires sociales*, n° 4, 2013/4, pp. 34-55.
- ✓ ONPES, *Le rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2005-2006*, Paris, La Documentation française, 2006.
- ✓ Outin Jean-Luc, « Crise financière, crise économique et crise sociale : un enchaînement à hauts risques », *Informations sociales*, n° 180, 2013/3, pp. 10-21.

P

- ✓ Pailhé Ariane, Solaz Anne, « Durée et conditions de retour à l'emploi des mères après une naissance », *Retraite et société*, n° 63, 2012/2, pp. 51-77.
- ✓ Pailhé Ariane, Solaz Anne, « Inflexions des trajectoires professionnelles des hommes et des femmes après la naissance d'enfants », *Recherches et Prévisions*, vol. 90, n° 1, 2007, pp. 5-16.
- ✓ Palacio Manuel, « Les carrefours de la protection de l'enfance. Au fil des lois », *Informations sociales*, n° 140, 2007/4, pp. 6-16.
- ✓ Pancrazi Marie-Pierre, « Le sujet âgé et les psychotropes », *L'information psychiatrique*, vol. 86, 2010/1, pp. 91-97.
- ✓ Pan Ké Shon Jean-Louis, *Pourquoi l'indicateur de pauvreté en conditions de vie baisse malgré la crise économique ouverte en 2008 ?*, Document de travail INSEE-Direction des Statistiques Démographiques et Sociales, n° F1502, Paris, janvier 2015.

- ✓ Papinot Christian, « Erreurs, biais, perturbations de l'observateur et autres ''mauvais génies'' des sciences sociales », *SociologieS*, Dossiers, Pourquoi parle-t-on de sérendipité aujourd'hui ?, mis en ligne le 19 novembre 2013.
- ✓ Passeron Jean-Claude, « Biographies, flux, itinéraires, trajectoires », *Revue française de sociologie*, vol. 31, n° 1, 1990, pp. 3-22.
- ✓ Paugam Serge, *L'intégration inégale. Force, fragilité et rupture des liens sociaux*, Paris, PUF, 2014.
- ✓ Paugam Serge, *Les formes élémentaires de la pauvreté*, Paris, PUF, 2013.
- ✓ Paugam Serge, « Les formes contemporaines de la disqualification sociale, *CERISCOPE Pauvreté*, 2012.
- ✓ Paugam Serge, *L'enquête sociologique*, Paris, PUF, 2010.
- ✓ Paugam Serge, « S'affranchir des prénotions », in Paugam Serge, *L'enquête sociologique*, Paris, PUF, 2010, pp. 7-26.
- ✓ Paugam Serge, *Le lien de social*, Paris, PUF, 2008.
- ✓ Paugam Serge, « Science et conscience de la pauvreté », *L'Économie politique*, n° 26, 2005/2, pp. 66-79.
- ✓ Paugam Serge, « Les formes contemporaines de la pauvreté et de l'exclusion en Europe », *Études rurales*, n° 159-160, 2001, pp. 73-96.
- ✓ Paugam Serge, « Nouvelles précarités », 2001.
- ✓ Paugam Serge, *Le salarié de la précarité. Les nouvelles formes de l'intégration professionnelle*, Paris, PUF, 2000.
- ✓ Paugam Serge, *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, Paris, PUF, 1991.
- ✓ Paugam Serge, Clémençon Mireille, « Détresse et ruptures sociales. Enquête auprès des populations s'adressant aux services d'accueil, d'hébergement et d'insertion », *in* PUCA, *Les SDF : représentations, trajectoires et politiques publiques. Articles de recherche*, Paris, Ed. du Ministère de l'équipement, 2003, pp. 133-161.
- ✓ Paugam Serge, Selz Marion, « La perception de la pauvreté en Europe depuis le milieu des années 1970. Analyse des variations structurelles et conjoncturelles », *Économie et statistique*, n° 383-384-385, 2005, pp. 283-305.
- ✓ Paugam Serge, Zoyem Jean-Paul, Charbonnel Jean-Michel, *Précarité et risque d'exclusion en France*, Paris, La Documentation française, 1993.
- ✓ Peneff Jean, *L'hôpital en urgence*, Paris, Métailié, 1992.

- ✓ Perrin-Heredia Ana, « La gestion des comptes en milieux populaires : des catégories administratives désajustées par rapport aux pratiques », *Informations sociales*, n° 182, 2014/2, pp. 30-38.
- ✓ Perrin-Heredia Ana, « Le ‘’choix’’ en économie. Le cas des consommateurs pauvres », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 199, 2013/4, pp. 46-67.
- ✓ Perrin-Heredia Ana, « Les logiques sociales de l'endettement : gestion des comptes domestiques en milieux populaires », *Sociétés contemporaines*, n° 76, 2009/4, pp. 95-119.
- ✓ Perrot Michelle, *Les Femmes ou les silences de l'Histoire*, Paris, Flammarion, 1998.
- ✓ Petit Pascale, Duguet Emmanuel, L'Horty Yannick, Du Parquet Loic, Sari Florent, « Discrimination à l'embauche : les effets du genre et de l'origine se cumulent-ils systématiquement ? », *Économie et statistique*, n° 464-465-466, 2013, pp. 141-153.
- ✓ Pétonnet Colette, *On est tous dans le brouillard. Ethnologie des banlieues*, Paris, Galilée, 1979.
- ✓ Pillon Jacqueline, Durang Xavier, « Quand le travail ne protège pas de la pauvreté… Approche de la pauvreté laborieuse à partir des données CAF », *Les Cahiers du DROS*, n° 1, octobre 2006, pp. 1-8.
- ✓ Pinto Vanessa, « L'emploi étudiant et les inégalités sociales dans l'enseignement supérieur », *Actes de la recherches en sciences sociales*, n° 183, 2010/3, pp. 58-71.
- ✓ Pitrou Agnès, *Les solidarités familiales. Vivre sans famille ?*, Toulouse, Ed. Privat, 1978.
- ✓ Pitrus Claudine, « Les enfants dans leur logement : parcours familial et contexte social », *Recherches familiales*, n° 2, 2005/1, pp. 5-23.
- ✓ Pollak Catherine, « Analyse des parcours de pauvreté : l'apport des enquêtes longitudinales », *Informations sociales*, n° 156, 2009/6, pp. 106-112.
- ✓ Pollak Catherine, Bernard Gazier, « Que sait-on des trajectoires de pauvreté dans les pays riches ? », *Regards croisés sur l'économie,* n° 4, 2009, pp. 86-94.
- ✓ Ponthieux Sophie, *Les travailleurs pauvres comme catégorie statistique. Difficultés méthodologiques et exploration d'une notion de pauvreté en revenu d'activité,* Direction des Statistiques Démographiques et Sociales, Document de travail, N° F0902, mars 2009.
- ✓ Ponthieux Sophie, « Les travailleurs pauvres : identification d'une catégorie », *Travail, genre et sociétés*, n° 11, 2004/1, pp. 93-107.

- ✓ Ponthieux Sophie, Raynaud Émilie, « Les travailleurs pauvres », *Travaux 2007-2008 de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, Première partie, Cahier 3*, 2007-2008, pp. 163-183.
- ✓ Ponthieux Sophie, « Les travailleurs pauvres : identification d'une catégorie », *Travail, genre et sociétés*, n° 11, 2004/1, pp. 93-107.
- ✓ Prost Antoine, « Témoignage d'un interne heureux », *Revue française de pédagogie*, n° 189, octobre-novembre-décembre 2014, pp. 11-17.
- ✓ Pruvost Geneviève, « Dépenser moins pour vivre mieux. Le cas de boulangers paysans vivant en yourte », *Politiques sociales et familiales*, n° 123, 2016, pp. 105-119.

R

- ✓ Raiq Hicham, Plante Charles, « Trajectoires de pauvreté et monoparentalité : le Québec dans une perspective comparative », *Sociologie et sociétés*, vol. 45, n° 1, 2013, pp. 67-90.
- ✓ Rapport des Nations Unies, *Éliminer la pauvreté 2015, c'est possible ! Objectifs du Millénaire pour le développement. Rapport de 2014*, New York, 2011.
- ✓ Régnier-Loilier Arnaud, « L'influence de la fratrie d'origine sur le nombre souhaité d'enfants à différents moments de la vie. L'exemple de la France », *Population*, vol. 61, 2006/3, pp. 193-223.
- ✓ Renahy Nicolas, « Classes populaires et capital d'autochtonie. Genèse et usages d'une notion », *Regards sociologiques*, n° 40, 2010, pp. 9-26.
- ✓ Renaud Auriane, Sémécurbe François, « Les habitants des quartiers de la politique de la ville. La pauvreté côtoie d'autres fragilités », *Insee Première*, n° 1593, mai 2016, pp. 1-4.
- ✓ Retière Jean-Noël, « Autour de l'autochtonie. Réflexions sur la notion de capital social populaire », *Politix*, n° 63, 2003, pp. 121-143.
- ✓ Ringer Fritz, « La segmentation des systèmes d'enseignement. Les réformes de l'enseignement secondaire français et prussien, 1865-1920 », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 149, n° 1, 2003, pp. 6-20.
- ✓ Robin Marina, Picard Tristan, « Le secteur de la restauration : de la tradition à la rapidité », *INSEE Première*, n° 35, 2015, pp. 1-4.

- ✓ Rodrigues Amandine, Pailloux Patrick, « L'aire urbaine de Nantes : un profil métropolitain singulier », *Insee Analyses, Pays de la Loire*, n° 7, décembre 2014, pp. 1-4.
- ✓ Roupnel-Fuentes Manuella, *Les chômeurs de Moulinex*, Paris, PUF, 2011.
- ✓ Rousseau Sophie, « Vulnérabilité et résilience, analyse des entrées et sorties de la pauvreté : les cas de Manjakandriana à Madagascar », *Mondes en développement*, n° 140, 2007/4, pp. 25-44.
- ✓ Rowntree Seebohm, *Poverty, a study of town life*, Londres, Thomas Nelson and Sons, 1902.

S

- ✓ Safi Mirna, « L'analyse longitudinale : données et méthodes », *in* Chenu Alain, *La France dans les comparaisons internationales*, Paris, Presses de Sciences Po, 2011, pp. 161-172.
- ✓ Sainsaulieu Renaud, *L'identité au travail*, Paris, Presses de la FNSP, 1977.
- ✓ Salingue Julien, « Le logement intergénérationnel : offre et demande potentielle », *Retraite et société*, n° 62, 2012/1, pp. 155-165.
- ✓ Samuel Olivia, « Moi, ma famille. Identification et rôles familial et social », *Informations sociales*, n° 145, 2008/1, pp. 58-67.
- ✓ Schaff Clément, « Faut-il encourager l'accession à la propriété ? », *Regards croisés sur l'économie*, n° 9, 2011/1, pp. 120-129.
- ✓ Schnapper Dominique, *L'épreuve du chômage*, Paris, Gallimard, 1981.
- ✓ Schnapper Dominique, *La démocratie providentielle. Essai sur l'égalité contemporaine*, Paris, Gallimard, 2002.
- ✓ Schneider Valérie, « En pleine crise, la pauvreté en conditions de vie diminue selon les statistiques officielles », site de l'Observatoire des inégalités, le 4 septembre 2014.
- ✓ Schwartz Olivier, *Le monde privé des ouvriers. Hommes et femmes du Nord*, Paris, PUF, 1990.
- ✓ Serres Jean-François, « Perspectives et retours d'expériences. Une mobilisation nationale contre l'isolement : la dynamique MONALISA », *Gérontologie et société*, n° 149, 2016/1, pp. 155-167.
- ✓ Siblot Yasmine *et al.*, *Sociologie des classes populaires contemporaines*, Paris, Armand Colin, 2015.

- ✓ Siblot Yasmine, « ‘’Je suis la secrétaire de la famille !’’ La prise en charge féminine des tâches administratives entre subordination et ressource », *Genèses*, n° 64, 2006/3, pp. 46-66.
- ✓ Siblot Yasmine, « Stigmatisation et intégration sociale au guichet d’une institution familière. Le bureau de poste d’un quartier populaire », *Sociétés contemporaines*, n° 47, 2002, pp. 79-99.
- ✓ Simmel Georg, *Les pauvres*, Paris, PUF, 1998.
- ✓ Simon Patrick, Madoui Mohamed, « Le marché du travail à l’épreuve des discriminations », *Sociologies pratiques*, n° 23, 2011/2, pp. 1-7.
- ✓ Spire Alexis, « Échapper à l’impôt ? La gestion différentielles des illégalismes fiscaux », *Politix*, n° 87, 2009/3, pp. 143-165.
- ✓ Sterdyniak Henri, « Politique familiale et prise en charge du coût de l’enfant. Un investissement à long terme », *Informations sociales*, n° 137, 2007/1, pp. 80-87.
- ✓ Stirianotti Pascal, « En PACA, un habitant sur six vit sous le seuil de pauvreté en 2011 », *INSEE Flash, Provence-Alpes-Côtés d’Azur*, n° 2, octobre 2014, pp. 1-2.
- ✓ Strobel Pierre, « L’usager, le client et le citoyen : quels rôles dans la modernisation du service public ? », *Recherches et prévisions*, n° 32, juin 1993, pp. 31-44.
- ✓ Suquet Marie, Moliner Pascal, «’’Exercer un métier du sexe opposé : quelles différences entre les hommes et les femmes ? », *Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*, n° 81, 2009/1, pp. 25-39.

T

- ✓ Thalineau Alain, « L’hébergement social : espaces violés, secrets gardés », *Ethnologie française*, vol. 32, 2002/1, pp. 41-48.
- ✓ Thévenon Olivier, « Compenser le coût des enfants : quelles implications pour les politiques familiales ? », *Politiques sociales et familiales*, n° 98, décembre 2009, pp. 15-25.
- ✓ Thévenon Olivier, « L’augmentation de l’activité des femmes en Europe : progrès de la conciliation ou polarisation des comportements », *Population*, vol. 64, 2009, pp. 263-303.
- ✓ Thiercé Agnès, « La pauvreté laborieuse au XIXème siècle vue par Julie-Victoire Daubié », *Travail, genre et sociétés*, n° 1, 1991/1, pp. 119-128.

- ✓ Thomas Philippe, Hazif-Thomas Cyril, « Les nouvelles approches de la dépression de la personne âgée », *Gérontologie et société*, n° 126, 2008/3, pp. 141-155.
- ✓ To Maxime, « CMU-C et refus de soins », *Regards croisés sur l'économie*, n° 5, 2009/1, pp. 110-111.
- ✓ Townsend Peter, *Poverty in the United Kingdom : a survey of household resources and standards of living*, Penguin Books, London, 1979.
- ✓ Trannoy Alain, Wasmer Étienne, « La politique du logement locatif », *Notes du conseil d'analyse économique,* n° 10, 2013/3, pp. 1-12.
- ✓ Trevien Corentin, « Habiter en HLM : quel avantage monétaire et quel impact sur les conditions de logement ? », *Économie et Statistique*, n° 471, 2014, pp. 33-64.
- ✓ Trevien Corentin, « Habiter en HLM : quels avantages, quelles différences ? », *INSEE Analyses*, n° 10, juillet 2013, pp. 1-4.
- ✓ Trotzier Christian, « Le choix du licenciement : femmes et hommes dans la tourmente », *Travail, genre et sociétés*, n° 16, 2006/2, pp. 19-37.
- ✓ Tuchszirer Carole, « Le modèle danois de ''flexicurité''. L'improbable ''copier-coller'' », *Informations sociale*s, n° 142, 2007/6, pp. 132-141.

U

- ✓ Ulysse Pierre-Joseph *et al.*, « Les ''travailleurs pauvres'', témoins et acteurs des mutations sociétales en cours », *Lien social et Politiques*, n° 61, 2009, pp. 123-136.
- ✓ Unterreiner Anne, « La moindre performance scolaire des enfants de couples mixtes en France. Un éclairage par les méthodes quantitative et qualitative », *Sociologie*, vol. 2, n° 1, 2011/1, pp. 51-71.

V

- ✓ Van De Velde Cécile, « La famille à l'épreuve de la crise », *in* Paugam Serge, *L'intégration inégale. Force, fragilité et rupture des liens sociaux*, Paris, PUF, 2014, pp. 29-43.
- ✓ Van Kerm Philippe, « Une perspective longitudinale sur la pauvreté en Belgique », *Reflets et perspectives de la vie économique*, Tome XLI, 2002/3, pp. 23-36.
- ✓ Van Oorschot Wim, Math Antoine, « La question du non-recours aux prestations sociales », *Recherches et Prévisions*, n° 43, 1996, pp. 5-17.

- ✓ Van Pevenage Isabelle, « La recherche sur les solidarités familiales. Quelques repères », *Idées économiques et sociales*, n° 162, 2010/4, pp. 6-15.
- ✓ Vergauwen Jorik, « Impact de la situation économique sur la mise en couple en France (1993-2008) selon le niveau d'études », *Population*, vol. 71, 2016/4, pp. 631-658.
- ✓ Vignal Cécile, « L'ancrage local, une ressource pour les classes populaires des territoires désindustrialisés ? », *in* Fol Sylvie, Miot Yoan, Vignal Cécile (dir.), *Mobilités résidentielles, territoires et politiques publiques*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2014, pp. 197-210.
- ✓ Vignal Cécile, « Concilier mobilité résidentielle et mobilité professionnelle : cadrage statistique et pistes de réflexion », *Horizons stratégiques*, n° 2, juillet 2006, pp. 37-47.
- ✓ Viguier Frédéric, « Pauvreté et exclusion : des nouvelles catégories de l'État social », *Regards croisés sur l'économie,* n° 4, 2008/2, pp. 152-161.
- ✓ Villermé Louis-René, *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers dans les manufactures de coton, de laine et de soie*, Paris, Renouard, 1840.
- ✓ Volant Sabrina, « Un premier enfant à 28,5 ans en 2015 : 4,5 ans plus tard qu'en 1974 », *INSEE Première*, n° 1642, mars 2017, pp. 1-4.
- ✓ Vulbeau Alain, « Contrepoint- L'animation : une profession ? », *Informations sociales*, n° 152, 2009/2, pp. 143-144.

W

- ✓ Wagle Udaya, « Repenser la pauvreté : définition et mesure », *Revue internationale des sciences sociales*, n° 171, 2002/1, pp. 175-186.
- ✓ Warin Philippe, *Le non-recours aux politiques sociales*, Grenoble, PUG, 2016.
- ✓ Warin Philippe, « Le non-recours aux droits. Question en expansion, catégorie en construction, possible changement de paradigme dans la construction des politiques publiques », *SociologieS*, article mis en ligne le 15 novembre 2012, pp. 1-16.
- ✓ Warin Philippe, *Le non-recours au RSA : des éléments de comparaison*, Document de travail de l'ODENORE, n° 13, décembre 2011, pp. 2-9.
- ✓ Warin Philippe, « Qu'est-ce que le non-recours aux droits sociaux ? », *La vie des idées*, le 1et juin 2010.
- ✓ Warin Philippe, « Une approche de la pauvreté par le non-recours aux droits sociaux », *Lien social et politiques*, n° 61, 2009, pp. 137-146.

- ✓ Weber Florence, *Le travail à côté. Une ethnographie des perceptions*, Paris, Ed. de l'EHESS, 2009.
- ✓ Weber Florence, *Le travail au noir, une fraude parfois vitale ?*, Paris, Ed. Rue d'Ulm, 2008.
- ✓ Weber Florence, « Réduire ses dépenses, ne pas compter son temps. Comment mesurer l'économie domestique ? », *Genèses*, vol. 25, n° 1, 1996, pp. 5-28.
- ✓ Willemez Laurent, « Le retour de la question du travail, mythes et réalités », *Savoir/Agir*, n° 3, 2008/1, pp. 9-14.

Y

- ✓ Yohana Emmanuelle, « Relations d'enquête et positions sociales. Une enquête auprès de jeunes d'une cité de banlieue », *Genèses*, n° 20, 1995, pp. 126-142.

Z

- ✓ Zajdela Hélène, « Faut-il avoir peur des trappes à chômage ? », *Revue du MAUSS*, n° 18, 2001/2, pp. 94-104.
- ✓ Zeggar Hayet, « Les représentations de la pauvreté et de l'exclusion dans la presse écrite et audiovisuelle », *Les travaux de l'Observatoire 2001-2002, Cahier 2, Chapitre 2*, ONPES, 2000, pp. 203-225.
- ✓ Zoyem Jean-Paul, « Contrats d'insertion et sortie du RMI. Évaluation des effets d'une politique sociale », *Économie et Statistique*, n° 346-347, 2001, pp. 75-102.
- ✓ Zoyem Jean-Paul, *La dynamique des bas revenus : une analyse des entrées-sorties de pauvreté*, Paris, INSEE, septembre 2002.

Rapports et règlements administratifs, articles journalistiques et ouvrages littéraires

- ✓ Article de presse avec l'AFP, « RSA contre bénévolat : les bénéficiaires du Haut-Rhin seront incités à donner un coup de main », *20 minutes*, le 14 novembre 2016.
- ✓ Article de presse de Fanny Hardy, « Contrôles des comptes en banque des bénéficiaires du RSA : 852.000 euros économisés en 2016 dans le Haut-Rhin », *20 minutes*, le 23 mai 2016.
- ✓ ATD Quart-Monde, *En finir avec les idées fausses sur les pauvres et la pauvreté*, Paris, ATD Quart-Monde, 2015.
- ✓ Aubenas Florence, *Le quai de Ouistreham*, Paris, Ed. de l'Olivier, 2010.
- ✓ Balzac Honoré De, *Le Père Goriot*, Paris, Librairie générale française, 1983.
- ✓ Banque de France, *Le surendettement des ménages. Enquête typologique 2013. Analyses nationales et régionales*, Banque de France, novembre 2014, pp. 1-316.
- ✓ Brochure institutionnelle de la CAF, *Comprendre les Allocations Familiales*, Paris, CNAF, 2009.
- ✓ CAF, CNAF, INSEE, MSA, Réseau Perspicaf, « Pauvreté, bas revenus : apports des données de la CAF », *Dossier d'études*, n° 108, août 2008, pp. 1-66.
- ✓ Camus Albert, *Le premier homme*, Paris, Gallimard, 1994.
- ✓ Cherèque François, Vanackere Simon, *Évaluation de la 1ère année de mise en œuvre du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale*, Rapport de l'IGAS, n° 2013-024R, Tome 1, 2014, pp. 1-255.
- ✓ Circulaire DSS/2B n° 2006-189 du 27 avril 2006 relative à l'allocation journalière de présence parentale et au congé de présence parentale.
- ✓ Circulaire de la DGAS/1 C n° 2001-636 du 24 décembre 2001 relative à la revalorisation du revenu minimum d'insertion au 1er janvier 2002.
- ✓ Circulaire DSS/2 A n° 2001-638 du 24 décembre 2001 relative au congé de paternité.
- ✓ Comité de pilotage du CUB et du Centre Socioculturel Bout-des-Pavés-Chêne-des-Anglais, *Bilan d'activités : septembre 2011/août 2012 et perspectives pour 2013*, 31 janvier 2013.
- ✓ Commissariat général au développement durable, « La mobilité résidentielle progresse dans le parc locatif privé et diminue dans le parc social », *Le Point Sur*, n° 27, octobre 2009, pp. 1-4.
- ✓ CNIL, « Le NIR, un numéro pas comme les autres », *in* CNIL, *20ème rapport d'activité 1999, Chapitre 2*, Paris, La Documentation française, 2000, pp. 61-99.

- ✓ DASI, Ville de Nantes, *Le Nantoscope des besoins sociaux*, 2010, pp. 1-78.
- ✓ Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.
- ✓ De La Fontaine Jean, *Fables*, Livre I à XII, 1694.
- ✓ Délibération n° 83-058 du 29 novembre 1983 portant adoption d'une recommandation concernant la consultation du RNIPP et l'utilisation du NIR, Journal officiel du 21 janvier 1984.
- ✓ Dictionnaire *Le petit Larousse illustré*, édition 2010.
- ✓ Direction de l'action sociale et CCAS, *Rapport d'activités 2012*, Rezé, mai 2012.
- ✓ Direction de la Surveillance des relations entre les particuliers et la sphère financière, « Typologie des situations de surendettement », *Bulletin de la Banque de France*, n° 175, 1er trimestre 2009, pp. 65-69.
- ✓ Direction Générale de l'Action Sociale/Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature, *Guide des dispositifs d'hébergement et de logement adapté, Chantier national prioritaire 2008-2012 pour les personnes sans-abri et mal logées*, Paris, septembre 2008.
- ✓ Emission diffusée par M6, *La Rue des Allocs*, août 2016.
- ✓ Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, *La santé et l'accès aux soins : une urgence pour les femmes en situation de précarité*, Rapport n° 2017-05-29-SAN-O27, Paris, le 29 mai 2017.
- ✓ Haut conseil de la santé publique, *Pour une meilleure utilisation des bases de données administratives et médico-administratives nationales pour la santé publique et la recherche*, Paris, HCSP, mars 2012.
- ✓ Hugo Victor, *Les Misérables*, Paris, Gallimard, 1951.
- ✓ Interview réalisée par Elsa Ferreira, parue dans *Nouvel Obs, Rue89*, le 21 février 2013, intitulée « Claire, serveuse : ''Penser à l'avancer, ne jamais se relâcher, sourire'' ».
- ✓ Jeuge-Maynart Isabelle, *Dictionnaire le petit Larousse illustré*, Paris, Larousse, 2010.
- ✓ Loi n° 2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, adoptée le 21 février 2014.
- ✓ Loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion.
- ✓ Loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions.
- ✓ Loi n° 89-468 du 10 juillet 1989 relative à l'enseignement de la danse
- ✓ Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

- ✓ Loi n° 70-459 du 4 juin 1970 relative à l'autorité parentale
- ✓ Mairie de Nantes-INSEE Pays de la Loire, *Portrait démographique des quartiers de la ville de Nantes*, octobre 2003.
- ✓ MEN, MESR, DEPP, « Les élèves du premier degré », *in Repères et références statistiques*, Paris, 2012, pp. 76-92.
- ✓ Ordonnance n°45-2259 du 4 octobre 1945 portant organisation de la Sécurité sociale.
- ✓ Orwell George, *Dans la dèche à Paris et à Londres*, Paris, Gallimard, 1935.
- ✓ Rapport de l'Atelier de Bricolage des Dervallières, *Bilan d'action 2013, Dossier Action de dynamisation et d'insertion sociale*, 2013.
- ✓ Rapport du CNIS, *« Niveaux de vie et inégalités sociales »*, CNIS, mars 2007, pp. 1-117.
- ✓ Rapport gouvernemental, *Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. Bilan 2013-2014 et feuille de route 2015-2017*, le 3 mars 2015.
- ✓ Sam Anna, *Les tribulations d'une caissière*, Paris, Stock, 2008.
- ✓ Ville de Nantes, *Règlement d'aide sociale facultative du CCAS de la Ville de Nantes*, 2016.
- ✓ Ville de Nantes, Nantes Métropole, Auran, *Nantes et ses quartiers*, Nantes, 2012.
- ✓ Zola Émile, *L'Assommoir*, Paris, Spedem, 1969.

Autres matériaux utilisés

- ✓ Site internet de l'administration française aux adresses suivantes :
    - https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31290.
    - https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12006.
    - https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F869.
    - https://www.service-public.fr/particuliers/glossaire/R1496
    - https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N19775
    - https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18490
    - https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18089
    - https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F672

- ✓ Site internet de la Banque de France à l'adresse suivante :
    - https://particuliers.banque-france.fr/mes-moyens-de-paiement/carte-bancaire/conseils-de-prudence.

- ✓ Site internet de la CAF aux adresses suivantes :
    - http://www.cnil.fr/linstitution/qui-sommes-nous/
    - http://www.caf.fr/ma-caf/caf-de-loire-atlantique/qui-sommes-nous/nos-temps-forts-et-chiffres-cles
    - https://www.caf.fr/aides-et-services/s-informer-sur-les-aides/logement-et-cadre-de-vie/les-aides-au-logement
    - http://data.caf.fr/dataset/repartition des-foyers-allocataires-selon-le-type-de-famille-niveau national/resource/eb54fb6a-58fb-44d9-9110 0054233e4a10
    - http://data.caf.fr/dataset/repartition des-foyers-allocataires-selon-le-type-de-famillepar-commune/resource/59ea1a6a-a02b-4b3d-bfed-ccf17db2048c
    - https://www.caf.fr/aides-et-services/s-informer-sur-les-aides/petite-enfance/les-allocations-familiales-af

- ✓ Site internet du canard social à l'adresse suivante :
    - http://www.lecanardsocial.com/ArticleFil.aspx?i=114

- ✓ Site internet de Ceriscope à l'adresse suivante :
    - http://ceriscope.sciences-po.fr/pauvrete/content/part1/les-enjeux-de-la-sociologie-de-la-pauvrete

- ✓ Site internet de la CNIL aux adresses suivantes :
    - https://www.cnil.fr/fr/loi-78-17-du-6-janvier-1978-modifiee
    - http://www.cnil.fr/fileadmin/documents/approfondir/textes/CNIL-78-17_definitive-annotee.pdf.

- ✓ Déclaration universelle des droits de l'Homme sur le site internet de l'Organisation des nations unies à l'adresse suivante :
    - http://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/index.html.

- ✓ Site internet du département de Loire-Atlantique à l'adresse suivante :
    - https://www.loire-atlantique.fr/jcms/tout-savoir-sur-le-departement/fiche-d-identite-de-la-loire-atlantique-fr-c_5080

- ✓ Site internet d'Eurostat aux adresses suivantes :
  - http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Glossary:Severe_material_deprivation_rate
  - http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/submitViewTableAction.do

- ✓ Site de l'INED, à l'adresse suivante :
  - http://www.ined.fr/fr/tout-savoir-population/videos/enfants-toujours-plus-tard/

- ✓ Site internet de l'ICFM à l'adresse suivante :
  - http://www.institut-main.fr/algodystrophie/

- ✓ Site internet de l'INSEE aux adresses suivantes :
  - http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/unite-consommation.htm.
  - http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?ref_id=natsos04401.
  - https://www.insee.fr/fr/statistiques/1405599?geo=REG-52
  - https://www.insee.fr/fr/statistiques/1405599?geo=DEP-44
  - https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1523
  - https://www.insee.fr/fr/statistiques/1405599?geo=DEP-44+COM-44109.
  - http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/menage-recensement.htm
  - http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/foyer-fiscal.htm
  - http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/menage-fiscal.htm
  - https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1075
  - https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1315
  - https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1813
  - http://www.insee.fr/fr/themes/dossier_complet.asp?codgeo=METRODOM-1
  - http://www.insee.fr/fr/themes/dossier_complet.asp?codgeo=COM-44109
  - https://www.insee.fr/fr/statistiques/2416863.
  - https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1260
  - https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c2066
  - https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1500

- ✓ Site internet du quotidien Libération à l'adresse suivante :
    - http://www.liberation.fr/france-archive/1995/12/13/resultats-des-municipales-de-juin-1995-a-toulon-et-a-vitrolles_152470.

- ✓ Site internet de Légifrance aux adresses suivantes :
    - https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000206894.
    - https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019860428
    - https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000322091.

- ✓ Site internet du Ministère du logement et de l'habitat durable à l'adresse suivante :
    - http://www.logement.gouv.fr/le-droit-au-logement-opposable-dalo

- ✓ Site internet des métiers de l'animation à l'adresse suivante :
    - http://metieranimation.com/acm/formations/d_e_f_a,6.html?PHPSESSID=6a64010a1c9a3560ef1d252a31f3c41c.

- ✓ Site internet des missions locales des Pays-de-La-Loire à l'adresse suivante :
    - http://missionslocales-pdl.org/

- ✓ Site internet du MIN de Nantes, à l'adresse suivante :
    - http://www.minnantes.com/images/MIN.pdf.

- ✓ Site internet du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche aux adresses suivantes :
    - http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid21053/le-d.a.e.u.html
    - https://www.insee.fr/fr/statistiques/2845352#tableauTCRD_070_tab1_departements

- ✓ Site internet du Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, à l'adresse suivante :
    - http://travail-emploi.gouv.fr/droit-du-travail/contrats-et-carriere/contrats-de-travail/types-de-contrats/

- ✓ Site internet du Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports à l'adresse suivante :
    - http://www.ville.gouv.fr/?l-essentiel-de-la-politique-de-la-ville

- ✓ Site internet du Mouvement Français pour un Revenu de Base à l'adresse suivante :
    - http://www.revenudebase.info/

- ✓ Site internet de l'Observatoire des inégalités à l'adresse suivante :
    - http://www.inegalites.fr/spip.php?article905

- ✓ Site internet de l'Organisation des Nations Unies à l'adresse suivante :
    - http://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/index.html.

- ✓ Site internet de la région des Pays de la Loire à l'adresse suivante :
    - http://www.paysdelaloire.fr/dossiers-thematiques/chiffres-cles-region-des-pays-de-la-loire/

- ✓ Site internet des Restos du Cœur à l'adresse suivante :
    - https://www.restosducoeur.org/

- ✓ Site internet de la Ville de Nantes aux adresses suivantes :
    - http://www.nantes.fr/home/a-nantes-et-pas-ailleurs/decouvrir-nantes/la-metropole-des-possibles/nantes-capitale-verte.html
    - http://www.nantes.fr/restaurant-pierre-landais4
    - http://www.nantes.fr/infonantes/association/5464#infonantesResult

ANNEXES

***

Annexe 1. Présentation de la région des Pays de la Loire

Annexe 2. Présentation du département de Loire-Atlantique

Annexe 3. Présentation des quartiers de la commune de Nantes

Annexe 4. La classification exhaustive des parcours de pauvreté des foyers

Annexe 5. Grille d'entretien utilisée pour réaliser les entretiens approfondis à caractère biographique

Annexe 6. Courrier type envoyé aux foyers de l'échantillon d'enquête

Annexe 7. Historique, valeurs, missions et fonctionnement du Secours populaire français

Annexe 8. Historique, missions et fonctionnement des Restos du Cœur

Annexe 9. Qu'est-ce que l'épicerie sociale de Rezé ?

Annexe 10. Qu'est-ce que l'Atelier de bricolage des Dervallières ?

Annexe 11. Qu'est-ce que le Centre unique de bricolage ?

ANNEXE 1. Présentation de la région des Pays de la Loire[948]

La région des Pays de la Loire est située au Nord-Ouest de la France. Sa superficie est de 32 082 kilomètres carrés. Elle compte cinq départements (la Loire-Atlantique, le Maine-et-Loire, la Mayenne, la Sarthe et la Vendée) et sept grandes agglomérations (Nantes, Angers, Le Mans, Saint-Nazaire, Laval, La Roche-sur-Yon et Cholet).

Cette région est la première au niveau national en termes de qualité de vie : le fleuve de la Loire s'étend sur 250 kilomètres, dont soixante-quinze sont inscrits au patrimoine mondial de l'Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Cent vingt-cinq châteaux et architectures civiles remarquables ainsi que quatre parcs naturels et dix-neuf réserves naturelles régionales y sont répertoriés. La région des Pays de la Loire est aussi le troisième vignoble français en nombre d'Appellation d'origine contrôlée (AOC).

La région est touristique. Elle accueille environ 18 millions de visiteurs par an et est munie de nombreux moyens de transports. On y dénombre cent trente-et-une gares, quatre cent cinquante-deux trains et cent quinze bus utilisés chaque jour. S'y trouve aussi le premier aéroport du grand Ouest et le premier port de la façade Atlantique Nantes-Saint-Nazaire.

De nombreux établissements scolaires y sont implantés. Parmi ceux-ci, on compte cent quinze lycées publics et cent sept lycées privés, deux cents organismes et centres de formation professionnelle, cinquante-sept Maisons familiales rurales (MFR), cinquante-trois CFA et trente-neuf sites d'enseignement supérieur. En outre, en Pays de la Loire, le taux de réussite des élèves au baccalauréat est supérieur à la moyenne nationale.

Cette région est aussi la première région sportive de France avec un million de licenciés, onze centres de formation agréés clubs haut-niveau et trente-trois pôles de haut-niveau.

En 2014, 1,6 millions de ménages, qui représentaient 3,6 millions de personnes, vivaient dans les Pays de la Loire, ce qui correspondait à 5,6 % de la population française. On y dénombrait cent quinze habitants au kilomètre carré. Avec un peu moins d'un tiers de jeunes de moins de 24 ans, cette région est la troisième région la plus jeune de France. Sa croissance démographique est forte, d'environ 30 000 personnes par an. En 2014, le taux

[948] Synthèse réalisée à partir d'informations recueillies sur le site internet de la région des Pays de la Loire et de l'INSEE aux adresses suivantes : http://www.paysdelaloire.fr/dossiers-thematiques/chiffres-cles-region-des-pays-de-la-loire/; https://www.insee.fr/fr/statistiques/1405599?geo=REG-52

d’activité des habitants de 15 à 64 ans de ce territoire était de 75 % et leur taux de chômage de 11,8 %, à savoir un des plus faibles de France. Un peu moins des deux tiers (64,3 %) des ménages des Pays de la Loire sont propriétaires de leur résidence principale et plus d’un ménage fiscal sur deux (56 %) est assujetti à l’impôt. En 2013, le revenu médian annuel net des habitants de cette région était de 19 940 € et leur taux de pauvreté de 10,9 %, là encore, un des plus faibles de France.

ANNEXE 2. Présentation du département de la Loire-Atlantique[949]

La superficie du département de la Loire Atlantique est de 6 809 kilomètres carrés, dont cent trente-trois kilomètres de côtes. Ce département comprend 20 000 kilomètres de routes, 122 kilomètres de voies navigables et plus de mille ponts et ouvrages d'art desservant deux cents douze communes. Ce territoire dispose de soixante-trois gares et d'un aéroport international. Il compte 52 900 hectares de forêts, un estuaire et il se situe au deuxième rang national en raison de ses 70 000 hectares de zones humides. La Loire-Atlantique est la neuvième destination touristique des français. Très dynamique au niveau économique, le département totalise 573 549 emplois en 2014, dont 73 % dans le domaine des services et 13 % dans l'industrie. Il connaît également une forte activité agricole. Plus d'un tiers des terres sont dédiées aux cultures et il s'agit du premier département français dans le domaine de l'agriculture biologique.

En 2014, le département accueillait 591 945 ménages, soit 1,3 millions de personnes, ce qui représentait 36 % de la population de la région des Pays de la Loire. La Loire Atlantique est le douzième département français le plus peuplé. On y compte cent quatre-vingt-dix-huit habitants au kilomètre carré. Il s'agit également d'un territoire qui est jeune. En effet 38 % des personnes qui y vivent sont âgées de moins de 30 ans. On y dénombre 271 000 élèves de la maternelle au baccalauréat et près de 58 100 étudiants. Sa croissance démographique est forte depuis l'année 1999 et il gagne environ 16 250 nouveaux habitants chaque année depuis 2009. En 2014, le taux d'activité des habitants de 15 à 64 ans de ce territoire était de 74,7 % et leur taux de chômage de 11,7 %, à savoir un des plus faibles de France. Un peu moins des deux tiers (62,3 %) des ménages du département sont propriétaires de leur résidence principale et 59 % sont imposables. En 2013, le revenu médian annuel net des habitants de ce département était de 20 767 € et leur taux de pauvreté de 10 %.

[949] Synthèse réalisée à partir d'informations recueillies sur le site internet du département de Loire-Atlantique et de l'INSEE aux adresses suivantes :
https://www.loire-atlantique.fr/jcms/tout-savoir-sur-le-departement/fiche-d-identite-de-la-loire-atlantique-fr-c_5080 : https://www.insee.fr/fr/statistiques/1405599?geo=DEP-44.

ANNEXE 3. Présentation des quartiers de la commune de Nantes[950]

Le quartier du Centre-ville

Le Centre-ville comprend d'anciens quartiers populaires, des constructions qui datent de 1918 et des secteurs historiques sauvegardés. Il compte 9,5 % de la population nantaise. Sa superficie est de 2,4 km². L'âge médian des habitants est de 28 ans. Il héberge plutôt des étudiants et des jeunes adultes. On y trouve plus de personnes diplômées, notamment de l'enseignement supérieur, qu'en moyenne nantaise. Sa population compte beaucoup d'actifs. Ceux qui sont en emploi font plutôt partie de la catégorie socioprofessionnelle des cadres et des professions intellectuelles supérieures et de celle des professions intermédiaires. Il y a un turn-over résidentiel dans ce quartier. Le Centre-ville comprend des ménages de petites tailles, notamment des personnes qui vivent seules. La taille des logements est plutôt inférieure à 40 m². Les habitants du quartier sont majoritaires à être locataires du parc privé. Il n'y a pas de logements sociaux dans le Centre-ville.

Le quartier Bellevue-Chantenay-Sainte-Anne

Le quartier Bellevue-Chantenay-Sainte-Anne comprend des grands ensembles, des pavillons et des zones industrielles. Il compte 9 % de la population nantaise. Sa superficie est de 7,3 km². L'âge médian des habitants est de 34 ans. D'un côté, un cinquième de la population a moins de 15 ans, et de l'autre la moitié a plus de 34 ans. Les ménages qui y vivent sont majoritairement non-diplômés ou ont des diplômes de niveau 5 (CEP, BEPC, CAP, BEP). Le taux de chômage des habitants y est le plus élevé de Nantes. Les personnes en emploi sont majoritaires à être employées ou ouvrières. Les actifs occupés travaillent plutôt à Nantes ou à Saint-Herblain, la commune limitrophe. Dans le quartier, plus d'un tiers des ménages sont composés d'une seule personne, un quart sont des ménages en couple avec enfant(s), un cinquième des ménages en couple sans enfant. Les familles monoparentales sont moins nombreuses. La taille moyenne des ménages (2,3 personnes en moyenne) est la plus

[950] Synthèse réalisée à partir des informations recueillies grâce aux rencontres qui ont eu lieu avec Pascale Renaud, Françoise Cornic, Frédéric Loussouarn et Vincent Noirbusson, respectivement responsables de territoire des secteurs Ouest, Nord, Est et Sud de la commune de Nantes et avec Michel Bernier, Chargé d'études au COMPAS-TIS, et Marc Le Gallo, Sociologue au COMPAS-TIS, le 26 janvier 2012. Cette synthèse prend aussi appui sur le dossier suivant : Mairie de Nantes-INSEE Pays de la Loire, *Portrait démographique des quartiers de la ville de Nantes*, octobre 2003.

élevée de Nantes. Les logements sont récents ou très anciens ; peu sont vacants. Il s'agit plutôt d'HLM ou d'immeubles collectifs mais la part des maisons individuelles est supérieure à la moyenne nantaise. Les habitants sont plutôt locataires en HLM ou propriétaires. Les logements font généralement 70 à moins de 100 m². Le quartier comprend des équipements sportifs, culturels et de loisirs et plusieurs écoles primaires. Les associations qui y sont implantées travaillent ensemble.

Le quartier Dervallières-Zola

Le quartier Dervallières-Zola est le plus peuplé de Nantes. Ce quartier regroupe 12,5 % de la population nantaise. Sa superficie est de 4,3 km². L'âge médian des habitants est de 34 ans. Les personnes de moins de 15 ans et de 60 à 74 ans y sont sur-représentées par rapport à la moyenne nantaise. S'y trouvent plutôt des personnes qui ont des diplômes de niveau 5. Le taux de chômage des habitants est élevé. Il y a peu d'étudiants. Les actifs occupés sont plutôt des employés mais ce quartier se caractérise aussi par sa diversité : y résident également des professions libérales et des cadres d'entreprises. Dervallières-Zola comprend des zones résidentielles et des zones HLM. Les migrations résidentielles y sont peu nombreuses. La taille moyenne des ménages est de deux personnes. Le quartier comprend des propriétaires de maisons individuelles, des locataires du parc privé et des locataires du parc social. Les logements font plutôt 40 à moins de 70 m². Le quartier est muni d'équipements sportifs et scolaires. Y sont aussi implantés des équipements culturels, une mairie annexe et des associations de réinsertion professionnelle et/ou sociale.

Le quartier Hauts-Pavés-Saint-Félix

Proche du Centre-ville, le quartier Hauts-Pavés-Saint-Félix connaît une forte attractivité. Il comprend des maisons anciennes et des logements plus récents, des immeubles collectifs de petites superficies et des maisons individuelles mais très peu de logements sociaux. Ce quartier regroupe 12 % de la population nantaise. Sa superficie est de 4,3 km². L'âge médian des habitants est de 34 ans. Il s'agit d'un quartier est plutôt féminin et relativement âgé. La présence de maisons de retraite et de résidences privées explique la part importante des personnes âgées de 75 ans ou plus par rapport à la moyenne nantaise. On y trouve plus de personnes diplômées, notamment de l'enseignement supérieur, et davantage de ménages de cadres, de professions intermédiaires et de professions intellectuelles supérieures

parmi les actifs que dans l'ensemble de la commune. Très peu d'habitants ont terminé leurs études sans obtenir de diplôme. Le taux de chômage des habitants est faible. La population comporte des étudiants, des anciens actifs et des retraités. Les nouveaux arrivants de ce quartier viennent de grandes villes telles que Paris, Rennes, Angers ou La Roche-sur-Yon. Les ménages sont de petites tailles (1,9 personnes en moyenne). Les habitants sont plus fréquemment propriétaires ou locataires du parc privé qu'en moyenne sur Nantes. Différentes associations de réinsertion professionnelle et sociale y sont implantées.

Le quartier Malakoff-Saint-Donatien

Le quartier Malakoff-Saint-Donatien comprend des logements très anciens, quelques appartements plus récents, des immeubles collectifs, des maisons individuelles et un peu moins de logements HLM. Il compte 11,7 % de la population nantaise. Sa superficie est de 5 km². Ce quartier est plutôt jeune et masculin. L'âge médian des habitants est de 30 ans. On constate une légère sur-représentation des personnes âgées de moins de 50 ans par rapport à la moyenne nantaise. Un tiers des habitants détient un CEP, un BEPC, un CAP ou un BEP et un quart est muni d'un diplôme supérieur au baccalauréat. La répartition entre inactifs et actifs est proche de la moyenne nantaise et le quartier comprend beaucoup d'élèves et d'étudiants. Il accueille toutes les catégories socioprofessionnelles. Il y a un turn-over résidentiel à Malakoff-Saint-Donatien. Les nouveaux arrivants sont plutôt des gens en provenance de Paris et plus souvent de communes situées à l'extérieur du département de Loire-Atlantique. La proximité de la gare favorise les déplacements des personnes en emploi vers Saint-Nazaire. Les ménages contiennent en moyenne 1,9 personnes. Ils sont légèrement plus petits que ceux de la moyenne de la commune. La moitié des ménages de ce quartier sont composés d'une seule personne, un cinquième sont des ménages en couple sans enfant et moins d'un cinquième des couples avec enfant(s). Les familles monoparentales sont moins nombreuses. La superficie des logements du quartier est plutôt de 40 à moins de 70 m².

Le quartier Ile de Nantes

Le quartier insulaire Ile de Nantes compte un peu moins de 5 % de la population nantaise. Sa superficie est de 4,6 km². L'âge médian des habitants est de 31 ans. Le quartier accueille beaucoup de jeunes adultes. La part des personnes qui ont entre 25 et 49 ans est le plus élevée de Nantes. Plus d'un tiers des habitants du quartier détient un CEP, un BEPC, un CAP ou un BEP et un cinquième est muni d'un diplôme supérieur au baccalauréat. Ce quartier comprend de nombreux actifs, occupés ou non, et peu d'inactifs. Les personnes en emploi sont plutôt employées et ouvrières ou font partie de la catégorie socioprofessionnelle des professions intermédiaires. Les migrations vers ce quartier sont importantes. Les nouveaux arrivants proviennent de communes voisines du Sud de la Loire mais aussi de Paris, de Rennes et d'Angers. Les personnes actives occupées de l'Ile travaillent plutôt à Nantes ou dans les communes du Sud de l'agglomération nantaise. Les ménages sont de petites tailles : plus de la moitié se composent d'une seule personne. Les couples avec enfants et les familles monoparentales sont moins présentes. Les deux-tiers des logements ont été construits après 1968. Le parc de logements est presque exclusivement composé d'immeubles collectifs et de résidences qui accueillent des locataires privés. Un quart des habitants sont propriétaires. La superficie des logements est plutôt de 40 à moins de 70 m². Les associations de ce territoire accueillent des personnes qui ont connues des parcours de vie à la rue ou qui sont en situation de précarité. Les équipements socio-culturels sont peu utilisés par les habitants.

Le quartier Breil-Barberie

Le quartier Breil-Barberie comprend plutôt des logements d'habitat collectif et des logements individuels qui ont été construits dans les vingt-cinq années qui ont suivies la deuxième guerre mondiale. Peu de logements font partie du parc social. La moitié des habitants est propriétaire. Le quartier compte un peu plus de 8 % de la population nantaise. Sa superficie est de 3,6 km². Il est plutôt féminin et composé d'une population vieillissante. L'âge médian des habitants est de 38 ans. Breil-Barberie comprend peu de personnes qui n'ont aucun diplôme et une part élevée d'individus détenant un diplôme de niveau 5 par rapport à la moyenne nantais. Ce quartier abrite une majorité de personnes inactives (retraités ou étudiants) et très peu de chômeurs par rapport aux autres quartiers. Sa composition sociale est proche de la moyenne nantaise. Il y a peu de migrations résidentielles sur ce territoire et

les nouveaux arrivants sont plus souvent qu'ailleurs des personnes en emploi avec des enfants, des étudiants et des retraités. Les ménages qui y résident sont plutôt des personnes seules ou des ménages de couples sans enfant. Le réseau associatif autour du thème de la culture est très dense dans ce quartier. Les associations cherchent à développer les liens sociaux entre les personnes âgées.

Le quartier Nantes Nord

Le quartier Nantes Nord comprend essentiellement des logements qui ont été construits après 1948, des immeubles, des logements d'habitat individuel et d'habitat social. Il compte 8,8 % de la population nantaise. Sa superficie est de 7,6 km². Ce quartier est composé d'une population jeune et plutôt masculine. L'âge médian des habitants est de 29 ans. Nantes Nord arrive en première position des quartiers nantais par rapport à la tranche d'âge des moins de 25 ans. Un quart des habitants du quartier sont en cours d'études, 15 % ne détiennent soit aucun diplôme soit un diplôme supérieur au baccalauréat. Plus d'un tiers sont munis d'un diplôme de niveau 5. Il y a beaucoup d'inactifs à Nantes Nord. La part des chômeurs progresse fortement pour arriver en tête des quartiers nantais, juste derrière celle du quartier Bellevue-Chantenay-Sainte-Anne. On trouve plus fréquemment qu'ailleurs des ouvriers et des employés à Nantes Nord et moins de personnes qui appartiennent aux catégories des commerçants et chefs d'entreprise, des professions intermédiaires et des cadres. Les nouveaux arrivants sont plutôt des familles d'actifs et des étudiants qui arrivent de communes voisines (Saint-Herblain, Orvault, La Chapelle-sur-Erdre). Les travailleurs du quartier se déplacent plus souvent que les habitants des autres quartiers nantais dans les autres communes de l'agglomération nantaise pour aller travailler, mais près des deux tiers travaillent toutefois à Nantes. La part des ménages constitués d'une seule personne et celle des familles monoparentales progresse dans ce quartier ; celle des couples avec enfants diminue sensiblement. Les locataires du parc privé y sont peu nombreux et la proportion des propriétaires est inférieure à la moyenne nantaise. La superficie des logements est plutôt de 70 à moins de 100 m². Dans ce quartier, il y a un centre pénitentiaire. Les problématiques de la délinquance et des économies souterraines (drogues, business) y sont très présentes. Le tissu associatif est très fort. On y trouve notamment des associations de réinsertion sociale et de soutien scolaire.

Le quartier Nantes Erdre

Le quartier Nantes Erdre s'étend le long de l'Erdre. Son développement est important. La progression de sa population est forte depuis les années 1990 mais il reste le quartier le plus dense de la commune de Nantes. Il compte presque 9 % de la population nantaise. Sa superficie est de 11,9 km². Il comprend des logements de standing, des logements d'habitat mixte ou social, individuels et/ou collectifs, postérieurs à 1974 et des maisons individuelles. Ce quartier est jeune. Il accueille plutôt des adultes de 25 à 49 ans et leurs enfants et une population d'étudiants. La part des habitants qui ont un diplôme de niveau 5 est importante dans ce quartier. À l'inverse, celle de ceux qui ont un diplôme supérieur au baccalauréat est plus faible que la moyenne nantaise. Le taux de chômage du quartier est le moins élevé des quartiers nantais. On y trouve de nombreux actifs occupés et moins d'inactifs et de demandeurs d'emploi. Les employés sont les plus nombreux dans ce quartier, suivis des professions intermédiaires et des ouvriers. Les nouveaux arrivants viennent plutôt de communes environnantes. Les personnes en emploi du quartier travaillent plutôt vers des communes périphériques, telle que Carquefou. Ce quartier accueille plus d'un tiers de ménages composés d'une seule personne, plus d'un quart de ménages en couple avec enfant(s), un cinquième de couples sans enfant et un peu moins de familles monoparentales. Le quartier compte davantage de propriétaires et de locataires du parc social qu'en moyenne sur Nantes. Les locataires du parc privé sont en progression. La taille des logements se situe plutôt entre 40 à moins de 70 m² et de 70 m² à moins de 100 m².

Le quartier Doulon-Bottière

Le quartier Doulon-Bottière comprend des maisons individuelles, des logements d'habitat social et des immeubles collectifs. Il compte environ 11 % de la population nantaise. Sa superficie est de 11,7 km². Ce quartier est composé d'une population plus âgée que la moyenne nantaise. On y constate une sous-représentation des classes d'âge de moins de 15 ans à 24 ans. L'âge médian des habitants est de 35 ans. Par rapport à la moyenne nantaise, les personnes sans diplôme ou qui détiennent un diplôme du type CEP, BEPC, CAP ou BEP sont sur-représentées à Doulon-Bottière, mais la part des personnes diplômées de l'enseignement supérieur augmente. On trouve plus d'actifs dans ce quartier par rapport à la moyenne nantaise. En revanche, les élèves et les étudiants y sont moins présents. La part des ouvriers et des employés est plus importante dans ce quartier dans tous les autres.

Les habitants du quartier Doulon-Bottière déménagent peu. Les nouveaux arrivants viennent de Paris, d'Angers et de Rennes mais aussi de communes voisines comme Sainte-Luce-sur-Loire. Les ménages composés d'une seule personne sont sous-représentés à Doulon-Bottière par rapport à la moyenne nantaise. À l'inverse ceux en couple avec ou sans enfant(s) sont sur-représentés. Les couples composés de deux actifs représentent un quart des ménages de ce quartier. Les parts de propriétaires de résidences principales et de locataires en HLM sont plus importantes que la moyenne nantaise. Les locataires du secteur privé sont minoritaires. La taille des logements présents dans ce quartier est plutôt de 70 m² à moins de 100 m².

Le quartier Nantes Sud

Le quartier Nantes Sud est le moins peuplé de la commune. Il comprend des logements sociaux et privés qui sont à la fois moins anciens et moins récents que ceux des autres quartiers. Les maisons individuelles y sont nombreuses. Le quartier compte environ 3,8 % de la population nantaise. Sa superficie est de 2,8 km². L'âge médian des habitants est de 35 ans et la proportion de femmes est supérieure à la moyenne nantaise. La classe d'âge des 15-24 ans est déficitaire dans ce quartier. À l'inverse, celle des 25-49 ans est bien présente. Un peu moins de la moitié des personnes qui ont terminé leurs études détiennent un diplôme de niveau 5 et les personnes en cours d'études sont sous-représentées. On compte une part plus importante d'actifs à Nantes Sud qu'en moyenne nantaise. De plus, ce quartier est le seul où le nombre de femmes actives est plus important que celui des hommes. Les employés et les ouvriers sont nombreux mais les cadres supérieurs sont moins présents. Les habitants de Nantes Sud ne sont pas très mobiles. Les nouveaux arrivants viennent de communes limitrophes comme Rezé, Vertou ou Saint-Sébastien-sur-Loire. Peu parmi les actifs occupés de Nantes Sud travaillent dans la commune par rapport aux personnes en emploi des autres quartiers. En outre, ils se déplacent plus souvent qu'ailleurs en dehors du département de Loire-Atlantique pour aller travailler. Les ménages composés d'une seule personne sont sous-représentés dans ce quartier. À l'inverse, la part des ménages en couple avec enfant(s) est supérieure à celle de la moyenne. Les propriétaires sont plus nombreux que les locataires privés et les locataires HLM dans ce quartier. La taille des logements est plutôt de 40 m² à moins de 70 m².

ANNEXE 4. Classification exhaustive des parcours de pauvreté des foyers

	1ère année 2008	2ème année 2009	3ème année 2010	4ème année 2011	Effectif de foyers par sous-parcours	Effectif de foyers par grands parcours
Catégorie 1. Les foyers pauvres : 4 994 foyers dont :						
Parcours 1. Foyers dont le niveau de vie a été inférieur ou égal au seuil de bas revenus quatre années consécutives						
Sous-parcours 1	Inférieur ou égal	Inférieur ou égal	Inférieur ou égal	Inférieur ou égal	3 644	3 644
Parcours 2. Foyers dont le niveau de vie a été strictement supérieur au seuil de bas revenus une année au cours du suivi longitudinal et inférieur ou égal à ce seuil les autres années						
Sous-parcours 2	Inférieur ou égal	Strictement supérieur	Inférieur ou égal	Inférieur ou égal	407	791
Sous-parcours 3	Inférieur ou égal	Inférieur ou égal	Strictement supérieur	Inférieur ou égal	384	
Parcours 3. Foyers dont le niveau de vie a été strictement supérieur au seuil de bas revenus deux années consécutives au cours du suivi longitudinal, en 2009 et en 2010, et inférieur ou égal à ce seuil les autres années						
Sous-parcours 4	Inférieur ou égal	Strictement supérieur	Strictement supérieur	Inférieur ou égal	285	285
Parcours 4. Foyers dont le niveau de vie a été non renseigné deux années consécutives au cours du suivi longitudinal, en 2009 et en 2010, et inférieur ou égal au seuil de bas revenus les autres années – À rapprocher du sous-parcours 1, 2, 3 ou 4.						
Sous-parcours 5	Inférieur ou égal	Niveau de vie inconnu	Niveau de vie inconnu	Inférieur ou égal	9	52
Sous-parcours 6	Inférieur ou égal	Foyers disparus	Foyers disparus	Inférieur ou égal	32	
Sous-parcours 7	Inférieur ou égal	Niveau de vie inconnu	Foyers disparus	Inférieur ou égal	7	
Sous-parcours 8	Inférieur ou égal	Foyers disparus	Niveau de vie inconnu	Inférieur ou égal	4	
Parcours 5. Foyers dont le niveau de vie a été non renseigné une année au cours du suivi longitudinal, soit en 2009, soit en 2010 et inférieur ou égal au seuil de bas revenus les autres années – À rapprocher du sous-parcours 1, 2 ou 3.						
Sous-parcours 9	Inférieur ou égal	Inférieur ou égal	Niveau de vie inconnu	Inférieur ou égal	35	168
Sous-parcours 10	Inférieur ou égal	Inférieur ou égal	Foyers disparus	Inférieur ou égal	44	

Sous-parcours 11	Inférieur ou égal	Niveau de vie inconnu	Inférieur ou égal	Inférieur ou égal	47	
Sous-parcours 12	Inférieur ou égal	Foyers disparus	Inférieur ou égal	Inférieur ou égal	42	
Parcours 6. Foyers dont le niveau de vie a été non renseigné une année au cours du suivi longitudinal, soit en 2009 soit en 2010, strictement supérieur au-dessus du seuil de bas une année, soit en 2009 soit en 2010, et inférieur ou égal à ce seuil les autres années - À rapprocher du sous-parcours 2, 3 ou 4.						
Sous-parcours 13	Inférieur ou égal	Strictement supérieur	Niveau de vie inconnu	Inférieur ou égal	12	54
Sous-parcours 14	Inférieur ou égal	Strictement supérieur	Foyers disparus	Inférieur ou égal	22	
Sous-parcours 15	Inférieur ou égal	Niveau de vie inconnu	Strictement supérieur	Inférieur ou égal	3	
Sous-parcours 16	Inférieur ou égal	Foyers disparus	Strictement supérieur	Inférieur ou égal	17	
Catégorie 2. Les foyers non pauvres : 2 842 foyers dont :						
Parcours 1. Foyers dont le niveau de vie a été strictement supérieur au seuil de bas revenus trois années consécutives au cours du suivi longitudinal, en 2009, 2010 et 2011 et inférieur ou égal à ce seuil la première année						
Sous-parcours 1	Inférieur ou égal	Strictement supérieur	Strictement supérieur	Strictement supérieur	836	836
Parcours 2. Foyers dont le niveau de vie a été strictement supérieur au seuil de bas revenus deux années consécutives au cours du suivi longitudinal, en 2010 et en 2011, et inférieur à ce seuil les autres années						
Sous-parcours 2	Inférieur ou égal	Inférieur ou égal	Strictement supérieur	Strictement supérieur	646	646
Parcours 3. Foyers dont le niveau de vie a été strictement supérieur au seuil de bas revenus une seule année au cours du suivi longitudinal, en 2011 et inférieur ou égal à ce seuil les autres années						
Sous-parcours 3	Inférieur ou égal	Inférieur ou égal	Inférieur ou égal	Strictement supérieur	808	808
Parcours 4. Foyers dont le niveau de vie a alterné d'une année à l'autre entre strictement supérieur au seuil de bas revenus et inférieur ou égal à ce seuil						
Sous-parcours 4	Inférieur ou égal	Strictement supérieur	Inférieur ou égal	Strictement supérieur	238	238

Parcours 5. Foyers dont le niveau de vie a été non renseigné deux années consécutives au cours du suivi longitudinal, en 2009 et en 2010, une année strictement supérieur au seuil de bas revenus, en 2011, et inférieur ou égal à ce seuil la première année - À rapprocher du sous-parcours 1, 2, 3 ou 4.						
Sous-parcours 5	Inférieur ou égal	Niveau de vie inconnu	Niveau de vie inconnu	Strictement supérieur	4	62
Sous-parcours 6	Inférieur ou égal	Foyers disparus	Foyers disparus	Strictement supérieur	48	
Sous-parcours 7	Inférieur ou égal	Foyers disparus	Niveau de vie inconnu	Strictement supérieur	3	
Sous-parcours 8	Inférieur ou égal	Niveau de vie inconnu	Foyers disparus	Strictement supérieur	7	
Parcours 6. Foyers dont le niveau de vie a été non renseigné une année au cours du suivi longitudinal, soit en 2009 soit en 2010, strictement supérieur au seuil de bas revenus deux années et inférieur ou égal à ce seuil la première année – À rapprocher du sous-parcours 1, 2 ou 4.						
Sous-parcours 9	Inférieur ou égal	Strictement supérieur	Niveau de vie inconnu	Strictement supérieur	25	168
Sous-parcours 10	Inférieur ou égal	Strictement supérieur	Foyers disparus	Strictement supérieur	75	
Sous-parcours 11	Inférieur ou égal	Niveau de vie inconnu	Strictement supérieur	Strictement supérieur	22	
Sous-parcours 12	Inférieur ou égal	Foyers disparus	Strictement supérieur	Strictement supérieur	46	
Parcours 7. Foyers dont le niveau de vie a été non renseigné une année au cours du suivi longitudinal, soit en 2009 soit en 2010, inférieur ou égal au seuil de bas revenus deux années et strictement supérieur à ce seuil la dernière année – À rapprocher du sous-parcours 2, 3 ou 4.						
Sous-parcours 13	Inférieur ou égal	Inférieur ou égal	Niveau de vie inconnu	Strictement supérieur	14	84
Sous-parcours 14	Inférieur ou égal	Inférieur ou égal	Foyers disparus	Strictement supérieur	21	
Sous-parcours 15	Inférieur ou égal	Niveau de vie inconnu	Inférieur ou égal	Strictement supérieur	18	

Sous-parcours 16	Inférieur ou égal	Foyers disparus	Inférieur ou égal	Strictement supérieur	31	
Catégorie 3. Les foyers disparus : 3 550 foyers dont :						
Parcours 1. Foyers dont le niveau de vie a été inférieur au égal au seuil de bas revenus trois années consécutives au cours du suivi longitudinal, en 2008, 2009 et 2010 et non renseignée la dernière année.						
Sous-parcours 1	Inférieur ou égal	Inférieur ou égal	Inférieur ou égal	Foyers disparus	282	282
Parcours 2. Foyers dont le niveau de vie a été strictement supérieur au seuil de bas revenus une année au cours du suivi longitudinal, soit en 2009, soit en 2010, inférieur ou égal à ce seuil deux années et non renseignée la dernière année.						
Sous-parcours 2	Inférieur ou égal	Inférieur ou égal	Strictement supérieur	Foyers disparus	238	290
Sous-parcours 3	Inférieur ou égal	Strictement supérieur	Inférieur ou égal	Foyers disparus	52	
Parcours 3. Foyers dont le niveau de vie a été strictement supérieur au seuil de bas revenus deux années consécutives au cours du suivi longitudinal, en 2009 et en 2010, inférieur ou égal à ce seuil la première année et non renseignée la dernière.						
Sous-parcours 4	Inférieur ou égal	Strictement supérieur	Strictement supérieur	Foyers disparus	243	243
Parcours 4. Foyers dont le niveau de vie a été non renseigné deux années au cours du suivi longitudinal, une année strictement supérieur au seuil de bas revenus, soit en 2009, soit en 2010, et la première année inférieur ou égal à ce seuil.						
Sous-parcours 5	Inférieur ou égal	Strictement supérieur	Foyers disparus	Foyers disparus	660	736
Sous-parcours 6	Inférieur ou égal	Strictement supérieur	Niveau de vie inconnu	Foyers disparus	38	
Sous-parcours 7	Inférieur ou égal	Niveau de vie inconnu	Strictement supérieur	Foyers disparus	7	
Sous-parcours 8	Inférieur ou égal	Foyers disparus	Strictement supérieur	Foyers disparus	31	
Parcours 5. Foyers dont le niveau de vie a été non renseigné deux années au cours du suivi longitudinal et inférieur ou égal au seuil de bas revenus les autres années.						
Sous-parcours 9	Inférieur ou égal	Inférieur ou égal	Foyers disparus	Foyers disparus	488	581
Sous-parcours 10	Inférieur ou égal	Inférieur ou égal	Niveau de vie inconnu	Foyers disparus	70	
Sous-parcours 11	Inférieur ou égal	Foyers disparus	Inférieur ou égal	Foyers disparus	13	
Sous-parcours 12	Inférieur ou égal	Niveau de vie inconnu	Inférieur ou égal	Foyers disparus	10	

Parcours 6. Foyers dont le niveau de vie a été non renseigné trois années consécutives au cours du suivi longitudinal en 2009, en 2010 et en 2011, et inférieur ou égal au seuil de bas revenus la première année.						
Sous-parcours 13	Inférieur ou égal	Foyers disparus	Foyers disparus	Foyers disparus	1 239	1 418
Sous-parcours 14	Inférieur ou égal	Niveau de vie inconnu	Niveau de vie inconnu	Foyers disparus	36	
Sous-parcours 15	Inférieur ou égal	Niveau de vie inconnu	Foyers disparus	Foyers disparus	126	
Sous-parcours 16	Inférieur ou égal	Foyers disparus	Niveau de vie inconnu	Foyers disparus	17	
Catégorie 4. Les foyers inconnus : 537 foyers dont :						
Parcours 1. Foyers dont le niveau de vie a été inférieur ou égal au seuil de bas revenus trois années consécutives au cours du suivi longitudinal, en 2008, en 2009 et en 2010, et non renseigné la dernière année.						
Sous-parcours 1	Inférieur ou égal	Inférieur ou égal	Inférieur ou égal	Niveau de vie inconnu	140	140
Parcours 2. Foyers dont le niveau de vie a été non renseigné trois années consécutives au cours du suivi longitudinal en 2009, en 2010 et en 2011 et inférieur ou égal au seuil de bas revenus la première année.						
Sous-parcours 2	Inférieur ou égal	Niveau de vie inconnu	Niveau de vie inconnu	Niveau de vie inconnu	89	112
Sous-parcours 3	Inférieur ou égal	Foyers disparus	Foyers disparus	Niveau de vie inconnu	12	
Sous-parcours 4	Inférieur ou égal	Niveau de vie inconnu	Foyers disparus	Niveau de vie inconnu	1	
Sous-parcours 5	Inférieur ou égal	Foyers disparus	Niveau de vie inconnu	Niveau de vie inconnu	10	
Parcours 3. Foyers dont le niveau de vie a été strictement supérieur au seuil de bas revenus deux années consécutives au cours du suivi longitudinal, non renseigné une année et inférieur ou égal au seuil de bas revenus la première année.						
Sous-parcours 6	Inférieur ou égal	Strictement supérieur	Strictement supérieur	Niveau de vie inconnu	76	76

Parcours 4. Foyers dont le niveau de vie a été strictement supérieur au seuil de bas revenus une année au cours du suivi longitudinal, soit en 2009 soit en 2010, non renseigné la dernière année et inférieur ou égal au seuil de bas revenus les autres années.						
Sous-parcours 7	Inférieur ou égal	Inférieur ou égal	Strictement supérieur	Niveau de vie inconnu	44	64
Sous-parcours 8	Inférieur ou égal	Strictement supérieur	Inférieur ou égal	Niveau de vie inconnu	20	
Parcours 5. Foyers dont le niveau de vie a été non renseigné deux années au cours du suivi longitudinal et inférieur ou égal au seuil de bas revenus les autres années.						
Sous-parcours 9	Inférieur ou égal	Inférieur ou égal	Niveau de vie inconnu	Niveau de vie inconnu	69	95
Sous-parcours 10	Inférieur ou égal	Inférieur ou égal	Foyers disparus	Niveau de vie inconnu	10	
Sous-parcours 11	Inférieur ou égal	Niveau de vie inconnu	Inférieur ou égal	Niveau de vie inconnu	8	
Sous-parcours 12	Inférieur ou égal	Foyers disparus	Inférieur ou égal	Niveau de vie inconnu	8	
Parcours 6. Foyers dont le niveau de vie a été non renseigné deux années au cours du suivi longitudinal, strictement supérieur au seuil de bas revenus une année et inférieur ou égal à ce seuil la première année.						
Sous-parcours 13	Inférieur ou égal	Strictement supérieur	Niveau de vie inconnu	Niveau de vie inconnu	30	50
Sous-parcours 14	Inférieur ou égal	Strictement supérieur	Foyers disparus	Niveau de vie inconnu	10	
Sous-parcours 15	Inférieur ou égal	Niveau de vie inconnu	Strictement supérieur	Niveau de vie inconnu	3	
Sous-parcours 16	Inférieur ou égal	Foyers disparus	Strictement supérieur	Niveau de vie inconnu	7	

* Lecture :

L'expression « inférieur ou égal » signifie que le revenu des foyers était inférieur ou égal au seuil de bas revenus pour l'année considérée.

L'expression « strictement supérieur » indique que les foyers avaient un revenu strictement supérieur au seuil de bas revenus pour l'année considérée.

L'indication « niveau de vie inconnu » indique que les foyers avaient un revenu qui n'était pas renseigné pour l'année considérée.

L'indication « foyers disparus » indique que les foyers avaient disparu de la base de données l'année considérée.

ANNEXE 5. Grille d'entretien utilisée pour réaliser des entretiens approfondis à caractère biographique

PRÉSENTATION ET ÉTAT DES LIEUX DE LA SITUATION DE L'ENQUETÉ(E) AU MOMENT DE L'ENTRETIEN	
Date de naissance	En quelle année est-vous né(e) ?
Nationalité et lieu de naissance	Où êtes-vous né(e) et quelle est votre nationalité ?
Origine sociale	Quel est/ était le métier et le niveau de diplôme de vos parents ? Quelle est/ était la situation matrimoniale de vos parents ? Où habitent vos parents ?
Place dans la fratrie	Avez-vous des frères et sœurs ? Si oui, combien ? Quel âge ont-ils ? Que font-ils et quel(s) diplôme(s) ont-ils ? Quelle est leur situation matrimoniale ? Et où habitent-ils ?
Réseau relationnel	À quelle fréquence voyez-vous ou avez-vous des contacts téléphoniques/Skype/mails ou autres avec les différents membres de votre famille ? Faites-vous partie d'une association, d'un syndicat ou d'un parti politique ? Si oui, le(s)quel(les) ? Depuis quand ? Pour quelles raisons ?
Lieu et quartier d'habitation de la commune de Nantes (ou autres – Saint-Herblain-Rezé)	Depuis quelle année habitez-vous dans ce logement ? Actuellement, combien de personnes habitent ici ? Êtes-vous propriétaire ou locataire de ce logement ? Si propriétaire, depuis quand ? Ce logement est-il un logement social ou un logement du parc privé ? Quelle est la surface de votre logement ? Que pensez-vous du rapport qualité/prix de ce logement ? Percevez-vous des aides au logement de la part de la CAF ? Que pensez-vous du montant de cette aide ? Que pensez-vous de votre quartier d'habitation ?
Situation matrimoniale et présence d'enfant(s)	Actuellement, quelle est votre situation matrimoniale ? Que font les parents de votre ami(e) ? Quelles études a fait votre ami(e) ? Que fait-il/elle en ce moment ? Avez-vous des enfants ? Si oui, combien ?

	Quel est leur âge ? Quelles études ont-ils fait ? Que font-ils ? Quelle est leur situation matrimoniale ? S'ils n'habitent pas/plus avec l'enquêté(e), où habitent-ils ? Actuellement, combien avez-vous d'enfant(s) à votre charge ? Percevez-vous des aides pour vos enfants ? Si oui, lesquelles ? Que pensez-vous du montant de ces aides ? Actuellement, vos enfants participent-ils financièrement à la vie du ménage ? Si oui, à quelle hauteur ? Depuis quand ? Actuellement, de quels moyens de garde disposez-vous pour vos enfants ? Que pensez-vous du prix de ces moyens de garde ?
Niveau de diplôme/Diplôme(s) obtenu(s)	Qu'avez-vous fait comme études ? Actuellement, quel est le diplôme le plus élevé que vous avez obtenu ?
Catégorie socioprofessionnelle	Travaillez-vous en ce moment ? Si non, quand avez-vous travaillé pour la dernière fois et qu'avez-vous fait ? Si oui, que faites-vous et depuis combien de temps occupez-vous cet emploi ? Quel type de contrat de travail avez-vous ? Combien d'heures travaillez-vous par semaine ? Que pensez-vous de vos conditions de travail ? Avez-vous la possibilité d'évoluer ? Vous sentez-vous reconnu(e) dans votre travail ?
Montants et nature des ressources nettes mensuelles du ménage ***Avoir une indication sur le degré de dépendance vis-à-vis des aides légales et sur l'effet par rapport à la situation économique (trappes à pauvreté ou aide effective à la sortie de pauvreté ?)***	De quelles ressources financières disposez-vous à titre personnel ? Quel revenu net mensuel d'activité percevez-vous ? De quelles ressources financières dispose votre ami(e) (ou les autres personnes en âge d'activité et actives du ménage) ? Quel revenu net mensuel d'activité perçoit-il/elle ? Percevez-vous des loyers pour un appartement mis en location ? Percevez-vous d'autres types de revenus ? (minima sociaux) Actuellement, avez-vous des prêts/crédits à rembourser ? Si oui, lesquels ? Depuis combien de temps ? Jusqu'à quand ? Et à combien s'élève le montant mensuel de ces remboursements ? Actuellement, une fois toutes vos factures payées, combien vous reste-t-il pour vivre ? Avez-vous la possibilité de mettre de l'argent de côté ?

	Si oui, quel montant pouvez-vous mettre de côté chaque mois ? Est-ce que cela a toujours été le cas ? Si non, à quel(s) moment(s) ce n'était pas le cas ? Avez-vous de l'argent de côté ?
Pauvreté subjective	Y a-t-il des choses que vous ne pouvez pas faire avec vos ressources ? Si oui, quelles sont les choses que vous pouvez faire et celles que vous ne pouvez pas faire ? Avez-vous le sentiment de vous priver ? Aujourd'hui, si vous deviez choisir un terme pour qualifier votre situation économique, quel terme choisiriez-vous ? Vous sentez-vous pauvre ? Pour vous, qu'est-ce que c'est être pauvre ? À partir de quel moment est-on pauvre ?
PRATIQUES ET STRATÉGIES DEVELOPPÉES • **Bien demander à chaque fois pourquoi ou pour quelle(s) raison(s)**	
Domaine alimentaire	Comment les choses se passent-elles quand vous allez faire des courses ? Dans quels magasins réalisez-vous vos courses et pour quelles raisons ? À quelle fréquence faites-vous vos courses et pourquoi ? Quels aliments mettez-vous généralement dans votre caddie ? Comment choisissez-vous les aliments que vous consommez ? Y a-t-il des rayons que vous évitez ? Si oui, lesquels ? Tenez-vous compte ou utilisez-vous les bons d'achat, les offres spéciales, les promotions quand vous réalisez vos courses ? Faites-vous les fins de marché ? Que pensez-vous des invendus qui sont parfois déposés derrière les magasins ? Avez-vous un potager ou fréquentez-vous les jardins familiaux/municipaux ? Réalisez-vous des tests alimentaires ?
Domaine vestimentaire	Comment les choses se passent-elles lorsque vous désirez acheter des vêtements ? Quels magasins fréquentez-vous pour acheter des vêtements ? Pour quelles raisons ? Comment choisissez-vous les vêtements que vous achetez ? Quand achetez-vous des vêtements ? Et pourquoi ? Vous arrive-t-il d'aller dans des dépôts de vêtements ou des friperies ? Pour quelles raisons ? Réalisez-vous des échanges avec d'autres mamans ou papas pour les vêtements ?

Conditions de vie - Domaine culturel et de loisirs	Comment les choses se passent-elles quand vous voulez vous divertir, sortir, aller au cinéma, aller au restaurant ou partir en vacances ? Quels types de loisirs et d'activités avez-vous ? À quelle fréquence les réalisez-vous ? Aimeriez-vous avoir d'autres activités ? Si oui, pour quelles raisons ne les réalisez-vous pas ?
Domaine résidentiel	Comment les choses se passent-elles par rapport à vos consommations d'eau, d'électricité, de gaz ? Si l'enquêté(e) dit être attentif à ses consommations d'énergie, lui demander : comment cette attention se caractérise dans son quotidien ? Que pensez-vous du montant de vos factures d'eau, d'électricité, de gaz ? Quel montant payez-vous chaque mois pour vos factures d'énergie ? Mettez-vous en place des pratiques et des stratégies par rapport à vos consommations d'eau, d'électricité et de gaz ? Si oui, pouvez-vous svp m'en parler ? Avez-vous une assurance habitation ? Savez-vous quels risques elle couvre ? Quel est le montant mensuel/annuel de votre assurance habitation ? Que pensez-vous de ce montant ?
Domaine de type sanitaire	Comment les choses se passent-elle quand vous êtes malade ? Prenez-vous automatiquement rendez-vous chez le médecin ? Pour quelles raisons ? Eprouvez-vous des difficultés à payer les frais/soins/traitements médicamenteux ? Avez-vous une mutuelle santé ? Savez-vous quels risques couvre votre mutuelle santé ? Quel est le montant mensuel/annuel de votre mutuelle santé ? Que pensez-vous de cette mutuelle ?
Conditions de vie – achat de mobilier, d'électroménager	Comment les choses se passent-elle quand vous désirez acheter des meubles ou de l'électroménager ? Fréquentez-vous des associations de récupération ? Si oui, lesquelles ? Depuis quand ? Pour quels types d'achats ? Faites-vous les braderies ou les brocantes ?
Domaine lié aux transports et à la mobilité	Comment les choses se passent-elle par rapport aux transports, à votre mobilité ? Quel(s) moyen(s) de transports utilisez-vous pour vous déplacer ? Pour quelles raisons ? Si, véhicule personnel, avez-vous une assurance voiture ? Quel est le montant mensuel/annuel de votre assurance voiture/de votre carte de bus ?

	Que pensez-vous du montant de cette assurance voiture/ de cette carte de bus ? Que pensez-vous du réseau de transports en commun nantais (bien desservi ou non) ? Eprouvez-vous des difficultés pour vous déplacer à certains endroits ?
Domaine institutionnel ***Domaine à questionner au regard du/des réseau(s) amical/amicaux et du réseau familial dans lequel/lesquels s'inscrivent les enquêté(e)s*** ***Interroger l'aide financière qui peut être apportée mais aussi l'aide à la garde des enfants***	De manière générale, que pensez-vous des dispositifs d'aide et d'action sociale français (APL, RSA, Allocations Familiales) ? Avez-vous déjà fait une demande d'aide particulière : - à la CAF ? - au CCAS ? (micro-crédit, aide coup de pouce) - au Crédit Municipal ? (prêt sur gages) Si oui ou non, pour quelles raisons ? Si oui, de quelle(s) aide(s) s'agissait-il ? Quand avez-vous fait ces demandes ? Les avez-vous obtenues ? Quels étaient leurs montants ? Fréquentez-vous ou avez-vous fréquenté des associations telles que le Secours Populaire Français, les Restaurants du Cœur, le Secours Catholique ou la Croix Rouge ? Si oui ou non, pour quelles raisons ? Si oui, quand étais-ce ? Quels types d'aides avez-vous demandé ? Quels types d'aides vous ont été attribués ? Avez-vous fait ou déjà fait une demande de logement social ? Si oui ou non, pour quelles raisons ? Si oui, quand était-ce ? Avez-vous des amis ou de la famille sur qui compter en cas de « coup dur » ? Si oui, combien de personnes peuvent vous aider ? Depuis combien de temps les connaissez-vous ? À quelle fréquence les voyez-vous ou avez-vous des contacts téléphoniques avec elles ? Que font-elles comme métier ? (type de contrat de travail, nombre d'heures, niveau de rémunération) Quand leur avez-vous demandé de l'aide pour la dernière fois ? Et quel était le montant qu'elles vous ont donné ou prêté ? À quelle fréquence leur demandez-vous de l'aide ?
Economies souterraines	Certaines des personnes avec qui j'ai déjà discuté m'ont dit : - faire des petits boulots non déclarés, - vendre des objets,

	- avoir recours à la prostitution, - faire des business, - ou chiper dans les magasins pour arrondir les fins de mois. Vous-même, avez-vous mis en place certaines de ces pratiques ou y avez-vous pensé ? Pour quelles raisons ? Si oui, pouvez-vous me parler de ce que vous avez fait ? Quand était-ce ? Combien de temps ? Quel a été le montant des gains ?
Autres pratiques et stratégies ***Avoir une indication sur le rapport à l'argent de l'enquêté(e)***	Pouvez-vous me parler de la manière dont vous gérez votre budget ? Y-a-t-il des choses que vous payez en premier ? Si oui, lesquelles et pourquoi ? Quels moyens de paiement utilisez-vous pour payez vos factures ? Pour quelles raisons ? Utilisez-vous ou avez-vous déjà utilisé des cartes à débit différé ? Pour quelles raisons ? Si oui, quand était-ce ? Avez-vous rencontré des problèmes avec ce type de carte ?

LES ÉTAPES DU PARCOURS DE VIE DE L'ENQUETÉ(E)

- **Bien dater et situer les différents événements du parcours de vie de l'enquêté(e)**
- **Être attentive aux différents types de changements intervenus dans son parcours de vie**
- **Bien interroger les causes de ces changements**
- **Comprendre le sens des enchaînements entre les événements**
- **Identifier les différentes possibilités qui s'offrent à l'enquêté(e) aux moments clés de son parcours de vie**
- **Comprendre les logiques qui déterminent les choix faits par l'enquêté(e)**
- **Et faire émerger les représentations sociales de l'enquêté(e), sa singularité.**

Contexte dans lequel l'enquêté(e) a grandi, socialisation familiale et valeurs transmises par les parents. ***Avoir une idée d'éventuels évènements traumatiques vécus durant l'enfance (viol, inceste, maltraitances, placement en foyer, addiction des parents)***	Où avez-vous grandi ? Pouvez-vous me parler du contexte familial dans lequel vous avez grandi ? Comment ça se passait chez vous, à la maison, avec vos parents/vos frères et sœurs ? Quels sont vos meilleurs et moins bons souvenirs d'enfance ?

Savoir si les parents militaient/ identifier les valeurs et les croyances transmisses par les parents	Faisiez-vous des activités avec vos parents ? Si oui, lesquelles ? Si non, pour quelles raisons ? Quels types de valeurs et de croyances vous ont été transmises par vos parents ? Que vous disaient-ils de faire ou de ne pas faire par exemple ?
Trajectoire scolaire et rapport à l'école ***Dater les différents événements scolaires***	Pouvez-vous me dire les différentes écoles dans lesquelles vous êtes allé(e) et où se situaient ces écoles ? (maternelle, primaire, collège, classes spéciales, lycée, université, autres). Était-ce des écoles publiques ou privées ?
Avoir une indication sur le rapport à l'école de l'enquêté(e)	Aimiez-vous l'école ? Si oui ou non, pour quelles raisons ?
Avoir une indication sur les notes obtenues pour chaque niveau (primaire, collège, lycée, etc.)	Vous considériez-vous comme un bon/une bonne élève ? Avez-vous redoublé durant votre scolarité ? Si oui, quand ? Quelle(s) classe(s) ? Et pour quelle(s) raison(s) ?
Être attentive aux raisons d'une entrée dans des écoles spécialisées.	Etes-vous allé(e) dans des écoles spécialisées ? Si oui, quand ? Quelle(s) classe(s) ? Et pour quelles raisons ?
Être attentive au choix de la filière et aux raisons de ce choix	Quelles filières/spécialités (générale/professionnelle-discipline) avez-vous choisies et pour quelles raisons ?
Identifier les différents diplômes obtenus par l'enquêté(e)	Quels sont les différents diplômes que vous avez obtenus ? Et en quelle(s) année(s) ? Aujourd'hui, quel est le diplôme le plus élevé que vous ayez obtenu ?
Être attentive aux causes d'un éventuel arrêt brutal des études	Quand avez-vous été amené(e) à arrêter vos études ? Si oui, en quelle année ? Pour quelles raisons ? Que s'est-il passé ?
Être attentive aux causes de reprise d'études et/ou de réalisation de formation	Avez-vous repris vos études ou réalisé des formations professionnelles après l'arrêt de votre scolarisation ? Si oui, quand était-ce ? De quand à quand ? Dans quel domaine ? Et pour quelles raisons ?

	Cette reprise d'études ou de formations a-t-elle débouché sur l'obtention d'un nouveau diplôme ? Si oui, lequel et en quelle année ?
Trajectoire professionnelle ***Dater le premier emploi, le type de cet emploi et ses caractéristiques***	Quel est le premier emploi que vous avez eu ? En quelle année était-ce ? Quel type de contrat de travail aviez-vous ? Combien d'heures faisiez-vous par semaine ? Quel était le montant de votre revenu net mensuel ? Combien de temps avez-vous gardé cet emploi ?
Dater les différentes périodes d'emploi, de chômage et d'inactivité	Suite à votre premier emploi, pouvez-vous svp m'indiquer l'ensemble des emplois et des périodes d'emploi et de chômage que vous avez connus au cours de votre vie ?
Identifier : **** le type de contrat de travail,*** **** la durée hebdomadaire de travail,*** **** le niveau de la rémunération,*** **** le nombre d'expériences professionnelles***	Pour chaque emploi, je vais vous demander de me préciser : - De quel type de contrat de travail il s'agissait ? - Du nombre d'heures que vous faisiez par semaine ? - Du montant net mensuel de votre rémunération ?
Être attentive aux changements d'états professionnels	Au cours de votre trajectoire professionnelle, avez-vous : - été licencié(e) ? - démissionné(e) ? - été en arrêt de travail ? - fait une rupture à l'amiable ? - été en congé maternité ou en congé parental ? - stoppé volontairement une activité ?
Les dater et être attentive aux raisons de ces changements	Si oui, en quelle année ? De quand à quand ? Pour quelles raisons ?
Être attentive aux conséquences financières de ces changements d'états professionnels	Quelles ont été les conséquences de cet/ces événement(s) sur votre quotidien (sur votre situation économique) ? Par exemple, quelles conséquences a eu le licenciement sur votre quotidien ? A-t-il engendré une augmentation ou une diminution de vos ressources ?
Double activité	Depuis que vous travaillez, vous est-il arrivé de cumuler plusieurs emplois ?

	Si oui, en quelle année ? De quand à quand ? Et pour quelles raisons ?
Autres événements	Y a-t-il eu d'autres événements (professionnels) dont nous n'avons pas parlé ensemble qui ont pu jouer un rôle sur le déroulement de votre trajectoire professionnelle ? Si oui, en quelle année ? De quand à quand ? Quelles ont été les conséquences de cet/ces événement(s) sur votre quotidien (sur votre situation économique) ?
Trajectoire familiale	Combien de partenaires ont, pour vous, compté au cours de votre vie ?
Dater des différentes mises en couple et la durée de celles-ci	En quelle année avez-vous rencontré chacun de ces partenaires ? Combien de temps êtes-vous resté avec chacun d'entre eux ? Et quel métier exerçaient-ils/elles ?
Être attentive aux changements d'état matrimonial	Au cours de votre trajectoire familiale quand et/ou de quand à quand avez-vous : - été célibataire ? - marié(e)/pacsé(e) ? - divorcé(e)/séparé(e) ? - veuf/veuve ?
Être attentive aux raisons de ces différents changements - aux cas de violences conjugales	Pour quelles raisons ?
Être attentive aux cas de grossesse en cours de scolarité	En quelle année vos/votre enfant(s) est-il/sont-ils né(s) ?
Être attentive aux conséquences financières de changements d'états matrimonial et/ou familial	Quelles conséquences ont eu ces différents changements d'états matrimonial et familial sur votre quotidien (sur votre situation financière) ? Quelles en ont été les conséquences sur votre vie familiale et votre quotidien ? La mise en couple a-t-elle, par exemple, engendré une augmentation ou une diminution de vos ressources ? La naissance de votre/vos enfant(s) a-t-elle, par exemple, engendré une augmentation ou une diminution de vos ressources ?
Pour les ménages monoparentaux	Suite à votre divorce/séparation, avez-vous rencontré des difficultés ?

Interroger les difficultés à allier vie professionnelle et vie familiale ; les difficultés à trouver des moyens de garde pour les enfants	Si oui, quels types de difficultés ? Et pour quelles raisons ?
Trajectoire résidentielle ***Dater le départ du domicile familial et les raisons de ce départ*** ***Identifier :*** ****la durée de maintien au sein d'un même logement,*** ****le statut d'occupation (locataire/propriétaire/sous-locataire/hébergement),*** ****l'ancrage territorial,*** ***le type de logement (privé/public),*** ****la nature du logement (maison/appartement),*** ****les motifs des déménagements,*** ****les conséquences des déménagements sur le quotidien*** ***Être plus particulièrement attentive aux problèmes de mobilité et aux ressources présentes dans un territoire donné***	En quelle année avez-vous quitté le domicile familial ? Pour aller où ? Et pour quelles raisons ? Pouvez-vous me retracer l'ensemble des déménagements que vous avez connus au cours de votre vie ? Pour chaque déménagement, je vais vous demander de m'indiquer si : - Vous étiez locataire ou propriétaire ? - De quel type d'habitation s'agissait-il ? (maison, appartement, studio) - S'agissait-il d'un logement du parc privé ou du parc public ? - Sur quel quartier ou dans quelle ville habitiez-vous ? - Et pour quelles raisons avez-vous déménagé d'un endroit à l'autre ? Quelles ont été les conséquences de ces déménagements sur votre quotidien ? - Sur la situation financière - La situation professionnelle, - L'accès aux transports en commun, - La distance travail-domicile, - Les coûts liés aux transports, - Les ressources dans un territoire donné (capital d'autochtonie). Vous est-il arrivé d'être hébergé(e) ou de vivre dans un logement autre qu'un logement ordinaire (foyers de jeunes travailleurs, rue…) ? Si oui, quand ? De quand à quand ? Pour quelles raisons ?

Trajectoire sanitaire ***Identifier d'éventuels problèmes de santé de l'enquêté(e)*** ***Identifier le type de traitements médicamenteux suivi*** ***Avoir une indication sur le degré de handicap*** ***Identifier s'ils sont à l'origine d'arrêts de travail, d'arrêts maladie, d'une fin de contrat, de périodes de chômage ou d'inactivité, d'un licenciement***	Aujourd'hui, avez-vous des problèmes de santé ? Si oui, lesquels ? Et depuis quelle année ? Avez-vous ou suivez-vous un traitement médical par rapport à ces problèmes ? Si oui, lequel ? Et depuis quelle année ? Avez-vous eu d'autres problèmes de santé auparavant ? Si oui, lesquels ? En quelle année ? De quand à quand ? Bénéficiez-vous de l'Allocation Adulte Handicapé ou d'une autre sorte d'aide pour ces derniers ? Quels types de conséquences ont ces problèmes de santé sur votre quotidien ? Sur votre trajectoire professionnelle ?
Trajectoire économique ***À mettre en lien avec les aides légales (minima sociaux, assurance chômage, etc.) dont l'enquêté(e) a pu bénéficier*** ***Avoir une indication sur le niveau de dépendance de l'enquêté(e) à l'égard des dispositifs et des prestations d'aide et d'action sociale, et en connaître les raisons*** ***Avoir une indication sur les minima sociaux perçus durant le parcours de vie et en connaître les causes*** ***Pour les enquêté(e)s qui n'ont pas des revenus d'activité réguliers***	Aujourd'hui, éprouvez-vous des difficultés à boucler vos fins de mois ? Si oui, depuis quand ? Pour quelles raisons, selon vous ? Si non, avez-vous éprouvé des difficultés à boucler vos fins de mois auparavant ? Si oui, en quelle année ? De quand à quand ? Et pour quelles raisons ? Aujourd'hui, pourriez-vous vous passer des aides qui vous sont versées ? Si oui ou non, pour quelles raisons ? Estimez-vous pouvoir vous passer d'une des aides que vous percevez ? Percevez-vous ou avez-vous perçu des minima sociaux comme par exemple le RMI, l'API, le RSA ou autres au cours de votre vie ? Si oui, en quelle(s) année(s) ? De quand à quand ? Et pourquoi ? Pouvez-vous me parler de la variation de vos revenus ? Qu'en pensez-vous ? Quelles en sont les conséquences sur votre quotidien ?

Identifier des problèmes liés aux décalages temporels entre ressources réelles à un temps T et la variation du montant des aides à un temps T+1 ou T-1 ; les problèmes de décalage entre niveau de vie réel et besoin de prestations sociales	Comment faites-vous pour gérer cette situation ? Comment faites-vous en cas d'imprévus ?
Pauvreté subjective et identification des représentations sociales de la pauvreté de l'enquêté(e)	Vous sentez-vous ou vous êtes-vous déjà senti(e) pauvre au cours de votre vie ? Si oui, en quelle année ? De quand à quand ? Et pour quelles raisons ?
Rapport à l'avenir	Où vous voyez-vous d'ici un an ? Avez-vous des projets particuliers ? Si oui, lesquels ?
Reprendre le numéro de téléphone, si besoin	Accepteriez-vous que je vous recontacte pour une relecture de l'échange et pour compléter certains points ?
Nouvelles prises de contact	Connaissez-vous des personnes qui travaillent et qui peuvent éprouver des difficultés à boucler leurs fins de mois ? Connaissez-vous des personnes qui travaillent et dont la situation économique s'est améliorée au cours du temps ?
Choix d'un pseudonyme	Désirez-vous choisir votre pseudonyme ?

ANNEXE 6. Courrier type envoyé aux foyers de l'échantillon d'enquête

Claire AUZURET
Étudiante en thèse de sociologie
Laboratoire du Centre Nantais de Sociologie EA 3260
Université de Nantes

Date : ……..

Bonjour,

Actuellement étudiante en thèse de sociologie, à l'Université de Nantes, je réalise une étude sur la vie quotidienne des Nantais habitant les divers quartiers de la commune de Nantes. Plus particulièrement, je travaille sur les différentes pratiques ou stratégies ou les « bons plans » que les personnes tentent de trouver pour faire face à la vie quotidienne et boucler leur fin de mois financièrement.

Dans ce but, je cherche à rencontrer des personnes qui accepteraient de discuter avec moi des difficultés qu'elles ont rencontrées mais aussi de la manière dont elles ont essayé de les résoudre. C'est pourquoi je me permettrai de venir sonner à votre porte au cours du mois de ….. [en fonction du moment de l'enquête].

Je m'engage bien sûr à respecter l'anonymat et la confidentialité de ce que vous me direz.

En vous remerciant par avance de l'accueil que vous voudrez bien me réserver et qui sera utile pour mon travail de thèse, je vous envoie mes meilleures salutations.

Claire Auzuret

ANNEXE 7. Historique, valeurs, missions et fonctionnement du Secours populaire français (SPF)[951]

Le Secours populaire français est né du Secours rouge international qui a lui-même émané du parti communiste français, en 1926. En 1936, l'association devient le Secours populaire de France. De 1939 à 1944, bien qu'interdite, elle poursuit ses actions de solidarité dans la clandestinité. Dès 1945, le Secours populaire de France renaît sous le nom de Secours populaire français. À cette époque, l'association est toujours proche du parti communiste. Elle voit ses effectifs se multiplier par dix, puis disparaît presque au début de la Guerre Froide. En 1955, Julien Lauprêtre, un ancien résistant, est nommé à sa tête et la détache d'un parti politique. Elle est aujourd'hui indépendante sur le plan idéologique. En mars 1985, elle est reconnue association d'utilité publique par décret. À la fin de l'année 1989, elle accepte de se soumettre au contrôle du comité de la Charte, c'est-à-dire d'assurer la transparence des dons et legs qu'elle reçoit. En mai 2002, elle est reconnue association éducative complémentaire de l'enseignement public. Julien Lauprêtre en est le Président depuis 1985.

Le SPF est une association de type loi 1901. Il se compose d'une union nationale, de 98 fédérations, dont une en Loire-Atlantique et de 19 comités au sein de celle-ci avec des antennes où sont présents les bénévoles. En Loire-Atlantique, l'association est composée de 1 200 bénévoles et de 7 salariés. Les valeurs défendues par les membres de cette association sont la solidarité, le respect de la dignité et la tolérance. Le SPF est indépendant au niveau des idées, mais aussi financièrement et en termes d'action. Un quart de ses ressources vient de subventions. Ses actions ont lieu en France et à l'étranger, dans l'urgence comme dans l'accompagnement.

Sa principale mission est d'accueillir, d'écouter, d'aider et d'accompagner les personnes qui ont des difficultés économiques et sociales pour favoriser leur accès aux droits (santé, logement, éducation, vacances, activités culturelles, sportives et de loisirs). Pour cela, il oriente et guide les bénéficiaires vers d'autres institutions (CCAS, CAF, Sécurité Sociale, Centre de dépistage) et distribue des colis alimentaires. Les quantités de nourriture distribuées varient en fonction de la composition familiale des ménages. Les bénéficiaires peuvent également venir au SPF pour faire eux-mêmes leurs courses. Les aliments, bien qu'à prix

[951] Synthèse réalisée à partir d'informations recueillies dans le cadre de rencontres avec Béatrice Lemenelec, salariée au SPF depuis 17 ans, les 22 mars et 6 avril 2012 ; d'une réunion pour devenir bénévole du SPF, le 28 mars 2012 ; de l'observation d'une matinée de distribution alimentaire, le lundi 16 avril 2012.

réduits, sont payants. À Nantes, l'association dispose de deux espaces où elle propose des vêtements, des bibelots et des livres à bas prix. Une partie des vêtements est réservée aux sans domicile fixe. Il existe enfin un espace réservé à la vente de mobilier et de vaisselle.

ANNEXE 8. Historique, missions et fonctionnement des Restos du Cœur[952]

Les Restaurants du cœur – Les Relais du cœur, aussi connus sous le nom des Restos du cœur, est une association à but non lucratif, loi 1901, reconnue d'utilité publique. Cette association est née, en 1985, suite à un appel lancé par Coluche, sur les antennes d'Europe 1. Dès sa création, cette association a bénéficié du soutien « des Enfoirés », un regroupement de personnalités et d'artistes français, qui chantent au profit de l'association.

L'association a été créée dans le but « d'aider et d'apporter une assistance bénévole aux personnes démunies, notamment dans le domaine alimentaire par l'accès à des repas gratuits, et par la participation à leur insertion sociale et économique, ainsi qu'à toute action contre la pauvreté sous toutes ses formes »[953]. Dans ce cadre-là, Les Restos du cœur ont de nombreux partenaires (grandes surfaces, banques, centres de formation). Depuis leur création, le nombre de repas distribués, mais aussi de bénévoles, n'a cessé d'augmenter, et ce, malgré la mise en place des minima sociaux.

Cette association est présente sur l'ensemble du territoire national. Il existe 33 centres de distribution en Loire-Atlantique et chacun a une priorité (alimentation, coiffure, insertion, accès à la culture, coin bébés). Ces derniers regroupent environ 1 800 bénévoles, dont 52 sur la commune d'Orvault.

Tous les centres des Restos du cœur fonctionnent sur le même principe. Lorsqu'un demandeur se présente à l'association, un état des lieux sur sa situation globale est réalisé. La somme qui lui reste pour vivre une fois l'ensemble de ses charges fixes payées est calculée. Puis en fonction de sa situation familiale, il reçoit un certain nombre de points. Ces points lui permettent d'obtenir différents types d'aliments, nécessaires à l'équilibre alimentaire. Enfin, après son inscription, des actions d'accompagnement sont envisagées par les bénévoles et des rendez-vous de suivi sont fixés.

[952] Synthèse réalisée à partir d'informations recueillies dans le cadre d'une rencontre avec Stéphanie Cordeiro, Présidente des Restos du cœur de Loire-Atlantique, le 11 juin 2013 ; d'une rencontre avec M. Barillon, ancien responsable des Restos du cœur de la commune de Saint-Herblain, M. Boudaud, responsable de l'ouverture du Centre des Restos du cœur de la commune d'Orvault et de M. Charbonneau, responsable du Centre des Restos du cœur de la commune d'Orvault, le mardi 18 juin 2013.

[953] Voir les données présentes sur le site internet des Restos du Cœur, à l'adresse suivante : https://www.restosducoeur.org/

ANNEXE 9. Qu'est-ce que l'épicerie sociale de Rezé ?[954]

L'épicerie sociale Au P'tit Plus est une aide facultative qui a été mise en place par le CCAS de Rezé. Cette épicerie est un lieu d'accueil, d'écoute, d'échange, d'information et d'accompagnement. Ses trois objectifs principaux sont de créer du lien social et d'aider les personnes à reprendre confiance en elles grâce à un accompagnement individualisé, de les accompagner vers l'autonomie à l'aide d'animations et de leur donner accès à différents types d'informations.

Pour atteindre ces objectifs, l'épicerie propose une aide alimentaire, soumise à conditions de ressources, qui correspond à un montant d'achat mensuel accordé pour trois mois, et renouvelable. L'épicerie propose aussi un accompagnement personnalisé aux usagers, tout au long de la période durant laquelle ils sont bénéficiaires. Le 1er rendez-vous vise à présenter la structure ; le 2nd a pour objectif de faire un état des lieux sur leur situation. Dans le cadre de ce 2nd rendez-vous, différentes informations relatives à leur situation leur sont demandées (niveau d'études, âge, situation familiale, face à l'emploi, financière, isolement social, etc.). Les usagers sont ensuite suivis et ont un rendez-vous tous les trois mois.

L'association propose enfin différents types d'ateliers aux personnes qui la fréquentent : des ateliers cuisine (confection de gâteaux, de chocolats, préparation de pain et de repas), des ateliers santé (bilan de santé, intervention de professionnels, séances à thèmes), des ateliers d'échanges (interventions de conseillers CAF, de membres de centres socioculturels, d'associations diverses, de la Maison de l'Emploi), des ateliers culture (concert, représentation théâtrale, musique, sortie en bateau), des ateliers sur le thème de la parentalité et d'autres types d'ateliers (loisirs créatifs, coiffure, trucs et astuces de la vie quotidienne).

[954] Synthèse réalisée à partir d'informations recueillies dans le cadre d'une rencontre avec Erwan Autès, Directeur adjoint du service action sociale de Rezé et responsable des aides légales et facultatives, le 17 juillet 2013 ; d'une rencontre avec Karine Descantes, responsable de l'épicerie sociale de Rezé, le mardi 5 août 2013.

ANNEXE 10. Qu'est-ce que l'Atelier de bricolage des Dervallières (ABD) ?[955]

L'Atelier de Bricolage des Dervallières est un atelier de redynamisation professionnelle et sociale qui a ouvert ses portes en 1990, à l'initiative d'habitants du quartier Dervallières-Zola. Il est ouvert à tous les habitants de l'agglomération nantaise. Financé par les budgets d'insertion du CG et par le CCAS de la Ville de Nantes, cet atelier est une association de quartier, un lieu d'accueil et d'échange et un atelier technique.

Ses principales missions sont de créer du lien social et de donner un nouvel élan professionnel aux personnes qui en sont bénéficiaires. L'atelier accueille des bénéficiaires bénévoles, des personnes en contrat aidé du type CAE et CUI et des stagiaires.

L'association met en place différents ateliers destinés à ses usagers : des ateliers techniques, de discussion à thèmes (nutrition/santé, troubles du sommeil, crédit à la consommation, bilan de santé), d'écriture. L'association propose aussi des ateliers créatifs, des ateliers d'information et enfin des ateliers qui favorisent leur accès à la culture. Dans ce cadre-là, l'association bénéficie du soutien de différents partenaires comme, entre autres, la Ville de Nantes, SOS Femmes, Habitat Humanisme, la Maison de l'Emploi, la Maison de Quartier ou encore de conseillères en économie sociale et solidaire.

Les personnes qui fréquentent l'association sont suivies par un instructeur et par un encadrant de l'ABD. Tous les six mois, des rendez-vous sont fixés entre le bénéficiaire, l'instructeur et l'encadrant de l'ABD, pour favoriser l'insertion professionnelle de l'usager et l'accompagner dans ses différentes démarches.

[955] Synthèse réalisée à partir d'informations recueillies dans le cadre d'une rencontre avec Nicolas Colin, responsable de l'Atelier de bricolage des Dervallières, le 7 avril 2014 et grâce à la lecture du rapport Atelier de Bricolage des Dervallières, *Bilan d'action 2013, Dossier Action de dynamisation et d'insertion sociale*, 2013.

ANNEXE 11. Qu'est-ce que le Centre unique de bricolage (CUB) ?[956]

Le CUB est un centre de bricolage qui fait partie d'une association qui s'occupe de la réalisation d'activités éducatives, sociales et culturelles sur la commune de Nantes. Ce centre est financé par la Ville de Nantes et par le CG. C'est un lieu de vie et d'échange qui a été mis en place à l'initiative d'habitants du quartier Nantes Nord, en 1984. L'association est composée de différents espaces : d'un espace bien-être, d'une cuisine, d'un jardin, d'un atelier de bricolage, ainsi que de pièces de dépôt d'outils.

L'objectif de cette association est d'accompagner socialement et professionnellement les usagers. Pour cela, elle cherche à développer leurs capacités à s'insérer au sein d'un groupe, à travers des activités de bricolage ; à leur faire reprendre confiance en elles ; à les aider à reprendre une activité salariée ; à favoriser leur accès à la culture et aux loisirs en proposant diverses types de sorties et d'activités (théâtre, visites des chantiers de recyclage, marché de Noël, jardinage, photographies) ; et à les sensibiliser à différents thèmes (santé alimentaire, santé mentale). Toutes les personnes qui fréquentent l'association bénéficient d'un accompagnement personnalité dans les domaines de l'emploi, de la santé et du lien social.

Le CUB travaille en partenariat avec de nombreuses institutions et associations. Ses principaux partenaires sont Pôle emploi, l'équipe de quartier et différents types d'associations (d'accompagnement social, d'insertion par le logement, culturelles et de loisirs).

Lors de leur inscription, les usagers sont accueillis sur rendez-vous. Ils remplissent la « fleur sociale du Cubiste ». Il s'agit d'un document en forme de fleur qui permet d'obtenir quelques renseignements sur leur statut professionnel, familial et résidentiel. Les bénéficiaires cochent les pétales de la fleur qui correspondent, selon eux, à leur situation. Les items proposés sont les suivants : AAH, RSA socle, RSA activité ; chômeur, salarié, retraité, étudiant ; seul, en couple ; enfants à charge ; quartier Nord, Centre-ville, autres quartiers. Sur la tige, le bénéficiaire coche également le nombre d'années passées au CUB.

[956] Synthèse réalisée à partir d'informations recueillies dans le cadre de différentes rencontres avec Nadège Coulon, animatrice socioculturelle au CUB, les 24 et 27 février 2014 ainsi que le 5 mars 2014 ; grâce à la lecture d'un bilan d'activités du CUB : Comité de pilotage du CUB et du Centre Socioculturel Bout-des-Pavés-Chêne-des-Anglais, *Bilan d'activités : septembre 2011/août 2012 et perspectives pour 2013*, 31 janvier 2013.

UNIVERSITE BRETAGNE LOIRE

UNIVERSITÉ DE NANTES

Thèse de Doctorat

Claire AUZURET

Analyse des processus de sortie de la pauvreté

Analysis of the processes of getting out of poverty

Résumé

Dans un contexte de fortes mutations du travail et des statuts d'emploi, de transformations des structures familiales et d'apparition de nouveaux risques socio-économiques, cette thèse a pour objectif d'étudier les trajectoires de sortie de la pauvreté et les facteurs qui peuvent agir, en particulier l'environnement économique, social et territorial des individus et des ménages vivant en milieu urbain. Cette recherche vise aussi à expliciter la place que tient la trajectoire individuelle et familiale des ménages dans ces processus. Elle s'efforce de renouveler la problématique des sorties de la pauvreté en inscrivant l'objet de la recherche dans une approche à la fois multidimensionnelle, dynamique et contextualisée, en référence à un territoire local. Les méthodes quantitative et qualitative sont utilisées de manière complémentaire.
La diversité des parcours relatifs à la pauvreté est mise en évidence. Il est montré que les sorties de la pauvreté relèvent d'une combinaison de facteurs, en particulier d'un retour à la stabilité de l'emploi associée à un soutien familial et institutionnel. En revanche, l'existence de freins à l'emploi et les caractéristiques dégradées du soutien familial des ménages expliquent la précarité professionnelle et l'instabilité économique dans laquelle ils se trouvent.
Quatre obstacles à la sortie d'une situation de pauvreté ont été identifiés : la monoparentalité, la maladie, la faible participation ou l'absence de participation à toute activité productive et l'isolement social.
Les pratiques développées par les ménages pour faire face aux difficultés d'accès à la consommation et se maintenir dans un parcours ascendant ont aussi été étudiées.

Mots clés : Sortie de la pauvreté, trajectoires, travailleurs pauvres, précarité, analyse multidimensionnelle, analyse localisée, données administratives.

Abstract

In the context of significant mutations of employment and employment statuses, transformations of family structures and the appearance of new socio-economic risks, the objective of this thesis is to study trajectories out of poverty and the factors which can affect them, in particular the economic, social and territorial environment of individuals and households living in urban areas. This research also aims to explain the role the households' individual and family trajectories play in theses processes. It endeavours to renew the question of routes out of poverty by using a multidimensional, dynamic and contextualised approach in reference to a local territory. Quantitative and qualitative methods are mobilised in a complementary way. The diversity of experiences of poverty is highlighted. The thesis shows that getting out of poverty depends on a combination of factors, and in particular, on a return to stable work, and family and institutional support. However, the existence of barriers to employment and the breakdown of households' family support explain the professional precarity and economic instability in which they find themselves.
Four obstacles to getting out of poverty were identified : single parenthood, illness, little or no participation in productive activity and social isolation.
The practices developed by households to cope with difficulties in access to consumption and to maintain or improve their economic situation were also studied.

Keywords : Routes out of poverty, trajectories, poor workers, precarity, multidimensional analysis, localised analysis, practices and strategies, administrative data.

L'Université Bretagne Loire